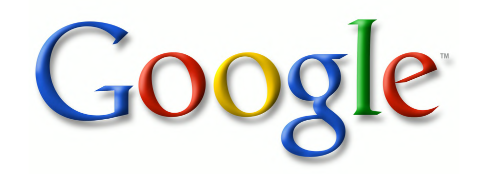
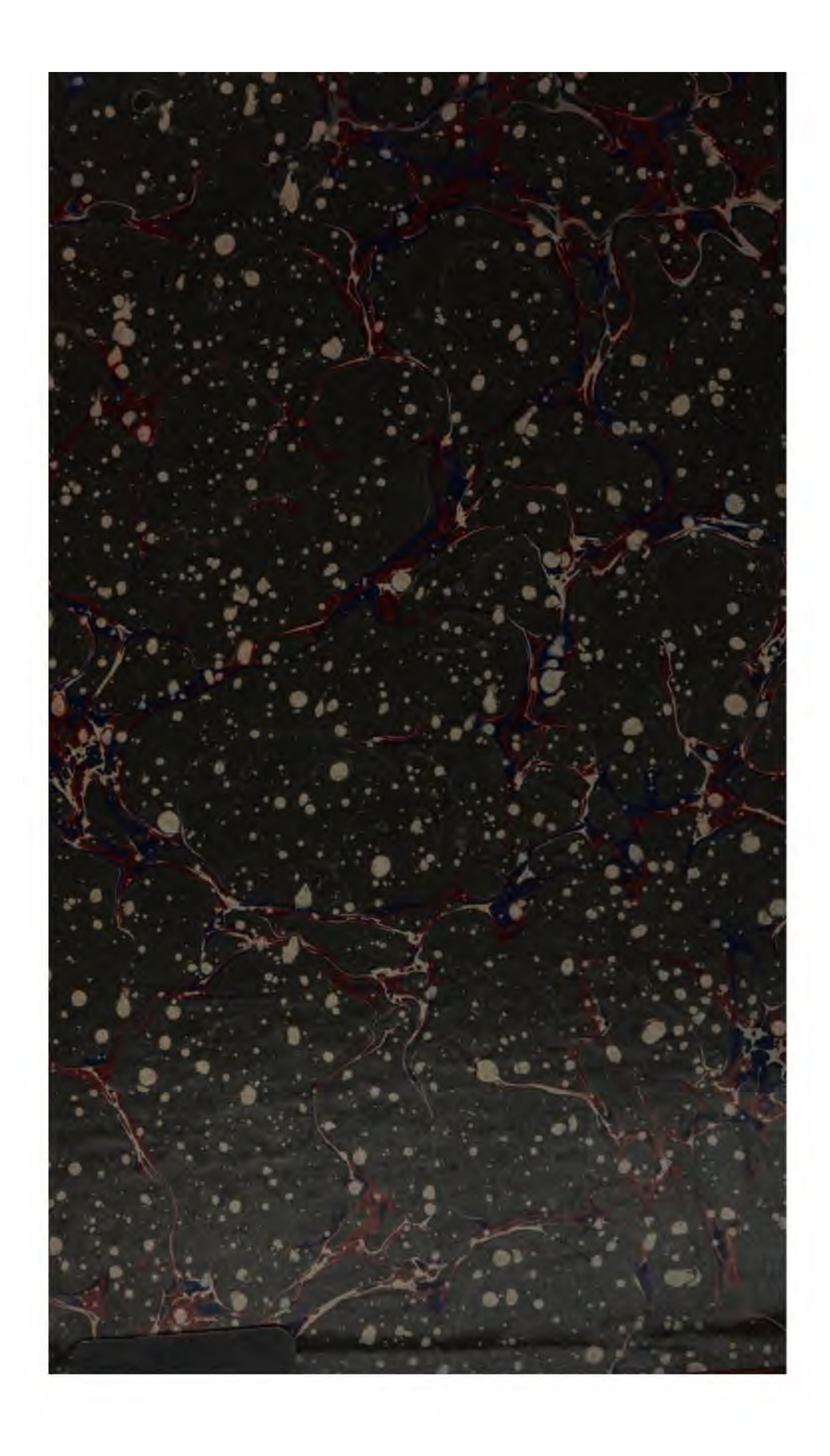








62e Année 5e Série

# JOURNAL

DES

# ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

RÉDACTEUR EN CHEF : G. de MOLINARI
Correspondant de l'Institut

15 JUILLET 1903

PARIS
ADMINISTRATION ET RÉDACTION
LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie
Rue Richelieu, 14.

1903

# JOURNAL

DES

# ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

---

SOIXANTE-DEUXIÈME ANNÉE

5e SÉRIE — TOME LV

JUILLET A SEPTEMBRE 1903

---

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14

—

1903

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

# LE PROGRAMME DE M. CHAMBERLAIN

## PREMIÈRE PARTIE

### Contradictions.

### I

### LES DEUX DISCOURS DU 15 MAI 1903.

Le 16 mai, les Anglais, en ouvrant leurs journaux, purent lire deux discours.

L'un avait été prononcé par M. Balfour, premier ministre, à la réception d'une députation des Associations opposées au rappel des droits sur le blé et la farine. Elle demandait le maintien du droit de 3 d. par cwt[1] sur le blé et de 5 d. sur la farine, imposé l'année précédente par Sir Michaël HicksBeach, comme impôt de guerre. Elle était présentée par M. Chaplin, membre du Parlement, ancien président du *Board of Agriculture* de 1886 à 1892.

L'autre avait été prononcé par M. Chamberlain dans une réunion réservée à ses électeurs de Birmingham.

---

[1] 3 pence = 0 fr. 30. Le cwt = 50 kil. 8. La taxe était donc à peu près de 0 fr. 60 par quintal métrique.

## II

### LE DISCOURS DE M. BALFOUR

M. Balfour tenait le langage suivant :

— Oui, nous n'avons pas cru devoir maintenir le droit sur les blés. Le colonel Walker a dit que notre résolution vient de raisons politiques ? Entendait-il que ce droit avait rencontré une grande impopularité. Nous sommes d'accord. Voudriez-vous que le gouvernement se présentât aux élections avec ce droit? Il serait battu : et croyez-vous que le parti libéral le maintiendrait? Donc, ou le maintien du droit et la défaite politique assurée ainsi que la suppression du droit; ou la suppression du droit et la victoire politique possible.

Puis M. Balfour s'était montré agressif. Des meuniers réclament le maintien du droit. Pourquoi ? parce qu'ils touchent une prime; quel a été l'effet de la prime et quelle en a été la cause ?

M. Chaplin avait dit que, depuis un an, près de 3 millions de sacs de farine avaient été produits en Angleterre en plus que l'année précédente; que les meuniers avaient vendu 200.000 tonnes d'issues en plus ; que leur offre avait abaissé de 15 à 20 p. 100 le prix des tourteaux et des autres matières alimentaires pour le bétail.

M. Balfour fit remarquer que, pendant les trois mois qui avaient précédé la taxe, la situation avait été la même que pendant les trois mois qui l'avaient suivie : et après une période de six mois, la taxe n'avait paru exercer aucun effet. Dans les années de 1893 à 1895, l'importation du blé avait passé de 65 millions de cwts. à 81, tandis que l'importation de la farine était tombée de 20 millions de cwts. à 18. Cette baisse ne pouvait résulter d'une différence entre les taxes sur la farine et sur le grain, puisque ni l'une ni l'autre n'existait.

Cependant, en demandant le maintien de la taxe sur le blé, les meuniers ne se trompaient pas, car ils en retiraient un avantage.

Quand sir Michaël Hicks Beach avait établi le droit de 3 d., il avait calculé que s'il imposait la farine au droit de 4 1/2 d., le meunier anglais en subirait un léger préjudice; donc, il l'avait porté à 5, et à ce taux de 5, le meunier en recevait un léger avantage.

Il ne l'avait reçu que parce que sir Michaël Hicks Beach n'avait pas pu trouver une concordance parfaite entre le droit sur le blé et le droit sur la farine; ce qui est le cas normal chaque fois que l'Etat intervient pour établir une taxe sur la matière première et sur le produit ; mais le chancelier de l'Echiquier, répéta M. Bal-

four, n'avait pas eu pour but de donner une protection à la meunerie : donc, si elle avait profité de cet avantage, elle n'avait pas le droit de se plaindre qu'en le supprimant le gouvernement manquât à un engagement pris à son égard de lui assurer une prime contre la meunerie américaine.

M. Balfour, allant plus loin, dit aux meuniers que, si le droit sur la farine n'était que de 4 1/2 d., comme il serait onéreux, ils n'en demanderaient pas le maintien. Ils n'ont pas contesté. Il ajoute que, la Chambre des Communes n'était pas protectionniste, qu'elle était opposée à la politique de primes, et que si le droit sur le blé était maintenu, celui sur la farine serait certainement abaissé.

Cependant, M. Balfour répéta que la taxe, imposée l'année précédente n'était pas protectionniste ; et les agriculteurs qui, pour en demander le maintien, lui donnaient ce caractère, prouvaient qu'ils sont bien modestes.

La moyenne de la production du blé, pendant la dernière décade, ayant été en Angleterre, de 27 hectol. 3 à l'hectare, soit à peu près de 21 quintaux à l'hectare, ils lieraient leur prospérité à une taxe leur donnant environ 13 francs par hectare !

Voilà ce que pourrait produire la taxe pour le blé vendu ; mais que coûte la taxe aux agriculteurs pour le blé acheté? M. Balfour dit :

« C'est une taxe sur la matière première que les fermiers emploient dans leur industrie; on a parlé des issues de la meunerie, mais avec la petite prime que donne le drawback actuel, la meunerie des ports, de Leith ou de Hull, ne les envoie pas aux fermiers anglais, mais les embarque pour les cultivateurs du Danemark et de la Suède. Le fermier anglais ne consomme pas seulement des issues, il consomme du grain, et on a calculé que, des 2.500.000 liv. st. produits par la taxe sur le blé, l'agriculteur anglais en a acquitté presque le quart, 582.000 liv. st. »

Or, excepté les industries qui font usage du sucre, aucune autre en Angleterre ne paie de taxe sur ses matières premières; et M. Balfour admira le phénomène unique de voir une importante députation de l'industrie agricole venir demander le maintien d'une taxe sur la matière première qu'elle emploie.

M. Balfour donna un argument sans réplique à cette délégation quand il mit en parallèle le régime économique de la France et celui de l'Angleterre. Il dit :

« Maintenant, considérons nos plus proches voisins de l'autre côté « du canal. Les Français sont, comme nous, à l'avant-garde de la

« civilisation. Ils sont une nation industrielle d'un type élevé, ils « sont une démocratie absolue, et cependant les taxes frappent « chaque sorte d'aliment, non seulement pour les dépenses natio- « nales, mais pour les dépenses locales. Ce système ne serait pas « toléré dans notre pays pendant une heure. Contre lui la popula- « tion se lèverait en masse. »

M. Balfour ajouta que cependant il ne considérait pas que « l'Angleterre dût rester une cible passive; qu'il était possible qu'elle fût amenée à établir des tarifs de représailles », si, par exemple, un gouvernement étranger donnait des primes au fer et à l'acier, comme les nations du continent en donnent au sucre.

Il parla aussi des rapports économiques de la métropole avec ses colonies, mais pour dire : « Lier plus étroitement les intérêts économiques de l'Angleterre et de ses colonies est extrêmement difficile. » En tout cas, un mouvement de ce genre doit « provenir non des représentants d'une ou deux industries, mais d'un mouvement général d'opinion. »

« Si on veut revenir à une politique protectionniste, il faut le dire. »

M. Chaplin s'empressa de répondre qu'aucun de ceux qui faisaient cette démarche ne songeait à un retour vers la protection.

Au moment où M. Balfour tenait son discours, connaissait-il le programme qu'exposait M. Chamberlain à Birmingham? S'il le connaissait, pourquoi raillait-il le système fiscal français sur les consommations?

## III

### Le programme de M. Chamberlain

Dans son discours de Birmingham, prononcé le même jour à Birmingham, M. Chamberlain déclarait qu'il était certain de n'être pas protectionniste.

Mais il parlait: 1° des tarifs de faveur accordés par les colonies au Royaume-Uni; 2° des tarifs de représailles pour répondre aux tarifs de représailles de l'Allemagne contre le Canada; 3° de la nécessité d'un tarif de préférence entre l'Angleterre et le Canada.

Pour donner un tarif de préférence, il faut d'abord avoir un tarif. Or, tous les objets, produits par les colonies, sauf le café, le thé, le cacao, le tabac, le vin, l'eau-de-vie et le sucre entrent dans le Royaume-Uni libres de droits : tous les objets provenant d'autres pays, sauf ceux-là, entrent également libres de droits.

Les taxes qui frappent les produits que nous venons d'énumérer sont des taxes fiscales; elles sont du même taux pour les produits des colonies que pour les produits étrangers.

Dans son discours de Birmingham, M. Chamberlain n'avait pas indiqué nettement les taxes qu'il voulait établir.

Pour assurer des tarifs de faveur aux colonies, il faut que les taxes portent sur des matières premières et les objets d'alimentation; mais pour qu'elles puissent constituer des tarifs de représailles, ne doivent-elles porter que sur des objets d'alimentation? ne doivent-elles pas s'étendre à des objets fabriqués?

Le 28 mai, à la Chambre des communes, M. Chamberlain disait: « Sans me lier, je vois qu'il ne sera pas nécessaire d'imposer les matières premières ». Il faut retenir ce « sans me lier ». Reste donc le tarif sur les objets d'alimentation, sur le « food » en général et sur le blé en particulier.

Dans le discours du 15 mai, il ne s'agissait que d'assurer le « free trade », le libre-échange dans l'Empire, de resserrer le lien impérial, de provoquer des tarifs de préférence dans les colonies en leur donnant des tarifs de préférence dans le Royaume-Uni. Le 28 mai, M. Chamberlain dit qu'il imposera les aliments; il reconnait que les taxes indirectes pèsent pour les trois quarts sur les moins aisés et sur les salariés : mais il leur dit, « je vous rendrai ces trois quarts et j'y ajouterai le quatrième quart sans hésitation en vous donnant les « Old age pensions », des retraites pour les vieillards ».

Dans une phraséologie plus ou moins nuageuse, il fait entrevoir une augmentation de salaire comme le résultat des droits sur les « objets d'alimentation », et « quoique la protection ne soit pas son but » il en offre l'appât aux propriétaires et aux industriels qui la désirent.

M. Chamberlain entend que les électeurs lui donnent un mandat général pour établir tels droits qu'il lui conviendra, sur tels objets qu'il lui plaira et de faire des négociations à sa convenance avec les colonies. « Quand nous aurons le mandat, nous produirons le programme », dit-il le 28 mai, à la Chambre des communes; le 26 juin, au Constitutional Club, M. Balfour a déclaré qu'il était d'accord avec M. Chamberlain.

Mais, s'il était d'accord avec M. Chamberlain, le 15 mai, pourquoi a-t-il prononcé devant la délégation présentée par M. Chaplin un discours en si complète contradiction avec le programme qu'exposait le même jour M. Chamberlain à Birmingham?

## DEUXIEME PARTIE

### Les taxes sur l'alimentation.

En même temps que paraissait le programme de M. Chamberlain, le *Board of Agriculture* publiait son *Rapport annuel* pour 1902, dressé sous l'impartiale et savante direction de M. P. Craigie.

Les renseignements qu'il donne prouvent que, non seulement le territoire agricole du Royaume-Uni, mais aussi que celui de ses colonies ne peuvent, en ce moment, suffire à l'alimentation de sa population.

### I

### Le blé

Pour le blé, la farine étant convertie en son équivalent en blé, ce que les Anglais appellent *breadstuffs*, voici les proportions des ressources que le Royaume-Uni tire de ses colonies et possessions, et des nations étrangères.

*Possessions britanniques*

| Années | Inde Ton. | Canada Ton. | Australie Ton. | Total de possessions britann. Ton. |
|---|---|---|---|---|
| 1895... | 440.000 | 255.000 | 179.000 | 874.000 |
| 1896... | 106.000 | 315.000 | — | 421.000 |
| 1897... | 20.000 | 347.000 | — | 376.000 |
| 1898... | 477.000 | 387.000 | 11.000 | 875.000 |
| 1899... | 410.000 | 436.000 | 151.000 | 1.032.000 |
| 1900... | — | 400.000 | 146.000 | 603.000 |
| 1901... | 167.000 | 429.000 | 310.000 | 975.000 |
| 1902... | 442.000 | 611.000 | 211.000 | 1.272.000 |

*Nations étrangères*

| Années | Etats-Unis Ton. | Argentine Ton. | Russie Ton. | Total des nations étrangères Ton. |
|---|---|---|---|---|
| 1895... | 2.266.000 | 572.000 | 1.153.000 | 4.489.000 |
| 1896... | 2.639.000 | 250 000 | 863.000 | 4.561.000 |
| 1897... | 2.707.000 | 47 000 | 756.000 | 4.058.000 |
| 1898... | 3.104.000 | 201.000 | 320.000 | 3.846.000 |
| 1899... | 3.011.000 | 576.000 | 126.000 | 3.893 000 |
| 1900... | 2.871.000 | 938.000 | 225 000 | 4 327.000 |
| 1901... | 3.343 000 | 415.000 | 129.000 | 4.078.000 |
| 1902... | 3.240.000 | 227.000 | 331.000 | 4.124.000 |

On voit que les pays étrangers fournissent les trois quarts de la quantité de blé importé dans le Royaume-Uni.

La production du froment dans le Royaume-Uni a été, en 1902, de : 58.278.400 bushels qui, à 60 livres par bushel, donnent 31.607.000 cwts [1].

L'importation de blé et de son équivalent en farine a été de 107.927.000 cwts : sur lesquels les pays étrangers ont fourni 82.483.000 cwts : les possessions britanniques 25.443.000 cwts.

Les possessions britanniques ont donc donné un peu plus de 23 p. 100, moins du quart, réparti de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| Canada....... | 12.226.000 cwts. |
| Inde......... | 8.198.000 — |
| Australie..... | 4.217.000 — |

La combinaison de M. Chamberlain inutile pour l'Inde et les colonies de la couronne qui ne sont pas maîtresses de leurs tarifs ne concerne que les colonies autonomes.

Un droit protecteur donnerait-il une production double dans la Grande-Bretagne et dans les possessions britanniques, qu'il lui faudrait encore importer 24 millions de cwts. Mais si le droit protecteur avait pour résultat de surexciter la production du blé dans les possessions britanniques, il n'aurait pas le même résultat pour le Royaume-Uni.

## II

### *Le prix du blé et le free Trade.*

Lord Brassey, dans une lettre au bas de laquelle j'ai été étonné de voir la signature de l'auteur du *Foreign Work and Wages*, tient le langage suivant :

« On nous dit que le *free Trade* a donné l'alimentation à bon marché. Ce n'est pas vrai, car le blé a été à un prix très élevé aussi bien sous le *free Trade* que sous la protection [2].

Il est certain que le *Free trade* n'a point supprimé les mauvaises récoltes ; il n'a point conjuré les gelées de printemps ni les grandes sècheresses, ni les autres accidents météorologiques contre lesquels le cultivateur risque son enjeu, selon l'expression pittoresque de Galiani.

Mais le *Free Trade* a permis à l'Anglais d'aller chercher le blé

---

[1] Le cwt = 112 livres ou 50 kil. 8. Le bushel, pour le froment, est calculé = à 60 livres de 453 grammes. Le quarter = 8 bushels.

[2] Lettre de Lord Brassey, *the Times*, 12 juin 1903.

sur tous les marchés où il était offert et de l'obtenir à plus bas prix que les autres peuples du monde.

Dans les discussions qui ont lieu dans les journaux et au Parlement, on paraît oublier l'histoire du tarif des douanes dans le Royaume-Uni.

Les droits établis en 1828, sur le blé étaient de 20 sh. par quarter quand le blé était au-dessous de 67 sh.; en 1842, le taux de droit fut maintenu, mais on décida de ne l'appliquer que quand le prix du blé serait de 51 sh. et au-dessous. Il y avait alors un tarif préférentiel : quand le blé venait d'une possession anglaise située hors d'Europe, le droit était de 5 sh., le prix étant au-dessous de 55. La grande réforme du 26 juin 1846, dont les *Free Traders* célèbrent l'aniversaire, n'entraîna pas la suppression immédiate des droits sur les blés ; jusqu'en 1849, elle les abaissa à 10 sh. lorsque le prix ne dépasserait pas 48 sh. Au 1er février 1849, ils furent réduits à 1 sh. par quarter ; en 1864, à 3 d. par cwt et en 1869, définitivement supprimés.

Il est bon de se rappeler ces étapes de l'abrogation des droits sur les blés quand on étudie les variations des prix du blé, en Angleterre : M. T. H. Caird, dans sa lettre au *Times*, publiée le 24 juin, n'a pas paru en tenir compte.

D'après le *Report on the Agricultural returns*, (1903, p. 106), le prix du blé dans les années 1839, 1840, 1841, dépasse 8 sh. par imperial bushel. L'abrogation des *Corn laws* a lieu en 1846 ; en 1847, année de famine, le blé remonte à 8, 8 1/2. A combien serait-il monté si les *corn laws* n'avaient pas été abrogées ? Dès l'année suivante, 1848, il retombe à 6 sh. 3 3/4.

| | |
|---|---|
| 1849.... | 5 6 1/4 |
| 1850.... | 5 0 1/4 |
| 1851.... | 4 9 3/4 |
| 1852.... | 5 1 |

Il remonte ensuite pendant les années de guerre avec la Russie qui constituait le plus grand centre d'approvisionnement de blés alors connu. Il retombe aussitôt après à 5,6 1/4, et sauf une année, en 1867, jamais il n'a retrouvé le prix de 8 sh. Il est tombé au-dessous de 3 sh. en 1894 et 1895, et depuis cette époque il varie entre 3 et 4 sh.

Mais il n'y a pas une baisse constante : en 1902, le prix du blé anglais a été de 28 sh. 1 d. le quarter et l'orge de 25 sh. 8 d. prix qui n'avaient pas été atteints depuis 1898. Le prix de l'avoine a été de 20 sh. 2 d. Il n'avait pas été aussi élevé depuis 1885.

Les *Agricultural statistics* contiennent un tableau donnant le prix mensuel du quarter de blé en Angleterre, indigène et importé, comparé avec son prix en France, où le blé est soumis au droit de 7 francs par quintal et en Belgique où il entre en franchise. Je donne ces prix pour quatre mois.

| | *Angleterre.* (par quarter) Indig. | Importé. | France | Belgique |
|---|---|---|---|---|
| | sh. d. | sh. d. | sh. d. | sh. d. |
| Janvier...... | 27 7 | 29 1 | 36 5 | 28 4 |
| Avril........ | 27 9 | 27 9 | 36 9 | 28 4 |
| Juillet....... | 30 9 | 29 2 | 37 3 | 30 0 |
| Octobre...... | 25 8 | 28 0 | 35 10 | 27 7 |

Ce tableau montre une fois de plus la répercussion du droit de douane sur le blé : et si M. Chamberlain frappe le quarter de blé de 5 sh., soit de 1 sh. 3 d. par cwt ou de 3 fr. 10 par 100 kilos, il peut être certain qu'il en rapprochera le prix en Angleterre du prix qu'il atteint en France.

En 1902, le prix du pain de 4 livres (de 453 gr.) a valu :

| | d. |
|---|---|
| De janvier à mars......... | 5 05 |
| D'avril à juin.......... .... | 5 27 |
| De juillet à septembre.... | 5 23 |
| D'octobre à décembre.... | 5 23 |

Il n'est question que de pain blanc, fait avec la meilleure farine. Le prix est donc à Londres de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 le kilo, tandis qu'à Paris le prix varie de 0 fr. 70 à 0 fr. 80.

M. Chamberlain a négligé de voir ces chiffres, de sorte qu'il a pu s'écrier, sans hésitation, dans le discours du 26 juin au *Constitutionnal Club* : « Je crois qu'il n'y a jamais eu plus grosse imposture que le cri du pain cher. » Et le *Times* du 27 juin dit : « c'est un appel à l'ignorance et aux préjugés ».

M. Méline. en 1887, tenait le même langage quand, imposant le droit de 5 francs sur le quintal de blé, il ne mettait pas de droit de douane sur l'importation du pain, afin de pouvoir dire, comme M. Chamberlain, que le prix de la matière première ne devait pas avoir d'influence sur le prix du produit. Aussitôt après, on voyait des boulangers français établis en Belgique et des boulangers belges expédier du pain jusqu'à Paris. M. Méline mettait alors un droit sur le pain égal à celui du froment.

M. Ritchie, le chancelier de l'Echiquier, répondait, le 9 juin, à

la Chambre des Communes, à propos du petit droit de 3 d. par cwt qu'il a fait supprimer, à ceux qui disaient qu'il n'avait pas atteint le consommateur.

« C'est une chose extraordinaire que 2 millions 1/2 de liv. st. puissent être perçus sans que personne s'en ressente ; je dois dire que c'est une économie politique que je ne comprends pas ».

## III

### L'ALIMENTATION ANIMALE

Pour les animaux de la race bovine importée, on peut dire que, depuis 1893, l'Angleterre n'a pas reçu une seule tête de la race bovine des pays d'Europe. Voici les chiffres de ses importations pendant les trois dernières années :

*Bétail vivant.*

| | Importation totale<br>—<br>No. | Part des Etats-Unis<br>—<br>No. | Part du Canada<br>—<br>No. |
|---|---|---|---|
| 1898..... | 569.100 | 369.500 | 108.405 |
| 1899..... | 503.500 | 321.200 | 94.600 |
| 1900..... | 495.600 | 350 200 | 104.839 |
| 1901..... | 495.600 | 405.700 | 88.211 |
| 1902..... | 419.500 | 324.400 | 93.674 |

Voici la répartition de l'importation des moutons :

| | Importation totale<br>— | Part des Etats-Unis<br>— | Part du Canada<br>— |
|---|---|---|---|
| 1900..... | 382.833 | 142.906 | 35.273 |
| 1901..... | 383.594 | 300.152 | 68.010 |
| 1902..... | 293.203 | 233.227 | 55.033 |

En 1902, l'importation des viandes mortes, y compris le lard et le jambon, les viandes salées et conservées, se répartit de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| Pays étrangers........... | 13.424.900 cwts |
| Possessions anglaises..... | 3.094.600 — |
| | 16.519.500 |

Les possessions britanniques y contribuent respectivement de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| Nouvelle-Zélande......... | 1.921.200 cwts |
| Australie................. | 484.400 — |
| Canada.................. | 988.000 — |

Les pays étrangers se répartissent les importations dans les proportions suivantes :

| | |
|---|---|
| République Argentine.... | 2.412.900 cwts |
| Danemark................ | 1.553.600 — |
| Hollande.................. | 1.053.800 — |
| Etats-Unis................ | 8.124.300 — |

## IV

### LE PRIX DE LA VIANDE ET LA CONSOMMATION

Le prix moyen de la viande en 1902 était pour la première qualité de 38 sh. le cwt et pour la seconde de 35 sh. 10 d., dépassant le prix des quatre années précédentes. Or, on a pu voir dans les tableaux précédents que l'importation du bétail vivant, qui avait dépassé 500.000 têtes en 1898 et 1899, qui avait approché de 500.000 têtes en 1900 et 1901, était tombée à 419.580 têtes. De même la diminution de l'importation des moutons a été de 90.000 têtes.

Je sais que les protectionnistes se réjouiront en disant que cette diminution a profité au marché intérieur. Le nombre des têtes de bétail amenées sur les marchés dans la Grande-Bretagne a augmenté :

| | |
|---|---|
| 1898................ | 1.263.900 |
| 1899................ | 1.236.000 |
| 1900................ | 1.187.600 |
| 1901................ | 1.161.500 |
| 1902................ | 1.302.600 |

Le nombre des moutons a également augmenté ;

| | |
|---|---|
| 1898......... ...... | 4.691.600 |
| 1899................ | 4.681.600 |
| 1900........... .... | 4.325.000 |
| 1901................ | 4.314.200 |
| 1902................ | 4.508.000 |

Il en a été de même pour le nombre des porcs;

| | |
|---|---|
| 1898.................. | 363.300 |
| 1899.................. | 455.000 |
| 1900.................. | 412.200 |
| 1091......... .. .... . | 383.800 |
| 1902.................. | 414.300 |

Les cultivateurs, séduits par les hauts prix, ont amené leur bétail, leurs moutons, leurs porcs sur le marché et, en faisant de bonnes affaires, ont comblé le vide qui provenait de la moindre quantité des importations.

Mais ce vide a-t-il été comblé complètement? Non, car le Royaume-Uni ne se nourrit pas seulement de bétail abattu sur son territoire; il importe des viandes frigorifiées, des viandes conservées et salées. Or, la diminution de leurs importations coïncide avec l'augmentation de leur prix ....

*Viande fraîche de bœuf.*

| | Importations totales | Prix par cwt |
|---|---|---|
| | — | — |
| | cwts | sh. d. |
| 1900........ | 4.128.000 | 39 7 |
| 1901........ | 4.508.700 | 39 6 |
| 1902....... | 3.707.400 | 42 8 |

*Bacon (lard) et jambon.*

| | Importations du lard et jambon | Prix du lard | Prix du jambon |
|---|---|---|---|
| | — | par cwt | |
| 1900..... | 7.443.000 | 41 9 | 46 10 |
| 1901..... | 7.633.000 | 47 1 | 48 8 |
| 1902..... | 6.572.000 | 52 9 | 52 1 |

Cette cherté du bétail et de la viande, en 1902, a été causée par la mauvaise récolte des Etats-Unis. Mais l'effet aurait été ressenti beaucoup plus durement si le Royaume-Uni avait été réduit à ses ressources et à celles des colonies. Sur 16.519.000 cwts d'importation, les possessions britanniques ne comptent que pour 3.094.000, moins d'un cinquième.

Quand le prix des objets monte, le consommateur n'en achète pas la même quantité avec la même somme de monnaie. Donc, toute personne qui a son budget fixe diminue ses achats; elle essaie de remplacer les objets de la consommation habituelle par des objets d'autre nature. Ce n'est ni pour son agrément, ni pour son bien. En se proposant de frapper les objets d'alimentation, M. Chamberlain invite tous les ouvriers anglais à pratiquer ce que les économistes appellent la loi de substitution.

Appliquée aux objets d'alimentation, elle s'appelle la loi de privation.

M. Daniel Zolla, dans son livre la *Crise agricole*, a donné les chiffres suivants comparés pour les prix du kilogramme de viande nette de bœuf et de mouton au marché de la Villette et au *Metropolitan Market* de Londres :

| | Bœuf 2e qualité | | Mouton 2e qualité | |
|---|---|---|---|---|
| | Paris | Londres | Paris | Londres |
| | — | — | — | — |
| 1894-1896....... | 1 34 | 0 80 | 1 65 | 1 18 |
| 1895-1897....... | 1 31 | 0 80 | 1 62 | 1 20 |

Le prix de la viande fraiche est limité par le prix des viandes frigorifiées importées. En Angleterre, l'épicier peut vendre du mouton américain ou australien à 9 pence 1/2 les deux livres, soit 0 fr. 95 le kilo sans os, des gigots de la Nouvelle-Zélande à 6 pence la livre, soit 1 fr. 30 le kilo.

## V

### LES ŒUFS FRAIS DES ANTIPODES.

L'idéal poursuivi, il y a quarante ans, par M. Gladstone était le *free breakfast table*, et sauf pour le thé, les Anglais y étaient arrivés. Le retour au droit de 3 d. par cwt sur le blé avait été un recul ainsi que le droit sur le sucre : mais c'étaient les Anglophobes du continent qui payaient ce dernier, grâce à leurs primes.

Maintenant M. Chamberlain et ses caudataires retournent la question : ils ont pour idéal de charger de droits le pain du déjeuner, le *bacon* du déjeuner, le *roastbeef* froid et le jambon du déjeuner ; et pourquoi pas le lait et les œufs ? pourquoi ne pas donner des *preferential tarifs* au lait condensé? il en vient 912.800 cwts des pays étrangers et seulement 1.836 cwts des colonies? mais en 1902 il est venu 224 cwts de lait frais de l'Australie, contre 21.806 cwts de l'étranger dont 16.950 de la France. Pour avoir la satisfaction de prendre à son déjeuner du lait frais qui aura parcouru les deux tiers du méridien terrestre, l'ouvrier anglais peut bien faire quelques sacrifices.

De même pour les œufs, sur les 2.276.015 milliers d'œufs importés, le Canada en a envoyé 62.139 milliers, les îles normandes 80 milliers et la nouvelle Zélande 7 milliers, tandis que la Russie en a envoyé 640.685 milliers, l'Allemagne 471.754 milliers, le Danemark 422.185 milliers, la Belgique 315.295 milliers, la France 201.652 milliers. L'ouvrier anglais, sous le régime des tarifs de faveur, devra se payer le luxe impérial de manger des œufs frais des antipodes.

En France, la proposition de M. Debussy, sur l'élévation des droits de douane adoptée le 4 juillet, montre que les gouvernements ne peuvent jamais satisfaire les appétits protectionnistes. Elle relève les droits sur la viande à 20 francs les 100 kilos au tarif minimum, soit 0,40 c. par kilo pour la viande nette aussi bien sur les bas morceaux que sur les morceaux de première qualité. Son auteur a dit, du reste, avec une certaine naïveté, quel en était le but.

Depuis que des relations amicales se sont nouées avec l'Italie, la commission sanitaire a reçu ordre de trouver que les bestiaux

ne sont plus contaminés : et dociles, les hygiénistes vont laisser entrer les bœufs italiens. M. Plichon s'est indigné à ce propos que « des engagements internationaux aient été pris sans l'assentiment du parlement. » Quels engagements internationaux ? de ne plus trouver malades des bêtes saines.

M. Plichon s'étonne que le gouvernement n'ait pas soumis à la Chambre des Députés un ordre du jour constatant l'aveu du prétexte sanitaire. M. Debussy veut le remplacer par un droit de douane qui, au moins, a le mérite de la franchise : et il a dit pourquoi.

S'il entrait du bétail italien en France « le bétail français baisserait au minimum de 100 francs par tête. Il en résulterait pour l'élevage français une perte qui ne serait pas inférieure à 700 millions par an. » Mais qui donc paye ces 700 millions ? Ce sont les acheteurs de viande. Au profit de qui ? au profit des 711.000 propriétaires de moyennes exploitations agricoles de 10 à 40 hectares qui ont 2.388.000 hectares de prairies ; des 138.000 propriétaires des grandes exploitations agricoles au-dessus de 40 hectares qui ont 4.300.000 hectares de prairies, tandis que la petite propriété au-dessous de 10 hectares n'en a que 1.929.000.

La part des prairies dans la grande propriété est relativement à cette part dans la petite propriété comme 223 est à 100.

Pour les possesseurs des 711.000 exploitations moyennes, des 138.000 grandes exploitations, M. Debussy demande qu'on charge d'un impôt féodal de 700 millions tous les consommateurs, et la Chambre des députés, issue du suffrage universel, lui a donné raison !

M. Chamberlain compte, sans doute, que les électeurs anglais ne sont pas plus perspicaces que les électeurs français.

## VI

### LA PROTECTION AGRICOLE POUR LES COLONIES

M. Chamberlain a présenté son programme de telle sorte que chacun y voit ce qui lui convient.

Sir Howard Vincent, dans son discours (25 juin) au *The Imperial Industries Club*, qui paraît fondé pour soutenir cette campagne, y voit la protection de l'agriculture du Canada. Il dit : « Le Canada pourrait produire 5.000.000 de quarters de blé et a vingt millions d'acres de sol vierge capable de produire 25 bushels de blé par acre ». Il en a même produit 26 en 1902. Mais le Canada ne consacre pas plus de terres à la culture des céréales que le Royaume-Uni :

| | | Acres. |
|---|---|---|
| Canada : | Manitoba. . . . | 3.098.000 |
| — | Ontario. . . . . | 4.455.000 |
| | Total. . . . | 8.553.000 |
| Royaume-Uni. . . . . . . | | 8.708.000 |

Il ne suffit pas d'avoir de grands territoires. Non seulement il faut qu'ils soient propres à la culture, mais encore qu'il y ait des hommes, ayant des capitaux, pour les mettre en valeur.

Le Canada a produit, en 1902, année de bonne récolte 79.000.000 de bushels.

Le Canada compte, pour la race bovine, le nombre de têtes suivant :

| | | 1891 | 1902 |
|---|---|---|---|
| Canada | Manitoba. . . . | 230.000 | 1.702.000 |
| — | Ontario. . . . . | 282.000 | 2.562.000 |

C'est un total de 4.264.000 têtes, dont plus d'un million de vaches laitières : mais le Royaume-Uni compte 11.376.000 têtes.

Le Canada compte 1.735.000 moutons, mais le Royaume-Uni en compte 30 millions.

Le Canada compte 1.779.000 porcs ; mais le Royaume-Uni en compte 3.639.000

Le Canada ne peut donc être considéré comme le réservoir alimentaire du Royaume-Uni. Sa provision est de beaucoup inférieure.

Nous trouverons les mêmes résultats dans les autres colonies. En Australie, la race bovine compte 8 millions de têtes ; et si les moutons s'élèvent au chiffre de 72.500.000, ils ne représentent qu'un chiffre de 140 p. 100 supérieur à celui du Royaume-Uni.

Des tarifs de faveur peuvent-ils avoir pour résultat de donner une telle extension à la production du blé et de la viande dans les possessions anglaises, qu'elles puissent alimenter complètement le Royaume-Uni ?

Tel est le but, a-t-il été affirmé entre autres dans les discours prononcés par MM. Balfour et Chamberlain au *Constitutional Club*.

On devrait alors mettre un tarif si élevé qu'il serait prohibitif ; et on ne réussirait pas ; car, au lendemain de la promulgation du tarif, le Canada et l'Australie n'auraient ni les 80 millions d'habitants, ni les capitaux qui constituent le pouvoir producteur des Etats-Unis.

Mais s'agit-il seulement de la protection agricole des colonies ?

Lord Brassey, Lord Harris envisagent le programme comme

une protection en faveur de l'agriculture anglaise. Lord Brassey, enthousiasmé, cite cette phrase de Bismarck :

« Dans la décadence de l'agriculture, je vois le plus grand danger de notre prééminence comme race ».

Parler d'une manière et agir d'une autre n'est point chose particulière à Bismarck; toute sa politique économique consista à développer l'industrie en Allemagne. Tandis qu'il combattait le socialisme par ses lois draconiennes ou en essayant de le bureaucratiser, il alimentait soigneusement les foyers de socialisme et les dernières élections ont montré qu'il avait réussi.

M. Chamberlain aussi a indiqué les droits sur l'alimentation comme « favorables au retour à la vie champêtre ». Entend-il par là que les ouvriers se trouveront si misérables dans les villes qu'ils devront émigrer dans les campagnes? mais qu'y feront-ils? et ont-ils pour idéal la misérable vie rurale sous la protection décrite par Lord Rosebery?

On peut mesurer le degré de civilisation d'un pays par l'étendue et la densité de sa population urbaine, et cette règle s'applique aussi bien aux civilisations anciennes qu'aux civilisations actuelles. Le Théocrite de Birmingham a une singulière méconnaissance de l'histoire en supposant qu'il pourra renvoyer réciter des églogues les 25.054.000 personnes qui, sur une population totale de 32.526.000 habitants dans l'Angleterre et le Pays de Galles; les 3.120.000 personnes qui, sur 4.472.000 en Ecosse, vivent dans les villes.

Mais avec des droits protecteurs, l'agriculture est-elle donc à l'abri de toute crise? Ils étaient élevés quand en 1821, en 1822, en 1833, en 1836, en 1837 la Chambre des Communes nommait des Commissions d'enquête pour « chercher un remède à la détresse de l'agriculture ». Et en France, jamais les propriétaires fonciers n'ont poussé de plus lamentables gémissements que depuis qu'on leur a assuré le monopole de l'alimentation de leurs compatriotes.

## V

### LE PAIN ET LA BANANE

M. Henri Higgs (1) a dit, avec quelque reproche, que la vie d'un ouvrier anglais lui paraîtrait insupportable s'il n'avait pas de pain blanc; il ajoutait, que dans beaucoup de parties de l'Europe, les ouvriers n'ont pas de pain; il indiquait que la banane pourrait le remplacer. M. Chamberlain s'en réjouirait, mais il proposerait

(1) Economical section. Presidential address, 1899; British Association ror Advancement of the Sciences.

un tarif afin d'en rehausser le prix sur le marché de Londres et d'en écarter, en totalité ou en partie, les 1.837.295 régimes de bananes venant de l'étranger en faveur des 967.405 venant des Indes occidentales.

Les partisans des *preferential tarifs* se servent de certaines enquêtes, poussées au noir, pour dire : « Il y a 12 millions d'Anglais qui ont une alimentation insuffisante ; on peut évaluer que 500 personnes sont mortes de faim l'année dernière. C'est un préjugé de croire que l'Anglais est suffisamment nourri : donc le Libre-échange n'a servi à rien. » Cet argument pourrait avoir de la valeur s'il prouvait que la cherté du pain et de la viande aurait fourni aux personnes insuffisamment nourries des ressources pour en acheter.

Si les objets d'alimentation végétale et animale étaient d'un prix plus élevé, ces 12 millions de personnes augmenteraient leurs privations sur le combustible, l'éclairage, les vêtements, la chaussure et leurs menus plaisirs pour soutenir leur misérable régime diététique qui leur coûterait plus cher qu'actuellement.

La très grande majorité des êtres humains est condamnée à pratiquer l'ascétisme, non point par vœu religieux, dans l'espérance d'acheter par des privations les félicités d'une autre vie, mais pour une raison tout objective : ils doivent, au milieu de toutes les tentations, s'astreindre à des privations imposées par leurs ressources : et M. Chamberlain, plagiaire de M. Méline et des agrariens allemands, vient proposer de leur arracher de la bouche un morceau de pain, un morceau de la viande déjà trop réduits, comme si une bonne nutrition n'était pas aussi nécessaire aux salariés que la houille est nécessaire à la machine à vapeur.

## VII

### AU PROFIT DES GRANDS PROPRIÉTAIRES CONTRE LE GRAND NOMBRE

De même qu'en France (1), cette taxe sur l'alimentation, prélevée sur le grand nombre ne pourrait être avantageuse qu'aux grands propriétaires de l'Angleterre. Les *Returns as to the number and size of agricultural Holdings in Great Britain* (1895) établis par M. P. G. Craigie, nous en donnent la preuve.

Laissant de côté les petites propriétés d'un acre (40 ares) et au-dessous qui, détachées des maisons d'habitation, sont au nombre de 488.500, M. P. G. Craigie dresse le tableau suivant :

(1) Voir le compte rendu de *la Société d'Economie politique* du 5 mai.

| Exploitation agricole | Nombre | 0/0 | Etendue en acres | 0/0 |
|---|---|---|---|---|
| De 1 acre à 5 acres... | 117.968 | 22.68 | 366.792 | 1.13 |
| — 5 — 20 — ... | 149.818 | 28.80 | 1.667.647 | 5.12 |
| — 20 — 50 — ... | 85.663 | 16.47 | 2.864.976 | 8.79 |
| — 50 — 100 — ... | 66.625 | 12.81 | 4.885.203 | 15.00 |
| — 100 — 300 — ... | 81.245 | 15.62 | 13.875.914 | 42.59 |
| — 300 — 500 — ... | 13.568 | 2.61 | 5.113.945 | 15.70 |
| — 500 — 1.000 — ... | 4.616 | 0.89 | 3.001.184 | 9.21 |
| — 1000 — et au-dessus... | 613 | 0.12 | 801.852 | 2.46 |
| | 5.106 | 100.00 | 32.577.513 | 100.00 |

Le nombre des petites propriétés au-dessous de 5 acres (2 acres 1/2 = 1 hectare) représente près de 23 p. 100, mais leur étendue ne représente qu'un peu plus de 1 p. 100 du territoire agricole de la Grande-Bretagne.

Si nous y ajoutons les surfaces de 5 à 20 acres, nous arrivons comme nombre à plus de la moitié, mais, comme surface, à un peu plus de 6 p. 100 seulement.

Les terres de 100 acres (40 hectares) et au-dessus représentent comme nombre moins de 20 p. 100, mais comme surface, 22.788.000 acres sur 32,577.000, soit 70 p. 100.

Dans la proportion de 52 p. 100 les petites propriétés de 1 acre à 5 acres sont entièrement des herbages ; la proportion de la pâture relativement aux terres cultivées est de 2 acres à 1 : mais au-dessus de 100 acres, la proportion est renversée : et, dans les terres de 500 à 1.000 acres, les terres cultivées comptent pour 58 p. 100.

Le droit sur le blé et les autres céréales sera donc bien prélevé sur le grand nombre au profit d'un très petit nombre de grands propriétaires. Il donnera un argument aux partisans de la nationalisation du sol.

Lord Harris, qui, le 29 juin, à la Chambre des Lords, se déclarait partisan du programme de M. Chamberlain dans l'intérêt des propriétaires, est bien imprudent.

Si on prend la proportion de la répartition de la population adulte, dans le Royaume-Uni, en 1891, on trouve :

| | 1891 | Pourcentage. |
|---|---|---|
| Professional..... | 858.000 | 4.1 |
| Domestic........ | 1.590.000 | 7.7 |
| Commercial ..... | 1.274.000 | 6.2 |
| Agricultural..... | 2.046.000 | 9.9 |
| Industrial ....... | 6.960.000 | 33.7 |
| Unoccupied...... | 7.952.000 | 38.4 |
| | 20.680.000 | 100 |

Le terme *unoccupied* comprend les personnes retirées des affaires, les retraités, les personnes vivant de leurs revenus et toutes les personnes qui ne pratiquent pas une profession déterminée.

Toutes à coup sûr ont intérêt à la vie à bon marché, sauf celles qui peuvent espérer retirer de plus grands revenus de leurs propriétés foncières : mais ce n'est que le petit nombre... Tous les fonctionnaires et hommes de professions dites libérales, les domestiques, les commerçants ont intérêt au libre échange. Quant aux industriels, aucun n'a intérêt à voir augmenter le prix de la nourriture. Voilà donc 66.3 p. 100 de la population, soit 2 personnes sur 3 à qui les droits sur les objets d'alimentation sont préjudiciables. Reste la population agricole. Mais comme l'ont dit M. Richtie, M. Balfour, dans leurs arguments pour la suppression du droit de 3 d. par cwt sur le blé, beaucoup d'agriculteurs ont besoin de blé et de farine à bon marché pour la nourriture de leurs bestiaux : et beaucoup, n'étant que des ouvriers, ont un bien-être en proportion du bon marché des objets qu'ils consomment.

## VIII

### L'ALIMENTATION EN TEMPS DE GUERRE.

Les protectionnistes ont toujours des prétextes multiptes. Quand l'un s'est effondré, ils en invoquent un autre. Un de leurs arguments est celui de la défense nationale.

L'Angleterre ne se suffit pas à elle-même pour son alimentation. En cas de guerre, elle courrait les risques de la famine.

Oui, s'il n'y avait pas de blé disponible dans le monde, si l'Angleterre ne pouvait en apporter par ses propres navires, si des navires neutres ne pouvaient l'approvisionner, et si l'Angleterre était tellement ruinée qu'elle ne pût en acheter. De toutes les conditions, la dernière seule est sérieuse. Mais alors la ruine aurait précédé l'anémie.

En réalité, ceux qui invoquent ce prétexte regrettent que le peuple anglais n'ait pas rogné ses morceaux de pain depuis 1846 de peur d'une guerre qui n'a pas eu lieu !

## IX

### ON NE VIT PAS DE PAIN.

Devant la résistance des électeurs, M. Chamberlain donne le change : et dans son discours du 26 juin il dit :

« Supposons que la taxe sur le blé augmente le prix du pain, augmentera-t-elle nécessairement le prix de la vie ? L'homme ne vit pas seulement de pain. Si l'augmentation du prix du pain coïncidait avec une diminution proportionnée de quelque autre article soit de consommation ou d'usage nécessaire au confort de la vie, alors le prix de la vie ne serait pas le moins du monde augmenté. »

Si le pain est cher, qu'il mange de la banane ! Mais la banane sera-t-elle à meilleur marché qu'elle ne l'est aujourd'hui, si elle jouit aussi du bénéfice de tarifs de faveur? et quelle serait donc sous ce régime la diminution que pourrait opérer M. Chamberlain? serait-ce sur l'alcool ? La question s'est posée de telle sorte que M. Chamberlain a dû envoyer une note annonçant qu'il l'excluait de ses projets de dégrèvements mystérieux.

Tous ces arguments ont tellement frappé l'opinion que le 26 juin, au Constitutional Club, M. Balfour fait cette déclaration : « On discute si l'alimentation sera taxée, ce n'est pas la question. La taxe sur l'alimentation n'est pas une partie essentielle du projet. » Mais le 28 mai à la Chambre des communes, M. Chamberlain avait dit exactement le contraire. L'auteur de la série d'articles, publiés dans le *Times*, sous la signature d'*An Economist*, destinés à soutenir le programme Chamberlain, disait dans son second article (*Times*, 22 juin.)

« Parler de la reconnaissance du *free trade* dans l'Empire, est une illusion si nous ne sommes pas disposés à accepter des taxes sur les objets d'alimentation. »

Cet effort, fait par M. Balfour et par M. Chamberlain pour donner le change, prouve la force de l'obstacle contre lequel ils se butent. Ils essaient une diversion.

## TROISIÈME PARTIE

### L'usage du Trésor

#### I

#### LES PENSIONS DE RETRAITES

M. Chamberlain espérait que la taxe sur l'alimentation lui donnerait un trésor; et dans la séance du 28 mai, il disait à l'ouvrier anglais :

« Toutes les taxes de consommation pèsent sur les trois quarts des classes les plus pauvres et pour un quart sur les autres. Je considère les classes ouvrières comme ayant droit à chaque

penny des trois quarts et de plus je leur donnerais le quatrième quart sans hésitation.

Sous quelle forme?

Sous forme de pensions de retraites.

M. Chamberlain propose aux ouvriers une certitude : la diminution du pouvoir d'achat de leur salaire, la privation, par conséquent, moins de pain, moins de viande, moins de lard, pour le même prix. C'est la négation de l'hygiène du roastbeef qui a eu un si grand succès dans la Grande-Bretagne. En échange, M. Chamberlain promet à la moitié d'entre les ouvriers qui, d'après les tables de mortalité anglaises, survivront à l'âge de 65 ans, une retraite dont il n'indique pas le chiffre.

Mais, au moment où il fait appel, contre leur bien-être quotidien, à l'esprit de prévoyance des ouvriers, M. Chamberlain ne se rend-il pas coupable de la plus grave imprévoyance? Est-il donc certain de pouvoir tenir les engagements qu'il prend? Alors qu'il veut assurer l'ouvrier contre la vieillesse, assure-t-il l'Etat contre la faillite de ses promesses? Tire-t-il une lettre de change sur l'avenir en se disant : Q'importe ce qu'il adviendra. Les contribuables de l'avenir se débrouilleront.

L'expérience des retraites que nous avons faite en France est peu rassurante. La loi de 1853 qui a établi les retraites des fonctionnaires se traduit par un déficit qui, tous les ans, va en augmentant. L'ensemble des pensions servies par l'Etat aux fonctionnaires, militaires et marins, etc., se monte, dans le budget de 1903, à 251 millions de francs. Presque toutes les mines et les Compagnies de chemins de fer ont été obligées de verser des sommes considérables pour combler les déficits de leurs caisses de retraites.

Supposer que des droits de douane, ayant un caractère protectionniste, pourront pourvoir à des dépenses de ce genre, c'est nier les faits économiques les mieux acquis. Quand le tarif protectionniste remplit son rôle, il ne donne pas de revenu. En France, le droit sur le blé aboutit à ce résultat que les finances doivent être d'autant plus prospères que le blé est plus rare et le pain plus cher. Dans le système protectionniste une mauvaise récolte fait un bon budget, une bonne récolte fait un mauvais budget. En 1897, mauvaise récolte, les droits sur les céréales rapportent 55 millions de francs; en 1898, 78 millions; et ils auraient rapporté encore une somme supérieure, si on ne les avait suspendus. Ils tombent à 20 millions en 1900 et à 13.800.000 francs en 1902. Comment peut-on assurer une caisse des retraites sur

des ressources aussi aléatoires? Si les droits, proposés par M. Chamberlain, donnent leur plein effet, ils doivent supprimer leurs propres recettes, puisqu'ils doivent empêcher d'entrer les objets qu'ils frappent; alors que deviennent les ressources pour les old age pensions et autres réformes sociales indéterminées que laisse entrevoir M. Chamberlain?

## II

### Augmentation des salaires.

Mais s'agit-il seulement des « old age pensions »? Il s'agit aussi d'une augmentation de salaires. M. Chamberlain semble considérer que les salaires sont en raison du coût de la vie; il oublie qu'ils sont payés en dernier ressort, par le consommateur, et qu'ils dépendent du débouché.

## III

### Le revolver de Lord Lansdowne.

Lord Lansdowne a transformé les tarifs de faveur en tarifs de représailles. Il les a comparés par une de ces métaphores belliqueuses habituelles aux protectionnistes à un revolver.

Mais il est déjà embarrassé de sa métaphore. Dans la séance du 29 juin, le comte de Portsmouth l'a appliquée à l'Allemagne, à propos du Canada: Lord Lansdowne s'est empressé de protester. Son revolver menace tout le monde en général, mais personne en particulier.

## IV

### [illegible]

Les tarifs de faveur ont pour but de cimenter l'empire : il est singulier que le ministre des Colonies, au lendemain de la guerre du Transvaal, déclare que l'Empire n'est pas solide.

M. Balfour dit :

« ... Si l'empire britannique doit rester composé d'unités économiques isolées, il est inutile pour nous d'espérer que cette branche de la race anglo-saxonne soit destinée à atteindre jamais la merveilleuse situation économique qui s'ouvre sans nul doute devant les États-Unis. »

C'est ici qu'intervient la relativité qu'on a opposée « au dogme du [illegible] ». Les colonies anglaises sont éparpillées sur la surface du globe au lieu d'être [illegible] comme les États de l'Allemagne

ou les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Par la force des choses, les colonies autonomes garderont leur autonomie économique : toutes les tentatives que ferait le Royaume-Uni, si entourées de séductions qu'elles puissent être, se heurteraient contre la manière dont chacune comprend ses intérêts. C'est un progrès incontestable de vouloir remplacer le vieux pacte colonial tyrannique par un nouveau pacte colonial amiable. On ne risque pas de provoquer ainsi des révoltes comme celle qui aboutit à l'indépendance des Etats-Unis.

Mais c'est montrer un grand mépris des faits que d'espérer qu'une union douanière cimente l'union politique et doive établir des rapports d'amitié entre les hommes qui en jouissent. Dans le Zollverein, depuis 1834, la Prusse représentait la politique économique libérale et l'Allemagne du Sud, le protectionnisme ; et elles étaient constamment en lutte. Après 1860, la Prusse conclut un traité libéral avec la France, et força ainsi les autres membres du Zollverein, ou de se séparer ou de la suivre. Quant aux Etats-Unis, leur politique a toujours oscillé autour de cette question de tarifs ;et on a pu dire qu'elle avait été, autant que l'esclavage, une des causes de la guerre de sécession. Dans ces dernières années, nous voyons le tarif Mac Kinley de 1890, élevant les droits de douane et les étendant à des matières premières ou à des marchandises jusque-là indemnes, et pour se créer des partisans dans les Etats du Sud, les protectionnistes donnent une prime directe au sucre de la Louisiane. Le tarif Wilson (1894) supprime les droits sur la laine en masse (Wool), et réduit les droits sur les draps. L'élection de Mac Kinley redonne le pouvoir aux protectionnistes, et le tarif Dingley (1897) rétablit les droits sur la laine et relève les droits sur tous les tissus.

Ces à-coups exposent l'industrie et le commerce à des crises chronologiques ; mais ces crises dévoilent les sentiments d'hostilité qui animent les représentants de tels ou tels intérêts.

Si le protectionnisme place le pays qui y a recours en état de guerre de tarifs avec toutes les nations étrangères, il place en état d'antagonisme chaque région du même pays qui se prétend toujours sacrifiée aux autres, chaque industrie qui demande à être plus protégée que les autres et au détriment des autres.

*Le protectionisme remplace la concurrence économique par la concurrence politique.*

Les néo-protectionnistes ne peuvent traiter cette affirmation d'*a priori* ; car elle est confirmée par l'expérience quotidienne de tous les pays protectionnistes.

Les tarifs différentiels, ne développeront point les relatio amicales entre le Royaume-Uni et les colonies autonomes. Chaq colonie trouvera qu'elle est sacrifiée aux autres. M. Chambe lain a dit, le 28 mai, à la Chambre des communes qu'il pens que les tarifs de privilège ne s'appliqueraient pas aux matièr premières mais alors il fait perdre à l'Australie la plus gran partie des bénéfices qu'elle pourrait en retirer.

Si nous prenons la valeur de l'exportation de l'Australie et de Nouvelle-Zélande au Royaume-Uni en 1901, nous voyons qu'el s'est élevée à 34.590.000 liv. st. et que la valeur de la laine qui a été exportée a été de 15.426.000 liv. st., soit 44 p. 100.

Voilà donc 44 p. 100 de l'exportation de l'Australie et de Nouvelle-Zélande qui, dans le Royaume-Uni, ne bénéficie d'aucun tarif de faveur.

Si on ne donne pas de tarifs de faveur sur ces objets, il faud en augmenter le taux sur d'autres objets, mais toutes les coloni de l'Australie et la Nouvelle-Zélande fournissent-elles des produ uniformes?

Le gouvernement anglais ne pourra pas donner de tarifs faveur sur les minerais d'or, de cuivre, d'argent, d'étain que l envoient le Queensland, Victoria, la Nouvelle Galles du Sud. Il l restera donc la ressource d'imposer fortement le mouton frais po donner un tarif de faveur à la Nouvelle-Zélande qui, en 1901, lui en envoyé pour 2.949.000 liv. st.; le blé et la farine, pour donner tarif de faveur à Victoria qui lui en a envoyé pour 1.091.461 l st.; le beurre, pour donner encore un tarif de faveur à Victoria q en a envoyé pour 921.505 liv. st.

Mais chaque colonie affirmera que l'une est plus favorisée q l'autre; et il ne pourra en être autrement puisque toutes n'e pas une exportation identique. Divisées entre elles dans ce course aux avantages, elles se réuniront contre le Canada. Comi il est, parmi les colonies anglaises, le plus grand fournisseur d objets d'alimentation, ce sera lui qui retirera les plus grands ava tages des tarifs de faveur imposés sur eux, d'après les explicatio données par M. Chamberlain, le 28 mai.

Sur 19 854.000 liv. valeur des importations du Canada Royaume-Uni en 1901, les objets d'alimentation comptent po plus de 5 millions de liv. st. Sur les 14.800.000 livres restant, bois compte pour 4.653.000 liv. st.

Les objets d'alimentation et le bois comptent donc po 55 0/0 des exportations du Canada dans le Royaume-Uni. Si frappe les objets d'alimentation pour donner des avantages

Canada, les colonies australiennes auront le droit de dire qu'on favorise son lard, son jambon, son fromage, son blé. Si on donnait un tarif de faveur à son bois, la laine d'Australie se considérerait comme sacrifiée.

Sans doute, avant la mise en vigueur de ce régime, des négociations auraient lieu : les gouvernements des colonies connaîtraient les tarifs de préférence accordés à chacune d'elles : mais, de deux choses l'une : — ou bien les colonies dicteraient au Royaume-Uni les tarifs différentiels que chacune d'elles voudrait, et alors ce seraient les colonies qui imposeraient au Parlement de Westminster les objets qu'il devrait frapper à la douane et le tarif auquel il devrait les frapper ; ou bien le gouvernement anglais resterait le maître de sa politique douanière et fiscale, et, alors, telle ou telle colonie pourrait refuser les avantages que solliciterait d'elle le Colonial office ; et le pacte d'alliance, présenté comme devant joindre plus intimement les diverses parties de l'Empire, se briserait.

Mais l'expérience du passé, aussi bien que les éléments qui permettent d'étudier la question, montrent que la politique des tarifs de faveur ne saurait assurer un avenir de paix et de concorde entre le Royaume-Uni et les colonies autonomes. Le projet de M. Chamberlain a déjà le grand défaut d'introduire un dissolvant dans la politique anglaise : il est repoussé par la majorité des électeurs anglais, on peut prévoir qu'il se formera dans les colonies des partis qui, forts de l'autorité de M. Chamberlain, dénonceront la majorité des membres du parlement, comme les adversaires des colonies.

Engager une politique qui aboutit à une pareille conséquence, c'est, à coup sûr, une singulière manière de travailler à la consolidation de l'Empire.

## V

### Utilité économique du projet Chamberlain

Comme le disait lord Goschen, les nouvelles générations jouissaient du libre échange sans se donner la peine de le comprendre. La tentative de révision économique de M. Chamberlain aura cela d'utile qu'elle les force de l'étudier.

Yves Guyot.

# PROTECTIONNISME ET SYNDICALISME

Sous le pseudonyme de « liberté économique », le protectionnisme, fils légitime du mercantilisme d'antan, a régi l'industrie presque partout pendant le XIXe siècle. Dans le dernier quart de ce siècle, un nouveau système d'organisation industrielle est né et a pris un si rapide développement, qu'il semble tourner à la manie, c'est pourquoi nous croyons qu'on pourrait l'appeler le *syndicalisme*.

Nous voulons comprendre sous ce titre les cartels, trusts et autres combinaisons industrielles et commerciales analogues, qui diffèrent plus ou moins les unes des autres dans les détails, mais qui, au fond, se rattachent à un même principe : la concentration industrielle ou commerciale, capitaliste ou prolétarienne. Ce nouveau système économique est-il destiné à prévaloir, à régner pendant le XXe siècle, comme le protectionnisme au XIXe ? Nous ramènera-t-il au vrai libéralisme? Prépare-t-il la voie au collectivisme ou à quelque autre *isme* encore dans les limbes? On se le demande.

Depuis longtemps déjà ces questions captivent l'attention publique; mais la publication récente du Rapport de la Commission d'enquête américaine a donné une nouvelle impulsion aux esprits.

La question des trusts, d'après les matériaux recueillis par la dite Commission, a été discutée à la *Société d'Economie politique de Paris* dans les séances du 5 novembre et du 5 décembre 1902.

Bientôt après, elle était traitée à la *Société d'Economie sociale*, séance du 8 décembre [1].

Plusieurs livres, que nous venons de recevoir et dont nous allons essayer de faire l'analyse et la synthèse, ont été récemment

[1] La discussion a été publiée dans la *Réforme sociale* du 15 février 1903.

publiés sur le même sujet. C'est d'abord *Commercial Trusts*, par Dos Passos [1], paru en 1901, mais toujours d'actualité. C'est ensuite *Le trust du pétrole aux Etats-Unis*, par Yves Guyot [2]. Puis vient le volume intitulé *Cartels et Trusts*, par Et. Martin Saint-Léon [3]. Enfin c'est *Trusts, Cartels et Syndicats*, par Arthur Raffalowich [4].

Nous prenons ces ouvrages dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, non seulement pour ne pas faire de jaloux, si toutefois il y avait matière, mais parce cet ordre se trouve être aussi celui qui nous paraît le plus favorable à l'exposition de notre sujet.

## I

M. Dos Passos, organisateur du trust anglo-américain des filateurs de coton, est très au courant du problème qu'il aborde. C'est un ardent et sincère partisan des trusts. « Je réclame, commence-t-il par déclarer, le mérite de la franchise et de l'indépendance de pensée et d'expression. » Son livre n'est autre chose que la déposition qu'il a faite devant *The industrial commission at Washington*, à quelques modifications près. Le style en est peut-être un peu déclamatoire, mais cela ne détruit pas ses arguments, et puis, il faut considérer que l'orateur est avocat, membre du barreau de New-York. C'est une circonstance atténuante.

Pour M. Dos Passos, le trust n'est pas autre chose qu'une association de capitaux. Cette *aggrégation*, comme toute autre, est légitime et, d'ailleurs, d'une nécessité absolue dans les temps modernes. Rien ne peut être plus favorable au développement des grandes entreprises. Sans les corporations, dit l'auteur, sans la puissance de l'action financière combinée, nous n'aurions jamais atteint les remarquables conditions de prospérité industrielle et commerciale dont nous jouissons.

Les agrégations de capitaux, les trusts ne sont pas des monopoles, ni de droit, ni même de fait, quoique l'on en dise. Comme tout puissant organisme, le trust est capable de faire du bien ou du mal. La question essentielle est de savoir si l'action des lois naturelles de l'industrie et du commerce suffit pour prévenir

---

[1] *Commercial Trusts.* The Growth and rights af aggregated capital.

[2] *Le Trust du Pétrole aux Etats-Unis*, par Yves Guyot, br. in-8°. Paris, Guillaumin et Cie, 1903.

[3] *Cartels et Trusts*, par Et. Martin Saint-Léon, 1 vol. in-18°. Paris, Victor Lecoffre, 1903.

[4] *Trusts, Cartels et Syndicats*, par Arthur Raffalovich, 1 vol. in-8°. Paris, Guillaumin et Cie, 1903.

les mauvais effets de ces grandes consolidations, ou s'il est né saire de les régler par une législation spéciale.

L'auteur trouve que l'on met beaucoup d'empressement à f des lois. A tout propos on crie : Législation ! Législation ! On la loi d'abord. puis on examine si elle est nécessaire. C'est a qu'on se trouve encombré de lois pour le moins inutiles. Il suivre la méthode inverse, interroger les faits, l'histoire, la ju prudence. avant de légiférer.

Cette méthode conduit M. Dos Passos à reconnaître que les naturelles du commerce et de l'industrie forment des barri suffisantes pour prévenir et réprimer les monopoles et les au abus qui pourraient provenir des corporations, et qu'il est im sible de contrôler par des lois écrites les opérations du comm et l'évolution des affaires. Toutes les lois qui ont été faites dans esprit ont été « inefficaces et abortives. »

Les trusts ne peuvent donc être limités ni réglés par auc loi. Des lois de ce genre peuvent gêner les petits capitalistes, actionnaires, mais non les promoteurs des trusts, les banqui les monopolistes.

La surcapitalisation. qui fait l'objet des critiques les plus ace de la part des adversaires des trusts, ne doit et ne peut pas plus être réglée par des lois positives. Elle n'est pas si danger qu'on le dit, et elle présente certains avantages que l'auteur exp complaisamment.

Une corporation qui enfle son capital ne fait qu'escom l'avenir. Elle peut se tromper dans ses prévisions? Tant pis p elle. Elle peut ruiner ses actionnaires? Qu'ils prennent leurs p cautions; qu'ils se renseignent sur les chances de succès de l treprise ; qu'ils évitent de mettre tous leurs œufs dans le m panier. Ils ne nous offriront pas de partager leurs bénéfices en réalisent. Pourquoi nous tourmenterions-nous et les tourm terions-nous pour les préserver, de faire des pertes? Ce se pousser trop loin le paternalisme industriel et financier.

Quant au public, il est tout à fait désintéressé dans cette q tion. Peu lui importe qu'une entreprise soit surcapitalisée anticipation ou qu'elle se surcapitalise d'elle-même par la ha de ses actions. Le résultat final est le même.

Non seulement le public n'a rien à perdre à l'inflation du ca d une entreprise, mais il peut y gagner. Si le capital d'une co ration est trop dilué, cette corporation est obligée d'élever les de ses produits pour payer les intérêts et les dividendes de actionnaires ; elle provoque ainsi la concurrence contre elle-m et au profit des consommateurs.

Cela pourrait être, répondent les partisans de la réglementation, si le public était éclairé sur les opérations de ces corporations ; mais on sait que les trusts agissent dans l'ombre. Il faut donc au moins que la loi les oblige à donner toute la publicité nécessaire à leurs affaires, et qu'elle autorise les pouvoirs publics à les contrôler.

M. Dos Passos ne fait pas même cette concession. Il assure que le public est assez renseigné ou à même de l'être, et il montre qu'une publicité légale serait plus propre à induire en erreur les souscripteurs des actions des trusts qu'à les éclairer. On suppose que les capitaux de ces grandes Compagnies sont détenus par un petit nombre de capitalistes ; c'est une complète erreur ; ils sont disséminés dans un grand nombre de mains. Le mystère qui les entoure, dit-on, est un secret de Polichinelle.

La liberté pleine et entière est donc le seul régime qui convienne aux trusts, comme à toutes les associations possibles. Le respect pour les biens et propriétés des autres est la base de la Société humaine. L'envie, les préjugés, le démagogisme et l'ignorance sont au fond de toutes les réclamations contre les trusts. L'acquisition des richesses requiert de la part du sujet de l'intelligence, du courage, de l'abnégation, du conservatisme, en un mot, l'exercice de toutes les qualites moralesqui sont profitables à la Société.

Le chemin de la fortune est ouvert à tout le monde. Quels sont les hommes qui occupent les élégantes résidences de la cinquième Avenue et des autres avenues des grandes cités? Ces hommes ne sont pas nés dans l'opulence, mais, dès leur enfance, ils ont été abandonnés à leurs propres ressources, et c'est par un dur travail, par le talent et la chance qu'ils ont acquis leur fortune.

On voit que M. Dos Passos est partisan de la plus large liberté possible, pour les associations, quelles qu'elles soient, comme pour les individus. Il convient d'observer, en terminant cette analyse, que l'auteur se place toujours dans l'hypothèse du milieu libre. Il ne s'occupe pas des causes et de l'origine des trusts. Il ne dit pas un mot du protectionnisme et de ses rapports avec le *syndicalisme*. Il ne parle pas non plus des ventes de leurs produits par les trusts et cartels à des prix surélevés à l'intérieur et au rabais à l'étranger, procédé qui bouleverse toute l'économie industrielle et commerciale du monde.

## II

Pour bien étudier les trusts et découvrir leurs avantages et leurs inconvénients, M. Yves Guyot estime qu'il faut éviter de

partir d'idées *à priori*, comme on le fait trop souvent, et qu'il faut procéder par la méthode expérimentale : se baser sur les faits, les prendre tels qu'ils sont et les prendre en détail. En conséquence, il limite ses recherches, du moins pour le moment, à un seul trust, celui du pétrole, et dans un seul pays, les Etats-Unis, mais il l'étudie à fond.

Après avoir donné les renseignements nécessaires sur les modes de production du pétrole brut et sur son raffinage, l'auteur démontre que ce n'est pas la production, mais le raffinage qui est le principal objet du trust.

La recherche des terrains pétrolifères est faite par l'initiative de nombreux et souvent petits industriels. Le forage des puits est pratiqué par de petits entrepreneurs. Les puits de pétrole sont répartis entre à peu près 1.700 producteurs.

La *Standard Oil* est leur principal acheteur. Elle achète tout, mais elle fixe les cours de manière à ralentir ou à augmenter la production selon ses besoins en huile raffinée. Ce n'est point le monopole des terrains pétrolifères qui lui a assuré plus de 80 p. 100 de la vente du pétrole raffiné dans les Etats-Unis. D'où vient donc sa puissance?

M. Yves Guyot avait cru d'abord, comme beaucoup d'autres, que la puissance de la *Standard Oil* lui venait de ses *pipelines*, mais il a reconnu qu'il n'en est rien. « La cause originaire de la grande prospérité de la *Standard Oil* provient des faveurs qu'elle a obtenues des chemins de fer » pour le transport de ses produits.

Le trust du pétrole procède loyalement dans ses opérations et n'abuse pas de la prépondérance qu'il a acquise sur le marché.

« Notre succès, dit M. Archbold, vient de notre loyauté en affaires. Nous agissons avec la conviction qu'un succès permanent ne peut être basé que sur des principes honnêtes et vous ne trouverez pas un de nos clients qui puisse se plaindre de notre manière d'agir. » D'ailleurs, si ce trust réalise d'énormes bénéfices, il n'est cependant pas maître absolu des cours; il est obligé de tenir compte de la loi de l'offre et de la demande et de la concurrence de ses rivaux, si faibles qu'ils soient. Ses directeurs savent que, s'ils abusaient de leur situation, ils provoqueraient de nouveaux concurrents.

Enfin la *Standard Oil* n'est pas une Société financière spéculant sur ses titres. Elle est capitalisée au-dessous de sa valeur. Les porteurs d'actions privilégiées ayant le droit d'administrer la Société ne sont qu'au nombre de 50 à 60, et, d'après un tableau

du *census*, le capital des actions privilégiées, d'abord de 10 millions de dollars, serait réduit à 300 dollars. « Si la *Standard Oil* représente la concentration d'énormes capitaux dans un petit nombre de mains, elle représente aussi la répartition de bénéfices énormes entre 3.500 porteurs de ses actions ordinaires. »

M. Yves Guyot est donc très loin de partager l'avis des disciples de Karl Marx, qui affirment que la *Standard Oil* justifie la théorie du *manifeste communiste*; « elle augmente non pas le nombre des prolétaires, mais le nombre des capitalistes. »

Ne pouvant tout dire ici, nous nous contenterons d'appeler l'attention des lecteurs sur les chapitres X et XI de la brochure de M. Yves Guyot, où il est question des rapports de la *Standard Oil* avec le Syndicat français du pétrole. Le Français, né malin, y fait preuve d'une intelligence remarquable !

III

Prenant la question sur une plus grande échelle que MM. Dos Passos et Yves Guyot, M. Martin Saint-Léon consacre d'abord quelques pages aux accaparements dans l'antiquité, au moyen âge et sous l'ancien régime, avant d'attaquer la question des cartels et trusts modernes, et il étend ses recherches à tous les pays qui en font usage, sans excepter le Danemark, la Roumanie, etc.

L'auteur est un bon faiseur de livres qui connait son métier. Il traite son sujet avec méthode et clarté. Son ouvrage est de lecture moins fatigante que la plupart de ceux qui traitent le même sujet. Malheureusement, ses interprétations des faits nous paraissent dénoter chez lui une connaissance trop superficielle, non pas des économistes — il a lu ou parcouru au moins les principaux — mais de l'économie.

L'économie est une science qui s'apprend moins par le moyen des livres et des professeurs que par l'expérience de la vie. Il faut avoir été privé de la liberté pour en apprécier la valeur. Il faut avoir souffert de la protection bien intentionnée, pour découvrir toutes les conséquencss funestes qu'elle peut engendrer. Cela n'est pas donné à tout le monde, et voilà pourquoi les ennemis des lois sont rares.

D'après M. Martin Saint-Léon, la genèse des cartels et trusts se présente ainsi qu'il suit : La liberté économique engendre la concurrence à outrance; de celle ci résultent la surproduction, la baisse des prix, les crises.

Les cartels et les trusts sont nés « de la réaction contre les

excès de la concurrence. » Ils ont pour but de la réfréner et de régler la production. Cartels et trusts sont donc les produits naturels de l'évolution industrielle; ils représentent « les formes nouvelles de l'organisation de la production. »

Après avoir critiqué plusieurs définitions des cartels, l'auteur s'arrête à la suivante : « Le cartel est une entente conclue entre producteurs de marchandises ou denrées identiques ou similaires. en vue de restreindre la concurrence et d'assurer soit par la diminution du prix de revient de leurs produits, soit par la limitation de la production, soit enfin par la fixation d'un prix de vente minimum, la stabilité de leurs entreprises et la permanence de leurs bénéfices industriels. »

Cette définition est bien longue, mais elle ne l'est pas encore assez et elle omet la partie essentielle; il conviendrait d'y ajouter: « soit en surfaisant les prix de leurs produits pour leurs compatriotes et en vendant à vil prix aux étrangers. » Mais, alors, pourrait-on encore dire que le cartel a pour but et pour effet de régler la production, d'assainir le marché?

M. Martin Saint-Léon expose très bien comment les cartels et les trusts s'y prennent pour régler la production. Il ressort — pour nous — de ses démonstrations que, bien loin de la régler, ils la dérèglent à l'extérieur comme à l'intérieur, et qu'au lieu de prévenir les crises et de faciliter leur liquidation, ils les prolongent et les aggravent : grâce aux manœuvres des cartels et trusts l'accident devient permanent, la maladie aiguë devient chronique.

Du moment que les cartels et trusts sont des produits naturels de l'évolution, il va de soi qu'on ne peut les détruire. « Il ne peut être sérieusement question de supprimer les cartels. Personne ne conteste que l'association des producteurs ne soit une cécessité de la production moderne... »

Mais on peut et l'on doit les régler, les surveiller, les contrôler, les assainir, les purifier. « Il importe de soumettre les cartels à un contrôle qui, sans paralyser les bons, tiendra en respect les mauvais ».

On voit que M. Martin Saint-Léon ne partage pas l'opinion de M. Dos Passos. Le difficile est de trouver les moyens de surveillance et de purification. Le moins inefficace et le moins difficile à appliquer serait la publicité imposée par une loi aux corporations, mais il est inutile. Le public est aussi bien renseigné que l'est et peut l'être le gouvernement sur les affaires des cartels et trusts.

« L'inflation du capital social est, aux Etats-Unis, un fait gé-

néral, mais que l'on se garde d'avouer lors d'une émission. Le public la soupçonne assurément, mais, alléché avant tout par l'appât du gain, il se laisse prendre aux promesses des faiseurs de prospectus et de circulaires ».

Il ne tient donc qu'au public d'être plus complètement renseigné, s'il le juge à propos : il n'a qu'à tenir la dragée souscriptive plus haute et ne pas se laisser prendre aux promesses fallacieuses. S'il est dupé, c'est qu'il le veut bien, et il ne peut en rejeter la faute que sur sa cupidité. Avec la loi la plus savamment élaborée, le souscripteur sera d'autant plus facile à tromper qu'il aura plus de confiance dans le législateur... Si celui-ci était responsable, il n'y aurait que demi-mal.

## IV

Comme toujours, M. Raffalovich est bien informé et abondamment documenté sur les *trusts*, *cartels* et *syndicats*. On serait presque tenté de dire qu'il l'est trop. Son livre en devient de lecture plus fatigante que celui de M. Martin St-Léon, mais il n'en est pas moins instructif. L'auteur se borne à étudier les concentrations industrielles et commerciales dans les temps modernes, et il restreint ses recherches à quatre pays : Allemagne, Angleterre, Autriche-Hongrie et Etats-Unis.

Au sujet de la genèse des trusts, M. Raffalovich soutient la thèse diamétralement opposée à la précédente. Ces ententes, légitimes en principe, « en se coalisant pour réduire leur production, les industriels ne font qu'user de leurs droits stricts », ces ententes, dis-je, ne sont pas des générations spontanées. Elles ne sont pas non plus un produit *naturel* de l'évolution économique et sociale, elles en sont un produit *artificiel*.

Ce n'est pas la liberté économique qui a donné naissance aux trusts, cartels et syndicats, par la bonne raison que, si toutefois elle est née, elle n'a pas encore atteint l'âge adulte auquel on peut engendrer. C'est au contraire la protection, l'antipode de la liberté, qui est la mère des trusts. Et voici comment cette génération se produit.

Le protectionnisme étant mis en vigueur, « l'industrie, stimulée par l'exclusion des articles similaires étrangers ou favorisée par des conditions spéciales, ne met plus de borne à sa production et inonde le marché intérieur; les producteurs nationaux se font une concurrence à outrance ».

On comprend aisément ce qui doit résulter de cette première impulsion protective.

Comme l'ont démontré les économistes, la concurrence porte en elle-même son frein et son aiguillon. En régime de liberté économique, la surproduction est donc mathématiquement impossible.

La protection, qui est un second aiguillon, a pour effet de faire prendre au bœuf producteur le mors aux dents et de rompre le frein. Il en résulte surproduction, baisse des prix, crise.

Les industriels protégés « s'aperçoivent alors qu'ils ont fait fausse route, qu'ils se nuisent les uns aux autres ; les plus avisés conçoivent le projet d'une entente dont le but est de fixer un maximum de prix de vente, ou de restreindre, par un commun accord, la production, ou encore de prendre l'un et l'autre de ces partis. »

Malheureusement, les plus avisés ne le sont pas assez pour remonter à la source du mal et pour demander la déprotection. D'ailleurs, ils la demanderaient que l'Etat, beaucoup trop sage et trop prudent, ne la leur accorderait pas, suivant toute apparence.

Le but de l'entente : remédier à la surproduction, rétablir l'équilibre entre la production et la consommation est-il atteint M. Raffalovich démontre qu'en général le résultat est diamétralement opposé au but ; et il cite à l'appui de son opinion, de nombreux exemples tirés des divers pays.

La preuve la plus palpable que les ententes ne remédient pas à la surproduction c'est que, tout en vendant à leurs compatriotes, à des prix surélevés par les tarifs douaniers, ils vendent leur excédent à vil prix dans les pays étrangers.

De cette façon, ils mettent l'industrie nationale qui emploie leurs produits dans l'impossibilité de soutenir la concurrence des industries similaires du dehors. Ils poussent ainsi ces industriels à se syndiquer aussi pour leur résister ou à émigrer.

Le protectionnisme prétend favoriser l'industrie nationale. Le syndicalisme, lui, favorise bien positivement l'industrie étrangère. Ces deux *ismes* sont antilogiques.

En exportant à vil prix, si les ententes favorisent certaines industries étrangères, elles nuisent du même coup à d'autres ; elles portent le trouble dans le monde du commerce et de l'industrie, sans aucun profit pour elles-mêmes, puisque ce qu'elles gagnent, à l'abri de la protection, sur les nationaux, elles le perdent, en primes, sur leurs exportations.

M. Yves Guyot a démontré que les trusts ne font pas le lit du

collectivisme et qu'ils augmentent, non pas le nombre des prolétaires, mais le nombre des actionnaires. C'est ce qui ressort des faits enregistrés par tous les auteurs qui se sont occupés de la question.

Ce système est-il du moins, comme quelques-uns le prétendent, une forme nouvelle — et bonne — d'organisation industrielle et commerciale, meilleure que l'infâme libre-échange et venant compléter les bienfaits que nous procure déjà le protectionnisme?

On prévoit, d'après ce qui précède, que M. Raffalovich n'en croit rien. Nous venons de voir que le syndicalisme détruit les effets, bons ou mauvais, du protectionnisme. Il faut donc choisir entre l'un ou l'autre système, les deux ne peuvent pas coexister.

Ce n'est pas tout. Les trusts ne peuvent s'établir qu'en achetant à bons prix les établissements concurrents, et ils ne peuvent se maintenir qu'en tuant ou en rachetant les nouveaux concurrents qui s'élèvent. Tout cela coûte cher et oblige les trusts à enfler leur capital, à élever les prix de leurs produits pour rémunérer ce capital, ce qui provoque une nouvelle concurrence, et ainsi de suite.

Le « mouillage » du capital ne peut continuer indéfiniment, et il est à prévoir que, à force de l'arroser, le trust se trouvera noyé dans son *watering*. Aussi l'avenir des trusts paraît-il à M. Raffalovich rien moins qu'assuré. Le premier moment d'enthousiasme passé, il est à croire que la réaction se produira. Déjà le public montre moins d'empressement à dégager les financiers et les syndicats de leur papier *watered*.

Le trust de l'Océan, par exemple, sera bien adroit si, après avoir acheté très cher des navires qui n'étaient pas de première jeunesse, après avoir évalué très largement les apports des compagnies incorporées, il arrive à équilibrer son budget et à empêcher la concurrence.

Si la demande de fret renaît, il n'y a pas de raison pour que les constructeurs anglais et autres ne lancent pas de nouveaux navires avec tous les derniers perfectionnements et ne chassent pas de l'Atlantique les vieux sabots qui ont été vendus au trust. Les sabots mis à sec, le trust est noyé.

Si le fret ne renaît pas — ce qui est l'alternative la plus probable, puisque chaque nation aspire de plus en plus à se suffire, — le trust fait naufrage. Il est perdu de toute façon. Les bateaux flottants du trust de l'Océan ne sont donc pas plus à craindre que les bâtons flottants de la fable. De loin, c'est quelque chose...

V

Ce n'est pas en quelques pages que l'on peut épuiser une question aussi compliquée que celles des concentrations industrielles et commerciales. Il semble néanmoins que, des analyses que nous venons de faire, ressortent quelques conclusions, sinon définitives, du moins dignes de fixer l'attention des penseurs et de préparer les voies pour une solution complète du problème.

Voyons d'abord ce sur quoi tous nos auteurs sont d'accord et ce en quoi ils diffèrent d'opinion.

Non seulement les quatre auteurs dont nous venons de nous occuper, mais tous ceux qui, à notre connaissance, ont traité la question des cartels et trusts, reconnaissent à l'unanimité que toutes les ententes sont créées en vue de refréner la concurrence et ont pour but essentiel de remédier à la surproduction.

Voilà un fait bien établi. Il y a surproduction dans un certain nombre d'industries sinon dans toutes. En d'autres termes, l'équilibre est rompue entre la demande et l'offre des produits de ces industries.

Quelle est la cause de cette pléthore, de cette rupture d'équilibre entre la production et la consommation ? C'est ici que les auteurs cessent de s'entendre.

Les uns assurent que cette cause est la liberté économique ; les autres soutiennent que c'est au contraire la protection qui est le premier principe du mal.

Les premiers affirment, mais ils ne prouvent pas. Nous n'avons jamais rencontré dans leurs écrits une réfutation des arguments présentés par leurs adversaires.

Ceux-ci expliquent la surproduction, bien ou mal, mais ils l'expliquent, et voici comment :

Ils démontrent qu'en régime de liberté économique l'offre et la demande de tous les produits s'équilibre spontanément, naturellement et que la concurrence porte en elle-même son frein et son aiguillon.

Ils exposent ensuite comment la protection rompt cet équilibre naturel. La protection attire dans les industries protégées une surabondance d'hommes et de capitaux qui cherchent à profiter de ses avantages. C'est ainsi que la concurrence, aiguillonnée par ce régime, se trouve du même coup effrénée et que se développent la surproduction, la baisse des prix, la crise. La protection ne joue plus et se retourne contre les protégés. C'est alors que les

cartels et trusts naissent avec la prétention de refréner la concurrence, de régler la production.

M. Havemeyer a donc eu raison de dire que le protectionnisme est le père des trusts.

Personne n'a jamais réfuté la théorie que nous venons de résumer et qui, d'ailleurs, est confirmée par les faits les plus nombreux et les mieux établis.

Personne même ne conteste que la protection soit l'un des générateurs des ententes, et que, dans bien des cas, la suppression ou seulement la réduction des tarifs de douane remédierait aux abus

Mais on tergiverse, on cherche des faux-fuyants, on dit : il existe des trusts dans des industries non protégées et même dans des pays libre-échangistes, comme l'Angleterre.

Ces exceptions — en apparence — ne font en réalité que confirmer la règle. Sans invoquer l'esprit d'imitation, qui ne perd jamais ses droits et joue un grand rôle en l'affaire, sans disputer sur la signification de mots aussi vagues que ceux de trusts, cartels, combinaisons, etc., il est de fait, nous l'avons vu, que les trusts et cartels, bouleversant par leurs manœuvres plus ou moins loyales, le marché national et le marché mondial, provoquent ainsi la création d'autres ententes, par réaction de la part de leurs victimes du dedans ou du dehors.

La preuve palpable que le mal prend réellement sa source dans la protection, c'est que tous les auteurs reconnaissent que les trusts qui existent dans les industries non protégées et dans les pays libre-échangistes ne font de mal à personne ou n'en font pas longtemps. Ils n'ont du trust que le nom.

La *Standard Oil* n'est pas protégée, mais aussi elle n'est pas surcapitalisée, elle n'exagère pas ses prix, elle procède loyalement dans ses opérations. C'est une très grande industrie, mais non un trust.

Il y a des trusts dans la libre Angleterre ? Il y a de grandes industries qui prennent le nom de trust, peut-être pour suivre la mode ou pour « épater » les badauds; mais tout le monde est forcé de convenir que ces prétendus trusts n'ont presque rien de commun avec ceux des pays protectionnistes.

M. Martin Saint-Léon, qui se trompe, sur les causes, à mon avis, mais qui ne peut être suspecté de mauvaise foi ou de partialité, nous apprend que « les trusts anglais sont obligés de tenir compte de l'opinion publique dont les trusts américains font assez peu de cas », et que, pour les prix de vente, « les amalgamations an-

glaises se sont montrées plus modérées que les trusts américains».

D'où vient cette différence chez deux peuples de même race, sinon de ce que l'un est régi par le libre-échange et l'autre par le protectionnisme?

Il convient donc de distinguer deux sortes de trusts : les uns, qui n'ont de trust que le nom, qui sont de grandes industries, très grandes, aussi grandes qu'on voudra, mais qui vivent sous un régime du libre-échange et ne font point de mal ; les autres, les vrais, qui végètent sous le régime protecteur, qui nuisent à tout le monde et à eux-mêmes [1].

## VI

Les cartels et trusts ont la prétention de régler la production. S'ils le faisaient, ils n'auraient que l'inconvénient de prendre un chemin très long, de se servir d'un mécanisme très compliqué pour obtenir un résultat très simple et qui vient tout seul. Mais le font-ils?

On peut voir, par de nombreux exemples, dans les ouvrages cités, qu'il n'en est rien. Ils ne préviennent pas les crises, ils ne les résolvent pas, au contraire, ils les prolongent : d'aiguës, ils les rendent chroniques, ils les aggravent et ordinairement ils en provoquent même de nouvelles, au dedans et au dehors.

A l'abri des tarifs de douane, les trusts et cartels vendent leurs produits à leurs clients de l'intérieur au-dessus de leur prix naturel, et, par le moyen de primes à l'exportation, ils vendent si bas prix à l'étranger que les nationaux ont souvent avantage à acheter au dehors. Ils nuisent ainsi aux industries étrangères concurrentes et aux industries nationales qui emploient leurs produits.

D'une flèche ils font deux blessures, et toutes les deux empoisonnées, le tout sans aucun profit pour eux-mêmes; car, ce qu'ils extorquent à leurs compatriotes, grâce aux tarifs protecteurs, est largement absorbé par les primes qu'ils paient à l'exportation.

Voilà comment les ententes s'entendent à régler la production et à sauvegarder leurs propres intérêts.

Après cela, il est sans doute inutile d'examiner si les cartels et trusts sont des organismes de production plus économiques que les autres formes industrielles. Il saute aux yeux que les « mouil-

---

[1] J'ai déjà proposé cette distinction, essentielle si l'on veut bien raisonner, dans l'*Echo de l'Industrie* de Charleroi du 8 février 1903.

lages », le coulage et tous les autres abus inhérents au système syndico-protectionniste ne peuvent contribuer à réduire les frais généraux et que, si quelques économies de bouts de chandelles sont faites sur le personnel, la publicité, etc., beaucoup d'autres dépenses plus lourdes sont nécessaires pour établir et maintenir le trust.

Ajoutons encore que la prétention des trusts et cartels de régler la production est absurde et dangereuse. Elle repose sur le principe collectiviste d'après lequel la production doit gouverner la consommation et non le contraire.

La vérité est que c'est la demande qui, seule, peut et doit donner à la production l'impulsion et la direction convenables pour atteindre les fins humaines. Le bien-être et le progrès social ne peuvent exister qu'à cette condition. Si le système opposé se généralisait, ce serait le signal de la décadence.

La sagesse des nations a dit : Qui commande paie. La réciproque n'est pas moins vraie : Qui paie doit commander.

## VII

De toutes ces considérations et de beaucoup d'autres que nous pourrions présenter, si nous ne craignions d'abuser de la patience des lecteurs, il semble résulter que les « ententes », quelles qu'elles soient, loin de remédier à la surproduction, de prévenir les crises, ne peuvent que les aggraver.

C'est à la source qu'il faut attaquer le mal ; or, nous l'avons démontré, la source, c'est le protectionnisme.

Il y a entre le protectionnisme et le syndicalisme une contradiction de tendance manifeste. L'un veut protéger le travail national ; l'autre le déprotége, favorise le travail étranger et se déprotège lui même. Dès 1890, nous faisions ressortir cette contradiction et nous disions :

« La protection tend à stimuler la production ; le cartel vise à la réduire. Il y a donc antagonisme entre ces deux organisations industrielles. Si l'une est bonne, il est clair que l'autre est mauvaise. Mais nous croyons avoir prouvé, par le raisonnement et par les faits, qu'elles sont mauvaises toutes deux ; et que la liberté, la concurrence, dont on dit tant de mal sans connaître son mécanisme, est le seul moyen de faire en sorte qu'en tout et pour tout, la production soit toujours suffisante et jamais excédente ni défi-

ciente. Elle seule peut rétablir et maintenir l'équilibre entre tous les produits et tous les besoins[1]. »

Les faits nouveaux qui se sont produits depuis quatorze ans n'ont fait que confirmer notre manière de voir. Plus que jamais nous pouvons dire qu'on ne risque rien à supprimer la protection, puisque, en général, elle ne produit plus son effet, et que, où elle le produit, les bénéfices qu'elle procure sont plus qu'absorbés par les primes à l'exportation qui s'ensuivent.

Les cartels et trusts ne sont pas, comme quelques-uns l'ont cru et le croient encore, des formes nouvelles d'organisation de la production sur lesquelles on puisse compter. Ce sont tout simplement des organismes parasites, des champignons, qui poussent sur le fumier protectionniste. Cessez de les soutenir, ils tomberont ; cessez de les nourrir, ils mourront.

Faisons des vœux, en terminant, pour que les producteurs comprennent enfin que la protection attire dans les industries qui en jouissent une surabondance d'hommes et de capitaux, et engendre ainsi la surproduction et les crises. La protection détruit ainsi d'une main ce qu'elle édifie de l'autre. Si le syndicalisme, conséquence ultime du protectionnisme, peut leur faire comprendre ces vérités, au lieu d'être l'aube du collectivisme, comme quelques-uns le croient et l'espèrent, il sera le crépuscule du protectionnisme.

ROUXEL.

---

(1) UNE RÉFORME INDUSTRIELLE : les CARTELS par M. Rouxel dans les *Annales économiques* du 20 mai 1890.

# LE MOUVEMENT FINANCIER & COMMERCIAL

SOMMAIRE : Le projet de budget pour 1904. — L'impôt sur le revenu. — La construction d'office des maisons d'école et M. Waldeck-Rousseau. — La situation du marché. — Les affaires nouvelles. — Les affaires de la Ville de Paris. — Le protectionnisme en Angleterre.— Les élections au Reichstadt et le budget de l'Empire en 1902-1903. — Le relèvement des finances italiennes. — L'unification des Dettes Ottomanes. — Aux Etats-Unis. La baisse. La faillite d'un trust et les scandales financiers. — Les mines d'or

Le projet de budget pour 1904 a été déposé sur le bureau de la Chambre le 16 juin dernier par le ministre des Finances, M. Rouvier.

Les dépenses y sont indiquées pour une somme supérieure de 43.400.000 francs à celles votées pour le budget de 1903. Il a fallu tenir compte de 26 millions pour les arrérages de l'ancienne rente 3 1/2 p. 100 convertie en 3 p. 100 en 1902. On paiera 4 coupons l'an prochain, tandis que, d'après les conditions de la conversion, on n'en paiera que 3 en 1903. Et puis il faut 8 millions de plus pour les rentes viagères de la Légion d'honneur, 5 millions pour les postes et télégraphes, 8 millions 1/2 pour de nouvelles lois votées par le Parlement, etc. D'un autre côté, des réductions pour 19 millions ont été obtenues sur les dépenses de certains ministères. Ce n'était pas assez. Qu'a fait M. Rouvier ? Il a dénoncé — ce qui va faire grand plaisir à M. Méline — la convention commerciale avec le Brésil, et les droits de douane sur les cafés lui donneront ainsi 17.200.000 francs de plus. Puis — et ceci fera moins de plaisir à M. Méline, déjà le groupe agricole de la Chambre a protesté — il prélève 19 millions sur des fonds destinés à subventionner le crédit agricole, sur la rançon payée par la Banque de France pour le renouvellement de son privilège.

Voilà comment M. Rouvier, faisant les comptes de la France, a trouvé qu'il pouvait avoir 1.572.900.000 francs pour payer 3.571.800.000 francs. Il a pu ainsi éviter des impôts nou-

veaux dont il craignait, il y a quelques mois à peine, de ne pouvoir se passer. Evidemment, ce n'est que partie remise. Et quant au projet de budget lui-même, ce n'est qu'un projet; les chiffres seront augmentés, ce que ne manquera pas de faire la Chambre avec ses dispositions bien connues de prodigalité.

On craint donc que cette augmentation malheureusement ne réponde pas suffisamment aux nécessités de la situation présente; et l'on se demande aussi si les deux principales ressources sur lesquelles compte M. Rouvier, lui seront accordées.

Mais pouvait-il faire mieux ?

***

Un autre projet de M. Rouvier, celui d'impôt sur le revenu, déposé le même jour, semble mal venu. On sait dans quel esprit il est conçu. D'abord, c'est un impôt de remplacement, non de superposition. On supprime les contributions personnelle-mobilière et des portes et fenêtres qui donnent 160 millions par an pour trouver ces 160 millions dans le régime nouveau. Il n'y a donc nul intérêt pour le trésor à changer de système; il peut même courir des risques en se lançant dans l'aventure. L'impôt reste proportionnel, au moins à partir de 20.000 francs de revenu et au-dessus. Au-dessous il est dégressif et subit une détaxe qui varie de 85 à 10 p. 100. Même jusqu'à 500 francs, rien à payer. Vraiment, un impôt sur le revenu qui reste proportionnel manque à tous ses devoirs. Ce n'est pas que nous ayons le moindre goût pour la progressivité, mais il semble bien qu'un impôt qui est dégressif pour les uns et c'est le grand nombre, doit être progressif pour les autres, le petit nombre, les riches, si l'on veut, au total, arriver au résultat cherché. Sinon, c'est que la proportionnalité est établie sur une base trop élevée, que le contribuable riche est lésé. Aussi bien, d'une manière comme de l'autre, il le sera toujours avec un système d'impôt sur le revenu.

J'ai sous les yeux deux cotes, une petite et une grosse, de contributions personnelle-mobilière et des portes et fenêtres pour l'année 1903. Je les compare avec ce qu'elles deviendront sous le nouveau régime, et je trouve que la première sera presque triplée. Quant à la seconde, il faut multiplier le chiffre actuel par sept pour obtenir le nouveau. Je craignais, devant ces résultats, de me tromper grossièrement. Je suis bien forcé de me rendre à l'évidence, car je lis fort bien que tel revenu sera imposé pour telle somme.

Mais alors il y aura plus que remplacement ou c'est que l'on prévoit un déchet considérable dans le rendement.

L'impôt sur le revenu se composera : 1° d'une taxe personnelle graduée d'après l'ensemble des facultés du contribuable ; 2° d'une taxe sur le loyer d'habitation.

La première est de 1 fr. 50 sur le revenu. Nous serons divisés en catégories, avec la détaxe que nous avons indiquée ; ainsi un revenu moyen de 1.250 francs paiera 3 fr. 75 ; un revenu de 1.800 francs, 5 fr. 25 ; un revenu de 2.475 francs, 8 fr. 50 ; un revenu de 3.500 francs, 18 fr. 50, etc. Ce sera dur : et cependant verrons-nous peut-être des gens ayant besoin de crédit auprès de leur tailleur, se faire graver des cartes avec la mention : *Imposé de la 35e catégorie.* Il est de fait — et cela se voit, par exemple, dans certains cantons de la Suisse — qu'il est des gens intéressés à se faire taxer au-dessus de leurs facultés réelles.

Le crédit d'un commerçant peut crouler du jour au lendemain par une déclaration trop sincère.

La taxe sur le loyer sera de 4 p. 100 de la valeur locative imposable. Il y a également lieu à détaxe dans certains cas.

Mais qui déterminera notre revenu? Le contrôleur. Et si le contrôleur se trompe? Hé! monsieur, il ne pourra se tromper. Il devra prendre l'avis du maire, des répartiteurs et des percepteurs. Cette garantie ne vous suffit pas? Vous pourrez réclamer. Reste à savoir si l'on vous donnera raison

Il n'est pas d'erreur possible. Pourquoi donc l'article 20 du projet : « Tout contribuable qui aura été rangé pour l'application de la taxe personnelle dans une catégorie inférieure à celle à laquelle il appartient réellement sera tenu d'acquitter un impôt égal aux sommes dont le Trésor aura été annuellement privé, sans toutefois que le droit de répétition puisse s'exercer au-delà de cinq années antérieures à celles pendant laquelle l'inexactitude du classement aura été reconnue. »

Nous allons donc nous trouver dans une inquiétude continuelle et sans cesse sous le coup des réclamations du fisc pour l'erreur qu'aura pu commettre le contrôleur.

Nous pourrons, dit le projet, demander rectification du chiffre pour lequel nous serons imposés. Lisez donc la suite de ce fameux article 20 : « Le droit de répétition s'exercera dans les mêmes conditions à l'égard des contribuables qui, au moyen d'observations inexactes, auront obtenu l'application d'un tarif inférieur à celui d'après lequel ils doivent être taxés, mais l'impôt réclamé

sera, dans ce cas, porté au double des sommes dont le Trésor aura été successivement privé. »

Vous voilà prévenus. Maintenant, réclamez si vous l'osez. Est-ce tout ? Non. « L'obligation d'acquitter l'impôt dû en vertu des deux paragraphes précédents incombe aux ayants droit des redevables, au cas où le recouvrement ne peut être opéré sur ces derniers. »

M. Rouvier n'a jamais passé pour un grand partisan de l'impôt sur le revenu. Mais le cabinet dont il fait partie avait promis de présenter un projet. Il semble bien que le ministre des Finances, ayant mis sa conscience en repos par le maintien de la proportionnalité, n'a attaché qu'une importance médiocre à sa combinaison. Il la considère comme devant rejoindre dans la poussière des archives toutes celles qui l'ont précédée sur le même sujet.

C'est le sort, nous en sommes persuadé, qu'il lui souhaite du fond de son cœur, et nous avec lui. On regrette, malgré tout, une fantaisie aussi dangereuse et M. Rouvier n'était pas indiqué pour la commettre.

*
* *

Le projet de loi sur les constructions de maisons d'école, constructions dont la dépense peut être au besoin imposée d'office aux communes, est venu aux discussions du Sénat. Il s'agit là d'une question financière et d'une question de droit public. La question financière consiste dans les millions, ou plutôt les centaines de millions, dit-on, dont les communes insuffisamment pourvues de locaux scolaires, auront à supporter la charge à la suite de la suppression de l'enseignement congréganiste. La question de droit est de savoir si le gouvernement peut ainsi imposer d'office les contribuables sans que les dépenses aient été préalablement votées par les représentants légaux des populations.

A ce propos, M. Waldeck-Rousseau, rentrant en scène, comme l'on dit, a prononcé un discours sensationnel. Il conjure le Sénat de ne pas s'engager dans une voie mauvaise ; il répudie les conséquences que l'on a tirées de la loi sur les congrégations qui cependant est la sienne. Il est à regretter qu'il n'ait pas prévu les effets dont il a posé la cause. On ne peut que l'approuver quand il engage le Sénat à manifester tout à la fois sa volonté de faire exécuter toutes les lois, celle de 1886 comme les autres, de n'amoindrir ni les garanties municipales, ni l'autorité des Conseils généraux, et surtout de ne pas permettre la perception d'une con-

tribution, quelle qu'elle soit, dont le maximum n'aurait pas été fixé par nos lois de finances.

Le Sénat semble devoir se ranger à cet avis. Quoi qu'il arrive, c'est déjà trop qu'une semblable question ait pu être posée par un gouvernement.

* * *

Un projet de budget déjà en augmentation considérable, mais dont les prévisions seront dépassées ; un projet d'impôt sur le revenu qui augmente nos charges sans profit pour le Trésor et nous place sous la tyrannie insupportable du fisc ; des dépenses folles, arbitraires, illégitimes provenant des lois scolaires, d'assistance, de solidarité sociale, selon la formule nouvelle, il n'y a pas là de quoi encourager les affaires. Elles auraient cependant bien besoin de stimulant au milieu des causes déprimantes du moment, des entorses à la liberté, de la violation des consciences, du mépris de tous les droits. Qu'on le croie bien, cette politique, qui semble en dehors du sujet que je traite ici, n'est pas sans effrayer considérablement les intérêts, je parle des intérêts matériels, des intérêts commerciaux, industriels, financiers. Ce n'est pas la seule cause d'une situation peu réjouissante, je le sais; elle vient s'ajouter à celles qui existaient déjà, et qui proviennent d'un régime économique mauvais, d'une organisation — oh! j'y tiens et le répète — d'une organisation déplorable du marché.

Nous ne croyons pas que la prospérité publique dépende des cours de la rente. Il est même des moments où la rente baisse parce que les capitaux trouvent à s'employer plus avantageusement dans les affaires commerciales et industrielles. Il serait difficile cependant de dire que c'est cette cause qui, après d'autres fléchissements successifs a, en trois mois, ramené le 3 p. 100 français de 98,25 à 96,90.

Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer, valeurs excellentes entre toutes, ne se relèvent guère. De 935, l'Est — nous prenons les cours du 16 avril comparés à ceux de fin juin — l'Est fléchit à 910 et le Lyon de 1.440 à 1.415. Le Nord est mieux tenu passant de 1.818 à 1.855, ainsi que le Midi de 1.175 à 1192. L'Orléans et l'Ouest sont à peu près sans changements à 1495 et 900. Il y aurait lieu dans certains cas de tenir compte de l'échéance du coupon Nous citons les chiffres tels quels; l'approximation est suffisante. On remarquera que les compagnies

visées par les projets de rachat sont, sauf en ce qui concerne le Nord, celles dont les actions se comportent le mieux.

Les valeurs de traction baissent de plus en plus. Les Omnibus passent de 717 à 675 ; les Voitures de 233 à 164 ; l'Est-Parisien de 112 à 80 ; la compagnie française de Tramways de 572 à 527 ; la compagnie parisienne de 195 à 176, la Thomson-Houston, de 645 à 624, etc.

Le Rio-Tinto baisse de 1260 à 1190. Par contre, l'Extérieure 4 p. 100 d'Espagne gagne plus de trois points à 90,20, sous l'influence de la spéculation qui escompte le relèvement financier du pays. Le Turc a également monté sur l'annonce de la signature de l'Irade approuvant l'unification de la Dette Ottomane.

Les tragiques événements de la Serbie n'ont eu qu'un effet momentané et assez peu sensible sur les cours de sa rente.

Sur 21 valeurs, les plus connues, que nous relevons, nous en trouvons 6 qui présentent une légère amélioration. Les 15 autres sont en baisse, et en baisse assez considérable pour la plupart.

Il n'y a plus que le pain qui soit cher chez nous, et l'on veut que la viande aussi ne soit plus accessible qu'aux riches. Diminution des fortunes par la baisse des valeurs, augmentation du coût de la vie, voilà le double effet du régime protectionniste et de la politique sectaire. Il faut bien cependant qu'il y ait quelque chose de vrai dans les paroles de ce ministre : « Faites-moi de bonne politique, et je vous ferai de bonnes finances. »

∴

Je feuillette mes notes, prises au jour le jour, et je trouve — est-ce oubli ou erreur ? — bien peu d'affaires nouvelles à signaler. Un emprunt de 170 millions de la *Ville de Paris* pour la continuation des travaux du *Métropolitain* ; un *Emprunt de Madagascar* 21 millions, solde de l'emprunt de 60 millions de 1900, pour achèvement du chemin de fer de Tananarive à la côte orientale de l'île, et divers travaux publics ; un emprunt de 65 millions de l'Afrique occidentale française, pour travaux publics et remboursement de divers emprunts ; et enfin l'Emprunt départemental de 200 millions dont on parle depuis si longtemps et qui est destiné à couvrir les dépenses nécessitées par différents travaux d'assainissement de la Seine, de la Marne et de la Bièvre, l'élargissement du canal de l'Ourcq, la reconstruction de la caserne de gendarmerie du boulevard Lannes, la construction d'une école des arts et métiers et d'un asile d'aliénés, le dégagement des Halles

centrales, l'achèvement du Palais de justice, la démolition et la reconstruction de la prison Saint-Lazare, la construction de différents ponts, l'ouverture de plusieurs routes départementales.

Et c'est tout. On remarquera qu'il n'y a pas une seule émission pour affaires industrielles ou commerciales d'initiative privée.

En affaires étrangères, on annonce que la Banque de Paris vient de négocier une importante opération, celle d'une conversion d'obligations de Chemins de fer russes en rente 4 0/0, pour un capital de 150 millions.

En Allemagne, une compagnie vient de se fonder sous le nom de *Deutsch Chinesische Eisenbahngeselschaft* pour la construction et l'exploitation de chemins de fer en Chine. Le capital initial est de 10 millions de marks. Les principales maisons de banque de Berlin sont intéressées dans cette société dont la première entreprise serait la création d'une ligne de Tientsin au Yangtsé, concédée en partie à la Banque allemande Deutsch Asiatische Bank et, en partie, à la Banque anglaise Hongkong and Shangaï Banking Corporation. La section allemande aurait une longueur d'environ 900 milles, et suivrait une direction parallèle à la ligne franco-belge de Pékin à Hankeou.

Le sultan du Maroc a besoin d'argent. Il s'est adressé à la Banque d'Espagne qui, au nom d'un groupe, lui avance 10 millions de pesetas à 6 0/0. Remboursements mensuels par 300.000 pesetas à partir du 1er juillet prochain. Ce juillet prochain est-il celui de 1903 — ce serait bientôt — ou celui de 1904? Notre document ne précise pas. Le sultan autorisera l'émission de 10.000 obligations de 1.000 pesetas chacune. Avis aux amateurs.

Nous consacrons plus loin un paragraphe spécial à l'unification des Dettes ottomanes qui paraît enfin sur le point d'aboutir.

*
* *

La ville de Paris continue l'établissement du Métropolitain. Nous avons vu que l'emprunt de 170 millions destinés aux aux dépenses nouvelles a été approuvé par la Chambre.

Le 3 juillet, le Conseil municipal, statuant sur la question du gaz, a rejeté le projet Devaluez et Duchanoy, dit projet américain; voté un emprunt de 100 millions pour payer le dégrèvement de deux sous par mètre cube de gaz jusqu'en 1905; déclaré qu'il n'y avait pas lieu ds traiter avec la Compagnie parisienne du gaz tant que celle-ci ne renoncera pas à la prescription pour une

somme de 9 millions environ, objet de son litige avec la Ville; enfin voté le système de la Régie directe.

Le préfet a déclaré que la Régie directe ne pourrait être appliquée en 1906 et que le Parlement ne permettrait pas ce système. Il comporte, en effet, l'obligation d'emprunter 100 millions pour le remboursement de la part d'actif de la compagnie et 50 millions pour un fonds de roulement. Avec l'emprunt de 100 millions pour l'abaissement du prix du gaz, les 200 millions de l'emprunt départemental et les 170 millions pour le Métropolitain, cela ferait 620 millions à demander au public d'ici 1905. On pense que c'est beaucoup, on croit que c'est impossible. Et l'on en conclut que la fameuse question du gaz, dont on s'occupe depuis si longtemps, n'est pas, malgré le vote du Conseil, résolue.

Le procès entre la Ville et la Compagnie des Omnibus est venu devant le Tribunal civil. Le jugement donne tort à la Ville en ce qui concerne l'établissement du funiculaire de Belleville, pour le tramway de Romainville à la place de la République et pour le prolongement, des Halles à la Bourse du commerce, du Tramway Petit-Ivry aux Halles. Les autres prétentions de la Compagnie, notamment au sujet du métropolitain qui est un chemin de fer d'intérêt local, non un tramway, sont rejetées. Les frais et dépens seront supportés pour un quart par la Ville de Paris, pour les trois quarts par la Compagnie des Omnibus.

Attendons l'arrêt d'appel où l'on ira probablement.

* * *

Ce qui a le plus occupé l'attention, ces temps derniers, du côté de l'Angleterre, c'est la tentative de M. Chamberlain pour ramener le pays de Cobden au protectionnisme. Il semble bien que, pour le moment, ce ne soit qu'un coup d'épée dans l'eau. Le symptôme n'est pas moins significatif, tant à cause de la ténacité bien connue du promoteur de la guerre sud-africaine, que par les tendances impérialistes qu'il représente et jusqu'aux extrêmes conséquences desquelles il peut entraîner tout un peuple jusqu'ici hostile, quand il sera suffisamment préparé. Nous ne faisons que mentionner cet événement qui est l'objet d'une étude spéciale de M. Yves Guyot.

Nous ne résistons pas cependant au désir de reproduire ici, à ce propos, l'opinion d'un économiste égaré dans le socialisme,

suivant l'expression de M. de Molinari. C'est celle de M. Henry Maret dans le *Radical* :

« M. Méline va être content de l'Angleterre. Son émule, M. Chamberlain, qui a déjà rêvé de faire de son pays une nation militaire, est en train d'essayer d'en faire une nation protectionniste. On croit qu'il n'y réussira pas, parce que le libre-échange ayant donné à l'Angleterre, quoi qu'en dise M. Méline, une immense prospérité, il n'est pas probable qu'elle y renonce pour tenter un autre système. Je n'en sais rien. Nous aussi, nous avons été très prospères, grâce au libre-échange, et c'est ce qui a fait la fortune du régime impérial. Cela ne nous a pas empêchés de l'abandonner, et, bien que nous nous en trouvions très mal, nous ne nous cramponnons que plus fort au protectionnisme, qui nous tue, comme le docteur Sangrado à sa saignée. »

*
* *

Laissant de côté les élections au Reichstag, où le nombre des socialistes s'est sensiblement augmenté sans enlever toutefois la majorité aux conservateurs, nous donnerons quelques renseignements sur le budget de l'Empire pour 1902-1903. Ils sont empruntés à M. le professeur Zahn, qui consacre chaque année une étude à ce sujet.

Les dépenses de l'Empire se sont élevées, dans cet exercice, à 8.317.000.000 de francs, dont 5.400.000.000 à la charge des Etats confédérés. L'exercice s'est clôturé avec un déficit de 24 1/2 millions de francs. La Dette totale des Etats et de l'Empire s'élevait, à la fin de l'exercice, à 17.632 millions de francs. La majeure partie des recettes proviennent des revenus industriels. Ainsi, la Prusse a fait 2.262 millions de francs de recettes industrielles, dont 45 p. 100 proviennent des chemins de fer, alors que les impôts n'ont donné que 319 millions de francs. La proportion est à peu près la même dans les autres Etats. Dans l'Empire, la moitié des recettes fiscales proviennent des douanes. Ce n'est que dans les tout petits Etats que les revenus industriels sont actuellement inférieurs au rendement des impôts. Cependant, on constate aujourd'hui une décroissance des recettes économiques et une augmentation du revenu des impôts. En 1902-1903, les impôts directs ont constitué les 80 p. 100 du total des recettes étrangères aux revenus industriels et aux douanes.

*
* *

L'attention publique se porte, depuis quelque temps, avec intérêt, sur le relèvement des finances italiennes. Nous avons fait remarquer déjà que la prime sur l'or n'existait plus, ou était à peine de quelques centimes, et cette amélioration n'a pas cessé depuis le mois d'octobre 1902.

Le cours forcé existe en Italie depuis 1866. A cette époque, la Banque nationale fut dispensée de l'obligation de rembourser ses billets en espèces, et le même privilège fut accordé au *Consorzio* de 1874. Il y eut bien une loi du 7 avril 1881 portant abolition du cours forcé. Mais la mesure fut plus nominale que réelle et, en 1894, il fallut le rétablir officiellement au profit des billets d'Etat substitués pour partie aux billets consortiaux. Durant cette longue période, la prime sur l'or fut considérable et dépassa parfois 20 p. 100. Il n'y avait même plus aucune monnaie métallique dans le pays. Un journaliste français bien connu, débarquant il y a quelques années à Civita-Vecchia, et donnant un louis d'or en paiement de quelque dépense, trouva, au milieu du papier qu'on lui rendait, une pièce, une vraie pièce de 50 centimes. « Tiens ! s'écria-t-il, il y en a donc encore une ! » Eh bien, aujourd'hui, il n'en est plus de même. On rend la monnaie en or et en argent sans difficulté. L'agio a disparu. Le cours forcé a été cependant prorogé pour l'année 1903 — c'est une mesure de prudence et il ne faut pas aller trop vite en besogne, — mais on peut prévoir sa disparition dans un temps relativement court.

D'autre part, la rente italienne 5 p. 100 qui, avec l'impôt de 20 p. 100 qui la frappe, est en réalité du 4 p. 100, est à 103 francs environ, c'est-à-dire au-dessus du pair. Il y a cinquante ans que les cours actuels, toute compensation faite, n'avaient pas été cotés, sauf un moment en 1886.

Un troisième symptôme des plus favorables, c'est l'amélioration continue de la situation budgétaire. Depuis 1897-1898, les excédents de recettes n'ont cessé de s'accroître, passant successivement de 9,4 millions de lire à 36.6 millions l'année suivante, puis à 38,4, 68,3, 63,6, et enfin à 77 en 1902-1903. En 1896-1897, le déficit était de 9,2 millions, mais on avait payé 39 1/2 millions de dépenses anormales pour les affaires d'Afrique. En 1901-1902 et 1902-1903, qui ont cependant laissé des excédents de recettes, il fallut payer, en ces deux années, 25 millions de dépenses extraordinaires pour les affaires de Chine. — Bref, après

emploi d'une partie des plus-values réalisées depuis cinq ans, soit pour le développement et l'amélioration des chemins de fer ou l'amortissement du passif national, il reste actuellement 92 millions nets et liquides.

Les découverts du Trésor ont été réduits. La circulation fiduciaire s'est améliorée. La situation de la Banque d'Italie se consolide et s'affermit de plus en plus. Et ces résultats ont été obtenus, en quelques années, dans un pays plutôt pauvre et mal outillé, par une politique financière sagement conduite. Nous nous dispenserons ici d'un rapprochement qui vient tout seul à l'esprit du lecteur.

La Dette publique pèse cependant lourdement en Italie comme chez la plupart des peuples modernes. Au 30 juin 1902, elle s'élevait à 12.801.200.000 lire en capital, exigeant, pour le service, 576.500.000 lire. Mais de ce côté aussi, il y a amélioration, en ce sens que les titres de la rente italienne continuent à se rapatrier de plus en plus. Il y a dix ans, on payait 200 millions d'arrérages à l'étranger, aujourd'hui, 60 millions seulement.

On peut conclure que l'Italie entre dans une période de prospérité qui ira en se développant, surtout si, après avoir obtenu l'équilibre budgétaire, chassé l'agio et amélioré son crédit, elle entre, par certaines réformes de ses impôts, par l'allégement de charges écrasantes pour les populations, par l'application dans tous les domaines de l'activité d'idées larges et libérales, dans la voie du progrès économique qui, seul, peut rendre durables et féconds les résultats financiers.

*
* *

L'*Iradé* autorisant l'unification de la Dette ottomane est enfin signé. Messieurs les Turcs ne se pressent pas. Enfin mieux vaut tard que jamais, surtout si les porteurs de titres ont avantage à la nouvelle combinaison, et la chose est encore en question, *sub judice lis est*. Les uns semblent devoir accepter le projet qui leur est présenté, d'autres, en Angleterre notamment, se proposeraient d'y faire opposition. En attendant la ratification nécessaire par les intéressés, voici les grandes lignes du projet.

Il est créé une nouvelle Dette unifiée qui s'élèverait à 32 millions de livres turques de capital nominal. Ce nouvel emprunt porterait intérêt de 4 0/0, avec un amortissement annuel minimum de 1/2 0/0. L'annuité destinée au service de la Dette est fixée à.......... ..................... Ltq. 2.157.375

Elle est répartie comme suit :

Pour le service des priorités............. Ltq. 430.500

Pour celui des lots ........... .............. 270.000

Pour celui du nouvel emprunt de 32 millions, à raison de 4 1/2 0/0 (4 0/0 d'intérêt et 1/2 0/0 d'amortissement)............................. 1 456.875

Le nouveau 4 0/0 serait affecté au remboursement des séries dans les proportions suivantes :

La série B recevrait pour chaque 100 fr. de capital nominal 70 fr. de capital nominal 4 0/0.

En évaluant le 4 0/0 au pair, son cours ressortirait à 70 fr.

En évaluant le 4 0/0 à 95, son cours ressortirait à 66 fr. 50.

En évaluant le 4 0/0 à 90, son cours ressortirait à 63 fr.

La série C recevrait pour chaque 100 fr. de capital nominal 40 fr. de capital nominal du nouveau 4 0/0.

En évaluant le 4 0/0 au pair, son cours ressortirait à 40 fr.

En évaluant le 4 0/0 à 95, son cours ressortirait à 38 fr.

En évaluant le 4 0/0 à 90, son cours ressortirait à 36 fr.

La série D, pour chaque 100 fr. de capital nominal, 37 fr. 50 de capital nominal du nouveau 4 0/0.

En évaluant le 4 0/0 au pair, son cours ressortirait à 37 fr. 50.

En évaluant le 4 0/0 à 95, son cours ressortirait à 35 fr. 62.

En évaluant le 4 0/0 à 90, son cours ressortirait à 33 fr. 75.

Cet échange de titres absorberait.......... L. 30.500.000 de capital nominal du nouvel emprunt.

Le solde disponible serait donc de........... 1.500 000 sur lesquelles on prélèverait.................. 375.000 pour constituer un fonds de réserve extraordinaire ; le reste serait destiné à couvrir les frais divers nécessités par l'opération.

Quelle sera, s'ils acceptent l'unification de la Dette, la situation des rentiers? M. Neymarck l'explique, dans le *Rentier* de la manière suivante :

Le fableau qui suit indique ce que rapportent les trois séries aux cours actuels et avant toute modification.

| Séries. | Pour un capital nominal de : | Le coupon nominal est de : | Le coupon effectivement payé est de : | Pour un cours de : | Le rapport net est de : |
|---|---|---|---|---|---|
| B........ | 100 » | 4 » | 1 » | 61 50 | 1 62 0/0 |
| C........ | 100 » | 4 » | 1 » | 33 95 | 2 95 0/0 |
| D........ | 100 » | 4 » | 1 » | 31 80 | 3 14 0/0 |

Si la conversion s'effectuait dans les conditions indiquées dans le projet ci-dessus, chaque porteur actuel de 100 fr. de capital nominal des séries B, C, D recevrait en échange, en titres nouveaux :

| Pour les séries | Un capital nominal de : | Rapportant au pair : | Cours qui correspond aux cours actuels des séries, à un rapport net de : |
|---|---|---|---|
| B........... | 70 » | 4 0/0 ou 2 fr. 80 | 4 55 0/0 |
| C........... | 40 » | 4 0/0 ou 1 fr. 60 | 4 71 0/0 |
| D........... | 37 50 | 4 0/0 ou 1 fr. 50 | 4 71 0/0 |

C'est-à-dire qu'un porteur actuel de 10 obligations de 500 fr., capital nominal, de la série B, rapportant nominalement 20 fr. et effectivement 5 fr., recevrait, en échange de ses titres, 7 obligations nouvelles de 500 fr. rapportant 20 fr. En échange d'un capital nominal de 5.000 fr. (pour 10 obligations anciennes), il recevrait un capital nominal de 3.500 fr. (7 obligations nouvelles). Au lieu d'un revenu actuel effectif de 50 fr. il toucherait dorénavant 140 fr. D'après les cours actuels de la série B, il faut, pour acheter 10 obligations de cette série, débourser une somme de 3.075 fr., rapportant maintenant 50 fr., soit 1,62 0/0, et après la conversion, si elle s'opère dans les conditions du projet, 140 fr., soit 4,55 0/0.

Les porteurs de 10 obligations de la série C recevront 4 obligations nouvelles ; les porteurs de 8 obligations de la série D recevraient 3 obligations nouvelles. Nous nous référons, pour le résultat de ces échanges, au tableau ci-dessus.

Il paraît d'ailleurs que tout va pour le mieux en Turquie. Dans son allocution à l'assemblée générale ordinaire de la Banque Impériale Ottomane, lord Hillingdon, président du Conseil, a constaté que l'année 1902 avait été bonne pour la Turquie. Presque partout les récoltes furent favorables. Les affaires de la Banque ont augmenté. Les recettes des chemins de fer ont progressé ; les garanties payées en 1902 se sont élevées à 678.770 ltq., contre 667.802 ltq. en 1901, et ces garanties ont été payées avec la plus grande régularité, sans aucun délai. Les résultats donnés par les agences de la Banque en Turquie engagent celle-ci à étendre ses opérations dans les provinces. Les billets de banque en circulation fin 1902 s'élevaient à 1.106.000 ltq., contre 880.000 ltq. fin 1901. Il est satisfaisant de pouvoir noter que les dépôts de fonds faits par le public ont augmenté. Parlant de l'attentat de Salonique, le président a déclaré que l'importance de cet événement avait été exagérée.

Les résultats de 1902 ont donc été très satisfaisants et l'on a tout lieu de penser, en raison des grosses opérations qui se préparent, que ceux de l'exercice en cours seront encore plus rémunérateurs.

Mais la note n'est-elle pas un peu forcée, et forcée précisément en faveur des grosses opérations que l'on prépare ? Il y a bien dès points noirs à l'horizon, et l'attentat de Salonique n'est peut-être qu'un coup de tonnerre précurseur de l'orage formidable qui peut éclater d'un jour à l'autre en Orient.

*
* *

Ce n'est pas chez nous seulement que la baisse règne en permanence. Le marché américain vient, une fois de plus, d'être fortement secoué. On donne pour raisons le mauvais état des récoltes et la situation actuellement peu favorable des Banques associées de New-York. Mais les crises se renouvellent bien souvent pour qu'elles n'aient pas des causes plus profondes. On dit que le système de circulation fiduciaire ne répond plus aux besoins du pays qui se sont considérablement accrus. Et puis, la spéculation, quand elle s'en mêle, ne prend nulle part des proportions plus formidables et échevelées qu'en Amérique. Ici nous mourons de langueur; là-bas, ce sont les accès de fièvre qui tuent.

Voici un petit tableau suggestif de la baisse des Chemins de fer américains :

| | Div. | COURS plus haut en 1902 | COURS plus bas en 1903 | 12 Juin |
|---|---|---|---|---|
| | — | — | — | — |
| Atchison | 4 | 96 5/8 | 89 7/8 | 68 |
| Baltimore et Ohio | 4 | 118 1/2 | 104 | 83 |
| Mil. et Saint-Paul | 7 | 198 3/4 | 183 1/4 | 102 1/4 |
| Union Pacific | 4 | 113 1/4 | 104 5/8 | 81 |
| Northern Securities | 4 1/12 | 117 1/2 | 113 1/2 | 89 |

Sur les plus hauts cours de 1902, la baisse a été de 38 0/0 sur les Atchison ; 35 0/0 sur les Baltimore ; 96 0/0 sur les Saint-Paul ; 32 0/0 sur les Union Pacific ; 28 0/0 sur les Northern-Securities.

Les valeurs de Mines d'or ne sont pas mieux tenues que chez nous.

La faillite du trust des armateurs — déjà ! — et les scandales financiers qui en ont résulté, ne sont pas faits pour relever les cours du marché. Le trust de l'acier lui-même en a souffert, et celui aussi de la navigation qui avaient des liens étroits avec celui qui vient de sombrer. Celui de la navigation ne sera-t-il pas entraîné dans une ruine complète ? On pourrait le craindre si l'on considère que ses actions privilégiées ont successivement fléchi, depuis

décembre 1902, date de leur introduction sur le marché, de 92 dollars à 13, et ses actions ordinaires de 21 à 6 dollars. Est-ce donc que les trusts ne seraient pas la forme industrielle et commerciale par excellence, celle qui conduit infailliblement à la fortune ? Les actionnaires, sinon les fondateurs, savent maintenant qu'en penser. Il est vrai que pour celui des armateurs il y a eu des abus et des concussions de la part de l'administration des postes et peut-être de celle de la marine, car des navires de guerre lui avaient été commandés, et le président Roosevelt mène personnellement l'enquête ouverte à ce sujet.

Mais puisque les trusts sont de gros poissons qui mangent les petits, pourquoi ne seraient-ils pas mangés à leur tour par de plus gros qu'eux-mêmes ? Et puis, ils consentent peut-être bien à être mangés, dans de certaines conditions, à une sauce qui leur convient.

***

Nous parlons rarement ici, et à dessein, du marché des Mines d'or, n'ayant jamais partagé l'engouement du public pour des valeurs absolument trop aléatoires. On pouvait croire que sous la domination anglaise une amélioration se produirait. C'était et c'est encore notre opinion en ce qui concerne l'exploitation des mines elles-mêmes. Mais le changement de régime ne pouvait évidemment, comme par un coup de baguette magique, rendre bon ce qui était mauvais. Il ne pouvait rendre prospères les entreprises, n'ayant qu'une vague parenté avec les mines d'or, des pirates financiers, fondateurs de sociétés. « Il y a juste un an, lisons-nous dans le *Rentier*, que la paix au Transvaal a été signée, et les cours des innombrables papiers dits *actions de mines d'or* s'effondrent de plus en plus. On pourra en juger par les quelques chiffres ci-dessous :

| | 2 juin 1902 | 2 juin 1903 | Baisse |
|---|---|---|---|
| Chartered.......... | 106 | 76 | 30 |
| Goldfields.......... | 253 | 180 | 73 |
| East Rand..... .... | 260 | 190 | 70 |
| Randmines.. ..... | 332 | 260 | 72 |
| May Consolidated.. | 133 | 106 | 27 |
| Ferreira.......... | 640 | 540 | 100 |
| Robinson... .. ... | 300 | 264 | 36 |

« Toutes ces valeurs que l'on considérait comme « le dessus du panier » ont baissé, on le voit, dans de fortes propor-

tions. Nos lecteurs n'en seront pas surpris. Nous n'avons cessé de les mettre en garde contre tous ces papiers qui ne pouvaient convenir à l'épargne française.

« Quant aux titres de seconde, troisième et quatrième catégories, leur baisse a été proportionnellement encore plus forte. On peut en juger :

| | 2 juin 1902 | 2 juin 1903 | Baisse. |
|---|---|---|---|
| French Rand....... | 96 | 8 75 | 87 25 |
| Geduld propr....... | 240 | 170 » | 70 » |
| Goerz.............. | 100 | 75 » | 25 » |
| Johannesburg Inv.. | 104 | 78 » | 26 » |
| Lancaster.......... | 90 | 62 » | 28 » |
| — West..... | 75 | 54 » | 21 » |
| New Styn.......... | 125 | 86 » | 39 » |

« Nous avons toujours conseillé l'abstention la plus complète à l'égard de tous ces titres qui ont été introduits sur notre marché à des prix exagérés et qui causent de sérieux déboires à leurs détenteurs. Que dire encore d'autres papiers qui ont été introduits sur le marché au comptant seulement et qui sont littéralement invendables !

« Les quelques valeurs de mines d'or et de sociétés qui s'occupent de mines d'or, cotées au parquet des agents de change, ont également baissé. La *Robinson Banking* a émigré du parquet des agents de change au marché libre ; la *Banque de l'Afrique du Sud* a été absorbée par la Compagnie des Mines d'or et d'Exploration ; la *Treasury* a des cours nominaux.

« Qu'adviendra-t-il de tous ces papiers ?

« Pour les mines d'or, la lutte s'accentue entre les grands chefs et la population sud-africaine ; les premiers ne voient le salut que dans l'introduction d'une immense armée d'ouvriers à faibles salaires, c'est-à-dire de Chinois ; les autres, au contraire, protestent par avance contre le voisinage qu'on veut leur imposer ; il est à prévoir que ces derniers ne seront pas les plus forts.

« Entre toutes ces valeurs, il faut faire une distinction. Avec le premier groupe, — Chartered, Goldfields, East Rand, Randmines, May Consolidated, Ferreira, Robinson, — les personnes qui ne sont pas pressées de réaliser peuvent attendre. Ce sont des sociétés sérieuses qui peuvent souffrir d'embarras momentanés, mais qui, un jour ou l'autre, se relèveront. Quant aux autres titres, le plus sage paraît être de les réaliser, et d'en tirer encore ce qu'on peut en tirer. A un point de vue général, nous ne conseillons à personne d'acheter des mines d'or.

« C'est un vieux conseil que nous renouvelons, ceux qui l'ont suivi n'ont pas à s'en plaindre. »

*
* *

Les notes qui précèdent n'ont, en général, rien de bien réjouissant. Mais il ne faut pas désespérer. « Après la pluie le beau temps », dit le proverbe. Seulement le beau temps se fait un peu trop longtemps attendre.

MAURICE ZABLET

# REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ECONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : *Journal of the Royal Statistical Society* : « Les Finances d'un gouvernement fédéral pour le Royaume-Uni », par M. T. A. Brassey. — « Un recensement de l'Empire », par M. J. A. Baines = *The Economist* : « Histoire et revue commerciales de 1902. — Les « jérémiades » de M. Chamberlain. = *Fortnightly Review* : L'Angleterre et le Protectionnisme, par M. Yves Guyot. = *Giornale degli Economisti* : « La valeur pratique des doctrines économiques », par M. Ghino Valenti. = *L'Economista* : « La co-participation du travail dans le capital des entreprises ». — « L'Europe et la concurrence américaine ». — « A propos du destin tragique de la plus florissante agriculture » : Lettre ouverte à l'hon. L. Luzzatti, par M. Arturo J. de Johannis. = *Rassegna Nazionale* : « L'Emigration de la faim dans la Basilicate », par M. Giuseppe Prato. = *Riforma Sociale* : Ce que devrait être un traité d'Economie Politique selon M. Luigi Einaudi. — « L'Evolution de la Bienfaisance », par Spectator. = *Scienza sociale* : « La Sociologie génétique », par M. Francesco Cosentini. = *Bulletin de la Chambre de Commerce de Turin* : L'Initiative d'Edoardo Giretti en faveur d'un traité permanent d'arbitrage entre l'Italie, la Grande-Bretagne et la France. = *North American Review* : « La navigation et les subventions », par M. Benjamin Taylor. — La doctrine de Munroe et la civilisation, par « an american business man. — « La doctrine de Munroe au point de vue anglais », par M. Alex. Edw. Miller — « *Suicide de Race* et sens commun », par « Paterfamilias ». = *Journal of Political Economy* : « La politique coloniale américaine et les tarifs douaniers », par M. R. F. Hoxie. = *Political Science Quarterly* : « L'augmentation des dépenses fédérales, par M. C. J. Bullock. = Publications de *the American Economic Association* (Congrès de Philadelphie) : Le discours présidentiel de M. Edwin R. A. Seligman; quelques commentaires = *Annals of the American Academy* : « Les aspects sociaux de la tuberculose », par M. Lilian Brandt. = *Zeitschrift für Socialwissenschaft* : « L'Union économique de l'Europe Centrale », par M. Julius Wolf. = *Zeitschrift fur Volkswirtschaft, Socialpolitik und Verwaltung*. = *Archiv fur Soziale Gesetzgebung und Statistik*. = *Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft* : articles de MM. Karl Ballod et R. E. May. = *Die Nation*. = *Bulletin du bureau communal de statistique de*

*Budapest* : « Les pertes et les gains de cours, subis ou réalisés en 1902, par rapport à 1901, par les actions locales cotées à la Bourse de Budapest. » — La fréquentation des établissements de bains communaux de Budapest en 1902. » = Les revues espagnoles : *El Economista.* = La *Revista de Economia y Hacienda* et la logique = *Rivista social* : *Beati possidentes*... et M. Manuel Escudé y Bartoli. = Les revues hispano-américaines. = *La Estafeta.*

On reconnait, parait-il, en Grande-Bretagne, qu'il devient de jour en jour plus difficile, pour le gouvernement, de régler l'ensemble des affaires indivises de l'Empire et des affaires particulières de l'Angleterre, du pays de Galles, de l'Ecosse et de l'Irlande, avec le régime actuel. On a trouvé, pour dépeindre cet état de choses, un mot original; on dit que la Chambre des Communes est « congestionnée ». Ce qu'il y a en tout cas de certain, c'est que deux remèdes ont été proposés : créer un « Parlement impérial » qui connaîtrait de toutes les affaires de l'Empire, dont la Chambre des Communes serait ainsi débarrassée; mais l'opinion ne semble être mûre pour ce projet, ni dans la mère patrie, ni surtout dans les colonies; au contraire, chaque fois qu'elle est sondée, elle se montre plus rébarbative... C'est alors qu'on a pensé au deuxième remède; celui-ci consisterait à réserver au Parlement actuel toutes les affaires impériales ainsi que toutes celles intéressant en bloc le Royaume-Uni; l'on confierait à des Assemblées secondaires, en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, et même dans le Pays de Galles, le soin de traiter des affaires intérieures particulières de chacun de ces pays. Le remède n° 1 implique la participation des colonies aux dépenses impériales, aux charges écrasantes que constitue l'entretien d'une marine formidable et d'une armée qui le devient. Le remède n° 2 implique l'établissement, au Royaume-Uni d'une forme fédérale de Gouvernement assez semblable à celle qui existe au Canada. Peut-on croire que les colonies britanniques, pour le plaisir et la gloire de posséder des représentants à un « Parlement Impérial », vont accroître bénévolement le fardeau déjà lourd des impôts qui pèsent sur elles? Peut-on s'imaginer, — mais elles commencent déjà à battre des ailes —, qu'elles n'auront pas à cœur de *fare da sè*? Et, d'autre part, les rêveries impérialistes mises de côté, quelles conséquences énormes n'aurait pas une modification aussi profonde que celle qui consisterait à rendre fédérale la forme de gouvernement britannique? Et quelles difficultés considérables apparaissent immédiatement à l'examen, même superficiel, de ce projet! L'une d'elles

saute aux yeux : comment, pour ainsi dire, « ajuster » les relations financières entre le gouvernement Impérial et les Assemblées nationales secondaires? Cette question, M. T. A. Brassey se l'est posée et il a cru pouvoir lui formuler une réponse, à laquelle le *Journal of the Royal Statistical Society* a ouvert les colonnes de son dernier numéro.

L'honorable M. Brassey commence par déclarer « nécessaire » l'application du remède n° 2, la transformation du gouvernement britannique actuel en Gouvernement fédéral. C'est une opinion; mais ce n'est qu'une opinion ; du moins force nous est de la considérer comme telle, jusqu'à ce qu'il nous soit prouvé que cette nécessité est vraiment objective, et constitue un fait. Quoiqu'il en soit, et cette transformation étant tenue pour nécessaire, M. Brassey, un peu arbitrairement peut-être, divise les dépenses britanniques en dépenses impériales et en dépenses nationales, celles-ci représentant environ le quart, et celles-là les trois quarts des dépenses totales. Il montre que si l'Angleterre contribue pour 80 p. 100 de son revenu, et l'Ecosse pour 78,4 p. 100, à des dépenses impériales, l'Irlande n'y contribue que pour 37,8 p. 100; il y aurait donc là un premier redressement à faire... Le terrain ainsi déblayé, M. Brassey s'attache à montrer les qualités que doit présenter « l'impôt impérial ». Il faut qu'il soit « élastique » afin qu'en cas de conflagration, par exemple, on puisse lui demander de fournir immédiatement de quoi faire face à des besoins ayant décuplé ou plus ; il faut donc, en premier lieu, lui donner comme base *l'income-tax*; il ne faut pas qu'il pèse particulièrement sur aucune classe de la société; il ne faut pas...

Tenons-nous-en là. Nous avons surtout parlé de l'article de M. Brassey, parce qu'il est symptomatique. Mais il ne faudrait pas donner plus d'importance qu'il ne convient à un plan fantaisiste de réorganisation financière, qui paraît avoir eu pour base, bien moins la nécessité prétendue de cette réorganisation, que le désir de l'honorable M. Brassey de faire une manifestation politique, -- n'est-il pas vrai ?

— Le même fascicule contient une importante étude de M. J. A. Baines, intitulée « Un recensement de l'Empire ». Elle abonde en chiffres intéressants, ceux-ci par exemple :

| Possessions britanniques en | Superficie en 1.000 milles carrés | Population (milliers d'habitants) | Pourcentage par rapport à l'ensemble de l'Empire | |
|---|---|---|---|---|
| | | | Superficie | Population |
| Europe............. | 125 | 42.078 | 1.04 | 10.42 |
| Asie ................ | 1.927 | 300 566 | 16.01 | 74 40 |
| Afrique............. | 2.875 | 48.706 | 23.88 | 12.06 |
| Amérique. .... .... | 3.920 | 7.506 | 32.57 | 1.85 |
| Australasie.......... | 3 189 | 5 130 | 26.50 | 1 27 |
| Total...... | 12.036 | 403.986 | 100.00 | 100.00 |

M. J. A. Baines ajoute, avec une très grande franchise que « plus d'un quart de la superficie et plus d'un dixième de la population sont conjecturaux. »

Remarquons que le Royaume-Uni seul n'entre que pour 121 milliers de milles carrés et 41.605 milliers d'habitants, c'est-à-dire pour 1.01 0/0 et 10.30 0/0 respectivement dans les chiffres ci-dessus; et cela donne une idée quelque peu écrasante de la population et surtout de l'étendue des terres que la « superbe Albion » couvre de son drapeau.

Mais pour que cette idée pût se préciser davantage, prendre corps, en un mot, il faudrait encore autre chose : que représentent ces chiffres par rapport, cette fois, non plus à l'ensemble de l'Empire britannique, mais à l'univers entier, par rapport à chaque continent? Nous regrettons que M. J. A. Baines n'ait pas pensé à nous le dire. Il est vrai que, pour ceux qui le désireraient, le calcul est facile à faire.

Du reste, les tableaux de M. Baines nous donnent encore des masses de renseignements curieux, par exemple le tableau de la distribution, suivant le climat, des terres impériales :

| | Superficie en milliers de miles carrés | | Population en milliers d'habitants | |
|---|---|---|---|---|
| Continents | Zone tempérée | Zone tropicale | Zone tempérée | Zone tropicale |
| Europe | 1.25 | — | 42.078 | — |
| Asie | — | 1.927 | — | 300.566 |
| Afrique | 1.013 | 1.862 | 6 066 | 42.640 |
| Amérique | 3.780 | 140 | 5.611 | 1.895 |
| Australasie | 3.081 | 108 | 4.599 | 531 |
| Total | 7.999 | 4.037 | 58.354 | 345.631 |
| | 12.036 | | 403.985 | |

Nous devrions toujours nous rappeler ces chiffres, lorsqu'on parle de colonies et de colonisation françaises. Sur les 12 millions 36 milles carrés sur lesquels s'étend la domination britannique, 4.037.000 seulement, c'est-à-dire le tiers, sont situés sous le climat torride ; tout le reste appartient à la zone tempérée.

Au contraire, toutes nos colonies, sauf l'Algérie, la Nouvelle-Calédonie et une partie de Madagascar, sont situées entre les deux lignes isothermes + 25 centigrades, c'est-à-dire sous le climat torride, — c'est-à-dire qu'elles sont incolonisables.

C'est pour cela que nous y exportons peu de produits et encore moins de colons ; il est vrai que par contre, nous y exportons des nuées de fonctionnaires...

Les Anglais ont fait de la colonisation ; nous, nous avons tou-

jours fait et nous continuons à faire de cet extravagant colonianisme d'Etat, que M. Yves Guyot définissait ainsi, il y a quelques années : « une branche du protectionnisme appliquée à l'industrie des fonctionnaires aux dépens de toutes les autres. »

Il ne faut pas chercher autre part la raison de leur succès et de notre échec.

— Quelqu'un, — *quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando?* — formula un jour, dans une occasion évidemment solennelle, ces paroles restées célèbres : « Ils sont trop ». Nous en dirions volontiers autant des études parues dans le dernier numéro du *Journal of the Royal Statistical Society*. Parfois, très rarement, la matière est maigre : un article excellent est suivi d'études d'un intérêt très relatif, au point de vue économique, bien entendu. Mais vraiment, cette fois-ci, les articles intéressants surabondent; ils le sont tous, et... ils sont trop.

Nous venons d'en commenter deux. N'étaient les limites qui nous sont assignées, nous parlerions volontiers et autant des autres, c'est-à-dire de « L'estimation de Londres », par M. J. Calvert Spensley (20 millions de livres en 1871 ; 40 millions de livres en 1901); des « statistiques des prix des marchandises en 1902 », par M. A. Sauerbeck ; des « Variations de prix de la roupie aux Indes », par M. Fred. J. Atkinson ; de la « Note sur le recensement de 1901 , par M. T. A. Welton. Nous sommes au regret de ne pouvoir le faire et de devoir nous borner à les signaler.

---

*The Economist* a publié en supplément, dans son fascicule du 21 février, une « Histoire et Revue commerciales de 1902 » tout à fait remarquable, qui débute ainsi :

« Commercialement et industriellement parlant, 1902 ne peut pas être judicieusement classée ni dans la catégorie des bonnes, ni dans la catégorie des mauvaises années ; cependant, considérée en bloc, elle peut être qualifiée d'assez satisfaisante ».

Cette opinion donne la mesure de la prudence légèrement excessive de *The Economist*; nous observerons que notre confrère tient peut-être un peu trop compte des plaintes des commerçants et industriels britanniques qui, s'ils ont, comme ils le prétendent, dû réduire leurs bénéfices « jusqu'à l'os » n'en ont pas moins fait, en 1902, beaucoup plus d'affaires que précédemment. — « Beaucoup plus ! » ; nous entendons d'ici l'exclamation indignée de l'hypothétique protectionniste lecteur des lignes précédentes.

qui ajoute avec dédain : « Beaucoup plus, une augmentation de *un pour cent !* » Si cela se passait, — cela s'est passé il n'y a pas bien longtemps. — en réunion publique, le malheureux libre-échangiste, convaincu de mauvaise foi, n'aurait plus qu'à sortir, pas résigné du reste, sous les *hou ! hou !* méprisants d'une assistance décidée à ne plus le laisser parler.

Et pourtant, ce chétif un pour cent représente 8.356.482 livres sterling, plus de 200 millions de francs....

Pour en revenir à l'appréciation de *The Economist*, nous ne pouvons pas ne pas considérer comme insuffisante la qualification de « assez satisfaisante » s'appliquant à une année commerciale au cours de laquelle les échanges se sont accrus, non plus en valeur, c'est vrai, mais en volume, dans une proportion qui dépasse de beaucoup toutes les augmentations antérieures depuis six ans, comme le prouvent les chiffres suivants, qui ne comprennent pas les réexportations :

*Variations pour cent du commerce de la Grande-Bretagne.*

| Années | Importations | Exportations | Total |
|---|---|---|---|
| 1897........... | + 1.64 | — 1 29 | + 0.51 |
| 1898........... | + 4.59 | — 0.14 | + 2.82 |
| 1899....... ... | + 0.72 | + 2.68 | + 1.43 |
| 1900........... | + 1.34 | — 3.75 | — 0.62 |
| 1901.. ........ | + 2.45 | + 1.46 | + 2.06 |
| 1902 .......... | + 2.60 | + 6.48 | + 4.22 |

Il est vrai que, si l'on remonte un an plus haut, nous voyons le commerce de l'année 1896 présenter une augmentation de 5.50 0/0, supérieure de 1.28 0/0 à celle de 1902 si l'on compare les pourcentages, et de 0,77 0/0 seulement si l'on compare les volumes ; — laquelle augmentation de 1902 ne représente que 76 0/0 dans un cas, et 86 0/0 dans l'autre, de celle de 1896, qui représente, elle, respectivement soit 130, soit 116 0/0 de celle de 1902, dont le volume représente 106 0/0 de celui de 1896 !!!!!

Oh ! embrouillamini et sophisme du pourcentage ....

— Signalons en passant dans le fascicule du 14 mars, un excellent commentaire du rapport que vient de publier, à la suite de sa mission aux Etats-Unis, le lieutenant-colonel Yorke, inspecteur des chemins de fer au « Board of Trade », rapport qui remet au point certaines exagérations auxquelles le désir du « bluff » n'était peut-être pas étranger.

— Il nous reste à dire un mot de l'événement du jour, de l'événement que le *Temps* qualifia de « une bombe qui vient d'éclater ». Nos lecteurs ont compris qu'il s'agit du « discours de Birmingham », ou, suivant l'expression de *The Economist*, des « jérémiades de M. Chamberlain ».

Notre confrère, que nous ne croyions pas aussi cruel, et qui aurait pu, d'un coup brutal, réduire à néant les arguments (?) de l'honorable secrétaire des Colonies, semble avoir pris un malin plaisir à ne les dépouiller que lentement, l'un après l'autre, de leur phraséologie et de leur ostentation patriotique, pour pouvoir montrer avec toute la lenteur désirable qu'ils ne sont aussi grands, éloquents et sonores que parce qu'ils sont vides, et que leur consistance vaut tout juste celle des bulles de savon.

Au premier abord on put croire.

Que c'était un puissant navire,
Quelques moments après, l'objet devint brûlot,
Et puis nacelle, et puis ballot,
Enfin bâtons flottant sur l'onde.
J'en sais beaucoup de par le monde
A qui ceci conviendrait bien ;
De loin, c'est quelque chose, et, de près, ce n'est rien.

---

*Fortnightly Review*. — Le fascicule de juillet de cette revue est presque un « numéro spécial. » Il ne contient, en effet, pas moins de quatre articles, sous le titre général de « M. Chamberlain et les droits différentiels ». Le premier de ces articles est de M. Yves Guyot, et nous n'exagérons pas en disant qu'il est décisif.

Si M. Yves Guyot n'avait pas traité, devant la Société d'Economie politique, une question analogue, identique à celle qu'il a si lumineusement développée dans son article de la *Fortnightly Review*, nous aurions eu à cœur d'en parler ici longuement, de dire toute la puissance persuasive qui s'en dégage, toute sa richesse d'arguments, sa précision et, enfin, sa haute valeur documentaire.

En tout cas nous tenons à signaler au moins en passant quelques-unes de ces phrases dont M. Yves Guyot a le secret, de ces formules lapidaires, qui frappent et qu'on se rappelle, et qu'il a semées en si grand nombre dans ses ouvrages et dans ses articles.

Par exemple :

« Sous un régime protectionniste, la rivalité économique disparaît devant la rivalité politique. »

Ou bien encore :

« L'esprit protectionniste produit à la fois, dans un homme, deux manies : celle de se croire persécuté, et celle de vouloir persécuter les autres. »

Certaines réflexions de M. Yves Guyot ont le tranchant de ces formules. Ainsi l'on se rappelle qu'avec les recettes de ses droits protecteurs, M. Chamberlain doit faire face à des retraites ouvrières, à des pensions pour malades, etc.

Soit, dit M. Yves Guyot, mais « quand un tarif protectionniste remplit son but, il ne fournit pas de revenu ».

Et certainement M. Chamberlain n'avait pas pensé à cela.

---

Le *Giornale degli Economisti* publie, dans son fascicule d'avril, le discours que prononça M. Ghino Valenti en ouvrant, en mars dernier, son cour d'Economie politique à L'Université de Padoue. M. Valenti a cru devoir donner, à son discours, un titre qu'on comprendrait mieux sur quelque in-octavo : « La valeur pratique des doctrines économiques », et qui ne semble pas tout à fait justifié. Malheureusement, gâté par quelques passages d'un éclectisme par trop exagéré, ce discours, qui contient, du reste, d'excellentes choses, est d'une très belle tenue littéraire ; nous en extrayons les lignes suivantes :

« Il fut un temps où la science et la liberté apparaissaient comme des phares lumineux vers lesquels l'âme des jeunes hommes était naturellement attirée... On luttait pour la science contre l'obscurantisme ; pour la liberté contre la tyrannie, et la noblesse de la cause, le courage des combattants, suffisaient à enflammer les cœurs.

« Désormais, il n'en est plus ainsi. Les espérances excessives ont abouti à une désillusion profonde. La cause de la science et de la liberté n'est plus populaire. On se retourne vers les expédients de l'empirisme ; on va vers l'omnipotence de l'Etat. C'est un tort, mais un tort qui a besoin d'être démontré, et qui peut-être ne sera reconnu que par une dure expérience.

« La liberté économique ne figure plus dans le programme d'aucun parti militant : il ne faut pas s'en étonner, car elle ne peut procurer aucun avantage particulier et exclusif et peut, au contraire, en contrarier éventuellement. La liberté économique n'est

plus désormais qu'une doctrine ; mais qu'on ne la considère pas, à cause de cela, comme un instrument dépourvu d'utilité... C'est toujours à elle qu'il faudra bien avoir recours pour guérir les blessures des erreurs personnelles ou pour se défendre contre les empiètements des autres. La liberté ne sera plus une arme de parti, mais un système d'égale compensation, et un facteur de justice sociale. »

— Nous nous bornerons à signaler, dans le fascicule de mai de la même revue, le commencement d'une fort intéressante étude de M. A. Contento, intitulée « la Statistique dans l'Enseignement Universitaire », sur laquelle nous aurons sans doute l'occasion de revenir.

---

— Beaucoup d'articles fort intéressants, parus dans les divers numéros de l'excellente publication qu'est *L'Economista*, depuis notre dernière revue trimestrielle, mériteraient mieux que les quelques lignes que nous devons nous borner à leur consacrer. Notons, au passage, dans le numéro du 12 avril, un article sur « La compartecipazione del lavoro al capitale delle imprese », ce qu'on appelle en anglais « the labour co-partnership », et qui est, comme on sait, une façon assez habile d'intéresser des ouvriers au développement d'une entreprise, en les en rendant actionnaires. Les partisans de cet artifice un peu puéril le considèrent comme « un véritable instrument de pacification sociale ». Ils ne devraient pas oublier d'ajouter que la célèbre *United-States Steel Corporation* l'expérimenta... à ses dépens.

— Le fascicule du 26 avril contient sous ce titre « L'Europe et la concurrence américaine » de judicieuses réflexions et de sages conseils, qui risquent bien, en ce qui concerne les premières, de ne pas être comprises, et, en ce qui concerne les seconds, de ne pas être suivis. L'auteur constate que les blés américains « envahissent » nos marchés; quelle catastrophe épouvantable ! nous allons pouvoir, en dépit des droits, manger du pain blanc bon marché ; vraiment on ne conçoit pas que toutes les nations européennes coalisées n'aient pas encore forcé les Etats-Unis à ne plus envoyer de blé sur le vieux continent ou, en tout cas, à nous le vendre trois ou quatre fois plus cher que le cours. Et cela n'est qu'un petit côté de la question, car M. Méline « qui n'est pas protectionniste » l'a fort bien dit, c'est surtout au point de vue industriel que la concurrence des Etats-Unis est grave et menaçante,

d'où ce raisonnement : Puisque les Etats-Unis nous menacent de nous fournir à très bon marché de machines, outils, etc., punissons-les en *nous* infligeant des amendes de tant par pièce de machine, tant par outil qu'ils nous fourniront.

Décidément Gribouille n'est pas mort...

— Toujours dans la même revue (fasc. du 17 mai), M. Arturo J. de Johannis publie sous ce titre : « A propos du destin tragique de la plus florissante agriculture », une « lettre ouverte à l'honorable L. Luzzatti » qui abonde en remarques finement ironiques.

Sans doute, il faut bien admettre, puisque « la voix de l'unanimité » le dit, qu'il est ruineux pour l'Italie d'acheter du blé qui n'est pas « national » ; mais alors, il doit être ruineux pour Livourne d'acheter en Toscane, par exemple, du blé qui n'est pas « provincial », et qui, il n'y a pas encore longtemps, était bel et bien, à son égard, du blé étranger. Par suite de quel mystère, en effet, des échanges deviendraient-ils bons ou mauvais, au gré des appellations arbitraires, province ou Etat, dont seraient successivement décorées *les mêmes* parcelles de terre entre lesquelles ces échanges s'effectuent ? On le conçoit difficilement... quand on n'a pas le bonheur insigne d'avoir été touché par la lumière protectionniste.

M. Arturo J. de Johannis dit, s'adressant à M. Luzzatti :

« Je n'ai pas besoin de vous démontrer, à vous qui êtes un maître, que le droit sur le blé coûte à l'Italie plus de 200 millions par an, tandis qu'il n'en rapporte que 60 à l'Etat ; et je n'ai pas besoin de vous faire remarquer qu'admettre que la prospérité d'une nation puisse, même pour une part infime, dériver de l'augmentation du prix des objets de première nécessité, cela ne peut pas être une doctrine économique, mais seulement une absurdité économique.

« Mais devons-nous laisser les terres en friche et les campagnes désertes ?

« C'est là, me direz-vous, qu'est le problème ; nous pouvons être d'accord sur des principes théoriques, mais la pratique quotidienne demande des mesures.

« Et je me permets de vous suggérer : les mesures logiques, rationnelles, dignes d'être présentées et défendues, se réduisent à une seule : mettre l'agriculture en état de produire le blé au même prix qu'en Russie, qu'aux Etats-Unis, qu'aux Indes.

« Toute autre combinaison de droits, de dégrèvements, de prohibition, etc., non seulement est indigne d'un esprit élevé, mais aggrave le mal et le rend moins facilement guérissable ».

— M. Luzzatti répondra peut-être qu'il a bien le désir de « mettre l'agriculture italienne en état de produire le blé au même prix qu'en Russie, qu'aux Etats-Unis, qu'aux Indes », en un mot, d'*égaliser les conditions de production*, et que, malheureusement, il ne voit guère d'autre moyen *pratique* d'y parvenir que par un droit de douane venant, à l'entrée en Italie, compenser la différence des prix.

Qu'il nous permette de lui rappeler, en vue de cette éventualité, ce que Bastiat écrivait à ce sujet il y a cinquante ans :

« Dire que, par un droit protecteur, on égalise les conditions de production, c'est donner une location fausse pour véhicule à une erreur. Il n'est pas vrai qu'un droit d'entrée égalise les conditions de production. Celles-ci restent après le droit ce qu'elles étaient avant. Ce que le droit égalise tout au plus, ce sont les *conditions de la vente*. On dira peut-être que je joue sur les mots, mais je renvoie l'accusation à mes adversaires. C'est à eux à prouver que *production* et *vente* sont synonymes, sans quoi je suis fondé à leur reprocher, sinon de jouer sur les termes, du moins de les confondre »

Et Bastiat ajoutait :

« Voulez-vous égaliser réellement les *conditions de production*? Laissez l'échange libre ».

Et il le prouvait. Et la preuve demeure. Mais personne ne veut la vérifier expérimentalement.

---

— M. Giuseppe Prato a publié dans le fascicule de mai de la *Rassegna Nazionale* une étude au titre émouvant : « L'émigration de la faim dans la Basilicate. »

Les chiffres suivants établissent suffisamment la gravité de cette émigration

| | Population en milliers d'habitants | Densité kilométrique | | Proportion de l'émigration pour 100 habitants | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | 1881 | 1901 | 1881 | 1901 |
| Sicile | [illegible] | 113 | [illegible] | 0,56 | 0,68 |
| Pouilles | [illegible] | 83 | [illegible] | 0.16 | 0.71 |
| Campanie | [illegible] | 177 | 194 | 0.84 | 1,70 |
| Calabre | [illegible] | 83 | 91 | 1.30 | 2.34 |
| Basilicate | [illegible] | 54 | 49 | 1.61 | 3.48 |
| Abruzzes | [illegible] | 79 | [illegible] | 1.16 | 3.54 |
| Reste du royaume | [illegible] | 90 | 113 | 0.19 | 0.35 |
| Total | [illegible] | Moyennes | | 0.41 | 0.80 |

La province de Basilicate est la seule province italienne dont a densité kilométrique ait baissé depuis vingt ans. Des communes se dépeuplent : Potenza tombe de 20.000 à 16.000 habitants ; Marsicovetere, de 3.000 à 1.600, Sasso di Castalda de 2.300 à 1.400 ; la terre se déprécie et la misère est intense. Pourquoi ? Pour plusieurs raisons qu'indique notre confrère ; la première est d'ord e physique : le déboisement exagéré des forêts ; la seconde est d'ordre financier : des impôts « hors de toute proportion avec les facultés contributives des habitants de la province » ; la troisième, enfin, est « d'ordre social et moral » : l'usure ; notre confrère affirme qu'en Basilicate l'argent se prête couramment entre 50 et 120 p. 100 l'an, et que « le taux de 25 à 30 p. 100, *pour un prêt garanti par une première hypothèque immobilière* est considéré comme un taux de faveur. »

Doux pays..... Mais comment est-il possible qu'il ne se soit pas produit, en Basilicate, une ruée de capitalistes avides de placer leur argent, « garanti par première hypothèque », à 30, 25, 20, 15 même à 10, même à 5 p. 100 ?

Il y a là quelque chose de bien inexplicable....

---

*Riforma Sociale.* — Le fascicule de juin de cette revue contient un véritable article à surprises de M. Luigi Einaudi, intitulé « Per un trattato d'Economia politica » M. Einaudi y énumère les qualités que doit avoir et les défauts que doit ne pas avoir, un bon traité d'Economie Politique :

1° Il ne doit pas avoir un caractère pédagogique.

2° Il doit être un traité moderne.

3° Il ne doit pas avoir une apparence exclusivement théorique.

4° Il doit être un traité d'économie politique, et non pas de quelque autre science.

M. Einaudi s'étend longuement sur les raisons qui l'ont amené à formuler ces desiderata. Il insiste et ré-insiste tant et si bien qu'on est tenté de lui dire : « Mais ce traité, faites-le. »

« Il est fait », répond M. Einaudi ; ce traité modèle existe. Et après avoir, pendant dix grandes pages, vanté les qualités du livre, M. Einaudi continue pendant huit autres pages à dire et répéter : « Avez-vous lu Baruch ? C'est un bien beau génie. »

Baruch s'appelle dans l'espèce M. Pierson et est hollandais. Son traité, qui date de 1890 a déjà eu plusieurs éditions ; on est en train de le traduire en anglais ; le premier volume vient même de

paraître ; le second est annoncé. Nous en sommes, pour notre part, très sincèrement enchantés ; car si, d'après ce que M. Einaudi écrit lui-même du livre, nous trouvons son enthousiasme légèrement exagéré, du moins nous ne doutons pas que l'ouvrage ne soit vraiment d'une haute valeur.

M. Pierson n'est du reste ni un « jeune » ni un nouveau venu. Il fut pendant quelque vingt ans professeur d'économie politique à l'Université d'Amsterdam, et ensuite directeur, puis président de la Banque des Pays-Bas, enfin ministre des Finances et président du Conseil des ministres. C'est à peine, cependant, si son nom jusqu'ici avait franchi les frontières de Hollande. Et son livre a peut-être une valeur considérable ; qui sait si, connu depuis dix ans, il n'aurait pas pu opérer dans la manière de voir de certains esprits des modifications profondes susceptibles peut-être de répercussions énormes !

Et rien de cela, qui aurait pu arriver, n'est arrivé, tout simplement parce que M. Pierson, Hollandais habitant la Hollande, a écrit son livre en hollandais.

Nous livrons ce fait, qui est peut-être infime, qui est peut-être considérable, aux réflexions de ceux qui s'acharnent à vouloir prolonger la vie de langues agonisantes, que personne ne parle plus et dont la connaissance exclusive est un élément de régression — ou pis.

— Toujours dans la même revue (fasc. d'avril) signalons un article, fort intéressant, signé *Spectator* sur l'Evolution de la Bienfaisance ». L'auteur y constate, que nous sommes tout simplement en train de faire marche arrière et de retransformer la charité en ce qu'elle était « au bon vieux temps » des Grecs et des Romains : une institution publique et obligatoire.

Spectator n'est du reste pas d'avis que ce soit là faire marche arrière. Il considère même que cette évolution « n'a rien d'inquiétant pour la libre volonté individuelle. »

Souhaitons-le !

---

*La Scienza Sociale.* — Les fascicules X-XII de cette revue, réunis en un seul, sont entièrement consacrés à la publication d'un nouvel ouvrage de M. Francesco Cosentini, directeur de la Revue, ouvrage intitulé « Sociologia Genetica », Sociologie génétique. Ce titre est une trouvaille: sur 100 lecteurs possibles il s'en trouvera bien 90 incapables de le comprendre; alors ils l'achète-

ront pour savoir... à moins que ce qualificatif inusité ne leur semble trop rébarbatif, et ne les empêche, au contraire, d'acquérir un ouvrage qu'ils auraient pu lire avec fruit. Car le livre de M. Cosentini sort de la banalité. Dans une préface remarquable, MM. Kovalewski le qualifie d' « Essai d'embriogénie sociale ». C'est un tableau d'ensemble, brossé à grands traits ; on peut y regretter l'absence de certains détails; mais ils auraient peut-être nui à l'aspect général. L'ouvrage est fortement documenté; il a de plus un grand mérite, l'idée y a partout le pas sur la phrase; il est concis et il est court; enfin il est clair. Et ce sont là qualités si rares, parmi les ouvrages sociologiques, qu'il ne faut pas manquer de les saluer en passant quand on a le bonheur de les rencontrer.

---

Il n'est certainement pas un lecteur du *Journal des Economistes* qui ignore la belle campagne que mène en faveur de la conclusion d'un traité permanent d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et la France, l'infatigable et dévoué M. Thomas Barclay. Son exemple ne pouvait pas ne pas susciter des émulations précieuses. Le *bulletin de la Chambre de Commerce de Turin* nous apprend en effet qu'au cours de sa séance du 27 mai, cette compagnie a voté à l'unanimité un vœu en faveur « de la conclusion d'une convention entre l'Italie, la France et l'Angleterre, pour un arbitrage permanent dans les futurs différends internationaux ». Nous en sommes doublement heureux, car cette motion était due à notre collaborateur Giretti, dont nous n'avons pas besoin de vanter ici l'énergie et l'ardeur.

Cela, du reste, n'a pas été tout seul; le président a fait des réserves, son exemple fut suivi ; mais, quiconque s'est trouvé sous le charme de l'éloquence entraînante et persuasive de Giretti comprendra facilement qu'il n'ait pas eu de mal à triompher de toutes les hésitations, à lever tous les scrupules et, enfin, à faire voter sa motion à l'unanimité.

C'est le commencement d'une campagne qui se poursuivra peut-être longtemps, mais qui est en trop bonnes mains pour que son succès paraisse douteux. Pour notre part, en tout cas, nous n'en doutons pas.

---

*North American Review* (avril). — M. Benjamin Taylor publie dans ce fascicule une remarquable étude intitulée « La navigation et les subventions ». Cette étude est une réponse à un article sur

le même sujet publié dans le fascicule de décembre de la même revue, par M. Charles H. Cramp. On sait que c'est une des originalités excellentes de la *North American Reivew*,de faire successivement traiter, de temps à autre, dans ses colonnes, le pour puis le contre d'une question à l'ordre du jour. L'article de M. Cramp ne nous avait pas paru valoir la peine d'être signalé ; la réfutation de M. Benjamin Taylor mériterait plus et mieux. Puisque nous devons nous borner, disons simplement que M. Cramp, dans son article,prétendait que la Grande-Bretagne était « le pays du monde versant le plus de subventions » à sa marine, et que c'était là « la principale raison de sa suprématie en matière de transports maritimes ».

M. Benjamin Taylor n'a pas eu de peine à montrer le néant de ces affirmations audacieuses basées sur d'étonnants sophismes et sur quelques inexactitudes de grande taille.

M. Cramp, par exemple, affirmait :

« Le Gouvernement britannique a subventionné Samuel Cunard et l'a mis à même de fonder la grande ligne transatlantique qui porte son nom. Cela fut fait pour combattre et détruire la ligne américaine Collins. »

— On reconnaît bien là la noirceur de la « perfide Albion ». Voyant la ligne américaine Collins florissante, elle subventionna M. Cunard pour qu'il la détruisît.

M. Benjamin Taylor répond :

« Le contrat de la « Cunard Cy » avec le Gouvernement britannique fut négocié en 1838, et appliqué à partir de 1840.

« La ligne Collins ne fut ouverte qu'en 1850. »

Et il ajoute :

Non seulement la « Cunard Cy » ne fut pas créée dans le but de détruire la Compagnie Collins ; c'est au contraire, après dix ans de fonctionnement de la Cunard Line que la Compagnie Collins débuta ; et elle débuta avec une subvention de 171.600 liv. st., double de celle de la Cunard (80.000 livres), que M. Cramp accuse d'avoir été créée et subventionnée pour détruire la Collins !

Il y aurait encore bien des choses à glaner, dans ces articles. Mais ce que nous avons dit suffira peut-être pour prouver que « frère Jonathan » n'a pas été sans mériter, parfois, lui aussi, la qualification de « perfide » dont nous décorons si volontiers notre voisine d'Outre-Manche. Et les faits et les dates que nous avons rapportés suffiront peut-être à montrer, une fois de plus, la nécessité, pour tout écrivain sérieux, de remonter aux sources

mêmes. En matière scientifique, le péché de négligence n'est pas un péché véniel.

— Il n'est peut-être pas une doctrine ou un principe sur lesquels le peuple américain soit aussi complètement uni que sur la fameuse doctrine de Munroe ; c'est là un fait qui ne souffre pas discussion. Mais, quelle est la raison de cet accord unanime ? « Un homme d'affaires américain » prétend, dans un article de la *North American Review* (avril), qu'il ne faut pas la chercher loin et que les causes de cet accord résident dans l'ignorance où sont plongés 90 0/0 des électeurs américains en ce qui concerne, et la doctrine elle-même et les résultats lamentables qu'on est en droit de lui reprocher, particulièrement dans l'Amérique centrale et dans l'Amérique du Sud.

L'auteur, qui semble posséder à fond le sujet qu'il traite, affirme que, sauf le Mexique, le Chili et la République argentine, toutes les républiques de l'Amérique latine croupissent dans un état d'anarchie dont on ne peut se faire une idée, si l'on n'y a pas habité.

Il expose que, partout, les deux factions politiques, toujours en lutte à qui empoignera « l'assiette au beurre », sont composées presque exclusivement de mulâtres et de métis, ne constituant pas, ou à peine, le dixième de la population. Et ce dixième, cette lie de la population gouverne et terrorise et dévalise tour à tour les 90 p. 100 de leurs concitoyens travailleurs et honnêtes... mais craintifs. Nulle part la propriété n'est respectée. Sur 100 lois, le dictateur en « décrète » plus des deux tiers ; et il en fait, et il en défait constamment. La vie privée est à tout moment menacée, il n'est pas un coin de route, dans la campagne, où l'on ne voie s'abattre tout à coup devant soi le fusil d'un révolutionnaire ou d'un soldat du gouvernement. Se plaint-on au consul américain ? Hélas ! regrette l'auteur : « il y a sept chances pour une que la bouche de ce dignitaire ait été fermée depuis longtemps par des concessions du gouvernement, ou qu'il ne soit, à ce moment-là, l'enjeu d'intrigues ».

Ah ! quel beau spectacle fournissent les « républiques sœurs » ! Le grand Bolivar, il y a trois quarts de siècle, à la fin de sa longue et merveilleuse carrière, prophétisa leur destin :

« En Amérique, il n'existe rien de ce que l'on appelle de la bonne foi, ni parmi les nations, ni parmi les individus. Nos constitutions sont des livres, nos lois des papiers, nos élections des batailles, et la vie elle même un tourment. Nous en arriverons à

un état tel. qu'il ne se trouvera plus de nation étrangère pour condescendre à revenir nous conquérir, et nous serons gouvernés par des despotes inférieurs »

L' « american business man », de la *North American Review*. ajoute : « Il n'est pas contestable que la doctrine de Munroe n'ait été la force la plus puissante qui a agi pour aboutir à ces malheureux résultats. On peut avoir différentes opinions sur la doctrine de Munroe dans les cercles officiels des Etats-Unis et de l'Europe, on n'en a qu'une parmi les dictateurs de l'Amérique du Sud. Elle signifie pour eux qu'en dépit des violations les plus infâmes des droits internationaux ou des obligations de la civilisation, ils ont un bras puissant sur lequel ils peuvent se reposer pour les défendre, un grand pays qui les protègera des conséquences de leurs méfaits. — Que les Etats-Unis, cette magnifique expression de la civilisation moderne, condamnent ainsi le grand continent qu'est l'Amérique du Sud à une éternelle barbarie, cela fait pitié ».

— Ironie des ironies! Tandis que nous venons de voir un citoyen américain attaquer avec véhémence et indignation la doctrine de Munroe, voici que, cette fois, dans le fascicule de mai de cette grande amie des contrastes qu'est la *North American Review*, un citoyen anglais, ancien membre du Conseil du gouverneur général des Indes, la défend et, pour un peu, en ferait l'apologie. Il est vrai que c'est pour des motifs tout différents de ceux que nous venons d'exposer que M. Edw. Miller considère la doctrine de Munroe comme étant « une doctrine de paix et de progrès ». Et pourquoi ? C'est parce que « le Dominion of Canada, par rapport à cette doctrine est une puissance américaine et non pas européenne ». La doctrine « agit donc, incontestablement, dans l'intérêt du Canada, et, partant, de la Grande-Bretagne ». Conclusion : il est de l intérêt de la Grande-Bretagne « de la maintenir dans son intégrité ».

Nous nous faisons un devoir d'ajouter que l'article de M. Alex.-Edm. Miller est intitulé « La doctrine de Munroe à un point de vue anglais ».

— Les lecteurs du *Journal des Economistes* ne sont pas sans se rappeler les récentes objurgations de M. le président Roosevelt en faveur de procréations plus nombreuses. ses admonestations indignées à l'adresse des femmes américaines pourvues de peu ou dépourvues d'enfants, et son cri d'alarme dénonçant le « sui-

cide de la race » que les Américains seraient en train d'accomplir en restreignant, très volontairement, il faut le croire, le taux déjà modeste de leur natalité. Ce mot « suicide de la race » a eu un beau succès ; certains en ont tremblé, et d'autres en ont ri ; tout le monde en a parlé. Un « Paterfamilias » vient de le reprendre, mais en l'associant très irrespectueusement à deux mots qu'Helvétius n'aimait guère : sens commun. Ses réflexions, parues dans le fascicule de juin de la *North American Review*, portent en effet ce titre « *Race Suicide* and common Sense ». « Paterfamilias » commence par s'étonner de voir le président Roosevelt tenir pour les meilleurs patriotes « les Américains qui se rapprochent le plus du lapin ». Il développe ensuite, avec beaucoup de force, toutes les raisons qui militent en faveur d'une restriction de la natalité. Il termine ainsi : « Le président Roosevelt a une grande famille ; mais il a toujours pu disposer pour elle de ressources abondantes. S'il avait pu connaître les souffrances des femmes pauvres, je ne crois pas qu'il encouragerait les hommes pauvres à augmenter leur famille ».

Signalons qu'au cours de son étude, « Paterfamilias » se pose à lui-même l'objection suivante : « Mais, voyez la France ! » Il répond :

« Soit, voyons la France. Je n'ai pas fait que la considérer à un point de vue théorique, mais j'ai voyagé à peu près à travers tout son territoire.

« Il m'apparaît que les Français sont, somme toute, le peuple le plus heureux que je connaisse... Il me semble que les Français sont le peuple le plus sobre et le plus aisé que j'aie vu ; et ils se bornent tout juste à reproduire la race, sans aucune augmentation ».

Nous ne pouvons qu'enregistrer avec plaisir cette excellente et raisonnable interprétation, venant d'Amérique, de notre situation démographique, au sujet de laquelle nous voyons se produire tous les jours, en France, les déraisonnements les plus extraordinaires et les plus déconcertants.

---

*Journal of Political Economy* (Fasc. de mars). — Outre de très intéressantes notes sur « la population d'après le douzième recensement », de M. John Cummings, nous signalerons, dans ce fascicule, un important article de M. Robert F. Hoxie, intitulé « La politique coloniale américaine et les tarifs douaniers ».

On n'est pas sans se rappeler l'ardeur avec laquelle fut prédite,

un peu partout, la fin du protectionnisme aux Etats-Unis, lorsque le parti républicain y adopta d'une manière définitive ce qu'on a appelé la « politique impérialiste ». Cette prédiction était basée sur une « incompatibilité fondamentale », entre les deux politiques. Il faut croire que cette incompatibilité était très réelle et surtout très fondamentale, car, depuis l'adoption de la politique impérialiste, quatre années ont passé, et le parti républicain est toujours au Pouvoir, et l'impérialisme et la protection continuent à co-exister et semblent faire très bon ménage. Comment expliquer cette contradiction flagrante? Quelle peut bien en être la raison?

M. R. F. Hoxie nous la donne en une toute petite phrase lapidaire : « La transformation du tarif en un instrument d'exploitation impérialiste ».

---

*Political science Quarterly* (mars). — M. C. J. Bullock, publie dans ce fascicule, une importante étude intitulée *L'augmentation des dépenses fédérales*, laquelle peut être rapprochée avec profit du remarquable travail de M. O. P. Austin sur *La Dette publique des Etats-Unis* paru dans la *North Americain Review* d'octobre et novembre 1902, et dont nous avons parlé dans le *Journal des Economistes* du 15 janvier dernier. A franchement parler, le titre choisi par M. Bullock semble assez discutable, car, si l'on ne remonte pas plus haut que 1870, — et, en ce qui concerne les Etats-Unis, cette date semblera suffisamment éloignée, — l'on trouve bien, sans doute, une augmentation globale des dépenses fédérales ; mais elle correspond à une diminution des charges *per capita* ; et, en somme, c'est là le point le plus intéressant.

Voici, du reste, les chiffres de M. C. J. Bullock :

*Dépenses des Etats-Unis.*

| Années | Montant des dépenses. Global (en dollars.) | Par tête (en dollars.) |
|---|---|---|
| 1870 | 293.656.000 | 7,61 |
| 1880 | 264 847.000 | 5,28 |
| 1886 | 242.483.000 | 4,22 |
| 1890 | 297.736.000 | 4,75 |
| 1900 | 487.713.000 | 6,39 |
| 1902 | 471.190.000 | 5,96 |

Il est cependant un symptôme alarmant, que M. C. J. Bullock fait ressortir avec clarté : l'augmentation des dépenses militaires

et navales ; depuis 1890, c'est-à-dire depuis douze ans, ces dépenses ont passé de 198.000 à 333.000 dollars, soit de 66, 4. p. 100 à 70, 6 p. 100 du total des dépenses des Etats-Unis. Et l'auteur ajoute. « Pour 1903, le secrétaire du Trésor estime que les dépenses militaires et navales dépasseront d'environ 30 millions de dollars les chiffres de 1902, ce qui fait que nous ne sommes pas encore au bout de l'accroissement de ces dépenses. »

Au bout ? Les Etats-Unis sont sans doute encore loin et bien loin d'être « au bout » de l'accroissement de leurs dépenses militaires et navales. C'est tout juste si, à l'heure actuelle, ces dépenses atteignent le taux vraiment modeste de 2, 09 dollars par tête et par an ! Ils sont loin de compte avec toutes les grandes puissances européennes en général et avec la France en particulier, où l'impôt de guerre est plus du double qu'aux Etats-Unis. Il est vrai que, du pas dont ils marchent, les Etats-Unis nous auront bientôt rattrapés et dépassés. Si leurs dépenses militaires ne sont encore qu'à 2, 09 dollars par tête, elles atteignaient à peine 98 cents en 1897 ; cela nous met à 4 dollars 1/2 en 1907, à 9 dollars 1/2 en 1912, à 20 dollars en 1917 ; à.... à moins que cet exquis chef-d'œuvre qui s'appelle *La laitière et le pot au lait* ou cet autre chef-d'œuvre qui s'appelle *L'ours et les deux compagnons*, ne trouve ici une nouvelle application ; ce qui serait simplement dans l'ordre normal des choses, n'en déplaise à tel ou tel de nos modernes Nostradamus.

---

M. Edwin R. A. Seligman a prononcé à l'ouverture du quinzième congrès annuel de l'*American Economic Association* qui s'est tenu à Philadelphie du 26 au 29 décembre dernier, un remarquable discours présidentiel. M. Seligman est un chef de groupe, et son discours peut être considéré comme le programme d'une école ; il mérite donc qu'on s'y arrête un peu longuement.

M. Seligman ne croit pas à l'aphorisme : « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil » ; il affirme qu'au contraire qu' « une étude plus approfondie permet de découvrir l'existence de plusieurs facteurs », de facteurs nouveaux « qui différencient la société industrielle moderne de celles qui l'ont précédée ». Et ces facteurs sont six : « 1° la disparition de fait de terres sans maître ; 2° la prédominance du capital industriel ; 3° l'application de méthodes scientifiques ; 4° l'existence d'un régime de concurrence basée sur une conception plus moderne de la liberté ; 5° le développement de l'instruction et la constitution d'une opinion publique distincte ;

enfin, 6° un véritable esprit démocratique et la formation d'un nouvel idéalisme! »

Nous avouons n'être pas parvenu à trouver en quoi ces facteurs « différencient la société moderne de celles qui l'ont précédée ». C'est que nous ne les considérons pas, quant à nous, comme nouveaux, mais comme très vieux ; et que, des temps modernes aux limites les plus reculées de l'histoire, partout, avec des intensités diverses, sans doute, nous les voyons agir. Nous ne prétendons pas qu'ils aient existé de tout temps; mais ils ont des germes si lointains, ils ont grandi si longtemps et encore plus lentement, leurs racines sont tellement profondes qu'à notre avis du moins il n'est guère possible de leur fixer une date même très approximative d'apparition. Si loin qu'on remonte dans le passé, on les retrouve toujours; et, en effet, que connaissaient de la planète ceux que nous appelons gravement les « Anciens » ? Les régions littorales de la Méditerranée, de la mer Noire, de la Caspienne et de l'Atlantique? Et ne sommes-nous pas en droit de dire que, ce qui les poussa plus loin, ce fut « la disparition de fait des terres sans maître »? Combien d'hectares et d'hectares de terres fallait-il alors à une famille pour qu'elle pût vivre et subsister? Mais aujourd'hui? Aujourd'hui, le problème est le même; nous irons — nous allons — nous sommes déjà allés « plus loin ». Vraiment, lorsqu'on se rend compte des découvertes extraordinaires, fantastiques auxquelles a donné naissance le siècle qui vient de finir, comment ne pas croire qu'un jour — qui n'est peut-être pas très lointain, — nous pourrons, très normalement, vivre sous l'équateur ou aux confins des pôles, parce que nous saurons produire en grand et adapter pratiquement à notre existence et à celle des choses qui nous sont nécessaires, de la chaleur ici, et là du froid? Et puis... et puis qu'est-ce que cela veut dire « terre sans maître ». Tout propriétaire ne peut, en conditions normales, sous un régime de liberté, que recevoir la contre-valeur exacte et pas plus, du service rendu à autrui. Bastiat l'affirmait en termes formels, et nous tenons que Bastiat fit plus et mieux que l'affirmer. Si le propriétaire d'une terre pèse tout autant dans la balance hypothétique dans laquelle nous le plaçons que le propriétaire de n'importe quoi, de n'importe quelle autre chose; s'il ne retire de sa propriété, en raison de sa forme, aucun fruit particulier supplémentaire que d'autres propriétaires, tous les autres propriétaires, n'aient et en tout cas ne puissent avoir aussi, pourquoi faire de lui une caste à part? Parce que la terre est « limitée »? Nous n'en sommes pas bien sûrs, au sens pratique du terme. Et puis après? Ne

vend-on pas et n'achète-t-on pas tous les jours, en France même, vieux terrain exploité au complet depuis un temps très appréciable, des quantités énormes d'hectares de terres? Quand il n'y aura plus aucune parcelle de sol dont on puisse dire : « elle n'est à personne », il ne sera pas plus difficile qu'aujourd'hui de devenir propriétaire foncier, pourvu qu'on ait de quoi payer les terres qu'on convoite ; il semble, en effet, que ce doive être toujours là une condition *sine qua non*... Nous ne voudrions pas nous laisser entraîner trop loin ; mais enfin si les prédictions de M. Berthelot se réalisaient, — et nous ne voyons pas, pour notre part, de raison plausible pour qu'elles ne se réalisent pas un jour — quel effondrement! C'est alors qu'il ne faudrait pas parler de « la disparition de fait des terres sans maître », mais de la disparition des maîtres de terre. Et encore... figurons-nous la terre ne rapportant plus rien, rien, mais naturellement restant accablée d'impôts ; les propriétaires ne pourraient plus disparaître qu'en mourant, ne pourraient, même en payant, trouver acquéreur de leurs « terres maudites ». Il est vrai qu'il leur resterait une ressource : en faire don à l'Etat !

Quant à la « prédominance du capital industriel », c'est là peut-être un phénomène moderne, mais à coup sûr pas un facteur nouveau. M. Seligman déclare que le capital industriel, correctement analysé et judicieusement surveillé, signifie non pas une aristocratie industrielle, mais une démocratie industrielle ». Nous croyons que l'égalité relative, qui est appelée dans l'avenir à régner sur les hommes, est un phénomène antique qui a doucement évolué, et qui continue. Nous croyons que nous avons toujours tendu, vers ce commun niveau matériel, intellectuel et moral, qui s'élève tous les jours davantage, et dont nous nous rapprochons tous les jours un peu plus, sans pouvoir penser l'atteindre jamais. Que l'on se rappelle — au point de vue matériel seulement — l'abîme qui séparait, il n'y a pas si longtemps, un roi d'Égypte d'un fellah ou un empereur de Rome d'un citoyen de la Ville éternelle ; puis, qu'on regarde ces groupes de jeunes hommes qui passent sur le boulevard : même tournure, même genre, mêmes gestes, mêmes manières, mêmes formes et couleurs de chapeaux, de chaussures, de vêtements ; même coupe de cheveux.

De près, on verrait peut-être que le linge des uns est moins fin, leurs chaussures plus modestes, leur vêtement d'étoffe moins riche ; mais, à quelques pas, l'identité est absolue. Et pourtant les uns sont des « fils de famille », et, les autres : de ces jeunes gens

que l'on est convenu d'appeler dédaigneusement, — pourquoi? — des « calicots ».

— « L'application de méthodes scientifiques à l'industrie » n'est pas plus moderne. Elle est plus consciente, plus rationnelle, plus complète; mais, ce n'est là, encore, à tout bien prendre, qu'une question de plus ou de moins; quant à nous, nous ne pouvons détacher nos yeux de la gradation, par exemple, des moteurs; moteur électrique et moteur à explosion, moteur à vapeur, moteur à eau, moteur à vent, moteur à bête, moteur à bras. Et, si l'on veut bien se donner la peine d'y réfléchir, on verra que tous les progrès de l'industrie, pour ne pas parler des autres, ont eu comme base ou comme point de départ la montée d'un échelon dans l'échelle des moteurs.

— Nous ne voyons pas bien, en ce qui concerne le quatrième facteur, « l'existence d'un régime de concurrence basée sur une conception plus moderne de la liberté », ce que peut contenir et signifier : « La conception plus moderne de la liberté ». Cela mis à part, la concurrence, qui a existé de tout temps, et qui existera toujours, évolue, nous dirions presque : s'épure; il est certain que partis de la rivalité, nous tendons vers l'émulation; mais nous ne croyons pas du tout que « le contrôle social » que réclame à cet égard M. Séligman nous aide à y parvenir; nous soutiendrions volontiers le contraire; nous croyons impossible d'y atteindre jamais, tant que la concurrence loyale ne pourra pas agir sans limites, ni frein.

— Certes le développement de l'instruction et la constitution d'une « opinion publique » sont des phénomènes nouveaux. Mais hélas que cette instruction est superficielle, incomplète et vieillotte, et que cette « opinion publique » est lamentable de faiblesse et de cruauté, de faiblesse pour ceux qui l'égarent, de cruauté pour ceux qui tentent de la ramener dans le droit chemin. Et le « nouvel idéalisme démocratique », parlons-en! Il tient tout en un mot « Etat, Etat, Etat ». On y ajoute comme refrain « Egalité, Egalité, Egalité ». Et nous nous rappelons à ce sujet ce mot d'un des hommes qui firent 89 : « Les Grands ne sont grands que parce que nous sommes à genoux; levons-nous! » Les futurs artisans de la « révolution démocratique et sociale » veulent une autre égalité : celle d'en bas... Ils veulent encore bien des choses; il en est surtout une qu'ils réclament par dessus tout : la liberté. Dans l'évangile du

« nouvel idéalisme démocratique » le mot liberté est partout. On voit, à chaque page revendiquer, pour ceux qui s'appellent eux-mêmes les « *frères* et amis » la liberté de jouir du fruit du travail d'autrui, la liberté d'exproprier autrui de ses biens et de confisquer sa fortune; la liberté d'exploiter autrui...

N'insistons pas davantage; les lois naturelles et inflexibles de l'Economie politique se rient des philosophes et des révolutions, et leur jeu régulier, — que nous prenons plaisir à troubler —, nous aurait depuis longtemps, si nous avions su simplement rester tranquilles, rapprochés de ce bonheur dont la poursuite et l'espoir de conquête, sinon pour nous, en tout cas pour les nôtres, donnent seuls à la vie la peine d'être vécue.

Au surplus, si nous avons tant chicané M. Edwin R. A. Seligman, c'est que la reconnaissance, par un économiste, de « facteurs nouveaux », qui sont pour nous inexistants, présente, en outre de l'inconvénient de toute inexactitude scientifique, le danger de pouvoir être exploitée, de servir d'arme contre la science même, par les religieux disciples de Marx, de Guesde, peut-être même de M. Jaurès.

On sait tout le parti qu'ils ont tiré de l'erreur de Ricardo. Le cas est analogue et le syllogisme très simple :

1° Les lois économiques avaient trait à certains phénomènes déterminés.

2° Depuis se sont manifestés des « facteurs nouveaux ».

3° A « facteurs nouveaux », lois nouvelles.

Au surplus, déclarons que M. Seligman, bien que légèrement étatiste, tient, en somme, aux saines doctrines par des racines qui semblent profondes. Il voit l'âge d'or, non point derrière, mais devant nous. Et il a foi en l'avenir.

Que n'en a-t-il autant en la liberté ?

---

*The Annals of the American Academy* (mai). — Ce fascicule contient un intéressant article sur « Les aspects sociaux de la tuberculose », signé Lilian Brandt. Nous nous réservons d'y revenir ultérieurement.

---

Dans le *Zeitschrift für sozialwissenschaft* (Heft 4), M. Julius Wolf traite de la question d'une « Union Economique (lisez douanière) de l'Europe centrale. » Cette Union aurait pour but de préparer des moyens de défense contre « le jeune géant qui étend ses bras puissants sur deux océans ! ! »

M. Julius Wolf se contenterait provisoirement d'un accord germano-austro-hongrois. Ajoutons qu'il ne fait appel qu'à d'excellents sentiments : il désire voir oublier « les rivalités, les haines et les rancunes ». Tout cela est fort joli. Mais qui donc nous expliquera pourquoi M. le professeur Julius Wolf dépense tant de talent pour inspirer à ses compatriotes une pareille épouvante des Etats-Unis?

---

Nous regrettons de ne pouvoir parler ici du *Zeitschrift für Volkswirtschaft Sozialpolitik und Verwaltung* qui ne contient, ce trimestre que des travaux trop spéciaux et trop techniques, ni des *Archiv. für soziale Gesetzgebung und Statistik*, dont les derniers numéros ne nous sont pas parvenus.

Pas grand'chose à glaner, non plus dans le Fascicule II du *Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft.*— M. Karl Ballod y consacre 40 pages compactes à traiter « de l'augmentation de la productivité agricole ». Il s'étend longuement, mais avec compétence, sur l'emploi de machines électriques ou à vapeur, dont il indique le prix, le coût d'utilisation, le rendement, etc., etc., toutes choses fort intéressantes, mais sur lesquelles nous n'avons pas à nous étendre ici.

Signalons encore un important travail de M. R. E. May ; ce travail, dont le titre ne tient pas moins de huit lignes, contient deux parties distinctes. Dans l'une, l'auteur s'efforce de faire ressortir la part « des ouvriers, des employés et des indépendants » dans le revenu national allemand en 1900 ; dans l'autre, il cherche à établir une relation entre le revenu et le développement de la famille. Un peu confus, mais abondant en chiffres, cet article n'est pas dépourvu de valeur documentaire. Il est bien difficile à commenter, d'autant que les résultats auxquels il aboutit ne sont pas de ceux qui s'imposent. Mais il pourra, à l'occasion, être consulté avec fruit.

Quant à la *Nation* dont le Directeur, M. Th. Barth, est un des rares liberaux qui soit sorti victorieux du récent scrutin législatif de l'Empire allemand — et nous l'en félicitons — nous n'avons, comme toujours, que du bien à dire ; trop de bien, car pour être juste, nous devrions parler de presque tous les articles de M. Th. Barth, d'abord, puis de ceux de MM. Paul Nathan, Alexander Meyer, A. Gottstein, C. Wilbrandt, Paul Arndt, et *tutti quanti*,

dont les noms, du reste ne sont pas sans être connus des lecteurs du *Journal des Economistes.*

---

Nous avons eu le plaisir de recevoir les fascicules de janvier et février du *Bulletin du Bureau Communal de statistique de Budapest*, (ou avec plus de précision : *Budapest Fovaros Statisztikai Havifüzetei. Kiadja Budapest Székesfovaros statisztikai Hivatala*).

On consultera avec fruit, dans le fascicule de janvier de cette publication un travail très détaillé sur les pertes et les gains de cours subis ou réalisés en 1902, par rapport à 1901, par les actions de valeurs locales figurant à la cote de la Bourse de Budapest.

— Le fascicule de février contient un curieux tableau donnant les variations de la fréquentation des établissements de bains communaux en 1902. Le nombre des bains..... comment dirons-nous? servis? consommés? a varié de 13.431 en décembre à 40.552 en juillet dernier. Février, le mois le plus court, en témoigne, avec 20.351 bains seulement, tandis que janvier en accuse 24.044, et mars 26.893. Le total de l'année ressort à 340.788 bains et 230.000 couronnes de recettes. Et ce chiffre paraîtrait des plus appréciables si l'on ne voyait, au bas même du tableau, que l'année 1898 en compta 402.554, c'est-à-dire 61.766 de plus, et 285.000 couronnes de recettes, c'est-à-dire en chiffres ronds, 55.000 couronnes de plus.

Les habitants de Budapest disposeraient-ils d'un plus grand nombre de salles de bains particulières, ou bien...?

---

Pour changer — on ne peut vraiment pas toujours dire la même chose — les revues espagnoles continuent à parler avec un ensemble parfait de la tenue de l'*Extérieure*, du cours du change et des moyens d'y remédier, du trust des sucres, et de la Banque d'Espagne. *El Economista* ne nous donne pratiquement rien en dehors de ces quatre sujets. *La Revista de Economia y Hacienda* fait preuve d'un peu plus de générosité. Elle nous entretient des impôts qui frappent les valeurs mobilières — sujet que notre collaborateur, M. Alfred Neymarck, vient de traiter de main de maître dans les colonnes du *Rentier* — du commerce de cabotage de l'Espagne ; des salaires payés aux ouvriers espagnols, etc.

Il résulte de cette dernière étude de notre confrère que « le résultat le plus fréquent dans une famille ouvrière est le déficit permanent, l'insuffisance économique, et, partout, l'anémie, et le taux de mortalité de 33 p. 100 pour la classe ouvrière au lieu de 17 pour les autres classes sociales! »

La *Revista de Economia y Hacienda* montre avec beaucoup d'énergie que « les causes principales de cet état de choses sont 1° le protectionnisme... »

Mais alors pourquoi donc, quelques lignes plus haut, notre confrère tonne-t-il contre « la fameuse *loi de bronze* » (sic) et dénonce-t-il son « action inexorable » comme « la cause première de l'insuffisance des salaires » ?

---

Dans le numéro de mai de la *Revista Social*, M. Manuel Escudé y Bartoli étudie « La cherté des aliments et le budget domestique ». Il a réussi à se procurer en poids ou en volume, le chiffre total des diverses sortes d'aliments consommés à Barcelone. La division par le nombre de jours auquel chaque chiffre s'appliquait lui a donné la consommation moyenne par jour de la ville de Barcelone. Il a posé ce chiffre, divisé par le nombre d'habitants de Barcelone, et conclu : moyenne par habitant et par jour : 358 grammes de pain, 207 grammes de poisson, 200 grammes de pommes de terre, et ainsi de suite, pour aboutir, au bas de l'échelle, à « 2 gr. de fruit ». Cela paraîtra quelque peu audacieux. Mais la témérité de M. Manuel Escudé y Bartoli ne connaît pas de bornes, car il prétend se servir de ces chiffres pour trouver si oui ou non les habitants de Barcelone consomment bien la ration alimentaire normale (?) A cet effet, et se basant sur ce qu'un *adulte moyen* « perd par jour 300 grammes de carbone et 20 grammes d'azote », notre excellent auteur dresse le tableau suivant :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Les 100 | grammes de | viande | = 3 gr. 26 | d'azote et | 12 gr. 80 de carbone |
| 25 | — | volaille | = 0 gr. 75 | — | 2 gr. 75 — |
| 207 | — | poisson | = 5 gr. | — | 20 gr. 90 — |
| 358 | — | pain | = 3 gr. 86 | — | 105 gr. 61 — |

Etc., etc.

Et comme son total se rapproche sensiblement des données relatives à l'adulte moyen que nous avons reproduites plus haut, M. Manuel Escudé y Bartoli conclut avec une naïveté qui désarme : « La ration moyenne des habitants de Barcelone ne s'éloigne

pas des proportions indiquées par les hygiénistes, *ce qui prouve l'exactitude des chiffres qui ont servi de base à notre étude.* »

*Beati possidentes*... la science infuse comme M. Manuel Escudé y Bartoli !

Nous aurions désiré pouvoir dire au moins quelques mots des revues américaines de langue espagnole qui nous ont été envoyées; nous regrettons que, pour cette fois-ci, elles ne s'y prêtent pas. Accusons réception de *El Economista Mexicano*, de la *Gaceta comercial* et de *El libre pensamiento*, tous deux de Lima, ainsi que de *El Porvenir*, de Cartagena (République de Colombie).

Et n'oublions pas, en terminant, de signaler le changement de titre de notre confrère franco-espagnol, *La Estafeta*, qui portera désormais le nom de *L'Espana Economica y Financiera.*

EMILE MACQUART.

# LA LUTTE ENTRE LE LIBRE-ÉCHANGE ET LA PROTECTION EN ANGLETERRE

La discussion sur les droits préférentiels entre l'Angleterre et ses colonies se réduit en fin de compte à ceci : l'Angleterre abandonnera-t-elle une politique de libre-échange qui a fait ses preuves pour adopter celle d'une soi-disant protection aux produits coloniaux et métropolitains ? Il est de toute évidence qu'on ne pourra se contenter d'appliquer aux colonies des droits préférentiels sur des matières alimentaires produites aussi ailleurs. Le Canada est la seule des colonies anglaises qui envoie à la mère patrie une quantité quelque peu importante de céréales et ce n'est pas si considérable puisque 83 p. 100 de la farine de froment et 85 p. 100 de la farine d'avoine importées en Angleterre proviennent des Etats-Unis. L'Australie et la Nouvelle-Zélande voudront aussi — quel que soit le système impérial d'union douanière adopté — qu'on protège leur viande, presque le seul article de valeur qu'ils exportent en Angleterre, et cependant cette exportation est peu de chose en comparaison de celle des Etats-Unis, d'où proviennent 70 p. 100 du bœuf frais, 89 p. 100 du lard, 89 p. 100 des jambons et 93 p. 100 du saindoux importés de l'extérieur en Grande-Bretagne. De plus, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ne se contenteront probablement pas de tenter de s'assurer le monopole de la fourniture de ces denrées, elles demanderont naturellement, en sus, des droits préférentiels pour les laines et les peaux. En d'autres termes, tout ce qui entre dans l'alimentation populaire devra être taxé et il en faudra sans doute faire autant pour certaines matières premières de l'industrie. Cela étant admis, même si le coton de l'Inde ne participe pas à la protection, le manufacturier britannique sera, par la force des choses, entraîné à réclamer des droits protecteurs pour compenser la perte que lui infligera le fardeau des nouvelles taxes sur les subsistances et sur quelques matières premières. Il se plaint déjà d'être débordé par la concurrence que lui font, sur son propre marché, les Américains et les Allemands ; ne se trouvera-t-il pas justifié à ses propres yeux de faire valoir ses

droits à la protection si l'on inaugure une nouvelle politique économique ? M. Chamberlain a déjà fait allusion aux dangers que peuvent faire courir les trusts et à l'avantage qu'il y a à rejeter, sur les marchés étrangers, le surplus de la production à des prix inférieurs au prix de revient réel ; et il s'est trouvé de puissants intérêts britanniques disposés à le soutenir dans sa politique défensive contre le blé, la viande, les textiles, les fers et les aciers américains au moyen de droits de représailles.

Les défenseurs de la politique commerciale par laquelle l'Angleterre devint le magasin du monde peuvent présenter comme argument le plus convaincant contre tout changement de régime économique le demi-siècle d'accroissement de production, jusque-là sans exemple, qui vient de s'écouler. En 1839, on constitua à Manchester la Ligue contre les lois céréales ; en 1846, les droits sur les blés furent abolis. Toutes les barrières s'abaissèrent les unes après les autres et chaque augmentation de la liberté commerciale marqua un développement plus grand des manufactures, aidé, il est vrai, par l'établissement et l'extension du principe de la division du travail. La politique économique anglaise prit pour règle de tirer ses subsistances des pays les mieux adaptés à la production du blé et de la viande et, en retour, d'utiliser le charbon et le fer recélés en son sol pour alimenter le monde de produits manufacturés dont elle se procurait au besoin les matières premières au dehors. A l'époque où vivait la génération qui précéda le retrait des lois céréales, l'Angleterre était un pays d'agriculture : un homme sur trois était fermier ou travailleur agricole. La contrée produisait ses substances alimentaires et même en exportait sur le Continent. La règlementation du commerce était à l'ordre du jour ; en 1820, non moins de 1.500 actes du Parlement ayant trait à l'entrée, au dépôt et à l'exportation des marchandises comme matières à surveillance douanière, étaient en vigueur. Aujourd'hui, un homme sur dix s'occupe d'agriculture ou d'élevage ; les articles du tarif britannique peuvent être inscrits sur une simple petite feuille de papier et tous les monopoles industriels et commerciaux ont disparu. En 1843, il y avait plus d'un millier d'articles soumis aux droits ; actuellement il y en a à peine une poignée. En 1843, le capital versé des chemins de fer anglais s'élevait à 347.000.000 de dollars ; en 1900 le montant a atteint tout près de 5.500.000.000 de dollars. En 1840, le tonnage sous pavillon britannique était d'environ 3.500.000 de tonnes ; en 1900, il dépassait 14.500.000 tonnes. En 1840, le tonnage des navires entrés et déchargés dans les ports du Royaume-Uni était de 9.000.000 de tonnes ; en 1900, l'énorme total de 90.000.000 a été considérablement dépassé. En soixante ans les importations du Royaume-Uni ont passé de

325.000.000 de doll. 1.400.000.000 de doll. En 1840, la richesse générale du Royaume-Uni estimée par Porter à 20.000.000.000 de doll. atteignait en 1895, suivant Mulhall, 60.000.000.000 de dollars et, étant donnée la progression générale du commerce et de l'industrie de 1895 à 1900, l'accroissement de la fortune générale a dû être très rapide pendant ce laps de temps. Il y a soixante ans, les placements de la Grande-Bretagne à l'étranger existaient à peine; aujourd'hui, ils montent au moins à 25.000.000.000 de dollars.

Mais, disent les avocats de la nouvelle politique commerciale, les forces qui ont fait l'Angleterre ce qu'elle est se sont épuisées, et il a surgi de nouvelles conditions qui nécessitent une revision des idées et de la politique qui ont été, à leur époque, justes et bienfaisantes, on doit l'avouer. Ainsi que le déclare un des nouveaux convertis au protectionnisme, quand un pays qui a obtenu à un certain moment la suprématie industrielle se laisse battre par un compétiteur plus entreprenant, si légère soit la défaite, pour peu qu'il y ait des craintes qu'on ne puisse s'en relever avant quelque temps, il est d'absolue nécessité de se fortifier contre toute compétition extérieure. Il est de fait qu'en un tel cas la muraille douanière remplira d'autant mieux son office que personne ne viendra plus acheter; ni l'heureux rival de la nation battue, parce qu'il peut se procurer les objets à meilleur marché chez lui, ni les autres nations, parce qu'elles les trouvent moins cher chez le vainqueur, ni le pays défait lui-même parce que sa population peut acheter à moindre prix au vainqueur que chez elle. D'un autre côté, personne, dans la nation vaincue, ne continuera à fabriquer les produits qui lui assuraient auparavant la suprématie, tout simplement parce que n'ayant aucune garantie contre un retour offensif du vainqueur personne ne consentira à produire. Ce ne sera pas parce que les moulins ne pourront pas tourner, mais parce qu'ils ne le voudront pas; et la raison en est que dans l'état actuel de développement industriel, comme il n'existe pas de garantie nationale ou collective comme il y en a pour la protection de la propriété, chaque producteur endosse tous les risques. Le défaut manifeste de ce genre d'argument — et c'est celui qui a été le plus employé dans les journaux et les périodiques anglais en ces dernières années — c'est qu'il a une allure par trop péremptoire. On a trop hâtivement admis le déclin industriel de l'Angleterre, ainsi que le démontre une récente expérience. Mais, alors même que les apparences seraient aussi mauvaises que les avocats de la protection les représentent, cela équivaudrait à entraver singulièrement l'Angleterre dans la lutte pour la suprématie commerciale que de l'obliger à payer un prix plus élevé pour la nourriture de sa population, des droits fortement augmentés pour ses matières premières et d'élever aussi d'une façon très percep-

tible le coût des articles finis qu'elle est déjà peu capable, ainsi qu'elle l'avoue, de produire à aussi bas prix qu'on le peut au dehors. Si elle est incapable de tenir sa place parmi les nations industrielles et commerciales aujourd'hui, comment s'imaginer qu'une contrée d'étendue limitée et de ressources naturelles restreintes comme l'est le Royaume-Uni puisse être placée en meilleure position par l'obligation de payer davantage pour chaque chose qu'elle consomme, soit sous forme d'aliments pour sa population, soit de matières premières pour ses usines et ses magasins.

*Journal of Commerce and Commercial bulletin*, de New-York.

---

# ESQUISSES DE LA VIE AMÉRICAINE

Sur la foi d'une annonce, nous nous rendons dans un bureau de la quatrième rue Sud, à Philadelphie. Une concierge d'un bel ébène, et sa fille, teinte chocolat, nous annoncent que M. Reed arrivera sous peu. Profitons du délai pour déjeuner. Nous entrons dans un petit restaurant, fort propret. C'est un type des mille auberges de Philadelphie où l'on sert le déjeuner rapide, le dîner à toute vapeur et le souper express. Time is money. A droite et à gauche, des tables où le client rarement s'assoit. Il est trop pressé. Devant un comptoir, des tabourets très élevés où le mangeur se hisse. Il a sous la main tout ce qu'il faut : sandwiches au jambon, dont le coût est 25 centimes ; tartes de toute espèce, même prix ; petits pains à la mélasse. 5 centimes. Un écriteau vous engage à vous servir vous même, et à payer le garçon du comptoir dont tout le rôle se borne à servir le café, le thé et la pâtisserie. Nous dégustons un café au lait, 10 centimes ; trois petits pains à la mélasse, 15 centimes. Total de la carte à payer, cinq sous. Pas cher et bon. Un peu frugal cependant.

Ainsi lesté nous retournons chez M. Reed ; un petit américain, couleur prune, figure en lame de rasoir, et œil américain, cela va de soi. Il nous tient ce petit discours : « Vous voyez, ceci n'est pas un bureau de placement. Un ami me demande quinze hommes pour mettre des briques en wagon. Salaire 8 fr. 75 par jour. S'il est satisfait du travail ce sera 10 francs par jour, pour 10 heures, ou vingt sous l'heure. Je paie le voyage jusqu'à la briqueterie. Qu'en dites-vous, Monsieur? Faut-il vous inscrire ? Et vous? Et vous? Douze hommes se font inscrire, dont votre serviteur. Le lendemain, nous étions seulement six à la gare. Il prend nos billets et nous prenons le train pour Downingtown.

Nous voyageons comme les princes et les fous en Allemagne, c'est-à-dire en 1° classe, il n'y a pas de seconde ici. Pas de trace de luxe dans ces voitures mais le confort. L'on pourrait y rester douze heures, sans fatigue, ce qui n'est le cas nulle part en Europe.

Downingtown, en Pensylvanie, est un peu plus peuplée que Downing-street, à Londres. Cependant elle n'a pas la même importance. Elle rachète cette infériorité par sa situation. Commodément assise dans une charmante et fertile vallée, toute en pâturages, ou paissent les petites et maigrichonnes laitières de la race de Jersey, fortement dégénérée, Downingtown a une ceinture de vertes collines boisées, d'essences odorantes. Les bois parfument délicieusement... quand on a bien dîné ! Çà et là nous apercevons de vastes plaies brunes aux flancs des collines. Le civilisateur a coupé le bois à blanc pour faire des labours. Mauvaise spéculation dans le voisinage d'une ville où le combustible est sans prix. L'esthétique et la nature se vengeront. Dans cinq ans tout au plus il faudra rendre à la forêt ce qui appartient aux forêts. Le terrain sera effrité.

Tandis que ce qui précède nous traverse l'esprit, nous arrivons sans y penser à la briqueterie. Le patron nous confirme les arrangements pris en son nom par son ami de Philadelphie. Nous augurons là-dessus que tout va bien, s'il n'y a pas d'accroc.

### LE BRIQUETIER AMÉRICAIN

Nous avons, présente à la mémoire, l'image du briquetier français. D'ici nous voyons ahaner l'abatteur d'argile, ployer les reins du brouetteur, suer sang et eau l'homme qui prépare la pâte. Nous voyons, accablé sous le fardeau, l'ouvrier qui la pose sur la table du mouleur; celui-ci fabriquer fièvreusement sa brique, tandis que des petits garçons et des petites filles de l'âge le plus tendre se précipitent pour les porter au séchoir, tous galopant de l'aube jusqu'à la nuit close, soit dix-huit heures par jour. Ensuite ils se retirent dans une *cambuse* malsaine; y mangent la soupe, quelques pommes au lard, trempent leur pain dans un café douteux, relevé par un verre d'eau-de-vie plus mauvaise encore, et jettent sur la paille leurs membres endoloris par la fatigue, pour se reposer six heures, alors que le briquetier américain peut dormir, s'il le veut, de sept heures le soir jusqu'à six heures le matin.

Partout en Europe le briquetier est la bête de somme. La bête de somme à Downingtown est une puissante machine à vapeur. Le terrassier jette l'argile dans des wagonnets Decauville. Deux chevaux l'amènent devant un trou de 50 centimètres carrés, où elle est basculée. Elle tombe dans un crible à rotation vertigineuse, d'où elle est enlevée en poudre menue par un élévateur qui la précipite dans le moule. De ce moule elle tombe sur une table et est envoyée par une roue dentée en face d'un wagonnet portant un séchoir en lattes. Des jeunes gens de 16 à 20 ans la posent sur les lattes, et poussent le wagonnet dans une chambre chauffée. Vingt-quatre heures après, de cette chambre, tou-

jours sur le wagonnet, les briques passent dans le four à cuire. Celui-ci est enfermé entre 3 murs de maçonnerie solide. Il est traversé par 7 ou 8 foyers alimentés de gros charbon et de gailleteries maigres. Le chef cuiseur, 15 francs par jour, ses aides, 10 francs, chauffent les foyers des machines fixes. En quarante-huit heures la cuisson est complète. Une voie d'évitement amène le wagon du chemin de fer à un mètre du four, et, le chargement, opéré par des hommes payés vingt sous l'heure, revient, en dernière analyse, à peu de chose pour mille briques. Tout compte fait, nous estimons que le travail n'entre guère que pour 5 francs par mille briques chargées sur wagon dans le prix de revient. En Europe c'est tout le contraire : Le travail seul constitue presque tout le prix de revient.

### LE CARROSSIER

Ayant égaré la clef de mon sac de voyage, je prie le carrossier de Downingtown de l'ouvrir, ce à quoi il consent le plus gracieusement du monde. Il avait mis, au feu, comme j'arrivais, un bandage de voiture. De la main gauche il tournait, sans effort, les manivelles du soufflet qui en un clin d'œil, chauffait le fer à blanc. Comparez ce joli petit instrument aux énormes soufflets de nos maréchaux ferrants et carrossiers, exigeant les deux mains et toute la force d'un homme. Le bandage légèrement chauffé, le carrossier l'enlève, tant il est léger, avec une petite pince, le pose autour de la roue et l'ajuste en trois ou quatre petits coups d'un tout petit marteau. Tout cela en beaucoup moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire. L'atelier comprend, entre le patron, un charron, un aide forgeron. Des machines donnant, pour un effort musculaire minimum, un effet utile maximum, des ateliers disposés pour éviter tout mouvement inutile, un personnel bien nourri, bien logé, bien payé, ayant passé par l'école, habitué à se servir beaucoup plus de son intelligence que de ses muscles, afin d'éviter la fatigue, voilà ce qui caractérise le travail américain, et permet au patron de payer le chargeur de briques qui nous transmet ces détails plus cher qu'un teneur de livres parisien.

### [illegible]

Le patron de la briqueterie, [illegible], était un homme carré [illegible] Tout va bien, s'il n'y a [illegible] comme tous les [illegible] de près [illegible]. [illegible] de la [illegible] son infério-rité, par un [illegible] partie reçoit

l'ordre de précipiter le mouvement afin de le mettre sur les dents. L'auteur de ces lignes a subi cette brimade. La veille de son début il avait vu les américains passant les briques du four au wagon. A coup sûr ils travaillaient. Mais ils ne se foulaient pas les reins. Dès notre arrivée changement de décor. Sur un pont-volant jeté du four sur le wagon trois brouettes charriaient 80 briques de quatre livres à 450 gr. chacune, soit 320 livres, en déclivité. Le brouetteur chargeait.

Et il y avait deux aides. A peine ceux-ci avaient-ils posé la dernière brique du chargement, qu'ils avaient à charger la deuxième, puis la troisième. Le mouvement perpétuel à l'usage des immigrants. Hâtons-nous de dire que les américains ne travaillent pas comme cela. Ils sont actifs, mais prennent leur temps. Après quatre heures de cet exercice, le patron m'informe que je suis trop vieux pour la briqueterie. C'est comme en France. Le Struldrug ne fait pas prime.

Dès l'après-dîner nous trouvons une consolation dans un chemin montueux, difficile, ravagé par les torrents qui descendent des collines de Downingtown comme des hauteurs de Saint-Cloud. Cette route sylvestre et campagnarde est réparée par un

Terrassier Américain

et un autre Calabrais. Le premier est élancé. Le deuxième rablé et aussi noir que l'autre est blond. Contraste parfait. L'un parlant breton et l'autre auvergnat, ils s'expliquent par signes et se comprennent parfaitement. Leur travail consiste à déblayer les deux berges et à hausser la route. Les accotements boisés sont pleins de racines enchevêtrées. Le Calabrais abat la terre, non avec une pioche, mais une houe tranchante large comme la main, surmontée à la base d'une hache qui coupe les racines. Il suffit de tourner le manche pour faire l'un ou l'autre travail. Ce petit instrument fort léger abat une fois plus de besogne que les lourdes pioches. Il y en a une sur le chantier pour extraire les pierres. Un bout effilé, l'autre plat. L'américain dirige le travail moyennant 19 sous l'heure ; le Calabrais reçoit 14 sous. Journée de dix heures, de sept à cinq et demie ; trente minutes pour déjeuner à toute vapeur.

Leur façon d'établir la route est la plus bizarre qui se puisse concevoir. Les deux berges foisonnent de pierres grosses et petites. Pour établir ces routes romaines, dont parlait M. Roosevelt dans un de ses derniers discours, la première chose à faire est de ranger toutes les pierres sur la largeur de la route, puis de les couvrir de terre. Selon toute apparence le Président n'a pas rédigé le cahier des charges. De telle sorte qu'on jette les pierres dans le bois, et sur la route tombe la

même terre qui sera balayée par le premier orage, dans la vallée. Nous y travaillons deux jours, moyennant 14 sous l'heure. Ici nous pouvons comparer le travail américain avec l'italien. Le Calabrais abat la terre. Le Yankee l'épand sur la route. Fatigue équivalente, le dernier ayant la direction du nivellement. Examinons la chose au point de vue strictement économique.

| | Américain | Calabrais |
|---|---|---|
| Salaire par jour........... | 8 fr. | 7 fr. |
| Nourriture et logement.... | 3 20 | 1 60 |
| Excédant..... ..... | 4 80 | 5 40 |

Quel est l'ouvrier qu'il faut préférer ? Celui qui soigne son instrument ou celui qui le néglige ? La réponse ne nous paraît pas douteuse. La préférence doit être accordée à l'américain. Par cette raison : Quoique de dix ans plus âgé que le Calabrais, il paraissait dix ans plus jeune. Quand le Calabrais sera usé jusqu'à la corde et réduit à remuer les cendres du foyer, l'américain sera encore en état de gagner au moins 5 francs par jour, de pourvoir à tous ses besoins, tandis que l'autre sera nourri par ses enfants.

### LA PENSION ITALIENNE

Aiguillonnés par une faim canine et la curiosité tout ensemble, nous pénétrons dans une pension italienne. Les trois hommes travaillent dix heures par jour à la ligne Pennsylvanienne, gare de Pomeray. Nous sommes cinq autour d'une table sans nappe. Ni couteaux, ni fourchettes. Cela promet. Cependant nous pourrions nous tromper, car une grande marmite d'un pied et demi de haut bout sur le feu. Que renferme-t-elle ? Mystère. Le voilà éclairci. Du grand chaudron sort un liquide chocolat où trempent des haricots rouges et du macaroni blanc. La tavola, Signori. A table, Messieurs. Nous obéissons. Nous étions cinq. La marmite contenait dix assiettes de soupe, expédiées presto subito. Un bout de mauvais pain, fait d'excellente farine américaine, dix centimètres de saucisse de Bologne pour cinq complètent le repas, arrosé d'un verre d'eau claire. C'est tout, si nous avons mémoire.

Après, nous apercevons une grande caisse à biscuits, clouée sur deux pieds et bordée de loques. La caisse renferme un enfant de dix huit mois, fils du locataire principal. Une table, quinze chaises, un poêle, des morceaux de chemise appendus au mur dont le papier tombe en lambeaux, complètent l'ameublement. L'hôtesse, une Abruzzienne toute jeune, fille de la grande nature, rappelle par la pureté de ses

lignes, le joli ovale de son visage, ses yeux bruns,ses arrière-ancêtres. C'est une beauté négligée. Ses cheveux, aile de corbeau, folâtrent dans tous les sens. Ses bras, admirables, réclament un envoi de Marseille. On les croirait enlevés à une statue de bronze. En comparant ceci à la pension Maclennen de Roxborongh, nos lecteurs pourront se rendre compte de la distance qui sépare l'Amérique de la Grande Grèce.

## I

### Une demoiselle de Chicago

En France nous ne nous figurons pas la petite scène que voici.

*Mlle Puissant.* — à l'huissier : Voulez-vous m'introduire auprès de l'ingénieur en chef de la traction du Nord.

*L'huissier.* — Vous pouvez entrer. La première porte à gauche. Elle entre.

Monsieur l'ingénieur, je suis Mlle Puissant. Vous me connaissez, sinon de vue ou moins de réputation. Peut-être aussi nous sommes-nous rencontrés dans le monde. Voici ce qui m'amène : Je désire diriger le Rapide de Paris-Boulogne, en qualité de machiniste, celui du train restant à côté de moi, non pour m'aider, je connais mon affaire, mais pour constater que j'ai les aptitudes requises pour conduire un express. Inutile de me dire : « Mademoiselle, vous n'y songez pas ». Mon siège est fait. J'ai parié une boite de prâlines. Vous êtes trop homme du monde pour me faire perdre mon pari.

*L'ingénieur.* — Mademoiselle, la galanterie française a droit de cité au Nord. Je m'incline. Il sera fait selon votre volonté. Quand comptez-vous tenter l'expérience ?

*Mlle Puissant.* — Mais tout de suite, Monsieur, le rapide va partir, je n'ai que le temps de courir prendre la place du machiniste. Recommandez-lui de ne pas souffler mot pendant le trajet, s'il vous plait. Dites-lui qu'il n'a le droit d'intervenir que si je fais un faux mouvement. Mais je ne le ferai pas. Je suis sûre de mon fait. Demoiselle de tête et de main, comme vous voyez.

*L'Ingénieur.* — Vous m'inspirez confiance, Mademoiselle. Je vous accompagne pour recommander au machiniste de s'abstenir absolument.

Après ces préliminaires qui se passent, non pas à Paris, mais à Chicago, Mlle Puissant grimpe sur la formidable locomotive. A 11 h. 30 du matin, au signal du départ, elle met sous vapeur avec une précision qui étonne le machiniste vétéran se tenant à ses côtés. Chaque fois qu'il faut ralentir ou arrêter, Mlle Powers, c'est son nom manœuvre sa locomotive comme un jouet. En plaine, elle la fait rouler

à toute vitesse. Calme, attentive et gaie, elle remplit toutes les obligations qui incombent à celui qui répond de la vie et de la sécurité de tant de voyageurs. Après avoir parcouru 160 kilomètres de la route, Mlle Rosena Powers descend de la locomotive, légère comme l'oiseau, souhaite bon voyage et bon vent au machiniste.

Naturellement une foule de reporters la guettaient au passage. Elle leur raconte ses impressions en ces termes :

« A vrai dire, je n'envie pas le machiniste. Je préfère le tennis. La crainte d'un accident tendait mes nerfs comme un arc. La vibration de la formidable machine broyant le rail m'impressionnait profondément. Je comprends maintenant toutes les difficultés qu'un machiniste subit. Une chaleur intense, la vapeur qui s'échappe et l'enveloppe, le bruit vous fait endurer une terrible tension nerveuse. Néanmoins l'expérience m'a causé un plaisir extrême. Cependant, si on vous le demande, dites que je préfère le five o'clock tea, le tennis et l'Opéra ».

Que tout ceci ne vous étonne pas. Les demoiselles du monde à Chicago aiment à se signaler pour des exploits de tout genre, afin d'établir leur supériorité sur les autres Américaines, bien que celles-ci, en général, ne connaissent pas d'obstacles.

En voici une preuve. Nous vous présentons un confrère en jupon Polly Pry. Taille imposante. Des biceps. Figure ronde. Nez gaulois. Bouche ferme, très ferme. Œil à fleur de tête. Regard assuré et observateur. Toilette strictement parisienne. Toute jeune, elle épouse le fils du gouverneur du Kansas. Mais cette femme remarquable ne se résigne pas à passer sa vie comme le ferait la bru d'un préfet de France. Elle travaille et devient l'une des plumes vigoureuses de la presse américaine, laquelle assurément ne manque pas de vigueur. Elle a fait partie de la rédaction des trois plus grands journaux de New-York. L'un de ceux-ci l'envoie dans l'Amérique du Sud, où elle passe deux ans, expédiant à son journal des correspondances de la plus grande portée. Le gouverneur du Colorado l'a nommée commissaire de cet Etat à l'Exposition de Saint-Louis. Le choix est considéré comme le plus sage qu'on eût pu faire parmi les nombreux aspirants.

Mlle Florence Hayward vient d'être envoyée en Europe, en la même qualité. C'est une femme toute ronde qui rend compte de sa vie en trois lignes que voici : « J'ai traité, comme écrivain, de toute espèce de sujets, de la fonte, du grand opéra. A l'occasion j'ai réparé le toit de ma maison. J'ai étudié l'industrie métallurgique et administré un cirque, indifféremment, » Mlle Florence a infiniment de cordes à son arc.

L'étude des lois n'a rien d'attrayant, surtout pour une femme. Cette science aride ne rebute pas la patience des Américaines, en général,

ni celle de Mlle Gilmore en particulier. Sa persévérance vient de trouver une haute récompense : le gouvernement vient de la nommer substitut du Procureur général de la République dans les Philippines. Voici sa carte :

FLOY GILMORE
*Assistant Attorney General*
FOR THE PHILIPPINES

N'en déplaise aux vieux, voilà un choix qui, à notre sens, contribuera plus à la pacification des Philippines que toute l'armée des Etats-Unis. Il contribuera aussi à mettre les femmes en possession du droit de suffrage, dont elles jouissent dans le Colorado, l'Idaho, le Wyoming et l'Utah. La terre entière sera abreuvée de sang humain par la brutalité des hommes aussi longtemps que leurs instincts sauvages ne seront pas matés par l'intervention de la femme dans les affaires publiques.

LABORER.

# BULLETIN

## PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Juin* 1903).

1er. — **Notification** au Gouvernement de la République française de l'adhésion du Gouvernement britannique, pour les protectorats britanniques de la Nigeria méridionale et du Somaliland, à la convention postale universelle ou à l'arrangement relatif à l'échange des lettres et des boîtes avec valeur déclarée, signée à Washington, le 15 juin 1897 (page 3473).

5. — **Décret** attribuant à l'école française d'Athènes une somme de 115.000 francs sur le legs fait à l'Etat par M. Henry Giffard (page 3510).

— **Arrêté** réglementant le mode d'attribution des bourses commerciales de séjour à l'étranger (page 3511).

— fixant le nombre des bourses commerciales de séjour à l'étranger (page 3512).

6. — **Rapport** suivi : 1° d'un décret portant création d'une taxe de timbre et d'enregistrement au Congo français ; 2° d'un décret faisant application à la colonie du Congo français de la contribution du timbre des connaissements (page 3537).

— suivi d'un décret portant modification au décret du 13 décembre 1902 réglementant la vente des boissons alcooliques ou spiritueuses dans la colonie de Madagascar et dépendances et fixant les licences applicables au commerce de ces boissons (page 3539).

9. — **Décret** modifiant le décret du 31 décembre 1902 relatif aux indemnités de résidence dues au personnel enseignant des écoles primaires publiques de France (page 3589).

10. — ouvrant des crédits supplémentaires pour l'admission en franchise de moutons et de porcs d'origine et de provenance tunisiennes (page 3621).

11. — **Rapport** adressé au ministre des Colonies sur la marche du service du jardin colonial pendant l'année 1902 (page 3654).

13. — suivi d'un décret modifiant le tableau annexé au décret du 28 juillet 1897 portant fixation des exceptions au tarif général des douanes en ce qui concerne les produits étrangers importés à Madagascar (page 3691).

14. — **Loi** concernant l'exploitation du chemin de fer de Duveyrier à Beni-Ounif (page 3709).

— **Rapport** suivi d'un décret instituant une commission pour l'étude des questions relatives à la circulation des véhicules automobiles et nommant les membres de cette commission (page 3709).

— **Arrêté** instituant une commission chargée de l'étude des mesures législatives à prendre en vue d'assurer une meilleure utilisation des forces hydrauliques provenant des cours d'eau non navigables ni flottables et nommant les membres de cette commission (page 3711).

16. — **Décret** portant majoration des pensions de retraite des ouvriers de l'administration des postes et des télégraphes (page 3750).

— prononçant la fusion du musée pédagogique et de l'office d'informations et d'études (page 3749).

— portant organisation du personnel du musée (page 3749).

17. — **Rapport** suivi d'un décret modifiant, pour la Martinique, l'article 201 de l'ordonnance organique du 24 septembre 1828 et relatif au cautionnement des avoués (page 3782).

18. — **Décret** faisant application à l'Algérie du décret du 13 février 1900 qui modifie le règlement d'administration publique et les cahiers des charges types des chemins de fer d'intérêt local et des tramways (page 3795).

20. — réorganisant l'administration centrale du ministère de l'Intérieur (page 3829).

23. — **Loi** complétant l'article 55 du code civil en ce qui concerne les déclarations de naissance faites en pays étrangers par les Français devant les agents diplomatiques ou les consuls (page 3877).

25. — **Rapport** suivi d'un décret portant règlement de police sanitaire des animaux à Madagascar et dépendances (page 3912).

— suivi de décrets modifiant le tableau annexé au décret du 29 août 1901 en ce qui concerne le chiffre des dépenses obligatoires de la justice à la Guyane, et portant relèvement des traitements des membres du personnel judiciaire de cette colonie (page 3913).

26. — suivi d'un décret modifiant le tableau portant exception au tarif général des douanes à la Martinique (page 3935).

28. — **Loi** autorisant la ville de Paris à contracter un emprunt de 170 millions (page 3973).

— **Rapport** suivi d'un décret relatif aux moyens de sauvetage dont devront être pourvus les navires affectés au transport des passagers (page 3977).

30. — **Arrêté** instituant une commission chargée de faire une enquête sur les conditions du travail des cantonniers et d'élaborer un nouveau règlement pour le service de ces ouvriers et l'établissement de leurs retraites (page 4006).

— **Rapport** suivi d'un décret relatif aux mesures à prendre en cas de maladie contagieuse et parasitaire des plantations à Madagascar et dépendances (page 4006).

---

**Le projet d'impôt sur le revenu.** — Voici le texte complet du projet de loi :

PROJET DE LOI

Article premier. — Il est établi, en remplacement des contributions personnelles-mobilières et des portes et fenêtres, un impôt général sur le revenu.

DE L'IMPÔT GÉNÉRAL SUR LE REVENU

Art. 2. — L'impôt général sur le revenu se compose :

1° D'une taxe personnelle graduée d'après l'ensemble des facultés du contribuable ;

2° D'une taxe sur le loyer d'habitation.

Art. 3. — L'impôt général sur le revenu est dû, au 1er janvier de chaque année, pour l'année entière, par toute personne résidant sur le territoire français et par toute personne qui, bien que résidant hors du territoire français, y possède néanmoins une habitation meublée à sa disposition ou tire des revenus de propriétés foncières ou d'exploitations agricoles, commerciales ou industrielles situées en France.

Il est dû, dans les mêmes conditions, par les personnes morales et les sociétés ou associations de toute nature, suivant qu'elles ont leur siège en France ou hors de France.

Sont affranchis de l'impôt sur le revenu, sauf l'exception prévue à l'article 13 ci-après :

1° Les personnes dont le revenu imposable, déterminé conformément aux articles ci-après, ne dépasse pas :

| | | |
|---|---|---|
| 500 fr. | dans les communes de | 2.000 habitants et au-dessous ; |
| 700 | — | 2.001 à 5.000 habitants ; |
| 900 | — | 5.001 à 10.000 — |
| 1.200 | — | 10.000 à 30.000 — |
| 1.600 | — | 30.000 habitants et au-dessus ; |

2.000 francs à Paris.

2° Les ambassadeurs et autres agents diplomatiques étrangers ainsi que les consuls et agents consulaires étrangers, mais seulement dans

la mesure où les pays qu'ils représentent concèdent des avantages analogues aux agents diplomatiques et consulaires français.

3° Les étrangers qui, à l'époque du 1er janvier, se trouvent résider en France depuis moins d'un an, mais seulement en ce qui concerne les revenus produits hors du territoire français.

DE LA TAXE PERSONNELLE

Art. 4. — La taxe personnelle est établie par catégories, conformément au tarif ci-après. Elle est calculée uniformément, et après les déductions spécifiées audit tarif, à raison de 1,50 p. 100 du revenu moyen de chaque catégorie :

| Catégories | Revenu | | Revenu moyen de chaque catégorie | Quotité non imposable à déduire | Reste comme revenu moyen imposable | Montant de la taxe personnelle 1.50 0/0 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| — | fr. | | fr. | 0/0 | fr. | fr. |
| 1e | 501 à | 1.000 | 750 | 85 | 112 50 | 1 75 |
| 2e | 1.001 à | 1.500 | 1.250 | 80 | 250 .. | 3 75 |
| 3e | 1.501 à | 2.000 | 1.750 | 80 | 350 .. | 5 25 |
| 4e | 2.001 à | 2.500 | 2.250 | 75 | 562 50 | 8 50 |
| 5e | 2.501 à | 3.000 | 2.750 | 70 | 825 .. | 12 50 |
| 6e | 3.001 à | 4.000 | 3.500 | 65 | 1.225 .. | 18 50 |
| 7e | 4.001 à | 5.000 | 4.500 | 60 | 1.800 .. | 27 .. |
| 8e | 5.001 à | 6.000 | 5.500 | 55 | 2.475 .. | 37 .. |
| 9e | 6.001 à | 8.000 | 7.000 | 50 | 3.500 .. | 52 50 |
| 10e | 8.001 à | 10.000 | 9.000 | 40 | 5.400 .. | 81 .. |
| 11e | 10.001 à | 12.000 | 11.000 | 30 | 7.700 .. | 115 50 |
| 12e | 12.001 à | 15.000 | 13.500 | 20 | 10.800 .. | 162 .. |
| 13e | 15.001 à | 20.000 | 17.500 | 10 | 15.750 .. | 236 25 |
| 14e | 20.001 à | 25.000 | 22.500 | » | 22.500 .. | 337 50 |
| 15e | 25.001 à | 30.000 | 27.500 | » | 27.500 .. | 412 50 |
| 16e | 30.001 à | 40.000 | 35.000 | » | 35.000 .. | 525 .. |
| 17e | 40.001 à | 50.000 | 46 000 | » | 45.000 .. | 675 .. |
| 18e | 50.001 à | 60.000 | 55.000 | » | 55.000 .. | 825 .. |
| 19e | 60.001 à | 80.000 | 70.000 | » | 70.000 .. | 1.050 .. |
| 20e | 80.001 à | 100.000 | 90.000 | » | 90.000 .. | 1.350 .. |
| 21e | 100.001 à | 120.000 | 110.000 | » | 110.000 .. | 1.650 .. |
| 22e | 120.001 à | 150.000 | 135.000 | » | 135.000 .. | 2.025 .. |
| 23e | 150.001 à | 200.000 | 175.000 | » | 175.000 .. | 2.625 .. |
| 24e | 200.001 à | 250.000 | 225.000 | « | 225.000 .. | 3.375 .. |
| 25e | 250.001 à | 300.000 | 275.000 | » | 275.000 .. | 4.125 .. |
| 26e | 300.001 à | 400.000 | 350.000 | » | 350.000 .. | 5.250 .. |
| 27e | 400.001 à | 500.000 | 450.000 | » | 450.000 .. | 6.750 .. |
| 28e | 500.001 à | 600.000 | 550.000 | » | 550.000 .. | 8.250 .. |
| 29e | 600.001 à | 800.000 | 700.000 | » | 700.000 .. | 10.500 .. |
| 30e | 800.001 à | 1.000.000 | 900.000 | » | 900.000 .. | 13.500 .. |
| 31e | 1.000.001 à | 1.200.000 | 1.100.000 | » | 1.100.000 .. | 16.500 .. |
| 32e | 1.200.001 à | 1.500.000 | 1.350.000 | » | 1.250 000 .. | 20.250 .. |
| 33e | 1.500.001 à | 2.000.000 | 1.750.000 | » | 1.650.000 .. | 26.250 .. |
| 34e | 2.000.001 à | 2.500.000 | 2.250.000 | » | 2.250.000 .. | 33.750 .. |
| 35e | 2.500.001 à | 3.000.000 | 2.750.000 | » | 2.750.000 .. | 41.250 .. |

et ainsi de suite de 500.000 francs en 500.000 francs avec une augmentation de taxe de 7.500 fr. par 500.000 fr en plus.

Art. 5. — Le revenu d'après lequel est réglée la taxe personnelle s'entend de l'ensemble des revenus annuels de toute nature provenant des propriétés mobilières et immobilières, du commerce et de l'industrie, des charges et offices, des professions libérales, des emplois publics et privés, des pensions et retraites et, en général, de toutes

occupations lucratives, sous déduction des intérêts des emprunts à la charge des contribuables.

Le revenu imposable est représenté : pour les propriétés bâties, par le revenu servant de base à la contribution foncière ; pour les propriétés non bâties, par la valeur locative des immeubles ou le prix réel des fermages ; pour les capitaux placés, par le montant des intérêts, dividendes ou arrérages.

En ce qui concerne les exploitations agricoles, industrielles et commerciales, les charges et offices, les professions libérales et les emplois publics et privés, il se compose de l'excédent des recettes brutes réalisées sur les dépenses inhérentes à l'exercice de la profession.

A l'égard des sociétés, compagnies ou entreprises quelconques, financières, industrielles, commerciales et civiles, sont considérés comme dépenses inhérentes à l'exercice de la profession, les intérêts, dividendes et tous autres produits ou bénéfices qu'elles distribuent entre leurs membres ou actionnaires.

DE LA TAXE SUR LE LOYER D'HABITATION

Art. 6. — La taxe sur le loyer est basée sur la valeur locative réelle de l'habitation ; elle est due à raison de chaque habitation meublée, occupée ou à la disposition du contribuable, soit dans la commune de son domicile réel, soit dans toute autre commune, à quelque titre qu'il en jouisse.

Art. 7. — La valeur locative d'habitation servant de base à la taxe sur le loyer est déterminée, comme en matière de patente, soit au moyen de baux authentiques ou de déclarations de locations verbales, soit par comparaison avec d'autres locaux dont le loyer a été régulièrement constaté, ou est notoirement connu, et, à défaut de ces bases, par voie d'appréciation.

Ne sont pas compris dans l'évaluation de cette valeur locative les locaux exclusivement affectés au commerce, à l'industrie ou à l'exercice d'une profession libérale, les bâtiments servant aux exploitations rurales, non plus que les locaux affectés au logement des élèves dans les écoles ou pensionnats et aux bureaux des fonctionnaires publics.

Art. 8. — Les personnes logées en garni ne sont assujetties à la taxe sur le loyer qu'à raison de la valeur locative de leur logement évalué comme logement non meublé.

Art. 9. — Le taux de la taxe sur le loyer est fixé à 4 0/0 de la valeur locative imposable.

Art. 10. Dans les chefs-lieux de département et dans les autres communes qui comptent plus de 5.000 habitants de population agglomérée, il est réduit de la valeur locative d'habitation de chaque contri-

buable, pour l'application du taux de l'impôt, un minimum de loyer spécial à chaque commune.

Ce minimum est égal aux deux tiers du chiffre que représente, dans la commune, le loyer d'habitation moyen des contribuables rangés, pour l'application de la taxe personnelle, dans les deux premières catégories du tarif.

Il est fixé exceptionnellement à 375 fr. pour la ville de Paris.

Art. 11. — Lorsque plusieurs personnes habitent ensemble de manière à ne former qu'une seule famille ou un seul ménage, la déduction n'est opérée qu'une seule fois ; il en est de même pour les cercles, sociétés et associations de toute nature.

Lorsqu'un contribuable possède plusieurs habitations meublées, la déduction n'est effectuée que dans la commune du domicile réel ou pour l'habitation principale, si ces habitations sont situées dans la même commune.

Aucune déduction n'est accordée en ce qui concerne les habitations dont peuvent disposer en France des personnes résidant hors du territoire français.

Art. 12. — Dans les communes, autres que les chefs-lieux de départements et dont la population agglomérée ne dépasse pas 5.000 habitants, le taux de la taxe sur les loyers n'est appliqué que pour les 2 cinquièmes aux contribuables rangés, pour l'application de la taxe personnelle, dans les deux premières catégories; que pour 3 cinquièmes aux contribuables rangés dans les 3e et 4e catégories et que pour 4 cinquièmes aux contribuables rangés dans les 5e et 6e catégories.

Le bénéfice de la disposition qui précède n'est pas applicable aux habitations dont jouissent en France des personnes résidant à l'étranger.

Art. 13. — La taxe sur le loyer n'est pas due par les personnes qui sont affranchies de la taxe personnelle.

Il n'est fait d'exception à cet égard qu'en ce qui concerne les personnes qui, bien que ne résidant pas sur le territoire français et ne jouissant que de revenus produits hors de ce territoire, y ont néanmoins une habitation meublée à leur disposition.

### De l'assiette de l'impôt

Art. 14. — L'impôt général sur le revenu est établi :

1° En ce qui concerne la taxe personnelle, dans les communes où le contribuable a sa résidence habituelle ou, s'il ne réside pas en France, dans la commune où se trouve la principale source de ses revenus.

2° En ce qui concerne la taxe sur les loyers, dans la commune où se

trouve située chacune des habitations donnant lieu à l'application de la taxe.

Art. 15. — Le chef de famille est imposable à la taxe personnelle tant en raison de ses revenus personnels que de ceux de sa femme et des autres membres de la famille qui habitent avec lui.

A l'égard des cercles, sociétés et associations de toute nature, la taxe personnelle est établie en bloc au nom de ces établissements, représentés par leurs présidents, gérants, directeurs, chefs ou supérieurs, d'après l'ensemble de leurs revenus.

Les mêmes règles sont applicables à la taxe sur le loyer.

Les femmes séparées de biens qui, ne vivent pas avec leur mari, sont imposables nominativement à la taxe personnelle et à la taxe sur le loyer.

Les enfants et autres membres de la famille qui tirent de leur propre travail ou possèdent personnellement un revenu qui n'est pas à la disposition du chef de famille sont également imposables distinctement à la taxe personnelle ; mais les locaux qu'ils occupent en commun avec le chef de la famille sont dans tous les cas imposés en bloc au nom de ce dernier.

Art. 16. — Les contribuables ayant à leur charge plusieurs enfants légitimes ou reconnus, âgés de moins de 16 ans, sont, pour l'application de la taxe personnelle, classés dans une catégorie inférieure de 1, 2 ou 3 degrés à celle à laquelle ils appartiennent par le chiffre de leurs revenus, suivant que le nombre de ces enfants est de deux ou de trois, de quatre ou cinq ou de plus de cinq.

Le bénéfice de ce déclassement n'est toutefois accordé intégralement qu'aux contribuables rangés dans les dix premières catégories ; il est limité à 1 ou 2 degrés, pour les contribuables appartenant aux dix catégories suivantes, selon que le nombre de leurs enfants est de trois, quatre ou cinq ou de plus de cinq ; il n'est que de 1 degré pour les autres contribuables et seulement lorsqu'ils ont plus de cinq enfants.

En ce qui concerne la taxe sur le loyer d'habitation, la somme à déduire, à titre de minimum de loyer, dans les communes de plus de 5.000 habitants de population agglomérée et dans les chefs-lieux de département, est augmentée d'un cinquième pour chacun des enfants au-dessus de 1 ; dans les autres communes, le taux de la taxe à appliquer est celui de la catégorie dans laquelle les contribuables se trouvent rangés par l'effet du paragraphe précédent.

Est abrogé l'article 31 de la loi du 8 août 1890.

Art. 17. — Pour jouir de ces avantages, les contribuables sont tenus d'effectuer, à la mairie de la commune où ils ont leur résidence habituelle et principale, une déclaration faisant connaître le nom et l'âge de leurs enfants.

Art. 18. — Le contrôleur des contributions directes, assisté du maire et des répartiteurs, dresse, pour chaque commune, avec le concours du percepteur, la liste des personnes qui doivent être assujetties à l'impôt sur le revenu.

A l'aide des renseignements que présentent les matrices des rôles des contributions directes, de ceux qu'il recueille dans la commune ou que lui fournissent les divers services publics, il détermine la catégorie dans laquelle chaque contribuable doit être rangé pour l'application de la taxe personnelle.

Il fixe également le montant de la valeur locative d'habitation devant servir de base à la taxe sur le loyer et constate le nombre des enfants dont il doit être tenu compte pour la déduction des charges de famille.

Dans les communes où il est fait déduction d'un minimum pour l'assiette de la taxe sur le loyer, le revenu imposable des contribuables dont la valeur locative d'habitation est supérieure à cinq fois le minimum ne peut être arrêté par le contrôleur à une somme inférieure :

A dix fois cette valeur locative dans les communes de 5.001 à 10.000 habitants ;

A neuf fois dans celles de 10.001 à 30.000 habitants;

A huit fois dans celles de 30 001 habitants et au-dessus;

A sept fois à Paris.

Il est tenu compte pour ce calcul, au lieu de l'imposition, des diverses habitations pour lesquelles le contribuable est assujetti à la taxe sur le loyer.

Art. 19. — Le contrôleur communique directement aux intéressés les résultats du classement dont ils ont été l'objet pour l'application de la taxe personnelle, en les avisant qu'un délai de quinze jours leur est accordé pour formuler leurs observations sur l'exactitude de ce classement et en demander la rectification.

Il examine les observations présentées et leur assure la suite qu'elles lui paraissent comporter, sans préjudice pour les contribuables du droit de réclamer par la voie contentieuse après l'émission des rôles.

La communication prévue au paragraphe précédent n'est renouvelée que tous les trois ans, sauf le cas où une modification du classement précédent a été, à la suite de contestations nouvelles, reconnue nécessaire.

Art. 20. — Tout contribuable ,qui aura été rangé pour l'application de la taxe personnelle dans une catégorie inférieure à celle à laquelle il appartient réellement, sera tenu d'acquitter un impôt égal aux sommes dont le Trésor aura été annuellement privé, sans toutefois que le droit de répétition puisse s'exercer au delà des cinq années anté-

rieures à celle pendant laquelle l'inexactitude du classement aura été reconnue.

Le droit de répétition s'exercera dans les mêmes conditions à l'égard des contribuables qui, au moyen d'observations inexactes, auront obtenu l'application d'un tarif inférieur à celui d'après lequel ils doivent être taxés, mais l'impôt réclamé sera, dans ce cas porté, au double des sommes dont le Trésor aura été successivement frustré.

L'obligation d'acquitter l'impôt dû en vertu des deux paragraphes précédents incombe aux ayants-droit des redevables, au cas où le recouvrement ne peut être opéré sur ces derniers.

DES ROLES ET DES RÉCLAMATIONS

Art. 21. — Les rôles de l'impôt général sur le revenu sont établis et publiés comme en matière de contributions directes.

Il est procédé au recouvrement conformément aux articles 29 et 30 de la loi du 15 juillet 1880 sur les patentes.

Des rôles supplémentaires peuvent être établis à l'égard des personnes qui ont été omises aux rôles primitifs ou qui sont redevables d'un supplément d'impôt dans les conditions prévues à l'article précédent.

Art. 22. — Sont applicables à l'impôt général sur le revenu les dispositions relatives à la présentation, à l'instruction et au jugement des réclamations en matière de contributions directes.

Tout contribuable, qui se croira surtaxé, pourra établir l'exactitude de sa réclamation par la production d'actes authentiques, de livres de commerce régulièrement tenus et de tous autres documents.

L'administration, de son côté, est autorisée à établir l'exactitude du classement contesté à l'aide de tous les éléments d'information résultant des actes, jugements, déclarations, bordereaux et autres documents parvenus à la connaissance de l'un quelconque des services publics, conformément aux lois existantes.

Art. 23. — La notification des résultats du classement, la distribution des avertissements et, d'une manière générale, la transmission de tous avis ou communications concernant l'impôt général sur le revenu sont effectuées en franchise, par la voie de la poste et sous enveloppe fermée.

Est tenue, en outre, au secret professionnel, dans les termes de l'article 378 du Code pénal et passible des peines prévues audit article, toute personne appelée, à l'occasion de ses fonctions ou attributions, à concourir à l'établissement ou à la perception de l'impôt.

Art. 24. — Toute administration publique, tout établissement public ou reconnu d'utilité publique, toute société ou association occupant des employés, commis, ouvriers, aides ou auxiliaires, moyennant trai-

tement, salaires ou rétributions sont tenus de remettre chaque année au directeur des contributions directes du département, une liste nominative des personnes ainsi occupées, avec l'indication des traitements, salaires ou rétributions payés à chacune d'elles pendant l'année précédente.

Art. 25. — Un règlement d'administration publique déterminera les mesures d'exécution nécessaires pour l'application des dispositions qui font l'objet des articles qui précèdent.

### DISPOSITIONS SPÉCIALES

Art. 26. — L'impôt général sur le revenu est établi par voie de quotité d'après les tarifs et taux fixés par la présente loi. Toutefois, pour la première année de l'application de la loi, ces tarifs et taux subiront, avant la confection des rôles, les modifications personnelles nécessaires pour élever ou abaisser le produit de l'impôt, en ce qui concerne la part de l'Etat à la somme à laquelle aura été fixée, pour l'année précédente, l'évaluation du produit des contributions personnelle-mobilière et des portes et fenêtres.

Art. 27. — Le montant de l'impôt sur le revenu perçu pour le compte de l'Etat, mais seulement jusqu'à concurrence de la moitié, est substitué au principal de la contribution personnelle-mobilière pour le calcul de l'élément proportionnel de la taxe militaire.

### DES CENTIMES DÉPARTEMENTAUX ET COMMUNAUX

Art. 28. — Les centimes additionnels départementaux et communaux ne portent pas sur la taxe personnelle, mais ils sont appliqués à la taxe sur le loyer d'habitation ; ils sont calculés, en ce qui concerne cette taxe, sur un principe égal au triple de l'impôt, perçu pour le compte de l'Etat.

Art. 29. — Sont abrogées les dispositions de l'article 26 de la loi du 8 août 1890.

Art. 30. — Les contributions directes visées dans les actes législatifs ou administratifs, qui ont autorisé des impositions locales encore en vigueur, doivent s'entendre de la contribution foncière (propriétés bâties), de la contribution foncière (propriétés non bâties), de la contribution des patentes et de la taxe sur le loyer d'habitation.

Les nouvelles quotités de centimes, qui peuvent être imposées sur les contributions spécifiées au paragraphe précédent, sont fixées par décrets pour les impositions départementales et par arrêtés préfectoraux pour les impositions communales d'après le dernier produit constaté, et, au besoin, d'après le produit prévu par l'acte approbatif.

Art. 31. — Il est attribué, par moitié, aux départements et aux com-

munes, 20 0/0 du principal de la contribution foncière des propriétés non bâties.

Est abrogé l'article 1er de la loi du 21 juillet 1897.

Sur les sommes ainsi abandonnées par l'Etat, les départements et les communes prélèveront, par portions égales, les sommes nécessaires pour faire procéder à la revision des évaluations parcellaires de ces propriétés. Cette revision devra être effectuée dans un délai de dix ans.

Art. 32. — La présente loi recevra son application immédiatement après l'expiration de l'année qui suivra celle de sa promulgation.

---

**La question des chemins de fer en Italie.** — La Chambre italienne vient de discuter pendant plusieurs séances une motion de M. Pantano, invitant le gouvernement à ne pas engager l'avenir de l'exploitation des chemins de fer avant que le Parlement ait fixé les principes de cette exploitation.

Au cours de cette discussion, M. Zanardelli a prononcé un important discours dont nous donnons ci-dessous le résumé.

M. Zanardelli commence par louer M. Pantano d'avoir soulevé une question à laquelle se rattachent les plus hauts intérêts économiques du pays.

Et maintenant, dit-il, je vais ajouter quelques mots à ceux prononcés par mon honorable collègue et ami, M. le ministre des Travaux Publics, pour vous expliquer nos idées sur ce sujet.

Mes opinions personnelles sont très connues depuis fort longtemps.

... Je n'ai pas changé d'opinion; mais je me trouve dans des conditions qui rendent moins favorables pour moi les circonstances actuelles, puisque en 1876, j'avais la satisfaction de voir que toute la gauche était unanime, à vouloir, avec moi, l'exploitation par l'industrie privée.

J'ai donc toujours été, et je suis encore, favorable à l'exploitation privée, avec une prédilection et une préférence, c'est vrai, ainsi que l'ont fait observer MM. Pantano, Gurcciardini, Brunicardi et Carmine, pour l'exploitation privée pure et simple, c'est-à-dire pour le système des concessions.

Ce sont ces concessions qui mettent le plus en jeu les initiatives, les responsabilités, les forces actives des individus et des Sociétés, de ces Sociétés contre lesquelles je vous avoue que je n'ai aucun préjugé, pas plus qu'on en a eu en Angleterre, aux Etats-Unis et en France; de ces Sociétés qui, si elles ont grandi et sont devenues des géantes dans

d'autres pays, ont eu leurs origines en Italie ; l'Italie y puisa en effet, à l'époque de ses florissantes républiques du moyen-âge, la force, la vie, la richesse et la splendeur.

Si, comme on l'a fait remarquer, je préfère le système des libres concessions, je vous rappelle toutefois que dans mon discours de 1876, je déclarai aussi accepter le système, qu'alors on dénommait hollandais, de la location ; tandis qu'en 1884 je déclarai que, (et je répète ici mes paroles d'alors) partisan en 1876 du système des Sociétés simples exploitantes, j'avais pu me convaincre en étudiant les conventions de 1877 qu'il était trop difficile, de cette façon, d'appliquer une véritable exploitation privée.

Cependant, cela ne voulait point dire qu'en 1884, je fusse devenu partisan de l'exploitation par l'Etat. Non, vraiment, car ce système s'éloigne encore davantage de celui des concessions proprement dites, que je préfère.

M. Zanardelli fait remarquer ensuite que M. Pantano a cité avec quelque inexactitude l'avis de certaines personnalités politiques françaises sur l'exploitation des chemins de fer.

M. le Président Loubet, par exemple, il n'y a pas plus d'un mois, a par deux fois exprimé ses idées franchement favorables à l'exploitation privée ; la première fois à Sidi-Bel-Abbès, la seconde fois à Perrigaux. Je vous remercie, a-t-il dit au Président de la Compagnie de l'Ouest algérien, d'avoir rappelé mon passage au ministère des Travaux publics. Une seule fois j'ai regretté le pouvoir ; le jour où je suis sorti de ce ministère ; et je ne peux pas vous cacher que mes sympathies ont toujours été acquises à l'exploitation privée des chemins de fer, et qu'elles n'ont jamais changé. Je lisais récemment, ajoutait M. Loubet, l'œuvre d'un écrivain militaire, lequel, en exposant l'état de la question des chemins de fer dans les pays de l'Europe, affirmait que le régime de l'exploitation par l'Etat était réprouvé dans les pays mêmes qui l'avaient adopté. Que cette expérience nous éclaire ; cette étude consciencieuse m'a confirmé dans les idées que j'ai toujours soutenues et auxquelles je suis toujours resté fidèle ».

Et certainement à l'heure actuelle où même en France on a soulevé la question du rachat, il ne saurait se faire entendre une parole plus autorisée et plus compétente que celle de M. le Président Loubet en faveur de l'exploitation par les Sociétés.

Une autorité aussi haute et aussi sympathique nous est venue de Suisse, où le rachat et l'exploitation par l'Etat ont été énergiquement et ardemment combattus par le plus illustre et le plus libéral de ses hommes d'Etat, par Numa Droz ; par cet ouvrier journaliste qui à 30 ans devint membre du Gouvernement et Président du Conseil des

Etats, et plus tard Président de la Confédération, par ce républicain appartenant au parti radical, auquel l'Europe avait pensé à confier le Gouvernement de l'île de Crète, quand la mort le prit à de si hautes destinées ; par cet homme de travail et de devoir qui fut en même temps une grande intelligence et une grande conscience.

Eh bien, cet homme qui avait acquis une compétence toute spéciale par sa charge de président du Bureau international des transports à Berne, cet homme fit tous ses efforts pour empêcher le rachat et l'exploitation par l'Etat en Suisse, au moment où tous les vœux allaient à ce système.

« Il faut du courage, disait-il, pour lutter contre le courant qui se précipite vers le rachat ». Et il eut ce courage sans hésitation et sans faiblesse ; et ses arguments furent prophétiques, puisque les espérances ont fait place depuis aux déceptions.

M. Carmine a observé que les arguments de M. Droz ne nous sont pas applicables, parce que nous avons déjà la propriété de presque toutes les lignes sans que nous ayons à les racheter.

Mais M. Droz n'invoquait pas des raisons financières contre l'exploitation par l'Etat, il invoquait aussi des raisons politiques pour s'opposer à cette réunion de tous les pouvoirs dans l'Etat, les mêmes qui l'avaient fait combattre la Banque d'Etat, par crainte aussi des influences parlementaires.

J'ai dit que les paroles de M. Droz furent prophétiques et que les espérances que le Message fédéral avait fait luire en proposant le rachat, n'ont pas été réalisées. On a déjà raconté le fait de ce paysan d'Appenzel, lequel ayant voté au *referendum* pour le rachat, se présenta le lendemain au chemin de fer pour aller à Berne sans prendre son billet comme avant. On avait fait espérer de nouveaux trains, des nouvelles gares, des nouveaux arrêts, des communications plus rapides ; des grandes réductions de tarifs, et tout cela fut ensuite refusé ou différé. Ceux qui veulent avoir des détails peuvent lire le livre de M. H. Haguet, publié il y a quelques mois, et intitulé : *Le Rachat des chemins de fer Suisses et ses conséquences*. »

En continuant, M. Zanardelli jette un coup d'œil sur les pays qui ont adopté l'exploitation par l'Etat. « Je commencerai par la Belgique, parceque cet Etat ayant une organisation parlementaire semblable à la nôtre, il est à supposer que les effets de l'exploitation par l'Etat seraient les mêmes chez nous. Je me tiens aux données officielles. Les résultats financiers de l'exploitation belge sont déplorables. En 1900 le déficit à été de 3 millions et de 6 millions en 1901, juste au moment où l'exploitation des recettes est passée de 36.000 francs par kilomètre à 50.000 francs. Cela tient à l'énorme augmentation des frais d'exploi-

tation qui se chiffre par 42 p. 100. Ces dépenses ont été dernièrement dans le réseau d'Etat de 58.67 et même 68 p. 100 tandis que pour les réseaux exploités en Belgique même par les Compagnies privées, ces dépenses ont été de 49 p. 100 sur le Grand Central et même de 36 et 35 p. 100 sur le Nord-Belge.

Le député Hubert, rapporteur du Budget Belge de 1899, après avoir fait mention de cette augmentation de coefficient d'exploitation malgré l'augmentation des recettes, ajoutait :

« La principale cause de cet état de choses est le Parlement. A chaque instant on réclame des améliorations des services, des créations de nouvelles gares, des tarifs de faveur, sans compter les réclamations en faveur des employés et des ouvriers qui ont pourtant déjà coûté 10 millions. Et ceci est un mal dû à l'exploitation d'Etat, parce que l'argent de tous semble n'être l'argent de personne ». Mais les mêmes inconvénients se présentèrent pour le budget de 1901, de sorte qu'on finit par établir que seulement huit orateurs pourraient parler, et chacun pour dix minutes au plus. Cependant le 18 juillet 1901 M. Liebaert, ministre des chemins de fer, constatait que, grâce encore aux dispositions prises, 32 orateurs avaient défilé à la tribune.

Les derniers documents parlementaires de la Belgique ne sont pas moins intéressants. Depuis longtemps on demande une ligne électrique entre Bruxelles et Anvers ; mais en 1092 le sénateur Ancion déclara que le Gouvernement ne voulait rien savoir, parcequ'il s'agissait là d'une expérience à tenter, et qu'on ne voulait pas risquer l'argent.

Mais le même rapporteur, Ancion, ajoutait qu'une ligne à traction électrique avait été faite par la Compagnie de la Méditerranée en Italie entre Milan et Porto-Cerejio. En effet, la Méditerranée avait engagé, à ses risques, 5 millions de francs, l'expérience réussit, et il en résulta des avantages pour l'Etat, pour la Société et pour le public. Le tarif des voyageurs fut réduit de 45 0/0, la vitesse (qui était de 40 à 45 kilomètres) fut portée à 60 kilomètres pour les trains omnibus et à 80 kilomètres pour les trains directs. Les recettes, pendant les premiers douze mois d'exercice, furent en augmentation de 440.000 francs, c'est-à-dire de 50 0/0 sur l'exercice précédent.

Mais le résultat de l'opération aurait pu être déficitaire, et c'est pourquoi en Belgique, le Gouvernement n'a pas voulu la risquer.

Une expérience analogue a été faite par la Société adriatique, par les chemins de fer de la Vatelline, en avançant la somme de 8 millions. »

M. Zanardelli parle ensuite de l'étude à laquelle ont déjà fait allusion MM. Rava et Carmine, et dans laquelle on compare l'exploitation privée française à l'exploitation par l'Etat allemand. Tout est à l'avantage de

la France, pour la vitesse, la fréquence, le confortable des trains, les tarifs sont plus bas et le service meilleur. Enfin, les partisans de l'exploitation par l'Etat, paraissent en admettre eux-mêmes les défauts, quand la direction de ce service appartient directement au Gouvernement ; défauts occasionnés par la lenteur des services, et par l'augmentation dangereuse des dépenses, la trop grande part laissée aux influences et aux concessions.

Aussi les partisans de l'exploitation par l'Etat s'empressent-ils de déclarer qu'il faut une administration autonome. En vérité, c'est un étrange mirage que de croire que l'on peut ainsi changer la nature du système. Plus que jamais c'est le cas de répéter avec Horace « *Naturam expelles furca, tamen usque recurret.* » Oui, c'est un étrange mirage que de croire qu'on peut rendre une administration gouvernementale autre que celle qu'elle est, de supposer l'abdication du Gouvernement et du Parlement, pour ce qui est de leur naturelle compétence, de changer le caractère de l'Administration même, en confiant à d'autres qu'aux représentants du pays les intérêts de la nation.

L'idée qui n'a jamais existé ni en Allemagne, ni en Belgique, ni en Hongrie, a été empruntée à la Suisse, qui a voulu l'administration autonome, et dont la mise en pratique a eu les résultats que l'on sait.

Le Gouvernement suisse, ayant obtenu l'exploitation des chemins de fer, ayant adopté l'administration autonome, ne crut avoir rien de mieux à faire que de prendre pour chef de cette administration autonome le directeur d'une des Sociétés rachetées, le Central suisse. Mais on n'avait pas compté avec ceux qui détiennent les pouvoirs de l'Etat, et qui ne voulurent point abdiquer leurs droits d'examen sur les recettes et sur les dépenses ; il y eut conflit entre l'administration spéciale et l'administration législative, entre le Gouvernement et l'Assemblée, entre le Gouvernement et l'administration autonome.

Pour venir à une conclusion, si moi, pour toutes les raisons exposées jusqu'ici, je confirme toutes mes préférences pour l'exploitation privée, préférences qui restent immuables, je déclare cependant que je compte, d'accord avec mes collègues du ministère, examiner le problème sans aucun parti pris.

Je suis d'accord que mes préférences ne vont pas très bien avec la tendance qui semble prévaloir même dans les pays à exploitation privée, comme la France, où l'Etat intervient en tout pour régler chaque détail du service des chemins de fer. Mais si les véritables concessions semblent trop difficiles, que faire ? Pourrait-on trouver des combinaisons entre les concessions et le fermage ? Moi qui désire éviter, s'il est possible, l'exploitation par l'Etat, moi qui ai une ancienne et profonde animadversion contre l'Etat autoritaire et tout-puissant, qui réunit

tout, qui règle tout, impose tout, soumet tout, absorbe tout, et qui devient, par là, le distributeur universel de la vie du pays, j'étudierai, justement pour cela, et d'accord avec mon collègue des Travaux publics, toutes les combinaisons possibles.

M. Pantano insistant en faveur de sa motion, M. Zanardelli demande à la Chambre de la repousser. Ce qu'elle fit par 237 voix contre 56 et 16 abstentions. Elle vota ensuite une motion de M. Rubini, approuvant les déclarations du Gouvernement qui sont défavorables, comme on l'a vu à l'exploitation par l'Etat.

# SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

## RÉUNION DU 4 JUILLET 1903

Nécrologie. — M. A. Templier. — Le monument de Burdeau, à Lyon. — Le monument de Jules Simon, à Paris.
Discussion. — L'Angleterre redeviendra-t-elle protectionniste ?
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut. Il fait part à la Société de la perte qu'elle a éprouvée en la personne de M. A. Templier, que nous n'avions pas souvent l'occasion de voir à nos réunions, mais qui était connu et estimé d'un grand nombre d'entre nous. M. Templier,qu'une solide instruction et une haute intelligence avaient contribué à placer à la tête de la maison Hachette, s'intéressait sérieusement aux questions économiques, et se faisait un plaisir de contribuer de sa personne et de sa bourse à toutes sortes d'œuvres d'intérêt public. Le président envoie à sa famille les sentiments de sincères condoléances de la Société d'Economie politique.

Nous ne devons laisser passer aucune occasion de remonter quelquefois dans le passé. Dans le courant du mois dernier a eu lieu, à Lyon, une manifestation en l'honneur de notre ancien confrère Burdeau. Il était un des nôtres ; il était venu à l'Economie politique en passant par la philosophie, et son exemple était bien fait pour montrer comment l'homme intelligent et laborieux parvient, en partant des débuts les plus humbles, à s'élever jusqu'aux plus hautes situations sociales.

Plus près de nous, dans huit jours, s'élèvera, sous les fenêtres de la maison où il a longtemps habité, le monument de Jules Simon, un autre de nos confrères. Lui non plus n'était pas un économiste proprement dit, mais il avait servi la même cause que nous, en défendant la justice, le droit, la liberté, ces vérités fon-

damentales de la doctrine économique. Nous lui devons un hommage posthume, mais sincère.

Enfin, dit encore M. Frédéric Passy, nous possédons au milieu de nous ce soir un de nos confrères étrangers, M. le chevalier de Cocquiel, professeur d'Economie politique à l'Institut commercial d'Anvers. Il représente dignement en Belgique nos doctrines libérales, celles de la saine économie politique.

M. le chevalier de Cocquiel demande à remercier les membres de la réunion de l'accueil sympathique qui lui est fait. Il est, avec MM. de Molinari et Juglar, un des plus anciens membres de la Société. Il ne saurait prétendre avoir rendu, comme veut bien le dire M. Frédéric Passy, de grands services à la science. Mais, depuis cinquante ans, il a travaillé de toutes ses forces à former des jeunes gens venus de tous les pays du monde, et à qui il a inculqué de toute son âme les principes de l'Economie politique. Il espère que, grâce à cette propagande, ces principes se seront largement répandus dans toutes les nations, même chez les Japonais, dont beaucoup ont été ses élèves, et qui font preuve, pour les doctrines économiques, de remarquables aptitudes.

M. **Jules Fleury**, secrétaire perpétuel, présente les publications parvenues à la Société depuis la précédente séance, et dont la liste est ci-après. Il y signale particulièrement trois volumes considérables donnant le résultat des opérations de délimitation et de bornage des frontières entre le Mexique et les Etats-Unis, une importante *Préface* de M. E. Levasseur, destinée à figurer en tête d'une nouvelle édition de son ouvrage magistral sur l'*Histoire des classes ouvrières en France*; enfin, un article de M. Yves Guyot dans la *Fortnightly Review* sur le programme économique de M. Chamberlain, etc.

Sur la proposition du secrétaire perpétuel, la réunion adopte, comme sujet de discussion, la question suivante, qui sera exposée par M. Yves Guyot :

### L'Angleterre redeviendra-t-elle protectionniste?

M. **Yves Guyot** expose ainsi le sujet :

L'orateur commence ses observations en faisant remarquer que M. le secrétaire perpétuel provoquerait les protestations de M. Chamberlain et des partisans de son programme économique en donnant pour titre à la communication de cette séance : « l'Angleterre deviendra-t-elle protectionniste? » Dans son mani-

feste du 15 mai, il s'est déclaré libre-échangiste. Dans la série des articles que le *Times* publie sous cette signature *An Economist*, on trouve cette protestation : « Le cri de *free trade versus protection* porte à faux. Il ne s'agit pas de protection, mais de la consolidation de l'Empire. » Mais lui-même donne une définition du *free trade* qui contredit son assertion : c'est « le système, dit-il, qui ne fait aucune différence entre les produits coloniaux et les produits indigènes. » Quel est donc le but des tarifs de faveur que propose M. Chamberlain sous prétexte d'instituer le *free trade* dans l'Empire ? sinon de frapper les produits étrangers, en ne frappant pas ou en frappant plus légèrement les produits coloniaux et indigènes.

Pour donner des tarifs de faveur, ou exempter de tarifs les produits coloniaux, il faut commencer par mettre des tarifs sur les objets similaires, et par conséquent, le programme de M. Chamberlain implique, de la part du Royaume-Uni, la renonciation du libre-échange.

Chez tous ses promoteurs, du reste, nous retrouvons les théories et les arguments des protectionnistes. Un membre du Parlement, M. C. T. Bartley, dans une lettre au *Times* du 20 juin, tout en se croyant libre-échangiste, pose cette question : « Sommes-nous capables de produire tout ce qui nous est nécessaire, y compris les objets d'alimentation ? Dans ce cas, fermons la porte. Nous devons nous suffire à nous-mêmes et préserver le travail national. » Et il refait la théorie de la balance du commerce.

M. Yves Guyot met en parallèle les discours prononcés le 15 mai par M. Balfour en réponse à M. Chaplin et par M. Chamberlain à Birmingham. Alors que M. Balfour montrait la suppression du droit de 3 deniers par cwt (le cwt, quintal anglais de 50kil.8) comme indispensable au point de vue politique, M. Chamberlain faisait reposer tout son projet sur l'établissement de droits sur les objets d'alimentation.

Or, si nous prenons les chiffres de l'année 1902, nous voyons que le Royaume-Uni a produit 31.607.000 cwts de blé ; qu'il a importé 107.927.000 cwts, dont 25.443.000 des possessions britanniques. Celles-ci ont donc fourni 23 0/0 environ, moins du quart. De même pour le bétail vivant, sur 293.000 têtes importées, les États-Unis en ont fourni 233.000 et le Canada 55.000. Pour l'importation des viandes mortes, salées et conservées, y compris le lard et le jambon, les colonies ont fourni 3.094.000 cwts sur 10.510.000.

Une fois de plus se trouve vérifié ce fait : *Tout système protec-*

*tionniste sacrifie les intérêts du grand nombre à ceux d'un petit nombre.* On fait rehausser le prix de toute l'alimentation des habitants du Royaume-Uni, sous prétexte d'en faire profiter des colonies qui ne fournissent pas le quart de l'alimentation animale et végétale. On sacrifie les intérêts des 41 millions d'habitants du Royaume-Uni à ceux d'une partie des 12 millions d'habitants du Canada et de l'Australie.

Pour atténuer ce contraste, M. Chamberlain a déclaré que « le programme n'était pas intentionnellement protectionniste, mais que l'agriculture anglaise en profiterait. » Mais le Royaume-Uni ne comprend que 6.960.000 personnes engagées dans les professions agricoles, et beaucoup d'entre elles, comme le démontrait M. Balfour dans son discours du 15 mai, ont intérêt au blé à bon marché. Il disait alors que sur les 2.500.000 liv. st. qu'avait rapportées le droit de 3 deniers par cwt, les agriculteurs en avaient payé près de 600.000. Toutes les autres personnes engagées dans d'autres occupations ont intérêt à avoir les aliments à bon marché.

Lord Rosebery, qui possède 34.000 acres, soit à peu près 12.000 hectares, a vigoureusement protesté contre ce projet destiné à flatter les grands propriétaires : et il suffit de voir le nom d'un certain nombre des membres du parti *conservative* qui ne suivent pas M. Chamberlain, pour se rendre compte que la plupart, en dépit de Lord Harris, ne veulent point du cadeau qu'on leur offre. Ils n'auraient pas eu besoin de l'exemple des élections allemandes pour refuser de donner aux socialistes un argument en faveur de la *nationalisation of land*. Lord Rosebery, en 1897, faisant un discours devant la Chambre de Commerce de Manchester, rappelait la situation misérable dans laquelle se trouvaient les ouvriers agricoles sous le bon temps de la protection. Il citait, d'après le *Times* de l'époque, le récit d'une réunion de paysans dans le Wiltshire en janvier 1846, qui répétaient tous : « D'ici la récolte de pommes de terre nouvelles, nous sommes condamnés à mourir de faim. » Depuis, il y a eu un certain progrès, comme M. Yves Guyot a pu le constater par lui-même et comme le prouve une étude communiquée le 21 avril 1903 à la *Statistical Society* par M. A. Wilson.

Les ouvriers agricoles, comme les ouvriers d'industrie, seraient sûrs de payer plus cher leurs objets d'alimentation, tandis que si les droits protecteurs jouaient, ce serait au profit des propriétaires des exploitations agricoles au-dessus de 100 acres (40 hectares) dans lesquelles les terres arables représentent 58 0/0 relativement

aux grains dans la Grande-Bretagne, au nombre de 96.000 sur 520.000, soit 18 0/0; mais elles représentent une superficie de 22 millions d'acres sur 32, soit 58 0/0.

Mais les défenseurs des taxes sur l'alimentation mettent en avant un argument bien connu : « Ce sera si peu de chose par tête qu'on ne s'en apercevra pas ». A propos du petit droit de 3 d. par cwt., M. Ritchie, le chancelier de l'Echiquier, disait à la Chambre des communes : « C'est une chose extraordinaire que 2 millions et demi de livres sterling puissent être perçus sans que personne ne s'en ressente. »

Le droit est annoncé comme devant être au moins de 5 sh. par quarter, ce qui ferait à peu près 3 francs par quintal métrique.

La consommation du Royaume-Uni ayant été en 1902 de 69 millions de quintaux métriques, le droit portant complètement sur tous les blés, ce serait une charge de 207 millions de francs. Pour 41 millions d'habitants, c'est 5 francs par tête, pour une famille de quatre personnes, c'est 20 francs ; et les *free traders* ont déjà commencé à comparer ce que serait cette charge relativement aux salaires, avec ce qui est demandé à l'*income tax*.

M. Chamberlain a dit : « J'irai chez le mécanicien, chez l'ouvrier, et je lui dirai : le prix de votre existence subit une augmentation dont je vous indique le chiffre. Les trois quarts des taxes sur les objets de consommation sont payés par la population la plus pauvre. Mais je veux vous rendre non seulement les trois quarts que vous payez, mais encore le dernier quart que paient les autres. » Sous quelle forme? Sous la forme de pensions de retraites pour la vieillesse. M. Chamberlain fait ainsi appel aux sentiments de prévoyance des ouvriers anglais en leur demandant de subir des privations immédiates pour la sécurité de l'avenir. Mais au moment où il fait appel à leurs sentiments de prévoyance, ne fait-il pas lui-même preuve d'imprévoyance ? L'expérience prouve qu'on ne peut avoir des ressources certaines avec des droits protecteurs qui se suppriment eux-mêmes, s'ils atteignent le but pour lequel ils ont été établis. En voici une preuve toute récente : les droits sur les céréales ont rapporté en France, en 1897, année de mauvaise récolte, 55 millions de francs ; en 1898, 78 millions, et ils auraient rapporté davantage s'ils n'avaient pas été suspendus. Ils sont tombés à 20 millions en 1900, et à 13.800.000 francs en 1902.

Mais M. Chamberlain a parlé aussi d'une « *increase of income* », d'une augmentation de salaires ; et il a fait là appel aux sentiments protectionnistes des ouvriers. M. Edward Dicey, approuvant

cette manœuvre, disait : « Si on persuade à l'ouvrier anglais que la concurrence étrangère abaisse les salaires, on aura un cri pour la protection. »

Mais ni M. Ed. Dicey, ni M. Chamberlain n'ont expliqué comment en frappant les aliments ils augmenteraient les salaires. On a invoqué l'exemple des Etats-Unis ; mais les délégués des Trade-Unions qui ont pris part à l'enquête Mosely savent que le blé et la viande n'y sont pas frappés de taxes. M. Chamberlain s'est servi d'un argument donné, il y a quelques années, par un industriel M. Byng, dans un livre intitulé : *Protection*. Le voici : A l'abri des droits de douane, vous produisez pour 50 000 liv. st. Puis vous pourrez vendre avec un moindre bénéfice à l'étranger ; car vos frais généraux seront réduits proportionnellement à la quantité des marchandises que vous écoulerez. C'est le système des primes à l'exportation ; et pour l'industrie des sucres, en France, elles n'ont augmenté depuis 1884 ni le nombre des ouvriers ni leurs salaires. Les Allemands ont employé ce système et nous avons vu la crise à laquelle ils ont abouti. Les Etats-Unis n'ont point inondé l'Europe de leurs produits manufacturés comme on l'avait annoncé. Ce sont les économistes qui ont depuis longtemps constaté que si les débouchés peuvent augmenter indéfiniment, un industriel obtiendra un bénéfice absolu toujours plus considérable en réduisant presque indéfiniment son bénéfice relatif. Mais comment agrandira-t-il son débouché d'une manière normale ? En réduisant ses frais de production ; et l'impôt sur les objets d'alimentation sera suivi d'une augmentation des salaires qui les aggravera, sinon, il équivaudra à une diminution de salaire.

Mais M. Chamberlain n'est pas le maître de décréter une augmentation de salaire : elle ne peut être obtenue et maintenue que si le consommateur consent à la payer.

Sur quelles probabilités M. Chamberlain s'appuie-t-il pour supposer que les industriels anglais trouveront des clients disposés à rembourser les nouveaux impôts de consommation ?

Il met en avant le mot de Zollverein ; mais est-ce que les colonies anglaises, au lieu d'être mitoyennes comme les Etats allemands, ne sont pas dispersées dans le monde ? Est-ce qu'on peut les entourer comme les Etats allemands, comme les Etats-Unis, d'une ceinture de douanes uniformes ?

Les colonies se sont protégées surtout contre l'industrie du Royaume-Uni et elles entendent maintenir leurs tarifs protecteurs. Il est vrai que le Canada a réduit de 33 1/3 p. 100 les droits sur les objets importés d'Angleterre ; mais non seulement le fer

et l'acier y sont protégés par des droits s'élevant de 10 à 30 0/0 ; mais encore ils reçoivent des primes qui, dans la dernière année fiscale, se sont élevées à 791.000 dollars dont 348.000 dollars pour la *Dominion Iron and steel C°* et 225.000 pour la *Hamilton C°*, soit 82 p. 100 pour ces deux sociétés. Pour cette dernière, le montant des primes a dépassé le total des salaires. Pendant les onze mois de l'année fiscale 1902-1903, le total des primes a atteint 986.243 dollars. Quand la première de ces sociétés émit son capital, elle en justifiait la majoration en escomptant les primes ; et, comme les bénéfices n'ont pas répondu aux promesses, elle demande une élévation des primes [1].

Les colonies proposent moins d'abaisser leurs droits sur les produits anglais que d'augmenter les droits qu'elles perçoivent sur les pays étrangers.

Mais admettons que les colonies ouvrent des débouchés aux produits anglais dans la mesure des sacrifices que fera le Royaume-Uni pour favoriser l'introduction de leurs produits, quel sera le résultat ? Sir Robert Giffen, le célèbre statisticien, l'a établi de la manière suivante dans une étude qui vient de paraître dans la *Nineteenth Century and After*. Il a pris les chiffres de 1901.

Les objets de consommation importés libres de droits montent à 101.500.000 liv. st. ; ceux qui sont soumis à des droits montent à 109.000.000 liv. st. ; total : 210.500.000 liv. st.

La part des colonies est de 40.000.000 liv. st.

Si l'on imposait un droit de 10 p. 100, les consommateurs anglais auraient *à payer* 21.000.000 *de livres*, sans parler de l'élévation qui en résulterait pour les produits indigènes.

Or, les colonies n'auraient qu'*un bonus de* 4 *millions*.

Payer 21 millions de livres pour risquer d'en récupérer 4 millions, « ne peut pas paraître une très bonne affaire ».

Quel pouvoir d'achat ce bonus ajouterait-il aux colonies ? On évalue actuellement leur pouvoir d'achat annuel à :

| | liv. st. |
|---|---|
| Canada | 250.000.000 |
| Australie | 250.000.000 |
| Inde | 500.000.000 |
| Autres prossessions Britanniques | 200.000.000 |
| | 1.200.000.000 |

Un tarif de préférence de 10 p. 100 l'augmenterait donc de 4 mil-

[1] Dépêche de Toronto du 13 juin au *Daily Chronicle*.

lions, de 0, 33 p. 100, moins d'un tiers de 1 p. 100. Pour arriver à 1 p. 100, il faudrait que les tarifs fussent triplés, s'élevassent à 30 p. 100 ; les habitants du Royaume-Uni devraient payer 63 millions de liv. st. (1.575 millions de francs) : et qui pourrait garantir que les 12 millions payés par les consommateurs anglais aux producteurs coloniaux seraient exclusivement employés par ceux-ci à l'achat de produits anglais ?

Le Royaume-Uni a importé en blé et farines 101.000.000 cwts, dont 19 millions 1/2 venant du Canada, de l'Australasie et de l'Inde, soit moins de 20 p. 100.

Supposons qu'on ait établi un droit de 5 sh. par quarter, soit 1 sh. 3 d. p. cwt, sur le blé venant des pays étrangers. Voici comment s'établirait la répercussion :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5.094.000 | liv. st. | sur le blé | étranger. |
| 1.219.000 | — | — | colonial. |
| 2.000.000 | — | — | indigène. |

Pour donner 1.219.000 liv. st. aux agriculteurs coloniaux, le consommateur anglais serait donc chargé de plus de 8 millions de liv. st. Sir Robert Giffen conclut : « Cela ne paraît pas une très bonne affaire. »

En réalité, la conception des *preferentials tarif* est une nouvelle forme de la conception du pacte colonial.

M. Yves Guyot ne veut pas envisager les conséquences politiques qu'elle peut avoir : mais cependant quand un membre du parlement, comme Sir Howard Vincent, dit à l'*Imperial industries Club* que si le projet n'est pas adopté, » l'Empire tombera en atomes; » quand les Anglais qui le combattent sont dénoncés aux colonies comme leurs ennemis, on est en droit de conclure que, loin de servir à la consolidation de l'Empire, il y apporte des éléments de trouble et de discorde.

Ce projet merveilleux est un projet à tiroirs dont chacun renferme des promesses spéciales. M. Balfour et Lord Lansdowne ont dit : — Le libre-échange nous désarme devant les pays étrangers. Nous voulons avoir à notre disposition des tarifs de représailles, — Lord Lansdowne s'est servi d'une de ces métaphores belliqueuses qui font partie du vocabulaire protectionniste. Il a demandé un revolver. Mais il a ajouté qu'il ne voulait pas s'en servir. C'est un épouvantail pour les naïfs.

Les hommes d'Etat de l'Angleterre feront bien de se rappeler que de toutes les nations celle qui risque le plus de souffrir des tarifs de guerre, c'est celle qui a la plus grande exportation et la marine la plus développée.

M. Chamberlain, au moment où il a lancé son programme, déclarait qu'il avait fait son pointage électoral et qu'il était sûr du succès. Il s'est heurté cependant à une résistance sur laquelle il ne comptait pas. Lord Goschen disait à la Chambre des Lords que les générations actuelles ignoraient les arguments qui avaient fait prévaloir le libre-échange, il y a soixante ans. Elles en jouissaient comme d'une chose acquise; et ses partisans les plus convaincus ne faisaient pas d'efforts pour maintenir un état de choses qui ne paraissait pas sérieusement menacé. Mais M. Yves Guyot est convaincu que cette tentative aura pour résultat de donner une nouvelle et solide éducation économique aux Anglais.

M. Samuelson, dans une lettre au *Times* du 24 juin, disait un mot simple, mais profond : « Si impérialistes que nous soyons, nous ne devons pas oublier que le Royaume-Uni est une partie de l'Empire. »

Enfin, il y a un argument de fait de nature à frapper tous les hommes qui réfléchissent. Le régime commercial de l'Angleterre a représenté la plus grande stabilité. Ses industriels et ses commerçants ont été soustraits aux à-coups auxquels ils ont été exposés dans les pays protectionnistes. M. Yves Guyot est convaincu que le programme de M. Chamberlain est condamné à un échec.

M. **Longhurst** déclare que l'Angleterre n'est nullement en voie de retourner au protectionnisme. Ce qu'elle veut seulement, c'est favoriser ses colonies, c'est-à-dire faire ce que nous faisons nous mêmes en France, lorsque nous ne frappons que d'un demi-droit les produits venant de nos possessions, tandis que nos coloniaux réclament l'exemption totale de droits pour ces mêmes produits.

M. Yves Guyot a dit que l'on mourrait de faim en Angleterre, si l'on s'y trouvait réduit aux importations de blé provenant des colonies anglaises. Ce n'est pas à craindre, déclare M. Longhurst, car il ne voit pas pourquoi l'étranger ne fournirait pas aussi son contingent.

L'orateur compare ensuite les importations coloniales en France et en Angleterre. Il montre comment la production du froment en France s'est développée grâce à la protection douanière. Pourquoi n'en serait-il pas de même du Canada, sous l'influence de la même cause? D'autre part, ce n'est pas l'établissement d'un léger droit sur le blé qui ferait vendre le pain plus cher dans la Grande-Bretagne.

On a dit que les colonies anglaises ne favorisaient pas les produits de la métropole; cependant le Canada a réduit de 30 p. 100

les taxes sur les importations anglaises, pour les favoriser à l'encontre des produits de l'Europe continentale, spécialement de l'Allemagne.

Encore une fois, répète M. Longhurst, l'Angleterre ne veut pas redevenir protectionniste, mais elle veut seulement se protéger contre certains concurrents. Cobden a cru, quand il a fait sa réforme, que les autres pays suivraient ; mais les autres pays n'ont pas suivi, ils veulent tout simplement inonder l'Angleterre, en profitant des avantages que leur fait le *free trade*.

On demande : Pourquoi l'Angleterre ne ferait-elle pas de traités de commerce? Mais voilà la France, par exemple, qui demande, en ce cas, des concessions. Mais lesquelles? Nous n'avons pas de concessions à faire. L'Australie et la Nouvelle-Zélande pourraient produire de la viande de quoi nourrir l'Angleterre entière. Le Canada pourrait la fournir de blé à lui seul. Mais il n'en fera pas plus qu'il n'en produit actuellement, s'il n'est pas favorisé par une préférence de la Mère-Patrie. Du reste, la preuve que M. Chamberlain a raison, c'est qu'il est attaqué par toute la presse française, sans distinction de parti...

M. **Yves Guyot** proteste, en rappelant qu'il a plus d'une fois soutenu M. Chamberlain lorsque il a cru que celui-ci avait raison.

M. **Fredericksen** veut parler surtout de la question de principe. M. Chamberlain n'est point du tout libre-échangiste. Sans doute il est un des premiers hommes d'Etat de l'Angleterre, mais il n'est pas de la famille des Robert Peel. Il sera battu, cette fois-ci, il échouera dans ses projets, à cause du bon sens des Anglais, de ce grand peuple, où l'ouvrier a une notion si saine des principes économiques.

M. Frederiksen fait alors avec chaleur l'apologie de la science. Il montre qu'elle a des lois naturelles, des vérités absolues, des vérités dont Bastiat a été le prophète, tandis que les protectionnistes ne sauraient dire et ne disent que des erreurs.

Lorsque M. Chamberlain parle de l'influence nulle de la protection sur les prix des denrées nécessaires aux ouvriers, lorsqu'il promet à ceux-ci une élévation de salaires, ou bien il n'est qu'un ignorant, ou bien il spécule sur l'ignorance de son peuple.

Oui, répète M. Frederiksen, j'ai tenu à faire une protestation énergique au nom de l'Economie politique et de ses lois, de ses lois logiques et nécessaires.

A propos des Etats-Unis, il se contente de dire que M. Roosevelt est, au fond, libre-échangiste ; mais il sacrifie aux opinions de son

parti. Ce qui ne saurait empêcher le triomphe final du libre-échange aux Etats-Unis, triomphe que M. Frederiksen croit pouvoir prédire en toute conscience.

**M. le marquis de Chasseloup-Laubat** fait remarquer que la question n'est pas de savoir si l'Angleterre aura raison ou non de revenir au protectionnisme, mais seulement si elle y reviendra. M. Yves Guyot n'a pas donné tous les arguments des adversaires de l'état de choses actuel. M. Longhurst a cité le principal de ces arguments : c'est le désir chez les Anglais d'avoir une arme pour forcer les nations du continent à baisser leurs tarifs sur les produits manufacturés de l'Angleterre. Il existe dans ce pays, aujourd'hui, un état d'esprit particulier tendant à resserrer les liens unissant les diverses parties de l'Empire, — et non seulement les colonies autonomes, mais encore les colonies de la Couronne et certains protectorats, bien qu'on ne parle pas de ces derniers. Le tout formerait un vaste Zollverein.

Un argument moral dont usent fort les impérialistes anglais, c'est l'exemple des Etats-Unis : ceux-ci, disent-ils, sont protectionnistes pour l'ensemble de la Confédération, mais libre-échangistes d'un Etat à l'autre.

L'orateur croit, en somme, que les Anglais auront du mal à réaliser leur projet. D'une part, les agriculteurs espèrent qu'ils auront plus de bénéfices ; d'autre part, on dit aux consommateurs des villes qu'ils seront fournis à bon compte par les colonies. Il y a là une antinomie, une opposition d'intérêts difficilement conciliable entre les colonies et l'Angleterre.

**M. des Essars** partage entièrement les opinions de l'orateur précédent, il ne sait pas si l'Angleterre abandonnera le *free trade* pour la protection, mais il faut voir les choses comme elles sont : il y a un parti protectionniste en Angleterre. Feu l'amiral Tryon notamment avait appelé l'attention sur les difficultés que rencontrerait l'approvisionnement de l'Angleterre en cas de guerre. Cet argument dont les protectionnistes ont abusé en France où il n'a pas de valeur, puisque nous sommes limitrophes de pays et de la mer, a au contraire du poids pour nos voisins dont la subsistance dépend de la liberté des mers. De plus, l'Angleterre, comme le faisait remarquer M. Longhurst, n'a en ce moment aucune faveur à accorder, puisqu'elle a tout donné et est en butte à ce que M. Yves Guyot a appelé le protectionnisme agressif ; elle peut avoir envie de se défendre, elle en manifeste la velléité, c'est

pourquoi M. des Essars redoute un revirement dans la politique commerciale de nos voisins.

M. **Daniel Bellet** s'est demandé, lui aussi, quelles causes pouvaient bien pousser les Anglais vers le protectionnisme.

Il en est une qu'il croit devoir signaler : c'est la tendance militariste à laquelle devait fatalement se laisser aller la Grande-Bretagne après la guerre du Transvaal et d'après l'exemple des nations continentales. De plus, après la lutte où elle a été heureuse de trouver l'appui des soldats que lui ont envoyés ses colonies, elle veut resserrer les liens commerciaux et militaires qui l'unissent à elles.

En outre, le développement du socialisme municipal en Angleterre est de nature à la pousser encore dans la même voie.

M. Bellet termine en assurant M. Longhurst qu'il ne faut pas voir, dans les observations auxquelles ont donné lieu ce soir les tendances protectionnistes de la Grande-Bretagne, des manifestations hostiles. C'est, au contraire, parce que nous sommes, particulièrement en cette Société, les sincères amis de l'Angleterre, que nous désirerions vivement la voir persister dans la liberté des échanges, où elle a donné au monde un si bel exemple.

M. **Fleury** demande la permission, avant que la clôture de la discussion soit prononcée, d'expliquer, en réponse à ce que disait tout à l'heure M. Yves Guyot, qu'il n'a pas cru être audacieux en suggérant à notre éminent confrère la question qu'il vient d'exposer avec tant d'éclat, d'autorité et de compétence. — La crise intense qui agite la terre de Cobden est bien faite pour préoccuper les économistes. Est-ce la liberté, la justice, le respect des droits, qui vont triompher, qui vont continuer à faire la prospérité et la grandeur du peuple britannique? Est-ce le contraire? M. Fleury félicite notre excellent confrère, M. Fredericksen, d'avoir rappelé, avec tant de vigueur, la supériorité des principes sur les faits accidentels et momentanés. Quant à lui, il ne cesse de songer, depuis que cette crise est ouverte, aux nobles paroles que Robert Peel prononça lorsqu'après avoir obtenu le retrait des lois céréales, il quitta le pouvoir. — Souhaitons qu'elles soient présentes à l'esprit des hommes politiques qui, bien téméRairement, tentent, à cette heure, de détourner l'Angleterre des voies où depuis un demi-siècle elle dirige avec tant de succès ses hautes destinées. L'Angleterre des Cobden et de Peel est pour l'humanité un phare nécessaire, dont la disparition serait pour tous un juste sujet d'appréhension et de regret.

M. **Longhurst**, tenant à fixer un point de la discussion, dit que ce n'est pas le libre-échange qui a amélioré la situation des travailleurs agricoles en Angleterre. L'auteur de cette amélioration fut un ouvrier, Arch, qui eut l'idée de faire émigrer des colonies de travailleurs des régions où ils étaient trop nombreux dans d'autres comtés où l'on manquait de bras. Une réelle élévation des salaires s'ensuivit, ainsi que cette aisance dont a parlé M. Yves Guyot chez le peuple des campagnes.

M. **Frédéric Passy**, président, complétant les paroles de Robert Peel que vient de citer M. Fleury, rappelle que ce n'était pas seulement un pain plus abondant et moins cher, mais un pain purgé du levain amer de l'injustice que le grand ministre anglais s'applaudissait d'avoir assuré à ses compatriotes. Et c'est là, dit-il, bien plus encore que l'allégement des charges matérielles, évalué, comme on sait, à quelque chose comme un milliard par an, le grand bienfait que la réforme provoquée par les Cobden, les Fox, les Bright, les Villiers et les Milner Gibson a procuré à l'Angleterre.

La justice, garantie par la liberté, c'est là tout le libre-échange.

M. Longhurst, en reconnaissant l'amélioration apportée à la condition des ouvriers agricoles en Angleterre, a paru en refuser le mérite à la liberté des échanges. Ce n'est pas, a-t-il dit, la réforme économique de Peel; c'est l'organisation donnée aux ouvriers par M. Arch qui les a tirés de la misère. Il n'y a pas à contester la valeur des efforts de M. Arch; mais ce qu'il a fait n'est autre chose qu'une des applications de la liberté des échanges. La loi de l'offre et de la demande ne jouait pas, parce que l'ignorance, la routine ou des obstacles artificiels l'empêchaient de jouer. M. Arch a enseigné aux ouvriers agricoles le moyen de savoir où leur travail était demandé et de s'y porter. Montaigne avait, dès son temps, entrevu ce qu'il y avait à faire quand il demandait que partout il y eût des endroits où l'on pût savoir qu'ici l'on offrait du travail et que là on en demandait. Et notre collègue M. de Molinari formulait le même désir lorsqu'il réclamait, il y a un demi-siècle au moins, l'organisation de Bourses du travail. La liberté des échanges n'est pas seulement la liberté d'acheter son grain, ses vêtements ou son fer là où on le veut; ce n'est pas seulement la liberté d'échanger des produits; c'est la liberté d'échanger du travail, des idées, des hommes; c'est la suppression de tout ce qui fait obstacle au déplacement des personnes aussi bien que des choses; c'est le nivellement naturel de toutes les formes de l'activité humaine.

Quant à savoir si l'Angleterre, qui a eu l'honneur de faire prévaloir la vérité en cette matière, restera fidèle à une politique qui lui a valu soixante ans de prospérité, ou si elle y renoncera, nous ne pouvons le dire avec certitude. Cela dépendra de l'influence qu'exerceront, dans les sphères gouvernementales et dans les sphères populaires, les considérations aujourd'hui mises en avant pour faire accepter, au nom de prétendues compensations, les restrictions que l'on veut apporter à la liberté. Mais nous pouvons et nous devons dire énergiquement que ce sont là des trompe-l'œil dangereux ; qu'il n'y a point, comme on se plaît à le répéter, à se préoccuper de ce que font d'autres nations pour faire les mêmes fautes qu'elle, et que Robert Peel avait raison quand il déclarait que c'est toujours notre avantage d'acheter où nous pouvons acheter le mieux et de vendre où nous pouvons le mieux vendre. Et c'est notre devoir, en même temps que notre intérêt, de souhaiter à l'Angleterre, notre meilleure cliente et notre émule dans la voie du progrès politique et moral, la continuation d'un régime qui, en assurant sa prospérité, est une des garanties les plus sérieuses du maintien de ses bonnes relations avec nous et avec le reste du monde.

La séance est levée à onze heures ving-cinq.

CHARLES LETORT.

---

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

*Memoria de la seccion mexicana de la Comision internacional de Limites entre México y los Estados Unidos que restablecio los monumentos de el Paso el Pacifico.* — Nueva-York, 1901, in-4°.

*Linea divisoria entre Mexico y los Estados Unidos de el Paso al Pacifico. Planos.* — Atlas in-fol.

*Vistas de los monumentos a lo largo de la linea divisoria entre Mexico y los Estados Unidos de el Paso al Pacifico.* — In-4°.

H. PASCAUD. *La Houille blanche.* — Paris, 1903, in-18.

H. PASCAUD. *La mobilisation du sol.* — Nancy, 1903, in-8°.

*Bulletin de l'Institut international de Statistique.* T. XIII, 4e livre. Rome, 1903, in-8°.

*Die Geldreform.* Nr 7 et 8. — Bern, 1903, in-8°.

*American Chamber of commerce. The Year-Book for 1903.* — Paris, 1903, in-8°.

S.-J. Quesada. *Las finanzas de la Republica Argentina.* — Buenos-Aires, 1892, in-8°.

*Office du travail. Les associations professionnelles ouvrières.* T. III. — Paris, 1903, in-8°.

*Annali di statistica. Statistica industriale. Fasc.* LXV. *Provincia di Roma.* — Roma, 1903, in-8°.

*Direction générale de l'Enregistrement. Bulletin de statistique et de législation comparée.* T. VI. — Paris, 1902, in-8°.

Briat. *Conseil supérieur du travail. Session de* 1902. *Apprentissage. Rapport au nom de la commission permanente. Enquête et documents.* — Paris, 1902, in-4°.

E. Levasseur. *Union des femmes de France. Discours,* 24 mai 1903. — Paris, 1903, in-8°.

*Réunion des membres français de l'Association internationale pour l'essai des matériaux de construction.* Séance du 25 oct. 1902. — Paris. in-4°.

S.-T. Quesada. *Historia de los bancos modernos.* — Buenos-Ayres, 1901, 2 vol. in-8°.

*Compte rendu officiel du* 5e *Congrès de l'Alliance coopérative internationale.* — Londres, 1902, in-8°.

*Monthly Summary of commerce and finance of the United-States.* Febr. 1903. — Washington, 1903, in-4°.

S.-J. Quesada. *Bancos hipotecarios y cajas de ahorras.* — Buenos-Aires, 1887, in-8°.

S.-J. Quesada, *El Banco hipotecario de la provincia de Buenos-Aires.* — Buenos-Aires, 1894, in-8°.

Dr. Constantino de Horta y Pardo. *Tratado de metrologia universal novisima.* Prim. ed. — Barcelona, 1903, in-8°.

Dr. Constantino de Horta y Pardo. *Tratado completo de aritmetica mercantil novisima.* Oct. ed. — Barcelone, 1903, in-8°.

A. Typaldo-Bassia. *De la communauté de biens conjugale dans l'ancien droit français.* — Paris, 1903, in-8°.

*Revue du Bureau central de statistique des Pays-Bas,* 2e liv. — St-Gravenhage, 1903.

*Archives de la Chambre de commerce de Roubaix.* XXVIII, 1902. — Roubaix, 1903, in-8°.

G. Frascara. *Sul Calcolo delle annualità dei mutui.* — Bologna, 1903, in-8°.

Boissevain. *Bevolking, landbouw en nijverheid in de vereenigde staten volgens den Census van* 1900. — Gravenhage, 1903, in-8°.

# COMPTES RENDUS

COMMUNAUTÉ ET COMMUNISME, par FRÉDÉRIC PASSY br. in-8°. Paris, Guillaumin et Cie, 1902.

Sous ce titre : « Le vrai grand homme, » M. Frédéric Passy esquissa récemment, ici même (*Journal des Economistes* du 15 avril) les traits qui caractérisent le grand homme, non pas celui qui se sert de la foule comme d'un piédestal, qui a besoin pour s'engraisser (comme le prétendent certains philosophes modernes) du fumier humain, mais celui dont les facultés supérieures sont employées « à servir ses semblables et à les bien servir ». En lisant ces belles paroles, notre pensée se reportait tout naturellement vers un homme qui a consacré sa vie à servir les nobles causes de la paix et de la liberté. — Et avec quelle ardeur, avec quelle persévérance ! — Vers un homme qui, malgré son âge et son infirmité, se porte partout où son concours peut produire quelque bien. Non content de semer la bonne parole dans de nombreuses conférences, il trouve encore le temps de publier de temps à autre des livres et des brochures. Avant-hier c'était : *Une exhumation, un cours libre sur l'Empire*. Hier, c'était : *Pages et discours* [1]. aujourd'hui c'est *Communauté et Communisme*, dont nous allons tâcher d'extraire la substance, tâche malaisée pour un opuscule où tout est substance.

Communauté et Communisme, dit M. Passy, sont deux mots qui, pour l'oreille, ne font guère qu'un; mais pour la raison ils en font deux. Et c'est à montrer les différences qui existent entre ces deux termes que cette étude, courte mais instructive, est consacrée.

Il est clair que nous devons tendre au plus grand bien général, et que nous ne pouvons atteindre ce bien qu'en bannissant de la terre, autant qu'il dépend de nous, toute oppression et toute injustice. Voilà le but. Il s'agit de savoir quel est le vrai chemin à prendre pour l'at-

[1] Nous avons rendu compte de ces deux livres dans le *Journal des Economistes* du 15 juillet 1900 et du 15 aout 1901.

teindre ; il s'agit de savoir s'il convient d'abolir la possession individuelle ou de la respecter.

M. Passy montre que, dans l'état de la nature et d'indivision, l'espèce humaine ne ferait guère de progrès, et que c'est l'appropriation qui a été le premier facteur de la richesse. Les produits *naturels* du sol propres à satisfaire les besoins de l'homme sont relativement peu nombreux et de qualité plus que médiocre. Est-ce à cela que les communistes veulent nous réduire ? « Non, ce que vous voulez, c'est ce qui est à moi : c'est la peine que j'ai prise et que vous ne vous souciez pas de prendre. Vous voulez vous emparer, sans y mettre le même prix, de ce qui m'a coûté à moi de l'intelligence, de la volonté et de la force musculaire. »

Il en est du sol comme de ses produits. Il est, en quelque sorte, fait de la main de l'homme, approprié par lui à la culture. Si les communistes veulent la terre, telle que la nature nous la présente, ils n'ont que l'embarras du choix : les landes, les terrains vagues, pierreux, marécageux, ne manquent pas. « Il y en a à revendre comme on dit ; ou plutôt à prendre, car personne ne voudrait l'acheter... Or, lorsque, parmi nous, l'on offre de cette terre au plus irrité, au plus malheureux peut-être de tous ceux qui souffrent ou se plaignent en face de la richesse d'autrui, il recule d'horreur, et il a raison. Il sait bien que ce qu'on lui propose, c'est la lutte et une lutte terrible... »

Il faut voir comment M. Passy démontre que la propriété profite à tout le monde, comment le chasseur qui devient agriculteur augmente la masse des produits de la communauté et même augmente la superficie de la terre commune, puisqu'il lui en faut une moins grande étendue qu'au chasseur pour exercer son activité et satisfaire ses besoins. La propriété est donc profitable à la communauté. « S'il y a un patrimoine commun, c'est parce qu'il y a des patrimoines particuliers. »

Le communisme, au contraire, va contre le but proposé. Si ce système était adopté, il ferait rentrer dans le néant toutes les conquêtes du labeur individuel dont la propriété ne cesse de doter le patrimoine commun.

Il fermerait devant nous, bien loin de l'ouvrir toute grande, la porte de la communauté. Il faut donc se défier des mots et ne pas confondre communauté et communisme. Tels sont les enseignements — et d'autres encore — que donne M. Passy dans cette brochure, avec la verve et l'élégance de style qui lui sont habituels.

H. Bouet.

MORTALITÉ, NATALITÉ et DÉPOPULATION, par EMILE MACQUART, br. in-8°. Paris, Guillaumin et Cie, 1902.

Une commission extra-parlementaire est chargée d'étudier la question de la dépopulation française et de rechercher les moyens les plus pratiques de la combattre. Dans cette communication faite à la Société d'anthropologie de Paris, M. Macquart soutient que le mot dépopulation est impropre. Il y a ralentissement de progrès, mais non diminution effective. L'auteur démontre, en outre, que le phénomène en question n'est pas particulier à la France : il se manifeste dans tous les grands pays de l'Europe occidentale.

« Nous avons actuellement le plus bas taux de natalité connu ; il diminue sans cesse depuis plus d'un siècle ; c'est à peine si, aujourd'hui, il atteint 22 p. 1000. Il ne faut pas oublier cependant que, s'il naît actuellement chez nous 35 enfants de moins par 10.000 habitants et par an qu'il y a un quart de siècle, il en naît 40 de moins en Allemagne, 52 de moins dans le Royaume-Uni et 61 de moins en Angleterre. » En un mot, les autres pays tendent de plus en plus à se rapprocher du taux de la natalité de la France.

Cette tendance générale à restreindre la natalité est-elle un bien ou un mal ? Si c'est un bien, à la France la gloire, puisque c'est elle qui a inauguré le mouvement et qui se tient ferme, à la tête. Si c'est un mal, à elle la honte. Mais ce n'est peut-être ni l'un ni l'autre. Cela dépend de ce que vaut l'espèce humaine ; or, elle est ici en même temps le sujet et l'objet de la valeur.

H. BOURT.

---

LA VIE AGRICOLE, INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET ECONOMIQUE EN SICILE, par le vicomte COMBES DE LESTRADE, br. in-8°, Paris, à la *Revue générale des Sciences*, 1901.

La situation présente de la Sicile a été déjà exposée par divers auteurs et spécialement par M. Damiani dans son *Inchiesta agraria*. Cependant, dit M. Combes de Lestrade, les constatations de M. Damiani sont d'une telle sévérité pour ses compatriotes que je n'ai pas résisté au désir de faire profiter les paysans siciliens des illusions que j'ai sur leur compte et à estomper un peu les couleurs trop sombres sous lesquelles on les a décrits.

L'auteur passe donc en revue l'agriculture et le régime agraire, l'industrie, le commerce, etc., et donne les renseignements les plus précis et les plus concis sur toutes ces questions. Cette description est

d'autant plus intéressante que la Sicile en est encore à une étape de civilisation que nous avons connue, mais qui tend rapidement à disparaître. C'est donc avec raison que M. Combes de Lestrade termine en disant à ses lecteurs : « Venez voir la Sicile, non pas à cause de ses monuments et de ses œuvres d'art, non pas même pour son ciel toujours bleu, sa mer aux reflets d'argent. Venez-y pour voir, avant qu'il ne disparaisse, l'état économique et social où vécurent nos arrière-grands-pères... Apportez-y Molière et relisez-le avant d'appeler le médecin de la petite ville. Mettez dans votre malle les Mémoires de Saint-Simon, et ils vous diront à l'avance ce que vous verrez et entendrez dans un bal de la noblesse sicilienne. Parcourez de nouveau les pamphlets de Beaumarchais et, si quelques points vous semblent obscurs, vous comprendrez ici, ce qu'est « le rite formel » et ce que veut dire « solliciter ses juges... »

M. Combes de Lestrade espère que ce vieil état de choses va bientôt disparaître et que, demain, la Sicile n'attirera plus que le commis-voyageurs. En attendant, il nous offre une gerbe de documents dans laquelle nous n'aurions que l'embarras du choix. Ne choisissons donc pas et prenons au hasard.

Le mûrier n'a plus guère d'importance en Sicile. On a coupé une grosse partie de ceux qui existaient pour leur substituer des orangers. L'élève des vers à soie est presque abandonnée. M. Combes de Lestrade trouve que c'est une mauvaise chose : « Tout ce qui pourrait utiliser le travail des femmes serait un double bienfait social, d'abord en diminuant les graves dangers de leur oisiveté, ensuite en augmentant considérablement le nombre des producteurs. »

M. Combes de Lestrade croit que la grande propriété n'a pas tant d'inconvénients qu'on le dit : « La répartition de la terre est un facteur très secondaire de la misère économique en Sicile. »

L'impôt est un facteur bien plus efficace de misère. Des terres sont affermées 80.000 fr. et les rentes emphytéotiques payées rapportent 45.000 fr. de revenus. L'impôt foncier est de 25.000 fr. ; la taxe sur la richesse mobilière de 3.600 fr. ; soit 18.600 fr. d'impôts pour un revenu de 27.000 fr. Quoique la France soit assez lourdement imposée, « la Sicile paye, proportionnellement à son avoir, plus du double de ce qui est demandé aux contribuables français. »

L'industrie est peu développée en Sicile et beaucoup d'obstacles naturels et artificiels énumérés par l'auteur s'opposent à son progrès.

Mais cela n'empêche pas, si les doctrines socialistes sont vraies, la Sicile d'être le pays le plus avancé du monde dans la bonne voie.

D'abord, la Sicile possède très peu de numéraire. S'il était possible de le compter, dit M. de Lestrade, on serait surpris de son incroyable

mendicité. A ce point de vue, ce pays serait donc tout prêt à passer au régime socialiste.

Ensuite la richesse y est fort inégalement répartie. « Les fortunes moyennes y sont rares, et ce que nous appelons la « simple aisance » n'y existe pas. » Or, les socialistes soutiennent que la disparition de la classe moyenne et l'accumulation de la richesse à l'un des pôles sociaux et de la misère à l'autre est le chemin direct qui conduit à l'avènement de leur système. La Sicile est donc toute prête à être socialisée. Reste à savoir si la socialisation serait sa vie ou sa mort.

H. Bouet.

---

Petit manuel de philosophie pratique, par Alfred Thomereau, 1 vol. in-18, Paris, Alphonse Lemerre, 1903.

M. Thomereau a publié en 1901 un petit recueil de *Pensées et notes philosophiques* qui ne manquaient pas d'originalité. Le Petit Manuel de philosophie pratique qu'il nous présente aujourd'hui est en quelque sorte le développement de ces notes. Des pensées morales et philosophiques, on en publie depuis si longtemps que le public en est peut-être saturé.

Cependant on en tient si peu de compte, il y a si loin de la théorie à la pratique, qu'il ne faut pas se lasser de rappeler les bons principes. Et puis, les pensées qui n'ont pas encore produit leur effet peuvent le produire, si on les présente sous une nouvelle forme. Il s'agit donc moins de chercher des idées nouvelles que de présenter les vieilles sous un nouveau jour ; et c'est avec raison que l'auteur débute par ces paroles :

« Le moraliste n'a pas à chercher des idées nouvelles ; tout l'essentiel a été dit depuis longtemps ; mais c'est par la forme dont on la revêt que la pensée frappe l'attention, pénètre dans l'esprit et demeure dans la mémoire. Or, les formes peuvent et doivent se renouveler et varier à l'infini pour atteindre l'infinie variété des hommes. »

M. Thomereau, voulant être pratique dans son manuel, c'est à ce point de vue que nous l'envisagerons. Inutile de dire que l'auteur est *socratiste*, le *nosce te ipsum* est l'alpha et l'oméga de sa philosophie. « Se connaître soi-même, c'est encore le meilleur ou plutôt le seul moyen de connaître les autres. »

De cette connaissance, M. Thomereau a tiré une philosophie dont l'esprit général est optimiste. L'optimisme est une force, dit-il. Puisque la vie a deux aspects, traitons-la plutôt en amie ; regardons-la autant que possible, du côté où elle nous sourit.

Cela ne veut pas dire qu'il faille pousser le *candidisme* ju duperie : « La bonté a pour limite naturelle la méchanceté de au-delà, elle est tantôt sublime, tantôt stupide. »

A l'optimisme, M. Thomereau joint un large libéralisme, tique, en religion, en économie. En général, dit-il, les révolut litiques ne détruisent pas les abus, elles les déplacent. Rép monarchie, deux pavillons de couleurs différentes qui, souve vrent la même marchandise. On a remplacé, de nos jours, l dence-Dieu par la Providence-Etat qui coute plus cher et donne « La pierre de touche en matière politique, économique ou c'est la liberté. »

En matière sociale, notamment, « on peut trouver beau moyens pour qu'il n'y ait plus de riches, pas un pour qu'il n'y de pauvres. » Mais « il y a des pauvres qui ont beaucoup de phie : ceux-là sont presque riches. » Surtout s'ils ont soin de rappeler que « les grasses matinées font les journées maigres »

Le libéralisme en religion n'est plus guère de mise. M. Tho n'y renonce pourtant pas. « On ne vient pas à bout des supe par la violence : pour faire triompher la raison, n'employez pas arme que la raison. » Tout ce qu'il demande, c'est qu'à défa foi tout le monde ait la *bonne foi*. Fermons le livre sur cett pensée et souhaitons qu'elle germe et porte graine au plus vite

H. Bo

---

LES MOTEURS ÉLECTRIQUES DANS LES INDUSTRIES A DOMICILE (*Rapp senté à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail*) (*de Belgiq* MM. ERNEST DUBOIS et ARMAND JULIN, 1 vol. in-8°. Bruxelles Schepens et Cie 1902.

MM. Ernest Dubois et Armand Julin ont été chargés par le m de l'Industrie et du Travail de Belgique de faire une enquête en dégager les résultats économiques dus aux moteurs électrique duits dans certaines industries depuis que l'on use de la houill che pour produire de la force motrice ; et, subsidiairement, de en lumière les éléments permettant de répondre, autant que peut, à la question de savoir si l'outillage mécanique, rendu au domicile de l'ouvrier par la distribution de l'énergie électri de nature à empêcher ou à retarder la concentration industriell

Ecartant autant que possible toute idée préconçue, les enq ont visité Genève, le Jura-Suisse, Lyon et Saint-Etienne, lieu moteurs électriques, dans les industries à domicile, ont pris

d'importance. Leurs recherches, qui ont porté sur trois industries : l'horlogerie suisse, le tissage de la soie à Lyon, la rubanerie à Saint-Etienne, ont fourni les matériaux de ce volume qui ne comporte guère moins de 300 pages.

Dans un avant-propos, ils examinent les tentatives déjà faites pour enrayer la décadence de la petite industrie. La première : transformation des industries familiales en industries d'art, n'atteint pas le but. « L'art sous toutes ses formes, même la plus modeste, ne s'adresse qu'à une minorité, une élite. *Artistifier* la petite industrie, c'est lui enlever les neuf dixièmes de ses débouchés. Le remède serait pire que le mal. »

Ailleurs, on s'est efforcé de concentrer les produits et de constituer des syndicats de vente. Cette institution est plutôt une *œuvre* qu'une *affaire*. Elle ne résout donc pas la question.

Une troisème mesure consiste à concentrer les ateliers privés autour d'une puissante force motrice. Cette solution est encore à l'état rudimentaire et ne paraît pas en voie de progrès.

La distribution de l'énergie électrique à domicile promet de meilleurs résultats. Il est acquis que l'on envoie à 50 et même à 100 kilomètres de distance une force électrique à haute tension avec un rendement très satisfaisant. Mais il ne faut pas encore s'en exagérer l'importance.

Il convient d'abord d'établir une distinction entre les *métiers* proprement dits qui s'exercent au domicile de l'artisan et les petites *industries*. Les *métiers* ne peuvent guère tirer profit de la force électrique. Restent seulement les industries à domicile qui sont, en somme, une forme de la grande industrie. Et même, dans celles-ci, les moteurs électriques ne peuvent rendre d'aussi grands services que certains ingénieurs l'ont cru dans un premier moment d'enthousiasme.

Les bienfaits du moteur électrique paraissent indiscutables, disent nos auteurs, quand on se place au point de vue individuel de chaque travailleur ou de chaque groupe économique familial considéré isolément. Le moteur rend l'effort moins pénible et plus fructueux; il rend possible l'emploi des femmes, enfants, vieillards, invalides, qui peuvent ainsi gagner leur vie. Mais l'utilité sociale et économique du moteur à domicile paraît plus indécise.

Le moteur électrique augmente la production ; relève-t-il, en même temps, le revenu de celui qui y a recours? Il est difficile d'apprécier dans les industries en transformation, comme le tissage, ou soumises à des crises fréquentes comme la rubanerie, si la baisse du prix de façon est due aux circonstances économiques générales ou à l'accroissement de la production. Néanmoins, MM. Dubois et Julin inclinent à

croire que le revenu final du travailleur est augmenté. La faveur que rencontre le moteur électrique parmi les ouvriers à domicile est une preuve de ses avantages.

Il ne faut donc exagérer ni dans un sens, ni dans l'autre, et laisser à l'expérience le temps de faire son œuvre. « Dans les industries que nous avons étudiées, concluent les auteurs, l'introduction du moteur électrique dans les petits ateliers des travailleurs à domicile constitue un progrès sérieux, fécond en bons résultats individuels plutôt que sociaux, capable pourtant, dans certaines circonstances, d'atténuer les effets douloureux d'inévitables transformations industrielles ; on ne peut voir en lui l'instrument de libération de la production décentralisée. »

Peut-être n'est-il pas nécessaire que l'industrie soit si décentralisée que certains le réclament. Si la concentration présente des inconvénients, ils sont moindres qu'on ne le croit — pourvu qu'elle se fasse librement, sans intervention autoritaire — et, pour les éviter, il ne faudrait pas sacrifier ses avantages incontestables, s'ils dépassent les inconvénients, c'est-à-dire si la concentration procure une plus grande somme de bonheur social, le plus grand bien du plus grand nombre.

H. Bouet.

---

Bankers' Money, a supplement to a treatise on Money (*La Monnaie de banque, supplément à un traité sur la Monnaie*), par J. Shield Nicholson, 1 vol. in-18, Londres, Adam et Charles Black, 1902.

Ce petit livre est le résultat d'une série de conférences faites à la Société des comptables d'Edimbourg, à l'Institut des Comptables et actuaires de Glasgow et à l'Institut des banques d'Ecosse. M. Nicholson étant auteur de plusieurs traités économiques et spécialement d'un livre intitulé *Money and Monetary problems*, qui en est à sa sixième édition, possède toute la compétence nécessaire pour traiter la question de la monnaie de banque, et l'on peut considérer ce volume comme un supplément à son grand traité.

Dans le premier chapitre, l'auteur dit quelques mots très justes sur la méthode en économique. Si vous vous arrêtez à ce qu'il vous plait d'appeler *les faits*, vous ne pourrez faire aucun progrès. En science monétaire surtout, il faut recourir à l'analyse abstraite, remonter aux principes, ou si vous préférez, aux hypothèses. Vous devez donc commencer par la théorie abstraite, hypothétique. Mais votre théorie n'est que préliminaire, vous devez ensuite la soumettre à l'épreuve des faits et de l'histoire.

M. Nicholson insiste ensuite sur la nécessité de distinguer les diverses fonctions de la monnaie : moyen général d'échange, mesure des valeurs, standard de paiements différés, etc. C'est faute de distinguer ces diverses fonctions de la monnaie, c'est parce que l'on oublie ou méconnait l'une ou l'autre de ces fonctions que l'on tombe dans l'erreur sur ce sujet, que, par exemple, les socialistes s'imaginent qu'une société peut se passer de monnaie.

Après avoir défini la monnaie dans un premier chapitre, M. Nicholson traite du change étranger dans un second chapitre, du taux de l'intérêt dans le troisième et des crises commerciales dans le quatrième et dernier. Dans ce dernier chapitre, l'auteur établit une utile distinction entre les crises monétaires et les crises commerciales. Il recherche ensuite les causes de ces phénomènes.

Quoique ce sujet soit très bien traité, il nous semble que l'auteur n'a pas suffisamment épuisé la série des causes. L'insuffisance de la réserve, par exemple, est une cause de crise financière. Mais d'où vient cette insuffisance de réserve ? De l'excessive demande de capitaux. Et celle-ci ? La plupart du temps, sinon toujours, en remontant de cause en cause, on découvrira que l'impulsion qui a déterminé la rupture de l'équilibre financier est venue de l'Etat.

Autant en pourrions-nous dire de crises commerciales. La surproduction, par exemple, que M. Nicholson reconnaît, à juste titre, comme une cause très efficace de crise économique, est toujours le fruit de la concurrence *défrénée* par l'Etat au moyen des droits de douane destinés à protéger le commerce et l'industrie.

Il va sans dire que nous ne faisons pas un reproche à M. Nicholson d'avoir traité d'économie politique dans un traité spécial sur la monnaie.

H. Bouet.

---

La femme dans la typographie. *Contribution à la defense d'une cause juste* par P. M. Br. 1 vol. in 8° Genève, Imprimerie Paul Richter, 1901.

La femme était employée dans la calligraphie et la miniature avant l'invention de l'imprimerie. Au xiv[e] siècle, on voit figurer deux noms de femmes parmi les 28 signatures de libraires apposées au bas du règlement de la corporation, promulgué par l'Université de Paris (1323).

Lorsque l'imprimerie fut inventée, les copistes et enlumineurs des deux sexes devinrent typographes et les femmes furent admises dans

la corporation. C'est ce que prouve par des monuments et des documents l'auteur de la présente brochure. Des marques d'imprimerie qu'il reproduit représentent des femmes occupées à ce travail aussi bien que les hommes. On était même très content de leurs services.

Peu à peu, la femme a été écartée de cette profession. Comment et pourquoi? L'auteur incline à croire que ce fait s'est produit à mesure que l'art est devenu un métier. Cependant, en 1794, l'imprimeur parisien Delsufo, mécontent du travail des compositeurs, fonda encore, avec l'appui de la Convention Nationale, une école de compositrices; mais il ne paraît pas que cette école ait vécu longtemps et les compositrices devinrent rares.

Elles reprennent l'offensive, si c'est offenser quelqu'un que de chercher à gagner sa vie en travaillant. A Londres, il existe depuis longtemps une *Société de femmes imprimeurs* et, d'après le dernier recensement anglais, il y a 5.000 femmes employées comme compositrices et imprimeurs dans le pays.

Il existe à Moscou une typographie où ne travaillent que des femmes. Elle a été fondée par Mme Herbeck qui, depuis 36 ans, s'occupe d'imprimerie et qui est très satisfaite du travail de ses ouvrières. Les femmes aujourd'hui s'infiltrent partout dans la typographie, malgré le mauvais vouloir des typographes-hommes.

Voilà en abrégé ce que nous apprend M. P. M. dans cette brochure qui est le résultat d'une conférence faite à l'*Union des femmes* de Genève. Napoléon, visitant l'Imprimerie Nationale et voyant quel était le travail des compositeurs, dit : « C'est un travail de femmes. » Il n'avait peut-être pas tort et l'on pourrait en dire autant de beaucoup d'autres travaux.

H. Bouet.

---

L'Union suisse pour la sauvegarde des crédits a Geneve (19e *rappor présenté à l'assemblée générale ordinaire*). Br. in-8°, Genève, Imprimerie nationale, 1903.

Nous avons vu, dans le *Journal des Economistes* du 15 février dernier, que les paysans suisses s'occupent activement d'amender l'avant-projet de Code civil qui a été soumis à l'examen du peuple. Nous sommes heureux de dire que les citadins ne restent pas en arrière de ce mouvement. Avec le rapport que nous venons de mentionner sur la sauvegarde des crédits, nous avons reçu un certain nombre de livraisons du *Bulletin commercial suisse*, organe de la Chambre de Commerce de Genève, dans lesquels divers points de l'avant-projet sont soumis à un examen attentif, tels que : les pactes successoraux, l'hy-

pothèque mobilière, le privilège du propriétaire d'immeubles et l'intérêt des tiers, etc.

Les pactes successoraux présentent de graves inconvénients, non seulement pour les parties contractantes, — à la rigueur ce serait leur affaire, — mais pour leurs fournisseurs et autres tiers. La Chambre de Commerce de Genève se prononce contre ces pactes, d'autant plus fermement qu'avec les perfectionnements atteints par les assurances, ils n'ont plus aucune raison d'être. Elle s'est aussi prononcée contre l'hypothèque mobilière et elle semble avoir réussi, car la commission d'experts du Code a battu en retraite sur ce point, en apportant de fortes restrictions au projet primitif.

Le privilège des propriétaires, reste des privilèges de l'ancien régime, présente de graves inconvénients, qui sont exposés dans le *Bulletin*. Son abolition aura « un effet bienfaisant sur le commerce et l'industrie. ».

C'est surtout, et à juste titre, le régime matrimonial qui est attaqué dans le rapport publié par l'Union pour la sauvegarde des crédits. Avec le Code actuel, le mari et la femme peuvent se renvoyer les dettes qu'ils ont contractées envers leurs fournisseurs et autres tiers jusqu'à ce qu'une série de procès, devant lesquels le négociant recule, ait décidé quel époux est le débiteur; quand la femme est déclarée débitrice, il arrive qu'on ne peut rien faire contre elle : elle a commandé sans l'autorisation de son mari; et, quoique cette femme ait des biens, on ne peut les saisir si elle est mariée en communauté.

Quand on considère que, dans beaucoup de magasins, on ne voi jamais que la femme, « c'est toujours avec elle qu'on traite, et, au jour des poursuites, l'avocat de la débitrice prétend que c'est le mari qu'on n'a jamais vu qui est propriétaire du commerce », on comprend que le commerce soit très gêné par une pareille législation. Or, l'union des biens proposée par l'avant-projet du Code civil met les fournisseurs en plus mauvaise posture encore et renforce les dispositions légales qui protègent actuellement les époux de mauvaise foi.

L'Union suisse pour la sauvegarde des crédits demande, comme l'a fait de son côté la Chambre de Commerce de Genève, que le régime matrimonial du futur Code soit celui de la séparation de biens, au moins vis-à-vis des tiers.

Le rapport montre d'autres inconvénients analogues résultant de la séparation de fait de la femme sans divorce en séparation de corps par jugement, etc. Les légistes font des objections aux commerçants; les commerçants y répondent et disent qu' « un régime matrimonial est une affaire secondaire dans l'ordre des choses : on peut vivre avec ou sans régime matrimonial, tandis que, dans la société contemporaine,

personne ne peut vivre sans exercer une profession ou sans avoir avec tout le monde des rapports qui se traduisent en obligations contractuelles.

« D'où il résulte avec évidence que, dans la période industrielle et commerciale de la civilisation, ce sont les transactions générales et quotidiennes, base indispensable de l'existence, qui doivent avoir la priorité sur des conventions matrimoniales qui n'affectent jamais que l'intérêt spécial de deux époux, et cela au détriment de tous les tiers si nombreux qui auront affaire avec ces époux. Ce sont les transactions ordinaires, et non les contrats matrimoniaux, qui constituent la grosse matière de la foi publique. »

On voit que le nouveau Code ne passe pas sans résistance. Il est si difficile aux légistes de s'élever au-dessus de leurs préjugés traditionnels !

H. Bouet.

---

Le Japon politique, économique et social, par H. Dumolard, ancien professeur de droit français à l'Université impériale de Tokio, 1 vol. A. Colin, éditeur. Paris 1903.

On ne peut pas dire que le Japon ait, après un séjour de trois ans, laissé à M. Dumolard une impression favorable, car ce n'est pas en rose qu'il le dépeint. Mais sommes-nous tant que cela qualifiés pour blâmer l'état actuel de ce pays ? Nos politiciens sont-ils tous si instruits, si probes si tolérants, si économes des deniers publics, si conscients de l'intérêt général, si inaccessibles aux intérêts privés, si respectueux des droits d'autrui ? Notre administration s'attache-t-elle tellement à la simplification de ses rouages ? Nos industriels et nos commerçants n'ont-ils aucun abus à se reprocher ? Les arrêts de nos magistrats et les enseignements de nos professeurs sont-ils toujours empreints d'équité et de pur libéralisme ? Notre courtoisie est-elle si parfaite et les rapports entre tous sont-ils si excellents ? Enfin pouvons-nous sérieusement prétendre à nous ériger en modèles ? Assurément il semble bien que le Japon ait, dans sa transformation trop hâtive, exagéré à l'excès nos travers et nos vices et s'en soit imprégné de préférence à ce qui constitue le côté supérieur de notre civilisation; il est donc bon de lui montrer que les louanges dont on l'avait d'abord accablé n'ont pas été aussi justifiées qu'il y paraissait. Mais, tout en lui faisant de la morale, faisons un retour sur nous-mêmes et efforçons-nous de prêcher d'exemple plutôt que de paroles, sinon on pourrait nous appliquer la parabole de la paille et de la poutre.

Quoiqu'il ait conservé le pouvoir absolu, le Mikado, par suite de contacts plus nombreux avec le peuple et d'interventions directes plus fréquentes en matière politique, a grandement perdu de son prestige d'autrefois. Le Parlement, – grâce à la vénalité de trop de politiciens, aux continuelles luttes des partis s'agitant à tort et à travers à cause de l'absence de véritables chefs et surtout du manque de toute instruction économique et politique — n'a pas pu prendre l'autorité nécessaire pour la direction des affaires publiques. Les différents cabinets qui se sont succédé, insuffisamment soutenus ou mal secondés, n'ont pas su, en trop de cas, faire œuvre utile. L'administration, où la plupart des emplois — de même que les grandes charges politiques – restent l'apanage des membres influents des anciens clans les plus puissants ou de leurs créatures, manque de la stabilité nécessaire à son bon fonctionnement puisque tout remaniement de Cabinet entraîne un changement de fonctionnaires, spécialement des plus élevés en grades. La magistrature, assez mal rétribuée (les juges ont de 700 à 4.000 yen, le procureur général 5.000 yen, le président de la Cour suprême 5 500 yen : Le yen 2 fr. 50 à 2 fr. 55) se recrute mal et se montre trop souvent au-dessous de sa tâche. Les instituteurs et professeurs, encore plus maigrement pourvus (dans l'enseignement primaire le traitement mensuel moyen d'un maître est de 9 yen 50 et il en est qui n'ont que 3 yen 50; dans l'enseignement supérieur, un professeur japonais de l'Université impériale obtient au maximum 1.200 yen) sont trop peu nombreux pour que leur action soit efficace.

Le budget de l'instruction publique est l'un de ceux sur lesquels on rogne le plus, bien qu'il y ait des écoles jusque dans les villages les plus reculés et que la moyenne des enfants qui suivent les classes s'élève à 79 0/0 des garçons en âge de fréquenter l'école et 47, 54 0/0 des filles, chiffres qui dénotent un louable désir de s'instruire. Mais c'est que les ministères de la Guerre et de la Marine sont de terribles ogres auxquels passe toute subsistance (et peut-être avec quelque raison car, étant donnée la façon dont les puissances occidentales se sont comportées vis-à-vis de la Chine militairement faible, qui oserait affirmer qu'il n'en serait pas advenu autant du Japon, s'il ne s'était rendu un tant soit peu à craindre ?) Aussi le fardeau du contribuable japonais va-t-il toujours s'alourdissant : de 1896 à 1899 il a vu ses charges annuelles s'accroître de 74 millions de yen ; de plus, les tarifs postaux, télégraphiques et téléphoniques ont été sensiblement augmentés. A cette constatation les politiciens japonais répondent que le contribuable européen est encore plus chargé ; à quoi on peut riposter que le Japonais est beaucoup plus pauvre et moins économe.

Dans cette contrée de collines et de montagnes, un douzième à peine

de la surface du pays peut être exploitée ; de plus, la partie cultivée n'est pas constituée par un sol très fertile. Ce n'est que grâce à des soins continus et intensifs qu'elle parvient à nourrir ses 45 millions d'habitants. (On compte en moyenne 115 habitants par kilomètre carré, mais certaines provinces en ont jusqu'à 200 et même 300). La propriété est divisée à l'extrême : la surface cultivée est de 5.025.220 cho et la totalité des propriétés imposées s'élève à 13.804.724 mises en valeur par 5.500.000 familles de cultivateurs dont 3 millions exploitent leurs propres terres et les autres en afferment. Le paysan japonais, s'il cultive son domaine avec tout le soin possible, est routinier à l'excès, mais il est d'une sobriété absolue. Le sort des fermiers, malgré les bienfaits matériels et moraux de l'Hotokousha, sortes de Caisses agricoles fondées bien avant celles de Raffaisen en nos contrées, tend à s'aggraver chaque jour, aussi les campagnes se dépeuplent-elles au profit des villes manufacturières. Et cependant le sort des ouvriers d'industrie n'est guère enviable. Les salaires, quoiqu'ils aient doublé récemment, sont encore très bas et les heures de travail excessives : au maximum dix-sept heures et jamais moins de douze à quatorze heures, même pour les femmes ou les enfants. Et pour ceux qui échappent à l'usine, c'est le sweating system absolu. La plupart des fabriques sont si dénuées de tout confort qu'un Américain visitant les prisons et les manufactures de Tokyo trouvait les premières infiniment plus agréables et mieux aménagées que les secondes. Aussi, dès qu'ils ont amassé un petit pécule, nombre d'ouvriers, et surtout d'ouvrières, ne songent-ils qu'à retourner aux champs et les industriels ont-ils de grandes difficultés dans le maintien de leur effectif des travailleurs. Cela est particulièrement sensible dans les filatures de coton : sur 75.000 ouvriers, ces usines emploient 55.000 femmes et enfants ; le travail de nuit y est partout adopté ; le salaire des femmes est de 10 sen (5 sous) par jour sur lesquels on en retient 8 pour la nourriture, en sorte que le gain net d'une semaine est de 14 sen. Dans la crainte qu'elles ne s'enfuient, on les enferme dans leurs dortoirs, ce qui amène parfois des désastres dans une usine de tissage qui prit feu en 1900, sur 50 employées 31 jeunes filles ainsi parquées furent brûlées vives. On conçoit que soumises à un tel régime, à peine leur engagement terminé, ces ouvrières aient hâte de s'évader de leur geôle : il n'y en a pas 25 0/0 qui restent plus de deux ans à l'usine et les patrons ont constamment à faire à des apprenties. On a compté que chaque mois 10 0/0 des ouvrières quittent la filature. Dans de telles conditions, le travail n'est guère effectif, aussi a-t-on constaté que pour une même production on emploie a Japon trois fois plus d'ouvriers qu'en France et que la qualité est inférieure d'un tiers. En fait, la grande industrie de ce pays manque d'ou-

vriers d'élite, de contremaîtres bons techniciens, de directeurs capables et par-dessus tout de capitaux; malgré les encouragements incessants que lui prodigue le gouvernement elle n'est donc guère jusqu'ici apte à entrer en concurrence avec celle des occidentaux. Au reste les objets manufacturés produits par les industries importées ne comptent encore que pour 20 0/0 dans le total, les 80 0/0 restants étant fournis par les anciennes industries indigènes où l'on recrute encore un personnel satisfaisant alors que dans les nouvelles usines chacun semble prendre à tâche de faire le moins possible et sans nul soin. Il n'y a pas que les ouvriers d'industrie qui soient peu consciencieux ; dans les transactions commerciales extérieures les Japonais se sont acquis une réputation d'insécurité trop justifiée.

Si cette importation de l'industrialisme occidental n'a pas détrôné les industries indigènes, elle n'a pourtant pas été inoffensive à une grande partie de la classe ouvrière habituée à d'autres coutumes de travail et placée sans transition en face d'une situation toute différente. Ainsi que dans nos pays, de grosses fortunes se sont formées, mais le paupérisme s'y est rudement établi et s'aggrave chaque jour. A Tokyo, et il en va à peu près pareil dans les autres grandes villes du Japon, il y a actuellement chaque année 40.000 chefs de famille, gens honnêtes, qui, ne pouvant payer la taxe d'habitation (elle ne s'élève cependant qu'à 20 sen par tête), laissent saisir leur misérable logement. Dans certaines rues le prix du loyer — payé chaque jour d'avance — varie, pour une famille de 4 sen (2 sous) à 1 sen 1/2 par jour. Il va sans dire que les usuriers sont maîtres de ces quartiers : le prêteur accepte tout objet dont la valeur atteint au moins 5 sous. La loi autorise à prendre un intérêt de 2 sen 1/2 par yen par mois, mais en réalité il s'élève à plus de 100 0/0 par an. En hiver ce sont les loueurs de vêtements et de couvertures qui ont la faveur populaire : pour un demi-sou par nuit ils fournissent une couverture. Dans de tels milieux, il va de soi que les doctrines socialistes exposées par quelques politiciens mécontents ont trouvé un excellent terrain de propagation.

De tout cela il ressort que le Japon souffre — avec une acuité plus grande peut-être parce que les capitaux y sont peu abondants—des maux dont nous gémissons. Les mêmes causes ont engendré les mêmes effets. Les Japonais — malgré l'incommensurable orgueil dont notre auteur les accuse — sauront-ils s'apercevoir que, dans leur désir de promptes améliorations, ils ont été trop vite en besogne et ont dépassé la mesure du possible. Sauront-ils s'arrêter au point sans rétrograder comme le voudraient les chauvins, particulièrement ceux des classes cultivées et enseignantes ; sauront-ils enfin être plus raisonnables que nous ne le sommes parfois nous-mêmes ? On ne peut que le leur souhaiter.

M. LR.

La prospection des mines et leur mise en valeur, par Maurice Lecomte Denis, 1 vol., Schleicher, frères, et Cie.

Les affaires de mines ont toujours été parmi les plus lucratives et parmi les plus ruineuses, elles ont de tout temps excité la spéculation la plus ardente et elles ont été mises à profit utilement par des gens de sang froid et de bon sens. La cote de la Bourse fait une large place à Berlin aux valeurs de charbonnage, à Londres et à Paris aux mines de cuivre, aux mines d'or; les quinze dernières années nous ont donné le spectacle d'engouements inouïs pour les actions sud-africaines, west-est australiennes, west-est africaines. Nous avons eu une production anormale de manuels miniers, donnant des renseignements sur toutes les nouvelles et anciennes compagnies, de lexiques des termes miniers, et avec cela quelques ouvrages d'une valeur sérieuse comme celui de Schmeisser, sur les Métaux dans le Transvaal, comme celui de Roswag sur l'or et l'argent, comme les ouvrages de M. de Launay, notamment le Traité des Gîtes minéraux et métallifères de Fuchs et de Launay, comme l'or en Sibérie Orientale de Levat, comme les gisements aurifères de Sibérie du Baron de Batz, etc. Il manquait une sorte de guide pratique de la *Prospection et de la mise en valeur des mines*, qui s'adressât aux techniciens chargés d'aller reconnaître les gîtes minéraux, les mines, et de préparer les rapports sur les chances d'exploitation fructueuse en même temps qu'au public profane, désireux de s'instruire. M. Maurice Lecomte Denis a comblé cette lacune par un beau volume de 550 pages, qui a les honneurs d'une préface écrite par M. Haton de la Goupillière, directeur honoraire de l'Ecole des Mines et membre de l'Institut.

M. Lecomte Denis a fait une œuvre très utile en montrant de quelle façon il convient de procéder sur le terrain et dans le cabinet ou dans le laboratoire. C'est un manuel du prospecteur et du capitaliste, dans lequel on rencontre aussi bien les détails pratiques du voyage et du fourniment que les traits essentiels des diverses catégories de gisement, des tableaux de fossiles caractéristiques bien dessinés, des actes législatifs pour divers pays; et, ajoute M. Haton de la Goupillière, « des « avertissements pleins de prudence sur le caractère des hommes et « la circonspection à apporter dans la préparation des affaires « minières. Nul milieu ne prête à plus de dangers. La matière est « difficile par elle-même. L'appréciation erronée du prospecteur pourra « être décisive pour faire manquer une bonne affaire ou pour engloutir « les capitaux dans une mauvaise. »

L'ingénieur, qui fait honnêtement et sérieusement de la prospection, qui a le sentiment de sa responsabilité, a besoin de solides qualités

morales, en même temps qu'il doit posséder le coup d'œil technique, la perspicacité nécessaire pour dégager les éléments d'appréciation qu'on lui demande. M. Lecomte Denis met le prospecteur en garde contre les pièges qu'on peut lui tendre, contre les fraudes de toute nature, contre la préparation que les vendeurs intéressés peuvent faire subir à une mine. Il donne des détails, qui ressortiraient de la police correctionnelle ou des assises, et qu'il est important de faire connaître. Le chapitre dans lequel il traite cette question est celui de la prospection proprement dite.

M. Lecomte Denis ne se borne pas à des enseignements techniques, il conseille de faire usage d'une méthode rigoureusement scientifique, de ne pas négliger les observations d'ordre économique et commercial. Comme nous l'avons dit plus haut, nous considérons son ouvrage comme venant combler une lacune et comme devant prendre place parmi les livres indispensables à ceux qu'intéresse l'industrie minière, dans ses aspects les plus aventureux.

RAFFALOVICH.

---

LES CONVERSIONS DE FONDS D'ÉTAT EN FRANCE AU XIX^e SIÈCLE, par ROBERT DOUCET. — 1 vol. in-8°. A. Pedone et Guillaumin et Cie, 1903.

En quoi consistent les conversions, ce qui les rend possibles, leur légitimité, les différents procédés dont on use pour convertir, telles sont les questions examinées dans la première partie de ce livre. La deuxième partie, qui étudie les conversions en France au XIX^e siècle, est comme l'application des règles posées dans la première, et ne m'a pas paru moins intéressante. Tour à tour y sont analysés, critiqués, jugés, les projets de conversion de 1824; la conversion, celle-ci réalisée, de 1825, par de Villèle ; les essais de conversion, dont aucun n'a abouti, de la Monarchie de Juillet; la conversion Bineau en 1852 ; la conversion Fould de 1862; celle de l'emprunt Morgan, qui présente un caractère un peu spécial; enfin celles de 1883, de 1887 et de 1894. Pour terminer, quelques indications sur la conversion du 3 1/2 p. 100 en 3 p. 100 récemment effectuée par M. Rouvier. Mais celle-ci appartient déjà au XX^e siècle.

Une préface de M. André Liesse fait excellemment ressortir la portée de l'ouvrage.

Un des points que l'auteur met en relief, c'est la possibilité, avec la baisse du taux de l'intérêt, des conversions. Il démontre qu'un Etat, qui a emprunté à un taux quelconque, 5 p. 100 par exemple, et qui

peut ensuite obtenir des capitaux à 4 p. 100 ou moins, a tout intérêt à réduire les sommes nécessaires au service de sa dette, mais qu'une conversion n'est profitable que dans ce cas de baisse de l'intérêt. Cela ne fait guère de doute. Il s'agit seulement d'équilibrer les choses de manière à ce que — comment dirai-je? — la brutalité de la mesure oit amortie, atténuée, au regard des rentiers. Il y a là des questions de tact, de pondération, et un tour de main où il faut exceller — et les analyses de M. Robert Doucet sont des plus intéressantes à ce point de vue — car, malgré tout, il est difficile d'admettre que le rentier, dont on rogne les revenus, ait un avantage, au moins direct, à voir diminuer ce revenu.

A côté de cette possibilité de conversion par suite de la diminution du prix de loyer de l'argent, se pose celle de la légitimité des conversions. Pour M. Robert Doucet, elle ne fait aucun doute. Je le veux bien; mais cette légitimité ne résulte pas et ne peut résulter de la baisse du taux des capitaux; ou, si l'on aime mieux, de la hausse des cours de la rente à la Bourse. Elle s'explique parce que tous les rentiers savent qu'ils peuvent être sujets à conversion, à un moment ou à un autre, quand l'Etat croira avoir intérêt à convertir. C'est à peu près, je crois, la seule raison qu'on puisse donner, celle d'un contrat explicite ou implicite; et encore pourrait-on objecter que la baisse du loyer de l'argent peut ne pas être un phénomène permanent, que le taux de ce loyer peut se relever très vite après que les rentiers auront subi une réduction. Et puis, un ministre des Finances habile ne peut-il parfois faire monter assez les cours pour rendre une conversion possible?

M. Robert Doucet se donne la partie belle en critiquant l'opinion de M. de Molinari favorable à l'inconvertibilité. Du passage qu'il cite ressort moins l'illégitimité des conversions que le désavantage qui en résulte pour l'Etat. Que dit, en résumé, M. de Molinari? Que l'Etat, s'il déclare un emprunt inconvertible, pourra l'émettre à un taux supérieur et encaisser un capital plus considérable. L'opinion peut se soutenir et c'est un simple calcul d'arithmétique à faire.

Il me semble que l'Etat, en faisant des conversions, se conduit un peu comme M. Poirier voulant payer les dettes de son gendre. Il voulait faire rendre gorge aux usuriers. Oh! je ne dis pas que les rentiers soient des usuriers; mais enfin l'Etat dit aux rentiers: «Je vous ai emprunté à 50 p. 100 il y a dix ans, vingt ans. Je vous ai offert ce taux parce qu'à cette époque vous ne m'auriez pas prêté à moins. Aujourd'hui mon gendre a fait un riche mariage, c'est-à-dire qu'il n'a plus besoin de vous et que nous devons prendre soin de l'argent des contribuables. Traitons. » Et les contribuables représentés par l'Etat sont moins grands seigneurs que le marquis de Presles.

Ce livre, pas bien gros, de M. Robert Doucet, soulève cependant de bien gros problèmes. Où allons-nous avec une Dette qui ne s'amortit jamais ? Il nous fait espérer qu'un moment viendra où les Etats pourront emprunter pour rien ou à peu près, que les conversions cesseront. Elles n'auront plus en effet de raison d'être. Mais alors il faudra que les pays soient bien riches ou bien pauvres, et nous craignons un peu que ce ne soit le dernier cas qui se réalise. Une diminution aussi considérable du loyer de l'argent, dont le cours des rentes n'est qu'une indication, ne serait-elle pas la destruction des classes moyennes qui se verraient rejetées dans le prolétariat ? Mais ces réflexions, et d'autres du même ordre, constituent la philosophie du livre. Je m'écarterais peut-être trop du sujet principal en y insistant.

MAURICE ZABLET.

---

CODE RURAL ET DROIT USUEL, par H. WATRIN, 2e édition. — 1 vol. in-8°, A. Fontemoing, 1903.

La publication du livre de M. Watrin, dit M. Mazeau dans la préface dont il le fait précéder, « arrive au moment opportun, peu de temps après la promulgation des parties les plus essentielles du Code rural, et alors qu'il n'existe aucun ouvrage présentant à la fois l'ensemble des nouveaux textes et leur commentaire. Il y avait là une grave lacune... « M. Watrin l'a comblée. Et personne mieux que lui n'y était préparé, ajoute M. Mazeau. « Dans la profession d'avoué plaidant qu'il a exercée pendant vingt ans au tribunal civil de Chartres, les relations qu'il a entretenues avec les populations agricoles lui ont permis de se renseigner sur leurs mœurs juridiques, leurs habitudes et leurs besoins, et de se documenter pour l'ouvrage dont il avait depuis longtemps conçu le projet. »

Après une introduction comprenant les principales notions du Droit civil, M. Watrin aborde le Code rural. Voirie et vaine pâture, louage des choses, louage des maisons, bail à ferme, bail emphytéotique, animaux des exploitations rurales, police sanitaire des animaux, vices redhibitoires, insectes, cryptogammes, servitudes ou services fonciers, eaux pluviales et sources, rivières non navigables, rivières flottables à bûches perdues, fleuves et rivières navigables, police rurale concernant les personnes, les animaux et les récoltes, police administrative, telles sont les matières, avec toutes les questions qui se rangent sous ces titres de chapitre, de cette partie du livre. Dans une seconde, sous le titre de Droit usuel, il s'occupe de l'expropriation pour cause d'utilité publique, du louage des services, de l'apprentissage, de la respon-

sabilité civile, des accidents du travail, des assurances-accidents, des sociétés, associations et syndicats, de la règlementation du travail, des établissements insalubres, des habitations à bon marché, de la police de la chasse, des impôts et des usages locaux.

Nous donnons à dessein cette nomenclature. Les matières désignées sont en effet de celles dont la solution présente peut-être le plus de difficultés et qui ne se trouvent pas toujours dans les ouvrages de droit les plus savants. Il en est d'ailleurs d'assez nouvelles pour ne pas être connues suffisamment du public.

Comme le fait remarquer M. Mazeau, le Code civil et nombre de lois postérieures se réfèrent à l'usage local et y renvoient le juge chargé de dire le droit ; mais jamais ils ne définissent l'usage, jamais ils ne nous disent ce qu'il est. A ce point de vue encore, l'ouvrage est précieux à consulter.

Je ferai ici une observation. M. Watrin émet le vœu — on en avait déjà parlé vers 1845 — que les pouvoirs publics ne se bornent pas à l'achèvement du Code rural, dont quelques textes sont encore à l'étude, mais qu'ils complètent leur œuvre en codifiant les usages locaux. « Sans cela, dit-il, on pourra achever le Code rural : notre droit rural restera néanmoins incomplet et insuffisant; on pourra rédiger nos coutumes locales : elles manqueront toujours d'autorité et de sanction. Que nos hommes d'Etat et nos législateurs veuillent donc bien se rendre compte du rôle et de l'importance du *Code rural* et des *Recueils d'usages* dans les campagnes; qu'ils se mettent à l'œuvre et nous verront bientôt se réaliser ces deux grandes et utiles réformes : *Achèvement du Code rural: Rédaction officielle des usages locaux*.

Mais alors il y aurait loi, il y aurait règlementation. Il n'y aurait plus d'usages, puisque ceux-ci s'établissent non seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps, et qu'il peut s'en créer de nouveaux selon les circonstances. Il est bon de connaître les usages locaux ; il est bon aussi de ne pas supprimer à l'avance — ce qui serait le résultat des Recueils — ceux qui pourraient subvenir et qui auraient leur raison d'être. Trop de règlementation étouffe l'utile, le juste, le bien, au profit d'un droit qui n'est plus le droit : nous en savons quelque chose en France.

Mon observation n'enlève rien à la valeur théorique et pratique du livre de M. Watrin qui est à consulter et qui rendra des services.

MAURICE ZABLET.

---

# CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Le budget de 1904. — L'impôt sur le revenu. — Un surcroî de protectionnisme. L'augmentation des droits sur la viande, etc. etc. — Les chalutiers à vapeur. — Le péril jaune et les filatures de coton du Tonkin. — Le Congrès coopératif de Doncaster. — Les progrès de l'industrie de la Belgique sous le régime du libre-échange. — La décadence du militarisme en Allemagne. — La victoire électorale des socialistes allemands.

L'accélération continue des dépenses publiques dans un pays où les recettes s'essoufflent chaque année davantage à les suivre rend naturellement de plus en plus difficile la confection des budgets et leur mise en équilibre. Le budget des dépenses de 1904 est évalué à 3.572.900.000 fr. en augmentation de 44 millions sur celui de 1903, et le déficit de 58 millions, les recettes prévues n'étant que de 3.513.700.000 fr. Pour boucher ce trou, que les crédits supplémentaires et peut-être aussi les insuffisances de recettes ne manqueront pas d'élargir, M. le ministre des Finances a eu recours à divers expédients, savoir : 1° à une série de mesures destinées à assurer la rentrée des droits de timbre et d'enregistrement qui échappent au fisc, ci 2.000.000 ; 2° à la réalisation de legs faits à l'Etat et de successions en déshérence 21.000.000 ; 3° à la restitution au budget du solde du compte des redevances annuelles de la Banque de France, y compris la redevance afférente à l'exercice 1904, 19.000.000. Enfin 4° au relèvement du droit sur les cafés à l'ancien taux de 156 francs les 100 kil. 17.200.000. Total 59 millions, soit 1 million d'excédent, lequel sera effecté au rétablissement du principe de l'amortissement. Le budget sera donc en équilibre, si les prévisions du très ingénieux ministre des Finances se réalisent. Seulement nous doutons un peu que l'exhaussement du droit sur les cafés augmente de 17 millions les recettes de la douane. Il augmentera plutôt celles des fabricants de chicorée.

*
* *

Cependant, en présence du formidable accroissement des dépenses dont nous menacent la confiscation de l'enseignement libre, l'assurance obligatoire de la vieillesse et les autres progrès étatistes, M. le ministre des Finances a compris que des expédients ne peuvent plus suffire à boucler les budgets. Il a présenté un projet d'impôt sur le revenu, dont on trouvera le texte au bulletin. C'est, si nous ne nous trompons, le vingt-cinquième, et nous nous plaisons à croire qu'il aura la même destinée que ses aînés, car il est pire ! Seulement, si détestable qu'il soit, nous ne voyons pas bien comment on pourra s'en passer, à moins d'enrayer la progression des dépenses, chose reconnue impossible.

*
* *

L'augmentation des dépenses publiques va nécessiter, sous une forme ou sous une autre, l'établissement d'un surcroît d'impôts. Il semblerait donc qu'on dût aviser aux moyens de rendre les contribuables plus capables de les payer. Telle serait la diminution des impôts qu'ils payent à d'autres qu'à l'Etat. Mais ce n'est pas ainsi que les politiciens comprennent l'économie politique et financière. Au renchérissement des services publics, ils ajoutent celui des denrées nécessaires à la vie. Après avoir surtaxé le pain, ils viennent de surtaxer la viande, en portant à 25 p. 100 le droit actuel d'environ 12 p. 100, et ils se disposent à élever de 45 francs au tarif général, de 30 francs au tarif minimum à 80 francs et 60 francs le droit sur le houblon ; ce qui aura pour effet naturel de renchérir la bière. Ce n'est pas tout. Ils viennent encore d'établir un droit sur la tourbe, sous le prétexte que cela fait tort à la paille en la remplaçant dans la litière des chevaux d'omnibus et autres. Veulent-ils donc mettre les contribuables sur la paille ? Non ! pas même. Car ils renchérissent la paille.

Le Sénat a paru vouloir, un moment, échapper à cette fureur de renchérissement. Le gouvernement de l'Afrique Occidentale ayant demandé à contracter un emprunt de 65 millions pour exécuter certains travaux d'intérêt public, le projet de loi voté par la Chambre des députés portait que tous les matériaux à employer pour ces travaux devaient être d'origine française et transportés sous pavillons français. Le Sénat, cédant à on ne sait quelle influence libre-échangiste, avait intercalé aux mots :

*devront être*. ceux-ci : *autant que possible*. La Chambre a rayé ces vocables suspects et le Sénat n'a pas persisté dans son infidélité momentanée.*Errare humanum, perseverare diabolicum*.

*
* *

Le protectionnisme a pour but de défendre les producteurs les moins capables, ceux qui emploient les procédés et le matériel le moins perfectionnés et qui produisent, par conséquent, aux prix les plus élevés, contre les producteurs les plus capables et les mieux outillés. Les industriels et les propriétaires fonciers atteignent ce but en se servant de leur influence politique pour établir des tarifs de douane autant que possible prohibitifs ; les ouvriers, en brisant les machines qui économisent le travail, et permettent de produire à meilleur marché qu'avec les vieux outils. C'est à cette dernière catégorie de protectionnistes qu'appartiennent les auteurs d'une proposition ayant pour objet d'interdire l'emploi des chalutiers à vapeur par l'établissement d'une taxe prohibitive de 10 francs par tonne, ceci afin de permettre aux pêcheurs arriérés de continuer à employer le vieux matériel des embarcations à voiles. Chose étonnante, et qui ne peut manquer d'exciter l'indignation de protectionnistes de la bonne école, le comité consultatif des pêches maritimes a repoussé cette proposition, sous le vain prétexte que « le chalutage à vapeur constitue une industrie nouvelle qui marque un progrès important sur le chalutage à voiles »

Mais alors, il faut donc cesser de prohiber cette machine à produire à meilleur marché qu'on appelle le libre-échange?

*
* *

Nous engageons les protectionnistes qu'épouvante le péril jaune à lire cet extrait d'une lettre que M. Robert de Caix a adressée au *Journal des Débats* après une visite aux trois filatures de coton de Hanoï, Haïphong et Nam-Dinh, l'une de 10.000 broches, les deux autres de 20.000. Ils y trouveront la confirmation de cette vérité économique que travail à bas prix n'est pas l'équivalent de travail à bon marché.

C'est la main d'œuvre qui est le facteur déterminant de l'industrie tonkinoise. C'est d'elle surtout que nous nous sommes informés en visitant divers ateliers et, en particulier, les grandes filatures de Haï-

phong et de Nam-Dinh. Il est à croire que les appréciations des employeurs que nous avons questionnés sont les mêmes que celles des autres : elles répondent du reste à ce qui se dit généralement dans le pays. Or, elles sont favorables.

Sur la portée que ce mot prend dans l'espèce, il faut d'ailleurs commencer par s'entendre : il ne s'agit pas de mettre en parallèle l'ouvrier annamite avec l'ouvrier européen. Pour l'instant, et sans doute pour un avenir raisonnable, il ne saurait supporter la comparaison. Un fait permettra d'en juger : Il faut, à Haïphong et à Nam-Dinh, 600 et 800 ouvriers et ouvrières pour fournir le travail auquel suffiraient 200 à 250 Européens. Ceci commence à diminuer l'extrême bon marché apparent de la main-d'œuvre tonkinoise. D'autres raisons le réduisent encore : la main-d'œuvre indigène fait plus de déchet sur la matière première que l'européenne : environ 10 p. 100. En outre, non seulement il faut plus de ces ouvriers légers, inattentifs pour obtenir la même production, mais encore on doit les garder plus tard à l'atelier. Pour le même rendement, les machines doivent tourner plus longtemps, c'est-à-dire s'user davantage : avec la main-d'œuvre asiatique, on paie donc plus cher pour l'amortissement, sans parler du combustible. Non seulement l'Européen peut surveiller plus de broches, mais encore il tire plus de travail de chacune d'elles. La rupture d'un fil échappe moins longtemps à son attention plus ferme. La gravité consciencieuse des petites *congaïes* vêtues de cotonnades brunes, que l'on voit courir pieds nus devant leur batterie de broches, est plus apparente que réelle : elle est imposée par la présence du maître. Et encore, la congaïe est-elle ce qu'il y a de plus travailleur et de soigneux dans la société annamite.

Inattentive à l'atelier, elle a un autre défaut, c'est de le quitter souvent. L'Annamite est l'inconstance même. Lorsqu'il a assez d'un travail ou le désir d'une fête, rien ne le retiendra, ni la perspective du renvoi, ni même parfois celle de perdre une partie de la paye déjà acquise. Lorsqu'une congaïe a gagné quelques piastres, elle quitte la filature pour monter un petit commerce. Ruinée à ce jeu, elle rentrera à l'atelier. Aussi est-ce un va-et-vient incessant de personnel. Il faut tout le temps dresser des ouvriers nouveaux. A la filature de Haïphong on estime que 2.000 ouvriers ont passé, en deux ans, devant les broches qui en demandent 600 à la fois.

Leur capacité actuelle de production est limitée aux bas numéros de la liste, aux gros fils. Ils ne sauraient fabriquer de fils plus fins, dont la facture, sous peine de pertes beaucoup plus fortes, exige de l'ouvrier plus d'attention et de conscience.

A la médiocrité de la main-d'œuvre s'ajoute encore, pour *handicapper* l'industrie extrême orientale, d'autres conditions particulières. Le

Chinois use plus vite le matériel, les assurances sont plus chères, la surveillance européenne — les grandes filatures tonkinoises exigent trois Européens — est plus coûteuse. Lorsqu'un professionnel a pesé toutes les circonstances, on le voit conclure que le prix de revient en arrive à être sensiblement le même en Asie qu'en Europe.

Après bien d'autres, nous apprenons, dans ce voyage en Extrême-Orient, à démonter cet épouvantail qu'on appelle le péril jaune. Nous avons voulu commencer par là, pour ne pas soulever les clameurs des protectionnistes, au besoin anticoloniaux, en disant que la journée d'ouvrier agricole et de coolie se paie couramment au Tonkin de 15 à 30 cents, c'est-à-dire de 35 à 65 centimes; que les filatures, qui emploient surtout des femmes et des gamins, donnent en moyenne, celle de Nam-Dinh, plus récente et plus écartée des centres de grosses demandes de main-d'œuvre, 13 cents 33, et celle de Haïphong, qui emploie à la tâche un personnel mieux formé, 16 cents par jour. Malgré ces chiffres, la main-d'œuvre annamite reste assez chère : nos ouvrières de filature, qui gagnent au moins 1 fr. 50, ne sont pas menacées par un mouvement de reflux des filés tonkinois vers l'Europe.

*
* *

Les ouvriers anglais ne paraissent pas disposés à échanger la réalité de la vie à bon marché contre la promesse d'une augmentation de salaires, avec laquelle essaie de les leurrer M. Chamberlain. Au Congrès des sociétés coopératives qui a eu lieu cette année à Doncaster, ils ont protesté énergiquement contre le retour au protectionnisme. Les statistiques communiquées au Congrès attestent les progrès continus de la coopération, surtout en matière de consommation.

Dans l'année, 1.476 Sociétés de consommation ont groupé 1 893.176 membres (soit 99.406 de plus qu'en 1901), vendu pour 55 319.262 liv. st. (soit 2.558.087 liv. st. de plus qu'en 1901), réalise un bénéfice de 8.682.734 liv. st. (soit 417.458 liv. st. de plus qu'en 1901). En douze mois, les deux Sociétés de gros ont vu leurs membres passer de 1.379 à 1.390, leur chiffre d'affaires de 23.342.826 liv. st. à 24.456.678 liv. st., leurs bénéfices de 579.084 liv. st. à 638.269 liv. st.

Dans l'année, 141 Sociétés de production ont occupé 24.416 ouvriers au lieu de 22.239, produit pour 7.521.560 liv. st. au lieu de 7.006.266, réalisé un bénéfice de 370.136 liv. st. au lieu de 340.721 liv. st. Il faut ajouter que les Associations coopératives ont exploité l'année dernière 7.714 acres (1 acre = 52 ares), et consacré à leurs fermes un capital de 165.325 liv. st.

En résumé, dit le *Journal des Débats*, à l'heure actuelle, dans le Royaume-Uni, l'armée coopérative est formée de 1.671 groupes, comprend 2.022.208 membres, possède un capital-actions de 25.900.000 liv. st. (647.500.000 fr.), soit un chiffre d'affaires de 85.600.000 liv. st. (2.140 millions de francs), réalise un bénéfice de 9.600.000 liv. st. (240 millions de francs).

C'est un progrès auquel nous ne pouvons qu'applaudir sans croire toutefois que la coopération soit une panacée sociale.

*
* *

La Belgique pratique depuis un demi-siècle une politique qu'on peut considérer comme libre-échangiste en comparaison de celle des grandes nations continentales. Les chiffres suivants que nous empruntons à une statistique de la Chambre du Commerce d'Anvers attestent que cette politique ne lui a pas trop mal réussi :

Dans le courant de 1850, les navires entrés dans nos différents ports étaient au nombre de 2.165 chargeant 314.797 tonneaux de marchandises.

La même année, nos importations se chiffraient par 221.923.242 fr. et nos exportations par 210.032.528 francs.

Voyons maintenant les chiffres de l'année 1902 : le nombre des navires entrés dans nos différents ports dans le courant de cette année s'élevait à 8.927 chargeant 10.154.117 tonneaux; nos importations étaient de 2.276.670.000 fr. et nos exportations de 1.837.326.000 fr.

La différence, on le voit, est énorme et atteste l'activité et l'initiative étonnantes de notre peuple.

La Belgique, avec sa superficie de 29.455 kilomètres carrés et ses 6.815.054 habitants, dépasse en importations et exportations non seulement les petits pays, mais des colosses comme l'Autriche-Hongrie, avec une superficie de 682.560 kilomètres carrés et 45.310.835 habitants, et la Russie qui a 5.770.481 kilomètres carrés de superficie et 107.000.000 d'habitants.

Les protectionnistes belges ont réussi toutefois à faire élever les droits sur la viande, et à les aggraver sous prétexte d'hygiène. Les socialistes, nous sommes charmé de le dire, ont fait cette fois cause commune avec les économistes en protestant contre le renchérissement artificiel d'un des aliments les plus nécessaires à l'entretien des forces — et n'en déplaise aux hygiénistes, — à la conservation de la santé des ouvriers. Au

Conseil communal de Gand où ils sont en majorité, ils ont fait adopter le vœu suivant :

« Le Conseil communal, convaincu que le renchérissement de la viande est la conséquence des droits d'entrée sur la viande, de la fermeture des frontières au bétail maigre, des mesures trop sévères imposées à l'entrée du bétail de boucherie, exprime le vœu que les droits d'entrée soient supprimés ; que le bétail maigre puisse entrer librement, que le bétail gras puisse également entrer librement, et qu'un temps plus long soit accordé pour l'abatage. »

***

Quoique les gouvernements multiplient à l'envi leurs armements et épuisent leurs finances en préparatifs de guerre, comme si le monde civilisé allait sans retard être mis à feu et à sang, les ateliers de l'industrie de la destruction subissent des périodes de chômage de plus en plus prolongées. En vain les hommes du métier ont démontré qu'une guerre est nécessaire à chaque génération — au moins tous les quinze ans — sous peine de voir s'atrophier les facultés destructives du personnel et se rouiller le matériel des armées, voilà que plus du double de cette période s'est déjà écoulé sans que la paix générale ait pris fin. Le risque de guerre va s'éloignant et s'affaiblissant de jour en jour, tandis que l'assurance de ce risque coûte de plus en plus cher. Aussi qu'arrive-t-il ? C'est que les multitudes laborieuses et paisibles qui supportent les frais de cette assurance commencent à se demander si la prime ne dépasse pas le risque. Et c'est avec une répugnance croissante qu'elles fournissent le travail de corvée qui continue à alimenter l'industrie de la destruction à une époque où toutes les industries productives sont desservies par le travail libre. Cette répugnance qu'inspire une industrie visiblement en décadence se manifeste même dans le pays le plus militarisé du monde, en Allemagne, et elle gagne jusqu'au personnel dirigeant de l'atelier militaire :

En même temps, dit le *Siècle*, que les ouvriers et les petits bourgeois se montrent de moins en moins amoureux du métier militaire, et prennent moins de plaisir à faire traîner des sabres sur les pavés des villes, les aristocrates et la haute bourgeoisie écartent de plus en plus leurs fils de la carrière des armes tant prisée par eux jusqu'à ce jour.

Les choses en sont venues au point que les écrivains militaires allemands commencent à parler d'une crise d'officiers, comme nous par-

lons en France d'une crise d'instituteurs. Dans l'infanterie, il y a trois ans, il y avait choix pour le grade de sous-lieutenant entre 737 candididats aptes à être promus. En 1901, il n'y avait plus que 677 candidats sortables; en 1902, ils étaient réduits au nombre de 453. Il y a pénurie de candidats officiers.

Cependant, l'empereur Guillaume fait tout ce qu'il peut pour faciliter l'avancement : il a fait mettre à la retraite une foule de vieilles culottes de peau ; il fait éliminer chaque année tous les officiers qui paraissent défectueux physiquement ou intellectuellement ; tout cela donne des places aux jeunes. Et voici, précisément, les jeunes qui menacent de faire défaut. On constate des démissions jusque parmi les sous-lieutenants, et les pères de famille commencent à ne plus vouloir faire de leurs fils des officiers.

On cherche bien loin les raisons de ce fait, alors qu'il nous paraît résider tout simplement dans la décadence qui frappe le militarisme chez tous les peuples civilisés. Aucun ne veut plus se battre, parce que tous les citoyens seraient contraints de prendre part aux batailles; tous réclament le maintien de la paix, afin de travailler et vivre le mieux possible ; et ils la réclament avec assez d'énergie pour que les gouvernements les plus belliqueux par leur essence soient tenus de se montrer pacifiques. Or, sans guerres, le métier militaire n'est-il pas le plus insipide des métiers ? Ne vaut-il pas mieux s'enrichir dans le commerce, l'industrie, la finance où l'on trouve, en même temps, à développer toutes ses facultés intellectuelles, que traîner un sabre de caserne en caserne, en répétant tous les jours les mêmes exercices et les mêmes manœuvres ?

En somme, le militarisme est en décadence parce que les peuples veulent vivre en paix ; et les peuples s'attachent d'autant plus à la paix que ce sont eux qui, directement, sont appelés à supporter tous les frais et toute la casse de guerres que la science rend extraordinairement ruineuses et meurtrières.

***

Les socialistes allemands viennent de remporter aux dernières élections du Reichstag une victoire qui doit donner à réfléchir aux conservateurs bornés des classes dominantes. Ils n'avaient que 58 députés dans l'ancienne assemblée, ils en ont 83 dans la nouvelle. De 800.000 suffrages en 1887 ils ont passé à 1.427.000 en 1890, à 1.786.000 en 1893, à 2.107.000 en 1898, à 3 millions aujourd'hui. Nous pourrions nous affliger de ce progrès, s'il était dû à la propagation des doctrines collectivistes,

mais, en fait, c'est bien plutôt une victoire à mettre à l'actif de la cause de la liberté économique. C'est parce que les socialistes allemands, plus intelligents et plus pratiques que les nôtres, ont pris contre les agrariens la défense des mangeurs de pain, en empruntant leurs arguments à l'arsenal du libre-échange et notamment aux œuvres de Bastiat, qu'ils ont gagné dans ces dernières années près d'un million de voix. Qui sait si cette victoire dont ils sont redevables aux bonnes doctrines ne contribuera pas à les détourner des mauvaises?

G. DE M.

Paris, 14 juillet 1903.

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

*Finances contemporaines*. I. *Trente années financières*, 1872-1901, 2e édition, par ALFRED NEYMARCK, 1 vol. in-8°, 539 pages, 1903. 7 fr. 50, Paris, Guillaumin et Cie.

*La police des mœurs*, par Ed. DOLLEANS. 1 vol. in-8°, 262 pages, 1903. 5e édition. Paris, Larose.

*Etudes de droit commun législatif ou de droit civil comparé*, 1re série. Le régime successoral. Introduction. La fonction du droit civil comparé. I. Les conceptions étroites ou unilatérales, par Ed. LAMBERT, 1 vol. in-8°, 925 pages, 1903. 15 fr. Paris, Giard et Brière.

*Sir William Petty. Ses idées économiques*, par MAURICE PASQUIER, 1 vol. in-8°, 275 pages, 1903. 6 fr. Paris, Giard et Brière.

*Essais sur la législation ouvrière aux Etats-Unis*, par W. F. WILLOUGHBY, traduits et annotés, par A. CHABOSEAU, 1 vol. in-18, 278 pages, 1903, 3 fr. 50. Paris, Giard et Brière.

*Economie rurale*, par Etienne JOUZIER, 1 vol. in-18, 476 pages, 1903, 5 fr. Paris, J. B. Baillière et fils.

*Le pays Magyar*, par RAYMOND RECOULY, 1 vol. in-18, 286 pages, 1903, 3 fr. 50. Paris, Félix Alcan.

*L'esprit scientifique et la méthode scientifique*, par L. FAVRE, br. in-18, 82 pages, 1903, 1 fr. 50. Paris, Schleicher frères.

*La diminution des frais de justice*, par C. DESREUMEAUX, br. in-18, 1903, 2 fr. Paris, Marchal et Billard.

*Le Travail*, par J. LEBUY, 1 vol. in-18, 178 pages, 1903, 1 fr. Paris, Société française d'Imprimerie et de Librairie.

*Fleuves, canaux, chemins de fer*, par P. LÉON, avec une introduction de P. BAUDIN, 1 vol. in-18, 259 pages, 1903, 4e édition, Paris, A. Colin.

*Maîtres imprimeurs et ouvriers typographes*, 1470-1903, par L. RADIGUER, 1 vol. gr. in-8°, 568 pages, 1903, Paris, Société nouvelle de Librairie et d'édition.

*La pêche de la sardine*, par L. DE SEILHAC, 1 vol. in-18, 1903, 2 fr. 50, Paris, Masson et Cie.

*Statistique générale de l'Algérie*, année 1901, 1 vol. gr. in-8°, 1903, Alger. Imprimerie Fontana.

*Statistique Générale de l'Algérie*, année 1901. Statistique financière, 1 vol. in-4°, 73 pages, 1903, Alger, Imprimerie Fontana.

*Rapport du conseil supérieur des habitations à bon marché à M. le président de la République*, année 1902, br. in-8°, 78 pages, 1903, Paris, Imprimerie Nationale.

*A propos du projet financier du canal du Nord-Est*. Réponse à l'avocat de la Compagnie de l'Est du Courrier des Ardennes, par C. DIDIER, br. in-8°, 39 pages, 1903, Charleville, au journal l'*Usine*.

*Seize ans de syndicats mixtes à Bordeaux*, par A. CHABRAT, br. in-8°, 21 pages, Bordeaux, G<sup></sup> Gounouilhou.

*Rapport de la Commission extraparlementaire*, par M. A. NEYMARCK sur les inventaires et bilans, br. in-4°, 16 pages, 1903.

*Statistique des grèves en Belgique*. 1896-1900. 1 vol. in-8°, cart. 211 p. 1903, Bruxelles, Lebègue et Cie et Schepens et Cie.

*Il movimento operaio. Origini. Forme. Sviluppo*, par A. LORIA, 1 vol, in-18, 320 pages, 1903, Sandron à Milan.

*Le Assicurazioni operaie nella Legislazione sociale*, par L. G. PROFUMO, 1 vol. gr. in-8°, 1903, Turin, Bocca frères.

*Bibliographie der Finanzwissenschaft*, von J. STAMMHAMMER, 1 vol. gr. in 8°, 415 pages, 1903, Iéna, G. Fischer.

*Elements of Political economy*, by James BONAR, 1 vol. in-18, cart. 207 pages, 1903, London, J. Murray.

*Map of the Republic of Peru*, par D. E. LARRABURE Y UNANUE. Southampton, Ed. Hegginson, Consul of Peru.

*The adjustment of wages, a study in the coal and iron industries of Great Britain and America*, by W. J. ASHLEY, 1 vol. in-8°, cart. 362 p. 1903, Londres, Longmans Green and Co.

[illegible] *Business*, by T. B. VEBLEN, br. in-4°, [illegible] pages, 1903, Chicago, The university of Chicago Press.

[illegible], by F. A. [illegible], 1 vol. in-8°, [illegible] 1903, New-York, Macmillan Company.

[illegible] par [illegible] A. A. [illegible], br. in-8°, Montevideo, [illegible]

Le Gérant : PAULINE GUILLAUMIN

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame.

Année 5e Série



# JOURNAL
DES
# ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

RÉDACTEUR EN CHEF : G. de MOLINARI
Correspondant de l'Institut

15 AOUT 1903

PARIS
ADMINISTRATION ET RÉDACTION
LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie
Rue Richelieu, 14.

1903

Typographie A. DAVY, 52, rue Madame, Paris. — *Téléphone.*

2e Année 5e Série



# JOURNAL

DES

# ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

RÉDACTEUR EN CHEF : G. de MOLINARI

Correspondant de l'Institut

15 AOUT 1903

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14.

1903

## SOMMAIRE DU NUMÉRO D'AOUT 1903

---

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

# MONTESQUIEU

## ÉCONOMISTE ET FINANCIER, D'APRÈS SES ŒUVRES INÉDITES.

Il y a quelques années nous avons eu occasion d'introduire auprès des lecteurs du *Journal des Économistes*, la publication des œuvres inédites de Montesquieu, entreprise par la famille même de Montesquieu, avec le concours dévoué de M. Barckhausen, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, de M. Reinhold Dezeuneris, également correspondant de l'Institut, de M. Céleste, bibliothécaire de la ville de Bordeaux, de la Société des bibliophiles de la Guyenne et de la maison Gounouilhou, imprimeur à Bordeaux.

Cette publication est aujourd'hui terminée dans ses éléments essentiels. Elle comprend cinq volumes, petit in-quarto : un de mélanges, deux de voyages et deux de pensées et fragments. Il sera cependant ajouté plus tard à ces cinq volumes un supplément considérable. D'une part, M. Barckhausen, toujours prêt à mettre en pleine lumière le grand penseur qu'il connaît si bien, s'est décidé à faire le dépouillement des notes manuscrites de Montesqui ont formé les matériaux de l'*Esprit des lois* et à les réunir en un volume séparé. D'autre part, M. Céleste qui, par ses anciennes

relations avec la famille de Montesquieu, a tant contribué à décider la publication de ses œuvres inédites, prépare la publication de la correspondance inédite de Montesquieu, soit des lettres de Montesquieu même, soit de celles qu'il a reçues. Nous n'avons pas à insister sur l'intérêt général de la publication de la correspondance inédite de Montesquieu. On possède déjà un certain nombre de lettres de lui, de ses correspondants divers; mais M. Céleste en a trouvé et accumulé un nombre bien autre. Tout à fait au courant de la vie de Montesquieu, dont il avait songé à donner une biographie, il a pensé, à notre sens avec beaucoup de raison, que la correspondance, enrichie de notes sur Montesquieu, sa famille, ses amis, ses nombreuses relations, formerait la meilleure des biographies. Espérons que M. Céleste saura s'arracher au labeur quotidien que lui imposent ses belles fonctions de directeur d'une des plus riches bibliothèques de France, dépositaire des manuscrits de Montaigne, et qu'il ne conservera pas trop longtemps pour lui seul le trésor qu'il a eu la chance et la patience de constituer.

On peut se faire probablement une idée assez exacte de cette correspondance de Montesquieu, d'après ses pensées et fragments, dernière partie de ses œuvres inédites. Ils consistent, en effet : 1° Dans des morceaux détachés, dont plusieurs ont une très grande valeur, notamment des réflexions de Montesquieu sur l'histoire générale, les temps préhistoriques, les transformations de la civilisation en Asie, en Europe, en Amérique et sur l'histoire de France ; 2° dans des mémoires distincts sur les religions et sur les divers systèmes de philosophie. La plupart de ces morceaux ou mémoires n'ont pas trouvé place dans l'*Esprit des lois*, ni dans les autres ouvrages de Montesquieu; 3° dans une multitude prodigieuse de pensées détachées, préceptes, maximes, critiques, boutades; les uns en rapport avec les œuvres déjà connues de Montesquieu, les autres tout à fait nouveaux. Les uns et les autres excitent une égale curiosité et complètent, parfois modifient, la physionomie littéraire et scientifique de Montesquieu, d'après la tradition de son temps.

A cet égard, il faut placer au premier rang, comme intérêt et nouveauté, les pensées et fragments sur l'histoire de France, surtout depuis saint Louis[1]. C'est quelque chose que d'avoir l'appré-

[1] On doit classer parmi les plus heureux fragments de Montesquieu la discussion qu'il engage contre Voltaire pour démontrer l'authenticité du testament de Richelieu.

ciation d'un esprit aussi essentiellement historique que Montesquieu sur saint Louis, sur Jeanne d'Arc, sur Louis XI, L'Hospital, Henri IV, Louis XIV, la Régence, le duc d'Orléans, Law, le cardinal de Fleury, sur la Prusse en 1740, sur le Piémont, sur la décadence de l'Espagne, sur la puissance déjà grande du peuple anglais. On reconnaît alors à Montesquieu, comme à Voltaire, les qualités du critique politique éminent et du grand journaliste[1]. Voltaire écrivait déjà, au jour le jour, pour le public. Sa correspondance est à peu près une feuille hebdomadaire. Montesquieu n'y pensait pas encore, bien qu'on trouve dans ses *Fragments* de véritables articles, composés sous forme de lettres, même datés. Ses jugements sur Henri IV dont il trouve les projets chimériques, sur Richelieu dont il repousse l'orgueil et le fanatisme, sur Louis XIV dont il trace un incomparable portrait et dont il accuse les fautes avec une autre indépendance que Mignet[2], sur la Prusse et le Piémont dont il prédit la fortune, attestent qu'il suivait les événements contemporains avec la même sagacité que les Romains du temps d'Annibal. Tout en réservant ses réflexions pour lui et pour la postérité, il n'était pas absorbé par les *Anciens*, malgré ses prédilections, pas plus que par Richelieu et Louis XIV. Si le journal politique avait existé en 1740, Montesquieu eut taillé bien des croupières au cardinal de Fleury « qui connaissait les hommes assez « pour les tromper, mais pas assez pour les choisir » et il ajoute : *modestius a domnia alia, nisi ad dominationem*. Le cardinal, très avisé, en effet, si avisé que Frédéric II le tenait en très haute considération, avait refusé les services de Montesquieu : *inde iræ*.

« 2 février 1742 (Montesquieu avait 53 ans). Nos affaires de « Bavière sont désespérées. Nous sommes à présent, pour celles de « Bohème, entre les mains du plus grand fou qui fût jamais [3]. Il « est parti du bal : car il part toujours du bal; il a été en Saxe, il « a été à Dresde pour que l'électeur lui donnât le commande- « ment. De là il s'est mis dans son chariot de poste et est arrivé « dans une auberge à Prague, et cela pour demander à l'inten- « dant Séchelles qu'il lui fournît du pain pour ses troupes. De « façon que nous en sommes pour 100.000 écus par mois pour « donner du pain de munition à ce roi. Quand la France et l'An- « gleterre auraient tous les trésors de l'univers, ces gueux « les leur tireraient. Et moi, je ne puis assez admirer la démence

[1] *Pensées et Fragments*. 2e vol. 271.
[2] *Ibidem*. 271.
[3] *Pensées et fragments*, 2e vol., 273.

« qui nous fait envoyer 100 millions et 80.000 hommes hors de « chez nous, dont la moitié n'a presque plus de vie, pour le projet « qui tournait la tête d'un homme que le diable berce depuis qu'il « est au monde. Adieu, Monsieur, je vous parle comme un bon « Français, mais comme un Français qui n'est point ivre. »

D'après ce fragment, qui doit appartenir à une lettre quelconque de Montesquieu à l'un de ses correspondants, on peut apprécier le flair du vieux cardinal en n'acceptant pas ses services et l'opposition qu'il aurait pu faire à son ministère sous l'ombre de la liberté d'écrire.

Si Montesquieu se préoccupait de la politique extérieure du Cardinal de Fleury et de Louis XV, il ne se détachait pas des événements intérieurs. Sans appartenir directement aux divers groupements qui, dans les derniers temps de sa vie, (Montesquieu est mort en 1756) préparaient les éléments divers du grand courant destiné à renverser l'ancien Régime et la Monarchie, et bien qu'aucun publiciste du XVIII<sup>e</sup> siècle n'ait autant contribué que lui à détacher les classes supérieures de l'ordre de choses existant, en leur offrant un idéal appuyé sur des comparaisons avec la Grèce et Rome, dans le temps passé, l'Angleterre et la Hollande dans le présent, Montesquieu est demeuré fidèle à l'ancien Régime. « Je suis un bon citoyen, parce que j'aime le gouvernement où je suis né, sans le craindre et que je n'en attends d'autres faveurs que ce bien infini que je partage avec tous mes compatriotes ». Turgot, trente ans plus tard, tenait le même langage, tout en désirant améliorer l'édifice dans lequel il vivait. C'était la note même de l'opinion en 1789. Aussi c'est en vue de seconder le gouvernement du roi, sans adulation, que Montesquieu, devenant financier, s'est occupé, avec quelque suite, de divers projets concernant les dettes du roi.

Amortir les dettes du roi, rembourser les dettes du roi, ça été l'un des principaux rêves de la Société française au XVIII<sup>e</sup> siècle, même après la réunion des Etats généraux en 1789. A l'époque de Montesquieu, c'est-à-dire pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les dettes du roi étaient considérées comme dettes de la nation. Il en avait été ainsi au XVI<sup>e</sup> siècle, pendant l'époque des réunions périodiques des Etats généraux, c'est-à-dire pendant un siècle, depuis les Etats de Tours en 1484. Quoique, sous l'influence néfaste de Richelieu, le gouvernement royal n'eût cessé de considérer les finances du roi comme un secret d'Etat, tendance contraire à l'établissement du crédit du roi et de l'Etat, le crédit ne pouvant subsister que par la publicité, l'opinion publique accep-

tait encore de confondre les dettes du roi avec celles de la nation. Les violences de Richelieu, de Colbert, de Desmarets, le désastre du système de Law, c'est-à-dire les faillites successives de Louis XIII, de Louis XIV et de la Régence n'ébranlèrent pas sérieusement la bonne volonté de l'opinion et, malgré toutes les épreuves subies, pendant plus d'un siècle, par les personnes qui versaient leurs épargnes au roi, une sorte de confiance filiale et patriotique subsista pendant tout le XVIIIe siècle. De là une multitude d'écrits, d'ouvrages, dont on pourrait former toute une bibliothèque.

Dans divers chapitres de l'*Esprit des lois* Montesquieu a traité des dettes publiques des Etats, sans indiquer de projet particulier concernant les dettes du roi de France. Il montre plutôt, avec sa sagacité habituelle, les conséquences économiques de ces dettes que les moyens d'en amoindrir la charge : 1° l'augmentation perpétuelle des tributs; 2° l'élévation du coût de la vie et des salaires par le poids de l'impôt; 3° l'accroissement de la classe oisive, des rentiers qui subsistent en quelque sorte aux dépens du travail; 4° les pertes sur les capitaux avancés à l'Etat, l'Etat ne pouvant être débiteur à l'infini. Déjà les liquidations de Louis XIII et de Louis XIV avaient coûté aux capitalistes français plus d'un milliard, somme très considérable à l'époque de Montesquieu. Il était donc d'un bon citoyen, d'un patriote, c'étaient les termes dont Montesquieu se servait déjà, de s'occuper des moyens de faire face aux dettes du roi, c'est-à-dire de l'Etat même, d'autant plus qu'il relève, non sans quelques soucis : 1° l'excellente administration financière de l'Angleterre; 2° l'étendue de ses ressources; 3° les causes de rivalité entre elle et la France. Il est donc urgent de veiller aux dettes du roi. C'était alors l'opinion de la France entière, du moins des classes qui s'occupaient ou commençaient à s'occuper des affaires du roi.

Les projets de Montesquieu paraissent avoir été arrêtés en 1749, sous l'influence du traité d'Aix-la-Chapelle, au moment de la tentative de réforme financière de Machault consistant principalement en établissement du vingtième au lieu et place du dixième des revenus et d'une caisse d'amortissement. Le traité d'Aix-la-Chapelle avait irrité Montesquieu ; il le blamait. Il n'a jamais fréquenté les alcôves de la Pompadour. Ses projets comprennent à la fois une réforme fiscale et un plan financier. Ils sont très compliqués. Montesquieu se propose de pourvoir à la fois à une meilleure répartition de l'impôt et à un soulagement des dettes du roi.

Montesquieu évalue à 48 millions de livres le montant des rentes

de toute espèce, c'est-à-dire perpétuelles et viagères. Il devait être plus considérable, car M. Clamagéran l'a porté de 60 à 62 millions de livres pour 1756; quant aux impôts, Montesquieu ne donne aucun chiffre [1]. Ses projets ont, par suite, un caractère incontestable d'utopie: mais il en devait être ainsi en 1789. L'utopie a toujours prévalu en France sur le calcul et y prévaut encore.

Montesquieu propose d'abord les réformes fiscales suivantes :

1° Suppression des gabelles, remplacées par un impôt de 20 p. 100 sur le sel qui sortirait des salines;

2° Suppression des douanes intérieures;

3° Diminution de 4 millions de livres sur les aides (contributions indirectes);

4° Diminution des droits de contrôle (enregistrement);

5° Suppression de la taille et du taillon.

On peut évaluer approximativement l'ensemble de ces suppressions pour l'année 1750 à 90 millions de livres, sur un total de recettes de 260 millions de livres.

On se croirait presque en 1900.

Il faut donc trouver de nouvelles ressources pour remplacer ces 90 millions et pour faire face aux dettes du roi, soit à 48 millions dont 11 millions dus viagèrement.

En matière d'impôts, les suppressions sont toujours faciles et les inventions difficiles. Montesquieu limite ses propositions de remplacement à : 1° une augmentation du timbre; 2° une taxe sur les célibataires, déjà visés par les réformateurs; 3° une loterie générale *avec toute sorte de jeux de hasard*. Comme ces inventions fiscales sont encore, pour lui, d'une insuffisance radicale, il passe à des moyens plus efficaces.

1° Economies générales, pensions, gages, maisons royales, ambassadeurs.

2° Triple capitation sur les célibataires; augmentation de moitié de la capitation générale.

3° Retenue d'un sol par livre sur toutes les rentes; il évalue à 7 millions de livres le produit de cette retenue.

4° Refonte même du capital des rentes de manière à les diminuer de 3 millions.

Si on ajoute ces 3 millions au sol par livre ci-dessus, on trouve une réduction ou banqueroute du cinquième du capital [2]. Cette

---

[1] *Pensées et fragments*, 2e vol., 440.

[2] *Pensées et fragments*, 2e vol., page 444.

réduction ne comble pas cependant le déficit. Montesquieu continue donc ses propositions.

5° Refonte monétaire de manière à faire gagner au Roi un cinquième sur la monnaie, grâce à ce gain le Roi pourrait racheter, argent comptant, 80 ou 100 millions d'actions à la compagnie des Indes et rentrer dans la ferme du tabac, donnée en gage. Il était clair, d'après cela, que cette refonte monétaire ne produirait que ce que la ferme des tabacs pouvait fournir en 1750; aussi ferait-on quelque temps après une seconde refonte de monnaies.

6° Aliénation, mais cette fois *bien perpétuelle*, des domaines de la Couronne à rentes perpétuelles, quoique, de par la jurisprudence constante de tous les parlements, les dits domaines fussent inaliénables à titre perpétuel.

7° Arrangements avec les Juifs; on leur accorderait la tolérance moyennant finance, mais cette finance au lieu de tomber dans l'escarcelle de la Pompadour, croupiers ou courtisans, reviendrait réellement au Trésor royal. Ca aurait été un miracle comme celui de la multiplication des pains.

8° Vente du droit féodal et royal d'aubaine, fort médiocre ressource. Qu'est-ce qui pouvait parvenir au trésor royal des aubaines et des aubains?

9° Enfin pour clore cette énumération venait la ressource principale, la réserve suprême, la vente des *monastères inutiles* à rentes perpétuelles lesquelles serviraient de fonds pour la création de rentes viagères.

Ces ressources auraient-elles fourni par an 90 millions de livres c'est-à-dire plus de 200 millions de francs actuels? On peut certainement affirmer le contraire. La plus réelle était la dernière, *les monastères inutiles*, c'est-à-dire *tous*, ajoute Montesquieu, ce qui le conduit à dresser en 1749 un plan de vente des biens de l'Église : « On supprimera toutes les abbayes, couvents de moines, prieurés, chapelles, *cathédrales* et collégiales et on ne gardera que les évêchés et les cures, hôpitaux et universités »[2]. L'Assemblée constituante prit tout et vendit ce qu'elle put vendre ; on ne vend pas facilement les cathédrales. Toutefois Montesquieu n'expulse pas immédiatement les moines, prêtres, évêques et bénéficiers. Il les laisse tous en paisible possession jusqu'à leur mort, ce qui aurait permis à l'abbé Morellet de mourir en paix. La vente

[1] *Ibidem*, page 466.
[2] *Ibidem*, page 467.

publique est renvoyée après chaque décès successif ; cela rendait la dépossession moins brutale; puis on évitait de jeter sur le marché une masse énorme d'immeubles que les acquéreurs ne pourraient acheter. « La vente se fera au plus offrant et ce, en papier voyant ou contrats. Lesdits biens seront sujets aux charges et impôts des lieux où ils sont situés et on retranchera des charges du clergé ce que les biens payaient lorsqu'ils étaient ecclésiastiques ; on fera chaque année le calcul des rentes éteintes et on diminuera à proportion quelque impôt onéreux, comme, par exemple, on pourra abolir la gabelle[1]. »

Et Montesquieu, recouvrant sa clairvoyance ordinaire, après s'être si complètement fourvoyé, se hâte d'ajouter : « Il faudrait bien se donner de garde de rien changer à la Religion et surtout de s'écarter de ce qui a été défini par le *sacré concile de Trente.* » On entend encore aujourd'hui des recommandations du même genre : ne touchez pas au dogme, mais prenez l'argent.

Eh! bien aurait-on pu au moins combler le déficit de 90 millions de livres avec le produit annuel de ces ventes? Montesquieu qui était bon administrateur de son bien, tout en disposant facilement du bien d'autrui, avait beaucoup de doutes à ce sujet; aussi a-t-il formulé un autre plan financier beaucoup moins compliqué. Etait-il plus raisonnable?

« On pourrait payer les dettes de l'Etat en faisant un fonds d'amortissement, qui serait : 1 sol par livre de retenue sur toutes les dettes; 6 deniers pour livre sur tout ce que le Roi paie et le double de tout cela à chaque mutation; 3 deniers pour livre d'augmentation sur tout ce que le Roi lève, ce qui ferait, au moins, un fonds de 6 millions. Que le Roi y joignît l'excédent du marc d'or pour le soutien de l'Ordre et le tiers de toutes les grâces, jusqu'à ce que le fonds d'extinction fût de 6 millions. Le rachat se ferait tous les ans à proportion du fonds qui serait dans la caisse, ou en argent comptant, en retenant 5 p. 100, ou par billets des directeurs négociables payables dans un an[2] ». Jusqu'à présent le plan est assez clair et ne se tient pas trop mal debout, bien qu'il demeure, pour l'époque, chimérique. Malheureusement Montesquieu veut trop bien faire. Il ajoute donc : « On achèterait des actions aussi bien que des contrats au profit du Roi (c'est la

[1] *Ibidem*, page 467.

[2] Le marc d'or était un impôt sur les offices dont le produit avait été attribué à l'ordre du Saint-Esprit.

[3] *Ibidem*, page 447

combinaison de Napoléon pour la caisse d'amortissement; elle n'achetait pas des actions, mais des rentes non moins aléatoires). « Le Roi revendrait les actions qu'il aurait achetées, qui n'auraient que le seul dividende du commerce — quel autre auraient-elles pu avoir? — L'intérêt des effets rachetés accroîtrait à la caisse pour moitié et *l'autre moitié servirait à diminuer d'autant les impôts* à chaque année. » D'après ces utopies de Montesquieu, Law dut concevoir de lui, dans les fameuses conversations de Venise auxquelles nous allons arriver, une bien singulière opinion.

En fait Montesquieu avait pu entendre parler en Angleterre du *Sinking fund* établi en 1716, 65 ans avant l'apparition de l'ouvrage célèbre du Dr Price, mais ce n'est que fort postérieurement à 1716 que l'amortissement s'est popularisé en Angleterre et a pris vogue. En France, une caisse des remboursements, installée en 1722, fut supprimée en 1726. Mais en 1749 une *caisse des amortissements* fut comprise dans les réformes du contrôleur général de Machault, l'un des meilleurs ministres de l'Ancien Régime. Le vingtième, substitué au dixième et 2 sols par livre étaient affectés au fonctionnement de cette caisse qui dura tant bien que mal jusqu'en 1763. Machault, ayant laissé comprendre qu'il projetait des réformes sérieuses dans les conditions fiscales des biens du clergé, perdit le contrôle général. On peut supposer que Montesquieu a rédigé son projet d'amortissement sous l'influence de l'édit de Machault (mai 1749). Mais les dispositions de cet édit étaient tout autrement pratiques que celles de Montesquieu qui aurait rempli fort difficilement sa caisse d'amortissement en supprimant les grâces du Roi et celles de la Pompadour, en rognant sur le marc d'or et surtout en infligeant aux créanciers de l'Etat de nombreuses retenues qui avaient pu complaire autrefois à Boileau, mais qui ne complaisent jamais aux rentiers. Quant à l'idée d'acheter des actions pour les revendre avec les fonds de la dite caisse, elle prouve que Montesquieu n'avait pas bien saisi la pratique de l'amortissement. De 1749 à 1789 diverses tentatives d'amortissements et de caisses d'amortissements se sont succédé, avec un égal insuccès, parce que, dans les moments difficiles, le roi ou les ministres détournaient les ressources affectées à l'amortissement ou s'emparaient purement et simplement des fonds que certains impôts avaient procurés à la caisse.

---

[1] *Pensées et fragments* 2e vol. 447.

Néanmoins, l'amortissement a conservé, non pas chez les banquiers, financiers, capitalistes sérieux, mais auprès des personnes qui ont soin de ne jamais avoir de fonds d'Etat, une certaine popularité, telle qu'en France les ministres des Finances en 1901, 1902, 1903, 1904, ont pu se parer d'une auréole d'amortissement, tout en constituant un déficit réel de plus de 500 millions de francs. Le plan d'amortissement de Montesquieu, en 1749, sous la maîtrise de la Pompadour, était donc une pure utopie du même ordre que celles de la République de Platon, et que celles de Law, dont l'influence indirecte a été plus grande sur Montesquieu qu'il ne l'a dit.

Le premier projet de Montesquieu, bien que hérissé de complications, était moins impraticable, puisque quarante ans après Montesquieu, il a été mis à exécution, avec un insuccès lamentable, il est vrai, mais dans des proportions bien plus grandioses.

De même que tous ses contemporains, de même que beaucoup de gens en l'an de grâce 1903, Montesquieu exagérait les richesses de l'Eglise catholique en France. Il aurait bien surpris Talleyrand, ancien agent général du clergé, l'un des politiciens qui ont le moins mal connu ce que pouvaient valoir les maisons de ville, les fonds ruraux, les vieux monastères et les abbayes, nous laisserons de côté les cathédrales et même les forêts, puisqu'elles ont résisté aux bandes noires de la Révolution. Tout ce qu'on a pu réaliser n'a pas atteint, de 1790 à 1800, la somme de 1.500 millions de francs, payés en assignats qui perdaient au moins 50 p. 100; mais, avec Talleyrand et Mirabeau, autrement révolutionnaire que Montesquieu, il y eut dépossession brutale, témoin l'abbé Morellet qui, malgré ses gémissements, fut expulsé de son prieuré et réduit à se cacher dans un grenier à Paris. Inutile d'ajouter que, nonobstant l'émission de 14 milliards d'assignats, gagés par les biens de l'Eglise, les dettes du Roi ou de l'Etat ne furent pas payées, et que les porteurs de rentes, de retenue en retenue, d'après la méthode de Montesquieu, furent réduits à opter entre des mandats territoriaux aussi dépréciés que les assignats, ces maisons de ville ou métairies, sans aucune valeur, ou le tiers consolidé, qui ne prit quelque consistance qu'après le coup d'Etat de Bonaparte au XVIII brumaire.

Sans la publication des *Pensées et Fragments* de Montesquieu, on aurait toujours ignoré les idées et les projets de Montesquieu en matière financière, car les statistiques, fort curieuses, dressées par Montesquieu pour l'Italie et l'Allemagne et contenues dans ses voyages, n'ont aucun rapport avec les plans d'amortissement des

dettes du Roi et de la vente des biens de l'Eglise. Dans la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, époque de décadence, de liberté et de préparation révolutionnaire, les projets d'amortissement et de paiement, plus ou moins réel, ont afflué de toutes parts, de même que ceux d'abolition des droits féodaux auxquels Montesquieu se garde de toucher, et ceux de confiscation des biens de l'Eglise. Comme au XVI<sup>e</sup> siècle, ces projets ont été également fort nombreux et fort sérieux, il n'est pas surprenant qu'ils aient reparu au XVIII<sup>e</sup> siècle, surtout après les pertes si dures de la liquidation de Louis XIV. En réalité, de Machault devait avoir les mêmes opinions que Montesquieu ; mais homme de gouvernement, il accommodait ses plans non pas d'après ses opinions, mais d'après le milieu de Louis XV, de la Cour et de la Pompadour.

Nous n'en devons pas moins remercier les éditeurs des œuvres inédites de Montesquieu, de nous avoir livré les vues secrètes en matière de finances et de réformes fiscales de l'esprit éminent qui domine tout le XVIII<sup>e</sup> siècle. Qui se serait douté que Montesquieu avait préparé, dans le silence de son cabinet de la Brède, le rapport de Talleyrand et les réquisitoires de Mirabeau sur la confiscation des biens de l'Eglise, et qu'il a sa part de responsabilité dans le courant hostile à l'Eglise catholique et dans les chimères fiscales et financières qui ont caractérisé le XVIII<sup>e</sup> siècle et qui probablement persistent encore ? Le vieux cardinal Fleury ne s'était donc pas mépris, et il avait mieux jugé Montesquieu en refusant ses services, que Montesquieu ne se jugeait lui-même.

Les surprises monétaires que les œuvres inédites réservent aux esprits affriandés de curiosités, surtout à l'endroit de Montesquieu, sont moins grandes que les surprises financières et fiscales, bien qu'elles ne soient pas à dédaigner, parce que, dans l'esprit des Lois, Montesquieu s'est expliqué bien plus explicitement qu'en matière de finance et de réformes fiscales, sur la monnaie. Il paraît s'être occupé de ce grand sujet[1], qui n'a jamais été plus actuel et plus important qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, avec beaucoup de prédilection, comme l'attestent les entretiens qu'il eut en 1729 avec Law à Venise. Ces entretiens nous ont été à peu près conservés dans le premier volume des voyages [2]. A cette époque, les idées monétaires de Montesquieu n'étaient pas arrêtées. Il subit donc, avec une certaine incrédulité, les affirmations de Law sur la nécessité de faire la guerre à l'or et de donner la préférence à

[1] Livre XXI, chap. XXII. — Livre XXII, chap. II, chap. XI. *Esprit des Lois.*
[2] Voyage en Italie, pages 22, 30.

l'argent, surtout au papier. Comme l'application des théories monétaires et fiduciaires de Law avait été pour une bonne part dans la catastrophe du *Système*, Montesquieu quitta Venise et Law, plus favorable à l'or qu'à l'argent, et surtout qu'au papier. Ses impressions demeurèrent défavorables à Law. D'où l'apostrophe célèbre de l'*Esprit des Lois* (Livre 11, chap. IV). » M. Law, par une ignorance égale de la constitution républicaine et de la monarchique, a été l'un des plus grands promoteurs du despotisme que l'on eût encore vu en Europe. » Longtemps après, en composant les livres XXI et XXII de l'*Esprit des Lois*, Montesquieu se rapprochait des théories monétaires de Law. « L'or et l'argent sont une richesse de fiction ou de signe... Il y a peu de profit à tirer sur l'or; même raisonnement pour l'argent, excepté que le travail des mines d'argent est un peu plus avantageux que celui des mines d'or. La monnaie est un signe qui représente la valeur de toutes les marchandises... Comment le prix de choses se fixe dans les variations des richesses de signe? — « Quelques coups d'autorité que l'on ait fait de nos jours en France sur les monnaies, les Romains en firent encore de plus grands ». Il trouve ces coups admirables, aussi, quand il arrive aux pièces fourrées du IIIe siècle, il les appelle de l'alliage. La pièce fourrée était une pièce de cuivre teintée d'argent, à l'effigie impériale : peine de mort contre l'imprudent qui manquait de respect à l'Empereur.

Comment Montesquieu, après avoir résisté aux entretiens de Law, en est-il arrivé à tant d'indulgence pour la fausse monnaie? Qu'on ne s'imagine pas que nous faisons de l'érudition, nous sommes en pleine actualité.

En effet, quelques mois avant le célèbre tournoi monétaire de l'Expositon de 1889 à Paris, un publiciste monétaire, fort riche et fort répandu dans le monde financier de l'Europe, le Florentin Cernuschi, auquel on doit peut-être cinquante écrits monétaires, n'eut-il pas l'idée de donner une éloquente conférence au milieu du public select de l'école des Hautes Etudes commerciales et, dans ce sanctuaire des sciences économiques, en présence de deux piles de disques d'or et d'argent, d'expliquer à ses auditeurs, triés sur le volet, les textes sacrés d'après lesquels les célèbres jurisconsultes Paul et Modestin avaient soutenu *ex professo* que les divins empereurs avaient le droit de donner à l'or et à l'argent, *simples signes* pour Montesquieu, la valeur qui leur complaisait : *quid quid Cœsari placuit legis debet habere vigorem*.

Montesquieu connaissait encore mieux que Cernuschi les textes romains. Ce sont ces textes qui ont dû l'égarer ainsi que son

admiration excessive pour les Romains, malgré les réserves que leurs pillages et leurs dépradations lui imposent quelquefois.

Dans les *Pensées et fragments*, postérieurs en partie à l'*Esprit des lois*, paru à Genève 1748, mais composé bien avant, Montesquieu se prononce définitivement en faveur de l'argent : « L'or, d'un transport plus facile, est plus désavantageux à un Etat que l'argent [1]. » Il s'associe à l'erreur capitale de Law. Il est à présumer qu'il n'a pas été au courant des travaux de Newton sur l'or. En 1748 la grande majorité des Anglais connaissait la supériorité économique de l'or et se préparait à n'avoir pour monnaie que l'or.

L'erreur de Law et de Montesquieu a prévalu en France jusqu'aux découvertes d'or en Californie et en Australie. Mirabeau, en 1790, professait hautement cette erreur qui a été, au fond, celle des savants qui ont présidé à l'établissement du système monétaire de la France avec l'argent pour étalon principal ; l'or ne paraissait alors qu'un élément monétaire secondaire. Cette erreur si grave s'est maintenue en France, même après 1849; elle a trouvé pour partisan des esprits aussi éminents que Michel Chevalier et, comme il résulte des dernières discussions de la Société d'Economie politique (janvier et février 1903) sur l'état monétaire de l'Indo-Chine et les réformes urgentes qu'il nécessite, il se rencontre encore, dans des milieux très éclairés, des économistes qui, de même que Montesquieu, mais après des expériences monétaires auxquelles il n'a pas assisté, hésitent encore sur l'avenir et les avantages de l'or et de l'argent [2].

Au contraire, sur un autre point non moins important, on découvre dans les *Pensées et fragments* [3] un texte de très grande valeur établissant que l'opinion de Montesquieu sur la nature de la monnaie, telle qu'elle est formulée dans l'*Esprit des lois*, n'était pas définitive : « Qu'a fait la monnaie? elle a, dans la suite continuelle des divers marchés qui se sont faits, été la commune mesure du bled et du vin. Si un Etat a envoyé moins de vin qu'il n'a reçu de bled, l'argent a fixé le terme où cette nation a reçu du bled pour son vin, c'est-à-dire a fixé le moment où les échanges de part et d'autre étaient justes, que si elle reçoit encore

---

[1] *Pensées et fragments*, 2e vol., page 425.

[2] Ainsi, de Sismondi, qui a cependant laissé de bons travaux économiques, maintenait encore la théorie de la monnaie-signe dans le tome XXVII, p. 391 de son *Histoire des Français*.

[3] 1er vol., p. 161.

du bled, la monnaie n'a plus cette même fonction à faire. Il faut que l'argent soit donné comme troc et non plus comme signe. En un mot dans le solde qui se fait toujours en argent, *l'argent ne doit plus être considéré comme signe, mais comme marchandise* ». Si ce texte est contemporain de l'*Esprit de lois*, il est bien fâcheux qu'il n'y ait pas trouvé place. S'il est postérieur, il prouve que les idées monétaires de Montesquieu n'étaient pas complètement établies lors de la rédaction de l'*Esprit des lois*, car la différence est grande entre la monnaie considérée comme *signe* de valeurs, signe qu'il peut dépendre de l'autorité du prince d'établir, ou considérée comme marchandise dont le prix dépend du cours des marchés et échappe à l'autorité du prince. Distinction fondamentale pour la science monétaire comme Nicolas Oresme, précepteur de Charles V et Copernic devaient le démontrer, aussi bien que Newton a démontré la supériorité de l'or sur l'argent. Si la monnaie, or, argent, cuivre, est une marchandise et non un signe, comment le prince pourrait-il tinter de l'étain en argent et du cuivre en or? comment pourrait-il établir le rapport de valeur réciproque de l'or, de l'argent et du cuivre, puisque toutes les marchandises dépendent, non pas de l'autorité du prince, qui ne peut fixer le prix du blé, du vin, du lait ou du charbon, mais de l'appréciation sur les marchés de l'Univers (expression de Montesquieu) par les vendeurs, les acquéreurs, c'est-à-dire la loi libre de l'offre et de la demande [1] ?

Montesquieu a entrevu, comme l'atteste un texte des *Pensées et fragments*, toute l'importance du rapport de valeur des métaux précieux. Seulement il ne s'est occupé que du rapport entre le cuivre et l'argent. De son temps le cuivre avait encore une certaine valeur monétaire. Il indique assez clairement que les métaux précieux étant des marchandises, leur valeur relative dépend de la production des mines. Cette production, malgré les innombrables écrits et discours, publiés en Europe et en Amérique, domine tout le problème monétaire contemporain. Bien qu'ils ne soient pas épuisés, ils ont beaucoup diminué avec l'énorme accroissement de production du cuivre, de l'argent et de l'or. A partir de 1848 toute illusion s'est dissipée quant au cuivre; c'est ce qui explique pourquoi la Russie qui, pendant de longs siècles, n'a connu comme métal précieux que le cuivre, de même qu'il en est encore en Chine (426 millions d'habitants, le quart de l'humanité) est restée si longtemps clouée en quelque sorte à une circu-

---

[1] *Pensées et fragments*, 2e vol., 426.

lation de papier, malgré un change très onéreux, de même, à partir de la découverte des couches aurifères du Transvaal, la cause de l'argent, déjà compromise, a été irrévocablement perdue; les Silvermen sont devenus partout silencieux. Le rapport entre l'or et l'argent résultait forcément de la production des mines d'or et d'argent, comme il en avait été pour le cuivre et l'argent. La condamnation du cuivre comme élément monétaire a exigé beaucoup de siècles. Le cuivre a résisté bien plus longtemps que l'argent. Dans l'*Esprit de lois*, Montesquieu a fait allusion à la résistance du cuivre (livre XXI, chapitre XIII) sans se bien rendre compte de la gravité de la crise monétaire du IIIe siècle. L'argent et l'or même affluaient de toutes parts vers l'empire romain; le cuivre baissait d'autant, mais les empereurs possédaient des mines d'étain et de cuivre très productives. D'où les monnaies teintées afin de faire accepter le cuivre au lieu d'argent ou d'or et d'en maintenir le cours; d'où également les terribles lois monétaires (la Convention en a édicté de semblables) des empereurs du IIIe siècle, lois que Cernuschi a commentées avec tant d'humour et si peu de sens devant l'élite du commerce parisien et des professeurs des Hautes Etudes commerciales. Montesquieu les résume ainsi : *Lèse-Majesté*, jurisconsulte : « Paulus pænalegis cornelüe plectendum esse ait quis quis monetam qme effigicem Principis impressam haberet, nec adulterina esset, accipere detractaret. » Constantin condamnait *au feu* ceux qui refusaient sa monnaie [1]. Les silvermen, il y a vingt ans, ont été moins cruels; ils se contentaient de faire accepter pour 12 schilling le dollar qui, selon les cours, n'en valait que 10, 9, 8, 7, 6 — aujourd'hui il en vaut 5.

Ainsi, sous le rapport financier, de même que sous le rapport monétaire, la publication des *Pensées et Fragments*, de Montesquieu, a une très sérieuse importance. Elle nous révèle dans Montesquieu un esprit plus occupé, qu'on ne pouvait le croire, au milieu de ses études générales, des choses de son temps, les suivant au jour le jour, enfantant des plans d'amortissement des dettes du Roi et des réformes des impôts, modifiant, complétant ses études monétaires et partageant, à cet égard, la plupart des erreurs de ses contemporains (sa double refonte des monnaies l'atteste catégoriquement), préparant la confiscation des biens de l'Eglise, propageant les idées qui ont eu une si grande part dans le courant révolutionnaire contre les moines, les prêtres, l'Eglise catho-

---

[1] *Pensées et Fragments*, 1er vol., page 140.

lique, amas informe de vérités, d'illusions et d'accusations fausses et injustes, souvent ridicules, qui s'est maintenu redoutable et destructeur dans beaucoup d'esprits, même au début du xx<sup>e</sup> siècle.

Cette publication se recommande à beaucoup d'autres égards et parachève la physionomie traditionnelle de l'illustre publiciste, le plus souvent à son avantage, parfois à son détriment. Ainsi les *Pensées et Fragments* révèlent dans l'autéur de l'*Esprit des lois* et des *Considerations*, une tendance instinctive à se rapprocher par la crudité, même par le cynisme de son style et de ses descriptions, plutôt de Rabelais que de Pascal, même que de Montaigne, son compatriote et son auteur de préférence. Ces crudités et ce cynisme, que plusieurs *Lettres persanes* laissent soupçonner, vont loin, trop loin, pour un esprit aussi supérieur. Toutefois, nous n'osons blâmer les éditeurs de les avoir respectées. Ils se sont montré fidèles à la recommandation même de Montaigne : pour bien juger les hommes il faut les voir tout nus. Cette crudité et ce cynisme conduisent à une tendance bien plus fâcheuse dans Montesquieu, le mépris des femmes ; qui s'y serait attendu ? Peu de publicistes, en effet, ont eu des relations plus nombreuses et plus variées avec le beau sexe et leur ont dû davantage. Sa verve à cet endroit est intarissable. Territoires, climats, religions, gouvernements, lois, littérature, arts, sciences, Montesquieu ne touche à peu près à aucun sujet sans s'occuper d'elles avec aussi peu de justice que de respect. Nous attribuons ces tendances, chez Montesquieu, à l'influence excessive que les femmes exerçaient dans les salons et les alcôves sur les affaires politiques à son époque. Quoique plein d'esprit et prompt à la répartie, Montesquieu était timide et gauche dans les sociétés. Marmontel rapporte qu'il n'a entrevu qu'une seule fois la silhouette de Montesquieu dans les salons de la Pompadour dont il était lui-même le très humble serviteur. Montesquieu a traité les femmes comme les moines, c'est-à-dire avec colère et injustice. Toutefois, il n'est pas tombé, pour Jeanne d'Arc, dans les aberrations de Voltaire, sans bien saisir le caractère de cette incomparable jeune fille de 19 ans qui s'est sacrifiée simplement pour sa patrie et sa foi, avec le courage de Perpétue et de Blandine. Si Montesquieu avait mieux connu le christianisme, il aurait évité d'être rabelaisien et il aurait eu plus de considération pour les femmes.

Je ne terminerai pas ces appréciations sans recommander aux amis de Montesquieu la lecture attentive de ses *Pensées et Fragments*. Ils y trouveront une mine inépuisable de réflexions et de faits, sur toutes les branches des connaissances, même sur les

sciences exactes. Et s'il y a lieu de regretter certaines licences du philosophe de La Brède, certaines tendances, et même diverses erreurs, ils n'en seront pas moins récompensés de leur labeur, (car la lecture attentive des œuvres inédites de Montesquieu est un labeur), par une communion plus intime avec ce grand et noble esprit.

E. FOURNIER DE FLAIX,
Correspondant de l'Institut.

---

# LES ÉLECTIONS AU REICHSTAG EN 1903

L'influence de Karl Marx a pu diminuer, ses préceptes perdre de leur autorité, certains de ses principes fondamentaux être battus en brèche par des adeptes qui se sont émancipés de sa tutelle posthume. Sa doctrine exerce cependant encore un prestige considérable sur les masses, et il est des vues de son esprit qui se trouvent vraies. Les intérêts économiques lui ont paru être l'unique cause des luttes de classes et de peuples, et le pivot sur lequel roule toute la politique du monde.

Pris dans un sens absolu, comme le fait observer M. Levasseur dans la préface de la deuxième édition de son *Hitoire des classes ouvrières et de l'industrie*, c'est exagéré ; il suffit de dire que les intérêts économiques exercent une influence de plus en plus prépondérante. On n'a qu'une connaissance imparfaite et superficielle de l'histoire générale quand on néglige le côté économique; celui-ci s'impose de lui-même à l'attention, non pas de l'historien, le temps de l'historien n'est pas encore venu, mais du simple chroniqueur qui veut enregistrer le résultat des élections générales au Reichstag allemand.

En effet, à côté d'intérêts d'ordre politique et religieux comme ceux autour desquels se groupent les électeurs conservateurs, catholiques, nationaux-libéraux, démocrates, ce sont des revendications d'ordre économique qui sont l'élément décisif dans la composition des partis. A côté de l'appareil habituel qui constitue le *stock in trade*, l'approvisionnement des candidats, les élections générales de juin 1903 se sont faites sur des questions matérielles, sur l'avenir des relations commerciales de l'Allemagne, sur le prix des denrées alimentaires et d'un certain nombre de matières premières industrielles, ou sur la crainte que l'on s'est efforcé de propager concernant les socialistes, à la suite de leur attitude militante, agressive, intransigeante au Reichstag dans la discussion du tarif douanier.

Si l'on étudie les trois tableaux que nous publions à la suite de cet article, et que l'on examine tout d'abord la composition du Reichstag en 1903, après les nouvelles élections, on verra que la nouvelle disposition des partis ne s'est pas considérablement modifiée. Les socialistes seuls sont en gain appréciable de 25 députés, le reste de la gauche a perdu 13 sièges, ce qui réduit le progrès de l'opposition à une douzaine de sièges. Conservateurs, nationaux-libéraux sont en léger bénéfice, tandis que les antisémites sont en recul et que la ligue des agriculteurs est réduite de 5 à un seul représentant. Le gouvernement de l'Empire, rompant avec de vieilles traditions bismarckiennes, n'avait pas donné un mot d'ordre électoral permettant de distinguer, *a priori*, les partisans et les adversaires de sa politique. Il n'a pas jeté dans la mêlée des partis la question coloniale ni celle de la défense nationale (crédits militaires ou augmentation de la flotte) ni même celle de la protection douanière. Il s'est tenu sur la réserve, il a même fait voter une amélioration dans le mode de recueillir le vote, de façon à assurer davantage le secret à l'électeur. Il peut être content du résultat obtenu, malgré l'accroissement du nombre des voix gagnées par les socialistes, par les Polonais ; il est débarrassé des agitateurs démagogues du Bund der Landwirthe et il se trouve en présence d'une cohorte compacte du centre, avec lequel il est toujours possible de négocier des compromis. Les partis qui représentent la bourgeoisie libérale au Reichstag comptent un plus petit nombre de députés, alors qu'en 1898 ils avaient gagné un peu de terrain [1]. Cependant, sur plusieurs points, notamment dans l'Allemagne du Sud, ils ont repris des positions que les socialistes leur avaient enlevées ; ils ont réussi à secouer la torpeur et l'indifférence de ceux dont ils défendent les intérêts.

La gauche non socialiste s'est divisée, comme l'on sait, sur la question de tactique, à la fin de la législature, lorsque l'obstruction des socialistes provoqua l'entente avec le gouvernement, l'étranglement de la discussion et le coup de force de la majorité, acceptant la proposition Kardoff d'adopter le tarif douanier en bloc. La gauche modérée, qui a été souvent en contact avec le gouvernement, qui ne fait pas d'opposition systématique dans les

[1] De 1887 à 1890, la majorité était formée par les conservateurs et les nationaux libéraux qui comptaient ensemble 210 voix. En 1890, ils ne sont plus que 127. Libéraux, démocrates et socialistes ont gagné du terrain, mais après le rejet de la loi militaire en mai 1893 et la dissolution, les libéraux reviennent amoindris.

questions militaires, a été plus intransigeante que les démocrates conduits par Eugène Richter, elle a soutenu les socialistes luttant contre l'aggravation du protectionnisme par l'obstruction, alors que M. Eugène Richter, plus tacticien, prévoyant le coup de force de la majorité, eût préféré une discussion plus parlementaire, comptant sur le nombre même des positions à examiner pour retarder le vote. M. Barth, dont la non réélection est une perte sérieuse pour le Reichstag, considère les socialistes avec plus d'indulgence que M. Richter; il voit en eux un parti radical, teinté de socialisme et susceptible d'évoluer, susceptible de devenir un parti possibiliste, qui, actuellement, lutte sur beaucoup de points en faveur de la liberté commerciale et politique, telle que la comprennent les bourgeois libéraux.

Les socialistes ont 25 députés de plus qu'en 1898, 43 de plus qu'en 1893, 56 de plus qu'en 1890 et deux fois plus de voix qu'il y a treize ans. Ils ont conquis le royaume de Saxe tout entier, où ils ont d'ailleurs toujours été puissants, c'est leur revanche contre la réaction, contre la restriction de la liberté électorale pour la nomination du Landtag; ils ont obtenu 5 sièges sur 6 à Berlin, et encore dans le scrutin de ballottage, un seul candidat n'a triomphé qu'avec l'appui déclaré des conservateurs [1]. Ils chantent victoire, personne ne contestera leur succès, mais personne ne considérera comme des socialistes véritables tous les 3 millions d'électeurs

[1] Au premier tour de scrutin, le principal théâtre du triomphe pour les démocrates socialistes a été le royaume de Saxe, où le gouvernement avait adopté une attitude réactionnaire et où les socialistes avaient été évincés de la Diète, grâce à l'abolition du suffrage direct et universel. L'augmentation des voix démocrates socialistes en Saxe est d'environ 150.000, soit de 50 0/0. Il y a augmentation de 14.000 voix dans le district de Leipzig, de 10.000, à Chemnitz, de 8.500 à Dresde. Dans la région industrielle qui englobe les villes de Bochum, Dortmund, Essen et Duisburg, le total des voix socialistes est de 120.000, contre 53.000 en 1898. Toutes les villes hanséatiques sont représentées maintenant au Reichstag par des socialistes. A Brême, où les radicaux, aidés des autres partis, ont cependant fait tous leurs efforts pour maintenir leur représentant, les socialistes ont réussi à leur enlever le siège par 24.869 voix contre 23.990. Le nombre des voies exprimées représente 92 0/0 des électeurs. A Hambourg, les socialistes conservent les trois sièges qu'ils détenaient et enregistrent 100.215 voix sur les 195.000 électeurs inscrits. Dans le Wurtemberg, les socialistes ont obtenu 99.519 voix contre 62.452 en 1898, soit une augmentation de 60 0/0 environ. Le total des voix socialistes à Berlin est de 177.801, contre 105.411 en 1898. Les radicaux, leurs principaux adversaires, n'ont que 49.623 voix, contre 55.324 en 1898.

A la base de la détermination des circonscriptions électorales, on trouve

qui ont voté pour des candidats socialistes. Parmi ces 3 millions il y a beaucoup de mécontents, de frondeurs, qui ont donné leur voix au candidat de l'opposition la plus accentuée, et qui, pour cela, n'adhèrent pas aux revendications du parti, telles qu'elles sont exprimées dans les programmes et les professions de foi.

Le progrès du socialisme n'a surpris personne, il est la résultante de causes qui ont été souvent analysées dans le *Journal des Economistes*. Ceux qui affectent d'être le plus effrayés aujourd'hui feraient bien de se demander dans quelle mesure la politique de réforme sociale, le socialisme d'Etat, ont-ils favorisé le progrès des idées collectivistes qui sont, au fond, du socialisme démocratique? Avant l'évolution bismarckienne, l'idée de l'individualisme, du libre développement et de la pleine responsabilité dominait encore la politique. Or, cette idée est l'opposé du programme socialiste, qui écarte la responsabilité, qui veut que l'Etat réglemente la production et la répartition, la distribution; son but, c'est la protection des faibles. Or, c'est là le mot d'ordre qu'ont accepté d'autres partis que les socialistes, mais les conquences auxquelles on arrive sont de protéger les forts avec le protectionnisme douanier, avec les subventions aux sucriers et aux bouilleurs, avec le dégrèvement de l'impôt foncier, avec le doublement des droits sur les articles de première nécessité : des centaines de millions sont prélevées sur les contribuables consommateurs, elles vont non pas dans les caisses publiques, mais dans les poches des grands propriétaires et des grands industriels. L'impôt est devenu un instrument de la répartition de la richesse au profit des fabricants, des propriétaires, aux frais de la masse : à celle-ci l'Etat n'a eu à offrir que l'assurance obligatoire qui est une panacée insuffisante. Il a créé un milieu favorable au développement du socialisme, il a excité des espérances qu'on le sait incapable de satisfaire. La question douanière a fourni des éléments d'agitation incomparables, et les socialistes sont passés maîtres dans l'art de se servir des éléments que leur fournissent leurs adversaires. M. Edgard Milhaud, professeur à

---

toujours le recensement de 1865 ; sur cette base, il a été accordé un député par 100.000 habitants. Aucune modification n'a été introduite, autrement Berlin avec sa population actuelle aurait 26 ou 28 députés, au lieu de 6 seulement. Le caractère de la population a changé. En 1871, par 1.000 habitants, 639 étaient à la campagne, 361 dans les villes; en 1900 457 à la campagne, 543 dans les villes ; en 1900, 25.734.000 Allemands vivent dans 73.559 communes rurales, 30.633.075 dans 3.360 communes urbaines.

l'Université de Genève, vient de les montrer à l'œuvre dans un instructif volume, qui a paru chez Alcan, sous le titre de la *Démocratie socialiste allemande* [1].

Un des adversaires les plus déterminés du socialisme durant la dernière campagne électorale a été M. Eugène Richter, qui n'a pas ménagé ses efforts, dans la presse, dans les réunions publiques et qui a édité une brochure intitulé : *Le Miroir des socialistes*, sorte d'encyclopédie anti-socialiste. Le vieux leader affirme que l'on a tort de considérer la démocratie sociale seulement comme un parti ultra-radical, c'est un parti de classe plus que jamais. M. Richter a rappelé qu'en 1899, à Hanovre, M. Bebel a déclaré qu'il ne voulait pas d'union avec les partis libéraux, défenseurs de la bourgeoisie, pour ne pas compromettre le caractère de la lutte de classe, qu'en 1903, M. Wurm, au Reichstag, proclamait infranchissable le fossé entre le patron et l'ouvrier. Les socialistes représentent l'industrie privée comme une injustice, le patron comme un exploiteur, qui ne donne pas à l'ouvrier ce qui lui revient; ils sèment la discorde et les mésintelligences, il n'y a aucune amélioration de ce côté. M. Richter constate que les plaintes grandissent relativement à ce qu'on a appelé la tyrannie socialiste exercée à l'atelier et dans les chantiers, à l'égard de ceux qui ne veulent pas se soumettre et s'affilier au parti. Les socialistes combattent toute ingérence de la police dans la liberté de l'ouvrier, ils sont favorables à tout contrôle de police à l'égard du patron. Ils votent contre toutes les dépenses militaires, maritimes, coloniales, même quand il s'agit d'améliorer simplement le matériel défensif. Ils réclament des augmentations de traitement pour les fonctionnaires, des accroissements de pensions, et après cela ils votent régulièrement contre le budget, même si leurs propositions ont été acceptées. Ils votent le rejet de tout relèvement d'impôt, réclament des dégrèvements sans souci de la situation générale des finances, sans inquiétude des trous budgétaires qu'on creuse. Ils prétendent que tout déficit peut être couvert par la création ou le relèvement d'impôts sur le revenu ou sur les successions. Ils ne prennent pas en considération que c'est une vis sans fin. Adversaires du capital privé, adversaires de tout revenu provenant de la propriété privée, ils voient dans l'impôt direct progressif une transition fiscale à la propriété col-

[1] Voir le volume de M. Milhaud, cinquième partie : l'Action, les différentes formes d'action politique.

lective. Ils sont en faveur de toutes les nationalisations et on les retrouve avec les agrariens lorsqu'il s'agit de créer des monopoles. Dans la question des traités de commerce, M. Richter a reproché à M. Singer une déclaration, faite au nom du parti socialiste : « Nous n'accorderons notre voix à aucun traité de commerce qui impliquera un relèvement des droits sur les denrées alimentaires ou une diminution de la capacité du travail de la nation ». On a fait observer que l'échec des traités de commerce peut justement avoir cette conséquence et qu'en outre, c'est pousser le gouvernement dans les bras des adversaires de la liberté commerciale. Les socialistes s'en soucient assez peu, ils veulent avoir des éléments d'action sur les masses et ils savent bien qu'ils ne participeront pas au gouvernement.

Le centre de gravité, à gauche, se trouve chez les socialistes, précédemment les trois groupes libéraux balançaient à peu près les socialistes (47 et 58) ; à l'avenir, les socialistes sont deux fois plus nombreux. Quel usage feront-ils de cet accroissement? renonceront-ils à une politique de démonstration pour montrer ce qu'ils peuvent faire sur le terrain positif ?

Arthur Raffalovich.

Le premier tableau donne pour les élections de 1903 et de 1898 le nombre des voix, le nombre des députés élus ;

| | 1898 — Mille voix | 1898 — Députés élus | 1902 — Etat des partis | 1903 — Elus au 1er tour | 1903 — En ballottage | 1903 — Résultat définitif | 1903 — Mille voix |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Socialistes | 2.107 | 56 | 58 | 56 | 120 | 81 | 3.000 |
| Centre | 1 455 | 105 | 106 | 88 | 35 | 100 | 1.790 |
| Nationaux libéraux | 971 | 47 | 53 | 6 | 65 | 51 | 1.300 |
| Conservateurs | 859 | 54 | 52 | 31 | 39 | 55 | 1.144 |
| Parti de l'Empire | 344 | 23 | 20 | 6 | — | 19 | |
| Antisémites | 284 | 10 | 10 | 1 | 8 | 7 | |
| Polonais | 244 | 14 | 14 | 14 | 8 | 16 | 285 |
| Démocrates-popul. | 558 | 29 | 26 | — | 24 | 21 | |
| Union Démocrate | 196 | 12 | 14 | — | 11 | 9 | 866 |
| Démocrates du Sud | 109 | 8 | 7 | — | 8 | 6 | |
| Paysans bavarois | 140 | 4 | 3 | 3 | 6 | 6 | |
| Ligue des agric. | 110 | 3 | 3 | — | 2 | 1 | |
| Alsaciens | 107 | 8 | 10 | 6 | 4 | 7 | |
| Guelfes | 105 | 9 | 7 | — | — | 5 | |
| Nationalistes | 27 | — | — | 1 | — | 1 | |
| Danois | 15 | 1 | 1 | 1 | — | 1 | |
| Autres | 13 | 14 | 36 | 4 | 10 | 11 | |

## COMPOSITION DU REICHSTAG

| | 1871 | 1874 | 1877 | 1878 | 1881 | 1884 | 1887 | 1890 | 1893 | 1898 | 1903 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Conservateurs | 57 | 22 | 40 | 59 | 50 | 78 | 80 | 73 | 72 | 57 | 55 |
| Partis de l'Empire | 37 | 33 | 38 | 57 | 28 | 28 | 41 | 20 | 28 | 22 | 19 |
| Nationaux-libéraux | 125 | 155 | 128 | 99 | 47 | 51 | 99 | 42 | 53 | 48 | 51 |
| Libéraux | 30 | 3 | 13 | 10 | 46 | Union libérale | | | 13 | 13 | 9 |
| | | | Libéraux allemands | | | 67 | 32 | 66 | — | — | — |
| Progressistes | 46 | 49 | 35 | 26 | 60 | Démocrates popul. | | | 24 | 28 | 21 |
| Démocrates du Sud | 1 | 1 | 4 | 3 | 9 | 7 | — | 10 | 11 | 8 | 6 |
| Centre | 61 | 91 | 93 | 94 | 100 | 99 | 98 | 106 | 96 | 101 | 100 |
| Polonais | 13 | 14 | 14 | 14 | 18 | 16 | 13 | 16 | 19 | 14 | 16 |
| Socialistes | 2 | 3 | 12 | 9 | 12 | 24 | 11 | 35 | 44 | 56 | 81 |
| Antisémistes | — | — | — | — | — | — | 1 | 5 | 16 | 9 | 7 |
| Guelfes | 9 | 4 | 4 | 10 | 10 | 11 | 4 | 11 | 7 | 8 | 5 |
| Danois | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Alsaciens | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 10 | 8 | 10 | 7 |
| Paysans bavarois | — | — | — | — | — | — | — | — | 2 | 5 | 6 |
| Ligue des agriculteurs | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 5 | 1 |
| Autres | — | — | — | — | — | — | 2 | 2 | 1 | 14 | 11 |

Les autres indiquent la composition du Reichstag telle qu'elle est sortie des élections générales, au début de la première session de chaque législature, le nombre et la répartition des voix aux élections de 1871 à 1898.

*Voix données aux différentes élections.*

| | 1871 | 1874 | 1877 | 1878 | 1881 | 1884 | 1887 | 1890 | 1893 | 1898 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Electeurs. Mille...... | 7.976 | 8.523 | 8.943 | 9.128 | 9.089 | 9.383 | 9.770 | 10.146 | 10.628 | 11.441 |
| Ont voté............ | 4.127 | 5.190 | 5.401 | 5.761 | 5.098 | 5.663 | 7.541 | 7.228 | 7.674 | 7.753 |
| Conservateurs......... | 550 | 360 | 526 | 749 | 831 | 861 | 1.147 | 895 | 1.038 | 859 |
| Parti de l'Empire..... | 347 | 376 | 427 | 786 | 379 | 388 | 736 | 482 | 438 | 344 |
| Nationaux libéraux... | 1.177 | 1.543 | 1.469 | 1.331 | 747 | 997 | 1.678 | 1.178 | 997 | 971 |
| Libéraux.. ........... | 274 | 54 | 135 | 156 | 429[2] } | Union Démocr. | | | 258 | 196 |
| Union libérale [1]...... | | | Libéraux allemands | | } | 997 | 973 | 1.160 | | |
| Progressistes......... | 342 | 448 | 418 | 385 | 649 } | Parti popul. Démocr. | | | 666 | 558 |
| Démocrates du Sud.. | 19 | 22 | 45 | 66 | 103 | 96 | 89 | 148 | 167 | 108 |
| Centre............... | 700 | 1.446 | 1.341 | 1.328 | 1.183 | 1.282 | 1.516 | 1.342 | 1.468 | 1.455 |
| Polonais............. | 176 | 198 | 216 | 210 | 195 | 203 | 220 | 247 | 229 | 244 |
| Socialistes.......... | 125 | 352 | 493 | 437 | 312 | 550 | 763 | 1.427 | 1.787 | 2.107 |
| Antisémites.......... | — | — | — | — | — | — | 12 | 47 | 264 | 284 |
| Guelfes.............. | 85 | 92 | 86 | 100 | 87 | 96 | 113 | 113 | 102 | 105 |
| Alsaciens............ | 235 | 235 | 200 | 179 | 153 | 166 | 234 | 101 | 115 | 107 |
| Danois............... | 18 | 20 | 17 | 16 | 14 | 14 | 12 | 14 | 14 | 15 |
| Paysans bavarois..... | — | — | — | — | — | — | — | — | 66 | 140 |
| Ligue des agriculteurs | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 110 |
| Nationalsozial........ | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 27 |
| Autres partis......... | — | — | 12 | 2 | — | — | — | — | 4 | 14 |
| Incertains............ | 79 | 46 | 16 | 15 | 15 | 13 | 48 | 75 | 59 | 106 |

[1] L'union libérale naquit en 1880 par la scission de l'aile gauche des libéraux-nationaux et leur fusion avec les libéraux

# LE MOUVEMENT AGRICOLE

Le projet de loi de M. Lechevallier sur l'indemnité au fermier sortant. — Importance de la question. — La loi sur le fermage en Angleterre. — *L'Agricultural Holdings act* (1875, 1883, 1900). — Genèse du *Holdings act*. — Bases d'appréciation de la fixation des indemnités en fin de bail. — Les tables de Lawes et Gilbert.

Le Code civil qui a réglé les conditions de la location des terres prévoit toutes les obligations du preneur vis-à-vis du laisseur et, notamment, par l'article 1766, les dommages et intérêts qui peuvent être dus à ce dernier dans le cas de résiliation du bail. En revanche, le Code est muet, en ce qui regarde la plus-value qui, en fin de bail, peut résulter des améliorations que le fermier aura apportées au fonds loué, améliorations de nature à profiter à son successeur ou, à défaut, au propriétaire reprenant l'exploitation directe de son bien.

Cette lacune de la loi est, à tous les points de vue, regrettable : il nous sera aisé de montrer qu'elle constitue un obstacle des plus réels à l'accroissement des rendements du sol français.

Dans sa séance du 16 janvier 1903, la Chambre des députés a renvoyé à la commission de l'agriculture une proposition de loi de M. Lechevallier qui a pour objet d'assurer aux preneurs de baux à ferme le partage entre le propriétaire et le fermier de la plus-value que ce dernier aurait donnée au fonds loué. Le seul paragraphe de l'article unique de ce projet de loi que je me propose d'examiner ici est ainsi conçu : « Le bailleur devra tenir compte au preneur de la moitié de la plus-value que celui-ci aura procurée au fonds loué, par des amendements et fumures, sur la demande du fermier qui sera présentée dans la dernière année de sa jouissance ».

M. Lechevallier renouvelle ainsi une proposition de modification à l'article 1766 du Code civil, qui, à maintes reprises, depuis un demi-siècle, a été présentée aux diverses assemblées parlementaires de notre pays, sans avoir été jusqu'ici introduite dans la

législation. A juste titre, l'article 1766 décide que le preneur à bail d'une propriété rurale doit indemniser le propriétaire auquel il a causé des dommages en mésusant des terres qu'il détient à titre de fermier ou en les cultivant mal: mais la réciproque est d'équité pure. Il est évident que si les améliorations faites par un fermier ont donné à la terre qu'il cultive une plus-value qui survit à sa jouissance, il est juste qu'il en bénéficie en même temps que le propriétaire. L'honorable M. Delarue l'a fait très justement remarquer dans le rapport déposé par lui en janvier 1899 sur la première proposition de loi présentée en 1898 par M. Lechevallier.

Les arguments favorables à cette thèse abondent, qu'on se place au point de vue particulier des relations de fermier à propriétaire ou qu'on envisage d'une manière plus générale lee modifications qu'imposent la transformation industrielle de l'agriculture et son avenir. En effet, les anciennes méthodes culturales sont tout à fait surannées ; l'agriculture, sous peine de ne plus donner de bénéfices, doit s'industrialiser de plus en plus. En présence des causes diverses, notamment de la concurrence universelle, qui tendent, chaque jour davantage, à diminuer le prix des denrées, il faut appliquer sans retard tous les procédés d'amélioration du sol, afin d'abaisser le prix de revient de ses produits. Il importe, avant tout, que le fermier n'emploie plus la seconde moitié de la durée de son fermage à ruiner le terrain qu'il a amélioré à ses débuts. Avec des droits incontestés à la plus-value acquise par son fait, il sera intéressé doublement à maintenir sa ferme en bon état, étant assuré de trouver à l'expiration de son bail une juste rémunération de son travail et de ses avances au sol.

Il n'est pas inutile, pour donner une idée de l'importance de la proposition de M. Lechevallier de rappeler, en quelques chiffres, la situation de la France au point de vue de la répartition des trois grands modes d'exploitation du sol qui se partagent notre pays.

La superficie agricole de la France est, en nombre rond, de 50 millions 1/2 d'hectares. La surface cultivée, abstraction faite des bois et forêts, est légèrement inférieure aux 7/10 de ce chiffre, soit à 35 millions d'hectares qui, au point de vue de la nature des cultures qui les couvrent, se répartissent de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| Terres labourables......... | 25 885.300 |
| Prairies...................... | 6.557.000 |
| Vignes. ..................... | 1.800.500 |
| Jardins et vergers.... .... | 447.400 |
| Au total......... | 34.720.200 |

Trois systèmes d'exploitation embrassent la totalité de ces surfaces :

1° La culture directe (par les propriétaires) 18.324.000 hectares.
2° Le métayage 3.767.000 hectares.
3° Le fermage 12.628.000 hectares.

D'après le recensement de 1892, le dernier mode d'exploitation est pratiqué par près de onze cent mille individus (on compte 1.078.000 fermiers exploitant plus du tiers du territoire cultivé).

D'une manière générale, les baux sont de beaucoup trop courte durée : celle-ci excède rarement douze années et, la plupart du temps ne dépasse pas neuf ans ; jointe à l'absence de participation du fermier sortant à la plus-value donnée par lui à la fertilité de la terre, cette brièveté du contrat de louage est une condition absolument défavorable à l'amélioration des rendements du sol et, par suite, à l'accroissement de la richesse nationale.

Dans l'état actuel des choses, le cultivateur qui afferme pour neuf ans une terre, précédemment louée pour cette faible durée, se trouve presque toujours dans la situation que voici : dans les trois dernières années de son bail, son prédécesseur a épuisé autant qu'il l'a pu le sol auquel il avait consacré, dans les six premières années, tous ses soins et les capitaux dont il disposait. Le nouveau fermier doit, dans la première période triennale du bail, réparer de son mieux l'épuisement de la terre. La seconde période triennale le rémunèrera de ses peines et de ses avances en fumures ; puis, à l'instar de son devancier, dans les trois dernières années, il limitera ses efforts à obtenir du sol ce que celui-ci pourra lui donner, sans recevoir pour ainsi dire de fumure, celle-ci étant portée presque exclusivement sur les parties de la ferme, dont le preneur aura encore la jouissance partielle dans l'année qui suivra sa sortie.

En fin de compte, ne pouvant attendre aucune indemnité à son départ de l'exploitation, le fermier n'aura, en réalité, tiré le meilleur parti de sa tenure que pendant le tiers de la durée du bail et laissera, pour la plupart du temps, en très médiocre état, le bien qui va passer en d'autres mains. Son successeur fera de même, et ainsi de suite. Le résultat final d'un pareil système est incontestablement défavorable au progrès agricole du pays. Le remède à un état de choses si préjudiciable aux intérêts privés des exploitants et à la prospérité générale de l'agriculture peut se trouver, à la fois, dans l'allongement des baux et dans l'indemnité fixée

par la loi pour la plus-value donnée au sol par le preneur pendant la durée de son bail.

Ces vérités, reconnues depuis plus d'un demi-siècle par tous ceux qui ont étudié de près les questions rurales, expliquent la persistance qu'ont mise les représentants du pays, les associations agricoles et les économistes, à réclamer une modification de la législation de la nature de celle qui fait l'objet de la proposition de l'honorable M. Lechevallier.

On peut se demander pourquoi cette réforme, sur l'équité et l'utilité générale de laquelle on est unanimement d'accord, n'a pas encore été réalisée, bien qu'elle figure à l'ordre du jour de toutes les assemblées législatives qui se sont succédé depuis 1848. Selon toute apparence, il faut rechercher la cause principale de ce retard dans la difficulté d'évaluer en fin de bail la part des améliorations réalisées par le fermier, améliorations qui profitent exclusivement, dans l'état actuel de la législation, soit à l'exploitant qui lui succède, soit au propriétaire, si celui-ci reprend la gestion directe de son bien. S'il est, dans une certaine limite, facile d'expertiser la plus-value donnée par le fermier aux constructions rurales, bâtiments d'exploitation, création de fosses à purin, voire même opérations de drainage, et de fixer l'indemnité à attribuer au preneur en fin de bail, il l'est beaucoup moins d'apprécier et de chiffrer les améliorations, dans l'accroissement des rendements, dues à la fois à l'introduction dans le sol de fumures artificielles et à l'élevage d'un bétail nombreux et bien nourri. Or, c'est principalement de ces deux dernières conditions de l'exploitation que résulte la plus-value de la terre en fin de bail. Là est le point délicat qui sollicite toute l'attention du législateur.

Pour le bien saisir, il est nécessaire de mettre en parallèle le mode d'exploitation suivi universellement autrefois et les changements considérables que lui a apporté la nécessité d'imprimer de plus en plus à la culture un caractère industriel, en la faisant bénéficier des progrès de la science et de la découverte de ressources nouvelles pour la fertilisation du sol et pour la nourriture du bétail.

Autrefois, la source presque exclusive d'alimentation des animaux élevés dans la ferme résidait dans les produits récoltés sur les terres que cultivait le fermier. A de rares exceptions près, le bétail ne consommait que la paille, le foin et une partie des grains ou des racines produits dans le domaine. Comme, d'autre part, les engrais industriels, tels que phosphates, nitrate de soude, sels de potasse étaient à peu près inconnus, la fumure que rece-

vaient les terres de la ferme leur était exclusivement fournie par le fumier d'étable et d'écurie, c'est-à-dire par les résidus de l'alimentation du bétail, associés aux litières, récoltées elles-mêmes sur la ferme.

Les conséquences de ce régime cultural sont aisées à déduire. Les principes fertilisants du sol, enlevés par les céréales et par les fourrages, étaient en grande partie exportés par la vente des grains, du lait et du bétail. Seules faisaient retour à la terre les quantités d'acide phosphorique, d'azote et de potasse, etc., contenues dans les excréments du bétail et dans la paille employée comme litière. Dans ces conditions, le maintien de la fertilité de la terre était nécessairement l'exception; il résultait seulement de l'approvisionnement naturel du sol en éléments nutritifs mis, par la désagrégation de ses éléments, à la disposition des récoltes. On comprend qu'il ne pouvait être question de plus-value acquise en fin de bail, le propriétaire devant s'estimer heureux si sa terre n'avait pas été complètement épuisée, avant de lui être remise.

Les conditions générales de l'agriculture sont aujourd'hui tout autres : la découverte des grands gisements de matières fertilisantes; la facilité qu'a le cultivateur de se procurer à bon marché, au dehors, de nombreuses substances alimentaires du bétail, ont modifié radicalement la situation.

La fertilité du sol peut donc être accrue aujourd'hui dans de très larges proportions: d'une part, par les fumures commerciales dont l'importation constitue pour les terres un gain absolu en principes nutritifs; de l'autre, par l'abondance et la richesse des fumiers dues à une amélioration marquée dans le rationnement du bétail à l'aide de denrées achetées et récoltées hors de l'exploitation.

C'est l'introduction dans la ferme d'aliments concentrés du bétail et de fumures commerciales qui a conduit les agronomes anglais, il y a plus de trente ans déjà, à rechercher s'il n'y aurait pas lieu d'accorder une compensation au fermier sortant qui a eu recours à une large introduction de fourrages concentrés et d'engrais commerciaux dans les dernières années de sa tenure.

Cette conception est basée sur le fait que l'exploitant n'a pas recouvré, par l'augmentation des rendements, la totalité des dépenses, en aliments et en fumures, qu'il s'est imposées.

Lorsque le cultivateur, comme c'est le cas général dans la Grande-Bretagne, a fait consommer sur sa ferme des aliments concentrés, du tourteau de lin, par exemple, dans la dernière

année de son bail, le fumier résultant de cette exploitation étant notoirement reconnu plus riche qu'en l'absence de ces denrées dans la ration des animaux, il s'ensuit qu'une partie considérable de l'acide phosphorique, de l'azote et de la potasse du lin, a passé dans le fumier : il y a lieu d'admettre que la récolte qui a suivi immédiatement l'application de ce fumier n'a pas récupéré la totalité de l'excédent des matières fertilisantes confiées au sol dans la dernière année, et que cet excédent profitera nécessairement aux récoltes subséquentes.

Les agronomes anglais et à leur tête l'éminent fondateur de Rothamsted, sir J. Lawes, ont alors pensé qu'il était désirable d'établir expérimentalement, avec toute l'approximation possible, quelle proportion de matière fertilisante donnée au sol, sous forme de fumier produit dans les divers modes d'alimentation du bétail, avait été enlevée par les récoltes successives et, par contre, à quelle quantité des mêmes principes on pouvait estimer la réserve créée dans le sol au profit des plantes, après une, deux ou plusieurs récoltes consécutives. On se posa, en outre, les importantes questions suivantes : quel rapport existe-t-il entre la valeur des fumiers et les aliments qui ont servi à les produire? Quelle influence exerce sur cette valeur le mode de production et de conservation du fumier? Quelle influence la nature des récoltes a-t-elle sur la valeur fertilisante des matériaux du fumier demeurés dans le sol après leur enlèvement? Enfin, de quelle manière la nature du sol peut-elle affecter les résultats de la fumure?

Depuis longtemps déjà, les cultivateurs anglais avaient eu recours, dans plusieurs districts, à différentes méthodes empiriques d'évaluation, en vue d'établir l'indemnité pour plus-value à accorder au fermier sortant. Ces méthodes, variables d'un lieu à l'autre, n'avaient en réalité qu'un caractère arbitraire; elles n'étaient pas susceptibles de généralisation et, finalement, n'avaient abouti, faute de mieux, qu'à l'adoption de coutumes locales.

En 1875, la commission de la chambre centrale d'agriculture de la Grande-Bretagne, cherchant à codifier ces coutumes locales, ne put aboutir, en présence des diversités très grandes qu'elles présentaient entre elles, qu'à proclamer le principe de la fixation nécessaire d'une indemnité accordée au fermier sortant, soit par son successeur, soit par le propriétaire s'il reprenait sa terre, la base de la fixation de l'indemnité devant être la dépense occasionnée par l'achat des aliments consommés sur la ferme.

Déjà, en 1861, sir J. Lawes avait montré que les prix d'achat des

denrées alimentaires du bétail ne sont pas en rapport avec leur valeur comme source d'engrais. Quelques années plus tard, en 1870, il avait communiqué au Club des fermiers une table indiquant, d'après ses calculs et ses observations, la valeur comme engrais, des divers aliments du bétail. Cette table, publiée en 1875, peu avant la promulgation de l'Agricultural Holdings Act de cette année, donna lieu à de longues controverses dans le monde agricole. La Société royale d'agriculture prit une large part à ces discussions et se livra à une enquête très approfondie sur cet important sujet. Finalement, la commission de la Société royale exprima l'opinion qu'il était désirable d'entreprendre des expériences scientifiquement conduites, en vue d'établir la valeur relative des différents aliments concentrés du bétail au point de vue de la valeur fertilisante des fumiers obtenus par leur consommation.

Ces expériences ont été instituées sur le domaine de Woburn, mis libéralement à la disposition de la Société royale d'Angleterre par son propriétaire, le duc de Bedford, qui prit en même temps à sa charge toutes les dépenses qu'elles devaient entraîner. Poursuivies depuis vingt-deux années à Woburn, parallèlement avec les recherches que Lawes et Gilbert avaient instituées à Rothamsted, les essais ont abouti à des résultats que Vœlcker et Hall ont utilisés pour dresser les tables d'indemnités à accorder au fermier sortant, en exécution de l'Holdings Act de 1900.

Le résumé des recherches entreprises à Woburn et des conclusions pratiques qui en découlent présente un intérêt réel au moment où va revenir devant le Parlement français la question soulevée par le projet de loi de M. Lechevallier.

Avant d'aborder l'exposé des études qui ont abouti en Angleterre à la promulgation de l'Holdings Act. de 1900, il convient de préciser le caractère du projet de loi de M. Lechevallier et de montrer les difficultés de son application. La proposition de loi présentée le 16 janvier dernier à la Chambre des députés par M. Lechevallier a pour objet, ainsi que je l'ai dit, l'addition à l'article 1766 du Code civil de quelques dispositions dont la principale est la suivante : « Le bailleur devra tenir compte au preneur de la moitié de la plus-value que celui-ci aura procurée au fonds loué, par les amendements et fumures, sur la demande du fermier qui sera présentée dans la dernière année de jouissance ».

Sur le principe même d'une indemnité à accorder au fermier sortant, pour l'accroissement de fertilité résultant de l'application au sol de fumures dont l'action n'aura pas été complètement épuisée au moment où le fermier cesse son exploitation, on est,

je crois, unanimement d'accord dans le monde agricole. Il est de toute équité, en effet, que le fermier entrant tienne compte au fermier sortant des avances en engrais dont le premier est seul à bénéficier, dans les conditions actuelles des baux. Il y a, en effet, lieu de distinguer entre la fertilité naturelle ou intrinsèque de la terre et la fertilité acquise artificiellement par les opérations culturales et notamment par les fumures ; la première appartient au propriétaire, la seconde au fermier. Si l'état de fertilité d'un sol provient d'une dépense pour achat d'engrais ou d'aliments du bétail qui accroissent la valeur du fumier, il doit être considéré comme l'œuvre du fermier. C'est sur ce principe équitable qu'est basé l'Holdings Act, promulgué en 1900, entré en vigueur le 1er janvier 1901.

S'il est incontestable que le fermier entrant, ou, à son défaut, le propriétaire qui reprend l'exploitation de son bien, doivent une rémunération au fermier sortant, pour l'amélioration foncière résultant de l'introduction dans le sol, avant son départ, de quantités de principes fertilisants que n'auront pas entièrement utilisés les dernières récoltes, il importe que la loi d'après laquelle sera fixé le chiffre de cette indemnité présente, dans son application, le plus de clarté possible et le minimum de clauses sujettes à discussion entre les deux parties. Il faut que les experts chargés d'apprécier la quotité de l'indemnité puissent appuyer leur estimation sur des bases laissant le moins de prise possible à l'arbitraire. Nous disons, à dessein, le moins possible, car il est peu de questions dont la solution, même approchée, soit entourée d'autant de difficultés que l'appréciation de l'accroissement de fertilité d'une terre et l'évaluation de la somme à laquelle elle correspond.

Le projet de loi en question intéresse, nous l'avons vu, onze cent mille cultivateurs qui détiennent à bail près du tiers du territoire cultivé de la France et un nombre égal de propriétaires; son adoption exercerait sur la prospérité agricole du pays une influence incontestable. Je pense donc qu'un examen précis des difficultés auxquelles je fais allusion et des moyens pratiques de les résoudre pourra être de quelque utilité, en prévision de la discussion qui s'engagera au Parlement sur la proposition de M. Lechevallier.

Cet examen nous conduira à présenter un exposé sommaire des phases, peu connues en France, par lesquelles a passé, chez nos voisins d'outre-Manche, la question de l'indemnité légale au

fermier sortant, depuis le Tenant Ireland Act de Gladstone en 1870, jusqu'à la promulgation de l'Holdings Act de 1900.

Nos législateurs trouveront, je l'espère, dans l'indication des bases adoptées en Angleterre, pour la fixation de l'indemnité, un point de départ utile de leurs délibérations. Etant données les conditions si variées et si différentes de l'agriculture dans les deux pays, il ne saurait être question de leur appliquer une législation unique, aussi indiquerai-je les modifications qu'il me paraît utile d'apporter chez nous, à l'Holdings Act anglais, en lui empruntant ses dispositions essentielles.

*Difficultés de l'évaluation de la plus-value*

Une première proposition de M. Lechevallier, datée du 25 octobre 1898, avait été renvoyée à la 3e commission d'initiative parlementaire. L'honorable M. Delarue, au nom de cette commission, déposa le 24 janvier 1899, sur le bureau de la Chambre un rapport favorable à la proposition, rapport dans lequel il s'exprima comme suit, au sujet de l'évaluation de la plus-value :

« La fixation de cette indemnité de plus-value a soulevé de nombreuses critiques : on a exagéré singulièrement les difficultés que ferait naître le règlement de ces indemnités; il n'appartient pas à la commission d'initiative de discuter ces questions, qui, du reste, ont été examinées par des hommes très compétents : toutefois, il nous semble qu'à notre époque, où les procédés scientifiques se répandent de plus en plus, *l'analyse chimique des terres à l'entrée et à la sortie du fermier donnerait des éléments d'appréciation absolument certains.* »

L'opinion émise par l'honorable rapporteur dans les lignes que j'ai soulignées pouvant paraître séduisante, il importe de donner, avec le développement nécessaire, les raisons qui, selon nous, s'opposent absolument à ce que l'on puisse admettre l'analyse du sol d'une exploitation rurale comme base des indemnités à accorder au fermier sortant. Fût-elle applicable dans la pratique, ce qui n'est pas, ainsi que nous l'allons voir, la mesure préconisée par M. Delarue ne répondrait pas au but à atteindre, qui est d'indemniser le cultivateur de dépenses ne profitant qu'à son successeur, et non d'admettre le propriétaire à partager avec lui cette plus-value exprimée en argent.

Prenons quelques exemples et voyons d'abord quelle série de constatations nécessiterait l'application de ce procédé de contrôle.

Au point de vue de la constitution de l'exploitation, deux cas peuvent se présenter : la ferme donnée à bail est d'un seul

tenant, ou, ce qui est de beaucoup le cas plus général, elle est morcelée et compte un plus ou moins grand nombre de parcelles distantes les unes des autres et présentant dans la composition du sol des différences souvent considérables.

Envisageons d'abord le cas le plus simple, celui d'une ferme d'un seul tenant : Nous supposons que le sol est assez homogène, au point de vue de sa constitution physique et chimique, pour que la prise de quelques échantillons de terre en divers points permette de considérer leur mélange comme représentant la composition moyenne du sol de l'exploitation.

A l'entrée en jouissance du fermier, il faudrait procéder avec tout le soin nécessaire à l'analyse chimique de cet échantillon moyen, en y dosant les quatre éléments fondamentaux de fertilité : l'azote, l'acide phosphorique, la chaux et la potasse ; à l'expiration du bail, on répéterait les mêmes opérations. Dans l'opinion émise par le rapporteur, la comparaison des résultats obtenus devrait fournir des éléments d'appréciation *absolument certains* pour la fixation de la plus-value dont il faudrait tenir compte au fermier sortant. Admettre qu'il en soit ainsi serait une grave erreur dont il importe de préciser les causes.

En premier lieu, l'analyse chimique d'un sol nous renseigne très imparfaitement sur sa fertilité *présente*, celle-ci résultant d'autres conditions parfois prépondérantes, constitution physique, profondeur des labours, exposition, etc. En second lieu, tabler sur les teneurs du sol en principes fertilisants, au début et à l'expiration d'un bail, pour fixer l'indemnité due au fermier serait admettre, ce qui est contraire à la réalité, qu'il n'a pas profité, par les excédents de récolte obtenus au cours du bail, des avances faites au sol par les fumures. Pour fixer les idées sur ce point, je prendrai comme exemple, le champ d'expériences du parc des Princes. En 1891, le sol du champ jusque-là inculte a été défoncé et nivelé. On a prélevé, sur un très grand nombre de points des échantillons de la couche arable (20 cent.) dont le mélange a décelé à l'analyse la présence de 450 milligrammes d'acide phosphorique par kilogramme de terre [1].

En 1892, on a donné à tout le champ des fumures phosphatées qui ont porté à 572 milligr. d'acide phosphorique pour 1 kilogramme, la teneur du sol en ce principe nutritif des plantes. A la fin de la première période sexennale, on a de nouveau pro-

---

(1) Je néglige pour simplifier ma démonstration, les autres éléments fertilisants auxquels s'appliqueraient les mêmes raisonnements.

cédé, dans les mêmes conditions qu'en 1891, à l'analyse du sol : il ne renfermait plus, par kilogramme de terre fine, que 501 millig. d'acide phosphorique, autrement dit-il, avait cédé aux récoltes 71 millig. par kilog de terre cultivée et demeurait encore un peu plus riche que le sol primitif (51 millig. d'acide phosphorique par kilog. de terre (501-450). Dans le système indiqué par M. Delarue c'est sur cette richesse acquise que devrait être fixée l'indemnité après six années de bail. Mais pour procéder ainsi, il faudrait admettre que cet enrichissement provient exclusivement de la fumure et que la fertilité naturelle du sol n'y est pour rien, ce qui serait inexact. Quel est dans l'enrichissement du sol du parc des Princes en acide phosphorique utilisable, par la plante, la part de la *désagrégation* des matériaux phosphatés naturels ramenés des couches profondes du sous-sol par le développement des racines et celle de l'engrais introduit ? c'est ce qu'il est impossible, dans l'état de nos connaissances actuelles, de traduire par des chiffres de quelque valeur. De plus, il ne faut pas oublier que durant les six années que je considère, l'excédent des récoltes obtenues dans les parties du champ qui ont reçu des engrais a très largement couvert la dépense en acide phosphorique de la première année. Cette fumure n'a pas été renouvelée de 1892 à 1897 et cependant les parcelles fumées ont produit d'abondantes récoltes d'une valeur vénale très supérieure à la dépense correspondant à la fumure. Nous verrons plus loin que l'indemnité pour plus-value ne peut-être basée, comme elle l'est dans l'application de la loi anglaise, que sur la valeur argent des matières fertilisantes données au sol, dans la *dernière année* de jouissance, à la condition que la valeur fertilisante des fumures, excédant la consommation en principes nutritifs des récoltes de cette dernière année, laisse dans le sol un stock de fertilité qui profitera au successeur du fermier sortant.

Une autre très grosse difficulté qu'on rencontrerait, en prenant pour base de l'indemmité les différences constatées par l'analyse dans la richesse en éléments chimiques de la terre, au début et à l'expiration du bail, serait la fixation de la valeur *argent* de l'unité de ces principes. Il y aurait là, sans nul doute, matière à controverses entre le propriétaire et le fermier, l'analyse chimique d'une terre, si exactement qu'elle soit faite, n'étant qu'un élément imparfait d'appréciation de la plus-value et des indemnités à allouer pour améliorations.

J'ai supposé, dans l'exemple qui précède, qu'il s'agit d'un domaine d'un seul tenant : dans les cas extrêmement nombreux

de fermes morcelées, le critérium fondé sur l'analyse conduirait à des complications qui ne manqueraient pas de s'opposer presque partout à l'application de la loi. Si l'on veut aboutir à une réglementation souhaitable de l'indemnité en fin de bail ;il faut adopter une marche à la fois simple, d'une application facile et entraînant la plus faible dépense possible.

Or, il s'agit d'une ferme renfermant seulement une vingtaine de parcelles, quarante analyses seront nécessaires, nécessitant de nombreux prélèvements d'échantillons et une série d'opérations qui entraîneront des déplacements et des frais dont le règlement pourrait, à lui seul, soulever des difficultés entre les parties prenantes.

Il est donc à désirer que le principe de l'indemnité basée sur l'analyse du sol soit écarté et remplacé par des dispositions analogues à celles que la Chambre d'agriculture et les grandes associations agricoles d'Angleterre ont adoptées, en 1901 et en 1902, pour l'application de l'Holdings Act de 1900.

A cet examen sommaire du projet de loi de M. Lechevallier, je veux ajouter quelques remarques sur le premier paragraphe de son unique article. D'après le projet, le bailleur devrait tenir compte au preneur de la moitié de la plus-value que celui-ci aurait procurée au fonds loué, par des amendements ou fumures. On ne comprend pas bien les raisons de ce partage entre le propriétaire et le fermier d'une plus-value résultant exclusivement des dépenses que le fermier a faites par l'apport de fumures aux champs qu'il a loués, ou, pour mieux dire, cette stipulation n'est pas suffisamment claire. Ce défaut de clarté provient de ce que, tout en visant la fixation d'une plus-value, le projet de loi n'en définit pas les bases.

La loi anglaise du fermage part d'un autre point de vue, elle ne vise aucun partage, entre le propriétaire et le fermier,de plus-value en fin de bail, dont elle ne parle nulle part, d'ailleurs. L'Holdings Act n'a en vue que l'indemnité due au fermier sortant pour les améliorations réalisées par lui, à ses frais, durant la période de jouissance. Il ne cherche point à établir la plus-value de la propriété en fin de bail et par conséquent à en chiffrer l'importance; son objet unique est de déterminer la part des avances faites au sol dans la dernière année du bail sous forme de fumures et d'amendements que n'aurait pas épuisées le fermier par l'enlèvement de la dernière récolte, et de lui tenir compte par une indemnité en argent, de la dépense afférente à cette part de fumure.

*La loi anglaise du fermage en Angleterre* 1870-1900.

Depuis le jour où l'« Irish Land Act » de 1870, dû à l'initiative de Gladstone, a posé en principe le droit du fermier sortant de réclamer une compensation pour « fumures, labours et autres opérations culturales dont l'influence favorable n'a pas été épuisée au moment où le fermier abandonne son exploitation » trois lois ont successivement modifié le régime du fermage agricole en Angleterre, (Agricultural Holdings Acts de 1875, 1883 et 1900). La dernière de ces lois, entrée en vigueur le 1er janvier 1901, a donné lieu, au courant de 1902, à la nomination, au sein de la Chambre centrale d'agriculture, d'une commission dont le mandat principal est de préciser les bases de l'indemnité à accorder au fermier sortant pour la plus-value résultant de l'application de fumures que les récoltes n'ont pas épuisées au moment où le fermier cesse son exploitation.

Si différents que soient les deux côtés de la Manche, les conditions et les modes d'amodiation des terres, l'étude des moyens pratiques de tenir légalement compte au fermier sortant de l'accroissement de fertilité du sol dû aux avances en engrais qu'il lui a faites, présente un grand intérêt pour les cultivateurs et pour les propriétaires français. Le dépôt, sur le bureau de la Chambre des députés, de divers projets de loi visant cette solution donne à l'examen du Holdings Act de 1900 un caractère d'opportunité incontestable. En effet, si le principe de l'indemnité est nettement posé par l'honorable M. Lechevallier dans l'exposé des motifs de son projet de loi, qui fixe la quotité de cette indemnité représentative des débours du fermier à la moitié de la plus-value résultant de ses impenses, lorsqu'elles ont réellement amélioré les terres cultivées et en ont augmenté la productivité (l'autre moitié de cette plus-value étant acquise au propriétaire du sol), rien dans cet exposé ni dans l'article unique du projet de loi n'indique, ainsi que nous l'avons vu les bases qui serviront à fixer le chiffre de l'indemnité.

Le critérium tiré de la comparaison de l'analyse du sol à l'entrée et à la sortie du fermier est inapplicable et inadmissible pour les raisons que j'ai exposées plus haut et c'est dans une tout autre direction qu'il faut chercher la solution de la question. Je pense qu'un résumé des phases successives par lesquelles a passé l'élaboration des mesures édictées par l'Act de 1900 pourra être de quelque utilité ; en même temps il me donnera l'occasion de faire connaître la réponse que des expériences très bien conduites

depuis longues années à Rothamsted par Lawes et Gilbert, à Woburn, par Hall et Vœlcker, ont fourni sur deux points de grande importance pratique pour les cultivateurs : 1° l'influence de l'alimentation du bétail sur la valeur fertilisante du fumier d'étable et la durée de l'action de ce dernier sur les rendements du sol. Ce qui rend particulièrement intéressante l'étude de la genèse de la loi anglaise sur le fermage, c'est la direction à la fois scientifique et pratique qui a présidé à son élaboration.

En effet, le rôle du législateur a consisté essentiellement à coordonner, pour leur donner une forme légale, les conclusions que les agronomes et les praticiens les plus éminents de la Grande-Bretagne ont tirées d'expériences sur les conditions d'amélioration du sol par le fermier. Ces conclusions, applicables à l'agriculture de tous les pays, ont permis de fixer les indemnités à allouer en fin de bail, sur des bases qui écartent autant que possible les aléas inséparables de la solution d'une question entourée de nombreuses difficultés.

Le point de départ de la campagne en faveur de l'indemnité au fermier sortant, dont sir J. Lawes a été, depuis 1860, l'instigateur et qu'il a menée jusqu'à sa mort (survenue en 1900), c'est-à-dire pendant quarante années, a été le progrès considérable réalisé dans la fumure des terres et dans l'alimentation du bétail à partir de la seconde moitié du siècle dernier. Tant que pour entretenir la fertilité du sol et pourvoir à la nourriture de ses animaux, le cultivateur était presque exclusivement réduit aux produits de son exploitation, il ne pouvait guère être question de plus-value sujette à compensation en fin de bail; le législateur s'était uniquement préoccupé des indemnités que le propriétaire pourrait réclamer au preneur à raison des dommages que celui-ci lui aurait causés en mésusant des terres qu'il détenait à titre de fermier.

Avec l'introduction des engrais commerciaux et des aliments concentrés du bétail, n'a pas tardé à se poser de l'autre côté du détroit la question d'une compensation à accorder à un fermier sortant qui, dans la dernière année de sa tenure, aurait employé largement engrais et aliments riches, introduisant ainsi dans le sol cultivé par lui des quantités de principes fertilisants dont il n'aurait pu, par la dernière récolte, retirer tout le bénéfice. Le fermier, par exemple, qui a fait consommer à son bétail des tourteaux oléagineux pendant sa dernière année de bail a obtenu un fumier beaucoup plus riche que celui d'animaux exclusivement nourris de foin et de paille, une partie considérable de l'azote, de

l'acide phosphorique et de la potasse des tourteaux ayant passé dans le fumier. De plus, il y a lieu de supposer que la récolte obtenue sur le sol ainsi fumé n'ayant pas épuisé la fertilité acquise, le cultivateur n'aura pas récupéré ses avances avant sa sortie.

D'après cela, il parut très désirable de déterminer expérimentalement, aussi exactement que possible, dans quelles proportions les principes fertilisants incorporés à la terre par l'enfouissement d'une quantité donnée de fumier résultant de la consommation de divers fourrages, profitaient aux récoltes subséquentes, après une, deux, ou plusieurs années. Par suite, se posaient, pour les agronomes, les questions suivantes : dans quelle mesure la valeur du fumier dépend-elle de la nature des aliments consommés pour le produire? Quelle influence exercent sur la composition du fumier les modes de préparation et de conservation qu'on lui applique ? Quelles différences présente dans l'utilisation des fumures résiduaires de la première année, la nature des récoltes ? Enfin quelle peut être, à ce point de vue, l'influence de la nature différente des terres qui ont reçu la fumure?

Dès 1870, dans les différents districts, on imagina diverses méthodes d'évaluation des indemnités à accorder au fermier sortant pour améliorations dans la direction que nous venons d'indiquer. Mais, à vrai dire, les méthodes proposées différaient beaucoup d'un lieu à l'autre : généralement elles n'avaient guère qu'un caractère arbitraire ; cependant, faute de mieux, elles devinrent dans chaque district « la coutume de la région ». En 1875, le bureau de la chambre centrale d'agriculture essaya de codifier ces coutumes locales qui, malgré leurs grandes diversités, reposaient sur un principe commun, la fixation d'une indemnité que le propriétaire ou le fermier entrant devaient allouer au fermier sortant, indemnité basée sur la dépense occasionnée par l'achat d'aliments consommés sur l'exploitation.

Vers 1860, sir Lawes avait déjà indiqué que la valeur du fumier n'est pas en rapport avec le coût des aliments importés dans la ferme. En 1870, dans une communication au club des fermiers, il plaça sous les yeux de ses auditeurs une table comparative du prix d'achat des aliments et de la valeur du fumier produit par le bétail qu'ils ont nourri. Remaniée en 1875 par l'éminent agronome, cette table fut publiée par lui peu de temps avant la promulgation de l'Holdings Act de la même année. La publication de cette table provoqua de nombreuses discussions dans le monde agricole. Les praticiens exprimèrent énergiquement le désir de voir vérifier par expériences directes les vues théoriques de Lawes

sur la relation des fumures avec l'accroissement des récoltes ; en d'autres termes, il s'agit de décider si la pratique confirmerait les conclusions scientifiques déduites par l'éminent agronome de ses études sur l'alimentation du bétail et de ses cultures de Rothamsted.

La Société royale d'agriculture d'Angleterre prit une part très active à l'étude de la question qui la passionna à raison de son importance. Une commission composée des membres les plus autorisés de cette association, tels que MM. Lawes, Squarey, Huskinson J. Wilson, J. Martin, Dr Vœlcker ouvrit une enquête et conclut en 1876 à l'intérêt que présenteraient des expériences scientifiquement conduites en vue de déterminer, avec le concours des praticiens, la valeur des tourteaux et autres aliments concentrés du bétail au point de vue de la nourriture des animaux et de la fertilisation du sol avec le fumier obtenu. Ces expériences, pour aboutir, devaient être faites sur une assez grande échelle ; c'est alors que le duc de Bedford mit libéralement à la disposition de la commission la ferme de son domaine de Woburn, s'offrant, en outre, à pourvoir à toutes les dépenses nécessitées par ces expériences. Cette offre généreuse fut immédiatement acceptée par la Société royale qui chargea J. Lawes et Vœlcker de tracer le programme des essais. Telle fut l'origine de la station expérimentale de Woburn. Le point principal visé par la commission fut de déterminer le degré d'exactitude des estimations de Lawes touchant la relation des aliments consommés avec la valeur du fumier.

En 1883 fut promulgué un nouvel Holdings Act ; à l'occasion de cette modification à l'Act de 1875, Lawes dressa, en collaboration avec Gilbert, sur la valeur des engrais non épuisés par la première récolte, de nouvelles tables, que leurs auteurs remanièrent encore en 1897 et en 1898. J'y reviendrai plus loin.

## Le Holdings Act de 1900

L'erreur qu'on commettrait, en prenant pour base de la fixation de la valeur de l'engrais produit le prix d'*achat* des aliments du bétail, a été mise en évidence par Lawes d'abord, puis par tous les agronomes qui ont étudié la question : c'est tout autrement qu'il faut établir la valeur argent du fumier, en vue de l'indemnité à accorder au fermier sortant pour la partie de cet engrais non utilisée par la récolte de la dernière année. J'entrerai plus loin dans les détails nécessaires pour mettre cette conclusion en évidence. Auparavant, il est nécessaire d'indiquer l'esprit général

de la loi de 1900, en insistant sur les articles qui visent spécialement l'indemnité due pour amélioration du sol [1].

Le chapitre I[er] énumère les améliorations pour lesquelles le fermier a besoin du consentement du propriétaire : il comprend 16 articles relatifs à la construction ou à l'agrandissement des bâtiments de la ferme, à la création de silos, de routes, de ponts, de canaux, de clôtures permanentes, de plantations, etc...

Le chapitre II est consacré au drainage. Le fermier n'a pas besoin du consentement du propriétaire, mais il doit l'informer des travaux effectués.

Le chapitre III, le seul dont j'aie à m'occuper ici, énumère les améliorations que le fermier peut introduire dans l'exploitation sans le consentement du propriétaire et sans avoir besoin de l'en informer. Ces améliorations sont spécifiées dans 10 articles : les 5 premiers (18 à 22) sont relatifs au chaulage, marnage, écobuage, etc. L'article 23 vise l'application au sol d'engrais minéraux ou autres *achetés* au dehors.

Les articles 24 et 25 concernant les améliorations résultant de l'introduction de denrées dans l'alimentation du bétail, je crois utile d'en donner la traduction intégrale :

« Article 24. Consommation dans la ferme par les bœufs (vaches, etc.), les moutons, les porcs et par les chevaux autres que ceux employés régulièrement dans l'exploitation, de grains, de tourteaux et autres denrées alimentaires qui ne sont pas produites sur la ferme.

« Art. 25. Consommation dans la ferme par les bœufs, moutons et porcs et par les chevaux autres que ceux employés régulièrement dans l'exploitation, des grains dont la production et la consommation dans la ferme seront authentiquement prouvées. »

L'article 26, qui ne figurait pas dans les lois de 1875 et 1883, a

[1] Le lecteur, désireux de connaître, dans ses détails, l'Holdings Act de 1900 et d'en comparer la teneur avec celle des lois antérieures de 1875 et 1883 trouvera réunis dans le *Journal de la Société Royale d'agriculture d'Angleterre* tous les documents nécessaires à cette étude : *The Journal of the Royal Agricultural Society of England*, tome LX, 1900, et même recueil tome LXIII, 1902. C'est dans ce tome LXIII que se trouve l'important mémoire d'A. Vœlcker et de A. Hall, qui a pour titre : *The Valuation of Unexhausted Manures, obtained by the Consumption of Foods by Stock*. Les tables numériques sur la valeur dans le fumier des résidus des divers aliments du bétail, dressées par Lawes et Gilbert, sont insérées dans les volumes LVIII (1897) et LIX (1898) du *Journal de la Société royale d'agriculture d'Angleterre*.

une grande importance. Une prescription du chapitre I de la loi (article 3) range au nombre des opérations pour lesquelles le preneur doit avoir l'assentiment du bailleur, le renversement des prairies permanentes. L'article 26 du chapitre III est relatif aux prairies temporaires; il est ainsi conçu : « Peuvent être retournées (sans le consentement du propriétaire et sans qu'il en soit avisé), les prairies temporaires, trèfle, luzernes, sainfoins, herbages naturels ou prairies d'autre nature créés (aux frais du preneur) plus de deux ans avant la cessation de son bail. » L'article 27 concerne les plantations d'arbres fruitiers, de groseilliers, framboisières, la création d'aspergières, plantations de rhubarbe ou autres végétaux qui peuvent être encore en production deux années ou plus après le départ du preneur.

Comme on le voit, le texte et l'esprit de l'Holdings Act de 1900 sont tout à fait favorables au fermier. Pouvant compter sur une indemnité raisonnable pour toutes les améliorations qu'il a introduites à ses frais dans la productivité et le rendement du sol, il a tout intérêt à poursuivre ces améliorations jusqu'à sa sortie de l'exploitation, quelque courte que puisse être la durée de son bail ou de la jouissance verbalement donnée par le bailleur. Tandis que chez nous, le fermier, ne devant à sa sortie espérer aucune rémunération des avances faites par lui au sol, cherche par tous les moyens possibles à retirer de ses dernières récoltes le maximum de profits et se préoccupe de ramener le sol à ce qu'il était au moment de son entrée en jouissance, le fermier anglais s'efforce d'accroître jusqu'au dernier jour la fécondité de ses champs, le cultivateur qui lui succédera ou, à défaut de celui-ci, le propriétaire devant l'indemniser de la dépense qui a augmenté la fertilité du sol.

La loi du fermage en Angleterre est donc non seulement une loi équitable, puisqu'elle assure au travailleur une rémunération pour la plus-value qu'il a donnée à la terre, elle est, en même temps, une loi de progrès; son application augmente la richesse du pays, en même temps qu'elle accroît la valeur foncière de la terre qu'à de rares exceptions près le régime des baux de courte durée et le mauvais entretien du sol dans les dernières années, en l'absence d indemnité, tend à diminuer notablement.

Sur quelles bases, établies par des expériences qui ont duré plus de vingt ans chez nos voisins, se règlent les indemnités édictées par l'Act de 1900, c'est ce qu'il me reste à exposer.

*Les expériences de Woburn et de Rothamsted.* — Pour la fixation de l'indemnité à accorder au fermier sortant à raison de la

plus-value donnée par lui au sol au moment où cesse son exploitation, l'Holdings Act de 1900 vise exclusivement, comme nous l'avons dit, l'emploi des engrais minéraux et celui du fumier provenant de la consommation, par le bétail de la ferme, d'aliments concentrés achetés au dehors et des grains (céréales) que le fermier démontrera d'une manière certaine avoir été récoltés par lui sur le domaine.

Comment établir, au moins approximativement, le chiffre de cette indemnité ? Sur quelles bases, laissant aussi peu de place que possible à l'arbitraire, asseoir une évaluation en argent de la plus-value du sol ? Pendant combien d'années et dans quelles proportions cette indemnité devra-t-elle être acquise au fermier sortant? Telles sont les trois points essentiels que sir Lawes et le Dr Gilbert et, après eux, les Drs Hall et A. Vœlcker ont cherché à déterminer expérimentalement en se fondant :

1° Sur la teneur originelle des engrais et des aliments principaux du bétail en aliments utiles à la végétation (azote, acide phosphorique et potasse).

2° Sur les pertes en ces principes subies par le fumier d'étable durant sa confection et sa conservation, avant son épandage dans les champs;

3° Sur la durée de l'influence de la fumure sur la fertilisation du sol, c'est-à-dire le nombre d'années pendant lesquelles se fait sentir l'action du fumier sur l'augmentation du rendement de la terre.

L'étude de ces problèmes présente pour les cultivateurs, en dehors même de la question d'indemnité qui l'a provoquée, un intérêt considérable, car elle est de nature à éclaircir des points demeurés jusqu'ici forts obscurs dans l'esprit de beaucoup d'entre eux.

Avant que Lawes et Gilbert ne soient parvenus à traduire numériquement les résultats de leurs expériences sur la valeur des aliments du bétail au point de vue de la production du fumier, les pertes que celui-ci subit avant son emploi et la durée de son action fertilisante sur le sol, « les coutumes locales » des divers districts de la Grande-Bretagne avaient adopté, comme base principale de l'indemnité au fermier sortant, le *prix d'achat* des aliments du bétail venus du dehors, c'est-à-dire la dépense faite par le fermier pour l'importation de denrées alimentaires, au cours de la dernière année d'exploitation.

Sir Lawes et Gilbert ont été amenés tout d'abord à réformer complètement ce mode d'évaluation dans les tables dressées par

eux en 1897 et en 1898. Le but principal et le plus important de ces tables est de permettre l'estimation, dans l'esprit même de l'Holdings Act, de la valeur de l'amélioration dont bénéficiera le fermier sortant. Cette valeur dépend évidemment de la richesse des résidus de l'alimentation, résultant elle-même de la teneur des fourrages en principes fertilisants et de la quantité des engrais qui profitera aux récoltes ultérieures. Le point de départ de cette évaluation sera donc le calcul de la valeur, en numéraire, du fourrage considéré comme engrais; cette valeur, ainsi qu'on va le voir, aura peu ou pas de rapport avec le prix d'achat des denrées, considérées simplement comme aliments.

Prenons un exemple qui rendra cette distinction très sensible : comparons, au point de vue de la valeur fertilisante de l'engrais que fournit leur consommation par le bétail, deux denrées alimentaires de prix très différents sur le marché : le tourteau de coton décortiqué et le maïs.

Le tourteau de coton décortiqué revenait (1902), à la ferme, à 18 fr. 40 environ les 100 kilos.

Suivant qu'on envisage ce tourteau comme aliment ou seulement comme engrais, sa valeur s'établit sur des bases différentes.

Comme aliment, 100 kilos de tourteau fournissent à l'animal :

10 k. 2 de matière grasse
42 k. 8 de substance azotée (comp. à 6 k. 9 azote)
22 k. 0 d'hydrates de carbone digestibles
6 k. 6 de matières minérales (cendres)

Considéré comme engrais, il tire exclusivement sa valeur de l'azote, de l'acide phosphorique et de la potasse qu'il renferme, la matière grasse et les hydrates de carbone ne concourant pas à la fertilisation du sol :

100 kilos de tourteau contiennent :

6 kil. 9 azote.
3 kil. 1 acide phosphorique.
2 kil. 0 potasse.

Lawes et Gilbert ont admis, pour la valeur de l'unité, c'est-à-dire du kilog., par exemple, de chacun de ces trois principes fertilisants, les prix moyens auxquels le cultivateur peut se les procurer dans les engrais commerciaux, soit 1 fr. 50 le kilog. d'azote, 0 fr. 375 le kilog. d'acide phosphorique et 0 fr. 50 le kilog. de potasse[1].

[1] Il va sans dire que ces prix ne sont pas immuables et qu'il y aurait lieu de les modifier si les cours des engrais commerciaux subissaient des varia-

Appliquons ces valeurs au tourteau de coton considéré comme engrais :

100 kilos de tourteau représentent :

| | | |
|---|---|---|
| 6 k. 9 d'azote | à 1 fr. 50 = | 10 fr. 50 |
| 3 k. 1 d'acide phosphorique | à 0 fr. 375 = | 1 fr. 16 |
| 2 k. de potasse | à 0 fr. 50 = | 1 fr. »» |
| Total | | 12 fr. 51 |

Passons au maïs, fourrage pauvre en azote, mais excellent aliment riche en hydrates de carbone. Rendu à la ferme, il revient à 17 fr. 50 environ le quintal. Regardé comme engrais, il possède une valeur relativement faible.

100 kilos maïs contiennent :

| | | |
|---|---|---|
| 1 k. 700 d'azote | à 1 fr. 50 = | 2 fr. 550 |
| 0 k. 600 d'acide phosphorique | à 0 fr. 375 = | 0 fr. 225 |
| 0 k. 400 de potasse | à 0 fr. 50 = | 0 fr. 20 |
| Total | | 2 fr. 975 |

Basée sur sa teneur en azote, acide phosphorique et potasse, seuls éléments utiles au point de vue de la fumure, la valeur du maïs n'est donc que de 30 francs les 1.000 kilos, alors que le tourteau décortiqué représente, au même point de vue, une valeur plus que quadruple, de 125 francs la tonne.

Cette comparaison montre que le prix d'achat d'une denrée alimentaire ne peut, en aucune façon, servir de guide ni de base pour l'évaluation de l'indemnité à payer au fermier sortant. Les deux denrées, dont les poids égaux auront coûté sensiblement le même prix, ont, comme engrais, une valeur variant du simple au quadruple. Il en serait de même, à quelques différences près, de la comparaison des divers aliments consommés par le bétail de la ferme. De là résulte la conclusion que les *Coutumes locales*, basées sur le *coût originel* des aliments, sont, la plupart du temps, trompeuses, et qu'il y a lieu, comme l'ont pensé les agronomes anglais, de leur substituer un système d'évaluation plus rationnel.

Ce qui précède n'a trait qu'à la composition et à la valeur des aliments considérés en nature ; mais comme la terre ne recevra, par le fumier, qu'une partie des substances fertilisantes qu'ils renferment, il importe d'établir aussi exactement que possible la

tions importantes. Le coût de l'unité s'obtient en divisant le prix des 100 kil, d'un engrais par sa teneur en chacun des principes fertilisants qu'on envisage. Si le superphosphate à 15 p. 100 d'acide phosphorique se vend 6 francs, l'unité coûtera 6 : 15 = 0 fr. 40.

quotité des trois principes fertilisants que les résidus de l'alimentation du bétail apportent au sol.

On sait que les aliments ne sont pas intégralement digérés par l'animal. Une proportion, variable avec leur nature, échappe à l'assimilation et, rejetée au dehors, constitue les excréments solides auxquels vient s'ajouter l'urine émise. La portion digérée est en partie brûlée dans l'organisme, où elle donne naissance à l'énergie et à la chaleur animale, en partie fixée, principalement sous forme de chair et de graisse. De leurs longues séries d'expériences sur l'alimentation des bovins et des ovins, complétées par l'analyse comparative des corps d'animaux maigres et gras de même espèce, Lawes et Gilbert ont conclu que, suivant les cas, 5 à 10 0/0 de l'azote des aliments sont fixés par l'animal sous forme de chair.

Pour les neuf autres dixièmes des matières azotées de la ration qui vont former le fumier d'étable, avec la litière et l'urine, sur quelle perte y a-t-il lieu de compter durant la fabrication et la conservation de ce fumier, et, finalement, quelle quantité d'azote sera mise à la disposition des plantes par l'engrais porté au champ? De leurs longues et minutieuses observations à la ferme annexe de Rothamsted et dans diverses exploitations de la région, Lawes et Gilbert avaient conclu à une perte possible, dans les fumiers, de 40 p. 100 environ de l'azote ingéré et, en fin de compte, ils admettaient, dans leurs premières tables, un déficit total de 50 p. 100 de l'azote contenu dans les aliments. Cette conclusion ne reposait pas, sauf en ce qui regarde l'utilisation de la matière azotée par le bétail (10 0/0 au maximum) sur des expériences directes, mais seulement, ainsi que je viens de le dire, sur des observations soigneusement faites à la ferme. Lorsque la libéralité du duc de Bedford permit, dès 1882, à la commission de la Société royale d'instituer des expériences rigoureuses dans les étables et sur le domaine de Woburn, l'attention des agronomes anglais se porta tout d'abord sur la vérification des pertes en azote subies par le fumier, jusqu'au moment où il est conduit au champ. Ces expériences, continuées par Hall et Vœlcker jusqu'en 1902, ont confirmé l'appréciation de Lawes et Gilbert. Elles ont porté sur l'entretien à l'étable de bouvillons à l'engrais. Comme on pouvait s'y attendre, les pertes en azote ont varié sensiblement suivant la disposition des boxes, la durée du séjour du fumier à l'étable, son mode de conservation après son extraction des boxes; mais finalement, Hall et Vœlcker ont conclu à une perte moyenne de 33 à 38 p. 100 de l'azote du fumier, au moment de sa conduite au champ. Ces

chiffres sont très voisins de ceux qu'ont observés Mœrcker et Schneidewind à Lauchstædt, Müntz et Girard, à l'Institut agronomique. etc.

La conclusion générale à tirer de toutes ces expériences est que, dans de bonnes conditions d'une exploitation rurale, 30 à 40 p. 100 de l'azote des fourrages ne se retrouvent pas dans le fumier, que 5 à 10 p. 100 sont fixés par l'animal, de sorte qu'en admettant une perte moyenne de 50 p. 100, on peut fixer au taux qu'avaient précédemment admis Lawes et Gilbert, soit à moitié de la teneur originelle du fourrage en azote, la quantité de ce principe fertilisant que les résidus de l'alimentation apportent au sol. C'est principalement à la transformation des principes azotés de l'urine en sels volatils qu'est due la perte en azote.

En ce qui regarde l'acide phosphorique et la potasse, les pertes subies sont beaucoup moins considérables. Les composés phosphatés et potassiques sont retenus presque entièrement dans le fumier, n'étant point volatils comme l'ammoniaque. La quantité d'acide phosphorique fixée dans le corps de l'animal varie nécessairement avec son individualité aussi bien qu'avec la nature des fourrages, mais on peut admettre avec Lawes qu'une déduction de 25 p. 100 du poids d'acide phosphorique contenu dans les aliments est l'expression très approchée de la vérité. La potasse entre en proportions si minimes dans la constitution des tissus animaux, qu'étant donnée son élimination par l'urine, partie intégrante du fumier, il n'y a pas lieu, d'après les agronomes de Rothamsted et de Woburn, d'admettre une déperdition sensible.

En résumé, Hall et Vœlcker confirmant les indications données par Lawes et Gilbert, concluent qu'il y a lieu de tenir compte au fermier sortant, sur les bases suivantes, de la dépense faite par lui dans la dernière année de son exploitation, pour l'achat d aliments consommés par le bétail et pour les grains produits sur la ferme :

Moitié de la valeur de l'azote.
Les 3/4 de celle de l'acide phosphorique
La totalité de celle de la potasse

Reste le dernier point à établir, c'est-à-dire le nombre d'années pendant lesquelles le fermier sortant aura droit à indemnité et dans quelles proportions, d'après le chiffre admis pour la première année.

Primitivement Lawes avait proposé d'étendre la redevance à

huit années consécutives. Les expériences de Woburn ont conduit Hall et Vœlcker à réduire la durée de l'indemnité à quatre années, c'est-à-dire à une période d'assolement quadriennal généralement adopté dans la Grande-Bretagne. En se fondant sur la diminution successive des rendements obtenus la première année avec des quantités déterminées de fumier, les agronomes de Woburn proposent de réduire, pour la seconde année, l'indemnité à moitié de celle de la première, et ainsi de suite pour les deux autres années de rotation. Si, par exemple, le fermier a fait consommer par son bétail, pendant l'hiver de 1902-1903, du tourteau de coton décortiqué coûtant 140 francs la tonne, et qu'il quitte sa ferme à la Saint-Michel de 1903, les indemnités décroissantes qui lui seront dues pour les quatre années 1903 à 1906 seront les suivantes :

| | 1903 | 1904 | 1905 | 1906 |
|---|---|---|---|---|
| | fr. | fr. | fr. | fr |
| Par tonne de tourteau consommé dans l'hiver 1902-1903.... ..... | 70,00 | 35,00 | 17,50 | 8,75 |

Ces indemnités sont calculées sur les bases indiquées précédemment, savoir : 1° Sur la valeur de l'azote, de l'acide phosphorique et de la potasse contenus dans une tonne de tourteau, valeur déduite du prix de l'unité de ces principes dans les engrais commerciaux au moment de l'achat du tourteau ; 2° sur la réduction à moitié pour l'azote, au quart pour l'acide phosphorique, des quantités de ces éléments existant dans le tourteau et sur la totalité de la potasse que celui-ci renfermait.

La table dressée en 1897 par Lawes et Gilbert et revisée en 1903 par Hall et Vœlcker établit, en partant des données précédentes, l'indemnité à allouer, de 1903 à 1906, par tonne de denrée consommée par le bétail sur la ferme, dans la dernière année d'exploitation. Cette table, comprenant presque toutes les denrées employées à l'alimentation des animaux de la ferme, il m'a paru utile d'en donner la traduction intégrale, après transformation en francs des valeurs qu'elle indique en livres et schellings. Elle pourra être consultée, je crois, avec intérêt par les agronomes et les législateurs que préoccupent si vivement les modifications à apporter au régime du fermage actuellement en vigueur [1].

[1] *Journal de la Société royale d'agriculture*, t. LXIII, 1902.

| Nature des fourrages. | Indemnités dues de 1903 à 1906 par tonne de denrées consommées à la ferme 1903 | 1904 | 1905 | 1906 |
|---|---|---|---|---|
| | fr. | fr. | fr. | fr. |
| 1. Tourteau coton décortiqué... | 70,60 | 35,30 | 17,65 | 8,82 |
| 2. Tourteau coton non décortiqué | 42,30 | 21,15 | 15,57 | 7,78 |
| 3. Tourteau de lin............. | 48,40 | 24,20 | 12,10 | 6,05 |
| 4. Farine de lin................ | 38,20 | 19,10 | 9,55 | 4,27 |
| 5. Tourteau de palme.......... | 24,70 | 12,35 | 6,17 | 3,08 |
| 6. Tourteau de coco............ | 39,50 | 19,75 | 9,87 | 4,93 |
| 7. Tourteau de colza........... | 51,30 | 20,65 | 10,32 | 5,16 |
| 8. Fèves....................... | 39,70 | 19,85 | 9,97 | 4,98 |
| 9. Pois........................ | 34,25 | 17,10 | 8,55 | 4,27 |
| 10. Blé....................... .. | 17,60 | 8,80 | 4,40 | 2,20 |
| 11. Orge........................ | 17,30 | 8,15 | 4,07 | 2,03 |
| 12. Avoine...................... | 19,40 | 9,70 | 4,85 | 2,42 |
| 13. Maïs........................ | 16,20 | 8,10 | 4,05 | 2,02 |
| 14. Farine de riz................ | 17,90 | 8,95 | 4,47 | 2,23 |
| 15. Féveroles.................... | 15,20 | 7,60 | 3,80 | 1,90 |
| 16. Malt........................ | 19 » | 9,50 | 4,75 | 2,37 |
| 17. Touraillons,................. | 43,90 | 21,95 | 10,97 | 5,48 |
| 18. Sons........................ | 33,10 | 16,50 | 8,25 | 4,12 |
| 19. Drêches sèches.............. | 30,30 | 18,15 | 7,57 | 3,75 |
| 20. Drêches humides............ | 7,30 | 3,65 | 1,87 | 0,93 |
| 21. Foin de trèfle............... | 27,40 | 13,70 | 6,85 | 3,42 |
| 22. Foin de prairie.............. | 20,50 | 10,25 | 5,12 | 2,56 |
| 23. Paille de blé................ | 8,10 | 4,05 | 2,02 | 1,01 |
| 24. Paille d'orge................. | 8,60 | 4,30 | 2,15 | 1,07 |
| 25. Paille d'avoine.............. | 9,60 | 4,80 | 2,40 | 1.70 |
| 26. Mangolds.................... | 3,80 | 1,90 | 0,95 | 0,47 |
| 27. Navets...................... | 3,25 | 1,62 | 0,81 | 0,40 |
| 28. Turneps,.................... | 3 » | 1,50 | 0,75 | 0,37 |

Je rappelle que les chiffres des indemnités allouées d'après cette table, n'ont aucun rapport avec le prix vénal des denrées qu'ils concernent ; ils représentent la valeur estimative, sur les bases précédemment indiquées, de la plus-value donnée au sol par les apports en principes fertilisants dus aux résidus de l'alimentation des animaux qui ont consommé ces divers fourrages.

L. Grandeau.

# REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ECONOMIQUES
## EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE : *Revue des Deux-Mondes* : Production et consommation de l'argent. L'industrie chimique. Inutilité du militarisme. Le travail-marchandise. L'industrie des hôtels. — *Le Correspondant* : La faillite de la grève générale. Le livre foncier de Paris. — *Revue de Paris* : La mortalité dans l'armée. Colons et capitaux. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse* : La liberté d'enseigner. — *Revue générale* : Statistique agricole de la Belgique. — *Revue* (ancienne *Revue des Revues*) : Dégénérescence des classes dirigeantes. Le prolétariat artistique en Allemagne. Les pêcheurs bretons. La paix armée. — *Etudes* : L'assistance par le travail. Le referendum sur la question des congrégations. — La *Réforme sociale* : Le socialisme municipal. — *La Science sociale* : L'absentéisme. — L'*Association catholique* : Socialisme et catholicisme. — *Revue d'économie politique* : Une nouvelle loi de la population. La colonisation agricole. — *Revue socialiste* : Un programme socialiste. Critique du Tolstoïsme. — L'*Humanité nouvelle* : L'indépendance économique de la femme. Critique de l'anarchisme. — *Questions diplomatiques et coloniales* : Les Italiens en Tunisie. — *Revue philanthropique* : La Société des gens de lettres. — *Le Musée social* : Les syndicats fruitiers. Les verriers d'Alby. — *Le Rentier* : L'impôt sur le revenu. — L'*Echo de l'Industrie* : La marine marchande mondiale. — L'*Acacia* : La religion collectiviste. — *Revue des Etudes franco-russes* : La langue française en Russie. — L'*Université de Paris* : Le restaurant coopératif. — *Revue populaire d'Economie sociale* : Son programme. Son enquête.

La production de l'argent va sans cesse en augmentant. En 1876 elle était de 2.107.325 kilogrammes ; en 1881 elle s'élève à 2.457.786 ; en 1886 à 2.901.826 ; en 1891 à 4.226.427 ; en 1896 à 5.239.021 ; en 1902 à 5.500.000 environ. D'autre part, l'argent a perdu presque les deux tiers de la valeur que lui assignait la loi de Germinal. M. Raphaël-Georges Lévy étudie, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1^er^ avril, les causes et les effets de cette révolution économique. Il nous apprend que les emplois monétaires de l'argent diminuent et que le monométallisme-or triomphe presque partout.

Cette évolution est d'ailleurs bienfaisante, conclut l'auteur, en dépit de certaines souffrances individuelles et passagères qu'elle a pu provoquer et qui ont été grandement exagérées. Elle contribue à faciliter les rapports entre les diverses nations, au même titre que les chemins de fer, les bateaux à vapeur, les câbles télégraphiques : les échanges se font d'autant plus facilement entre les hommes que les instruments monétaires sont plus semblables.

Puisque l'argent abonde dans les mines, il conviendrait de lui trouver d'autres emplois. C'est ce qu'on a déjà fait dans une certaine mesure. La consommation industrielle de l'argent a à peu près doublé en France depuis trente ans : 134.000 kilogrammes en 1900 contre 68.000 en 1868. Ce débouché, ajoute M. Lévy, pourrait acquérir plus d'importance, si l'on se décidait à réduire dans une proportion notable le droit énorme de 20 francs par kilogramme, c'est-à-dire d'environ 25 0/0 sur la valeur actuelle, que perçoit l'Etat, pour droit de poinçonnage.

Mais le contrôle est trop profitable à l'Etat et... aux fabricants de bijoux fourrés pour qu'on le supprime ou qu'on le réduise.

— L'industrie chimique fait de rapides progrès dont M. Banet-Rivet nous donne un aperçu dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril. C'est surtout en Allemagne que cette industrie a pris de l'importance. La valeur annuelle de cette production dépasse aujourd'hui 1.500 millions de francs. De 1881 à 1901, l'exportation des produits chimiques, toujours en Allemagne, a passé de 305 à 510 millions de francs et l'importation de 289 à 414 millions.

En 1890, l'exportation des produits chimiques s'élevait en Allemagne, à 343 millions de francs ; en Angleterre, à 224. En 1900, l'exportation allemande monte à 497 millions de francs, l'exportation anglaise à 232.

C'est donc l'Allemagne qui tient la tête du mouvement. L'Angleterre ne vient qu'au second rang ; la France, au troisième. En 1900, l'exportation de nos produits chimiques monte à 253 millions de francs, dépassant de 20 millions l'exportation anglaise ; mais nos importations, d'une valeur de 286 millions, dépassent de 156 millions les importations anglaises et sont supérieures de 33 millions à nos exportations.

M. Banet-Rivet attribue l'infériorité de la France sur l'Allemagne et l'Angleterre à cet égard : « pour une grande part, aux savants qui se sont entêtés, chez nous, à méconnaître le rôle vivifiant et créateur de la théorie atomique, et à nos industriels,

trop enclins, en général, à dédaigner les hommes de science et la science elle-même. »

— La conclusion de M. Ollivier sur Sadowa, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mai devrait donner à réfléchir aux militaristes. « Tant vaut le chef, tant vaut l'armée. » Or, quels chefs d'armées, feront des hommes qui n'ont jamais fait la guerre qui ont conquis tous leurs grades en passant de caserne en caserne, de bureau en bureau ? Les généraux ne sont plus des soldats, mais de simples civils.

« Amassez les canons et les fusils, continue M. Ollivier, faites sur le papier des plans admirables de mobilisation ; tout cela s'évanouira en fumée, si vos chefs sont insuffisants. » Or, ils seront nécessairement insuffisants, s'il est vrai que c'est en forgeant qu'on devient forgeron. Cela étant, à quoi servent tous les gaspillages d'argent en canons, fusils, munitions, etc ?

— « Le produit du travail est une marchandise qu'on vend, le travail lui-même est une marchandise qu'on achète : pourquoi la dépense de force, la consommation de vie ouvrière, l'apport et l'incorporation de matière humaine à la matière marchande, ne seraient-ils pas un élément, un facteur du prix d'achat et du prix de vente ? Ainsi qu'on fait entrer « l'usure » de l'outillage dans l'évaluation du prix de revient, pourquoi n'y ferait-on pas entrer « l'usure » de la main-d'œuvre ? Pourquoi ne le ferait-on pas ? »

Telle est la question posée par M. Charles Benoist, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juin, à propos du travail dans la métallurgie. La réponse est facile. *On* fait entrer l'usure de la main-d'œuvre aussi bien que celle de l'outillage dans les prix d'achat et de vente ; seulement, depuis que l'esclavage n'existe plus, le *on* de la première usure est l'ouvrier lui-même, et le *on* de la seconde est l'entrepreneur, et il ne peut pas en être autrement à moins de revenir à l'esclavage.

— M. Louis Farges nous donne, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juin, des renseignements intéressants sur les progrès et les perfectionnements de l'industrie des hôtels en Suisse.

« Les capitaux engagés dans les hôtels, immeubles, meubles et approvisionnements représentent environ 600 millions. Après avoir payé, à environ 28.000 employés, près de 20 millions de salaires, après avoir fait la part des annuités de réparation et de

vacances, comme aussi de l'amortissement du capital, les hôtels de la Suisse rapportent environ 30 millions de bénéfices nets. Le taux de l'intérêt s'établit donc à 5 0/0 et paraît assez faible. Mais, si l'on tient compte des bénéfices que procurent, en outre, à la Suisse, les transports, les salaires des guides et porteurs, les achats de toute nature, les dépenses diverses que font les touristes on se rendra compte que c'est au moins 100 millions que vaut chaque année à ce pays l'exploitation méthodique des voyageurs étrangers. »

L'auteur ajoute que notre pays peut, quand il le voudra, retirer du tourisme un produit double ou triple de celui qu'en retire la Suisse ; et il indique les moyens à employer pour atteindre ce but. Le principal consiste dans l'amélioration des hôtels, personnel et matériel.

Il est eertain que la France n'est pas moins digne d'être connue que beaucoup d'autres pays et qu'il y aurait plus d'avantages à la connaître elle-même de préférence à sa capitale et ses villes d'eaux. M. Farges propose d'appeler *l'industrie hôtelière*, *l'industrie du tourisme*. Nous ne comprenons pas. Si l'on appelle l'hôtelier *touriste*, il faudra chercher un autre nom pour son client.

---

La grève générale, suprême espoir des socialistes révolutionnaires, se réaliserait-elle un jour ou l'autre ? M. Fernand Engerand examine cette question dans le *Correspondant*, et soutient que la grève générale a fait faillite avec les mineurs, et qu'elle ne s'en relèvera pas. L'auteur soupçonne que, dans les grèves en général, les ouvriers sont dupes des politiciens, des patrons nationaux, des patrons et des ouvriers étrangers. Il ne se borne pas à le soupçonner, il cite des faits qui semblent confirmer son assertion.

Nous ne donnerons qu'un exemple du peu de profit que rapportent les grèves aux ouvriers et de ceux qu'elles procurent aux patrons, mais on peut en voir plusieurs autres dans l'étude de M. Engerand.

Dans la dernière grève des mineurs, les grévistes n'ont pas obtenu l'augmentation de salaires qu'ils réclamaient ; en revanche, certains d'entre eux ont obtenu une bonification de retraites, qu'ils ne demandaient pas ; mais à quel prix et quels ont été, des Compagnies ou de leurs ouvriers, les mauvais marchands dans cette affaire ?

Rien qu'en salaires, la grève a fait perdre aux mineurs une somme de 15.973.307 francs. Autant de gagné pour les Compagnies, qui ont perdu, de leur côté, 13.841.068 francs. Résultat, un bénéfice *minimum* immédiat de 2.138.239 francs pour les Compagnies.

Ne pouvant reproduire tous les calculs de l'auteur, nous résumons : La situation des Compagnies pour l'avenir s'établit ainsi du fait de la grève de 1902 : 4 227.129 francs de charges nouvelles ; 12.979.320 francs d'économie. Bénéfice annuel net : 8 millions 752.191 francs. Et nous ne faisons pas état du bénéfice supplémentaire que ces Compagnies retirent de la hausse accentuée du prix des charbons.

La grève a fait hausser le cours des actions des charbonnages français ; elle a permis aux étrangers, surtout aux Allemands, d'écouler des stocks qui les encombraient. Elle n'a nui qu'aux mineurs et au public, consommateurs et contribuables, qui paie le charbon plus cher et qui fournit sa part des bonifications de retraites accordées aux mineurs.

— Dans le Paris de 1565, de Thou n'avait vu que 14.000 maisons. En 1637, les commissaires du Châtelet arrivaient à 20.000. Une enquête administrative de 1740 disait 23.019. Aujourd'hui Paris compte 80.319 maisons, grandes ou petites, vieilles ou neuves. Le prix de ces maisons et des terrains qui les supportent représente : 7.225 millions pour le sol, et 6.300 pour le reste, en tout, 14.025 millions ; c'est la dixième partie du capital immobilier que représente la France entière. L'addition est encore incomplète, car le Livre Foncier ne relève que ce qui est matière imposable et passe sous silence tout le domaine public : fleuve, quais, places, rues, jardins, églises, palais, etc.

Que Paris est donc riche, et que ceux qui prendront la queue de la poêle quand arrivera le Grand Soir du chambardement feront une bonne affaire !

Pas tant que cela, nous dit M. de Fouille, dans le *Correspondant* du 25 mai : Malgré l'apparence, malgré le mirage des chiffres, il n'y a pas grand fond à faire sur cette mine d'or pour réaliser les rêves impatients du prolétariat. La victoire, la curée même ne lui seraient qu'une suprême déception. Au cas où le collectivisme réussirait à faire de Paris son premier champ d'expérience, le déchet serait grand ; car les valeurs sont chose infiniment fragile. C'est l'opinion qui les fait ; c'est la confiance qui les soutient et toute violence leur est fatale. Toute rivée qu'elle semble au sol,

la richesse immobilière n'est pas longue à se dérober, à fondre et à se volatiliser, pour ainsi dire, dès qu'il n'y a plus de sécurité pour elle. Il ne resterait pas grand'chose, économiquement parlant, des 14 milliards enregistrés dans le Livre foncier, le jour où les délégués de la commune future seraient venus mettre partout les scellés, au nom de la loi nouvelle.

---

La mortalité de l'armée française dépasse de beaucoup celle de l'armée allemande. Selon des évaluations d'ailleurs contestables, parce que les bases de comparaison ne sont pas identiques, la première atteindrait le double ou le triple de la seconde. Dans la *Revue de Paris* du 1er mai, XX recherche les causes de ce phénomène. En voici quelques-unes.

Un grand nombre de malingres sont admis par le Conseil de revision, soit par suite d'un examen médical insuffisant, soit par crainte de l'apparence du favoritisme, soit parce qu'on est obligé de tout prendre pour « sauver la face », pour avoir un contingent aussi nombreux en apparence que l'éternelle ennemie

Les casernes françaises sont dans un état lamentable, 62 devraient être complètement abandonnées, 24 sont dans des conditions hygiéniques telles que leur abandon partiel s'impose. Le cube d'air n'y est pas suffisant, ce qui exerce une influence très active sur la morbidité.

A quoi attribuer ces mauvaises conditions du logement militaire ? L'auteur les attribue au génie, qui constitue une gêne constante pour les moindres améliorations. Il convient d'ajouter que, dépensant autant qu'on le fait pour les armements, l'équipement, l'habillement, tout ce qui paraît, on est forcé de restreindre les dépenses de casernements. Ça ne paraît pas.

La ration de pain est identique dans les deux armées. Quant à celle de viande fraîche, elle n'est que de 180 gr. en Allemagne au lieu de 300 en France. Cette réduction est compensée dans une certaine mesure par l'augmentation des légumes qui sont distribués en quantités plus fortes chez nos voisins.

L'auteur considère l'alimentation du soldat allemand comme inférieure à celle du nôtre. Avant de partager son opinion, je voudrais connaître la qualité de la viande fraîche ; qui sait si les 180 grammes du soldat allemand ne valent pas les 300 du pioupiou français. Je voudrais aussi savoir si les légumes ne sont pas plus nourrissants que ne le croient les chimistes ; s'ils ne sont pas, en tout cas, plus sains que les sous-pieds de guêtres, si, par la seule

variété qu'ils introduisent dans le régime, ils ne sont pas un élément de meilleure santé.

— Dans nos grandes colonies, notamment au Tonkin, un colon peut-il réussir sans être pourvu de capitaux ? M. de Guzman ne le croit pas. Il expose, dans la *Revue de Paris* du 15 juin, les difficultés de la colonisation, les tribulations auxquelles est exposé le colon de la part des fonctionnaires, de la part des indigènes, etc.

Il est établi, dit l'auteur, que seule une concession d'un millier d'hectares présente des conditions suffisantes d'étendue, de variété de culture et de répartition des frais généraux, pour être largement rémunératrice. Or, de quelle somme faudra-t-il disposer pour mettre en exploitation un semblable domaine ? 150 à 200 000 fr.

Il est vrai que, s'il surmonte tous les obstacles que lui susciteront les autorités françaises et indigènes, sans compter ceux qui lui viendront de la nature, en quinze années de travail, il réalisera un bénéfice net de 1.500.000 francs, mais il y un *si*.

La morale de ceci, c'est qu'il faut une avance de 200.000 fr. pour tirer profit de la politique coloniale, si toutefois on réussit. Les électeurs prolétaires sont vraiment bien bons de voter pour les promoteurs de cette politique et de leur élever des statues, sachant très bien que cette politique ne peut leur être d'aucune utilité, puisqu'ils ne peuvent même pas concourir avec la main-d'œuvre indigène.

---

Dans la *Bibliothèque universelle et Revue Suisse*, de mai, M. Paul Stapfer traite la question de la liberté d'enseigner. Après avoir exposé le pour et le contre de la liberté et discuté le rôle de l'Etat en cette matière, l'auteur nous annonce la fin du catholicisme. « Une désuétude plus meurtrière que le fer et le feu a entamé profondément ce qui reste de croyances particulières à l'église catholique ; leur mort naturelle est si sûre dans un avenir prochain, qu'à trop les aider à périr on risquerait plutôt de ranimer leur vie expirante. »

Quelle opinion doit-on avoir d'après cela de la noblesse, de la générosité, des cléricaux à rebours qui s'acharnent contre le moribond ? Que ce sont de faux bons hommes qui ne cherchent, au fond, qu'à ranimer le mourant ?

M. Stapfer est d'avis qu'il ne faut pas abolir l'enseignement libre, mais le soumettre « à toutes les conditions auxquelles l'Etat

assujettit prudemment le sien et qui sont compatibles avec un exercice raisonnable de la liberté. » Ces conditions sont : l'identité des certificats et des diplômes des professeurs et l'inspection. Mais l'auteur avoue lui-même que « l'inspection, dans les établisse-de l'Etat, n'est, si j'ose m'exprimer ainsi, qu'une *frime.* » Or, les diplômes et certificats ne sont également que des *frimes* ; tout est frime dans l'Etat moderne, sauf le budget.

---

La *Revue Générale* d'avril donne d'utiles renseignements sur la statistique agricole de la Belgique. Les unions professionnelles agricoles y font des progrès sensibles : elles n'étaient que 53 en 1898 ; au 31 décembre 1901, on en comptait 301. Les comices agricoles en 1898 étaient 152 avec 26.000 membres. Ils sont aujourd'hui 157 avec 98.077 membres. Il y a aujourd'hui 312 syndicats pour l'amélioration de l'espèce bovine au lieu de 157 en 1898. Il n'existait en 1898 que 602 syndicats d'achat avec 48.000 membres faisant des affaires pour 12 millions de francs. En 1901 nous voyons 780 syndicats avec 49 165 membres ; le mouvement des transactions atteint 14.430.168 fr. La coopération laitière a pris un nouveau développement. Les produits vendus par les laiteries coopératives sont évalués pour 1901 à 22.556.480 francs, représentant une moyenne de 52.825 francs par société et de 475 fr. par membre. Les institutions de crédit agricole et surtout les assurances sont aussi en progrès.

« A l'heure, dit M. de Ghélin, où l'on réclame pour l'agriculture une loi de réparation des accidents, on ne pourrait trop réfléchir à tout ce qu'on peut attendre des associations et des mutualités agricoles. »

---

Les classes dirigeantes ne feraient peut-être pas mal de commencer par apprendre à se bien diriger elles-mêmes. M. Angelo Mosso nous montre, dans *La Revue* du 1er avril, que les étudiants ont un développement thoracique moindre que les tailleurs, barbiers, cordonniers et autres ouvriers qui mènent une vie sédentaire. « La chose est grave, parce que ce sont les riches qui déclinent, et cette dégénérescence de la classe dirigeante se produit en dépit de la nutrition meilleure des classes aisées. L'effet utile de l'aliment plus abondant est détruit par l'insuffisance de mouvement. »

Peut-être le développement intellectuel compense-t-il la dégénérescence physique ? Pas le moins du monde. « L'exercice modéré des muscles est une condition essentielle du développement des organes où se trouve le siège de l'intelligence et j'ai démontré ailleurs combien le mouvement est utile parce que ce sont les mêmes cellules qui servent simultanément à l'intelligence et à l'exercice des membres. »

M. Mosso conseille aux étudiants les exercices gymnastiques ; ils y trouveront, dit-il, le courage, l'esprit de travail et d'initiative, la confiance en eux-mêmes, etc.

— Le prolétariat artistique est moins accentué en Allemagne qu'en France. M. Henry Pâris nous apprend, dans *La Revue*. que les prix payés pour les acteurs de valeur y sont plus élevés que chez nous, et que les artistes ont cherché à améliorer leur sort par le moyen des assurances mutuelles, dont l'auteur indique le fonctionnement et grâce auxquelles « l'artiste est sinon riche du moins à l'abri du besoin matériel ».

— M. Austin de Croze cherche, dans *La Revue* du 1er juin, à donner la note juste sur la grande misère des pêcheurs bretons. Les agriculteurs, dit-il, sont parfois plus éprouvés que les pêcheurs : par le seul fait d'un bref orage, ils peuvent perdre toute leur récolte et le fruit du travail de *toute une année*, et l'on ne jette pas les hauts cris sur leur malheureux sort.

M. de Croze conseille aux Bretons de joindre l'agriculture à la pêche, deux cordes à leur arc, d'assurer leurs barques, de varier leur pêche et de s'instruire dans leur métier. Il décrit les institutions créées dans ce but depuis quelque temps et notamment la *Société de l'Enseignement technique et professionnel des pêches maritimes* et des *Abris du Marin*. « Pour conclure, donnons le plus généreusement possible, pour soulager l'actuelle crise de misère bretonne, mais aidons surtout ces œuvres d'instruction, de prévoyance, de solidarité que nous avons passées en revue. »

— Il paraît souvent de bonnes études sur — ou plutôt contre — la paix armée. On n'en aperçoit guère les résultats effectifs, mais il y a des arbres — peut-être les arbres du bien — qui mettent longtemps à se développer et qui ne produisent de fruit que tard. Il ne faut donc pas se décourager. Dans cet ordre d'idées, l'article de M. Messimy, dans *La Revue* du 15 juin, est tout à fait remarquable. L'auteur affirme que la France peut alléger le poids de la Paix armée et il en donne les raisons et les moyens.

C'est la France qui a pris l'initiative des grands armements; c'est elle qui a toujours été et qui est encore, proportion gardée, en tête du mouvement; c'est chez elle que les dépenses *négatives* l'emportent sur les dépenses *actives* et *productives*, de sorte que, l'argent étant le nerf de la guerre, la France court à sa ruine économique et, par conséquent, militaire.

« Je ne saurais mieux comparer notre situation qu'à celle de ces malades que l'hypertrophie du cœur met à la merci d'une catastrophe: nous souffrons de l'hypertrophie d'un des organes essentiels de la vie nationale, les institutions militaires, hypertrophie morbide et funeste qui atteint la nation dans son développement régulier et nécessaire... La République a entouré d'un respect presque religieux les institutions de la monarchie, et sans jamais détruire quoi que ce soit du coûteux héritage des armées du passé, elle a superposé aux anciens de nouveaux organes. »

M. Messimy indique plusieurs réformes très pratiques, trop pratiques pour être faites, à moins, — ce qui pourrait bien arriver au train dont marchent les événements — que la monarchie ne remplace la République et... qu'elle ne l'imite pas.

---

Certains philanthropes considèrent l'assistance par le travail comme un curatif ou tout au moins un lénitif de la misère. *A priori*, on ne voit guère qu'il en puisse être ainsi. Par quel miracle les ateliers *artificiels*, qui n'ont pas de débouchés pour leurs produits, procureraient-ils des salaires plus rémunérateurs que les ateliers *naturels*? L'expérience semble d'ailleurs venir à l'appui du raisonnement. On n'a encore vu aucun établissement de ce genre vivant de ses propres ressources. Et pourtant les essais ne datent pas d'hier. M. Yves de la Brière raconte, dans les *Etudes* du 5 avril, les résultats d'une tentative de ce genre faite à Paris au début du XVII[e] siècle.

Lorsque en 1611 il fut enjoint aux mendiants de se réunir pour être répartis dans les diverses maisons d assistance, au lieu de 8 à 10.000 mendiants que contenait Paris, 91 seulement se présentèrent. Peu à peu la première frayeur se dissipe, les mendiants affluent et en 1616, les *pauvres enfermés* s'élèvent jusqu'au nombre de 2.200

L'explication, c'est que le travail n'était, comme dirait M. Stapper, qu'une *frime*. Un artisan ayant pris un jeune *pauvre enfermé* comme apprenti, le rend au bout de six semaines parce qu'il est d'une paresse incorrigible. « On demande au garçon pourquoi:

effrontément il répond qu'il avait été trois ans à l'hôpital sans rien faire, et qu'à présent le travail lui est impossible. »

Je m'étonne que tous nos jeunes gens ne soient pas encore arrivés à dire à peu près la même chose : J'ai été sept ans à l'école sans rien faire, à présent le travail m'est impossible.

— La destruction des congrégations est-elle voulue par le pays ? M. Paul Dudon soutient la négative dans les *Etudes* du 20 avril. La majorité de la Chambre ? Elle ne représente que 2.600.000 électeurs sur 11 millions. Les conseils généraux ? 47 ont envoyé des adresses approbatives au gouvernement ; mais ces adresses ont été souvent votées à de faibles majorités et puis, elles sont contraires au règlement des conseils généraux. Les conseils municipaux ? Interrogés sur la question de savoir s'il leur convenait de garder les établissements congréganistes dans leurs communes, sur 1.891 conseils, 1.147 ont voté pour, 545 contre, 179 se sont abstenus.

Et le contribuable ? M. de Marcère s'est mis à la tête d'un essai de referendum. « Je ne sais, dit M. Dudon, s'il aboutira à obtenir une consultation solennelle du suffrage universel. Je souhaite qu'il réussisse, parce que ce serait la première fois que, devant l'opinion, avec une netteté absolue, une question religieuse serait posée. Il serait singulier que ce referendum fut en contradiction avec le vote des conseils municipaux. »

---

On s'effraie trop et trop tôt des projets d'innovations sociales. On manque de confiance dans la force des choses, dans les lois naturelles ; on a peur que, si elles sont nuisibles, ces innovations puissent durer indéfiniment jusqu'à détruire radicalement la Société. Le danger n'est pas si grand. Il suffit d'un peu d'expérience, mais il en faut un peu, pour ouvrir les yeux des moins clairvoyants et pour susciter leur résistance aux utopies sociales.

C'est ce qui est arrivé -- déjà ! — pour le socialisme municipal, le plus jeune des socialistes. Une longue et instructive discussion a eu lieu sur ce sujet à la Société d'Economie Sociale, publiée dans la *Réforme Sociale* du 16 mai, où l'on a montré les résultats néfastes de ce système et où l'on nous apprend que la réaction se manifeste et que plusieurs villes qui ont goûté à cette panacée y ont renoncé.

M. Deville, qui a amorcé la discussion, s'est borné à l'expérience parisienne de la régie des travaux publics substituée à l'entreprise. Le salaire minimum des travailleurs municipaux devenus fonctionnaires a obligé la Ville à élever la rétribution des surveil-

lants, contremaîtres, et ainsi de suite jusqu'au haut de l'échelle, car on ne peut raisonnablement pas rémunérer les inférieurs plus que les supérieurs.

Les ouvriers devenus fonctionnaires étant payés et même surpayés quand ils sont malades, les journées de maladie, que l'on supposait rares, sont devenues très nombreuses. La journée de huit heures et la partie de manille aidant, il a fallu augmenter le nombre de ces fonctionnaires d'un nouveau genre. Tout fonctionnaire qui se respecte doit monter en grade avec augmentation d'appointements tous les trois ans, capable et laborieux ou non, c'est son droit. Il doit aussi jouir d'une retraite.

Mais tout cela retombe sur le dos des pauvres contribuables. de sorte que M. Deville, et il n'est pas seul de son avis, conclut à l'abandon de la régie et au retour au système de l'entreprise.

M. Albert Gigot a ensuite exposé la situation en Angleterre où les mêmes causes produisent des effets analogues et où la réaction se manifeste aussi. M. Cheysson et plusieurs autres orateurs montrent par le raisonnement et par les faits qu'un directeur de régie n'est généralement pas choisi pour sa capacité technique. Le fut-il, il ne pourrait pas en faire usage, de sorte que, au point de vue du matériel d'exploitation aussi bien que du personnel, la régie est inférieure à l'industrie libre. M. A. Rendu raconte les hauts faits du municipalisme à Grenoble. Bref, tout le monde a créé : Haro! sur le baudet. « Nous sommes tous d'accord, a conclu le Président, pour proclamer que la municipalisation des services est une erreur économique. »

---

Les disciples de Le Play combattent l'absentéisme des propriétaires ruraux et préconisent leur retour aux champs où ils seront plus heureux que dans les villes, où ils rendront de plus grands services à la société. La solution de ce problème n'est pas si simple qu'elle paraît. M. de Vomécourt soutient dans la *Science sociale* de mai que les agréments d'un propriétaire résidant sont bien minimes et que son influence et son utilité sociale sont à peu près nulles. La vie à la campagne, dit l'auteur, est beaucoup moins large qu'autrefois.

D'ailleurs, les raisons qui font déserter la terre ne sont pas seulement matérielles. Que le résidant tienne à remplir ses devoirs religieux, il sera de suite classé comme clérical et réactionnaire. L'*administration*, représentée par le préfet, en passant par le maire, le garde champêtre et les petites fonctionnaires

de toutes sortes, s'ingéniera à lui causer ces mille petits ennuis plus fâcheux pour les nerfs que de réelles difficultés, etc.

M. Hervey, autre propriétaire résidant, n'est pas si pessimiste. Il convient que la vie rurale n'est pas si large qu'autrefois ; mais n'en est-il pas de même à la ville ? « N'est-il pas constant que tout ménage *qui n'a pas gagné d'argent* depuis vingt ans, s'est trouvé forcément appauvri en capital et en revenu ? » Quant au point de vue moral, le résidant peut encore exercer une grande et salutaire influence sur son entourage et même au-delà, à la condition qu'il ne soit pas comme un émigré à l'intérieur. « Le paysan a un instinct très sûr pour distinguer ceux qui se résignent, *malgré eux*, à vivre à la campagne, de ceux qui y viennent par goût et pour s'y rendre utiles. »

M. de Vomécourt n'en a pas moins raison de se plaindre de l'intolérance des anti-cléricaux ; mais, pour être juste, il convient d'ajouter que les cléricaux ne sont pas moins intolérants, qu'ils en ont donné et qu'ils continuent d'en donner l'exemple partout où ils le peuvent.

---

Dans l'*Association catholique* de mai, M. Fidao adresse ses compliments à M. Millerand à propos de son *Socialisme réformiste français*. « C'est un fait, dit-il, qu'on nous pille de tous les côtés, et qu'imperturbablement on démarque, autour de nous, les idées que, depuis vingt-sept ans cette *Revue* s'est donné pour mission de répandre ou d'accréditer... Et nous éprouvons à constater cette sorte d'exode du socialisme révolutionnaire vers des atmosphères connues et des perspectives familières, je ne sais quelle joie plénière où entre, avec le sentiment d'avoir les premiers pris position sur le terrain solide où s'ébauche la société de l'avenir. »

Ce terrain n'est peut être pas si solide que le croit M. Fidao. Quoi qu'il en soit, tous les socialistes ne sont pas devenus *réformistes* et tous les catholiques ne comptent pas seulement sur la persuasion pour les amener à leurs idées sociales.

Nous voyons, en effet, dans l'*Association catholique* de juin, que les « Jeunes » entrent en discussion avec les socialistes. Toutefois, ajoute M. Doal, « dans ces circonstances, les arguments sont nécessaires,les poings solides le sont plus encore ; aussi les sports deviennent de plus en plus en honneur dans les œuvres catholiques. » Les catholiques sociaux vont-ils devenir révolutionnaires à mesure que les socialistes deviennent réformistes ?

---

La nouvelle loi de la population soutenue par M. Oppenheimer dans la *Revue d'Economie politique* d'avril repose sur les principes suivants : La cause de la misère n'est pas, comme beaucoup le croient, la surpopulation absolue, mais la rupture d'équilibre de la population provoquée par l'émigration des campagnes vers les villes. Dans un milieu libre, la surpopulation ne peut pas exister.

« J'affirme que dans un état économique normal, c'est-à-dire où il n'y a pas de classe féodale pour entraver un peuple, le paralyser et lui tirer jusqu'à la dernière goutte de sang, les subsistances doivent se multiplier plus vite que la population, et cela parce que la technique de l'agriculture se développe toujours assez vite pour compenser et au-delà la loi du rendement non proportionnel. » Et plus loin : « Partout où l'on a vu et partout où l'on voit des symptômes de surpopulation, il s'agit comme toute observation impartiale le montre, non d'une nature marâtre, mais d'un mauvais gouvernement. »

Reste maintenant à trouver la source de la dépopulation. Si les subsistances se multiplient plus vite que la population, comment celle-ci peut-elle stationner et même diminuer ? Peut-être par la même cause.

— Très intéressant article de M. Georges Cahen, dans la *Revue d'Economie politique* de juin, sur la colonisation agricole sous la Restauration et la Monarchie de juillet. Il s'agit de la colonisation à l'intérieur, c'est à-dire de l'emploi des pauvres et de la population surabondante des villes dans l'agriculture. L'auteur expose les projets et les tentatives qui ont été faits et les insuccès qui ont été obtenus.

« Malgré les efforts persévérants de quelques philanthropes, l'enthousiasme communicatif d'économistes autorisés, malgré les encouragements bienveillants d'associations puissantes et la sympathie des gouvernements eux-mêmes, les tentatives échouèrent, les projets furent condamnés à l'oubli. »

Faut-il conclure de ces échecs que le problème est insoluble? Non, puisqu'on voit des villages et des villes s'élever spontanément à l'intérieur des pays vieux et même des colonies lointaines naître et prospérer. Seulement c'est par l'initiative privée de toute protection, et non par la bienfaisance privée ou publique, que ces phénomènes se produisent. C'est une affaire, une opération *économique* et non *philanthropique*. L'altruisme en est le condiment, non la substance.

M. Jaurès est un unificateur infatigable. Dernièrement il a fait des efforts herculéens pour unifier le socialisme, et il a échoué. Voici maintenant qu'il veut unifier tout le genre humain : « Une seule nation, une seule classe et bientôt une seule humanité réconciliée dans l'universelle justice. » Telle est la conclusion du programme socialiste qu'il a exposé à Denain et que publie la *Revue socialiste* d'avril.

Les moyens de réaliser cette unification ? Il y a trois grandes catégories de réformes à introduire dans l'organisation sociale : 1° lois ouvrières ; 2° assurances ouvrières ; 3° rachat des grandes entreprises capitalistes.

« Lorsque nos contradicteurs capitalistes nous disent que l'Etat ne doit pas intervenir dans la direction du travail, nous aurions le droit de leur répondre : Vous ne faites pas toujours aussi bon marché de l'Etat que vous prétendez le dire, et lorsque vous avez besoin de lui, pour des droits de douane, pour des primes... vous ne dites pas que l'initiative individuelle seule a de la valeur et qu'il faut abandonner l'intervention de l'Etat. »

Toujours la même manière de raisonner et d'agir. Les cléricaux ont été intolérants jadis, pourquoi ne le serions-nous pas à notre tour ? Les capitalistes se font octroyer des privilèges par l'Etat, pourquoi n'en accorderait-il pas aussi aux prolétaires ?

Il y aurait une autre manière de penser et de faire : Les capitalistes se sont fait attribuer des privilèges par l'Etat au détriment des prolétaires, supprimons-les, rétablissons la justice, l'égalité. Les cléricaux nous ont persécutés, soyons plus nobles, plus généreux qu'eux, laissons-les libres.

— Les socialistes sont très loin d'adopter cette conduite. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans la critique du Tolstoïsme par M. Eberlin (même *Revue*). L'auteur ne paraît pas avoir compris ce qu'il y a de profond dans la doctrine de la *non-résistance*.

« Ne pas résister au mal, dit-il, c'est l'autoriser, c'est s'en rendre complice. » Cela dépend. Si le mal a été fait par ignorance, par maladresse, et même par bonne intention, ce qui arrive très souvent, il n'est ni sage, ni noble, ni même juste, de s'en venger.

Quoi qu'en dise M. Eberlin, ce n'est pas du tout la même chose de ne pas rendre le mal par bonté, par domination de soi-même, que par peur ou par lâcheté et les conséquences sur l'auteur du mal ne sont pas les mêmes. Si c'est par lâcheté que vous ne rendez pas le mal, il est possible que vous encouragiez le mal-

faiteur; si c'est par maîtrise de vous-même, il est probable que vous le ferez rentrer en lui-même, qu'il aura honte de son action et ne recommencera pas.

La résistance au mal a donné naissance aux Codes pénaux, aux prisons pour la faute la plus légère et la moins préméditée, et, par suite, au récidivisme. On a fait, en ces derniers temps, un essai de non résistance bien entendu (la loi Bérenger) qui n'a pas si mal réussi, pour que l'on parle de revenir déjà en arrière.

---

L'indépendance économique est désirable pour tous les êtres humains, afin que leur individualité puisse prendre tout le développement possible. La femme, étant un être humain, n'a pas moins droit que l'homme à l'indépendance économique ; mais, pour la conquérir, la femme ne doit compter que sur elle-même. Telle est l'opinion de Mme Dora-B. Montefiore, dans l'*Humanité nouvelle* de mai. « Comme l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, celle de la femme doit être aussi l'œuvre de la femme elle-même. »

En quoi doit consister cette émancipation ou plutôt par quels moyens sera-t-elle atteinte? Par l'instruction professionnelle et technique, dans les mêmes conditions que celles données aux hommes; la femme doit ensuite s'organiser et se syndiquer en vue d'améliorer les conditions de son travail; enfin, elle doit créer une assurance maternelle à laquelle elle participera selon ses moyens proportionnellement aux taux des cotisations qu'elle aura payées.

Nous ne pouvons guère qu'approuver ce programme, seulement nous trouvons une petite tache dans le tableau. Au sujet des subventions de l'Etat demandées pour la mère au moment de ses couches et pendant les mois suivants, l'auteur dit que « l'idée est juste et excellente ». Cela n'est pas sûr; en tout cas, ce serait une entorse au principe de l'émancipation de la femme par elle-même, et il est à craindre que la protection de l'Etat ne soit pas plus favorable à l'industrie maternelle qu'à toute autre. Mais Mme Montefiore ajoute cette correction : l'idée « serait pratique, si nous étions sous le régime d'un socialisme scientifique ». Nous voilà rassurés sur l'application, jusqu'à ce que les poules aient des dents.

— L'*Humanité nouvelle* de juin renferme une critique de l'anar-

. Naquet, qui prêterait matière à une contre-critique
i c'était ici le lieu.
ctivisme, dit M. Naquet, présente sur l'anarchie un
considérable : il est compréhensible, tandis que l'anar-
st pas. Les Etats modernes exploitent déjà nombre d'in-
mportantes : tabacs, allumettes, chemins de fer, etc.,
ce ne voit aucune impossibilité à ce qu'ils les exploi-
s. Avec l'anarchie, au contraire, on ne voit pas nette-
uelle manière l'ordre sortirait du chaos.
semble que l'anarchie est aussi compréhensible que le
me et pour la même raison : Avant que les Etats modernes
ent certaines industries, celles-ci existaient à l'état
e. Nous avons donc l'expérience et par conséquent la
nsion de l'un aussi bien que de l'autre de ces systèmes.
oir ensuite quel est le plus pratique, le plus réalisable de
ystèmes, il faudrait examiner si les industries exploitées
le sont mieux que les mêmes industries exploitées anar-
nt.
et démontre que le capitalisme incite plus que l'anar-
l'abondance et au bon marché des produits et, par suite,
are mieux la « prise au tas ». Rien n'est plus exact;
eur dépasse le but lorsqu'il dit que c'est le capitalisme
asse, c'est-à-dire lorsqu'il soutient qu'il engendre la
tion. De là, dit-il, les expéditions coloniales; de là les
niers, de là... Arrêtons-nous, pour dire qu'au sujet des
niers, l'auteur prend l'effet pour la cause, ce qui ren-
son argumentation contre le capitalisme.

---

ens nous donnent en Tunisie une bonne leçon de poli-
iale. M. Louis Jadot nous montre, dans les *Questions*
*es et coloniales* du 15 mai, comment ils procèdent pour
Tunisie. Ils y sont venus d'abord comme ouvriers et
pour la construction des routes, voies ferrées, ports,
lics, constructions privées. Depuis 1895, la colonisa-
e tend à devenir agricole; mais au lieu d'acheter de
terre et de la faire travailler par les indigènes en res-
croisés, à la Française, l'Italien s'emploie d'abord
rier; au bout de trois ou quatre ans, il a économisé
e francs; il s'est mis au courant des nécessités cultu-
; il sait où se trouvent les bonnes terres et il en

loue à *enzel* (sorte d'emphytéose) à raison de 15 francs l'hectare, par exemple, le prix variant entre 4 et 20 francs. Et il est en mesure de tirer bon parti de ces terres et d'en devenir propriétaire.

Des capitalistes italiens, dit M. Jadot, ont compris tout le parti qu'il y avait à tirer des qualités de leurs compatriotes; ils ont acquis des terres qu'ils divisent en portions de 5 à 10 hectares et qu'ils donnent à cultiver à des colons siciliens, pendant trois ans, en leur avançant environ un millier de francs. Au bout de trois ans, on partage la terre désormais en rapport; le propriétaire choisit sa moitié et l'autre est la propriété du colon, qui doit rembourser sans intérêt les avances faites.

---

La Société des Gens de Lettres a trois objets distincts: elle est une assemblée littéraire; elle s'occupe des intérêts professionnels de ses membres; elle secourt les sociétaires pauvres, âgés ou malades. Sous ce dernier aspect elle ne remplit pas son rôle dans la perfection; c'est du moins l'opinion exprimée par Mme Jeanne Leroy dans la *Revue philanthropique*.

D'abord, cette société capitalise, accumule ses bénéfices; elle est à la tête de 3.417.228 francs sans compter les centimes. Mais, comme toute société respectable, reconnue d'utilité publique, cette richesse est en rentes sur l'Etat; « or les fonds d'Etat baissent continuellement, si bien que notre fortune, comme l'omelette soufflée du petit garçon, se mange toute seule. »

La Société ne se contente pas de secourir ses membres vivants: depuis quelque temps elle s'est mise en devoir de glorifier certains de ses morts. Ainsi, dans son dernier exercice, on trouve : 400 francs pour le monument de Baudelaire, 100 pour Ratisbonne, 200 pour Duvauchel, 1.000 pour Zola, 500 pour H. Fouquier, 1.000 pour Renan.

Le Comité affirme, dit Mme Leroy, qu'il entend rendre hommage aux lettres sans aucun souci d'opinions politiques ou confessionnelles. « Certes, je ne mets pas en doute la bonne foi du Comité, mais je voudrais que l'on s'avisât de proposer une souscription pour un monument à Lacordaire ou à Ravignan — qui ont honoré la pensée française autant que quiconque d'entre nous, — rien que pour voir de quelle manière on serait accueilli. Ceux-là ne faisaient point partie de la Société, objectera-t-on; Renan non plus. »

Mme Leroy indique plusieurs améliorations à introduire dans le

service des secours de la Société, pour les veuves, les orphelins, les malades, les vieillards, en prenant exemple sur les mutualités ouvrières.

---

Faute de débouchés rémunérateurs, il se perd en France, chaque année, une énorme quantité de fruits. Si le sucre n'était pas si renchéri par l'impôt et les primes, on pourrait en faire des conserves, compotes, confitures ; en attendant, on tire d'une partie des fruits surabondants de l'alcool plus ou moins bon. Le *Musée Social* nous apprend qu'en Italie on a cherché remède à cet état de choses. Des syndicats de producteurs, ayant pour but l'exportation et la vente en commun des fruits et légumes, se sont constitués et ont conclu, pour la plupart, des marchés avec une maison de commerce de Berlin. Des syndicats analogues se sont aussi fondés en Californie. Il est donc fort à désirer que ce genre de syndicats s'introduise en France. Il y a déjà un commencement. M. Maurin nous apprend, dans la même *Revue*, que le Syndicat agricole du Comtat, le syndicat agricole vauclusien et quelques autres petits syndicats agricoles de la région du Sud-Est exportent des fruits en Allemagne et en Angleterre. Il espère que les résultats obtenus iront croissant, surtout lorsque la Société des transports frigorifiques, tout récemment créée, aura construit un nombre de wagons suffisants.

— Si la grève générale a profité aux mineurs, — je dis *si* — le *proufict* de l'un a été le dommage de l'autre : elle a nui à la verrerie ouvrière d'Albi. Les bénéfices de cette institution prolétarienne accusés par le bilan ne sont que de 77.430 francs contre 90.441 en 1901. « Cette décroissance, dit le *Musée Social*, ne peut être attribuée qu'à la grève générale des mineurs. Forcés d'aller chercher leur charbon à Graissesac ou d'acheter du charbon anglais à Bordeaux, les verreries d'Albi ont dépensé environ 23.000 francs de plus qu'en période normale. »

---

L'impôt projeté sur le revenu améliorera-t-il la situation économique, sociale et financière de la France ? M. Neymarck n'y compte guère. « Le mieux à faire, dit-il, dans le *Rentier* du 17 juin, aurait été de ne rien faire du tout. Ce projet d'impôt sur le revenu ne rapportera pas un centime de plus au Trésor que les vieux impôts qu'il remplace. Il créera de nouveaux mécontents : le contribuable ne remercie jamais un gouvernement des taxes qu'il

supprime, car il considère qu'on lui restitue ce qui lui était dû, tandis qu'il sait toujours mauvais gré des taxes nouvelles qui sont établies. »

Pas un centime de plus! Ne rapportera-t-il pas quelques centimes de moins? Ces diables d'impôts de remplacement sont traîtres, on en a eu la preuve pour le remplacement des octrois. On sait ce que rapportent les impôts remplacés, on ne sait jamais ce que produiront les impôts de remplacement, surtout celui-ci où la politique pourra si facilement se glisser et produire des mécomptes.

---

La marine est en faveur. Tous les gouvernements s'occupent de donner de l'extension à leur marine marchande, sans trop considérer peut-être si les chances de profit sont probables dans cette industrie, surtout étant donnés les progrès du protectionnisme, qui tend à restreindre les échanges internationaux. Il est donc bon de connaître l'évolution qu'a suivie cette industrie au siècle dernier, afin de conjecturer ce qu'elle pourra être dans celui-ci. Dans l'*Echo de l'Industrie* de Charleroi (7 juin), M. H. de Nimal nous fournit sur cette matière les renseignements les plus abondants et les plus précis.

C'est d'abord les progrès de la marine marchande dans le monde, de 1816 à 1903. Voici ce tableau qui parle tout seul.

| Années | | Steamers | Voiliers | Totaux | Nombre proportionnel des voiliers |
|---|---|---|---|---|---|
| — | | — | — | — | — |
| 1816 | Tonneaux | 1.500 | 3.415.100 | 3 416 600 | 99,95 p. c. |
| 1830 | » | 30.200 | 4.016.000 | 4.046.200 | 99,25 |
| 1840 | » | 97.000 | 4 556.000 | 4 653.000 | 97,93 |
| 1850 | » | 216.800 | 6.983 900 | 7 200.700 | 96,57 |
| 1860 | » | 764.600 | 10.712.000 | 11 476.600 | 93,33 |
| 1870 | » | 1.709.100 | 12.352.600 | 14 061.700 | 87,84 |
| 1880 | » | 4.745.700 | 13.267.500 | 18 013.200 | 73,65 |
| 1890 | » | 8.286.747 | 10.540.051 | 18.826.798 | 55,98 |
| 1900 | » | 12.165.251 | 8 347.596 | 20.512.847 | 40,69 |
| 1901 | » | 13.642.283 | 8.203.201 | 21.845.484 | 37,59 |
| 1902 | » | 14.653 993 | 8.117.797 | 22.771.790 | 35,65 |
| 1903 | » | 15.431.974 | 8.078.997 | 23.510.971 | 34,79 |

On voit que, depuis 1880, le tonnage des voiliers diminue d'une année à l'autre, tandis que le tonnage des steamers s'accroît.

M. de Nimal donne ensuite les chiffres relatifs à l'état actuel des 33 principales marines marchandes, celles qui possèdent plus

de 2.000 tonneaux, en les rangeant par ordre d'importance. Ce tableau nous apprend quelle position prépondérante occupe l'empire britannique. Il intervient pour près de 44 p. 100 dans le total général et pour plus de 52 p. 100 si l'on ne considère que les vapeurs. « Pour égaler la flotte marchande de l'empire britannique, il faudrait réunir tous les steamers et tous les voiliers non seulement des Etats-Unis et de l'Allemagne, mais encore de la Norvège, de la France, de l'Italie, de la Russie, de la Suède, de l'Espagne et la Grande-Bretagne l'emporterait encore de 300.000 tonneaux. »

La France n'occupe que le 5e rang, après la Norvège qui l'emporte sur elle de 300.000 tonneaux, grâce, il est vrai, à ses voiliers, car sous le rapport des steamers, la France garde une légère avance.

La Belgique, si commerçante, si industrielle et si riche, et qui possède l'admirable port d'Anvers, un des premiers de l'univers, n'arrive qu'à la 17e place. En revanche, elle détient une des premières places, si l'on considère le tonnage moyen des bâtiments et surtout des steamers.

Un pays peut donc être riche, commerçant, industriel, sans posséder une grande marine. La Belgique pense à augmenter sa marine marchande ; pourvu que ce ne soit pas au détriment de son industrie, de son commerce, de sa richesse.

---

L'*Acacia* donne du collectivisme, par la plume du F.·. Vial, une réfutation vigoureuse et bien documentée. L'auteur commence par déterminer ce qu'est la science et par montrer que le collectivisme n'a aucun caractère scientifique. « Si les collectivistes n'ont pas droit au titre de savants ou d'hommes de science, il en est d'autres qui leur sont légitimement dus : ce sont ceux d'esprits religieux, de croyants, d'hommes de foi. »

Les collectivistes partent d'un *a priori* absolument hypothétique. Leur postulat est triple : 1° Tout homme peut être heureux; 2° la société organisée, l'Etat peut lui donner le bonheur ; 3° l'Etat peut tout ce qu'il veut. Le F.·. Vial réfute cette trinité collectiviste. Il réprouve la prétention des prêtres de cette nouvelle église de vouloir imposer leur religion par la force : La force est la grande accoucheuse. « C'est, dit le F.·. Vial, dans toute sa beauté ou sa laideur, la théorie de la souveraineté du but tant reprochée aux Jésuites ».

D'autres se défendent de recourir à la violence pour imposer leur fin ; ils font appel au suffrage universel. Dans ce système, la majorité plus un imposera sa croyance à la majorité moins un. C'est toujours la force doublée de ruse.

Le F.·. Vial montre que le collectivisme n'est pas nécessaire pour opérer les réformes sociales demandées par les collectivistes eux-mêmes. Beaucoup de réformes ont déjà été faites sans lui et la plupart des autres sont en voie de s'accomplir.

La partie la plus intéressante de la discussion est celle où le F.·. Vial prouve, avec chiffres à l'appui, que l'évolution économique dite *capitaliste* a plus profité aux ouvriers qu'aux propriétaires et aux capitalistes.

La richesse a prodigieusement augmenté sous le régime capitaliste. Il est vrai, disent les collectivistes, mais ce sont les riches qui consomment ce surplus de production. — Il suffit, répond le F.·. Vial, d'examiner la nature des produits consommés pour comprendre que ce n'est pas une minorité infime qui a pu accroître sa consommation dans ces proportions. En 1840, les riches mangeaient autant de pain et de viande, buvaient autant de vin, avaient autant de linge de coton et d'habits de laine, consommaient autant de tabac qu'ils le pouvaient ; si la consommation de ces marchandises a augmenté, ce ne peut être que du fait du reste de la population.

Il y a plus, ajoute M. Vial. Pour créer l'industrie nouvelle, perfectionner l'agriculture, il a fallu un accroissement énorme de capitaux ; d'où sont venus ces capitaux ? De l'accroissement de richesse des anciens riches ? Non, puisque le taux de leurs revenus a été sans cesse en diminuant, pendant que le taux des salaires allait sans cesse en augmentant.

Il faut donc dire que les riches deviennent de plus en plus pauvres et les pauvres de plus en plus riches. Le socialisme se réalise ainsi de lui-même, sans, malgré et contre des collectivistes.

---

Dans la *Revue des Etudes franco-russes*, M. de Montussaint nous apprend que, en Russie, il y a trois quarts de siècle à peine, la langue française était parlée aussi bien et quelquefois mieux que le russe par les gens de la bonne société ; elle était alors considérée comme la science principale dans l'instruction des jeunes nobles. Aujourd'hui cette même langue n'est guère employée que par une élite ; elle ne forme plus dans les programmes de la

plupart des écoles qu'un objet presque secondaire pour les jeunes filles et une matière facultative pour les garçons.

L'auteur cherche les causes de cette *désalliance* franco-russe : les progrès de la littérature russe, les modifications sociales, telles que l'affranchissement des paysans, qui ruina la noblesse, l'étendue de plus en plus grande des programmes d'instruction, etc.

Tout n'est pourtant pas désespéré. On continue encore, dit M. de Montussaint, à donner à l'enseignement du français une importance sinon prépondérante, du moins relativement très grande, dans les établissements de l'Impératrice Marie. « En un mot, c'est aux femmes russes, que l'on doit d'entendre parfois parler français dans les coins les plus reculés de la vaste Russie. »

---

La coopération a de la peine à se répandre en France. Peut-être est-ce parce qu'elle nécessite une suite dans les idées, une persévérance dans l'action qui ne sont pas dans le tempérament français. Quoiqu'il en soit de la cause, le fait est que le Restaurant coopératif des étudiants ne fait pas de rapides progrès. Le nombre des repas quotidiens a même diminué, nous apprend M. Ch. Gide, dans la *Revue de* l'*Université de Paris* de mai. Ce nombre était de 500 en moyenne l'hiver dernier; il n'est plus que de 400 en moyenne cette année.

Cette entreprise est pourtant digne d'intérêt, ne fût-ce que parce qu'elle supprime les pourboires des gens de service. Mais elle se trouve en présence de difficultés spéciales, dont la principale est la morte saison. « Ce ne sont pas seulement les grandes vacances, ce sont aussi les petites, tous les jours de fête et même les dimanches, où la moitié des consommateurs vont dîner en ville ou à la campagne. En somme, il n'y a pas plus de 180 jours de l'année de plein fonctionnement; il faut que ces jours-là paient pour toute l'année ! »

La coopération ne résoudra donc que difficilement la question sociale. « C'est le péril et l'honneur des œuvres coopératives, dit M. Gide, de ne pouvoir vivre et grandir qu'à la condition que ceux qui en font partie consentent à s'imposer quelques sacrifices. » Or, ce n'est pas un supplément de sacrifices que l'on demande de nos jours, c'est un surcroît indéfini de jouissances.

— En Autriche, la coopération marche mieux si l'on en croit le Dr Marguliès (même *revue* juin). Le restaurant coopératif (*mensa*

*academica*) de Vienne offre pour 45 centimes un repas convenable aux étudiants (celui de Paris les offre à 1 fr. 16), de sorte qu'une affluence très considérable se presse dans l'établissement. De plus, les étudiants pauvres et studieux peuvent prendre leurs repas gratuitement et on leur fournit aussi un logement s'il le faut.

Mais M. Marguliès ne dit pas si la *mensa academica* de Vienne est une institution économique ou philanthropique, c'est-à-dire si ses recettes équilibrent ou non ses dépenses.

---

La *Revue populaire d'Economie sociale* (mensuelle) se propose la vulgarisation des sciences économiques et des œuvres sociales. Sous une forme simple, elle résume *impartialement* tout ce qui se dit, s'écrit, se réalise dans le domaine si vaste des questions sociales et ouvrières en France et à l'étranger. Pour atteindre ce but, elle fait appel aux publicistes de tous les partis, de toutes les opinions. « Chaque théorie y est exposée, par les maîtres de l'Economie politique, en toute liberté de penser et d'écrire, sans souci des divergences d'opinions ou des préjugés d'écoles ». C'est ainsi que nous trouvons dans sa première année, réunie en un volume in-8°, des articles de MM. Frédéric Passy, Léon de Seilhac, Ch. Gide, Martin-Saint-Léon, Gaston David, G. Blondel, Dufourmantelle, J. Cernesson, etc.

La place nous manque pour parler de cette jeune *Revue* aussi longuement qu'il serait désirable. Nous voulons cependant appeler l'attention sur l'enquête ouverte par la *Revue populaire* à propos de la grève générale. « Que pensez-vous de la grève générale envisagée au seul point de vue économique? » Nous n'y trouvons que deux réponses : celles de MM. Fred. Passy et Ch. Gide. N'y a-t-il pas d'autres économistes qui aient une opinion sur ce problème, ou n'ont-ils pas eu connaissance du sujet de l'enquête?

ROUXEL.

---

# LE COMMERCE DE LA FRANCE AVEC L'ESPAGNE

(1891-1902.)

Sous le patronage de la Société d'Economie industrielle et commerciale, une *Union pour l'amélioration des relations commerciales entre la France et l'Espagne* vient de se fonder à Paris. Certes, il faut un beau courage aux hommes qui entreprennent cette tâche, qui s'aventurent contre vents et marées, dans un temps ou, en Angleterre même, les chefs de l'impérialisme tentent de faire rétrograder la patrie de Cobden jusqu'au protectionnisme. L'initiative ne nous déplait pas : *Audaces fortuna juvat*; et l'entreprise ne réussirait-elle pas que l'effort ne serait pas fait en pure perte. Elle peut réveiller de leur torpeur ce qui reste en France de libéraux, les appellera au bon combat, et montrera une fois de plus au public aveuglé les funestes résultats de notre politique économique.

Apportons à cette œuvre notre modeste contribution, et mettons en parallèle, dans un court exposé, les chiffres de notre commerce avec l'Espagne en 1891, avec ceux d'aujourd'hui : — 1891, dernière année de la période où les relations des deux pays furent régies par un traité de commerce d'un libéralisme relatif sans doute, mais fait de concessions réciproques ; — 1901-1902, fin d'une carrière de dix années où sous le régime des tarifs autonomes nous avons vu décroître de moitié au moins le mouvement de nos affaires avec l'Espagne.

*
* *

En 1891, les importations de l'Espagne en France [1] s'élevaient à 411,6 millions, et les exportations de la France en Espagne à 181,1 millions. Nous trouvons, en 1902, 156 millions d'importations et 127,5 millions d'exportations. Les pertes sont donc réciproquement de 255,6 millions ou plus de 62 p. 100, et de 53,6 millions ou 29,60 p. 100.

[1] Tous les chiffres que nous donnons sont ceux du commerce spécial.

C'est bien, au total, une diminution de plus 50 p. 100 qu'ont subi nos échanges avec l'Espagne.

Aux importations, c'est en 1902 que l'on enregistre le chiffre le plus bas. Pour les exportations, l'année 1898 marque une perte beaucoup plus sensible que les quatre années suivantes ; cette année-là, nous avons envoyé à nos voisins pour 82 millions seulement de marchandises de toutes sortes.

Les chiffres de l'année 1891 sont, il est vrai, un peu au-dessus de la normale : on s'attendait alors à la surélévation des tarifs et les négociants de part et d'autre s'approvisionnèrent le plus possible à l'avance. Toutefois la moyenne de 1887 à 1891 nous donne encore 371,1 millions aux importations et 169,9 aux exportations. Les pertes seraient ramenées à 58 et 25 p. 100. Il n'y aurait, au total, qu'une différence de 3 p. 100 avec notre calcul précédent. On tiendra compte de l'observation là où nous ne ferons pas les moyennes.

Tels sont, dans l'ensemble, les résultats d'un régime qui, après l'expiration du traité de commerce avec l'Espagne, le 1er février 1892, n'eut plus rien de libéral ni de stable. Notre tarif général fut appliqué aux produits espagnols à leur entrée en France ; l'Espagne répondit à la mesure en frappant les marchandises françaises de ses droits les plus élevés. Le 31 décembre 1893 intervint entre les deux pays un *modus vivendi* : lés produits espagnols passèrent sous le régime de notre tarif minimum ; les produits français profitèrent du tarif espagnol le plus réduit, avec le bénéfice des conventions spéciales passées avec la Suisse, la Suède et la Norvège, et les Pays-Bas. Ce *modus vivendi*, renouvelé le 31 décembre 1894, est encore la seule règle de nos rapports commerciaux avec l'Espagne et celui des deux pays qui voudrait en faire cesser les effets devrait le dénoncer trois mois à l'avance. On le voit, ce régime est tout provisoire ; il n'offre aucune garantie pour les entreprises commerciales de quelque durée ; aussi, n'osant compter sur le lendemain, vit-on au jour le jour. Et, de plus, très dur déjà au point de vue des tarifs, il n'en assure pas le maintien, même avec la continuation du *modus vivendi*. Ce sont, nous l'avons dit, des tarifs autonomes, et les droits douaniers, d'un côté comme de l'autre, peuvent être élevés à la seule volonté du législateur.

On ne s'en est, du reste, pas fait faute. De notre côté, par exemple, les droits sur les vins, qui étaient, avant 1892, de 2 fr. 50 l'hectolitre, après avoir été, au tarif minimum, de 0 fr. 70 par degré alcoolique et par hectolitre de liquide, plus, pour ceux dépassant 11°, une taxe par chaque degré en sus égale au montant du droit de consommation de l'alcool, subirent une augmentation par décret du 28 novembre 1898, confirmé par la loi du 1er février 1899. On revint au tarif au volume,

et l'hectolitre fut imposé à 12 francs pour les vins de 12 degrés et au-dessous. Nous ne parlons que du tarif minimum, puisqu'il est ici le seul en cause. De 12°1 et au-dessus, même droit de 12 francs pour les 12 premiers degrés, augmenté par chaque degré en sus d'une taxe de douane égale au montant de la taxe de consommation sur l'alcool.

Et il est question, à propos des mistelles, de remanier encore ce tarif. La Chambre en a posé le principe dans un projet de résolution, le 29 mars 1901, qui invite le gouvernement à appliquer aux mistelles étrangères le tarif de douane de 1892. Une campagne protectionniste est engagée dans ce sens Et, du coup, voici les vins de liqueur, actuellement sous le régime des vins naturels, mais qui peuvent être confondus avec les mistelles, remis, quant aux droits qui les frappent, sur le tapis.

L'Espagne, salon les besoins vrais ou supposés de son commerce et de sa trésorerie, n'agit pas autrement. Ainsi le 1er juillet 1897, une taxe additionnelle de 10 p. 100 était imposée à toutes les importations chez elle. Mais voyez la précaution : « La surtaxe de 10 p. 100, dit le décret l'établissant, la surtaxe de 10 p. 100, sous forme d'impôt intérieur sur les douanes, ne sera pas entendue comme modification des tarifs douaniers actuels, mais formera une surtaxe additionnelle transitoire sur la totalité de ce qui est dû dans chaque déclaration. »

Plus récemment, par une simple ordonnance du 12 juillet 1901, les lainages pesant plus de 200 grammes au mètre carré furent taxés comme draperie, c'est-à-dire à double tarif.

Ces quelques exemples — car nous ne donnons que des exemples, ne pouvant nous livrer à une analyse complète des tarifs et de leurs modifications — suffisent à montrer ce qu'il y a d'aléatoire dans un tel système commercial. Quant à l'élévation des droits, ils vont parfois, pour les produits espagnols entrant en France, jusqu'au tiers de leur valeur. Ainsi les droits perçus sur les vins d'Espagne en 1902 sont de 6.630.250 francs pour une valeur de 18.321.950 francs. En 1901, 13.888.000 francs de fruits de table ont donné 3.637.000 francs de droits. On a payé la même année 1.062.000 francs pour 4.280.000 fr. de poissons frais ou secs, homards et langoustes, etc. Il en est de même en Espagne qui se protège comme nous nous protégeons. Mais il convient de voir un peu plus en détail les conséquences de cette protection dont nous avons déjà donné le résultat global.

*
* *

Voyons d'abord les importations.

Les vins — à tout seigneur tout honneur — les vins, qui en 1891, nous arrivèrent d'Espagne pour 316.198.035 francs, ne représentent plus en

1902 que 184.019.115 francs, soit deux tiers de moins. Le chiffre tombe à 73.126.228 francs en 1894, pour se relever un peu, à 172 millions environ, dans les années 1896 et 1898. Mais en 1899 l'élévation des droits ramène les entrées à 106,3 millions, à 82 millions 1/2 en 1900, à 31 millions en 1901 ; et enfin à 18.321.950 francs seulement en 1902. La différence entre 1891 et 1902 est donc de 297,8 millions ou 94,20 p. 100. On remarquera que ce chiffre est à lui seul plus considérable, de 42 millions environ, que la perte totale que nous avons indiquée comme étant de 255,6 millions.

Mais il y a aussi des différences en moins sur d'autres articles. Nous relevons 1.332.000 francs sur l'huile d'olive qui passe de 2.169.000 fr. à 837.000 francs. En 1891 nous n'en avons même importé que pour 546.000 francs, tandis qu'au contraire en 1898 le chiffre fut de 6 millions. Sur les soies il n'y a pas de variations bien sensibles. Sur le soufre. baisse de plus de 1.200.000 francs (1.896.000 francs en 1891 — 640.000 francs en 1902). Les produits chimiques dérivés du goudron de houille passent de 1.601.000 francs à 163.000 francs : perte 1.438.000 francs; les légumes de 1.397.000 francs à 602.000 francs : perte 795.000 francs; les plumes de parure de 930.000 francs à 468.000 fr. : perte 462.000 francs. Perte aussi d'une centaine de mille francs sur les bois communs, sur les livres, papiers et gravures, sur les lièges bruts, etc.

On trouve facilement, rien que sur ces principaux articles, une diminution de plus de 5 millions. En les ajoutant aux 42 millions indiqués plus haut, c'est 47 millions qui ont dû être regagnés sur d'autres articles. Parmi les principaux qui ont comblé cette différence, qui sont, par conséquent, en augmentation, nous citerons 1.100.000 francs sur les fruits de table (14,6 — 15,7 millions), 1 million sur le safran (2,9 — 4,1), 9 millions 1/2 sur les peaux et pelleteries brutes (5,4 — 14,9), 700.000 francs sur le minerai de fer (5,6 — 6,3), 1.800.000 francs sur les zinc (5,2 — 7), 8.200.000 francs sur les laines (4.3 — 12.5), 6 millions sur les cuivres (1,5 — 7,4) 800.000 francs sur les peaux préparées (1 — 1,8), 1.400.000 francs sur les pyrites (1 — 2,4), etc.

L'année la plus faible des importations d'Espagne en France, depuis 1891 et jusqu'à 1901, fut l'année 1894 avec 176,2 millions. A partir de ce moment, on remonte un peu — jusqu'à 240 millions — en 1899.

Mais en 1900, c'est la dégringolade avec 220 millions, puis 156,8 en 1901 et 156 seulement en 1902. Dans toute la période ce sont les vins qui font sentir leur influence sur l'ensemble. Les tarifs douaniers, et peut-être un peu aussi l'importance de nos récoltes, expliquent assez bien la tenue de cet article. Pour les autres, il serait difficile de tirer, des statistiques douanières, d'autres conclusions que celle-ci : nous

avons, malgré les droits, acheté ce dont nous avions absolument besoin, en payant plus cher. Que les Espagnols, peut-être, aient fait quelques concessions sur les prix, c'est possible. Mais ces concessions ne vont pas jusqu'au montant des droits. C'est toujours le consommateur qui les paie, au moins pour la très grosse part — cela est prouvé depuis longtemps — et ici le consommateur, c'est l'acheteur français. Et qui prouve que, sous un régime plus libéral, nous n'aurions pas acheté davantage, à la fois au grand profit du vendeur et à celui de l'industrie et du travail en France ? Ce n'est pas, assurément, pour le seul plaisir d'acheter, que nous faisons venir de l'étranger du minerai de fer, des pyrites, du zinc, du cuivre, des peaux, etc.

* * *

Les exportations ont eu des fortunes diverses dans la période de douze années que nous considérons. Après s'être élevées à 181 millions 101 675 francs en 1891, elles tombent à 134.574.068 francs en 1892, à 113.797.212 en 1893, restent à 108 millions 1/2 dans les deux années 1894 et 1895, sont de 100.313.000 francs en 1896, arrivent en 1898 à 82 millions — c'est le chiffre le plus bas — et se relèvent à 148 millions en 1899, puis baissent encore à 135,3 et 121 millions en 1900 et 1901 ; l'an dernier elles sont, comme nous l'avons dit, légèrement supérieures à 127.520.000 francs.

En 1898 nous perdions 98,2 millions ou 54,20 p. 100. Avec le chiffre de 1902, la perte n'est plus que de 53,6 millions ou 29,60 p. 100. Si l'on fait la moyenne des onze années 1892-1902, on verra que, par comparaison avec 1891, la perte est de 64 millions par an ou de 35,35 p. 100.

Les tissus, passementerie et rubannerie de laine passent, entre les époques considérées, de 20,9 millions à 4,4 millions, soit une diminution de 16,5 millions ou 79 p. 100.—C'est quelque chose. — Les tissus, passementerie et rubannerie de coton, de 5,9 millions à 1,7, perdent 4,2 millions, c'est-à-dire plus de 71 p. 100. - Les outils et les ouvrages en métaux diminuent de 12,2 à 4,3 millions, soit de 7,9 millions, plus de 64 p. 100. Sur la bimbeloterie, tabletterie, boutons, éventails, etc., nous relevons de 8,1 à 5,3 millions, une baisse de 4,1 millions : c'est 50 p. 100. — Sur les bois communs, de 8,8 à 6,1 millions, la différence est de 2,7 millions. — Le coton en baisse, de 547.576 francs en 1891, mais qui est monté certaines années jusqu'à 1.500 000 francs, ne marque plus que le chiffre insignifiant de 18.000 francs. Les céréales (grains et farines) passent de 291.906 à 24.000 francs (chiffre de 1901). — Les produits chimiques restent, à une centaine de mille francs près, à leur

chiffre de 5,4 millions, mais après avoir chiffré pour 3 ou 4 millions seulement pendant plusieurs années. — Les fils de toutes sortes tombent de 1,5 à 780.000 francs. — Poteries, verres, cristaux, 3,5 à 2,2 millions : diminution 1,3 million. — Nous retrouvons les peaux préparées au chiffre de 1891, 2,6 millions, mais après des diminutions de 1 million pendant cinq ans. — Pour les peaux et pelleteries brutes, la perte est de 700.000 francs sur 2 millions. — Les papiers, cartons, livres, gravures, passent de 2,5 à 1,4 millions, perdant 1.100.000 francs. — Sur le cuivre qui baisse de 3,3 millions à 1,8, la diminution est de 1 million 1/2. — Les vêtements et la lingerie cousue voient leur chiffre de 1 500.000 francs tomber à 900.000 et subissent une perte de 600.000 francs.

Mais abrégeons une nomenclature qui deviendrait fastidieuse. Aussi bien notre but n'est-il pas de répéter les statistiques douanières, mais d'attirer l'attention sur la situation que révèlent ces statistiques. Et l'on voit qu'elle est loin d'être brillante. Nous devons dire cependant que quelques articles sont en avance qui ont un peu atténué la perte générale. Ainsi les tissus de soie montent de 4,2 millions à 5.8 millions, sans conserver l'avance jusqu'à 10 millions prise en 1899; les soies et bourres de soie, passant de 5 millions à 5.8 gagnent 800.000 fr., mais après cinq années plus faibles de 2 millions chacune; les machines et mécaniques s'avançant de 3 millions à 5,2, présentent une augmentation de 1.200.000 francs.

***

Sur les exportations, nous avons perdu 64 millions par an pendant onze ans, comme nous l'avons dit, ce qui fait au total 704 millions. Si nous faisons la même moyenne pour les importations — car le négociant, qu'il achète ou qu'il vende, fait une transaction commerciale qui, sauf les risques inhérents à toutes les affaires, doit lui procurer un bénéfice — si, dis-je, nous faisons la même moyenne pour les importations, nous trouvons une perte de 208,8 millions par an comparativement au chiffre de 1891, ou 2 296,8 millions. En ajoutant à ce chiffre celui de la perte sur les exportations, nous avons, comme diminution totale sur notre commerce avec l'Espagne, pendant cette période de onze années, le chiffre de plus de 3 milliards, ou 272 millions par an. Aux négociants de l'un et de l'autre pays de calculer ce qu'ils eussent pu gagner sur ce chiffre d'affaires qui leur a fait défaut.

***

A nos tarifs douaniers, les pays étrangers ont répondu par des

tarifs douaniers, et comme nous nous protégions contre leurs articles d'exportation, ils se protégèrent contre les nôtres, contre ceux surtout que nous avons en plus grande abondance et que nous devons leur envoyer si nous ne voulons pas les garder pour compte. Examinons quel est pour les vins d'Espagne, par exemple, le résultat de ce système. En d'autres termes, la perte a-t-elle été réparée, comme le prétendent les protectionnistes, sur le marché intérieur ?

L'Espagne nous envoyait du vin, beaucoup de vin. On l'a soumis à des droits prohibitifs, ou à peu près, car il fallait protéger notre propre production contre l'envahissement d'un produit étranger. Remarquons que l'on n'a parlé de mévente que quand les vins d'Espagne n'entraient déjà plus en France, si ce n'est pour des quantités très réduites. On a donc préjugé, avant coup, du tort qu'ils pouvaient nous faire Mais la production de la France a augmenté. Nous n'avons plus besoin de l'Espagne, car on ne va pas chercher dehors ce que l'on a chez soi. Alors, à quoi bon des droits aussi élevés ? Est-ce que l'Espagne produirait à meilleur compte que nous? S'il en est ainsi, les tarifs protecteurs n'ont pour effet que de faire payer le vin plus cher aux consommateurs. Or, notons que, selon le calcul de M. Yves Guyot, il n'y a pas en France une personne sur vingt ayant intérêt à la protection. Il me semble, quoi qu'on en dise, que le raisonnement a sa valeur. Est-il bien vrai toutefois que nous n'ayons plus besoin de vins étrangers. La consommation de la France est évaluée à 43 millions d'hectolitres. Or, l'excédent fut de 5 millions d'hectolitres en 1899, de 14 millions en 1900. Même excédent à peu près pour les deux dernières années. Y a-t-il là une raison pour se fermer les débouchés qui peuvent absorber ces 14 millions d'hectolitres annuels ?

Oui, mais si le vin étranger vient en France, au lieu de ces 14 millions, nous aurons un surcroît de 8 ou 10 millions d'hectolitres peut-être, comme en certaines années, qui viendront en concurrence. Ce raisonnement, en apparence d'une logique impeccable, peut-il être accepté ? On ne le croit pas. C'est qu'en effet, les vins importés nous viennent moins pour la consommation que comme matière première. Les vins d'Espagne sont plus colorés et plus alcooliques que nos vins du Midi. Ils servent ou plutôt servaient, car on y a mis bon ordre, à des coupages, à des arrangements d'ailleurs légitimes, à une vinification, si l'on veut, où ces vins se mêlent aux nôtres. Et l'on peut dire que chaque hectolitre de vins d'Espagne entrant en France enlève plusieurs hectolitres de ceux du Midi. Vous voyez bien que la protection vous ôte un moyen de vendre vos vins, et de les vendre mieux que vous ne le faites.

Nuisible aux propriétaires, l'exclusion, par les tarifs douaniers, des

vins étrangers, le fut aussi au commerce, puisque les prix trop élevés auxquels on aurait dû payer ces vins, ruinaient le commerce. « En dehors des vins de la Gironde, lisons-nous dans le deuxième volume de la statistique des douanes, année 1897, Bordeaux expédie des quantités assez importantes de vins étrangers qui sont soumis à des coupages, soit à l'entrepôt réel, soit dans les entrepôts spéciaux placés sous la surveillance de la douane... L'exportation de ces vins en 1897 a été inférieure de 6.579 hectolitres aux résultats de 1896. La diminution paraît devoir être rattachée à la mesure prise en février 1897 et portant interdiction de diriger sur les pays d'Europe des vins provenant de ces coupages. A la suite de l'application de cette mesure, trois entrepositaires dont la clientèle était en majeure partie en Europe, ont cessé leurs opérations ».

Dans la même statistique pour 1901, le Directeur des Douanes à Bordeaux écrit : « Les vins ordinaires (à l'entrée) ont encore fléchi de 271.441 hectolitres (1901 : 392.398 hectolitres, contre 663.839 hectolitres en 1900). Si l'on prend pour base de comparaison l'année 1898, on constate que la décroissance des arrivages n'est pas inférieure à 1.347.821 hectolitres. La diminution porte à peu près exclusivement sur les vins d'Espagne. Elle a sa cause dans le relèvement des droits d'entrée et la suppression des entrepôts spéciaux opérée en 1900. L'industrie du coupage, actuellement établie à Passages (Espagne), dans les conditions où elle fonctionnait précédemment à Bordeaux, continue à approvisionner son ancienne clientèle de la République Argentine et de l'Uruguay ».

Voilà ce qu'écrivent des fonctionnaires, très prudents, très réservés, par profession. De ce qu'ils disent, on conclura à ce qu'ils ne disent pas. On peut d'ailleurs consulter les chiffres.

Si l'on pousse plus loin l'analyse, on se rendra compte de la perte éprouvée, dans la diminution du commerce et dans son passage de l'autre côté de la frontière, par le travail national, nombre d'ouvriers cessant d'être occupés soit à la manutention directe des vins, soit aux industries accessoires, comme celle des fondriers, etc. Le commerce maritime aussi perdit un élément précieux de profits, et l'on sait s'il en a besoin.

Continuons. Les chemins de fer de l'Espagne, qui trouvaient dans le transport des vins leurs recettes les plus importantes, tombèrent dans une situation précaire. On en jugera par ce seul exemple : pour les chemins de fer du Nord de l'Espagne, la diminution moyenne de 1891 à 1902, sur les recettes pour le transport des vins et des futailles vides, fut de 3.848.605 piécettes ou 28,27 p. 100. Qu'arriva-t-il ? Les revenus des actions et obligations cessèrent d'être payés ou ne le furent plus

qu'en pesetas, ce qui les réduisit d'un bon tiers et même plus. Or, en quelles mains se trouvaient, pour la plupart, ces actions et ces obligations? entre les mains de Français. Et voilà encore les rentiers lésés, du coup, par le protectionnisme.

Perte pour les propriétaires de vignes, perte pour le commerce, perte pour l'industrie maritime, perte pour les ouvriers, perte pour les rentiers français, tel est le résultat des droits douaniers sur les vins espagnols, et telle est la manière dont le marché intérieur a profité du système protecteur.

***

Quels sont les moyens d'établir dans un pays un commerce florissant? Voici ce que Narbal répondait à Télémaque qui, voyant la prospérité de Tyr, l'interrogeait à ce sujet : « Faites comme on fait ici ; recevez bien et facilement tous les étrangers ; faites-leur trouver dans vos ports la sûreté, la commodité, la liberté entière ; ne vous laissez jamais entraîner ni par l'avarice ni par l'orgueil. Le vrai moyen de gagner beancoup est de ne vouloir jamais trop gagner, et de savoir perdre à propos. Faites-vous aimer par tous les étrangers ; souffrez même quelque chose d'eux ; craignez d'exciter leur jalousie par votre hauteur ; soyez constant dans les règles du commerce ; qu'elles soient simples et faciles ; accoutumez vos peuples à les suivre inviolablement ; punissez sévèrement la fraude, et même la négligence ou le faste des marchands qui ruinent le commerce en ruinant les hommes qui le font.

« Surtout n'entreprenez jamais de gêner le commerce pour le tourner selon vos vues. Il faut que le prince ne s'en mêle point de peur de le gêner, et qu'il en laisse tout le profit à ses sujets qui en ont les peines ; autrement, il les découragera : il en tirera assez d'avantages par les grandes richesses qui entreront dans ses Etats. Le commerce est comme certaines sources : si vous voulez détourner leur cours, vous les faites tarir. Il n'y a que le profit et la commodité qui attirent les étrangers chez vous ; si vous leur rendez le commerce moins commode et moins utile, ils se retirent insensiblement et ne reviennent plus, parce que d'autres peuples, profitant de votre imprudence, les attirent chez eux et les accoutument à se passer de vous. Il faut même vous avouer que depuis quelque temps la gloire de Tyr est bien obscurcie. Oh ! si vous l'aviez vue, mon cher Télémaque, avant le règne de Pygmalion, vous auriez été bien plus étonné ! Vous ne trouvez plus ici maintenant que les tristes restes d'une grandeur qui menace ruine. O malheureuse Tyr ! en quelles mains es-tu tombée ! autrefois la mer t'apportait le tribut de tous les peuples de la terre. »

*
* *

Cette citation, qui n'est pas d'un économiste d'école, m'a paru résumer exactement les réflexions qu'entraîne l'examen de notre situation commerciale avec l'Espagne. Ne désespérons point de l'avenir. Le règne de Pygmalion ne durera pas. Joignons nos efforts à ceux des hommes qui, aujourd'hui, entreprennent de le faire cesser, à ceux de l'*Union pour l'amélioration de nos relations commerciales avec l'Espagne*, à ceux aussi de la *Fédération libre-échangiste internationale*, fondée il y a deux ans par M. de Molinari, et dont la tâche, plus large, ne se restreint pas à un seul pays ou à un seul point de notre régime économique. Il semble bien que les deux associations se complètent heureusement l'une l'autre, et sont appelées à se prêter un mutuel appui dans l'œuvre de relèvement qu'elles ont entreprise.

MAURICE ZABLET.

# LETTRE DES ETATS-UNIS

Bethlehen (New-Hampshire) août 1903.

Un triomphe du Trade-Unionisme. — Les unions de *non-union men*. Réapparition des Syndicats de domestiques. — L'épidémie de lynchage. — Le « péonage » dans le Sud.

Des divers événements d'ordre économique qui se sont déroulés aux États-Unis depuis ma dernière correspondance, le plus saillant peut-être est le verdict prononcé sur l'affaire des mines d'anthracite de Pennsylvanie par la Commission des Grèves instituée à cet effet par le gouvernement. On attendait cette décision avec impatience, quoiqu'au fond on ne doutât guère que la bienveillance de la cour ne fût acquise de prime abord aux *union men*. Mais on ne savait pas jusqu'où ces bonnes dispositions pouvaient bien s'étendre.

Nous sommes amplement fixés maintenant sur ce point, car la *Strike commission* a accordé aux mineurs, à de très petites exceptions près, tout ce qu'ils réclamaient : augmentation de salaire de 10 p. 100, diminution des heures de travail, revision des méthodes de pesage du charbon, etc., etc. C'est là, sans contredit, une grande victoire pour la cause des travailleurs, une victoire qui rehausse singulièrement le prestige de la *Mine Workers Union*.

Toutefois il y a des ombres au tableau. D'abord on est en droit de se demander qui supportera les conséquences pécuniaires du verdict. Il est fort probable, malheureusement, que ce sera le consommateur, qui n'en peut mais, et non le propriétaire de houillères qui, protégé par le tarif, se bornera à laisser le prix du charbon au taux rémunérateur où il est monté lors de la grève — et d'où il a oublié de redescendre.

Ce n'est pas tout. Quelques économistes voient dans le jugement en question un encouragement indirect, involontaire mais réel, aux mesures violentes des grévistes. Sans doute, dans un langage très ferme et très élevé, les arbitres ont dénoncé les procédés d'intimidation, les voies de fait, les attentats contre la propriété qui marquèrent les phases diverses de la grève de Pennsylvanie ; mais, comme ils ont admis tacitement que les demandes des mineurs étaient légitimes et

que ceux-ci avaient eu raison de prolonger et de compliquer la crise afin d'en arriver à l'arbitration, il en résulte que non seulement les belles phrases de la commission seront perdues pour les *union men*, mais bien que ces derniers pourront avoir désormais une sorte d'excuse pour recourir à la violence toutes les fois qu'ils voudront obtenir quelque chose de leurs employeurs.

Un fait certain, c'est qu'actuellement on voit se manifester dans le public comme dans la presse des dispositions plutôt hostiles aux trade unions. Tout le monde est prêt à reconnaître ce que celles-ci ont d'utile; mais on commence à se lasser, même à s'inquiéter d'entendre invoquer par leurs leaders, à tout propos, la soi-disant souveraineté de l'organisation du travail. On en est arrivé à se demander si les unions portent ou non atteinte aux institutions américaines — bien qu'on soit d'accord sur ce point que si elles le font, c'est sans en avoir conscience, car rien n'est plus éloigné de leurs vues que de renverser la démocratie et la remplacer par une autre forme de gouvernement. Ce qui n'empêche pas qu'elles aiment assez à établir des comparaisons entre elles-mêmes et l'Etat. Elles n'en sont pas encore à dire : l'Etat, c'est moi ; cependant, quand le Président Roosevelt envoie des troupes en Arizona pour prévenir les violences des grévistes, certaines unions de l'Ouest votent une résolution qualifiant de traître le premier magistrat du pays. Soit dit en passant, les leaders de ces institutions ont pris l'habitude de justifier leur traitement des « faux frères » en établissant une analogie avec la façon dont l'Etat agit envers les individus coupables de haute trahison. Il en est qui vont encore plus loin et comparent les *labor-unions* aux patriotes qui, pendant la révolution, recherchaient et poursuivaient les Tories. On le voit, cela ressemble à s'y méprendre à une déclaration de souveraineté !

Notons d'autre part, que ces mêmes leaders, ou du moins les plus intelligents d'entre eux commencent à trouver que les unions font fausse route en englobant dans une même organisation des professions dont les intérêts ne sont pas identiques.

Rendre, par exemple, dans l'industrie du bâtiment, les charpentiers et les serruriers solidaires des charretiers qui transportent les pierres et des gens qui gâchent le mortier, est aller évidemment au delà de l'objet primitif de la fédération du travail ; et, en pratique, cela se traduit non seulement par une perturbation économique inutile, mais aussi par des complications sérieuses en ce qui concerne les fonds de secours des grévistes : or, ces inconvénients ne sont pas compensés par l'appui qu'apporte aux grévistes la cessation de travail par les autres branches de la coalition qui n'ont aucun grief contre les patrons.

***

Comme contre-partie de l'encouragement de fait donné aux trade-unions par la décision de la Commission des grèves, nous voyons en ce moment se manifester une tendance, timide et locale il est vrai, mais très claire, vers la formation de fédérations de travailleurs indépendants, de véritables unions de *non trade-union men*. Cet étrange phénomène peut se contempler en Indiana, parmi les ouvriers du bâtiment. On peut définir ce mouvement une coalition défensive contre les exigences et les attaques du trade-unionisme. Les statuts de cette institution sont caractéristiques : on y voit, entre autres règles, que rien ne s'oppose au paiement de salaires différents à deux hommes employés au même ouvrage si le travail de l'un est plus efficace que celui de l'autre ; de même, la grève parmi les membres est une affaire purement individuelle, où le syndicat n'a pas à entrer.

Quel est l'avenir de cette union d'un nouveau genre? Il est difficile de le prévoir. A l'heure actuelle, dans les villes où elle est organisée — Anderson, Muncie, etc — sous le rapport du nombre des membres et de l'influence elle contrebalance les trade-unions de la localité, et elle l'emporte certainement sur celles-ci dans la faveur populaire. Voilà tout ce qu'il est possible d'en dire pour le moment.

∴

Peut-être n'est-il pas sans intérêt de rapprocher ce mouvement de l'attitude prise depuis peu par un certain nombre d'employeurs. Dans diverses industries, en effet, nous voyons maintenant les patrons s'unir pour résister aux exigences des unions. Ces nouveaux syndicats, par conséquent, se distinguent des Trusts en ce sens qu'ils ne sont pas dirigés contre la concurrence, mais contre la main-d'œuvre. L'idée, toutefois, n'est pas neuve : il y a déjà des années que les entrepreneurs de bâtisse de Chicago ont dû se coaliser, tous ensemble, afin d'amener à composition les ouvriers du bâtiment dont les prétentions étaient inadmissibles et ridicules. Aujourd'hui la tendance se généralise : elle vient de poindre, à la fois, à New-York, à Pittsburg comme dans la Caroline du Sud à Charleston ; elle ne se confine pas à une ou deux industries déterminées; elle semble vouloir englober les branches les plus diverses. Il y a ceci de curieux dans la situation, que si l'organisation du travail a été en quelque sorte la réponse des ouvriers à la coalition des employeurs, les nouveaux syndicats sont la réplique des patrons. Cette manœuvre était inévitable; par le jeu naturel des forces

économiques. elle remet pour ainsi dire les choses en l'état où elles se trouvaient quand l'employeur et l'employé traitaient isolément, d'individu à individu.

*
* *

Parlant d'unions, il faut enregistrer la formation récente de coalitions de domestiques. De vagues tentatives, sans grand succès, avaient été faites dans l'Ouest il y a environ un an et demi. Voici qu'il vient de s'organiser, dans l'Est, en quinze jours, deux de ces unions, l'une à Holyoke (Massachusetts), l'autre à New-Haven (Connecticut). On dit que celles-ci seront fortement appuyées par la puissante *American Federation of Labor* — ce dont elles auront grand besoin car leurs prétentions semblent tellement en contradiction avec les nécessités du service de maison qu'on se demande de prime abord qui voudra employer des cuisinières ou des bonnes d'enfants syndiquées. Qu'on en juge! Les heures de travail réclamées par les *Household Employes'Unions* sont de 6 heures du matin à 1 heure; de 5 à 7 du soir; et, le dimanche, de 8 heures du matin à 2 de l'après-midi.

Tout travail supplémentaire doit être rétribué à raison de quinze ou vingt sous l'heure. Quant aux gages minima, ils vont de 17 fr. 50 par semaine pour la bonne d'enfant à 25 francs pour les cuisinières et bonnes à tout faire. Enfin toute servante, après neuf mois de service dans un ménage, a droit à deux semaines de congé avec salaire.

Ces demandes sont jugées inadmissibles par les maîtresses de maison, principalement en ce qui concerne l'impossibilité pour les patrons de distraire les divers domestiques de leurs occupations respectives. Les gages, en revanche, ne diffèrent pas sensiblement de ceux payés actuellement; mais les employeurs font remarquer, non sans raison, qu'ils sont prêts à les donner si les domestiques qui leur sont fournis sont expérimentées et compétentes C'est là une des plus grandes difficultés du problème, au moins aux Etats-Unis; les bonnes sont notoirement insuffisantes dans la majorité des cas, et dès lors les maîtres ont droit à des garanties quand les unions veulent leur imposer un minimum de salaires. D'un autre côté, il est incontestable qu'il y a quelque chose à faire pour mettre la condition des servantes en harmonie avec celle des ouvrières ou employées des autres professions.

On est surtout étonné, lorsqu'on étudie tant soit peu la question, de voir avec quelle désinvolture nombre de maîtresses de maison font de fausses promesses aux servantes, les engageant pour un certain travail et les forçant ensuite à exécuter une tout autre besogne.

Trop souvent aussi, dans les grandes cités, le logement affecté aux

gens de maison n'est pas suffisant; il n'est pas rare qu'on fasse coucher des domestiques, qui ont respiré tout le jour l'air vicié des sous-sols, dans des chambrettes sans fenêtre ou dans des taudis où les dames du lieu ne feraient certainement pas passer la nuit à leur chien favori.

Pour ces raisons, on ne saurait, au fond, regretter l'attitude prise par les nouvelles unions; peut-être celles-ci, après tout, ne demandent-elles tant que pour obtenir un raisonnable juste milieu.

***

Une véritable épidémie de lynchage semble sévir en ce moment dans tous les Etats-Unis. Sans doute, il n'est pas très exact de dire, avec certains journaux, que jamais ces procédés barbares n'ont été aussi fréquents que dans ce siècle de civilisation raffinée : c'est précisément parce que nous vivons à une époque de communications rapides, d'informations à outrance, que nous avons connaissance d'une foule de faits dont la rumeur jadis ne dépassait pas les limites d'un comté. Cependant on a pu affirmer, avec tout autant de raison, que la publicité donnée aux terribles vengeances des blancs du Sud a été pour quelque chose dans la multiplication des lynchages dans le centre et le Nord. Toujours est-il que l'on serait tenté aujourd'hui de voir une sorte de démence dans le dévergondage de cruautés dont la presse nous apporte presque chaque jour quelque nouvel exemple ; les « symptômes », qui sont les mêmes partout, ressemblent, à s'y méprendre, à ceux que l'on relève dans le fou furieux isolé : ce sont toujours les mêmes hurlements privés de sens, la même obsession de l'idée fixe, la même phase de demi-abrutissement consécutive à l'accomplissement du forfait. Il y aurait là pour l'aliéniste un champ d'observations curieuses.

On est bien forcé de reconnaître — et ceci n'est guère à l'honneur de l'Amérique — que le sentiment qui pousse les foules au lynchage a sa source dans la conviction qu'il existe, parmi nous, une classe de gens hors la loi. Il devient dès lors difficile pour les philanthropes des Etats-Unis d'élever la voix contre les persécutions auxquelles les Israélites sont en butte en Bessarabie et autres lieux.

***

Ce qui est moins connu à l'étranger, c'est l'existence, à l'heure actuelle, dans le Sud, d'un esclavage déguisé dont les noirs sont les victimes. Pour comprendre la situation, il faut se rappeler que sous l'empire des lois en vigueur autrefois dans les régions des Etats-Unis qui étaient des possessions espagnoles, un procédé de contrainte par

corps appelé le *péonage* permettait au créancier d'obtenir, contre un débiteur insolvable, un jugement lui accordant pour un temps donné un droit aux services de ce débiteur.

Ce système, quelque peu conforme qu'il soit aux idées juridiques d'aujourd'hui, laissait en somme au péon sa liberté individuelle, ses droits civiques et politiques absolument intacts. Il florissait spécialement en New Mexico et lorsque ce pays devint un Territoire de l'Union, le péonage fut formellement aboli par le Congrès. Mais un procédé si pratique, si commode à l'égard des nègres, surtout depuis l'abolition de l'esclavage, ne devait pas disparaître du jour au lendemain. En fait, ainsi que des enquêtes récentes viennent de le dévoiler, il s'est répandu, peu à peu, jusque dans les deux Carolines, la Géorgie et il a atteint son paroxysme en Alabama. L'instruction judiciaire ouverte par les magistrats fédéraux dans ce dernier Etat a mis au grand jour une formidable coalition de propriétaires et de juges de simple police pour abuser de l'ignorance des gens de couleur et faire signer à ceux-ci, sous les prétextes les plus futiles, des contrats de travail constituant purement et simplement un servage temporaire. On est confondu, en lisant les comptes rendus de ces affaires, qu'un tel état de choses ait pu se perpétuer, sur une aussi vaste échelle, pendant aussi longtemps, sans jamais attirer l'attention des autorités fédérales et qu'il ait réussi à échapper aux investigations d'une presse toujours à la recherche de nouvelles à sensation. Il va sans dire que le péonage ne bat son plein que dans les régions les plus reculées, sans grandes communications avec le monde extérieur. Mais cette raison ne suffit pas pour expliquer que le secret ait été si merveilleusement gardé. On comprend seulement, quand on songe que, d'une part, les décisions des juges de paix adjugeant les noirs à leurs soi-disant créanciers n'étaient pas enregistrées et par suite échappaient au contrôle des magistrats supérieurs; et que, d'autre part, les juges étaient les créatures des planteurs. Quant au mécanisme de l'opération, il est des plus simples, d'autant plus qu'il existe en Alabama une loi autorisant une certaine forme de péonage. Il revêt tous les aspects, depuis la contrainte basée sur une dette réelle, souvent provoquée par le blanc, jusqu'à la force brutale. Généralement les choses se passent ainsi : les constables soudoyés par le coalition de planteurs et de juges découvrent un noir suspect — dont le principal délit est d'être un noir... ; sous un prétexte quelconque, par exemple le port d'armes prohibées — l'arme étant représentée ici par un rasoir, un couteau de poche, un bâton ferré — le suspect est arrêté et condamné à l'amende.

D'ordinaire celle-ci est trop forte pour que le nègre puisse s'acquitter; souvent on ne lui demande même pas s'il peut la payer : un

blanc obligeant s'empresse de payer pour lui et le noir, par conséquent, se trouvant moralement lié envers lui, ne saurait se soustraire à un contrat qui le loue à son bienfaiteur. Naturellement le débiteur était presque toujours hors d'état de comprendre les termes de cet acte qui le mettait au service du planteur pour une période entièrement disproportionnée avec l'obligation contractée, ou plutôt imposée. Il arrivait d'ailleurs assez fréquemment qu'en cas de pénurie de sujets, certains propriétaires arrêtaient, sans autre formalité, un noir quelconque et lui réclamant une dette imaginaire, le traduisaient devant le tribunal de simple police présidé par un juge qui était dans le complot, et qui prononçait la peine convenue d'avance. Les récalcitrants se voyaient soumis à de cruels châtiments et il n'était pas rare qu'ils payassent de leur vie leur obstination à reconquérir la liberté.

En Géorgie, le péonage se manifeste plus généralement à l'égard des convicts nègres. Comme ceux-ci sont loués aux particuliers par l'administration pénitentiaire, cette dernière a contracté l'habitude de retenir les meilleurs d'entre eux, sous de fallacieux motifs, à l'expiration de leur peine.

Certains prisonniers, envoyés primitivement à un *convict camp* pour douze ou quinze mois, y restèrent ainsi toute leur vie.

Ces faits se passent de commentaires. Il y a quelque chose de réconfortant à constater que le Sud est décidé à pousser les investigations en cette matière jusqu'à leurs dernières limites. Le grand jury rassemblé à Montgomery, en Alabama, n'a pas trouvé moins de 99 chefs d'accusation contre les individus impliqués dans l'affaire. Tout porte à croire que ce n'est que le prélude d'une vigoureuse campagne, nécessaire pour laver la tache imprimée à l'honneur des « Southerners » par des pratiques qu'il n'est pas de termes assez forts pour qualifier.

GEORGE NESTLER TRICOCHE.

# ESQUISSES DE LA VIE AMERICAINE [1]

### LE CULTIVATEUR

D'un geste tragique nous secouons la poussière de nos bottes sur Norristown, ville de malheur où une verrerie, deux papeteries s'engraissent par la grâce de Messire Dingley et les temporisations protectionnistes de notre jeune Président, pour nous servir des termes de l'un de ses panégyristes. Ce n'est pas sans un serrement de cœur que nous nous séparons d'une aimable compagne aux pieds de laquelle nous avons filé de délicieux moments : la Brandywine. Pimpante, sautillante, chantonnante, d'un pied leste passant sur les galets dont son chemin est pavé, elle se dépêche, comme Perrette, d'arriver à sa destination, la Delaware, dans le sein de laquelle elle verse ses ondes fraîches et cristallines. C'est vous dire que nous sommes ici dans les Ardennes, les Ardennes pensylvaniennes, de tous points semblables aux pays dont Vouziers, Rethel et Rocroi forment le plus bel ornement : fonds chisteux, caché sous une bonne couche de terre vegétale ; hautes collines, étroites et fertiles vallées enrichies par la dépouille des bois dont le sommet des collines est couronné. Les blés, les avoines, le seigle y poussent vigoureusement jusqu'à mi-côte. Le laboureur trace son sillon plus ou moins en zigzag. A part cela les façons sont bonnes ; la glèbe est réduite en menue poussière avant la semence. Tous les champs sont clôturés par des rails de bois, enchâssés dans des poteaux fixes. Voici un nègre de 67 ans, établissant une de ces clôtures. Le pauvre homme est asthmatique, néanmoins il parvient encore à gagner 6 francs en dix heures. Il reçoit 60 centimes pour faire un trou d'un pied carré et deux pieds de profondeur, dans lequel il enchâsse solidement un poteau, sur lequel il place quatre barres de bois. L'an dernier il gagnait 15 francs par jour à ce travail Cet homme a de l'éducation. Il parle doucement comme nos gens du monde, et presque du bout des lèvres. Une barbe blanche lui donne un aspect vénérable. Il travaille en vrai nègre comme ses confrères de Philadelphie où beaucoup servent les maçons à raison de 1 fr. 75

[1] Voir les numéros d'avril, juin et juillet.

l'heure, ce qui leur rapporte 14 francs pour une journée de huit heures. Quand elle est finie, ils ne demandent pas leur reste. Ils ont leur compte.

Comme nous avançons, voici venir un attelage de six mules marchant d'un pas grave, posé, ferme, en personnes sachant prendre leur temps pour ne pas suer, souffler et être rentrées avant le crépuscule. Derrière elles, juché sur une plate-forme, se dresse la silhouette d'un grand diable de nègre, ayant un volant à sa droite, et un volant à sa gauche. Le premier soulève une espèce de couperet de 6 pieds de long et un pied de haut. Le deuxième l'abaisse sur la route. L'attelage, marchant le long de la berge, enlève, comme une charrue, un morceau du talus, rase un mètre de l'accotement, et toute cette terre se trouve rejetée dans l'ornière du chemin. Quatre journaliers armés de pelles l'épandent, la nivellent et en un clin d'œil vous avez un chemin rural uni comme un plancher. Solide aussi, le fonds étant chisteux. La machine toujours, pour économiser le travail des muscles. Dans toute l'étendue des Etats-Unis, en ce moment, l'on répare la voirie vicinale. Assurément ce n'est pas en vue de l'élection présidentielle de l'année prochaine. L'on ne fait pas de ces calculs dans un pays où tout se décide non par le caprice des riches, mais par l'autorité des lois, lesquelles, sont faites sous la dictée des *Bosses* par des législateurs tenant leur mandat d'électeurs marchant au scrutin pour un demi-louis, ou une boite de cigares, conformément à la loi économique de l'offre et de la demande. Nous nous souvenons avoir vu quelque chose d'approchant au Brésil. L'armée brésilienne, d'accord avec les républicains, avait déposé l'Empereur dont le principal crime était de ne tolérer aucun concussionnaire dans les conseils de l'Empire. Tous ses ministres des finances quittaient le pouvoir comme Carnot. C'était intolérable. De là le coup d'Etat. Il fallait le légaliser. La République décréta de bonnes routes, pour séduire l'électeur rural qui aimait l'Empereur. Nous avons vu, *in illo tempore*, des chemins tracés par les chèvres, transformés, comme par magie, en routes carrossables. Le corps électoral brésilien sanctionna la déposition de Don Pedro. Les pillards publics purent exercer leurs talents sans entraves. A Dieu ne plaise que nous comparions les Etats-Unis de l'Amerique du Nord aux Etats-Unis du Brésil. Les Américains du Nord ne seront pas dépouillés comme les Brésiliens ; cela est indiscutable.

### La ferme des Ardennes pennsylvaniennes

L'habitat révèle l'homme. Il vous fera deviner, si vous ne l'avez vu, le cultivateur de l'Amérique du Nord. Figurez-vous, éparpillés dans la campagne, quelques centaines de ces chalets élégants, qui dressent

leur jolie silhouette dans la vallée et sur les coteaux de la Seine, et vous avez sous les yeux la demeure des fermiers pennsylvaniens. Ne vous récriez pas si, en face du seuil, vous voyez un escalier recouvert d'un tapis chatoyant. Procédons par ordre. Tout au bout, et comme simple appendice, sans étage, une cuisine fort ample, munie d'une batterie soignée. A côté la salle à manger : ameublement sobre et confortable. Plus loin le « parlour » ou antichambre : chaises, canapés. Puis son voisin, le salon, garni de meubles élégants, de berceuses en bois cannelé où Monsieur, Madame et les enfants bercent leurs courts loisirs. A l'étage les chambres à coucher, munies du nécessaire, sans plus. Tout autour du corps de logis un plancher de 2 mètres, sur lequel se dressent de légères colonnes, à hauteur de l'étage, supportant un toit léger. Des plantes grimpantes enlacent ces colonnes et ceignent les habitations de verdure et de fleurs. Le logis est toujours écarté des bâtiments d'exploitation, dont le premier est la grange. Elle est construite pour procurer une grande économie de main-d'œuvre.

Élle s'installe au pied d'un talus. Au niveau de la crête de ce dernier se trouve l'aire en planches. A droite et à gauche divers compartiments où s'entasse le foin. Une ouverture pratiquée dans le plancher permet de jeter la nourriture en face des crêches du bétail, logé sous l'aire. D'un côté dix, quinze ou vingt boxes où la laitière boit, mange et dort, sans être taquinée par les cornes ou le coup de pied de vache de sa voisine. L'Américain aimant le confort en donne à ses auxiliaires encornés. Cela pose, comme il dit. Les chevaux sont installés de la même façon. Toute la grange, l'aire et le reste, se prolongent sur ces colonnes, de telle sorte que les animaux, en hiver, vont prendre l'air sous cet abri.

Tout à côté, sur quatre poteaux en fer ou en bois, de 17 mètres de haut, disposées comme les soutiens de la Tour Eiffel, les ailes circulaires d'un moulin impriment à la pompe un mouvement perpétuel, — à la pompe, qui distribue l'eau dans tous les sens et dans tous les coins, en surabondance. Des conduits l'amènent partout où il est besoin ; il suffit de tourner un robinet pour l'avoir à discrétion.

Le poulailler, une vache à lait ici, est à l'écart aussi. Sous le perchoir règne un plancher. Deux au trois coups de racloir suffisent pour enlever le guano, toujours recueilli avec le plus grand soin.

Trois ou quatre chariots, très légers, dont chacun a une destination particulière, sont rangés avec les voitures et les instruments aratoires dans la remise. De ces derniers, vous en voyez de toutes variétés et pour tout travail. Nous en mentionnerons un, le plus simple et le plus curieux. C'est un hé, ou trident d'un pied et demi de haut, muni d'un

fort manche. Le garçon de ferme y attèle un cheval, le plonge dans le fumier de l'étable, qu'il transporte au dehors sur un tas. L'on trébuche sur mille instruments aussi ingénieux dans ces fermes.

LA MAITRESSE DE CÉANS

En Touraine une fille à marier, ne sachant ni traire ni boulanger, est une médiocre affaire. Nous avons lu cela dans la *Gazette de Veretz* rédigée par Paul Louis, en son vivant artilleur, vigneron, bûcheron et helléniste. Ici l'on est moins exigeant. Il suffit que la promise sache boulanger. Elle le fait à merveille. Son pain est délicieux et lui coûte six centimes le kilog., la plus pure farine en vaut vingt ; elle sait traire, à coup sûr, mais ne le fait qu'en cas de nécessité absolue. Cela tient, qu'on nous passe l'expression, à la situation du marché matrimonial. L'article *futur* est très offert ; l'article *fiancée* l'est beaucoup moins. Par le jeu naturel de l'offre et de la demande la fiancée fait ses conditions. Elles sont toujours acceptées d'avance. Le jeune fermier en convolant se trouve à peu près dans la situation de Gulliver, à son réveil au milieu des Lilliputiens.

Il avait des ficelles aux chevilles aux poignets, un peu partout et présentait l'aspect d'un saucisson de Bologne. C'est un doux esclavage assurément, mais il faut s'y résigner, car l'Américaine, comme les héroïnes de Molière, a toujours une vengeance toute prête : le marché matrimonial où l'on voit errer comme des âmes en peine les futurs qui cherchent en vain une fiancée ; à défaut de laquelle ils se jettent sur la dame divorcée, comme la misère sur le monde. Quand donc l'époux manifeste des tendances à « mécaniser », Madame, en fine diplomate, note jour par jour les ennuis que Monsieur lui cause. Le jeu de Bismarck. Son dossier suffisamment fourni, ses témoins pris, elle introduit une demande en divorce. Quand il est prononcé en sa faveur, le juge, parfois, fait défense au mari de prendre femme. Il se passe généralement quelques années avant que l'interdiction soit levée. La situation à quelque analogie avec celle des dames de l'Indoustan, qui sont le chef réel de la famille, tandis que leurs deux ou trois maris légitimes et en vie sont à leur commune et unique épouse, ce qu'est la Turque à son maître et seigneur. De plus l'Américaine se marie sous le régime dotal. Non seulement elle touche l'intérêt de son avoir, mais elle en dispose sans en rendre compte à âme qui vive, si tel est son bon plaisir.

Etant données la violence du sang anglo-saxon, la rudesse des Germains pour le sexe, la turbulence du sang irlandais, qu'on trouve mêlés dans les veines américaines, la nature *sui generis* de tout métis, ces garanties n'ont rien d'exagéré.

Mademoiselle, avant la noce, fait donc ses conditions, et après elle y tient la main. Douée d'une grande activité,elle contribue largement par son travail. Elle fait toute sa lessive, répare le linge, les vêtements, fait son pain, la pâtisserie qui figure à tous les repas. Une propreté hollandaise règne dans toute sa maison. Elle fait ses lits, lave sa vaisselle, et, tandis que le mari, sa journée finie, se balance dans son fauteuil, lisant son journal, elle a encore beaucoup à faire. Ceci exclut l'embonpoint. Elle conserve longtemps un aspect élégant.

LE MAITRE DE CÉANS

Consacre quatre heures, chaque jour, à la traite de ses laitières. Le reste de la journée il est aux champs. Le cultivateur « bedonnant » est un phénomène assez rare. Quand il quitte Cérès, il est aux pieds d'Omphale. Nous avons noté, de notre mieux, les caractères physiques. Le corps est musculeux et nerveux, sans trace de graisse oiseuse. La tête est plutôt petite. Mais la qualité de la matière cérébrale constitue un bon intellect d'homme moyen. Dans les cultures de soixante acres, soit 25 hectares et au-dessous, avec 10 laitières et 2 chevaux, il n'y a pas de garçon de ferme. Au-dessus nous trouvons un *cowboy*, vacher qui prête la main aux fermiers dans tous ses travaux. Aux fours et à la moisson, des journaliers à 6 fr. 25, par jour, plus ou moins, sans nourriture, complètent le personnel.

LA CULTURE EN PARTICIPATION

C'est le mode de location le plus général. La part du propriétaire est en général d'un tiers, parfois de la moitié des céréales. Il fournit la moitié de la semence. En ce moment, une culture de 45 hectares, avec tous ses bâtiments d'exploitation, un sol excellent, ne trouve pas d'acheteur qui consente à payer 800 francs l'hectare. A toutes ces notes résultant d'observations directes, nous pourrions en ajouter d'autres tirées des documents officiels. Nous nous en abstiendrons soigneusement. Continuons nos investigations. Voici :

LA FERME AUX SINGES.

Au point du jour, par une délicieuse matinée de juin, nous voici dans un site puissamment ardennais près de Pomeroy. Jeannot lapin broutant thym et serpolet s'esquive à notre approche. A quelques pas un vilain blaireau, gras et dodu, s'éloigne sans se presser. L'oiseau bleu s'ébat vivement dans les buissons, en lissant son plumage chatoyant, après quoi il part comme la flèche du Parthe. Le long d'un affluent de notre chère Brandywine, moins vif, moins clair et moins

durable que la belle, nous apercevons sur le seuil d'une écurie un mulâtre de 25 ans parlant doucement. Il gagne 90 francs par mois, panse 4 chevaux, laboure 35 hectares de terre annuellement. Vingt hectares sont en jachères. Le lot, 75 hectares, est complété par 20 hectares de prés. L'un de ceux-ci renferme à lui seul tous les roseaux placés par Boileau au pied du Mont Athos. Un champ d'une dizaine d'hectares, en déclivité, vient d'être labouré, hersé, et a reçu une bonne couverture d'engrais chimiques, fabriqués un peu partout. Tout le monde y a recours ici. Le mulâtre nous apprend que ceci est une ferme aux singes, monkey farm. Cela signifie que les veaux prennent le lait du pis de la mère, et l'absorbent totalement. Ainsi nourris, ils sont de bon débit et se vendent de 75 à 100 francs au sevrage. Nous comptons vingt de ces nourricières du type breton. Tête fine, corne fine, pattes fines ; un peu maigrichonnes comme toute bonne laitière. Quelques porcs complètent le cheptel. En tout 25 têtes de gros bétail, soit une pour 3 hectares. Le Danemark, la Hollande, nos départements du Nord en ont une par hectare. C'est la culture extensive, avec jachères, telle que nous l'avons vue il y a plus de cinquante ans dans les départements du Nord. Elle est conduite par une grande latte de fermier américain, de 6 pieds et plusieurs pouces, maigre comme un cent de clous ; homme fort aimable, du reste, et fort serviable, parlant anglais comme un cockney londonien. Extérieurement son habitation laisse à désirer. Intérieurement tout ce qui constitue le confort s'y trouve.

### LA FERME AUX TRÈFLES

Drus, serrés, portant haut et ferme, toujours dans la même région, mais sur le plateau légèrement ondulé, un champ de trèfles en fleurs étale son manteau violacé. L'on ne voit rien de mieux dans la plaine de Gennevilliers, fécondée par les cuisines et l'antipode des cuisines de l'Ile de France. Cela pique la curiosité. Nous trouvons le fermier, type maigre, dans sa remise. Il graisse l'une de ses quatre voitures américaines, tout battant neuves, qui ne dépareraient pas l'Avenue des Champs-Elysées. Il nous apprend qu'on parle beaucoup de ses trèfles dans le district, le Highland District. Il n'a guère d'autre mérite que la bonne façon donnée au sol. C'est de la modestie. Toute sa culture, céréales et fourrages ; celles-là pour la vente, ceux-ci pour l'engraissement des bœufs destinés à la boucherie. C'est une autre catégorie de culture.

### UNE CONGRÉGATION ANTONINE

Des émanations qui ne viennent pas d'un champ de roses, nous révèlent le voisinage d'une congrégation exclusivement composée des

compagnons de ce bienheureux. Elle est très nombreuse. Il y en a de tout poil, de tout âge, de toute taille. Les uns viennent à peine de voir le jour. D'autres atteignent l'âge où leur vie va commencer à être bonne, mais très courte hélas. Il en est enfin qui marcheront bientôt au sacrifice. Heureusement ils ne s'en doutent guère, ces fortunés mortels. L'on en voit partout : dans la cour, sous les toits, dans le pré où ils folâtrent et broutent comme des chèvres. Ils ne soupçonnent pas leur valeur, en ce moment, où l'on constate qu'un million de leurs congénères représentant 100 millions de kilogrammes, manquent à l'appel à Porcopolis et à Chicago. A la tête de cette exploitation se trouve un petit vieux irlandais et sa femme bedonnant, dont la gorge opulente annonce la nourricière. Sa toilette, mais non ses traits, rappelle la dame de la Grande Grèce, dont le potage macaroni et haricots nous a laissé un souvenir impérissable. Les bâtiments et l'habitation correspondent à leur destination. Nous avons quitté l'Amérique du Nord, pour nous retrouver en pleine Bretagne. La pompe à vent marche à tout vent. Mais voilà. La congrégation boit et ne se lave pas.

UNE MÉTAIRIE.

En quittant les ouailles du Saint légendaire, à 25 lieues de Philadelphie, nous faisons, tout ensemble, la rencontre et la connaissance de de Mme Massy. Oh! en tout bien, tout honneur. Elle a 68 ans, nous n'avons guère qu'un lustre en moins. Anglaise d'origine, cheveux courts au vent, nez à la Wellington, un peu parcheminée, taille strictement moyenne. C'est une femme de main et de tête, qu'elle ne perd pas facilement. En effet, sa maison a été brûlée, et elle s'en soucie comme d'une guigne, quoique elle fût assurée pour une somme insuffisante. « Elle est brûlée jusqu'au sol, Monsieur, voilà tout ce qu'il en reste : quelques pierres. Eh bien ! il n'y a qu'à la rebâtir. Je viens de contracter avec un charpentier. Pour 2.500 francs, il me donne : au rez-de-chaussée, une cuisine, une salle à manger, une antichambre, un salon; trois chambres à coucher à l'étage, un grenier. Cinq mètres de profondeur et 8 mètres de long, voilà l'affaire. » Comme elle disait ces mots, après un salut, le plus gracieux du monde et mille souhaits, elle reprend la fourche, qu'elle avait quittée, et achève, d'un bras vigoureux, le nettoyage de l'étable ou elle abrite deux laitières. Il y avait au dehors un énorme tas de fumier enlevé par elle le matin même. Mme Massy est propriétaire de sa métairie, 13 hectares, dont 5 en bois, futaie à tailler, 8 en pâture et labourage. Nous revenons sur nos pas : « Mme Massy ? Vous vivez de cette métairie ? — Assurément, Monsieur. Mes deux laitières, mes couvées nouent les bouts carrément « *Squarely.* » L'après-midi, fortuitement, nous rencontrons une petite dame, vieil-

lote, très soigneusement vêtue, et luisante comme un louis neuf. C'était Mme Massy. Nous l'informons que nous l'imprimerons toute vive dans le *Journal des Economistes*. « A merveille, Monsieur, n'oubliez pas de me faire adresser un numéro de cette Revue. » Elle part, vêtue et trottinant, comme une duchesse septuagénaire.

Durant ces pérégrinations, après avoir souffert les ardeurs d'un soleil tropical qui contraint les blés de courber mélancoliquement la tête, tout d'un coup, dans la vallée de Parksburg, une fumée dense et blanche s'interpose entre nous et l'astre du jour. Les forêts des Adirondacks, les forêts de New-Jersey sont en feu. L'élément qu'adorait Zoroastre couvre de ses vapeurs de vastes régions en Pennsylvanie. Durant cinq jours, nous vivons dans ce brouillard aussi épais que pas un de ceux qu'on voit dans la Tamise en novembre. La température tombe comme une bombe de 25 degrés. Une pluie douce, tiède et abondante arrête le fléau dans son cours. Ce matin les céréales relèvent fièrement la tête, au moment où nous débouchons dans une vaste et grasse vallée, fertile comme celle du Nil, qui nous rappelle les plaines de Lens, tandis que les collines dont elle est entourée rappellent celles de l'Artois. Nous avons fait nos adieux au comté de Chester. Nous sommes dans le Lancastre.

### Le cultivateur du Lancastre

S'éloignant du Midi, où l'on rôtit sur la Cote d'Azur, comme la côtelette sur le gril, le touriste prend le rapide, un jour, et le frais le lendemain, sous les ombrages séculaires de nos Ardennes. Il a sous les yeux les paysages des Ardennes Pennsylvaniennes auxquelles nous venons de tourner le dos. S'il quitte Rethel, Vouziers, Rocroi, pour s'arrêter à Brie-Comte-Robert, dans les plaines briardes, il a devant lui le tableau exact du vaste district agricole qui s'étend de New-Holland à Lancastre en Pennsylvanie. Avec un peu plus de pittoresque. Cette plaine féconde s'arrête, au Midi ou au Nord, au pied de collines charmantes comme celles qui séparent l'Artois du Boulonnais. Dans ce cadre nous allons nous promener. Tout ce qui s'y rencontre charme les sens. Sans doute, les fermes ressemblent à celles du Comté de Chester que nous venons de voir, mais comme le beau au médiocre. Elles l'emportent, et de beaucoup, sur les plus jolies fermes du Nord. Et pour trouver quelque chose d'aussi propret, il faudrait aller jusqu'en Hollande. Les granges y sont peintes de couleurs plus chatoyantes que les immeubles parisiens et brillent d'un vif éclat. Le chalet du cultivateur rivalise avec les plus jolis de la banlieue de Paris. Partout, au milieu des bocages fruitiers, nous voyons se dresser, lumi-

neuses comme des phares,les jolies fermes du Lancastre. Si nous approchons, des jardins bien entretenus, des massifs de fleurs, des vergers soignés annoncent la présence d'une population industrieuse, soignant les moindres détails avec la plus grande attention. Les dames du Lancastre, au rebours de celles de Chester, interviennent activement. On en voit partout, dans la campagne, venant en aide à leur mari, dans la mesure que comporte leurs forces. En quoi elles s'éloignent des coutumes américaines pour se rapprocher des mœurs françaises. « Que voulez-vous, Monsieur ? Il faut bien que nous poussions à la roue, si nous voulons voir marcher le char. » Il est impossible de mieux parler. Elles agissent en conséquence. Aussi tout ce qui les entoure est d'apparence cossue. Avant d'avoir vu tout cela, on le devine, rien qu'en traversant ce bourg de New-Holland, la Brie-Comte-Robert du cru. Seulement si l'on jette un coup d'œil sur la grand'rue, les trottoirs, les jardinets et les pelouses des maisons, les roses trémières, les glycines, les vignes, grimpant autour des fenêtres et des portes, l'on se croirait dans une de ces villes hollandaises, où la rue, pavée de briques, est lavée à grande eau tous les matins. Pour la campagne, c'est la Brie en tous points. Si loin que la vue peut porter, des champs de blé. Quand il n'y en a plus, il y en a encore. Toutes les autres cultures sont absolument insignifiantes. Un peu de maïs, un peu d'avoine. Quelques pommes de terre. Quatre ou cinq arpents de tabac, donnant, année moyenne, 1.200 francs par hectare. La dernière récolte a été placée à 88 centimes le kilogr. séché. Ce qui donne 1.400 francs pour la récolte d'un hectare.

Mais entrons dans le particulier.

Donc, nous passons du schiste chestérien au limon du Lancastre. Terre grasse, onctueuse. Elle s'attache aux bottes comme le lierre aux murs. Le schiste nous donne une population plutôt sèche et nerveuse. Le limon une population sanguine et musculeuse. La taille s'élève. Le torse a plus d'ampleur. Les épaules sont plus carrées. Tout Briard, tout criard, dit le dicton gaulois. Ici, les dames ont le verbe très haut. En Chester, nous n'avons pas suffisamment interrogé les cimetières. Quelques-uns de ceux du Lancastre semblent indiquer la prédominance de l'élément germanique, de nombreux enfants, dont beaucoup fauchés avant la fleur. A en juger par les intérieurs, la population a la qualité prolifique, beaucoup plus louable que ne l'exigeait le médecin de Molière. Bluntschi loue les bonnes mœurs germaines donnant des générations plus nombreuses que les étoiles du firmament. Nous lui soumettons un doute : n'est-il pas mieux d'élever deux ou trois enfants bien, que d'en élever trois ou quatre mal ou médiocrement. Beaucoup d'Américains commencent sinon à étudier Malthus, du

moins à le pratiquer. Pour revenir à l'aptitude de Diafoirus, elle diminuerait si les Briards de Pennsylvanie prenaient la place de leurs confrères ardennais et vice-versa, elle s'accroîtrait chez ces derniers s'ils passaient dans les plaines fécondes avoisinant New-Holland. Ceux-ci pousseraient et s'élargiraient de génération en génération, tandis que les autres perdraient de leur ampleur. Semez le blé de la Brie en Ardenne, il maigrit. Semez le blé ardennais en Brie, il grossit.

Passons de l'homme au cheptel ; le phénomène est identique. Nous voici chez M. David Nolt, à Five Points. Précisément il amène à l'abreuvoir deux chevaux de 1 mèt. 75 au garrot, solidement membrés. Le couple se vendrait couramment, âge en bouche, 4.000 francs, en Normandie. Ici, 1.500 francs. Il en a deux autres aussi forts, mais moins beaux. Voici 18 moutons de belle taille, gras à plaisir. Nous trouvons dans leur voisinage 2 porcs de 180 à 200 kilos chacun. Les plus beaux échantillons aperçus en Chester pèsent moitié moins à coup sûr. 4 vaches de formes parfaites, bien en chair, pesant un tiers de plus que les chesteriennes, 6 porcs, des poules et des pigeons complètent le mobilier. La grange dépasse de deux cinquièmes en superficie celles de Chester. En ce moment, ces dernières sont à peu près vides. Jusque-là, nous avons vu couper le blé en herbes pour alimenter les laitières. Ici, les deux cinquièmes de la grange sont encore bondés de foin et de paille. En résumé, 12 têtes de gros bétail pour 45 hectares. Etant données les subsistances en magasin, la ferme pourrait en nourrir 20 à plein cuir : une pour 2 hectares. La moisson dernière a donné 2.000 kilos de blé par hectare, soit 213 fr. en écus. Le tabac 1.300 kilos à 88 centimes, soit 1.200 francs. L'assolement donne : un tiers en fourrage, un tiers en blé, un quart en maïs, de l'avoine pour 4 chevaux, des pommes de terre, 1 ou 2 hectares de tabac. Des multiples instruments agricoles, tous en ordre de bataille, l'on pourrait constituer un *musée*. Entre ce mobilier agricole et celui d'une ferme de Brie, il y a la distance qui sépare un grand magasin de Paris d'une boutique rurale. Ici, un seul fermier trait 7 ou 8 vaches, laboure, sème, fait toutes les façons d'une exploitation de 33 hectares. Aux foins et à la moisson il engage deux journaliers à raison de 6 fr. 25 par jour, plus la nourriture. Le porc frais, les saucisses en font la base, avec force tartes et gâteaux aux fruits. La division du travail féminin d'avec le masculin, si rigoureuse pour les Américaines, disparaît ici. Le mari et la femme sont deux coopérateurs, qui se prêtent le collier. Tous deux sont en costume de travail. Les vêtements du dimanche sont en étoffe solide. En Chester, les fermières, tirées à quatre épingles, craignent un grain de poussière. Ici, elles jardinent à tour de bras. Le dimanche, le cultivateur du Chester est un Monsieur

élégamment vêtu. L'on n'y voit moins qu'ici les troncs des arbres fruitiers blanchis à la chaux, des fleurs partout, des berceaux de vigne dont l'entretien incombe à la femme dans les deux comtés.

N'oublions pas d'ajouter que M. Nolt est propriétaire de sa ferme. Il l'a acquise des économies réalisées en travaillant comme journalier pendant vingt ans dans divers États du Centre et de l'Ouest. Son grand-père, d'origine allemande, est né aux Etats-Unis. La famille a toujours parlé les deux langues, l'allemand et l'anglais. Ce sont des transplantés et non des déracinés.

Nous avons interrogé les cimetières. La boîte aux lettres qui se trouve le long de la route, avec le nom des fermiers, parle avec plus de précision. Pour un nom anglais, irlandais ou hollandais, nous trouvons cinq ou six noms allemands. Germains sont les propriétaires des figures rasées et des longs cheveux rejetés derrière les oreilles. Anglo-Saxons les porteurs de moustaches et de cheveux courts. De temps à autre, nous rencontrons quelque barbe à la Kruger. Elle est d'origine batave nécessairement. Le pays manquerait de couleur locale s'il ne s'en trouvait autour de New-Holland. Ce sont des îlots perdus, comme Roosevelt, au milieu des flots germaniques angle-saxons et irlandais.

Aimez-vous la couleur locale ? Il y en a partout. Voici le facteur rural, commodément assis dans une voiture à quatre roues, traînée par un bon cheval. Il ouvre la boîte aux lettres que tout fermier possède le long de la route. Il en tire les lettres à expédier. Il y dépose les journaux et la correspondance dudit. Puis en route Bucéphale. Autre trait : vous ne voyez pas l'Américain armé d'un fouet à couper le cuir de sa bête. Une petite badine. C'est tout.

LABORER.

# BULLETIN

## PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Juillet* 1903).

2. — **Loi** ouvrant un crédit sur l'exercice 1903, pour les frais de voyage à Londres du Président de la République et les frais de réception du roi d'Angleterre et du roi d'Italie (page 4045).

— **Décret** déterminant les conditions d'application des dispositions de l'article 4 de la loi du 28 janvier 1903 relative au régime des sucres (page 4047).

3. — **Loi** approuvant la convention pour la protection des oiseaux utiles à l'agriculture signée à Paris, le 19 mars 1902, entre la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, le Luxembourg, Monaco, le Portugal, la Suède et la Suisse (page 4061).

4. — **Décret** portant promulgation de la convention conclue le 11 janvier 1902, entre la France et le Montenegro pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (page 4082).

5. — **Rapport** suivi d'un décret rattachant au gouvernement général de l'Afrique occidentale française la gestion des terrains cédés à bail sur le Niger par le gouvernement britannique (page 4108).

7. — **Loi** relative à l'apprentissage de la dentelle à la main (page 4137).

— **Rapport** adressé au Président de la République par la commission supérieure des caisses d'assurances en cas de décès et en cas d'accidents, sur les opérations de ces caisses pendant l'année 1902 (page 4143).

8. — suivi d'un décret approuvant une délibération du conseil général de la Martinique modifiant l'assiette et le tarif de la contribution des patentes perçue dans cette colonie (page 4167).

— au président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, sur l'inspection générale des services administratifs, par M. Ogier, inspecteur général, chef du service central de l'inspection (page 4170).

9. — **Décret** portant de dix-huit mois à trois ans le délai prévu à l'article 2 du décret du 11 février 1902 attribuant des concessions au Congo français à la société la « Brazzaville » (page 4195).

10. — **Loi** autorisant le gouvernement général de l'Afrique occidentale française à contracter un emprunt de 65 millions de francs pour exécuter divers travaux d'utilité publique et d'intérêt général (page 4217).

— autorisant la colonie de Madagascar à affecter à l'achèvement du chemin de fer de Tananarive à la côte orientale de l'île la somme de 21 millions constituant le reliquat de l'emprunt de 60 millions autorisé par la loi du 14 avril 1900 (page 4219).

12. — modifiant la procédure instituée par l'article 10 de la loi du 20 mars 1883 et par les articles 41 à 50 du décret du 7 avril 1887 pour la construction d'office des maisons d'école (page 4258).

13. — **Rapport** adressé au ministre des Finances suivi d'un relevé des commissions payées par le Trésor pour la conversion des rentes 3 1/2 100 (page 4340).

15. — **Loi** relative aux contributions directes et aux taxes assimilées de l'exercice 1904 (page 4489).

17. — portant répartition du fonds de subvention alloué aux départements pour l'année 1894 (page 4553).

18. — complétant l'article 18 de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association en ce qui concerne la compétence du tribunal qui a ordonné la liquidation (page 4569).

— **Décret** fixant, à partir du 1er septembre 1903, l'imposition des manquants ressortissant de la balance du compte spécial des glucoses ouvert dans les brasseries, en exécution de l'article 21 du décret du 31 mai 1899, modifié par l'article 1er du décret du 18 avril 1901 (page 4571).

19. — **Rapport** suivi d'un décret instituant au ministère de l'Intérieur une commission extraparlementaire pour l'étude des questions relatives au régime des mœurs et nommant les membres de cette commission (page 4594).

21. — **Loi** créant un corps de marins indigènes ou baharia en Algérie et en Tunisie (page 4641).

22. — portant approbation de la convention commerciale signée, le 27 janvier 1902, entre la France et la république du Nicaragua (page 4665).

— portant approbation de la convention commerciale signée, le 11 février 1902, entre la France et la République du Honduras (page 4665).

— portant approbation de la convention commerciale relative à la Jamaïque, signée le 8 août 1902, entre la France et la Grande-Bretagne (page 4666).

— portant approbation de la convention commerciale relative aux colonies néerlandaises, signée le 14 août 1902, entre la France et les Pays-Bas (page 4666).

— portant modification de la loi du 12 juin 1892 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels (page 4666).

— **Rapport** au Président de la République sur les opérations et la situation de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse pendant l'année 1902 (page 4669).

24. — **Loi** autorisant la perception, en Algérie, d'une taxe réduite sur les sucres à partir du 1er septembre 1903 (page 4705).

25. — **Circulaire** adressée, par le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, aux préfets, relative aux statuts des sociétés de construction et de crédit d'habitations à bon marché (page 4723).

— **Rapport** suivi d'un décret autorisant le gouverneur général de l'Afrique occidentale française à réaliser, par voie d'emprunt, une somme de 40 millions (page 4729).

29. — **Décret** modifiant le décret du 13 novembre 1899 pour l'application de la loi sur le secret des actes signifiés par huissiers (page 4833).

— **Remise** au Président de la République par le premier président de la cour des comptes du rapport public de la cour sur l'exercice 1901 (page 4840).

30. – **Loi** approuvant la convention de commerce et de navigation, signée à Paris, le 19 février 1902, entre la France et les Etats-Unis du Vénézuela (page 4897).

31. — relative aux unités fondamentales du système métrique, suivie d'un décret modifiant le tableau des mesures légales (page 4913).

---

# SOCIÉTÉ D'ECONOMIE POLITIQUE

## RÉUNION DU 5 AOUT 1903.

NÉCROLOGIE. — M. Lamé-Fleury.
DISCUSSION. — Etude d'un programme de questions d'actualités à discuter devant la Société : les charges fiscales de la propriété foncière et de l'Agriculture. — L'impôt sur le revenu. — Les retraites des Caisses d'Epargne, etc., etc.
OUVRAGE PRÉSENTÉ.

La séance est présidée par M. Jules Fleury, secrétaire perpétuel, en l'absence de M. Frédéric Passy, président, retenu chez lui par l'état de sa santé. Quant à M. Emile Levasseur, notre autre président, il est en ce moment même à Angers, au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, où il dirige une importante discussion sur les résultats produits en France par la réforme des octrois.

M. Jules Fleury fait part de la mort d'un de nos confrères les plus anciens et les plus estimés, M. Lamé-Fleury. Inspecteur général des Mines, conseiller d'Etat honoraire, M. Lamé-Fleury s'était particulièrement occupé des questions de transport et spécialement de l'industrie des voies ferrées. Il publiait depuis de longues années un recueil qui rend les plus grands services, le *Bulletin annoté des chemins de fer*, recueil de jurisprudence où les décisions des tribunaux sont commentées dans l'esprit le plus éclairé et le plus libéral. M. Lamé-Fleury avait des goûts littéraires et une prédilection pour les questions économiques. Son souvenir sera conservé avec une sympathie particulière par ceux qui ont eu le plaisir de le rencontrer, de loin en loin, à nos réunions.

M. Colson, conseiller d'Etat, ajoute que M. Lamé-Fleury jouis-

sait, au Conseil d'Etat, d'une réelle autorité, et qu'il y a laissé les meilleurs souvenirs.

**M. D. Zolla** demande la parole pour faire, en vue des futures discussions à entamer devant la Société d'Economie politique, diverses propositions.

Ainsi, tout d'abord, il est une question, toute d'actualité, qui lui semble devoir être mise utilement à l'ordre du jour d'une prochaine séance : c'est celle des charges fiscales de la propriété foncière et de l'agriculture.

Il règne, en effet, dans le public, dit M. Zolla, dans le public, que les intéressés s'appliquent naturellement à tromper, de graves erreurs à ce sujet. On entend répéter à chaque instant que l'agriculture supporte une surcharge allant jusqu'à 25 et 30 ou 35 p. 100 de son revenu. Elle se dit donc écrasée. Les propriétaires fonciers se plaignent aussi. On a le grand tort de confondre en tout cela les propriétaires fonciers et les agriculteurs, les fermiers, ceux qui louent la terre pour l'exploiter sans en être les maîtres.

La question, on le voit, dit M. Zolla, est très intéressante. Si les propriétaires, si les agriculteurs sont surchargés, nous devons réclamer avec eux, pour eux. Mais encore est-il bon de voir d'abord ce qu'il y a de vrai dans ces doléances. S'il n'y a là qu'un préjugé, il faut le discuter, scientifiquement, sans passion. C'est une question éminemment actuelle et vivante.

**M. Jules Fleury** apprécie cette proposition, qui est effectivement, dit-il, des plus intéressantes. Il signale même, à cette occasion, un ouvrage tout à fait topique qui vient d'être publié sous le titre de : *Le bimétallisme et l'agriculture*. C'est une thèse pour le doctorat en droit, dont l'auteur, M. Alain Garnier, est le fils d'un ingénieur qui a, des premiers, signalé et étudié les richesses minérales de la Nouvelle-Calédonie. Dans ce travail fort sérieux, M. Alain Garnier tâche de réduire à leur valeur les plaintes des agriculteurs de la vieille Europe qui, affolés par la baisse des prix des denrées agricoles, s'efforcent d'en chercher la cause dans des phénomènes plus ou moins étrangers à ce résultat, en particulier dans les progrès du monométallisme et l'abandon du bimétallisme.

M. Jules Fleury ajoute que M. Frédéric Passy, notre président, s'est déjà préoccupé des questions à étudier dans les séances de la Société qui succéderont aux vacances. Il a déjà signalé la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

On pourrait aussi discuter les causes de la baisse de la rente française, sujet que M. des Essars est d'avis de ne pas entamer, en raison des côtés politiques de la question.

Enfin, dit M. Fleury, on pourrait discuter ceci : *Les retraits des caisses d'épargne sont-ils un désavantage pour l'Etat* ?

M **Ch. Lucas** signale une question qui lui paraît tout à fait actuelle et vraiment intéressante : c'est celle de la dépréciation de la propriété bâtie en raison des charges nouvelles qui lui sont imposées par les réglementations récentes sur l'hygiène publique et privée. Les nouveaux règlements de voirie tendent à déprécier de 10, 15, ou même 20 0/0 la propriété, spécialement à Paris.

M. **D. Zolla** indique encore un sujet d'un sérieux intérêt pratique : c'est l'association des agriculteurs, du trust ayant pour but, non seulement la production agricole, mais aussi l'élévation des prix de vente des produits. M. Zolla croit qu'il y a là pour l'avenir un véritable danger.

Une conversation s'engage ensuite sur la question des habitations à bon marché, sur l'application des mathématiques à l'économie politique, — application que M. Fleury trouve plutôt abusive, mais que soutient M. des Essars, — sur l'influence du bimétallisme pour l'agriculture, etc., etc.

La séance est levée à 10 h. 10.

CHARLES LETORT.

OUVRAGE PRÉSENTÉ :

A. GARNIER. *Le bimétallisme et l'agriculture*. Paris, 1903, in-8°.

# COMPTES RENDUS

Essai sur l'histoire financière de la Turquie, par A. du Velay. 1 vol. in-8°, Rousseau, 1903.

Les finances ottomanes — avant le Tanzimat, — depuis le Tanzimat sous le règne d'Abd-ul-Medjid (1839-1860), — sous le régne d'Abd-ul-Aziz (1861 jusqu'à la suppression du service de la Dette le 6 octobre 1875) — de 1876 à 1881 — période que l'auteur appelle intermédiaire, — Décret du 28 Mouharrem 1299 (8/20 décembre 1881), et depuis cette époque jusqu'à nos jours, — telles sont les principales divisions du livre. Elles nous paraissent claires et nettes, dérivant de la nature même des choses et calquées sur les événements.

Ce sont ces événements — événements financiers — qu'analyse successivement M. A. du Velay, et ne pouvant le suivre dans une carrière aussi longue, nous essaierons seulement de donner une idée du livre et la conclusion qu'il comporte.

Peu de pays ont été aussi longtemps arriérés que la Turquie dans une routine néfaste. La seule loi qu'elle reconnût, le Coran, la rendait réfractaire à tout progrès. Au sommet, l'autorité absolue du sultan; au-dessous des contribuables à merci. Et puis la différence de traitement entre musulmans et raïas. Si ceux-là trouvaient encore quelque garantie dans leur loi religieuse, ceux-ci n'avaient aucun droit et étaient soumis à la plus affreuse tyrannie.

Cette situation ne changea un peu qu'en 1839, lors de la promulgation du Tanzimat. Ce mot désigne l'ensemble des réformes qui, sous l'influence de Reschid pacha, ont commencé d'améliorer le sort des raïas. Il portait sur trois points principaux : 1° les garanties assurant aux sujets de l'empire une parfaite sécurité, quant à leur vie, à leur honneur et à leur fortune ; 2° un mode régulier d'asseoir et de prélever les impôts, en sorte que chaque membre de la société ottomane soit taxé pour une quotité d'impôts déterminée, en raison de sa fortune et de ses facultés, et que rien au-delà ne puisse être exigé de lui;

3° un mode également régulier pour la levée des soldats et la durée de leur service. La proclamation de ces réformes eut pour premier résultat un rapprochement de la France et de l'Angleterre avec la Turquie, que d'ailleurs les victoires de Méhémet-Ali rendaient nécessaire. L'intégrité de l'Empire ottoman fut sauvée par le traité des Détroits en 1841, et c'est de ce moment que datent les améliorations bien lentes, bien relatives, mais successives, et toujours poursuivies au milieu de difficultés sans cesse renaissantes, dans la situation financière de la Turquie.

C'est ce point que M. du Velay met en relief dans son livre. Il n'ignore pas que tout n'est pas fait et qu'il y a loin de la promulgation d'une charte à son application complète et intégrale. Il y a encore beaucoup à faire, on ne le voit que trop au moment même où nous écrivons ; il y a toujours à lutter contre l'influence du Coran, ou, comme l'on dit aujourd'hui, du parti vieux-turc contre les idées de civilisation et de progrès. Mais, étant donné le point de départ, on ne peut nier les résultats obtenus.

La guerre de Crimée resserra encore les liens de l'Angleterre et de la France avec la Turquie. La situation de celle-ci n'était pas brillante, mais les grands marchés européens s'ouvraient pour elle, et les financiers, de leurs côté, voyaient-là un champ nouveau d'activité. La Banque ottomane et d'autres institutions de crédit furent créées ; on construisit des lignes de chemins de fer ; on émit des emprunts, de trop nombreux emprunts dont l'Etat était incapable de supporter les charges. La débâcle arriva le 6 octobre 1875. Quelques années plus tard, le décret de Mouharrem fut rendu qui créait le Conseil de la Dette publique ottomane et lui concédait la gestion de certains revenus. Mais nous arrivons ici à l'histoire contemporaine, et l'on n'ignore pas les modifications actuellement sollicitées dans le statut qui règle les finances de la Turquie depuis 1881. C'est encore là, pour M. du Velay, comme une extension du Tanzimat. En créant un Conseil, dit-il, « le sultan instituait le contrôle qui manquait à l'organisme financier de l'empire, sans toucher à ses prérogatives souveraines. Ce faisant, souverain et conseillers se prémunissaient contre leurs propres faiblesses, et prévoyant l'avenir, ils cédaient comme d'instinct à la nécessité de placer le crédit de la Turquie à l'abri des dangers où il avait déjà failli périr. Que son administration intérieure continue à offrir le spectacle affligeant de désordres nombreux, legs d'une antique hérédité, que les altérations de conscience soient trop fréquentes chez certains des fonctionnaires qui la peuplent, ce sont là des maux qui ne sont pas nés d'hier, mais qui ont, au contraire, existé de tout temps. Ils s'atténueront nécessairement avec le développement de l'instruction et l'éléva-

tion du niveau moral qui en est l'inévitable conséquence. N'oublions pas enfin que le Tanzimat reste toujours aux prises avec son ennemi : l'esprit ancien; il le mine sans trêve, à la façon des termites dans un bloc de chêne; et de même que la dureté du bois cède devant la ténacité du rongeur, de même aussi l'esprit ancien sortira forcément vaincu de la lutte qu'il soutient contre l'esprit moderne. »

M. du Velay est optimiste, plus peut-être que certains évévements récentset actuels ne permettent de l'être. Acceptons toutefois l'augure de ses prévisions pour l'avenir, un avenir lointain sans doute, car leur réalisation, d'après de nombreux symptômes, paraît devoir se faire attendre encore longtemps.

MAURICE ZABLET.

---

LE GRAIN DE BLÉ. D'OU VIENT-IL? OU VA-T-IL? par EDOUARD HUET

1 vol. in-18, Guillaumin, 1903.

Sous ce titre, celui d'une leçon de choses, mais peu en rapport peut-être avec le développement donné au sujet, M. Edouard Huet s'est donné la tâche de vulgariser les notions relatives à la culture du blé, à son commerce et à sa transformation en pain par la mouture et la boulangerie. La première et la troisième parties, scientifiques et techniques, sont intéressantes. La deuxième l'est aussi, à un point de vue différent, par la belle sérénité protectionniste de l'auteur, qui, après avoir annoncé qu'il se contente d'exposer, prône toutes les mesures inventées pour faire monter le prix du blé, et ayant dit magistralement dans son titre : « Où va-t-il ? » le grain de blé, ne semble pas se douter qu'il est destiné à la nourriture de l'homme, et ne voit que le profit du producteur, les moyens de faire payer cette nourriture plus cher à celui à qui elle est destinée.

Il fait l'apologie de notre législation douanière, des agissements des syndicats agricoles, de la coopération, des organisations pour la vente. Il a un chapitre très curieux sur les modifications morales et légales qui peuvent faire hausser le prix du blé. Exemple : il faudrait consommer plus de pain. Or cette consommation diminue. Peut-il en être autrement, puisque le prix du blé augmente ? Un autre exemple, c'est l'usage du blé pour l'alimentation du bétail. C'est que, si vous l'ignorez, le blé est riche en matières azotées et grasses, 13,2 0/0, tandis que l'orge n'en contient que 10, l'avoine 12, le seigle 11. Or, étant donné que l'animal à l'engrais assimile les corps gras qui lui sont fournis par transformation des hydrates de carbone ou destruction des albuminoïdes, vous voyez comme le blé convient aux animaux. — Eh ! quoi,

nous n'avons pas assez de blé, denrée de première nécessité, on nous empêche, par les droits de douane, d'en faire venir de l'étranger, et vous voulez en faire la nourriture du bétail! — Qu'importe! cette mesure *a été mise en pratique par de nombreux agronomes, dans les fermes écoles, et par des cultivateurs d'un esprit élevé, novateur et indépendant.* Et puis, ils nous donnent, ces esprits élevés, novateurs et indépendants, de la viande, et n'est-ce pas *également concourir à l'alimentation*?

L'auteur convient qu'il y a là des répugnances instinctives à vaincre, — je le crois bien! — le blé, par son emploi exclusif à l'alimentation humaine, s'étant comme anobli, etc. Mais, en attendant mieux, on peut faire un choix des grains moins gros et de moindre qualité. La farine n'en serait que meilleure, et tout au moins les apparences seraient sauvées.

Tout n'est pas de cette force, heureusement. Ainsi, l'auteur préconise les ports francs, les zones franches, les entrepôts. Ces institutions seraient, en effet, des atténuations aux inconvénients de notre régime anti-libéral. Si nous n'avons pas encore de ports francs, les entrepôts ne manquent pas. Ce sont des instruments de commerce très utiles. Mais pourquoi l'auteur veut-il en faire une création spéciale, un outil de coopération, comme les kornhaüser de l'Allemagne? C'est que ce serait encore un moyen de vendre le blé cher, toujours plus cher, de le soustraire à la loi légitime de l'offre et de la demande.

Ces théories tendent à justifier le fameux aphorisme de Proudhon, et vraiment l'on pourrait dire, en y changeant un seul mot : « L'agriculture, c'est le vol. » J'entends ici, bien entendu, l'agriculture du protectionnisme. Mais y en a-t-il encore une autre?

MAURICE ZABLET.

---

THE MANUFACTURE AND PROPERTIES OF IRON AND STEEL (*Fabrication du fer et de l'acier*) par H. CAMPBELL, directeur général de la Pennsylvania Steel Company. New-York, 1903.

Les américains excellent à faire grand, aussi bien dans l'ordre manufacturier que dans l'ordre statistique, ils ne reculent devant aucun travail, lorsqu'il s'agit d'élever des monuments en l'honneur de leur patrie. Les recensements décennaux des Etats-Unis font naître de véritables encyclopédies qui traitent de toutes les questions intéressant la condition démographique, industrielle, commerciale, agricole d'un grand peuple. Heureusement ces immenses volumes sont munis de bonnes tables de matières; un modeste volume de 395 pages

résume les données recueillies en 1900 et les compare à celles des périodes antérieures. Ouvrez l'Abstract of the twelfth Census 1900, vous rencontrez à la page 324 un intéressant tableau relatif à l'industrie du fer et de l'acier.

| | Nombre des établissements. | Capital millions dollars. | Ouvriers. | Salaires millions de dollars. | Coût des matières employées. | Valeur des produits millions. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1900....... | 13.896 | 1.529 | 733.968 | 382 | 987 | 1.793 |
| 1890....... | 11.169 | 998 | 531.823 | 285 | 617 | 1.144 |
| 1880....... | 8.823 | 488 | 379.491 | 161 | 369 | 659 |

Au point de vue des capitaux engagés, l'industrie du fer et de l'acier est au premier rang, elle est au second au point de vue du nombre des ouvriers, de la valeur brute des produits. C'est elle qui paie le plus de salaires.

Au point de vue de l'organisation, elle compte 13.896 établissements, dont 5.717 produisant pour 107 millions, appartiennent à des individus, 3.329 produisant 177 millions sont des firmes comptant plusieurs associés, 4.843 produisant 1.508 millions, des compagnies par actions. On avait recensé 40 *combinations* avec 341 millions de capital, 140.000 ouvriers et produisant 508 millions de produits.

Ces chiffres sont intéressants, ils montrent le prodigieux développement des vingt dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle et si l'on procédait actuellement à un nouveau recensement, on constaterait un nouveau progrès, de nouveaux grossissements de chiffres, ne fût-ce que dans le domaine des trusts. Mais tous ces tableaux statistiques ne représentent qu'une ossature, qu'une sorte de squelette rigide auquel manque l'animation de la vie. Il faut s'adresser ailleurs, si l'on veut voir en mouvement toute cette grande industrie minière et métallurgique, qui, malgré toute son expansion, ne parvient pas à satisfaire à tous les besoins indigènes et est obligée de s'approvisionner de matières mi-ouvrées en Europe.

M. Harry H. Campbell, directeur général de la compagnie de l'acier de Pennsylvanie, a essayé de nous donner le tableau vivant et animé de l'industrie du fer et de l'acier, au commencement du XX<sup>e</sup> siècle et l'*Engineering and Mining Journal*, de New-York, s'est fait l'éditeur. C'est tout d'abord au point de vue technique, comme ingénieur des mines, comme chef de fabrication que M. Campbell a exposé les procédés divers employés dans l'industrie sidérurgique, il compare les méthodes en vigueur dans les principaux pays, les résultats obtenus, il les soumet à une critique compétente. C'est là un côté professionnel qui n'est pas très accessible aux profanes, mais M. Campbell n'a pas négligé les questions économiques. Un chapitre des plus instructifs

traite des *éléments* dans la concurrence industrielle : l'auteur place au premier plan la direction, le *management*. Il y a plus d'indépendance, plus d'autonomie en Amérique ; le directeur, bien payé, responsable de la bonne marche de l'usine, est peu gêné par les administrateurs de même que ceux-ci sont laissés tranquilles par les actionnaires ; en Amérique on est toujours disposé à introduire les améliorations jugées nécessaires et inévitables ; on n'hésite pas à prélever l'argent sur les bénéfices, tandis qu'en Angleterre et sur le continent européen on a recours souvent à des augmentations de capital. C'est d'ailleurs ce qu'on fait aux Etats-Unis, comme le montrent les multiples efforts des financiers pour le Steel Trust. Une des faiblesses du régime anglais, c'est la nécessité de lutter contre les associations ouvrières, qui sont très puissantes ; leur ignorance et leur tyrannie sont un obstacle au progrès. M. Campbell est d'avis que progrès et organisation ouvrière ne voyagent pas dans le même bateau. Il en cite des exemples qu'il a recueillis lui-même au cours d'une visite en Angleterre. D'après lui, il y aurait dans ce pays du népotisme et de la gerontocratie dans l'industrie, ce qui ne serait pas le cas en Amérique où l'avancement se ferait davantage au choix et plus rapidement.

M. Campbell reconnait qu'il est des points où les Etats-Unis se sont laissé devancer, notamment dans l'utilisation des gaz des hauts fourneaux, comme force motrice ; il énumère d'autres cas, et il montre avec une satisfaction très naturelle que c'est l'exception. Les Américains ont trouvé table rase, ils n'ont été liés par aucune tradition ; en ce qui touche les rails de chemins de fer, les Compagnies anglaises ont des types différents, aux Etats-Unis on est arrivé en quelque sorte à l'unification ; cela facilite les commandes, les livraisons et diminue les frais généraux des usines. Le grand adjuvant de l'industrie du fer et de l'acier aux Etats-Unis, c'est l'immensité du réseau des chemins de fer. Il n'y a pas non plus le contrôle pénible du Board of Trade, avec toutes les difficultés et toutes les chicanes. En 1899, il y avait 482.480 milles de chemins de fer en exploitation, les Etats-Unis entrent dans le total pour 190.360 milles ou 40 p. 100 ; l'Allemagne ne figure que pour 7 p. 100. M. Campbell examine les relations entre chef d'industrie et ouvrier, entre *employer* et *employed*. Il distingue trois méthodes, la première est ce qu'on nomme le système paternel, dit-il, où le patron fait tout pour les ouvriers, comme Pullmann en Amérique, comme le Creusot en France. M. Campbell manque de sympathie pour ce système qu'il condamne. Le second procédé, c'est de traiter les ouvriers comme des hommes, de payer un dollar ce qui vaut un dollar. C'est le régime applicable aux hommes self respecting, qui sont capables de faire leur propre contrat, de travailler ou de donner congé, qui sont

trop occupés pour faire des discours sur la question ouvrière. Le dernier système, c'est le syndicat, l'organisation ouvrière qui nomme un comité composé de ceux qui peuvent parler le plus longtemps et dont la mission est d'obtenir tout ce qu'ils peuvent pour les ouvriers. M. Campbell ne cache pas davantage son antipathie pour les « labor unions ». Il considère les comités ouvriers qui fonctionnent dans quelques usines comme très dangereux. Dans les aciéries, avec les différences de travail, de salaire, l'organisation ouvrière, dit-il, n'est pas à sa place, d'autant plus qu'elle prétend limiter la production de chaque ouvrier. C'est là une prétention tyrannique et réactionnaire, tout comme celle d'exclure les ouvriers non syndiqués. Cette argumentation, très franche, très carrée d'un ingénieur expérimenté est très intéressante. Après avoir traité de la direction, de la main-d'œuvre, M. Campbell en arrive à l'influence du tarif douanier, et là il attaque violemment ce qu'il appelle le « *nonsense du free trade* » tout en protestant contre les exagérations du protectionnisme. Il est partisan de primes d'exportation, tout au moins dans une certaine mesure.

Après avoir décrit les procédés techniques, après avoir indiqué ses idées théoriques, M. Campbell expose la situation actuelle de la production dans différents pays. On voit que c'est une sorte d'encyclopédie de la sidérurgie qu'il a entreprise : elle vaut certainement la peine d'être consultée.

A. RAFFALOVICH.

---

DAS WIRTSCHAFTSJAHR 1902. ERSTER TEIL. HANDEL UND WANDEL IN DEUTSCHLAND. (*L'année économique* 1902. *Première partie : Le mouvement intérieur en Allemagne*), par RICHARD CALWER. Iéna, Gustave Fischer 1903.

Cette revue économique a le mérite de n'être pas écrite au point de vue spécial de la Bourse ; cette dernière y a sa place, mais n'y tient que sa place. Elle sera donc utile à l'économiste comme à l'homme d'affaires, aux organisations ouvrières comme à l'industriel. Complétée par une bibliographie et par une série de tableaux de statistique choisis avec intelligence, elle nous donne aussi un résumé des lois d'Empire votées en matière économique dans le courant de l'année. Des aperçus sur l'application de l'électricité à l'agriculture et sur les procédés de fixation dans le sol de l'azote atmosphérique, témoignent combien l'auteur a eu souci de ne laisser de côté aucune des questions qui rentrent dans son programme.

L'année 1902 a été, personne ne l'ignore, une année de dépression.

M. Calwer estime qu'on a franchi le point le plus bas, mais il ne croit pas au retour prochain de l'activité et de l'entrain d'antan ; à son avis, si les causes de la dépression ont perdu de leur intensité, elles agissent encore et survivent sous la forme d'une surproduction latente. La stagnation durera plus longtemps qu'on ne pense.

A la vérité, l'exportation de produits fabriqués s'est fortement accrue, mais à des prix très bas et parfois inférieurs au prix de revient. M. Calwer y voit, avec raison, un effet des cartels, l'élévation des prix à l'intérieur ayant servi à compenser l'absence de bénéfices sur les ventes à l'étranger. Que cette surélévation imposée au consommateur national soit le fait des syndicats, des tarifs protectionnistes ou des uns et des autres, il semble évident qu'elle a eu pour résultat de créer un état de choses plus ou moins factice dont on finira par se lasser et qui tôt ou tard, conduira à un revirement fatal ; ce qui s'est passé pour les sucres pourrait fort bien se renouveler pour d'autres branches de l'industrie. On a atténué les conséquences immédiates de la crise, mais en les faisant peser sur l'ensemble des industriels, des ouvriers et des consommateurs.

M. Calwer constate qu'en 1902 comme en 1901, la consommation par tête a notablement fléchi en Allemagne, non seulement comme quantité, mais encore comme qualité des marchandises qui servent à la satisfaction des besoins du plus grand nombre.

Ce fléchissement n'a rien de surprenant ; il est l'expression de la revanche de la réalité sur les apparences trompeuses artificiellement obtenues. La solidité de l'édifice industriel de l'Allemagne n'a rien à redouter de l'œuvre d'assainissement, qui finira par s'accomplir.

E. CASTELOT.

---

DIE SCHIFFAHRT DER DEUTSCHEN STROEME. (*La navigation sur les rivières d'Allemagne*). (Publication du *Verein für Socialpolitik*). Vol. I, Leipzig, Duncker et Humblot, 1903.

Comme toutes les publications du *Verein für Socialpolitik*, celle-ci se recommande par sa documentation et les détails statistiques consciencieusement rassemblés.

C'est en 1897, qu'a été votée l'enquête sur les péages, les frais d'entretien et de régularisation des voies navigables allemandes et sur l'importance de leur trafic ; il fut entendu qu'on se placerait surtout au point de vue des avantages comparés des transports, soit par chemin de fer, soit par eau.

Ce premier volume de l'enquête traite de la navigation intérieure

dans l'Allemagne septentrionale. Il comprend un travail de M. Bindewald sur les *Péages et la navigabilité* de l'Elbe; un second de M. Giersberg sur le *Transport fluvial des produits agricoles dans l'Allemagne du Nord-Est* et un troisième de M. Seibt sur la *Navigation de la Warta.*

Aucun des trois n'est favorable au développement de ce genre de navigation. M. Bindewald constate que l'Elbe et ses affluents n'étant pas des cours d'eau naturellement propres à la navigation, on y a exécuté des travaux considérables dont le coût n'est pas en rapport avec les résultats obtenus. Plus à l'Est, M. Giersberg estime que les rivières canalisées ne rendent que peu de services à l'agriculture; elles ne l'ont pas rapprochée de la consommation, et n'ont profité qu'au commerce d'importation ; on aurait mieux fait de ne pas consacrer de gros capitaux à ces travaux de canalisation et de réduire les tarifs des chemins de fer. Pour le bassin de la Warta, M. Seibt exprime une opinion analogue et déconseille d'entreprendre sa canalisation, qui entraînerait des dépenses tout à fait injustifiables.

Trop incompétent pour émettre un avis raisonné, il nous semble pourtant qu'une aussi parfaite unanimité mérite considération et doit être signalée aux auteurs de vastes projets de régularisation du Rhône, qui, lui non plus — bien que pour d'autres motifs que l'Elbe — n'est pas un « cours d'eau naturellement propre à la navigation ».

E. Castelot.

---

Russland am Vorabend des XX. Jahrhunderts. (*La Russie à la veille du xx<sup></sup>e siècle*), traduit en allemand par Erich Geibel. Berlin, Hugo Steinitz 1901.

L'auteur anonyme, qui signe « un patriote russe », nous fait un triste tableau de l'état présent de la Russie : un trésor débordant d'argent, mais une dette qui imposera de lourds fardeaux aux générations futures, la propriété endettée jusqu'à la moelle et la population rurale en proie à la misère, en un mot, la richesse de l'Etat ayant absorbé toute la substance du peuple. Avec cela, la déchéance morale de l'administration judiciaire, l'autorité des corps universitaires anéantie, la persécution religieuse et la violation systématique des engagements solennels pris envers les populations des provinces baltiques et de la Finlande.

Le « patriote russe » n'est cependant nullement un adepte des idées révolutionnaires : il flétrit les attentats des terroristes nihilistes, qui, à

ses yeux, ont été les pires alliés des Aksakow, des Katkow et des Pobedoseff, ces meneurs persistants de la réaction qui remonte au règne d'Alexandre III et qui, sous un souverain jeune et inexpérimenté, tient tous les rouages de l'administration par une bureaucratie et une police aux idées étroites et tracassières. La Russie, nous dit-il, n'est pas mûre pour les institutions parlementaires, mais, à côté du Sénat, une Chambre composée des délégués des assemblées provinciales, servirait d'indispensable contrepoids à l'omnipotence et à l'arbitraire des bureaux et de la police.

Le tableau n'est pas riant; néanmoins il pourrait bien n'être pas tout entier le résultat d'un pessimisme excessif.

E. Castelot.

---

Les ferments industriels d'Extrême-Orient (*Biologie, emploi et produits*), par H. Neuville, Paris, Masson et Gauthier-Villars, 1 vol. in-18.

On peut se demander s'il n'est pas un peu hors de propos, dans une collection d'aide-mémoires ayant un but pratique, de donner tout un volume sur les ferments industriels d'Extrême-Orient, et si ces ferments, tout au plus bons pour des barbares (comme nous appelons volontiers ceux qui n'ont pas la même couleur de peau que nous) sont susceptibles de présenter un intérêt quelconque pour nos industriels, qui possèdent toutes les ressources de la science d'Occident. Mais c'est qu'en fait nos savants diplômés, en matière de fermentation en particulier, ont eu beaucoup à apprendre des procédés empiriques des Chinois, des Japonais, des Javanais, qui faisaient de la science sans le savoir.

L'industrie des alcools dans la vieille Europe vient de subir une transformation complète et des plus heureuses, et cela en recourant à des procédés orientaux qui, nous devons le reconnaître immédiatement, ont été modifiés scientifiquement par les chimistes européens pour en tirer le meilleur parti possible, pour leur faire donner des résultats toujours identiques à eux-mêmes, et, par conséquent, des produits vraiment purs. La méthode que l'on emploie maintenant dans la fabrication de l'eau-de-vie utilise les procédés qui ont servi de toute antiquité en Chine à faire du vin de riz et de l'alcool de riz et qui consistent à jeter dans un liquide sucré des levures, mucédinées et mucors, qui produisent de l'alcool. Le Dr Calmette a rapporté cette méthode et l'a perfectionnée, afin d'obtenir des levures autrement pures que celles des Chinois, qui entraînaient parfois des phénomènes secondaires nui-

sibles, et la fabrication chinoise heureusement transformée est aujourd'hui couramment pratiquée dans le nord de la France.

On comprend dès lors l'intérêt absolument pratique du volume de M. Neuville, qui traite non seulement des levures chinoises dont nous venons de parler, mais encore des ferments qui donnent la bière de riz japonaise ou saké, puis l'alcool javanais ou arack, bien connu de nom, lui aussi, et enfin certains autres produits consommés en Extrême-Orient, et qui sont le résultat de fermentations diverses. Disons, d'ailleurs, que ce volume est tout à fait scientifique et technique et qu'il n'est point d'une lecture très facile, à moins qu'on ne possède certaines notions chimiques et bactériologiques; mais il est des plus complets et des plus consciencieux; il contient une foule de renseignements; on y constatera, en outre, que, dans l'Orient comme ailleurs, l'homme éprouve le désir de ces boissons fermentées qui font tant de ravages dans son organisme.

D. Bellet.

---

La chimie dans l'industrie, dans la vie et dans la nature, par Auguste Perret, Schleicher frères. Paris, 1 vol. in-18 avec fig. dans le texte, 1903.

Il s'agit toujours de cette petite Encyclopédie dont nous avons déjà eu l'occasion de signaler des volumes, et dont le champ est vaste, comme bien on le pense. Du reste, chaque volume considéré individuellement embrasse en général un sujet assez étendu, au moins par les applications qui s'y rattachent, et c'est le cas notamment pour l'ouvrage nouveau de M. Perret. En premier lieu, il lui faut passer d'abord en revue les applications de la chimie à l'industrie, et la matière est considérable : voici d'abord l'étude de la grande industrie chimique, et plus particulièrement de la métallurgie, et il est naturellement nécessaire de la faire précéder de l'étude du chauffage, ce phénomène chimique qui est essentiel à notre existence comme à ses diverses manifestations; de tout temps on a compris l'importance du feu, et c'est ainsi que s'est créée la belle légende de Prométhée; M. Perret, quoique étudiant fort rapidement les conditions diverses du chauffage, sait indiquer d'un mot les choses sur lesquelles il ne peut insister. Nous devons dire d'ailleurs, et cela ne diminue en rien le mérite de l'auteur, mais est un défaut du principe qui a présidé au plan même de cette Encyclopédie, que souvent on veut faire tenir trop de matières dans un simple volume, et qu'alors le lecteur est amené à n'avoir qu'un aperçu tout à fait d'ensemble sur le sujet traité, sans trouver les renseignements,

sinon tout à fait techniques, au moins un peu de détail, qui sont nécessaires dans une Encyclopédie. Dans un chapitre de moins de 30 pages toute la chimie de l'alimentation est passée en revue, depuis la simple préparation de nos aliments jusqu'à la fabrication du sucre ou des boissons fermentées, et l'auteur arrive à dire tout ce qu'il y a de caractéristique dans les phénomènes qu'il analyse. Plus loin c'est la chimie de l'économie domestique qui est exposée, et l'on y trouve des indications sur les industries qui se rattachent à celle du bâtiment et qui ont recours à quelque opération chimique, comme la préparation de la chaux ou du plâtre, sur le chauffage des habitations et leur éclairage ; à propos du chauffage, tout en étant d'accord avec M. Perret sur ce que l'antique cheminée était assurément un motif décoratif dans les maisons d'autrefois, nous nous étonnerons qu'il ne soit pas plus affirmatif sur l'énorme déperdition de combustible et de chaleur qu'entraîne ce moyen de chauffage, en somme des plus primitifs. De même il ne dit rien des inconvénients des dispositifs à combustion lente, mais il est vrai que la place lui est étrangement ménagée. Il traite en effet encore des applications de la chimie aux industries du vêtement, à la teinture principalement; puis de la verrerie, de la poterie, de la chimie de la toilette, parfums, etc. La chimie médicale et pharmaceutique l'arrête relativement longtemps, et, à ce point de vue, son livre manque peut-être d'équilibre, d'autant qu'ensuite il s'étend également assez longtemps sur la chimie du laboratoire. C'est pourtant une occasion pour le lecteur de lire quelques considérations intéressantes sur la synthèse chimique c'est-à-dire sur les efforts faits par la chimie pour reproduire artificiellement quelques-uns des corps qu'on trouve dans la nature. Vient ensuite la synthèse organique, dont les premiers résultats causent une vraie révolution dans la philosophie chimique, puisqu'ils montrent que la vie n'est pas nécessaire à la création de corps organiques. On n'est ici qu'aux débuts d'une science spéciale qui balbutie encore, mais qu nous réserve de merveilleuses surprises, et le champ des études n'est pas moins intéressant quand on pénètre avec l'auteur dans la chimie et la vie de la cellule, et qu'on assiste à la reproduction des microbes, à leur culture, qui n'est qu'un jeu pour la chimie biologique, on lorsqu'on suit la série des phénomènes chimiques qui constituent la vie des animaux supérieurs.

Tout ce volume se lit avec intérêt, et, comme nous le disions, le seul reproche à lui faire, c'est l'ampleur même du sujet qu'on a voulu y traiter en 200 pages.

D. Bellet.

---

L'AFFRANCHISSEMENT DE LA FEMME, par J. NOVICOW 1 vol. in-18 Paris, F. Alcan 1903.

La femme n'est donc pas libre, puisqu'on demande son affranchissement. De qui est-elle esclave ? De l'homme sans doute, puisqu'il n'y a que deux sexes. C'est ainsi que l'entendront beaucoup de lecteurs de ce livre. S'il n'y a que deux sexes en physiologie, ne pourrait-on pas, en sociologie comme en grammaire, admettre trois genres : masculin, féminin et neutre ? Les deux premiers sont connus ; le troisième serait le législateur ou, si l'on ne veut pas lui faire l'injure de l'assimiler aux hybrides, ce serait la loi, qui est bien évidemment neutre puisque son but est de neutraliser la nature. Or donc, nous disons que c'est effectivement de la loi que la femme est esclave, et nous pouvons ajouter que l'homme est logé à la même enseigne.

Mais, dira-t-on, votre distinction ne vaut rien : c'est l'homme qui fait la loi, par conséquent c'est lui qui, en dernière analyse, est le maître de la femme, l'auteur de son asservissement.

La réponse est facile : Si l'homme fait la loi, cela prouve qu'il n'est pas bien malin, puisqu'il en est la première victime ; mais la femme est elle plus fine ? Ne laisse-t-elle pas faire les lois ? Et même ne les inspire-t-elle pas la plupart du temps ? Si elle est esclave, c'est donc autant par sa faute que par celle de l'homme. Leur erreur commune, source de douleur, comme dit M. Novicow, est de professer pour les lois un culte exagéré, d'être atteints de *nomolatrie*. Les lois, les institutions, les coutumes qui sont nuisibles à la femme ne le sont pas moins à l'homme et l'ignorance de l'un et de l'autre en est la source bien plus que la malice.

C'est à cette ignorance si funeste qu'il faudrait s'attaquer. L'éducation de la jeune fille est défectueuse. Comme le dit M. Novicow, on lui enseigne surtout les moyens de séduire, elle ne sait guère que cela, elle est donc naturellement portée à exercer ses talents et à plaire à d'autres qu'à son mari. « Les poupées, créées par la civilisation moderne, n'ont donc qu'une chose en tête : les aventures galantes... Or, quand la femme consacre sa vie dans l'unique préoccupation de l'amour charnel, il y a rupture de l'équilibre et, par conséquent, état morbide. De cette rupture d'équilibre provient chez la femme ce mécontentement perpétuel qui supprime la possibilité du bonheur. »

Les hommes souffrent autant que les femmes de l'asservissement de celles-ci à un pareil système d'éducation ; mais pour le rectifier, le concours de la femme est plus nécessaire que celui de l'homme. Sans elle, rien ne se peut faire en ce sens.

M. Novicow veut que la femme soit instruite, parce qu'elle n'est pas seulement la reproductrice du genre humain, mais une amie, une compagne, un membre de la cité et un des facteurs les plus importants de la civilisation. « Vouloir la femme ignorante, c'est vouloir que notre mère le soit. Or, il n'y a aucun avantage à avoir pour mère une créature inférieure, sans intelligence et sans jugement. C'est de notre mère que nous viennent les impulsions premières qui ont, parfois, une influence prépondérante sur notre vie. »

L'instruction de la femme a une autre utilité, celle de la mettre en état de gagner sa vie et d'assurer ainsi son indépendance et sa dignité. « Aussi longtemps que le but de la femme n'est pas de vivre de son labeur, elle reste malhonnête, car il lui faut chercher quelqu'un qui l'entretienne, c'est-à-dire se faire courtisane. » Toutes les professions doivent donc être accessibles à la femme aussi bien qu'à l'homme.

On objecte que le travail de la femme sera autant d'enlevé à l'homme et qu'en fin de compte il n'y aura rien de gagné. M. Novicow répond que, si la femme ne travaille pas, elle aura tout de même besoin de manger, de se loger, de se vêtir. Il faudra ainsi qu'un homme quelconque, parent ou ami, y pourvoie. Les hommes ne seront donc pas plus avancés. « Grâce à l'envahissement féminin, ces hommes gagnent moins ; mais ils ont aussi moins d'obligations. Par conséquent, ayant moins de revenus, mais aussi moins de dépenses, ils peuvent vivre tout aussi bien. »

Il nous semble que M. Novicow ne va pas assez loin. Quand la femme produira, il y aura plus que compensation, car elle consommera davantage, elle ne vivra pas si misérablement qu'aujourd'hui. Il en résultera une plus forte demande du travail de l'homme et, par suite, des gains plus élevés.

Au point de vue économique, la femme ne peut être affranchie que par le travail, et il dépend au moins autant d'elle que de l'homme de renverser les obstacles que la loi oppose à cet affranchissement.

Une autre forme d'esclavage de la femme — et aussi de l'homme — c'est le mariage. Le mariage, observe M. Novicow, n'est pas une institution naturelle, puisque cette institution n'est pas universelle. « L'idée que ce que nous appelons aujourd'hui en Europe « les bases de l'ordre « social » correspond à des faits naturels ne soutient pas la critique un seul instant. Non seulement les sociétés voisines de la nôtre sont fondées sur des « bases » différentes, mais notre propre société reposait, autrefois, sur des principes qui nous paraissent maintenant contre nature... Les hommes qui proposent de modifier les institutions existantes sont généralement considérés comme des révolutionnaires, comme des ennemis de l'ordre public, bref, presque comme des mal-

faiteurs. Il est donc indispensable d'établir bien nettement que « l'ordre public » d'aujourd'hui résulte d'idées subjectives qui peuvent être complètement erronées. Rien n'empêche donc ceux qui veulent troubler cet « ordre public » d'avoir, non pas des visées subversives, mais, au contraire, des tendances hautement bienfaisantes. »

Le mariage, d'ailleurs, n'atteint pas le but qu'on s'en propose, la monogamie. « La polygamie et la polyandrie sont des institutions permanentes dans notre société. Seulement, comme elles ne sont pas sanctionnées par la loi, nous faisons semblant de croire qu'elles n'existent pas. »

Comme remède au mariage, M. Novicow préconise l'union libre et présente de très forts arguments en faveur de cette thèse. Mais les objections surgissent et, s'il en résout un grand nombre, il en est une à laquelle il ne donne pas de solution satisfaisante, c'est la question des enfants.

Quand il n'y aura plus de mariage à faire respecter, le législateur ne sera pas réduit à se croiser les bras. « Un enfant est né. Le père doit pourvoir à son entretien autant que la mère. L'homme n'a aucune raison de se soustraire à ce devoir. S'il veut s'y soustraire, il cause un dommage à sa compagne et à son enfant. La société a le droit alors de le contraindre à accomplir de force ce qu'il n'a pas voulu accomplir de gré. »

Cet appel au législateur est en contradiction avec les idées libérales soutenues par l'auteur dans tout son volume, et que nous aimons à retrouver à la page suivante : « Les modifications sociales ne changent pas notre nature physiologique et psychologique. Actuellement les parents ont très généralement de l'affection pour leurs enfants. Ce sentiment provient de causes inhérentes à notre nature et nullement de l'action coercitive de la loi. Si nous aimons nos enfants, ce n'est pas parce qu'un article du code peut nous obliger à pourvoir à leur entretien. Modifiez le code, cela n'empêchera pas la plupart des hommes d'aimer leurs enfants comme par le passé. Et parce qu'ils les aimeront ils pourvoiront à leurs besoins. Les conservateurs peuvent se tranquilliser, la suppression des formes actuelles du mariage n'augmentera, dans aucune mesure, le nombre des pères et des mères dénaturés. »

La loi n'est donc pas nécessaire pour contraindre les pères à faire ce à quoi ils sont naturellement enclins. D'ailleurs dans la société future, telle que la suppose M. Novicow, la femme étant capable de gagner sa vie aussi bien que l'homme, sera en bien meilleure posture pour élever elle-même ses enfants — supposé que le père l'abandonne — que dans la société actuelle où la loi la contraint, non seulement à les

élever seule, mais encore à entretenir le père quand il est ivrogne et fainéant.

La concession que fait M. Novicow aux conservateurs ne nous paraît donc pas nécessaire et peut nous mener beaucoup plus loin que l'auteur ne voudrait aller. Accordez aux légistes un pied chez vous, ils en auront bientôt pris quatre.

D'après ce qui précède, le lecteur se doute bien que M. Novicow doit réclamer pour la femme tous les autres droits civils et politiques, comme il demande le droit à la science, le droit au travail, le droit à l'amour. C'est effectivement ce qui a lieu. Avec une audace que personne n'a dépassée, avec une logique irrésistible, l'auteur pousse le féminisme aussi loin qu'il peut aller. Il montre que toutes les réformes qu'il propose seront aussi profitables à l'homme qu'à la femme ; il prévoit les objections et les résout. Tout cela est écrit avec une concision et une élégance rares même parmi les Français, à plus forte raison parmi les étrangers. Bref, les féministes peuvent se vanter d'avoir en M. Novicow un avocat aussi éloquent que sincère. Partisans et adversaires devront et voudront lire ce livre et nous pouvons les assurer qu'ils ne perdront pas leur temps.

H. Bouet.

---

Essai sur l'évolution de la civilisation indienne, par le marquis de la Mazelière. 1 vol. in-18. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1903.

Arrivera-t-on à débrouiller le chaos des anciennes civilisations, à expliquer les origines et les causes de leurs us et coutumes ? A parler franchement, cela me paraît douteux. J'avoue, pour mon compte, que plus je lis d'ouvrages sur les peuples antiques, plus leur histoire me paraît obscure. Le régime des castes, par exemple, nous paraissait autrefois absurde, mais simple, clair. Après avoir lu plusieurs travaux récents et notamment ceux que nous trouvons dans le premier volume de cet *Essai*, nous voyons tant de complications, de castes et de sous-castes, que tout devient confus ; les arbres empêchent de voir la forêt.

On nous excusera donc de ne pas suivre M. de la Mazelière dans la partie de son ouvrage qui concerne l'*Inde ancienne* et l'Inde au moyen âge, tout en reconnaissant qu'il y a intérêt à étudier les mœurs, usages et coutumes religieux, familiaux, civils, politiques, etc., dans leurs diverses phases. On nous excusera d'autant plus volontiers, sans doute, que ces matières ne sont qu'indirectement du ressort de l'économiste, et que, assez d'autres, dans le tome II, l'*Inde moderne*, appellent notre attention.

On n'ignore pas que l'Inde ancienne était parvenue à un assez haut

degré de progrès économique. Nous n'en donnerons que deux preuves : sous Aurangzeb, les impôts rapportaient au Trésor plus de deux milliards. Pour qu'il en fût ainsi, il fallait que l'industrie eût acquis un certain degré de perfection.

Voici un petit fait qui en donne une idée : A Dacca, on fabriquait une mousseline si légère qu'on l'appelait « la rosée du matin ». Voyant un jour sa fille avec une robe transparente, Aurangzeb s'emporta, il rappela que la femme musulmane doit se vêtir d'une étoffe sept fois repliée. « Ainsi est ma robe », répliqua la princesse. Elle portait « la rosée du matin. » *Se non è vero è ben trovato*, disent nos élégantes.

Lorsque les Européens s'établirent aux Indes — non pas en conquérants, mais en civilisateurs, chacun sait cela, — l'industrie hindoue tomba en décadence pour des raisons qu'indique fort bien M. de la Mazelière, et dont la principale est que ses produits étaient consommés par des classes riches devenues pauvres, et que les produits de l'industrie européenne étaient à beaucoup meilleur marché que ceux de l'industrie indienne. « L'appauvrissement de l'ancienne noblesse, la concurrence anglaise, ont amené la décadence de toutes ces industries. L'imitation des produits importés d'Europe a fait perdre aux œuvres indiennes leur charme et leur originalité.

Des grandes industries européennes, peu se sont établies dans l'Inde. Deux seulement sont prospères : le jute et le coton. En 1899-1900, 186 manufactures de coton avec un capital de 156.974.000 roupies; broches : 4.728.324; ouvriers : 163.241 ; en 1900-1901, capital : 165.305.000; broches : 4.932.602; 33 manufactures de jute et de chanvre; en 1899-1900, capital : 51.900.000; broches : 293 218; ouvriers : 101.630; en 1900-1901, capital : 54.050.000; broches : 315.266.

En 1892, 26 manufactures de coton appartenaient à des Européens, 18, à des Parsis, 64 à des Hindous, 7 à des Musulmans et 3 à des Israélites.

L'Inde est principalement agricole. Les neuf dixièmes de la population vivent dans les campagnes, et sur 300 millions d'Indiens, le nombre des ouvriers employés par la grande industrie n'est probablement pas d'un million.

Cette distribution de la population explique en partie les famines qui se manifestent assez fréquemment dans l'Inde. L'importation des produits manufacturés est considérable, il faut nécessairement, pour les payer, que beaucoup de produits agricoles soient exportés, de sorte que, dans les mauvaises années, il n'y a pas de vivres pour tout le monde.

Comme nous venons de le dire, cette explication n'est que partielle; il convient d'ajouter, comme le fait M. de la Mazelière, que beaucoup

établissements industriels et agricoles appartiennent à des compagnies anglaises qui distribuent leurs dividendes à l'étranger ; qu'une partie du revenu agricole est prélevée à l'impôt foncier et que le quart du budget indien sert à payer les dettes de l'Inde en Angleterre.

A mesure que l'industrie se développera, elle guérira les blessures qu'elle fait, mais en attendant !

La partie la plus intéressante de l'*Essai sur l'évolution de la civilisation indienne* est certainement celle relative à l'avenir du pays. La population hindoue s'émancipera-t-elle de la domination anglaise ? Les Anglais seront-ils supplantés dans l'Inde par une autre nation européenne : Allemagne, Russie ou autre ? L'opinion de M. de la Mazelière est que la domination anglaise a été profitable à l'Inde, quoi qu'en dise quelques-uns, et qu'elle est assurée pour longtemps sinon pour toujours. « Pour secouer la domination anglaise, il faudrait que l'Inde s'unifiât. Mais trop grande, trop peuplée, composée d'éléments trop disparates, l'Inde ne réussira jamais à assurer son unité par une brusque révolution analogue à celle du Japon. L'unité de l'Inde ne pourra se faire que lentement et sous l'influence d'une puissance occidentale. »

Or, l'auteur montre qu'aucune puissance occidentale n'a intérêt à enlever l'Inde aux Anglais.

Le principal obstacle à l'unification viendra peut-être moins des Anglais que des Hindous eux-mêmes. Pour s'élever au niveau de civilisation des Occidentaux, il faudrait que l'esprit d'entreprise se développât chez les classes supérieures ; mais « jusqu'à présent les Bengalis n'ont guère recherché que les professions libérales ; civilisé depuis trop longtemps, l'Hindoustani semble avoir perdu sa vigueur et sa brillante intelligence. »

On trouverait encore d'autres obstacles à l'émancipation de l'Inde dans les survivances des causes de sa décadence : notamment le régime des castes et celui de la propriété. Nos socialistes qui veulent, d'une part, syndiquer tout le monde de gré ou de force, c'est-à-dire rétablir les castes et, d'autre part, collectiviser la propriété, trouveront dans l'histoire de l'Inde des enseignements dont ils pourront faire leur profit, s'ils veulent.

L'ouvrage de M. de la Mazelière est orné de nombreuses gravures hors texte et suivi d'appendices très instructifs, contenant les pièces à l'appui des opinions qu'il exprime, de la statistique, de la chronologie, de la bibliographie, etc. Le style de l'auteur ne sera peut-être pas du goût de tout le monde, mais ce n'est là pour nous qu'une affaire de second ordre.

H. BOUET.

Des caractères particuliers de l'industrie agricole, par François Bernard, br. in-8°. Montpellier. Coulet et fils 1903.

L'idéal de l'Agriculture moderne est de devenir industrielle ; mais il est difficile de l'atteindre.

M. François Bernard, professeur à l'école d'agriculture de Montpellier, s'est proposé dans cette brochure d'étudier les voies et moyens de réaliser cet idéal, autant qu'il est possible. L'auteur commence par déterminer ce qu'on doit entendre par l'expression *agriculture industrielle*. La substitution de la culture *intensive* à la culture *extensive* peut déjà être considérée comme une industrialisation de l'agriculture ; la culture des plantes *industrielles*, fournissant les matières premières à diverses industries : sucrerie, huilerie, distillerie, féculerie, brasserie, tissage etc., en est une autre forme.

Il convient donc de distinguer deux manières de comprendre l'agriculture industrielle : 1° culture intensive, qui vise aux grands rendements par le capital et le travail ; 2° culture des plantes industrielles qui alimentent diverses industries spéciales qui se pratiquent dans des usines indépendantes de la ferme, contrairement à la laiterie, la vinification, etc.

M. Bernard s'attache ensuite à montrer les ressemblances et les différences qui existent entre l'agriculture et l'industrie ; il constate que, s'il y a quelques points de contact, il ne saurait y avoir assimilation complète. La spécialisation des systèmes de culture, dit-il, correspond à une tendance vers l'industrialisation de la culture, mais, de la tendance à la complète assimilation, il y a un hiatus immense qui n'est pas près d'être comblé.

La culture, sujette à l'intempérie des saisons, est, par là même, exposée à l'instabilité de sa production et, par conséquent, de ses prix de vente. Il lui est impossible d'obtenir un roulement rapide dans ses opérations, il lui est difficile de faire fructifier tous les capitaux qui seraient disponibles. Elle est vouée de ce chef aux progrès lents, car ses expériences sont également lentes et gouvernées par le temps. L'agriculture est donc une industrie, mais une industrie spéciale.

La commercialisation de l'agriculture pour toutes les opérations extérieures de la ferme : achat des matières premières et de l'outillage, crédit, warantage des récoltes, vente directe des produits, assurances, etc., la commercialisation, disons-nous, est plus facile à réaliser que l'industrialisation. Aussi voyons-nous qu'elle fait plus de progrès. Il faut seulement prendre garde de ne pas dépasser le but : sous prétexte de se passer d'intermédiaires, il faut que les agriculteurs évitent de dé-

sorganiser le commerce, car ils en seraient les premières victimes.

La conclusion de M. Bernard est que « sous peine de voir l'alimentation des hommes devenir une question sociale des plus angoissantes, l'industrie agricole doit rester dans son ensemble une industrie aussi lucrative que toutes les autres qui, comme elle, et en concurrence avec elle, sollicitent les capitaux. »

Ajoutons : Et pour que l'agriculture reste une industrie lucrative, il importe que les charges fiscales directes ou indirectes ne soient pas excessives, car il lui est plus difficile qu'à toute autre industrie de les ajouter à ses factures.

H. BOUET.

---

MANUEL ÉLÉMENTAIRE D'ÉCONOMIE POLITIQUE A L'USAGE DES ÉTUDIANTS EN DROIT DE PREMIÈRE ANNÉE par RENÉ FOIGNET, 2e édition, 1 vol. in-18. Paris Arthur Rousseau, 1903.

M. Foignet a déjà publié un grand nombre de Manuels élémentaires, six pour le moins, sur les diverses branches du droit. Il s'est fait la main, aussi son manuel élémentaire d'économie politique est-il clair, concis, bien ordonné. C'est d'abord une introduction sur l'objet et le but de l'économie, son histoire, sa méthode, etc. Quatre parties sont ensuite consacrées à la production, la répartition, la circulation et la consommation des richesses ; et une cinquième traite du rôle de l'Etat en matière économique, financière et coloniale. Puis vient un recueil méthodique des principales questions d'examen et enfin un résumé du manuel en tableaux synoptiques.

Dans l'Introduction, l'auteur expose avec beaucoup d'impartialité les idées, les tendances et les méthodes des diverses écoles économiques. Nous devons toutefois observer qu'il est mal renseigné sur la méthode appliquée par les économistes dits classiques.

« L'école classique, dit l'auteur, emploie la méthode de déduction qui procède du général au particulier. Elle part de certaines idées qu'elle considère comme des axiomes... pour en tirer des conséquences logiques. »

C'est là, en effet, ce que lui reprochent ses adversaires, mais à tort, la vérité est que cette école suit la méthode déductive dans l'exposition mais non dans la recherche.

M. Foignet fait dériver les trois principales écoles économiques de la naissance de la question sociale, et trouve l'origine de celle-ci dans les transformations économiques qui se sont produites au XVIIIe siècle.

C'est très bien, mais l'auteur omet l'un des facteurs les plus influents de ces transformations et de la question sociale, je veux dire l'Etat, avec son ingérence toujours croissante dans la vie économique, et avec le progrès incessant des charges publiques qui s'ensuit.

Les trois écoles économiques sont, comme on sait : 1° l'école classique ou non interventionniste ; 2° l'école socialiste ; 3° l'école interventionniste. L'auteur ne dit pas dans l'introduction à laquelle il appartient, mais il nous édifie sur ce point dans la cinquième partie. Au sujet du rôle de l'Etat dans l'ordre économique, les trois écoles se représentent sous les noms d'individualisme, socialisme et interventionnisme. M. Foignet expose les idées de chacune de ces écoles, élève quelques objections contre les deux premières et se déclare partisan de la troisième. « La vérité sur le rôle de l'Etat en matière économique dit-il, se trouve dans un système intermédiaire, l'interventionnisme, qui reconnaît à l'Etat une place considérable au point de vue économique, tout en sauvegardant les droits imprescriptibles de l'individu. »

Tout en sauvegardant les droits imprescriptibles de l'individu ? Je n'en suis pas bien sûr. M. Foignet dit bien que « l'Etat ne saurait, par sa législation ou par ses institutions, porter atteinte à la liberté individuelle, à la liberté du travail, ni aux droits de la famille » ; mais il ne nous indique pas les moyens de l'empêcher de porter atteinte à ces libertés, et il ne nous prouve pas qu'en fait cela ne lui arrive souvent.

Les étudiants en droit pourront donc se servir avec fruit du manuel de M. Foignet pour acquérir les notions générales de la science économique, mais, à notre avis, il ne devront embrasser les idées de l'auteur qu'avec discernement.

H. Bouet.

---

Les primitifs. *Etudes d'ethnologie comparée*, par Elie Reclus, 1 v. in-18, Paris, Schleicher, 1903.

Chaque groupe humain, sans en excepter la plus petite tribu, se considère comme supérieur à tous les autres. On pourrait croire que les peuples civilisés sont guéris de ce travers intellectuel. Rien n'est moins exact. Eux aussi regardent dédaigneusement, du haut de leur civilisation, les mentalités de jadis, les manières de sentir, d'agir et de penser qui caractérisent les races qu'en conséquence ils appellent inférieures.

M. Elie Reclus estime que c'est à tort que nous dédaignons ces primitifs. Les mœurs, opinions et coutumes qui nous choquent chez eux ont eu leurs raisons d'être, beaucoup l'ont encore, quoique les observations superficielles que nous en avons faites ne nous aient par permis de les découvrir.

Pour réhabiliter les primitifs, M. Reclus donne la description ethnologique des hyperboréens, Inoïts, orientaux et occidentaux, des Apaches, des Noirs, des Monticoles, des Nilgherris et des Kolariens du Bengale.

Malgré les conditions climatériques, et par conséquent économiques, très défavorables dans lesquelles ils se trouvent, les Inoïts ou Esquimaux sont loin d'être aussi barbares qu'on pourrait le supposer. Avec des intestins de phoque, ils fabriquent des surtouts dont l'imperméabilité égale celle de nos meilleurs caoutchoucs et qui les surpassent en légèreté. Les belles Esquimaudes, aussi délicates que nos plus fervents pasteuriens, ne se gratteraient pas avec leurs doigts pour tout au monde, de peur, sans doute, des microbes : elles usent d'un bâtonnet terminé en spatule pour se gratter le dos.

« Si les Itayens avaient des barques, observe Bessels, ces pauvres gens poursuivraient les bandes de narvals, se livreraient à de fructueuses pêches, s'épargneraient des famines longues et cruelles. » Voilà ce que nous enseigne une observation insuffisante de leurs usages. Mais une observation plus prolongée a fait découvrir à Rinck que « tout au nord la mer est gelée trop souvent pour que les bateaux y soient de profitable usage. »

Combien d'autres usages que nous ne comprenons pas et que nous attribuons à l'étroitesse d'esprit des sauvages, ont leur raison d'être bien réelle et que nous constatons quand nous les connaissons mieux.

Voici, par exemple, les Kolariens du Bengale, qui pratiquent le rapt, ou du moins le simulent. Comme cet usage est ridicule et barbare! Oui! quand on ne connaît pas sa raison d'être. Mais lorsqu'on sait que cette coutume a été établie pour que la jeune femme fasse étalage de sentiments filiaux et pour que le jeune mari se montre épris de sa conquête, on trouve que ce mode de mariage ne manque pas d'une certaine délicatesse.

Autre coutume étrange, mais qui trouve son explication, bonne ou mauvaise. Les Tholigars de l'Inde méridionale exigent que leurs femmes se donnent à tout venant. Les époux vont racoler les passants et, s'il le faut, les engagent avec instance : « Procurez le bien public, l'abondance du pain. » La raison de cet usage, c'est que ces primitifs ne sont pas si primitifs qu'on le croit. Ils croient que la terre prend exemple sur les femmes et donne des récoltes d'autant plus abondantes que celles-ci se prostituent davantage. C'est absurde? mais le principe admis, c'est logique.

L'infanticide des filles est un usage très répandu, même chez des peuples civilisés, comme les Chinois. En devineriez-vous la raison? Cherchez-la dans la loi de l'offre et de la demande. De même que les

Hollandais jetaient à la mer une partie des épices, quand il y en avait surabondance, afin d'en maintenir les prix, de même les Khonds ou Kalariens et autres peuples qui vendent leurs filles, tuent une partie des petites filles pour désencombrer le marché et faire monter les prix.

Ces sauvages, observe M. Elie Reclus, possèdent leur cours d'économie politique, façon Mac Culloch et Ricardo. M. Reclus a manqué là une belle occasion de cacher son ignorance, car l'économie politique de Mac Culloch, de Ricardo ou de tout autre ne conseille rien de semblable.

Tous les *Primitifs* décrits par M. Reclus pratiquent noblement l'hospitalité. Si une famille perd son chef, les voisins se font un point d'honneur de pourvoir à l'entretien de la famille, sans attendre l'assistance publique. Les querelles sont rares parmi eux. Chez les Khonds, « rares d'homme à homme, les querelles sont encore plus rares d'homme à femme. L'époux qui se permettrait de blâmer sa moitié devant le monde, de la menacer, voire de l'insulter, soulèverait la réprobation, exciterait l'indignation générale. »

Bref, « si les qualités morales l'emportent vraiment sur l'instruction et sur les facultés intellectuelles, nos barbares Khonds sont, en somme, fort supérieurs aux civilisés leurs voisins. Véridiques et sincères, ils ne daigneraient échapper à un péril, obtenir quelque avantage au prix d'un mensonge ou seulement d'une inexactitude involontaire. »

Tout n'est donc pas mauvais chez les primitifs, et peut-être ferions-nous bien de jeter sur eux des regards plus fréquents et plus bienveillants, et même de les prendre quelquefois pour modèles.

H. Bouet.

---

Philosophie des sciences sociales, par René Worms. I Objet des sciences sociales. 1 volume in-8°. Paris, V. Giard et E. Brière. 1903.

Les sciences sociales sont une des plus grandes préoccupations de notre époque. On constate chez tous les peuples civilisés, dit. M. René Worms, une noble tendance à réformer les lois et les mœurs dans le sens de l'amélioration du sort des humbles et des déshérités, à introduire dans la vie collective une plus grande somme de justice. Ces efforts pourtant n'ont réussi qu'en une mesure assez restreinte. La raison n'en serait-elle pas que, avant d'agir, on s'est trop peu inquiété de bien étudier la matière sur laquelle l'action allait porter, qu'on a voulu transformer la société sans la connaitre suffisamment?

Il y a donc lieu de faire une philosophie des sciences sociales, de bien déterminer leur objet, de tracer la méthode qu'elles doivent suivre dans leurs investigations, de rassembler les conclusions actuellement acquises.

C'est ce que l'auteur se propose de faire dans trois volumes successifs qui feront partie de la *Bibliothèque sociologique internationale* et dont voici le premier, qui traite de l'objet. Ce volume est lui-même divisé en trois parties : 1° la Société ; 2° Vie et évolution de la société; 3° Les sciences sociales.

Dans la première partie, après avoir traité du « domaine social » et du « concept de société », l'auteur aborde la grande question qui divise les sociologues : la société est-elle ou non un organisme ? Trois opinions sont en présence. Suivant la première, les nations constituent des êtres véritables, ayant leur structure, leur vie, leur évolution, leurs maladies tout comme des individus. Pour la seconde, la société n'est qu'un nom ne recouvrant rien de spécifique; la vie sociale n'est rien de plus que la manifestation d'une volonté des individus, que le résultat d'un accord qui s'est produit entre eux. De là l'*organicisme* et le contradualisme, d'après lequel les sociétés humaines sont des *organismes contractuels.*

M. René Worms discute ces trois opinions et finit par admettre que, s'il existe d'incontestables différences entre les sociétés et les organismes, elles ne sont pas telles cependant qu'on doive séparer radicalement les premières des seconds, et il propose d'appeler les sociétés des super-organismes.

La seconde partie, qui traite des éléments sociaux, des faits sociaux, de leur classification et corrélation et de l'évolution de la société, est remarquable surtout par l'exposition et la critique qu'on y trouve du matérialisme historique.

La nature de l'outillage, observe l'auteur, ne détermine pas toute la vie sociale, car elle ne détermine pas toute la vie économique.

D'autre part, l'outillage ne s'explique pas par lui-même ; il suppos un public en vue de qui il fonctionne, et il suppose des inventions qu l'ont fait ce qu'il est. Il n'est donc qu'une conséquence de la vi sociale, il n'en saurait être le moteur primordial.

L'ensemble des faits économiques, considéré comme une unit joue-t-il ce rôle dominateur auquel l'outillage seul ne saurait pr tendre ? Non, répond M. Worms, et entre autres raisons de son dire présente la suivante :

La vie économique tout entière est, dans un pays, singulièrem facilitée par le libéralisme de son régime politique, par l'équité de droit. La religion peut l'entraver, la science la favoriser, les mœ

tantôt aident et tantôt gênent son expansion. » Ces réactions ne prouvent-elles pas qu'il y a un principe de vitalité propre dans ces divers ordres de phénomènes, puisqu'ils influent sur l'ordre économique.

Ce qui nous paraît le plus intéressant dans la quatrième partie, c'est la démonstration de l'impossibilité d'une science sociale unique, et ce que dit l'auteur du rôle synthétique de la sociologie générale en face des sciences sociales particulières.

Nous ne pouvons rien dire des conclusions de la philosophie des sciences sociales, par la bonne raison qu'elles ne se trouveront que dans le troisième volume ; tout ce que nous dirons, c'est que M. René Worms paraît bien indiqué pour remplir la tâche qu'il a assumée : Directeur de la *Revue internationale de Sociologie* et secrétaire général de la Société internationale de sociologie depuis leur naissance, il doit être au courant du mouvement ou personne ne le sera. Attendons donc avec confiance les deux autres volumes.

H. Bouet.

---

L'homme de génie par Cesare Lombroso. Traduit sur la sixième édition italienne par Fr. Colonna d'Istria et M. Calderini, préface de M. Charles Richet. 1 vol. in-8°. Paris, Schleicher et Cie 1903.

De même qu'il y a des hommes grands, il y a aussi de grands hommes. S'il y a des géants du corps, il y en a également de l'esprit, et les uns et les autres sont des anormaux. « De même que les géants paient la rançon de leur haute taille par la stérilité et par la faiblesse relative de l'intelligence et des muscles, ainsi les géants de la pensée expient, par la dégénérescence et par les psychoses, leur grande puissance intellectuelle. »

Quel est le genre de maladie des hommes de génie ? En quoi diffèrent-ils d'abord des hommes normaux ?

Les hommes de génie, dit M. Richet dans la préface, « ne possèdent pas la commune santé intellectuelle; ils ont des tares à la fois physiologiques et psychologiques. Ils sont atteints soit du délire des persécutions, soit du délire des grandeurs, soit du délire religieux. Ils appartiennent à des familles riches en dégénérés et en aliénés; la plupart meurent sans postérité, ou bien encore les enfants qu'ils laissent ne sont pas dans l'équilibre intellectuel et physique normal. »

Il y a donc, comme on le voit par cette description, une grande analogie entre le génie et la folie. Cependant la ressemblance n'est pas complète. « Les fous et les hommes de génie sont en dehors de l'humanité commune; mais les uns sont au-dessus, les autres au-dessous des mortels vulgaires. »

C'est M. Richet qui établit cette différence; M. Lombroso la complète ou l'atténue en montrant, tout le long de son volume, que le génie côtoie toujours la folie et que souvent il y verse. A l'appui de son dire il cite un grand nombre d'hommes plus ou moins géniaux qui sont devenus fous.

L'homme de génie tombe encore au-dessous de l'homme ordinaire en ce que sa taille est généralement inférieure à la moyenne; il est remarquable par la pâleur de son teint; il est souvent contrefait de corps et surtout de cœur.

Ses organes des sens sont généralement plus obtus que ceux de l'homme normal, ce qui prouve, observe M. Lombroso, que « ce n'est pas dans la perfection, ni dans l'acuité des sens, ni même dans la rapidité des sensations (et par conséquent dans leur plus grand nombre) qu'on peut trouver la source du génie, mais dans leur plus grande élaboration, dans leur cérébration. C'est la première fois que la sentence d'Aristote — *nihil fuit in intellectu quod prius non fuerit in sensu* — reçoit un démenti. »

La sensibilité affective des hommes de génie est aussi moins développée, le sens moral est perverti ou absent, « ce qui réduit nos grands conquérants à la condition de brigands sur une large échelle. Leurs facultés intellectuelles ne sont développées qu'au détriment des facultés affectives et morales : dans leur cerveau même, certaines parties, celles qui président à la synthèse, à la mémoire, s'accroissent aux dépens de celles dont émanent la force de la volonté ou les sentiments Presque tous les savants sont abouliques, sans volonté. »

Preuve encore plus décisive de leur dégénérescence, les hommes de génie descendent souvent de parents alcooliques ou aliénés, et leurs enfants, s'ils en ont, sont prédisposés à la folie, au crime, au suicide.

Les femmes ont généralement moins de prédisposition au génie — et aussi au crime — que les hommes. Quelques savants prétendent que les femmes ont plus de génie pour le gouvernement que les hommes. « Mais n'a-t-on pas remarqué que partout où les femmes règnent, il y a des hommes qui les gouvernent, ce qui explique ainsi leurs succès gouvernementaux. » M. Lombroso passe sous silence la réciproque : que partout où les hommes règnent, il y a des femmes et même des enfants qui les gouvernent.

Si le génie n'est pas la folie, il est du moins, comme celle-ci, une maladie, un effet de dégénérescence. Quelle est cette maladie? C'est, dit M. Lombroso, une psychose dégénérative épileptoïde. « Le génie est une véritable psychose dégénérative, du groupe des folies morales, qui peut temporairement se former au sein d'autres psychoses et en prendre

la forme, tout en conservant certains caractères spéciaux qui la distinguent de toutes les autres. »

Après avoir résumé les traits caractéristiques du génie, de la folie et du mattoïdisme, M. Lombroso écrit. « Je dois, ici, avouer que bien des fois je me sens pris de peur pour la génération naissante en observant combien sont nombreux parmi les organes dirigeants de l'opinion publique, ceux qui sont entachés de ces travers, combien souvent on y discute les graves problèmes sociaux avec des jeux de mots de fous et les phrases coupées des temps bibliques. »

Telle nous paraît être, en résumé, la doctrine de M. Lombroso sur l'homme de génie. Il faudrait avoir au moins autant de génie que l'auteur lui-même pour critiquer ses idées; aussi nous en garderons-nous et pour cause. Nous dirons cependant que les considérations auxquelles il se livre nous paraissent souvent unilatérales, nous l'avons remarqué pour les femmes qui gouvernent, nous pourrions faire la même observation sur beaucoup d'autres points, mais à chacun son métier.

A quoi ces études de psychopathie peuvent-elles servir? Quelles sont les conséquences et les applications pratiques à tirer des observations rassemblées dans ce volume? C'est là ce qui intéresse surtout l'économiste. M. Lombroso trouve deux utilités à son ouvrage. « Quand nous songeons, dit-il, qu'un véritable aliéné peut offrir des preuves d'une génialité temporaire, phénomène qui engendre dans les foules l'étonnement et bientôt après la vénération, nous trouvons un argument solide contre ces juristes et ces juges qui, de l'intégrité de l'esprit, concluent à la pleine responsabilité, à l'exclusion immédiate de la folie. »

Que les juges y regardent donc à plusieurs fois avant de jeter la première pierre à un accusé ; qu'ils tournent au moins sept fois la langue dans leur bouche avant de prononcer un jugement. Moins ils condamneront, moins nous aurons de prisonniers et de récidivistes à entretenir.

La fréquence des hommes de génie parmi les fous et des fous parmi les hommes de génie, ajoute M. Lombroso, explique comment la destinée des peuples a été si souvent entre les mains des aliénés, et comment ceux-ci ont pu contribuer au progrès humain.

Enfin, par ces analogies et ces coïncidences entre les phénomènes du génie et ceux de l'aliénation mentale, la nature semble avoir voulu nous apprendre à respecter ce malheur suprême qui est la folie; et à ne point nous laisser, d'autre part, trop éblouir par ces génies qui, au lieu de s'élever sur la gigantesque orbite des planètes, pourraient, étoiles filantes, éperdues, s'abîmer dans la croûte terrestre, parmi les erreurs et les précipices. »

*L'homme de génie* est accompagné de 15 planches hors texte et de plusieurs graphiques. La traduction se ressent un peu de l'origine étrangère des traducteurs, qui disent, par exemple, tragicien pour tragédien et qui donnent en italien des noms qui sont bien français, tels que Pomponazzo pour Pomponace, Cardano pour Cardan. Mais ces détails n'ont pas grande importance, du moins pour nous, et ne nuisent pas à la clarté de l'ouvrage, qui se lit sans fatigue — quoiqu'il soit bien long, — parce qu'il renferme une foule de détails biographiques intéressants sur les hommes de génie, les fous et les mattoïdes.

H. Bouet.

---

La question du salaire et la jeune école américaine, par François Denoel, br. in-8° Verviers, Imprimerie Crouquet et fils, 1902.

M. Gunton, dans ses livres, sa revue, son mode d'enseignement, n'a pas créé une science nouvelle, mais il a tiré des vérités anciennes, des conséquences aussi justes qu'inattendues. M. Denoël a voulu, dans cette brochure, traiter la question du salaire d'après les vues de M. Gunton.

Après avoir discuté la thèse du « travail chrétien » et du « juste salaire », montré que ce juste salaire est impossible à déterminer et que, s'il l'était, il ne serait pas avantageux pour les ouvriers de s'y asservir, car le juste salaire ne pourrait pas plus monter que descendre, M. Denoël formule la théorie du salaire de la jeune école américaine en dix articles qui feront dresser les cheveux sur la tête des socialistes. Voici à titre d'échantillons, quelques versets de ce nouveau décalogue.

4° Le salaire et le profit grandissent et fléchissent en même temps et non aux dépens l'un de l'autre.

6° Les profits ne faisant pas partie des frais de production n'augmentent pas le prix du produit. Le consommateur ne paie que le travail.

7° Le progrès améliore la position des ouvriers vis-à-vis du patron affaibli.

8° Le salaire est fixé par les exigences des plus difficiles de ceux dont le concours est requis.

9° Et en général, par les exigences de la classe ouvrière, qui puise, dans ses besoins réels ou factices, la force qui lui fait obtenir le salaire correspondant à ses besoins.

Il ne faut pas croire que M. Denoël se contente de prononcer ces axiomes comme des oracles ; il consacre un chapitre à la démons—

tration de chacun d'eux. A propos de l'article 4, l'auteur réfute l'opinion de Stuart Mill : que les salaires ne peuvent grandir que si les profits baissent, et réciproquement; opinion que les socialistes n'ont pas manqué d'acclamer comme une vérité indiscutable, parce qu'elle est favorable à leurs idées révolutionnaires.

Au sujet de l'article 7, M. Denoël montre que les ouvriers ne sont pas ou sont de moins en moins dans la dépendance des patrons, et que ceux-ci ne sont pas moins pressés de produire pour éviter la ruine, que ceux-là pour ne pas mourir de faim. « Embarrassé, emprisonné dans son capital, comme dans une armure trop lourde et dont le poids augmente chaque jour, empêtré dans ses engagements, qu'il a dû prendre et qui compromettent sa fortune, le patron est-il dans la position commode de pouvoir attendre indéfiniment ? », Assurément non ; et si l'ouvrier, dont le salaire va sans cesse augmentant, était un peu économe, il lui serait très facile de faire la loi au patron.

L'article 8 paraît encore plus paradoxal. C'est juste le contre-pied de la thèse socialiste. Voici la démonstration qu'en donne M. Denoël. Un patron demande 10 ouvriers : il offre 4 francs, 7 acceptent, 3 refusent et veulent 5 francs. Le chef en cherchera de plus accommodants. Si tous refusent, il faudra bien qu'il leur paie 5 francs.

Mais il ne pourra pas payer des salaires différents pour des besognes semblables. Les premiers menaceront à leur tour de quitter, s'ils ne reçoivent pas la haute paie et les exigences de la minorité profitent à tous.

Si les choses ne se passent pas plus souvent ainsi, la faute n'en est pas aux patrons, mais aux ouvriers, trop empressés à se faire concurrence, parce qu'ils manquent d'ordre et de prévoyance. Et le moyen de les guérir de cette maladie, ce n'est pas d'organiser le travail, de régler les salaires, de tout ordonner et de tout prévoir en leur lieu et place, car c'est en prévoyant qu'on devient prévoyant.

Ces considérations nous conduiraient à parler de l'article 10 où précisément M. Denoel démontre que « le progrès dépend d'une condition indispensable : à l'accroissement de salaires et de loisirs, doit correspondre une plus haute moralité. » Mais il faut lire la brochure entière quelque opinion que l'on professe, soit pour se corriger du socialisme, soit pour en corriger les autres, et pour apprendre que « mieux on découvre la sagesse cachée qui dirige notre monde, plus il est téméraire de bouleverser un plan si profond, un arrangement si bien conçu qui, malgré les erreurs et les autres causes perturbatrices, a donné au XIX$^{e}$ siècle, à une population doublée, un bien-être matériel plus grand. »

Rouxel.

Manuel d'agriculture générale, par Ad. Damseaux. *Troisième édition*. 1 vol. in-8°, Namur Lambert-Deroisin et Bruxelles. O. Mayolez e J. Audiarte, 1902.

Les villes se développent sans cesse et leur population augmente au détriment de celle des campagnes. Les produits agricoles suivent les hommes, d'autant plus facilement que les moyens de transport sont plus perfectionnés. Il résulte de là que l'on retire de plus en plus de la terre et qu'on lui restitue de moins en moins; or, à toujours prendre et jamais rendre, la bourse la mieux garnie est vite épuisée. Il en sera de même de la terre dans un délai peut-être plus court qu'on ne pense. La question des engrais et amendements est une question de vie ou de mort pour l'agriculture et pour l'humanité.

Un cultivateur peut labourer plus ou moins bien, se servir d'outils et machines plus ou moins perfectionnés, il obtiendra plus ou moins de produits; mais s'il manque d'engrais, s'il ne restitue pas à la terre sous cette forme ce qu'il lui enlève par ses récoltes, il ne tardera pas à la stériliser et à ne plus obtenir de produits du tout.

La question des engrais est donc capitale; c'est pourquoi, dans ce *manuel d'agriculture*, où tant de questions sont traitées de main de maître par un professeur à l'Institut agricole de Gembloux, j'ai voulu appeler l'attention des lecteurs plus particulièrement sur les chapitres consacrés à l'alimentation végétale, à la fumure.

Il s'agit de trouver des engrais qui rendent à la terre les principes qu'on lui a enlevés par les récoltes et, d'abord, le plus essentiel de ces principes, l'azote. A cet égard, la chimie a fait de récentes découvertes dont rend compte M. Damseaux. « L'intervention de l'azote libre de l'air dans la nutrition des plantes légumineuses est maintenant bien établie. Le milieu aérien le fournit sous forme d'azote élémentaire, grâce à l'intervention de certaines bactéries. » Ces pauvres petites bêtes, dont on a dit tant de mal et qui ont procuré, sans le vouloir, tant de bonnes sinécures aux hygiénistes officiels, sont donc bonnes à quelque chose.

Voilà dans l'air une source d'aliment pour les plantes. C'est quelque chose, mais ce n'est pas suffisant. En même temps que l'on déprède les campagnes et qu'on épuise les terres pour nourrir les villes, celles-ci se trouvent encombrées de détritus organiques, engrais humain, résidus de la cuisine, du chauffage, dont elles ne peuvent se débarrasser qu'à grands frais, ce qui fait double perte.

Ici encore les microbes jouent un rôle bienfaisant. « Depuis 1896, on a substitué en Angleterre ou adjoint aux procédés chimiques d'épuration des eaux d'égout, des procédés biologiques. Ils consistent à

employer des bactéries pour désintégrer la matière organique qu'il s'agit de ramener à l'état de matière minérale. Il est vraisemblable que l'épuration à travers la terre conservera la supériorité, mais l'épuration bactérienne pourrait être employée comme complément et régulateur de l'irrigation. »

L'épuration bactérienne ne suffit pas encore, l'épandage des eaux d'égout non plus et d'ailleurs cette méthode présente divers inconvénients, entre autres celui de trop nourrir quelques terres et de laisser toutes les autres mourir d'inanition ; sans compter que cette industrie ne paie pas. « L'exemple donné à Berlin montre que les dépenses occasionnées par l'achat des terrains et la canalisation sont très élevées et qu'il n'y a guère à espérer d'intérêt des capitaux engagés. »

Que reste-t-il donc à faire, tant pour assainir les villes que pour fertiliser les campagnes? Il serait désirable de faire le moins de mal possible, c'est-à-dire d'utiliser directement, autant qu'on le peut, l'engrais humain et les débris de cuisine. Or, on fait tout juste le contraire. Voulant imiter les grandes villes et poussées d'ailleurs par les hygiénistes officiels, les autorités municipales des tout petits centres interdisent l'usage des fosses mobiles et imposent la construction de fosses fixes soit-disant étanches. Celles-ci peuvent être d'autant plus nuisibles hygiéniquement parlant. qu'on s'en défie moins. En tout cas, elles coûtent cher et l'engrais est perdu ou gaspillé. Ne vaudrait-il pas mieux revenir aux fosses mobiles, surtout étant donné que leur désinfection ne coûte qu'un 1/4 de centime par jour, comme le montre M. Dameaux (p. 219.)

Les autres parties du *Manuel d'agriculture* ne sont pas moins instructives que celle dont nous venons de parler ; mais il est inutile d'insister plus longuement. Le seul fait que cet ouvrage en est à la troisième édition prouve qu'il répond à un besoin public et qu'il le satisfait.

ROUXEL.

---

LA NUOVA POLITICA COMMERCIALE DELL' ITALIA ED IL CONGRESSO DELLE SOCIETÀ ECONOMICHE A TORINO. *La nouvelle politique commerciale de l'Italie et le Congrès des sociétés économiques à Turin*, par EDOARDO GIRETTI. Br. in-8°. Bologne, Alfonso Garagnani et figli, 1902.

L'expérience finit quelquefois par porter ses fruits. Au *Congrès de Turin*, on a entendu des protectionnistes avérés admettre le principe que l'on doit accorder des réductions de tarifs, quand on a la chance d'obtenir par ce moyen un meilleur régime pour ses propres exportations.

Les protectionnistes persistent cependant à soutenir que la protection a été utile et même nécessaire à l'industrie italienne. M. Giretti concède que la transformation industrielle aurait peut-être été retardée sans protection, mais il assure qu'elle aurait été plus solide et qu'elle n'aurait pas donné lieu à tant de gaspillage d'énergies et de richesse. Il en donne pour preuve l'industrie de la soie, qui a pris un développement considérable dont elle n'est nullement débitrice à la protection ; tandis que l'industrie du coton, protégée, est réduite à vendre à l'étranger une partie de ses produits à un prix inférieur aux frais de production.

M. Giretti demande : 1° que l'Italie fasse des traités de commerce libéraux et à long terme, afin d'assurer à l'industrie la garantie qu'ils ne seront pas modifiés capricieusement et à courte échéance ; 2° que les taxes et impôts sur le sucre et le café soient considérablement réduits : l'intérêt réel des Italiens n'est pas que le sucre qu'ils consomment soit produit en Italie, mais qu'il y en ait en grande quantité et à bas prix ; 3° et surtout que l'on réforme les douanes intérieures, que l'on dégrève les consommations populaires et que l'on cesse de faire contribuer les citoyens aux charges de l'Etat en raison progressivement inverse de leur aisance et au profit d'une bande organisée de castes privilégiées et parasitaires.

ROUXEL.

---

LA EMIGRAZIONE DAL POLESINE. (*L'émigration de la Polésine* (1887-1901), par IUDO CAVAGLIERI. Br. in-8°. Torino, Roux et Viarengo, 1902.

La Polésine (Vénétie du Sud) fournit un fort contingent à l'émigration, et c'est vers le Brésil que se dirige le plus grand nombre des émigrants. Ce mouvement de population ne se produit pas sans souffrances pour les émigrants ignorants et pauvres, et sans pertes pour le gouvernement italien. M. Cavaglieri en indique les causes et recherche les moyens d'en atténuer les inconvénients, ce qui le conduit aux conclusions suivantes :

L'Etat doit laisser aux citoyens la plus grande liberté d'émigration ; mais il doit, par tous les moyens possibles, leur fournir les renseignements les plus exacts sur les pays où ils se dirigent. Il doit aussi diriger le mouvement et surveiller les intermédiaires qui y président. Il doit encore encourager les industries locales, afin de procurer aux citoyens des emplois plus lucratifs, des salaires plus élevés, et les détourner ainsi des idées d'expatriation. Il doit enfin et surtout ne pas entraver le développement naturel de ces industries locales, ne pas couper les ailes à toute initiative sous la menace de nouvelles impositions fiscales.

Fournir des renseignements officiels aux émigrants, c'est peut-être paralyser leur initiative, c'est, en tout cas, s'exposer à des récriminations de leur part. s'ils sont déçus dans leurs espérances. Encourager certaines industries locales, c'est décourager les autres, c'est déplacer le mal en l'aggravant. Reste le dernier moyen : ne pas entraver leur développement. C'est la première chose à faire et probablement la seule, le reste viendrait par surcroît. On est sûr, par ce moyen, de ne faire de mal à personne, sauf aux parasites auxquels se distribue le produit des impositions ; tandis que, par les autres moyens proposés, on risque beaucoup, l'expérience le prouve, de faire le malheur des gens auxquels on se propose de faire du bien.

ROUXEL.

---

LE ASSICURAZIONI OPERAIE AL CONGRESSO DE DUSSELDORF (*Les assurances ouvrières au Congrès de Dusseldorf*), par VINCENZO MAGALDI. Br. in-8°. Roma, Bertero e C. 1902.

Ceci est un Rapport au ministre d'Agriculture, Industrie et Commerce, sur les travaux du Congrès de Dusseldorf. Le rapporteur ne se laisse pas éblouir autant que beaucoup d'autres publicistes par les succès plus ou moins réels des assurances allemandes. Les résultats du Congrès de Dusseldorf, dit-il, nous avertissent qu'en matière d'assurances ouvrières, il faut respecter le tempérament national. On trouve l'explication des bons résultats de l'assurance ouvrière allemande dans les traditions, dans les nécessités politiques, dans la décentralisation, dans l'esprit d'association et surtout dans l'esprit de discipline et de solidarité de la race. Les pays où ces conditions ne se trouvent pas réunies pourraient donc faire une très mauvaise affaire en instituant des assurances ouvrières sur le même modèle.

La première application de la loi italienne de mars 1898 sur les accidents du travail en a démontré les déficiences et les imperfections, et le gouvernement s'occupe de la réformer. Que serait-ce donc si l'on étendait les assurances à d'autres objets ? M. Magaldi ne nourrit pas moins l'espérance qu'au prochain Congrès des accidents du travail et des assurances sociales qui sera tenu à Vienne en 1905, l'Italie donnera des preuves de son activité dans le champ de la prévoyance sociale.

ROUXEL.

---

HISTORIA DEL MOVIMENTO LEBRE-CAMBISTA EN INGLATERRA (*Histoire du mouvement Libre-échangiste en Angleterre*), par AUG. MONGREDIEN, avec introduction du Dr H. de B. Gibbins. Traduit de l'anglais par Guillermo Pintos. Br. in-18. Buenos-Aires. Tipogr. de *el Tiempo*, 1902.

En publiant cette traduction de l'Histoire du mouvement libre-échangiste en Angleterre, M. Pintos s'est proposé de faire connaître à ses compatriotes et aux gouvernants de la République Argentine comment il faut s'y prendre pour combattre et conjurer une crise économique, commerciale et financière.

Quand la situation d'un pays est délicate, dit M. Pintos, — ce qui est le cas présent de l'Argentine, il est du devoir de tout bon citoyen d'offrir le concours de ses idées et de ses moyens, si modestes qu'ils soient, pour la solution des problèmes d'intérêt général. Le problème argentin est principalement économique et présente une certaine analogie avec celui qui occupait l'Angleterre lors de la campagne libre-échangiste. La principale cause, sinon l'unique, de la crise anglaise était le protectionnisme; la même cause produit des effets semblables en Argentine.

Dans l'Introduction, M. Gibbins donne un aperçu du mouvement libre-échangiste antérieurement au XIXe siècle. Il montre que, encore aujourd'hui, comme au XVIIIe siècle, les sophismes protectionnistes sont au fond les mêmes. Le protectionnisme repose sur des concepts erronés de la fonction de la monnaie, ou sur l'aspiration à bouleverser la division naturelle du travail entre les divers pays. Le système commercial le plus sain est celui qui est le plus naturel et le plus libre, tant dans la production que dans l'échange. M. Gibbins note aussi que l'opinion anglaise était préparée à la réforme libre-échangiste lorsque le mouvement fut engagé, c'est ce qui explique son succès, et aussi son échec dans d'autres pays où l'on a voulu l'imposer prématurément, en mitigeant le système de manière à ce qu'il devînt difficile de discerner si les maux et les crises provenaient du trop ou du trop peu de liberté.

L'histoire du mouvement libre-échangiste en Angleterre est connue de nos lecteurs; nous n'avons donc pas à la résumer. Nous rappellerons seulement que cette histoire conduit l'auteur à la conclusion que la solution des problèmes économiques et sociaux consiste bien moins à établir de bonnes lois qu'à supprimer les mauvaises. « Presque toutes les dispositions bénéfiques, importantes et populaires adoptées par nos Parlements, ont consisté dans la suppression pure et simple d'actes législatifs antérieurs. »

Malheureusement, il n'y a ni gloire, ni honneur, ni profits à espérer pour ceux qui demandent la simple abrogation des mauvaises lois. Les

peuple souverain veut absolument des lois; pas pour lui-même : il est très honnête et suit la droiture et la justice sans y être contraint par la loi, mais pour son voisin. Et chacun en dit autant, au grand profit des législateurs.

ROUXEL.

---

RINNOVAMENTO DELLA TRIPLICE O TRATTATO DI ARBITRATO? (*Renouvellement de la triple alliance ou traité d'arbitrage ?*) par EDUARDO CIMBALI, br. in-8° Roma. Forzani e c 1902.

La *societa per la Pace* et la Revue La *Vita Internazionale* ont ouvert une enquête sur l'opportunité de renouveler la triplice. C'est sa réponse à cette enquête que M. Cimbali publie dans la présente brochure, en y ajoutant une lettre de M. Novicow et un appendice consacré au professeur Levi-Catellani. L'opinion de M. Cimbali est que la triple alliance a été un désastre pour l'Europe et pour l'Italie. Elle a rendu l'Italie misérable à l'intérieur et sans autorité à l'étranger ; loin d'éliminer les causes de guerre en Europe, elle n'a fait que les perpétuer et rendre inévitable la plaie des grands armements.

Rien de plus pressé, par conséquent, que d'inaugurer une nouvelle ère, une ère d'héroïsme dans le sens altruiste, humanitaire, international. Le peuple qui osera inaugurer cette ère sera le premier peuple du monde. Or l'Italie est la nation à laquelle il convient le mieux de prendre cette glorieuse initiative. Il suffit pour cela qu'elle s'engage solennellement devant tout le monde à renoncer à toute acquisition de territoire autrement que par de libres et spontanées conventions avec les légitimes possesseurs. L'Italie pourrait ainsi proportionner ses dépenses militaires à sa puissance économique et celle-ci se développerait rapidement.

Il faudrait donc renoncer à la politique colcniale ? A la politique coloniale, oui ; à la colonisation, non. Celle-ci ne se fait-elle pas toute seule, sans canons, ni mitrailleuses et même sans tambours, ni trompettes ? Les Italiens ne colonisent-ils pas en Tunisie et dans les deux Amériques ?

Telle est la politique intérieure et extérieure que M. Cimbali préconise, dans ses œuvres et dans sa chaire et qu'il continuera de préconiser dans l'intérêt de la Patrie et de l'Humanité.

Nous lui souhaitons beaucoup de lecteurs et de disciples.

ROUXEL.

---

LE PRETESE DELL'ITALIA SULLA TRIPOLITANIA (*Les prétentions de l'Italie sur la Tripolitaine*), par ED. CIMBALI. br. in-8° Teramo, 1902.

Les hommes politiques italiens sont divisés en trois camps au sujet de la Tripolitaine. Les uns aspirent à la conquête militaire immédiate et absolue; d'autres veulent *fabianiser*, non pas par humanitarisme, mais parce que l'Italie n'est pas en mesure de manger ce morceau et de le digérer. Les derniers rêvent une Italie hermétiquement close dans ses limites actuelles.

D'après ce que nous avons vu au sujet de la triple alliance,on devine que M. Cimbali n'admet pas la première ni la seconde opinion; il rejette aussi la troisième. Alors, quoi? L'immobilité est contre nature, dit M. Cimbali; mais, l'expansion ne doit être ni une violation des droits d'autrui, ni un sacrifice économique. L'expansion doit se réaliser par association, et non par conquête. A la politique actuelle d'expansion à base *impériale*, l'Italie doit se proposer résolument de substituer celle à base *libérale*. Toute conquête est un crime. Il n'est pas plus difficile de réunir des peuples de diverses races que des peuples de religions ou de costumes divers. Le moyen est le même et ce moyen, c'est tout simplement la justice.

ROUXEL.

---

LA LEGGE E LA GIURISPRUDENZA FRANCESE CIRCA GLI INFORTUNI SUL LAVORO E GLI OPERAI STRANIERI (*La loi et la jurisprudence française sur les accidents du travail et les ouvriers étrangers*), par ED. CIMBALI. br. 8° Roma, 1901.

On sait que la loi française sur les accidents n'accorde pas les mêmes faveurs aux ouvriers étrangers qu'aux nationaux. Les tribunaux, plus libéraux que les Chambres — ou plus charitables, — ont atténué la dureté de la loi en accordant aux ouvriers étrangers de plus fortes indemnités. La Chambre s'est occupée de modifier cette loi; mais M. Cimbali trouve que cette modification n'est qu'une mystification. Pour lui, la loi doit être égale pour les étrangers et pour les nationaux. La réciprocité même ne doit pas être prise en considération.

Pourquoi cette loi en particulier doit-elle être la même pour tous plutôt que les autres? Et si toutes les lois doivent être uniformes, à quoi bon les nations? Ne vaut-il pas mieux que tous les peuples n'en fassent qu'un seul. La vérité est que la loi sur les accidents n'est pas une loi générale, mais un privilège électoral. Les ouvriers étrangers n'étant pas électeurs n'ont rien à y voir; les mettre sur le pied d'égalité à cet égard avec les ouvriers nationaux, ce serait aller contre le

but que les politiciens se proposent. Il n'y a qu'une manière équitable de résoudre la question des accidents, c'est de comprendre les risques dans les salaires; mais pour cela il n'y a pas besoin de loi, ni de jurisprudence.

ROUXEL.

---

SULLA RINNOVAZIONE DEI TRATTATI DI COMMERCIO (*Le renouvellement des traités de commerce*), par A. J. DE JOHANNIS, br. in-8°, Firenze, 1902.

Beaucoup d'Italiens prétendent que les derniers traités de commerce ont profité à l'industrie, mais nui à l'agriculture, que le profit de l'un, le Nord, a été le dommage de l'autre, le Sud. M. de Johannis soutient qu'il n'en est rien, et qu'il n'est pas vrai que les exportations de l'agriculture aient diminué, et à l'appui de son opinion, il donne les statistiques des exportations agricoles; mais il ne donne pas celles des produits industriels, de sorte que la question n'est qu'à demi résolue.

La conclusion de M. de Johannis est que l'antagonisme que l'on dit exister ou que l'on veut créer entre le Nord et le Sud, entre l'Italie agricole et l'Italie manufacturière, n'a pas de raison d'être. L'agriculture italienne n'a pas souffert de la protection qui a été accordée en 1887 aux manufactures. Il est vrai qu'elle a subi une période de crise, mais cette crise se rattache à une cause politique plutôt qu'économique : elle est due à la rupture des rapports commerciaux avec la France. L'agriculture italienne subit alors une forte secousse, comme du reste l'industrie et le commerce, puisque son principal marché d'exportation fut clos et que, en 1888, ses ventes tombèrent de 400 millions à 170. Mais cette crise n'a rien de commun, dit l'auteur, avec les traités de commerce, et ne doit pas être prise en considération pour leur renouvellement. Les négociateurs peuvent se mettre à l'œuvre, libres de toute préoccupation accessoire, et attentifs seulement à sauvegarder les intérêts généraux du pays.

ROUXEL.

---

IL PROBLEMA DEL PANE (*Le problème du pain*), par le COMTE DE SAN BERNARDO, br. in-18. Parma, 1902.

Si l'on en croit le comte de San Bernardo, député espagnol, la misère n'a pas pour cause l'inégale répartition des richesses, mais l'insuffisance de la production. Cette insuffisance vient de ce que l'on sacrifie l'agriculture à l'industrie. A ce mal le socialisme n'est même

pas un palliatif ; le seul remède, c'est le retour à la terre et à un système de culture qui permette aux pays vieux de soutenir la concurrence des pays neufs. Ce système de culture est celui qu'a inventé ou du moins que préconise et met en pratique le colonel italien Solari. C'est ce qui explique que le *problème du pain* ait été traduit de l'espagnol en italien par M. Boschi.

Le système solarien consiste en ce que les plantes de la famille des légumineuses, loin d'épuiser la terre, l'enrichissent ; de sorte que leur alternance avec les céréales permet d'obtenir de meilleures récoltes de celles-ci avec un moindre prix de revient.

On voit que ce système n'est pas nouveau. On sait depuis longtemps que les légumineuses, et même d'autres fourrages verts, reposent la terre et la préparent bien à recevoir le froment ; on pratique depuis longtemps l'assolement alterné. Mais ce que l'expérience avait enseigné, la science l'a expliqué.

Le système Solari résoudra-t-il la question sociale ? Si l'homme vivait seulement de pain, je consentirais à le croire ; mais il vit encore de la parole de Dieu et même de celle du diable. D'ailleurs, la question sociale est à la fois de production et de répartition. M. de San Bernardo abonde trop en ce sens ; mais il dit souvent de vraies vérités et il les dit bien. Son problème du pain mériterait aussi bien d'être traduit en français qu'en italien.

Rouxel.

---

La evolucion bancaria en el mundo (*L'évolution des banques en tous pays*), par Sixto Quesada, br. in-8°, Buenos-Ayres, 1902.

L'Argentine est un pays à finances avariées, qui a besoin de connaître les lois du crédit et des banques pour sortir de l'impasse où il est engagé. C'est dans le but d'éclairer ses compatriotes que M. Quesada, fondateur et directeur gérant de la Banque populaire argentine, a publié cette brochure, résultat d'une conférence faite par lui à l'école nationale de commerce. M. Quesada expose les régimes auxquels sont soumises les banques dans les divers pays civilisés. Ces régimes se réduisent à trois : banques d'Etat, banques surveillées par l'Etat, banques libres. L'auteur donne la préférence aux banques surveillées par l'Etat. Elles sont, en effet, moins mauvaises que les banques d'Etat.

Jusqu'à présent, dit M. Quesada, les financiers « créoles » ont imité les Européens en ce qu'ils ont fait de mal, notamment dans l'émission d'énormes quantités de billets à cours forcé. Ils ont fait des banques des espèces d'institutions de bienfaisance. Ils ont emprunté les titres,

mais non l'organisation des banques anglaises. Les conséquences qui ont résulté de ce régime sont : prospérité illusoire et éphémère, crises, corruption, scandales, dettes publiques, etc. Il est grand temps de revenir à de meilleurs principes pour les banques et pour le reste, afin d'arriver à réduire les charges publiques, car de l'équilibre du budget dépend en grande partie l'équilibre général. L'auteur donne comme exemple à imiter, pour la réduction des charges budgétaires, le Japon, hier presque sauvage. « C'est le plus éloquent exemple de ce que peuvent la persévérance, l'étude et la compétence de ceux qui administrent les finances publiques. »

ROUXEL.

---

## NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

**L'état présent de l'Espagne et l'intervention des Chambres de Commerce**, par ARISTIDE DUPONT, br. in-8°. Louvain Polleunis et Centerick, 1900. — L'Espagne décline depuis longtemps et de plus en plus rapidement. Tout le monde voit le mal, beaucoup en découvrent même la cause, mais quand il s'agit d'appliquer le remède, on ne veut, on ne peut ou l'on n'ose pas. Silvela, par exemple, reconnaît que « le mal prend sa source dans l'âme de la race et que la nation espagnole est condamnée à mort, si elle ne change promptement et absolument sa façon de comprendre la vie; » mais, arrivé au pouvoir, il ne justifie pas les espérances qu'on avait mises en lui : « Le ministère Silvela, dont on espérait beaucoup, a malheureusement déçu la bourgeoisie espagnole en s'alliant aux privilégiés et en refusant de pratiquer la politique de recueillement et de retranchement qui est la condition *sine qua non* de la renaissance du pays ».

Puisque l'Etat ne nous vient pas en aide, aidons-nous nous-mêmes. Voilà ce que se sont dit les espagnols et ils ont formé une *ligue des producteurs* dont le but est de « parvenir par les moyens les plus énergiques et les plus efficaces à la reconstitution immédiate de la nation espagnole ». Ces moyens énergiques consistent à engager la lutte contre le fisc : limiter le chiffre des recettes et le réduire à 800 millions de pesetas, régler les dépenses sur ce chiffre et, pour cela, sabrer sans pitié dans les dépenses administratives. On va même jusqu'à demander la suppression du ministère de la marine et la réduction à

eurs dernières limites des charges militaires. « C'est s'attaquer à forte partie, dit M. Dupont, et de tous les maux qui rongent l'Espagne, ce militarisme corrompu sera le plus difficile à extirper. » La question est de savoir si les producteurs, qui sont le nombre et la vraie force, tiendront ferme dans leurs revendications.

**Des bases du droit socialiste**, par M. EUGÈNE D'EICHHAL, br. in-8°, Paris. Alph. Picard, 1900. Cet opuscule a fait l'objet d'une lecture a l'Académie des sciences morales et politiques. Dans un livre récent, M. A. Menger a soutenu que la justice sociale ne régnait pas parmi les hommes; que des trois moyens proposés pour la faire régner : le droit au travail, le droit à l'existence et le droit au produit intégral du travail, aucun ne résout le problème; et il en propose un quatrième que M. d'Eichthal combat. Le système de M. A. Menger présuppose que toutes les sources de richesse seront, dans des conditions égales, mises à la portée de tout le monde, et que tous les hommes seront également doués par la nature. Ces conditions n'étant pas possibles, « la soi-disant injustice sociale serait simplement déplacée, et d'individuelle deviendrait corporative ».

**Notice sur la Roumanie en 1900**, publiée par l'Agence officielle roumaine, br. in-18°. Paris, 1900. — Ceci est un recueil de renseignements sur tout ce qui concerne la Roumanie : géographie, état politique, agriculture, industrie, commerce, finances, communications, instruction publique, armée ét marine, etc. Les Roumains paraissent plus avancés que nous. La Constitution leur assure — si elle est mieux observée que la nôtre, — la liberté de l'enseignement, la liberté de la presse, la liberté des cultes. La loi pour l'encouragement de l'industrie nationale accorde toute une série d'avantages aux industriels qui ont un capital d'au moins 50.000 francs ou emploient au minimum 25 ouvriers par jour pendant au moins cinq mois de l'année. Naturellement, ces avantages sont accordés au détriment des agriculteurs, des petits industriels, des consommateurs; de sorte qu'en Roumanie comme ailleurs, la loi organise elle-même l'antagonisme social; ensuite elle s'efforce de le supprimer!

ROUXEL.

# CHRONIQUE

Sommaire : Léon XIII et Pie X. — Le projet d'arbitrage entre la France et l'Angleterre. — Les ports francs. — Les résultats du nouveau régime fiscal des successions. — Les capitaux des classes ouvrières en Angleterre. — Le réveil du libre-échange. — Résolutions libre-échangistes de la Chambre de commerce d'Anvers. — Manifeste de la Ligue nationale belge pour la liberté commerciale. — Nécrologie : M. Lamé-Fleury et M. Aug. Ott.

La mort du pape Léon XIII et l'avénement de son successeur Pie X appartiennent au domaine des faits religieux et politiques. Cependant la direction imprimée au monde religieux se répercute sur le monde économique et son influence n'est point une quantité négligeable. Léon XIII l'avait compris et, à l'époque où il n'était encore que Joachim Pecci, cardinal archevêque de Pérouse, il avait publié une lettre pastorale, qui attestait une excellente éducation économique.

« Un célèbre économiste français, Frédéric Bastiat, y disait-il, a rassemblé, comme en un tableau, les bienfaits multiples que l'homme trouve dans la société et c'est une merveille digne d'être admirée. La société étant composée d'hommes essentiellement perfectibles, elle ne peut demeurer immobile ; elle progresse et se perfectionne. Un siècle hérite des inventions, des découvertes, des améliorations réalisées par les précédents et ainsi la somme des bienfaits physiques, moraux, politiques, peut s'accroître merveilleusement. Qui voudrait comparer les misérables cabanes des peuples primitifs, les grossiers ustensiles, les instruments imparfaits, avec tout ce que nous possédons au XIX[e] siècle ? Il n'y a pas de proportion entre le travail exécuté par nos machines si ingénieusement construites, et celui qui sortait avec peine des mains de l'homme... C'est donc une vérité de fait que l'homme dans la société va en se perfectionnant au triple point de vue du bien-être physique, des relations morales avec ses semblables et des conditions politiques. »

Mais l'auteur de la lettre pastorale va plus loin : après avoir

entrepris de démontrer que le catholicisme n'est nullement hostile aux progrès de l'industrie, il s'efforce de justifier l'Eglise de l'accusation d'être l'ennemie de la science. Cette inimitié prétendue, dit-il, ne serait pas seulement absurde, elle serait impie.

« Examinez, en effet, et jugez vous-même. Peut-il y avoir une chose désirée par l'Eglise avec plus d'ardeur que la gloire de Dieu et la connaissance plus parfaite du Divin Ouvrier, que l'on acquiert par l'étude de ses œuvres ? Or, si l'univers est un livre à chaque page duquel sont écrits le nom et la sagesse de Dieu, il est certain que celui-là sera plus rempli d'amour pour Dieu, s'approchera davantage de Dieu, qui aura lu plus avant et plus clairement dans ce livre.

« ... Quelle raison pourrait-il y avoir pour que l'Eglise fût jalouse des progrès merveilleux que notre âge a réalisés par ses études et ses découvertes ? Y a-t-il en eux quelque chose qui, de près ou de loin, puisse nuire aux notions de Dieu et de la foi, dont l'Eglise est la gardienne et la maîtresse infaillible ? Bacon de Verulam, qui s'illustra par la culture des sciences physiques, a écrit qu'un peu de science éloigne de Dieu, mais que beaucoup de science y ramène. Cette parole d'or est toujours également vraie, et si l'Eglise s'effraie des ruines que peuvent faire ces vaniteux qui pensent avoir tout compris parce qu'ils ont une légère teinture de tout, elle est pleine de confiance envers ceux qui appliquent leur intelligence à étudier sérieusement et profondément la nature[1] »

On le voit, Léon XIII était un esprit libéral et un esprit moderne. Il n'appartenait pas au passé. Il était de son temps. Il l'était même un peu trop lorsqu'il teintait légèrement de socialisme ses célèbres encycliques : *De conditione opificum* et *Rerum novarum*. On lui a reproché d'avoir parlé et écrit plutôt qu'agi. Mais si le pape est infaillible, il est loin d'être omnipotent. Il est obligé de se conformer à l'opinion de la classe dirigeante du monde religieux et, comme la plupart des classes dirigeantes, celle-ci n'a qu'un goût modéré pour les réformes. Quoique la protection de l'Etat ne lui ait guère réussi, elle est demeurée protectionniste, et pas plus sous Pie X que sous Léon XIII, on ne peut s'attendre à ce qu'elle accepte de plein gré le seul remède à la crise d'indifférence qui menace aujourd'hui beaucoup plus qu'aucune mesure d'expulsion et de confiscation l'existence du catholi-

[1] *Le pape Léon XIII économiste. Journal des Economistes*, n° du 15 mars 1878.

cisme, — celui dont Cavour a donné la formule : *l'Eglise libre dans l'Etat libre.*

***

A la suite des visites de M. Loubet et d'un bon nombre de membres du Parlement en Angleterre, une détente salutaire s'est opérée dans nos relations politiques avec nos voisins d'outre-Manche. Un fervent ami de la paix, M. d'Estournelles de Constant, a saisi cette occasion pour appuyer le projet de traité d'arbitrage de M. Barclay, — projet qui a reçu l'adhésion d'un grand nombre de Chambres de commerce de France, aussi bien que d'Angleterre. Il a résumé les conditions et les avantages de ce traité dans la lettre suivante, adressée à M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères.

1° Conclusion du traité d'arbitrage que notre groupe réclame depuis sa fondation, conformément à l'article 19 des actes de La Haye, de même qu'il a réclamé et obtenu la négociation de traités semblables avec la Hollande, la Suède et la Norvège, de même qu'il en obtiendra d'autres encore, nous l'espérons, notamment avec l'Italie. Traité raisonnable, et, dans les limites de notre programme, analogue à ceux qui ont été négociés ou conclus entre l'Angleterre et les Etats-Unis, la République Argentine et l'Italie ; avec cette différence, toutefois, que la cour de La Haye étant aujourd'hui constituée, ledit traité en tiendra compte et fera cesser le boycottage qui pèse sur elle. Nous ne voulons pas d'un simulacre de traité aboutissant à diminuer l'œuvre de La Haye ; l'opinion ne l'accepterait pas plus que nous :

2° Ce traité signé, les Anglais ne demandent qu'à se mettre d'accord avec la France et la Russie pour limiter l'écrasant fardeau des dépenses militaires navales des trois puissances ; j'ai reçu, à cet égard, verbalement et par écrit, des assurances catégoriques ;

3° Enfin, dès à présent et le plus tôt possible, une liquidation s'impose, liquidation amiable de toutes les difficultés que la diplomatie, depuis vingt ans, use ses efforts à éluder et qui, plusieurs fois, ont été sur le point de faire éclater une guerre désastreuse pour l'un comme pour l'autre des deux pays. Il surgira bien assez de difficultés nouvelles dans l'avenir ; débarrassons-nous des anciennes.

Sur ces trois points, les dispositions sont également favorables à Londres ; les nôtres ne sauraient être différentes. L'incertitude où nous avons vécu ne peut plus durer ; il faut savoir prendre un parti. Aboutissons à un accord. Nous vous soutiendrons, Monsieur le minis-

tre, pour y arriver, et notre ambassadeur à Londres ne peut souhaiter, de son côté, un but plus digne de sa belle carrière.

Hâtons-nous donc de profiter de circonstances toujours changeantes ; qu'on ne nous dise pas qu'il convient d'attendre notamment la fameuse date des élections générales anglaises, éternelle défaite invariablement employée pour échouer aux résultats que l'on connaît.

*
* *

En s'associant pour proposer aux Chambres l'établissement de ports francs ou pour mieux dire de zones franches dans les ports maritimes, les ministres du Commerce, des Finances et des Travaux publics ont mis de très mauvaise humeur les membres du bloc protectionniste, — celui-ci bien autrement compact et solide que le bloc politique. Surtout ils ne pardonnent pas aux auteurs de ce projet de l'avoir appuyé sur des considérations qui exhalent une odeur suspecte de libre-échange. Etait-il bien nécessaire d'apprendre au public, en langage officiel, que les exportations de la France ne se sont élevées que de 552 millions de 1891 à 1901, tandis que celles de l'Allemagne se sont augmentées de 2.129 millions, de l'Angleterre de 1.420, des Etats-Unis de 2.304 ; que notre flotte à vapeur ne s'accroissait en vingt-cinq ans que de 680.000 tonnes pendant que la flotte allemande en gagnait 1.600.000 et la flotte anglaise 8 millions ; que le mouvement de la navigation ne s'augmentait que de 4 1/2 millions de tonnes en France, dans les trente dernières années, contre 6 1/2 en Allemagne, 22 en Italie et 23 1/2 en Angleterre ; que le port de Marseille ne progressait que 2.750.000 tonnes, le Havre et Dunkerque de moins d'un million, Bordeaux de moins de 500.000, alors que les ports rivaux de l'étranger, Anvers, Hambourg, Gênes, etc., voyaient tripler et même quintupler leur tonnage. Ces comparaisons désobligeantes n'étaient-elles pas autant de pierres jetées dans le jardin du protectionnisme ? Et que pouvait signifier le projet lui-même, sinon que la muraille douanière bâtie par M. Méline empêchait le développement de l'industrie et du commerce de la France, au point qu'il était devenu nécessaire d'y pratiquer une brèche ?

Cette brèche, il faut le dire, n'est pas bien large et nous avons peur qu'elle ne laisse point passer grand'chose. D'abord, l'établissement des zones franches sera l'objet d'une réglementation méticuleuse, et le gouvernement est d'avis qu'il n'y a pas lieu de les multiplier et de trop les étendre. Enfin, si toutes les opérations

de manutention, de triage, etc., y sont autorisées, le projet interdit néanmoins *en principe* l'établissement dans l'enceinte franche d'industries autres que les chantiers de construction maritime ; en fait, on pourra en admettre quelques-unes, mais sous la réserve expresse qu'elles jouissent déjà du bénéfice de l'admission temporaire.

Dans ces limites et sous ces conditions les zones franches ne faciliteront que dans une faible mesure l'expansion industrielle et commerciale que le protectionnisme a enrayée. Ce n'en sera pas moins un progrès, pourvu que le bloc ne se mette pas en travers !

* * *

L'administration vient de publier les résultats du nouveau régime fiscal appliqué aux successions en vertu de la loi de finances du 25 février 1901. En voici le résumé :

En 1902, 363.612 successions ont été déclarées, représentant un actif brut de 5.211.196.609 fr. Cet actif, après déduction du passif, a été ramené à 4.772.126.095 fr., et c'est sur cette somme qu'ont été perçus les droits établis par la loi de 1904.

Voici le classement des successions d'après l'importance de leur actif net :

| | Nombre | Sommes |
|---|---|---|
| De 1 à 2.000 francs | 213.378 | 241.495.379 |
| De 2.001 à 10.000 fr. | 97.257 | 554.175.032 |
| De 10.001 à 50.000 fr. | 39.198 | 903.986.972 |
| De 50.001 à 100.000 fr. | 6.964 | 477.418 303 |
| De 100.001 à 250.000 francs | 4.250 | 662.785.668 |
| De 250.001 à 500.000 fr. | 1.473 | 513.491.845 |
| De 500.001 à 1 million | 684 | 453.692.706 |
| De 1 million à 5 millions | 381 | 714.187 548 |
| Au-dessus de 5 millions | 27 | 250.892.552 |
| Totaux | 363.612 | 4.772.126.005 |

C'est dans le département de la Seine qu'ont été ouvertes le plus grand nombre de successions représentant le plus gros actif : il n'y a pas eu, en effet, moins de 12.760 successions représentant un actif net taxé de 1.315.019.302 fr. Ces 12.760 successions se répartissent ainsi : 5.517 de 1 à 2.000 fr.; 3.271 de 2.001 à 10.000 fr.; 3.101 de 10.001 à 50.000 fr.; 1.184 de 50.001 à 100.000 fr.; 990 de 100.001 à 250.000 fr.; 458 de 250.001 à 500.000 fr.; 283 de 500.001 à 1 million; 207 de 1 à 5 millions et 16 au-dessus de 5 millions.

Sept départements seulement ont eu des successions dépassant 5 millions : la Seine, dont nous venons de parler, les Bouches-du-Rhône, le Rhône, la Seine-Inférieure, le Nord, la Côte-d'Or et l'Aisne. Il y a eu : dans les Bouches-du-Rhône, 2 successions représentant 22.846.851 fr.; dans le Rhône, 2 successions représentant 19.104.077 fr. dans la Seine-Inférieure, 3 successions représentant 17.120.202 fr. ; dans le Nord, 2 successions représentant 12.143.556 fr.; dans la Côte-d'Or, 1 succession représentant 5.578.875 fr. Pour le département de la Seine, les 16 successions supérieures à 1 million donnent à elles seules 161.248.986 fr.

Dans deux départements il y a eu, en 1902, moins de 1.000 successions : la Corse et les Hautes-Alpes. La Corse a eu 926 successions représentant 1.429.834 fr., le chiffre le plus bas des 86 départements. Les Hautes-Alpes ont eu 976 successions représentant 3.644.775 fr. La Lozère vient en troisième lieu avec 1.101 successions représentant 4.327.341 fr.

Les petites successions sont naturellement de beaucoup les plus nombreuses, mais la part des grosses est relativement faible ; elle le serait davantage encore si notre législation protectionniste n'accroissait pas artificiellement les gros revenus aux dépens des petits, — ceci sous un régime politiquement, mais non encore économiquement démocratique.

* * *

En Angleterre, sous un régime économiquement, mais non encore politiquement démocratique, la politique de la vie à bon marché a permis à la multitude d'élever à la fois son *standard of living* et d'accumuler dans les caisses de ses associations ouvrières et autres des capitaux, dont la statistique du *Board of labour* nous apporte le détail suggestif. Voici quels étaient, en 1900, le nombre de leurs membres et le montant de leur capital :

| | Membres | Capital (liv. st.) |
|---|---|---|
| | — | — |
| Sociétés de constructions...... | 602.981 | 60.776.508 |
| Sociétés de secours mutuels.... | 11.750.130 | 39.487.619 |
| Sociétés coopératives........... | 1.741.062 | 35.099.370 |
| Trade-Unions.................. | 1.436.283 | 3.515.067 |
| Sociétés contre les accidents... | 100.397 | 39.585 |
| Les Amis du travail.......... ... | 31.542 | 250.909 |
| Sociétés de crédit............. | 52.730 | 4.654.112 |
| Caisses d'épargne des compagnies de chemin de fer....... | 1.601.485 | 57.196.458 |
| Caisses d'épargne postales et privées...................... | 8.046.680 | 138.818.175 |

Au total :

25.363.290 membres et 339.837.703 livres sterling de capital, c'est-à-dire 8.495.942.575 fr.

N'oublions pas qu'en Angleterre on a cessé, depuis soixante ans, de renchérir le pain, la viande et les autres articles de nécessité ou de confort, au profit du petit nombre et aux dépens du grand.

*
* *

La campagne entreprise par M. Chamberlain pour ramener l'Angleterre au protectionnisme, les impôts de plus en plus lourds que les agrariens allemands, italiens, français prélèvent sur la multitude des mangeurs de pain et de viande ont commencé à réveiller les libre-échangistes endormis. En Allemagne, les socialistes ont pris pour plateforme aux dernières élections la réduction des droits sur les blés, et on sait que cet emprunt à une doctrine qu'ils dédaignaient naguère leur a valu une victoire signalée. En Italie, le congrès du parti républicain qui se réunira à Forli du 6 au 8 septembre a mis à son ordre du jour : « L'aggravation des droits de consommation et l'économie nationale. » M. le professeur Giovannini, qui s'est chargé d'introduire cette question, a fait une série de conférences qui ont obtenu un vif succès en faveur de la fondation d'une ligue libre-échangiste italienne. Bref, les protectionnistes italiens, sans parler des autres, pourraient bien s'apercevoir quelque jour que la Roche tarpéienne n'a pas cessé d'être près du Capitole.

*
* *

C'est à sa politique libre-échangiste que la Belgique a été redevable du merveilleux essor de son industrie et de son commerce que nous signalions dans notre dernière chronique. Les politiciens conservateurs n'en ont pas moins tenté de déroger à cette bienfaisante politique pour complaire à leurs électeurs, les gros propriétaires fonciers. Ils ont taxé successivement la viande et la plupart des denrées alimentaires, sans oser cependant renchérir le pain. La Chambre du commerce d'Anvers a fini par s'émouvoir de ces tentatives sournoises de résurrection du protectionnisme et elle a publié un manifeste dont nous nous plaisons à reproduire les énergiques conclusions :

« La Chambre de commerce d'Anvers.

Considérant que le relèvement économique, après 1830, a été vainement tenté par le régime protectionniste ; — que le pays est entré dans les voies de la prospérité par des réformes douanières ; — que

l'extension de ces réformes (par les traités de commerce et par des abolitions de droits d'entrée) a donné un essor prodigieux au commerce et à l'industrie belges et assuré le bien-être de toutes les classes de la population;

Considérant que ces progrès, dus à une accentuation dans la marche vers le libre-échange, sont enrayés par une orientation économique rétrograde.

Revu ses requêtes et protestations contre ce régime d'appauvrissement des masses et d'atteinte à la prospérité publique notamment :

En 1879, contre l'augmentation des droits d'entrée sur les fruits et et les tabacs;

En 1883 contre la surélévation des droits d'entrée sur les tabacs;

En 1885 contre la surtaxe des sucres exotiques et contre le rétablissement des droits sur le bétail, la viande et les céréales;

En 1892 contre les droits proposés sur diverses denrées alimentaires et depuis, contre les droits sur les farines, l'orge, le malt, le beurre, la margarine, les graisses, le houblon, les tannins, le miel, le sel, le vernis, etc.

Considérant que la Législature et le gouvernement n'ont tenu aucun compte ni des avertissements des Chambres de commerce ni des plaintes de la population;

Revu ses mémoires du 12 février et 1er mai 1903, par lesquels elle dénonce au pays les retours protectionnistes et les manœuvres employées depuis vingt-trois ans pour aggraver sans cesse les droits de consommation. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

La Chambre de Commerce d'Anvers proteste contre le système de privilèges et de favoritisme accordé à un petit nombre au détriment de toute la Belgique et de son avenir économique.

Fait appel au bon sens et au patriotisme de ses compatriotes.

Et les convie à se joindre à elle pour, par tous les moyens légaux, manifester que le pays veut la cessation de toute compromission avec le protectionnisme et l'orientation franche et déclarée dans le sens du libre-échange.

Anvers, ce 10 juillet 1903.

La Chambre de commerce :

Le secrétaire-général,
J. Albrecht.

Le trésorier,
H. Oostendorp.

Le président,
Charles Corty.

Les vices-présidents,
E. Castelin. Ed. Schwenn.

***

En Belgique, la « Ligue nationale pour la liberté commerciale », que préside notre collègue et ami M. Louis Strauss, a publié sous ce titre suggestif : *le protectionnisme c'est le vol*, une analyse morale et économique de cette main-mise légale sur le bien d'autrui.

Que le protectionnisme remplisse les conditions caractéristiques du vol, l'auteur le démontre sans peine.

Pour qu'il y ait vol, deux conditions doivent être remplies : 1° Il doit y avoir soustraction, enlèvement d'une chose qu'on fait sortir de la possession de celui qui la détient pour la faire passer en la possession d'un autre ; 2° Il doit y avoir chez l'auteur de la soustraction l'intention coupable de s'approprier le bien d'autrui.

Ces conditions se trouvent dans le protectionnisme qui n'est, en somme, qu'un vol légal.

On crée des obstacles à la circulation et à la consommation des produits, parce que des particuliers veulent enlever aux masses une partie de leurs salaires, de leurs revenus et assurer des bénéfices à quelques propriétaires ruraux et à quelques fabricants qui ne donnent rien en échange de cette prime qu'on leur accorde.

C'est là, évidemment, une violation de la propriété.

Quand un malheureux prend un pain dans la boutique du boulanger c'est un misérable que la justice condamne à la prison, pour vol. Mais, quand des agrariens ou des industriels enlèvent, grâce à la douane, une partie du salaire des ouvriers, on appelle cela de la politique nationale et non pas un vol. La spoliation devient légale ; elle n'en reste pas moins immorale.

Les propriétaires fonciers veulent pouvoir conserver leurs propriétés ; ils ont tort de chercher à ravir celle d'autrui.

Et c'est pourquoi le titre qui conviendrait le mieux à une Ligue libre-échangiste serait celui de *Ligue pour la défense de la propriété*.

***

Un de nos anciens collaborateurs, M. E. Lamé-Fleury, inspecteur général des mines, en retraite, ancien conseiller d'Etat, est mort le 28 juillet dernier à l'âge de quatre-vingts ans. M. Lamé-Fleury a publié dans ce journal des articles très remarqués sur les questions des moyens de transports, des mines, etc., qu'il traitait avec une compétence particulière.

On nous annonce aussi la mort d'un vétéran de la science économique, M. Auguste Ott, décédé le 6 de ce mois dans sa 90e année. M. Ott s'était d'abord occupé d'études philosophiques; il avait publié en 1844 un exposé du système de Hégel et, plus tard, un ouvrage sur « le problème du mal ». Mais son œuvre capitale a été son *Traité d'économie sociale ou l'économie politique coordonnée au point de vue du progrès*, dont la 2e édition a paru en 1892. Quoique les socialistes aient opposé cet ouvrage aux économistes, que l'auteur accusait à tort d'avoir immobilisé la science en méconnaissant l'importance du problème social, nous croyons qu'on peut le consulter avec fruit. Vivant dans la retraite, et ne recherchant point la réclame, M. Ott n'a point obtenu toute la notoriété que méritaient ses qualités de penseur et d'écrivain.

G. de M.

Paris 14 août 1903.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

*Condillac économiste*, par Aug. Lebeau, 1 vol. in-8°, 458 pages, 1903, 7 fr. 50, Paris, Guillaumin et Cie.

*Les fonds Ottomans. Unification de la Dette* 1903, par P. Wormser, br. gr. in-8°, 1903, 48 pages, 1 fr. 50, Paris, Guillaumin et Cie.

*Essai sur la légitimité du droit de coalition. Les grèves de 1900 en France et à l'étranger*, par A. Hours, 1 vol. in-8°, 140 pages, 1903, 3 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

*Un nouvel impôt sur le revenu*, par Kœning (Mémoire qui a inspiré le projet du gouvernement), relatif à la réforme de la contribution personnelle mobilière déposé sur le bureau de la Chambre par M. Dauphin, ministre des Finances, le 26 février 1887. 2e édition, 1 vol. in-18°, 193 pages, 1887, 3 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

*Revue Internationale du commerce, de l'industrie et de la Banque.* Organe des Congrès internationaux du commerce et de l'industrie publié sous la direction de M. Hayem et M. Maurice Schloss. N° du 30 juin 1903, in-8°, 220 pages, 7 fr. 50, Paris, Guillaumin et Cie.

*Pour la France*, par F. Appy. Sa repopulation et son relèvement. Br. in-8°, 144 pages, 1899, 1 fr. 50. Les moyens de faire connaître sa volonté par le suffrage universel organisé, br. in-8°, 103 pages, 1 fr. Les 2 brochures ci-dessus réunies en une seule 2 fr. 50, Paris, Guillaumin et Cie.

*Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique Barbaresque* (1560-1793) (Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Maroc), par P. Masson, 1 vol. gr in-8° 676, pages, 1903, Paris, Hachette et Cie.

*La mutualité. Ses principes. Ses bases véritables*, par F. Lépine avec Lettre-préface de M. Frédéric Passy. 1 vol. in-18°, 311 pages, 1903, 3 fr. 50, Paris, A. Colin.

*Côtes et ports français de la Manche*, par C. Lenthéric, 1 vol. in-18°, 311 pages 1903, Paris, Plon-Nourrit.

*La Police des Mœurs*, par E. Dolléans, 1 vol. in-8°, 262 pages, 1903-5 fr. Paris L. Larose.

*Annales de l'Institut International de sociologie*, publiées sous la direction de René Worms, t. IX. Travaux de l'année de 1902, 1 vol. in-8°, 361, pages, 1903, 7 fr. Paris, Giard et Brière.

*La Falsification des Boissons. Histoire, législation, jurisprudence en France et à l'Etranger*, par Louis Hue, 1 vol. in-8°, 324 pages, 1903, 6 fr. Paris, Chevalier et Rivière.

*Carlyle et le Saint-Simonisme. Lettres à Gustave d'Eichthal*, traduites par E. d'Eichthal, Extrait de la *Revue Historique*, br. in-8° 15 pages 1903, Paris, F. Alcan.

*L'âge d'admission des enfants au travail industriel, Le travail de Demi-Temps.* Rapport présenté par E. M. Saint Léon, br. in-18°, 43 pages, 0 fr. 60, Paris, F. Alcan.

*Réseaux d'Etat et tarifs*, par M. Peschaud (Extrait de la *Revue politique et parlementaire*), br. in-8°, 91 pages, 1903. Paris, *Revue politique.*

*Le problème du déterminisme social.* Déterminisme biologique et déterminisme social, par D. Draghicesco, br. in-8°, 97 p., 1903, 2 fr. 50, Paris, *Grande France.*

*Compte rendu des opérations et de la situation de la caisse générale d'épargne et de retraite*, instituée par la loi du 16 mars 1865, sous la garantie de l'Etat. Année 1902, 1 volume in-4° de 282 pages, 1903. Bruxelles.

*Les associations de producteurs* (trusts, cartels et syndicats), par P. Duchaine, préface de L. Strauss, 1 v. in-18, 579 p., 1903, 5 fr. Bruxelles, Lebègue et Cie.

*La Roumanie et les Juifs*, par Verax, 1 volume in-8°, 377 pages, 1903, Bucarest, Socecu.

*Der Lübecker schoss bis zur Reformationszeit*, von Dr. J. Hartwig, 1 vol. in-8°, 237 pages, 1903, Leipzig, Duncker et Humblot.

*Der Einfluss von Staat und Recht auf die Entwicklung des Eigenthums*, von Ludwig Felix, 1 vol. in-8°, 621 pages, 1903, Leipzig, Duncker et Humblot.

*Die indische Währungsreform*, von Dr O. HEYN, 1 vol. in-8°, 375 p., 1903 Berlin, Guttentag.

*Der ausbau des heutigen schutzzollsystems in Frankreich und seine wirkungen im Lichte der Handelsstatistik*, von B. FRANCKE, 1 volume in-8°, 148 pages, 1903. Leipzig, Duncker et Humblot

*Gründung und Geschichte des credit mobilier*. Zwei kapitel aus Anlagebanken, von Dr J. PLENGE, 1 vol. in-8°, 1903, Tübingen, H. Laupp's

*Philosophie der Anpassung mit besonderer Berücksichtigung des Rechtes und des Staates*, von H. MATZAT, 1 vol. in-8°, 320 pages, 1903 Iena, G. Fischer

*Darwinismus und Sozialwissenschaft*, von A RUPPIN, 1 vol. in-8°, 177 p., 1903, Iena, G. Fischer.

*Della vita e del Pensiero Di Vincenzo Gioberti*, par L. MICH. BILLIA broch. in-8°, 59 pages, 1903, Firenze, *Lassegna Nazionale*.

*Lo scopo e le Funzioni delle Banche di Emissione studio dell' aw*. EUG. AMBRON, 1 vol. in-8°, 155 p., 1903, Firenze, F. Lumachi.

*Saggio di uno studio sui sentimenti Morali del dott*. GUGLIEMO SALVADORI, 1 vol. in-8°, 138 p., 1903, Firenze, F. Lumachi.

*L'Italia all' Esposizione universale di Parigi*, 1900, par A. STELLA, br. in-8°, 67 p., 1902, Roma, Tipografia G. Bertero.

*Report on strikes and Lock-Outs*, 1902 and on conciliation and arbitration Boards, 1 vol. in-8°, 132 p., 1903, London, Darling et son.

*The centralization of administration in Ohio* by S. P. ORTH. 1 vol. in-8°, 177 p., 1903, New-York, Macmillan.

*Principles of Justice in Taxation*, by S. F. WESTON, 1 vol. in-8°, 299 p., 1903, New-York, Macmillan.

---

*La Gérante :* PAULINE GUILLAUMIN

Paris. — Typ A. DAVY. 52, rue Madame.

CHEMIN DE FER DU NORD

# SAISON DES BAINS DE MER

**de la veille des Rameaux au 31 Octobre**

## BILLETS D'ALLER & RETOUR

**Prix** (non compris le timbre de quittance) **et durée du trajet au départ de Paris**

| DE PARIS AUX STATIONS BALNÉAIRES CI-DESSOUS | BILLETS HEBDOMADAIRES (a) | | | BILLETS D'EXCURSION (b) | | DURÉE du TRAJET |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1re classe | 2e classe | 3e classe | 2e classe | 3e classe | |
| Berck | 31 » | 24 15 | 17 » | 11 15 | 7 35 | 3 h. 1/2 |
| Boulogne (ville) | 34 » | 25 70 | 18 90 | 11 10 | 7 30 | 3 h. 1/4 |
| Calais (ville) | 37 90 | 29 » | 21 85 | 12 35 | 8 10 | 3 h. 1/2 |
| Cayeux | 29 30 | 23 05 | 15 95 | 11 » | 7 25 | 3 h. 1/2 |
| Conchil-le-Temple | 28 80 | 22 50 | 15 75 | 9 75 | 5 35 | 3 h. 1/2 |
| Dannes-Camiers | 31 70 | 24 40 | 17 50 | 10 50 | 6 85 | 3 h. 1/2 |
| Dunkerque | 38 85 | 29 95 | 22 60 | 12 50 | 8 20 | 4 heures |
| Etaples | 30 90 | 23 95 | 17 » | 10 35 | 6 75 | 3 h. 1/4 |
| Eu | 25 40 | 20 10 | 13 70 | 8 85 | 5 75 | 3 h. » |
| Ghyvelde (Bray-Dunes) | 39 95 | 31 15 | 23 40 | 12 50 | 8 20 | 5 h. » |
| Gravelines (Petit-fort-Philippe) | 38 85 | 29 95 | 22 60 | 12 50 | 8 20 | 4 h. 1/2 |
| Le Crotoy | 27 90 | 21 95 | 15 15 | 10 25 | 6 75 | 3 h. 1/2 |
| Leffrinckouke | 39 40 | 30 55 | 23 05 | 12 50 | 8 20 | 5 heures |
| Le Tréport-Mers | 25 75 | 20 35 | 13 90 | 9 » | 5 85 | 3 h. » |
| Loon-Plage | 38 75 | 29 90 | 22 50 | 12 50 | 8 20 | 4 h. 1/2 |
| Marquise-Rinxent | 35 60 | 26 80 | 20 05 | 11 75 | 7 70 | 4 h. » |
| Noyelles | 26 45 | 20 85 | 14 35 | 9 15 | 5 95 | 3 h. » |
| Paris-Plage (*tramway du 15 mai au 15 octobre*) | 32 10 | 24 95 | 18 » | 11 35 | 7 75 | 3 h. 1/4 |
| Quend-Fort-Mahon | 28 30 | 22 15 | 15 45 | 9 60 | 6 25 | 3 h. 1/2 |
| Saint-Valery-sur-Somme | 27 15 | 21 35 | 14 75 | 9 30 | 6 05 | 3 h. » |
| Wimille-Wimereux | 34 55 | 26 10 | 19 30 | 11 25 | 7 40 | 3 h. 1/2 |
| Woincourt | 26 45 | 20 85 | 14 35 | 9 15 | 5 95 | 3 h. » |
| Zuydcoote | 39 80 | 30 95 | 23 25 | 12 50 | 8 20 | 5 h. » |

a) Valables du vendredi au mardi ou de l'avant-veille au surlendemain des fêtes légales.

Des carnets comportant cinq billets d'aller et retour sont délivrés dans toutes les gares e stations du réseau à destination des stations balnéaires ci-dessus. — Le voyageur qui prend un carnet pourra utiliser les coupons dont il se compose à une date quelconque dans le délai d trente-trois jours, non compris le jour de distribution.

b) Valables pendant une journée les dimanches et jours de fêtes légales.

Une réduction de 5 à 25 0/0 est faite selon le nombre des membres de la famille.

Note importante. — Pour les heures de départ et d'arrivée, ainsi que pour les autres billets spéciaux de bains de mer, consulter les affiches

Typographie A. DAVY, 52, rue Madame, Paris. — *Téléphone.*

62e Année 5e Série



# JOURNAL DES ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

Rédacteur en Chef : G. de MOLINARI
Correspondant de l'Institut

15 SEPTEMBRE 1903

PARIS
Administration et Rédaction
LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie
Rue Richelieu, 14.

1903

## SOMMAIRE DU NUMÉRO DE SEPTEMBRE 1903

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

# LA CONCURRENCE ET SES ORGANES

## INTERMÉDIAIRES ET MARCHÉS[1].

Nous assistons à une réaction contre le régime de la liberté du travail et nous ne pouvons nous dissimuler que les socialistes qui attaquent ce régime sont plus populaires que les économistes qui le défendent.

Peut-être y a-t-il de notre faute. Nous nous contentons volontiers de dissiper les illusions que le socialisme s'efforce de répandre sans insister assez sur les justes espérances que l'application progressive du principe de la liberté du travail et de l'échange nous permet de concevoir. Il y a eu certainement, au début du nouveau régime, une période difficile et douloureuse à traverser pour la multitude, débarrassée du poids de la servitude, mais, en même temps, chargée d'un autre poids lourd à porter : celui de la responsabilité naturellement attachée à la liberté. Car les difficultés qu'elle avait à surmonter, dans cette période d'apprentissage,

[1] Voir le numéro du 15 décembre 1902.

étaient d'autant plus grandes que sa liberté était incomplète, tandis que sa responsabilité était entière.

## I

Sous le régime de l'esclavage, qui a été la première étape de la civilisation, la condition de l'ouvrier ne différait pas de celle de la bête de somme, à laquelle il était d'ailleurs assimilé. Mais s'il ne possédait aucune liberté, il n'avait, en revanche, aucune responsabilité. Sa vie matérielle était assurée autant qu'elle pouvait l'être par l'intérêt de son maître. Cette assurance, il la payait sans doute fort cher, car le maître s'attribuait la totalité du produit net qu'il tirait du travail de ses esclaves aussi bien que de celui de ses autres bêtes de somme. Mais l'esclave n'avait à pourvoir ni à la recherche de sa subsistance, ni à l'entretien de sa vieillesse, ni aux charges d'une famille. Cette responsabilité dont il était exempt, aurait-il été capable de la supporter? Pouvait-il se passer de l'assurance contenue dans l'esclavage? S'il avait été abandonné à lui-même, aurait-il pu subvenir à toutes les nécessités de sa conservation et de sa reproduction? Les plus intelligents et les plus énergiques y auraient réussi peut-être, mais en eût-il été ainsi de la multitude à peine élevée au-dessus de l'animalité et vouée dans l'état primitif de l'industrie humaine à des travaux qui, n'exigeant que de la force musculaire, excluaient l'exercice, partant le développement des facultés nécessaires au gouvernement de soi-même? Loin de réaliser un produit net, elle n'aurait pas couvert ses frais de conservation et de reproduction. L'esclavage lui était donc avantageux, et c'est ce qui explique qu'il ait pu subsister dans la longue période d'enfance de la civilisation.

Si l'esclavage a disparu, au moins sous sa forme primitive dans les sociétés en voie de civilisation, s'il s'est successivement modifié en faisant une part de plus en plus large à la liberté et à la responsabilité de l'ouvrier, si le servage agricole, la sujétion industrielle et, finalement, la liberté du travail l'ont remplacé, ce n'est point, n'en déplaise aux socialistes, par l'intervention des moyens révolutionnaires, c'est à la suite d'une lente évolution économique et morale; c'est parce que des progrès matériels et moraux l'ont rendu de moins en moins avantageux, puis onéreux aux maîtres aussi bien qu'aux esclaves ou aux serfs. A mesure que l'industrie, en se perfectionnant, a moins exigé la coopération de la force physique de l'ouvrier et davantage celle de ses facultés intellectuelles et morales, et que celles-ci ont pu se développer par l'exer-

cice, la tutelle contenue dans la servitude, sous forme d'esclavage, de servage ou de sujétion, lui est devenue moins nécessaire et le prix dont il la payait lui a paru trop élevé. Il a donc trouvé profit à s'en affranchir. De son côté, le maître n'a pas trouvé moins de profit à se débarrasser des charges de l'entretien et de la tutelle de ses esclaves lorsqu'il a pu se procurer en quantité suffisante du travail libre. Cependant, le travail de l'ouvrier libre n'allait-il pas lui coûter plus cher que celui de l'esclave? Il n'avait à couvrir que les frais d'entretien et de reproduction de ses esclaves; n'allait-il pas être obligé de fournir en sus aux ouvriers libres une part du produit net de son industrie? Et les frais d'entretien et de reproduction, auxquels s'ajoutait cette part éventuelle du produit net qu'il devrait leur rembourser, ne dépasseraient-ils pas le montant du prix de revient du travail esclave? Il en eût été ainsi, sans doute, si, d'une part, les ateliers d'esclaves avaient été gérés avec la rigide économie que recommandait le vieux Caton et si, d'une autre part, le travail esclave avait valu le travail libre. Mais la gestion des ateliers d'esclaves ou des domaines cultivés par des serfs, abandonnée le plus souvent à des intendants, était loin d'être économique, et le travail de l'esclave était inférieur en qualité à celui de l'ouvrier libre, stimulé par la nécessité de pourvoir lui-même à son entretien et par la possibilité d'améliorer son sort.

Ce qui a déterminé la modification successive, puis l'abolition du régime de l'esclavage, c'est, en dernière analyse, chez l'ouvrier, l'acquisition et l'accroissement de la capacité de se gouverner soi-même, affaiblissant et finissant par supprimer le besoin d'une tutelle qui ne valait plus ce qu'elle lui coûtait; chez le maître, c'est la possibilité de se procurer un travail qui lui revenait moins cher. C'est par l'action de ces causes morales et économiques que s'est opérée la libération de la multitude plus ou moins étroitement assujettie à la classe gouvernante des sociétés, propriétaire des agents et des matériaux de la production.

Toutefois à cette opération de causes dérivant les unes et les autres de la loi naturelle de l'économie des forces s'est jointe, pour l'accélérer et la généraliser, l'opération artificielle des lois humaines. La liberté a été imposée d'autorité, le plus souvent sous l'influence de passions généreuses, mais qui ne tenaient aucun compte de l'inégalité du développement de la capacité de supporter la responsabilité naturellement attachée à la liberté. Si elle a été utile à ceux qui possédaient cette capacité, elle a été nuisible à ceux qui continuaient à éprouver le besoin d'une tutelle adaptée

à l'état inférieur de leur mentalité, et qui se trouvaient, le plus souvent aussi, placés dans un milieu où il leur était difficile sinon impossible de profiter des avantages que leur promettait le régime nouveau. De là les maux qui ont suivi l'avènement de la liberté du travail et qui ont provoqué la réaction du socialisme.

## II

Quel était, en effet, l'état mental des classes ouvrières, à l'époque où elles ont été affranchies des restes de la servitude, et quelles étaient les conditions matérielles du milieu où elles avaient à pourvoir à leur subsistance? Possédaient-elles, au moins en majorité, la capacité morale qu'exige le gouvernement de soi-même, et les conditions matérielles du milieu où elles vivaient leur permettaient-elles de réaliser dans l'emploi de leur capital de forces productives, la part de profit naturellement attachée à cet emploi?

Nous nous rendrons compte de la capacité nécessaire au gouvernement de soi-même, en examinant les obligations qu'il impose à l'individu. C'est d'abord celle de pourvoir à sa subsistance et à celle des êtres dont il est responsable, sans empiéter sur la propriété et la liberté d'autrui; ce qui signifie qu'il doit recourir uniquement à l'emploi de son capital de forces productives pour résoudre le problème de l'existence. Mais combien ce problème est plus difficile à résoudre à l'homme libre qu'il ne l'est à l'esclave! Ou pour mieux dire, il ne se pose pas à l'esclave, — pas plus qu'à l'animal domestique. Il lui suffit de se soumettre à la discipline et d'exécuter la tâche que son maître lui impose, et de se laisser vivre. La seule vertu qui lui soit nécessaire, c'est l'obéissance. A l'existence passive qui lui est faite, comparons celle de l'homme libre. Aux règles disciplinaires qui constituaient le code du maître se sont substituées celles du code de la société dont il est membre. Mais le maître pourvoyait à la subsistance de l'esclave, tandis que la société se borne à lui imposer l'observation de son code, et celui-ci a uniquement pour objet de marquer les limites dans lesquelles sa liberté doit se mouvoir et de l'empêcher de porter atteinte à celle d'autrui. Ajoutons que la société ne peut pourvoir à l'existence de ses membres, comme le maître pourvoyait à celle de ses esclaves, à moins de prendre aux uns ce qu'elle donnerait aux autres. L'homme libre est donc obligé de subvenir lui-même aux nécessités de son existence. Et d'abord, il faut qu'il avise à s'en procurer les moyens. S'il ne possède d'autre capital que celui des forces productives investies dans sa

personne, — et tel était le cas de l'immense majorité des travailleurs libérés de la servitude, — il est obligé d'en chercher l'emploi, et, cet emploi trouvé, de s'astreindre volontairement à un travail persévérant et régulier, car c'est de ce travail qu'il tire le revenu qui le fait vivre. Mais ce revenu, il ne lui suffit pas de l'acquérir, il doit l'aménager de manière à équilibrer sa dépense avec sa recette, à moins de combler son déficit aux dépens d'autrui. Or il est sollicité par des appétits de toutes sortes, auxquels il doit faire leur part. S'il accorde trop aux uns, c'est au détriment des autres. Et notons que les appétits sont, de leur nature, aveugles et égoïstes, que chacun veut être satisfait sans avoir égard aux exigences de ses concurrents. Si l'individu est dépourvu de l'intelligence et de la volonté nécessaires pour les gouverner, qu'arrive-t-il ? C'est que les plus forts, incapables de se contenir eux-mêmes, empiètent sur la part des plus faibles, et, en absorbant au-delà du nécessaire, diminuent la somme des forces vitales de l'organisme. Enfin l'individu n'a pas seulement à pourvoir à sa consommation actuelle et à celle des êtres dont il est responsable ; il doit encore faire la part des besoins et des risques de l'avenir, réserver notamment une portion des ressources qu'il acquiert dans la période où ses forces productives ont toute leur puissance pour celle où elles subissent un inévitable déclin.

S'il ne remplit pas exactement cet ensemble d'obligations, sa vie se solde en perte, et cette déperdition des forces individuelles affaiblit d'autant la vitalité de la société tout entière.

La difficulté de s'acquitter des obligations multiples du gouvernement de soi-même, imposée à une multitude qui y était insuffisamment préparée, cette difficulté s'est trouvée singulièrement accrue par les circonstances contingentes de l'époque et du milieu. Les ouvriers étaient affranchis légalement de la servitude et déclarés libres de disposer désormais de leur capital de forces productives, devenu leur propriété, — selon l'expression de Turgot, la plus imprescriptible de toutes, — et ce capital ils pouvaient l'exploiter pour leur propre compte en entreprenant une industrie soit individuellement, soit par association, ou le louer à un entrepreneur moyennant un salaire ou une part dans les produits de l'entreprise. Mais le nombre des entreprises est naturellement limité, et ce nombre, les progrès de l'industrie ont incessamment agi pour le diminuer, en exigeant dans chacune un personnel de plus en plus nombreux et un matériel de plus en plus considérable. Et quand même la loi eût établi avec la liberté du travail la liberté d'association — ce qu'elle n'avait point fait — les

ouvriers n'auraient pu en user, faute de la capacité intellectuelle et morale, des ressources et du crédit indispensables à la création et à la mise en œuvre de toute entreprise. L'expérience a, au surplus, démontré plus tard qu'à de rares exceptions près, les associations ouvrières ont échoué dans leurs tentatives de fonder et de gérer à leurs frais et risques des entreprises de production. Les ouvriers n'avaient donc d'autre ressource que de louer leur capital de forces productives à un entrepreneur pourvu des facultés, des connaissances, des ressources et du crédit, qui leur faisaient défaut. En revanche, ils étaient libres de lui demander, en échange, une part dans les produits de l'entreprise et d'en débattre avec lui le montant. Mais n'ayant ni les moyens d'attendre la réalisation des produits ni de supporter les risques de la production, ils ne pouvaient, l'eussent-ils préféré, — ce qui est douteux — adopter ce mode de rétribution. Le seul qui répondît à leur situation était le salaire, c'est-à-dire une part fixe, avancée et assurée, dans les résultats naturellement éventuels et aléatoires de la production. Cette rétribution fixe, ils étaient libres encore d'en débattre le taux et les conditions avec l'entrepreneur, de l'accepter ou de la refuser. Mais des obstacles de diverses sortes s'unissaient pour restreindre l'exercice de cette liberté, souvent même pour la rendre illusoire. S'il leur était permis de refuser individuellement leur travail, il leur était interdit, sous des pénalités rigoureuses, de le refuser collectivement. Et cette restriction artificielle à leur liberté aggravait, en s'y ajoutant, l'inégalité originaire de leur situation vis-à-vis des entrepreneurs. Cette inégalité, que reconnaissait Adam Smith et dont quelques-uns de ses successeurs ont eu le tort de ne pas tenir compte, provenait à la fois de l'insuffisance de leurs ressources et de l'étroitesse de leur marché. Talonnés par la nécessité de pourvoir à leur subsistance quotidienne et dépourvus des moyens et des informations nécessaires pour franchir les limites de ce marché, il s'y faisaient, pour offrir leur travail, une concurrence plus pressante que les entrepreneurs pour le demander. En fait, sinon en droit, les entrepreneurs étaient presque partout les maîtres de leur imposer le taux et les conditions du salaire. Et quand même les entrepreneurs se seraient fait scrupule d'user de la supériorité de leur pouvoir, la concurrence qu'ils se faisaient entre eux les y aurait coutraints, sous peine d'être victimes de leur philanthropie. De là, dans la période qui a suivi l'avènement de la liberté du travail, l'avilissement de sa rétribution et l'accroissement meurtrier de sa durée. Au lieu de recevoir pour la coopération de son capital de forces

productives aux entreprises de production une part de profit équivalente à celle des autres formes de capitaux, l'ouvrier obtenait à peine la rétribution nécessaire à la conservation et à la reproduction de ce capital. De plus, le salariat l'assurait seulement — encore était-ce d'une manière incomplète, — contre une partie des risques de la production, — ceux de l'entreprise à laquelle il était attaché. Il le laissait exposé aux risques généraux qui pesaient sur toutes les entreprises, par le fait des changements dans les tarifs de douane, dans les modes, etc., sans oublier ceux qu'engendrait le progrès lui-même, en substituant économiquement la force mécanique à la force physique de l'homme. Jusqu'à ce qu'ils eussent réussi à trouver un autre emploi, non sans avoir subi la perte de leur ancien apprentissage et pourvu aux frais d'un nouveau, ils étaient réduits à chômer. On s'explique ainsi leur hostilité contre un progrès qui débutait par les plonger dans la misère.

Cependant, si difficile et si dure que fût leur condition de coopérateurs de la production, si réduite que fût la part qu'ils obtenaient dans ses fruits, ils auraient pu, en réglant, avec une sévère économie leur consommation, remédier, dans quelque mesure, à l'insuffisance de leurs ressources. Mais ce règlement utile de leur consommation exigeait une capacité que le plus grand nombre d'entre eux ne possédait point. Si donc on tient compte, d'une part, de l'état du milieu où ils se trouvaient jetés, avec toutes les charges qu'impliquait le self government, et, d'une autre part, de l'insuffisance presque générale de la capacité intellectuelle et morale que nécessitait ce régime, on s'expliquera que son avènement ait été suivi de ce débordement de misère auquel on a donné le nom de paupérisme. Incapables de remplir entièrement les obligations que leur imposait une responsabilité trop lourde, les plus faibles au physique et au moral ont dû recourir à l'assistance. La charité privée ne pouvant suffire à ce surcroît de charges, il a fallu recourir à la charité publique, et obliger ainsi la société à supporter le déficit des budgets de la classe paupérisée. Or la charité, soit privée, soit publique, s'est non seulement montrée impuissante à remédier au mal qu'elle devait soulager, mais elle a contribué à l'aggraver en habituant sa clientèle à compter sur autrui plutôt que sur soi-même.

Ces maux et ces souffrances de la classe nombreuse qui vivait exclusivement du produit de la location de son capital de forces productives ne pouvait manquer de provoquer une réaction contre le nouveau régime. On proclama la faillite de la liberté, et les

socialistes opposèrent au gouvernement de l'individu par lui-même, le gouvernement de l'individu par la société. Ce qui n'était autre chose, sous une forme nouvelle, que la résurrection de l'antique servitude. Mais en admettant que les systèmes socialistes eussent pu être appliqués, quel eût été le résultat? Au déficit causé par la liberté imposée aux incapables d'en supporter les charges eût succédé un autre déficit bien autrement ruineux, — car il eût atteint le progrès à sa source même, — en remettant en tutelle l'élite capable de liberté.

III

Si considérables en effet qu'aient été et n'aient pas cessé d'être les pertes causées par l'incapacité d'une catégorie sociale à supporter la responsabilité du gouvernement de soi-même, des progrès suscités par l'activité individuelle des plus capables, affranchie d'une tutelle qui entravait son essor, ont agi pour améliorer la situation générale de la société, en y comprenant celle des moins capables. Sans doute, ces progrès eussent été achetés moins cher si le régime de self government n'avait pas été imposé à ceux qui avaient encore besoin d'une tutelle, mais ils ne s'en sont pas moins produits, et ils n'ont pas moins profité à la classe ouvrière qu'à la classe dite capitaliste.

Parmi les causes qui ont contribué à l'augmentation graduelle de la rétribution du travail, il faut signaler en première ligne le remplacement de la force physique de l'homme par la force mécanique dans l'œuvre de la production. Si les machines ont causé à la classe ouvrière des pertes et des souffrances immédiates, elles lui ont procuré, en sus du bénéfice qu'en a tiré la société tout entière, un profit particulier. Comme consommateurs, les ouvriers ont profité de la diminution des frais de la production et de l'abaissement du prix des produits qui a été la conséquence de ce progrès; comme coopérateurs de la production, ils en ont profité par le changement qu'il a déterminé dans la nature de leur travail. La machine ne peut, en effet, se passer de la direction ou, tout au moins, de la surveillance de l'homme. Si elle remplace le travail physique, elle exige, en revanche, la coopération d'un travail intellectuel et moral. Or celui-ci nécessite une réparation plus complète, partant une rétribution plus élevée. De là, l'exhaussement nécessaire du taux des salaires dans toutes les industries où le travail mécanique se substitue au travail physique. Ajoutons que tout en élevant la qualité du travail humain, l'emploi des

machines n'en diminue pas la quantité. Car la diminution du prix des produits procure à la généralité des consommateurs une économie qui leur permet de satisfaire des besoins qu'ils devaient laisser auparavant sans aliment, ou auxquels ils ne pouvaient donner qu'une alimentation moins abondante. La production se développe et s'accroît de nouvelles branches pour y pourvoir, en élargissant ainsi le débouché général du travail de manière à compenser, et au-delà, la diminution du débouché particulier du travail — celui-ci de qualité inférieure — que la machine a remplacé.

Cependant le taux nécessaire de la rétribution du travail — taux comprenant les frais de conservation et de reproduction du capital de forces productives de l'ouvrier avec adjonction d'une part de profit équivalente à celle des autres formes du capital, — ce taux n'est qu'un point vers lequel gravite, sous l'impulsion des lois naturelles de la concurrence et de la valeur, le prix du marché, ou le taux courant des salaires. Mais, il en est du travail comme des autres marchandises : il faut que l'échange soit libre, et que cette liberté soit égale, chez le vendeur et l'acheteur. Or, il en était autrement au début du régime de la liberté du travail : la liberté de l'ouvrier était étroitement limitée par la presque impossibilité de mobiliser son capital de forces productives dans l'espace et dans le temps. Seulement cette inégalité de situation n'avait point le caractère d'immuabilité que lui attribuent les socialistes. Elle s'est modifiée dans l'espace, grâce au progrès des moyens de communication qui ont élargi les marchés du travail, malgré l'absence du rouage des intermédiaires. Elle s'est modifiée dans le temps, d'abord grâce à l'abrogation des lois sur les coalitions et les unions, qui a permis aux ouvriers de s'entendre pour réserver leur offre, ensuite et surtout grâce à une dure expérience qui leur a appris la nécessité de la prévoyance et de l'épargne. L'élévation de la nature du travail, la participation croissante des facultés intellectuelles et morales de l'ouvrier à l'œuvre de la production, dans les industries où la force mécanique se substituait au travail physique, le développement de ces facultés par l'exercice ont accru chez lui avec la capacité d'apprécier et de mesurer les exigences du gouvernement de soi-même, le pouvoir de régler ses appétits et de faire une part aux besoins et aux risques de l'avenir. C'est dans les pays où les progrès de la machinerie ont le plus complètement et le plus généralement transformé la nature du travail, en Angleterre et aux Etats-Unis, que la classe ouvrière a acquis, par l'accumulation des fonds de prévoyance dans les sociétés de secours mutuels, les Caisses

d'épargne et les caisses de résistance des trade-unions, le pouvoir de traiter sur le pied d'égalité avec les entrepreneurs d'industrie, et ce pouvoir qu'elle ne possédait point à l'époque d'Adam Smith lui a donné en fait la liberté que la loi lui accordait seulement la possibilité d'acquérir.

## IV

C'est la différence d'étendue du marché de l'entrepreneur d'industrie, consommateur de travail et de l'ouvrier, producteur de cette marchandise, qui conférait au premier le pouvoir de commander le taux et les conditions du salaire. Ce pouvoir, les lois sur les coalitions établies sous son influence, avaient pour effet sinon pour objet, de le lui assurer en empêchant les ouvriers de s'associer pour étendre leur marché dans le temps et l'espace par la constitution d'un fonds commun qui leur aurait permis d'attendre le salaire ou de le chercher ailleurs. Les lois sur les coalitions n'étaient donc autre chose qu'une branche de l'arbre de la protection. Comme il était facile de le prévoir, lorsqu'elles ont été abolies, les industriels ne se sont pas résignés tout de suite à perdre le pouvoir qu'elles avaient cessé de leur garantir. Ils ont essayé de le conserver, en refusant de reconnaître les unions ouvrières et de traiter avec elles. Et les plus récalcitrants ont sanctionné leur refus en excluant de leurs ateliers les ouvriers affiliés aux Unions. Cependant, le plus grand nombre d'entre eux ont fini par se soumettre au nouvel état des choses : tout en s'efforçant de maintenir intacte une prépondérance qui va s'affaiblissant de jour en jour, ils ont consenti à négocier avec les ouvriers coalisés ou associés et à débattre avec eux le taux et les conditions du salaire. Mais les ouvriers, à leur tour, ont voulu s'emparer de la prépondérance qui échappait à leurs employeurs. Ils ne se sont pas bornés à augmenter leur pouvoir en se servant de l'association pour étendre la sphère de la liberté de l'offre du travail, ils se sont efforcés de diminuer le pouvoir des industriels en restreignant la liberté de la demande. Si l'on étudie la tactique et l'ensemble des procédés que les grévistes emploient pour arriver à leurs fins, on s'apercevra que cette tactique et ces procédés n'ont pas d'autre objectif. Que font-ils ? Si, comme c'est le cas ordinaire dans les pays où le plus grand nombre d'entre eux n'ont pas acquis la vertu la plus nécessaire au gouvernement de soi-même : la prévoyance, ils ne possèdent point les ressources nécessaires pour prolonger le retrait de leur offre ou la porter

ailleurs, ils recourent à la violence pour restreindre le marché de la demande. S'ils ne parviennent pas à interdire par la persuasion l'accès de l'atelier qu'il ont mis à l'index, il n'hésitent pas à employer la force. Mais ces grèves que n'alimente aucun fonds de réserve échouent le plus souvent : elles laissent les ouvriers dans une situation plus misérable et plus dépendante qu'auparavant, et leur seul effet utile, si elles en ont un, c'est d'enseigner aux ouvriers la nécessité de la prévoyance et de l'économie.

Dans les pays où une industrie plus avancée a élevé le niveau intellectuel des ouvriers, ils ont mis à profit cette leçon de choses. Ils ont remédié à l'insuffisance de leurs ressources individuelles par la constitution des caisses de grèves. A des coalitions temporaires, dépourvues d'avances et sans lien entre elles, ont succédé des unions et des fédérations permanentes en possession d'un trésor de guerre qui leur a permis, comme dans la grève des mécaniciens anglais, de prolonger pendant six mois et davantage la suspension de l'offre. Mais pendant que les ouvriers augmentaient et perfectionnaient leurs moyens d'attaque, les industriels accroissaient de même leurs moyens de défense. Aux grèves, ils ont opposé les *lock out* qui ont tari la source où s'alimentaient les trésors de guerre des Unions. Alors, les unionistes ont eu recours de nouveau, mais en employant des procédés plus savants sans être toujours moins brutaux, au système de la restriction de la liberté de la demande. Ils ont interdit l'emploi des ouvriers non affiliés à leurs unions, en sanctionnant cette interdiction par la mise à l'index des industriels récalcitrants ; aux Etats-Unis, ils ont exclu ou tenté d'exclure de la consommation les produits qui n'étaient point marqués de leur *label*, etc., etc. [1]. Enfin, à mesure que la puissance des unions et des syndicats ouvriers s'est accrue, ils n'ont plus borné leur ambition à égaliser les conditions dans lesquelles s'opère l'échange du travail contre un salaire. Au monopole de la demande, ils ont entrepris de faire succéder celui de l'offre. C'est une lutte pour la domination.

## V

Cette lutte, il faut bien le dire, n'est pas nouvelle ; elle a existé de tout temps entre les producteurs et les consommateurs de produits ou de service. Les procédés et les instruments que mettent

[1] Voir Louis Vigouroux. *La concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord.*

en œuvre les deux parties peuvent différer d'une époque et d'une industrie à une autre, mais le but que l'on poursuit est le même: c'est toujours le pouvoir de s'attribuer la plus grosse part du profit de l'échange. Et qu'il s'agisse de travail, de blé ou de tout autre article, le moyen d'atteindre ce but, c'est de restreindre le marché de la partie adverse. Quand les obstacles naturels qui limitent ce marché viennent à disparaître, on s'efforce de les remplacer par des obstacles artificiels. Telles sont les barrières douanières. Les industriels et les propriétaires fonciers se coalisent et mettent en branle leur influence politique pour détourner cet instrument fiscal de sa destination et l'employer à restreindre la sphère dans laquelle se meut la liberté d'achat des consommateurs en les empêchant de s'approvisionner au dehors. Ceci, en laissant non seulement intacte la liberté de vente des producteurs, mais en l'étendant au dehors par des subventions et des primes prélevées sur la généralité des consommateurs en leur qualité de contribuables. Cependant, malgré les barrières dressées par l'esprit de monopole, la sphère de la liberté d'achat du consommateur n'a pas cessé de s'étendre, les marchés de consommation se sont continuellement agrandis sous l'impulsion de progrès que les monopoleurs ont été impuissants à empêcher.

Dans l'intérieur de tous les pays en voie de civilisation, les barrières douanières ont été abattues malgré les résistances des intérêts locaux, et les monopoles que l'obstacle naturel des distances laissait subsister ont peu à peu disparu grâce aux progrès des moyens de communication. Le développement de la concurrence des producteurs, conséquence de ce progrès, leur a fait perdre le pouvoir de commander les prix. Ce pouvoir, ils essaient aujourd'hui de le reconquérir en constituant dans le marché intérieur agrandi des trusts, des cartels ou des syndicats de vente, qui suppriment la liberté d'acheter des consommateurs, mais ils y échouent le plus souvent. Ceux qui y ont réussi ne manqueront pas de provoquer une réaction, laquelle aura pour résultat inévitable d'étendre la liberté qu'ils entreprenaient de supprimer. Les consommateurs se lasseront de payer au prix du monopole les produits des trusts ou des syndicats de vente pour permettre aux monopoleurs d'écouler sur les marchés du dehors l'excédent de leur production au prix de la concurrence. Alors, sous peine d'enrayer le développement de l'industrie, il faudra bien recourir à un autre mode d'extension des marchés de la production.

Sous l'empire de cette nécessité de plus en plus urgente, on

finira par découvrir — un peu tard — que le seul moyen efficace d'accroître les exportations, c'est de s'abstenir d'empêcher les importations. Les marchés acquerront toute leur étendue naturelle, et dans ces marchés agrandis, où aucun monopole ne sera assez puissant pour limiter la liberté des acheteurs au profit indû des vendeurs, les prix de toutes choses se régleront de la manière la plus juste et la plus utile par l'opération combinée des lois de la concurrence et de la valeur.

## VI

La même inégalité de pouvoir qui existait entre les producteurs et les consommateurs de la plupart des produits, dans les marchés locaux où la concurrence était restreinte par des obstacles naturels, se faisait sentir plus encore dans les rapports des industriels et des consommateurs de travail et des ouvriers, producteurs de cette marchandise. Seulement, en ce cas, c'était le consommateur qui commandait le prix. Cette supériorité de pouvoir, les lois sur les coalitions la lui assuraient en empêchant les ouvriers de s'associer pour étendre leur marché dans l'espace et dans le temps. En limitant la liberté de l'offre du travail, elles remplissaient le même office que la douane, en limitant la liberté de la demande des produits. Elles permettaient aux entrepreneurs d'industrie d'abaisser le prix du travail au-dessous du taux où l'aurait porté la concurrence, en même temps que la douane leur permettait d'élever au-dessus de ce taux le prix de leurs produits ; c'était une double protection, et nous pourrions dire une double spoliation. Lorsque les lois sur les coalitions ont été abolies, les ouvriers, animés du même esprit de monopole que leurs employeurs, — et comment en aurait-il été autrement ? — ont voulu, à leur tour, commander le prix du travail, en limitant la liberté de la demande. Que font-ils ? Dans les pays où ils ont acquis, avec le droit électoral, une part d'influence politique, ils s'en servent pour faire protéger leur travail qualifié de national contre le travail étranger. En Australie et aux Etats-Unis, ils ont fait prohiber complètement le travail jaune et interdire l'importation du travail blanc, engagé par contrat ; en France, on limite la proportion des ouvriers étrangers employés aux travaux publics, et d'autres mesures restrictives sont en projet ; en Angleterre même, une Commission étudie en ce moment les moyens de fermer la frontière aux émigrants « non désirables ». C'est un mouvement protectionniste qui en est encore à ses débuts, mais qui ne manquera

disant anarchistes, dont le but réel, loin d'être la propagation d'une idée, était l'exploitation de la crédulité publique.

Depuis 1883, jusqu'au commencement de 1886, des incendies se produisaient périodiquement dans le quartier ouvrier de New-York. Ces incendies, qui étaient tous, apparemment, dûs à des explosions de lampes à pétrole, causèrent la mort de plusieurs personnes et la destruction de nombreuses maisons. La police soupçonnait, à vrai dire, que l'origine en était criminelle, mais n'avait jamais pu en acquérir la certitude matérielle. En présence des inquiétudes légitimes du public, le journal *The Sun* ouvrit une enquête et, plus heureux que la police, parvint à établir que les incendies avaient effectivement été allumés par des Allemands, repris de justice en Europe, membres de la section new-yorkaise de *l'International working people's association* et du *Social revolutionary club* de New-York, qui en dépendait.

Ces individus agissaient de la façon suivante : ils commençaient par louer une chambre, puis ils y installaient quelques meubles, sans valeur. Ensuite, ils assuraient ces derniers auprès d'une Compagnie, pour un montant dix à vingt fois supérieur à leur valeur réelle. Une lampe à pétrole, faisant partie du mobilier, éclatait invariablement quelques jours après la remise de la police d'assurance. Les meubles étaient entièrement détruits, les Compagnies s'exécutaient et les assurés réalisaient ainsi de forts bénéfices. Le *reporter* du *Sun* a pu constater que près de 50 incendies s'étaient déclarés de cette façon, dans l'espace de deux ans. Ils avaient fait des victimes innocentes, causé aux Compagnies des préjudices considérables, et jeté l'émoi dans les quartiers populaires. Grâce à l'initiative du *Sun*, la police put enfin mettre en état d'arrestation les malfaiteurs : cinq allemands. Et comme le *Sun* insinuait indirectement que les doctrines anarchistes favorisaient la perpétration de semblables forfaits, M. Tucker protesta vivement, et, dans le numéro de *Liberty* du 27 mars 1886, il s'indigna contre le rapprochement qu'on faisait entre l'anarchie et le crime. Johann Most, directeur du journal *Freiheit*, de New-York, accusa alors Tucker de devenir l'aide de la police. Mais Tucker, ne relevant même pas cette accusation ridicule, se borna à lancer à Most la phrase suivante, demeurée célèbre dans le milieu anarchiste : *He who is not against these crimes is for them* « qui n'est pas contre ces crimes est pour eux ». Most, dont le journal avait eu comme collaborateurs les incendiaires eux-mêmes, dut se taire. Depuis cette époque, New-York a cessé d'être une citadelle de l'anarchisme insurrectionnel. Outre

# L'ANARCHISME INSURRECTIONNEL AUX ÉTATS-UNIS

Le mouvement anarchiste, aux Etats-Unis, assume deux formes distinctes : l'anarchisme que j'appellerai *intellectuel*, qui est représenté par l'école de M. Benjamin R. Tucker, et dont j'ai déjà entretenu les lecteurs [1] ; et l'anarchisme que j'appellerai, par contre, *insurrectionnel*, qui se confond avec le mouvement communiste révolutionnaire, dont on retrouve, plus ou moins, de traces dans tous les pays.

Ce dernier mouvement a perdu, désormais, toute sympathie aux Etats-Unis ; et l'on peut affirmer, aujourd'hui, que, après les bombes de Haymarket, à Chicago, en 1886, et la dissolution des deux associations révolutionnaires *International working people's association* et *International woorkmen's association* qui en fut la conséquence inévitable, on peut affirmer, dis-je, qu'à partir de 1890, aucun élément véritablement américain n'a plus concouru à alimenter l'anarchisme insurrectionnel. Cependant, ce dernier prospère encore dans les centres d'immigration, entretenu surtout par les menées des agitateurs étrangers et la misère des sans-travail. Chicago et New-York en ont toujours été les foyers principaux. Dans ces deux villes, où le *Sweeting system* est pratiqué dans une large mesure et sous toutes ses formes, les apôtres de la propagande par le fait ont trouvé facilement des prosélytes parmi les innombrables victimes de la concentration capitaliste, au milieu de l'armée des *unskilled laborers* ou des déclassés, égarés sur la route pénible de la lutte pour l'existence. Aujourd'hui, New-York semble être demeurée tranquille, grâce surtout à la campagne entreprise par le journal de M. Tucker, *Liberty*, qui tendit à démasquer les agissements criminels de certains soi-

[1] Voir dans le numéro de décembre 1902 : *Un anarchiste américain*.

qu'ils n'avaient pas le moyen de les faire teindre. Aussi, le nombre des ouvriers en grève était-il monté, vers la moitié de juin, à 15.000, dont deux tiers, et même plus, étaient Italiens. L'exaspération des grévistes était à son comble. Les patrons, comptant sur l'absence d'organisation de leurs ouvriers, et, par conséquent, sur leur misère, refusaient la moindre concession. Les méthodes en honneur dans les États-Unis et qui consistent à fonder les meilleurs calculs sur la faim de l'ouvrier gréviste, *the starvation system*, ces méthodes, dis-je, avaient trouvé, chez les industriels cosmopolites de Paterson, des partisans plus convaincus que n'importe quel directeur de *trust* américain.

Le 18 juin, les grévistes organisaient un meeting à Saal's Park, dans le faubourg de Haledon, situé à 2 kilomètres de Paterson. La réunion, à laquelle assistaient 8.000 ouvriers et ouvrières, était présidée par M. James Mac Grath, un Irlandais d'origine, ouvrier teinturier lui-même, qui venait de jeter les bases, à Paterson, de l'association des ouvriers travaillant dans l'industrie de la soie. M. Mac Grath adressa aux grévistes des paroles énergiques, mais judicieuses. Il leur conseilla de resserrer les liens moraux qui les unissaient les uns les autres dans la lutte engagée pour l'amélioration de leur sort. L'assemblée cependant était agitée. On entendait de temps en temps, des protestations, des cris de guerre en toutes les langues, qui suscitaient de nouveaux cris et de nouvelles protestations toujours plus belliqueux, se répercutant sinistrement au loin, dans la prairie fourmillante d'ouvriers et, en haut, sur les arbres, où d'autres ouvriers étaient perchés. Mac Queen, venu exprès de New-York, prit ensuite la parole et fit un bref discours d'une extrême violence, que les grévistes ne comprirent qu'à moitié, ce qui ne les empêcha nullement de l'aplaudir avec frénésie. A ce moment, une voix crie : *Vogliamo Galleani*, *Vogliamo Galleani* !

« Nous demandons Galleani » ; et puis des milliers de voix qui font écho : *Galleani*, *Galleani !* Luigi Galleani, le directeur du journal *La Question sociale*, de Paterson, monte alors sur la table. Les vivats enthousiastes redoublent, et la prairie semble, pour un instant, changée en un océan houleux de bras haut levés qui agitent des chapeaux, des mouchoirs, des journaux, des cannes. Puis, soudainement, le calme se rétablit dans l'assistance. Galleani commence à parler. Je n'ai jamais entendu d'orateur populaire plus puissant que Luigi Galleani. Il possède une facilité de parole merveilleuse, accompagnée d'une faculté rare chez les tribuns, la précision et la netteté des idées. Sa voix est pleine de chaleur,

son regard est vif, pénétrant, son geste est d'une vigueur exceptionnelle, et, à la fois, d'une irréprochable distinction. Il parle toujours en italien, naturellement, avec un léger accent lombard ; mais les ouvriers anglais et français qui, ce jour-là, se trouvaient dans la foule, suivaient son discours avec une attention intense et paraissaient saisir la signification de chaque mot.

*Una turba assetata d'oro e di sangue*, commença par dire Galleani, « une coterie assoiffée d'or et de sang humain, exploite depuis longtemps votre travail, ô camarades. Pour eux, c'est la richesse, le luxe; pour vous, c'est la misère, la honte. Et tandis que vos veines s'épuisent, les coffres de vos patrons s'emplissent de monnaie. Avec cet argent, ils bâtiront d'autres fortunes, vos maîtres, et, s'il le faut, comme il le faut toujours, hélas ! ils achèteront la conscience de ces misérables qu'ils paient pour vous égorger. Vous laisserez-vous égorger ? »

Un frisson traversa l'assistance; mais Galleani continua : « Regardez vos femmes : elles étaient jolies, pleines de santé. Le travail, auquel les patrons les condamnent, les a rendues pâles, émaciées, anémiques. Regardez vos enfants : vous rêviez de les voir grandir beaux, affectueux, intelligents : l'usine est là pour les abrutir. Regardez-vous vous-mêmes. N'étiez-vous pas pleins d'espérance, en quittant votre pays qu'une tyrannie médiévale épuise ? Hélas ! dans cette contrée soi-disant de progrès, vous êtes également voués à une autre tyrannie non moins épuisante !

« Camarades ! soulevez-vous. Répondez à la violence légale du capital par la violence humaine de la révolte ! »

Au milieu des applaudissements des grévistes, Galleani saute en bas de la tribune et, brandissant une canne, se précipite vers la sortie du Park, suivi par la foule hurlante et menaçante. On a vite franchi High Mountain road et, par Rip van Winkle avenue, on arrive devant le tissage J.-A. Hall et Cie situé à 1 kilomètre du Park. Les ouvriers qui y travaillaient encore sortent et se joignent aux grévistes. Des vivats frénétiques les accueillent. Mais il est fatal que ces manifestations d'une foule surchauffée par la passion ne soient jamais exemptes de danger : si ce n'est pas l'aveuglement des manifestants eux-mêmes qui cause les désordres, ce sera la crainte excessive de ceux contre qui la manifestation est dirigée qui les motivera. Aussi, la colonne des grévistes aurait-elle, peut-être, continué sa marche sans provoquer d'incidents regrettables, si, au moment même où les ouvriers de l'usine Hall commençaient à quitter le travail, un contremaître n'avait eu l'idée inexplicable de tirer un coup de revolver en l'air. Ce fut à la suite

de cet acte inconsidéré qu'un tumulte indescriptible se produisit parmi les ouvriers. Des coups de revolver furent échangés, sans savoir pourquoi, stupidement, machinalement. L'arrivée d'un détachement de police, appelé par téléphone par les propriétaires de l'usine, mit à son comble la fureur des grévistes.

Un anarchiste, Salvino Lora, fut atteint d'une balle à la tête et succomba le jour suivant à l'hôpital. Un *reporter* New-Yorkais, M. Harry Harris, fut également blessé par un coup de revolver dans l'abdomen. La foule se dispersa aussitôt en désordre, affolée.

Pendant plusieurs jours, Paterson fut en révolution.

Des manifestations eurent lieu un peu partout, notamment à Union Hill, où se trouvent plusieurs usines ; mais les pompiers réussirent facilement à les maitriser. Le maire de Paterson, M. Hinchliffe, destitua le chef de la police locale, M. Graul, et assuma personnellement la direction de cette dernière.

« L'anarchie doit être balayée de Paterson », dit le maire à un journaliste : *Anarchy must be swept out from Paterson.* Le gouverneur de l'Etat de New-Jersey envoya des soldats qui, pour une semaine environ, s'installèrent dans les rues de la cité et dans les cours des usines. Bref, au bout de dix jours, les industriels eurent raison des ventres vides des ouvriers, et le travail fut repris au grand complet.

Naturellement, l'anarchie n'a nullement été balayée de Paterson, car il ne pouvait pas dépendre du maire Hinchliffe de détruire l'anarchie — j'emploie le mot dans son mauvais sens — que l'avidité et la dureté des patrons y fomentent. Questionné sur ce sujet, l'ancien chef de la police de Paterson, le commandant Graul, un beau type d'Américain des pâturages de l'Ouest, se borna à répondre : « Ils m'ont destitué parce que, à ce qu'il paraît, je « n'étais pas assez énergique avec les anarchistes. Croyez-vous « que si j'avais arrêté tous les anarchistes, les ouvriers auraient « eu moins raison de se plaindre du taux de leurs salaires ? »

*
* *

Les ouvriers de Paterson sont, en grande majorité, des Italiens appartenant aux provinces septentrionales de l'Italie. Ils sont tous, ou presque tous, d'anciens paysans et ouvriers tisseurs de la Lombardie ou du Piémont, de ces régions où le tissage à la main constituait, autrefois, une source précieuse de revenu pour les paysans, petits métayers, ou même journaliers. Après les transformations industrielles et agricoles opérées dans l'Italie du Nord,

le chômage et l'excès de population les ont fait s'échouer sur le sol américain, vers lequel ils étaient attirés par le désir d'une existence meilleure. Là, ils ont été recrutés, et même suivis, en partie, par les entrepreneurs italiens et français qui, grâce à eux, savaient pouvoir compter sur une main-d'œuvre à bas prix. On a affirmé mille fois qu'il y a des anarchistes parmi eux. Je n'oserais jamais le contester, d'autant plus qu'on a installé à Paterson un bureau spécial de la police italienne destiné à exercer sur eux une surveillance active; et, naturellement, la police, dit-on, existe pour quelque chose. Cependant, il me sera tout de même permis d'avouer que l'impression que m'a faite le milieu ouvrier de Paterson est que ce terrible foyer de révolte d'où, dit-on, partent périodiquement, ambassadeurs sinistres d'une puissance ténébreuse, les meurtriers des monarques et des ministres, n'est, en réalité, qu'un centre ouvrier comme un autre, où l'on discute, peut-être, un peu plus souvent et plus chaudement qu'ailleurs, mais où l'on est bien loin d'ourdir des complots ou de préparer laborieusement des attentats. Les attentats anarchistes commis par des Italiens ayant ou non résidé à Paterson, ont des causes purement individuelles.

Que de fois, au lendemain d'un attentat commis par un Italien, n'a-t-on pas entendu tout le monde s'écrier : « C'est encore un Italien ! toujours des Italiens ! » Pourquoi cette fréquence de criminalité anarchiste chez des individus de nationalité italienne ?

Nul laboratoire d'anarchie n'est effectivement plus fécond que l'Italie elle-même.

Qu'est-ce, en somme, qu'un anarchiste insurrectionnel? On est habitué à donner cette qualification à des individus qui sèment la mort dans les hautes sphères de la politique; mais, avant d'être un criminel, l'anarchiste de la propagande par le fait est, comme l'anarchiste intellectuel, un homme qui repousse toute idée d'autorité, de contrainte.

L'Italie a toujours été le berceau de ces hommes. Songeons un peu à l'histoire italienne. La péninsule fut, pendant de longs siècles, la proie des convoitises les plus variées. Des conquérants de toutes nationalités se disputent la possession de son territoire et le peuple italien paraît assister à leurs querelles, plutôt comme spectateur que comme victime ; il applaudit au vainqueur beaucoup moins, hélas! en vue des avantages qu'il en attend qu'à cause de sa victoire elle-même. Quant à lui, il reste indifférent devant le spectacle de tant de vicissitudes et accepte le nouveau maître, avec la même insouciance qu'il a montrée en voyant

partir l'ancien. Il y a un mot italien qui exprime admirablement cette indifférence caractéristique. « On a changé le maître de chapelle, » dit-on souvent en Italie, « mais la musique est restée la même ».

È cambiato il maestro di cappella
Ma la musica è sempre quella.

Le monde des savants et des artistes italiens, observe Edgar Quinet, partage constamment, à travers les âges de l'histoire, cette indifférence politique. Pendant que les armées de Charles VIII, de Léon XII, de Maximilien, de François I^er^, de Charles-Quint traversent impunément le pays dans tous les sens, s'accomplissent les chefs-d'œuvre de Léonard de Vinci et de Michel-Ange. Les fresques encore humides de Raphaël sont obscurcies par les haleines impures des soldats qui pillent le Vatican. Une lutte paraît s'engager entre les envahisseurs qui détruisent et les artistes qui créent. De toutes parts, sur les murailles, se dressent des figures majestueuses et symboliques, œuvres immortelles des écoles romaine, florentine, vénitienne. Elles combattent à la place des hommes d'armes, et le calme souverain de leurs traits décèle la certitude de la victoire. Les poètes, depuis Pulci, Bojardo jusqu'à l'Arioste et à Goldoni ; les peintres, depuis le Pérugin jusqu'à Raphaël, Le Corrège, Andrea del Sarto, tous montrent la même sérénité ; on sent que leur idéal est au-dessus de la terre et que les disputes des hommes ne peuvent l'obscurcir. Durant le sac de Rome, le Parmesan peignait encore au moment où les lansquenets entraient dans son atelier. « Cherchez, dit encore Quinet, dans les vierges d'Andrea del Sarto, du Corrège, de Raphaël, le triste regard de l'Italie esclave, violée, dépouillée, lacérée, déchirée ; vous y trouverez, par contre, le regard du bienheureux qui monte au ciel, et non pas le désespoir d'une chute politique ».

L'Italie est, par l'histoire de son art et de sa pensée philosophique et politique, sortie la première du cercle étroit de la nationalité proprement dite. Elle s'est confiée, sans défense, à l'esprit de civilisation, au génie de l'humanité. La patrie des Italiens ce fut longtemps l'univers ; et ce même esprit d'universalité, cette même impatience de toute limite, provoquaient chez les Alberti, les Brunelleschi, les Léonard de Vinci, le désir indomptable de tout connaître, tout réunir, tout occuper à la fois dans le monde idéal ; chez Christophe Colomb l'ambition de tenir en ses mains le globe entier, d'agrandir la terre, comme, après lui, Galilée agrandira le ciel.

M. Pasquale Villari, l'éminent historien, raconte que, se trouvant un jour à Naples, au lendemain de l'achèvement de l'Unité et ayant loué une voiture, il questionna le cocher sur ses sentiments au sujet du nouvel état de choses. « Eh ! mon Dieu, lui « répondit l'automédon, tout cela sera très beau, mais, ce que je « n'aime pas, moi, c'est cette quantité énorme de règlements « qu'on impose aux pauvres gens, cette foule de policiers qui « nous surveille. Imaginez-vous, s'écria le cocher, qu'on nous « oblige maintenant à mettre un numéro sur les lanternes de la « voiture. Ainsi tout le monde sait où nous allons et ce que nous « faisons ; et notre ancienne indépendance s'est évanouie. Décidé« ment, dit-il, en terminant, il n'y a même plus moyen de mourir « à sa guise : *non ci lascia manco più morire in pace* ». A son point de vue, le cocher napolitain avait raison. Le règne des Bourbons avait un je ne sais quoi de paternel qui plaisait au tempérament insouciant et misonéiste des Italiens du midi. Il ne demandait rien au peuple, en dehors des contributions financières qui pouvaient, naturellement, être très modestes, en raison du manque absolu d'une organisation administrative véritable.

La seule chose que le roi Ferdinand exigeait de ses sujets, c'était de ne pas s'occuper de politique et, en cela, il n'était désobéi que par des hommes d'élite. Les chemins de fer, l'école obligatoire, le suffrage universel, le service militaire bouleversèrent nécessairement ce monde si calme où tous paraissaient être heureux de leur propre misère. Ainsi le peuple fut amené à envisager avec une méfiance invincible les lois et les règlements nouveaux qu'on lui imposait. Imaginez-vous ! on oblige les cochers à coller un numéro sur les lanternes de leur voiture !

Ce qui est vrai pour l'Italie du midi est, dans une certaine mesure, également vrai pour l'Italie du nord. Ayant goûté à toutes espèces de dominations, le peuple italien, dans son ensemble, dans le nord aussi bien que dans le midi, voit facilement dans tout gouvernement un usurpateur et un ennemi. Lorsque les agents appréhendent un criminel dans la rue, en Angleterre, les passants aideront, si nécessaire, les représentants de l'autorité à tenir leur prisonnier ; en Italie, ils lui faciliteront plutôt la fuite. Dans les exclamations populaires, l'idée de gouvernement en Italie, se trouve même associée à des éventualités au sujet desquelles — rendons-lui au moins cette justice, — sa responsabilité ne saurait être mise en cause. « Quel mauvais temps ! », s'écrie le paysan qui craint la grêle : « Quel mauvais temps ! gouvernement voleur ! *Che tempo, governo ladro* ! La contrebande est non seulement une

industrie en Italie, mais quelquefois aussi un amusement. On fraude la douane pour le plaisir de se soustraire aux vexations du gouvernement.

On m'a fait une fois, en Italie, l'offre d'un lot de cigares étrangers entrés en fraude dans le royaume. Comme je faisais la remarque que ces cigares ne me paraissaient ni bons, ni, au point de vue du prix, d'un commerce avantageux, mon contrebandier s'écria d'un air de triomphe : « Mais ils sont tout de même des cigares de contrebande ! » En effet, j'ai entendu plusieurs fois, en Italie, vanter le goût de cigares fraudés surtout parce qu'ils étaient des cigares fraudés.

Grâce à leur scepticisme fataliste, à leur antipathie innée pour l'autorité, les Italiens n'ont qu'un pas à faire pour devenir des anarchistes insurrectionnels.

On a constaté que l'anarchiste de la propagande par le fait est un altruiste fanatique, un sensitif dont la sensibilité et le fanatisme atteignent le dernier degré de l'exagération. Cela est exact, notamment pour les anarchistes italiens. Cesare Lombroso, l'anthropologue si renommé, a fait une remarque intéressante, à ce sujet. Le terrain le plus propice au fanatisme altruiste, dit-il, est ordinairement la religion. Chez les peuples germaniques, par exemple, la religion recrute des milliers de fanatiques qui, sous les titres et au nom des théories les plus différentes, s'agitent fièvreusement pour sauver leurs semblables de la perdition.

Ils ont ainsi un champ immense où ils peuvent se remuer à leur guise, nourrir leur passion, construire des églises, fonder des œuvres pieuses, faire des conférences, organiser des communautés idéales ou des armées du salut. Dans les pays latins, au contraire, où l'église catholique étend son influence, la religion n'est qu'un faible dérivatif du fanatisme et cela, non point à cause de l'incrédulité de la masse, mais grâce surtout à l'organisation de l'Eglise catholique elle-même. Celle-ci, en effet, ne représente pas un ensemble de croyances, souple, malléable, adaptable à tous les esprits, mais est, au contraire, une grande institution hiérarchique, fondée sur l'obéissance et la subordination absolue des fidèles. Tout le monde y a son poste, sa ligne de conduite tracée d'avance, ses croyances enfermées dans des cadres fixes et immuables. Aussi, à part de rares exceptions, le fanatisme, chez les peuples latins, ne s'est-il jamais manifesté que dans la vie sociale ou politique. En Italie, le fanatisme de ce genre produisait autrefois des brigands ; aujourd'hui, il donne des anarchistes insurrectionnels. On pourrait même dire que le brigand

italien était un anarchiste d'une époque différente et éloignée et plus simple que la nôtre : la vie s'étant compliquée, le type humain de l'insurgé s'est compliqué à son tour, et l'ancien brigand qui gagnait la broussaille calabraise, s'est, de nos jours, transformé en justicier des rois et des empereurs.

Mais, à ce sujet, une considération d'ordre capital s'impose. Les brigands étaient tous des Italiens du midi, les anarchistes de la propagande par le fait sont presque tous des Italiens du nord. Les méridionaux ne se sentent en possession complète de leur énergie que chez eux, au sommet de leurs montagnes, au milieu de leurs luxuriantes vallées. Eloignés de leur pays, ils modifient leur caractère de façon à subir avec résignation les épreuves de la lutte sociale.

En outre, leurs professions mêmes sont de nature, peut-être, à ramener l'équilibre dans l'âme des Italiens du midi établis en terre étrangère. Ils sont, en majorité, des travailleurs accomplissant leur ouvrage en plein air : des maçons, des terrassiers, des marchands de fruits, des cireurs de bottes, des musiciens ambulants. Leur indépendance, leur personnalité ne sont pas détruites, dans ce genre d'occupation. Les Italiens du nord, au contraire, qui dans leur pays étaient des paysans ou des petits ouvriers à domicile, deviennent presque toujours, en Amérique, des ouvriers de la grande industrie. Travaillant dans les mines ou dans les usines, leur indépendance s'efface, à travers les rouages du travail en commun : et, lorsqu'ils sortent au grand air, leurs âmes mesurent, alors, tout le poids de leur esclavage. Ils n'ont, généralement pas l'énergie de se grouper, de fonder des syndicats. En Italie même, par exemple, les associations ouvrières proprement dites, c'est-à-dire de travailleurs de la grande industrie, sont très peu nombreuses, tandis que l'organisation des travailleurs de la petite industrie ou des ouvriers agricoles atteint une solidité morale extraordinaire. On serait tenté d'affirmer, presque, que l'ouvrier italien se sent épuisé, après une journée de fatigue au milieu du bruit sourd des mécanismes. Souvent, cet épuisement même, et la tristesse profonde qu'il engendre, le poussent à la rébellion violente contre un état de choses qui le voue au désespoir.

Mais son acte est beaucoup moins le résultat d'une préparation sectaire que du mouvement spontané, quoique élaboré dans l'isolement, peut-être, d'une âme exaltée et accablée par le trouble moral. Poussé dans la mêlée tumultueuse et anonyme de la vie moderne, le sensitif, le fanatique italien s'égare et essaie, alors, de venger, à sa façon, ses propres malheurs et les malheurs de tant d'autres.

A Paterson il y a certainement de ces hommes, et j'en ai rencontré moi-même. Cependant, il serait, à mon sens, excessif de croire que Paterson en soit le laboratoire. La présence, dans cette ville, d'une propagande d'anarchisme insurrectionel parmi les ouvriers italiens, a pour origine les même motifs qui ont déterminé la formation d'une pareille propagande dans les milieux appartenant à d'autres nationalités : l'exode des révolutionnaires européens à la suite des lois repressives édictées en Europe, après les incidents qui ont abouti à la dissolution de l'*Internationale*. Il faut noter d'autre part, que, en ce qui concerne l'Italie, cet exode coïncide avec le premier mouvement d'émigration italienne vers les Etats-Unis. Avant 1871, il n'y avait pas trace d'émigration italienne en Amérique. Ce ne fut qu'à partir de 1880 qu'un véritable courant d'émigration se produisit entre l'Italie et les Etats-Unis. Voici les chiffres concernant le débarquement d'émigrants italiens sur le sol de l'Union depuis 1871 jusqu'à nos jours :

| | |
|---|---|
| 1871-80. . . . . . . . . . | 55.759 |
| 1881-90. . . . . . . . . . | 307.309 |
| 1891-900. . . . . . . . . . | 651.897 |
| 1901-1902 . . . . . . . . . | 373.438 |

Pendant la période 1871-1880, les apôtres de l'insurrection pouvaient ainsi plus aisément semer la haine de la société dans des esprits que la misère, la tristesse et surtout l'inexpérience prédisposaient tout particulièrement à en accepter les enseignements. Depuis ce temps, l'arrivée successive de nouveaux émigrants aussi malheureux que les premiers, mais plus instruits et mieux aguerris, a rapidement modifié la situation, si bien que Paterson n'est plus désormais la place forte de l'anarchisme italien. Il y a des anarchistes insurrectionnels à Paterson, comme il y en a partout, en Amérique et ailleurs.

Errico Malatesta, le célèbre anarchiste italien, qui réside actuellement à Londres, y fait souvent de courtes apparitions ainsi que le prince Kropotkine. Ils viennent, font une conférence, puis s'en retournent tranquillement chez eux, sans faire grand bruit. Organisent-ils des complots ? Ce serait trop naïf de le penser. Voici, par exemple, une anecdote qui peut jeter quelque lumière sur ce que l'on perpètre dans les terribles assemblées de Paterson. A l'occasion de l'arrivée de Kropotkine, il y a quelque temps, une réunion est convoquée. Plusieurs centaines d'ouvriers y assistent ; Kropotkine parle, parle longuement au milieu d'un silence religieux. Tout à coup, un individu se lève et se met à crier :

*Viva la libertà!* Vive la liberté! Tous se regardent les uns les autres, étonnés. Le conférencier arrête sa causerie et paraît non moins surpris de cette interruption intempestive. Mais l'autre continue à crier : *Viva la liberta! Viva la liberta!* Alors, toute l'assistance, ne sachant, probablement, quelle décision prendre, entonne l'hymne des travailleurs :

Su fratelli! su compagne!
Su venite in fitta schiera;
Sulla libera bandiera
Splende il sol dell'avvenir.

Il riscatto del lavoro
Dei suoi figli opra sarà
O vivremo del lavoro
O pugnando si morrà.

Et tout le monde s'en alla en chantant. Le malheureux conférencier en fut ahuri.

Le journal officiel des anarchistes de Paterson est *La Questione Sociale*, écrit en langue italienne. Tout récemment, on a commencé à en tirer une édition en langue anglaise intitulée *The Social Question*. C'est, naturellement, un organe communiste révolutionnaire. Il est rédigé d'une manière relativement soignée, mais il est plein de rhétorique et de grandes phrases qui, à vrai dire, ne peuvent frapper que ceux qui n'en saisissent pas la vacuité. Or, le nombre de ceux-ci, à Paterson, dans les milieux ouvriers italiens, diminue sans cesse.

### *Chicago.*

« Chicago est un monde par elle-même », *is a vorld in itself*, dit un voyageur anglais. C'est la vérité. Nulle ville américaine ne saurait, mieux que Chicago, résumer les caractères fondamentaux de la vie fiévreuse de l'Union. L'histoire de Chicago est la plus haute expression du génie américain. En 1850, elle comptait environ 60.000 habitants ; en 1870, elle en avait 300.000. Le 8 octobre 1871, un incendie formidable détruisit la ville presque en entier : le vent en porta les cendres jusque sur l'archipel des Açores. Aujourd'hui, cette reine miraculeuse de l'ouest compte 1.700.000 habitants. Née de la terre, véritable ville champignon — *mushroom city* — les entreprises les plus extraordinaires y ont pris naissance comme par suite d'une génération spontanée. Si, à New-York, le mot *business* résume la vie humaine, à Chicago ce

mot sert à résumer la vie humaine et la vie divine : *business* est, à Chicago, la raison d'être et de penser. Aussi l'industrie, le commerce et surtout l'esprit d'initiative y ont-ils acquis un développement fabuleux.

Le milieu social qui s'est formé à Chicago est, au plus haut degré, caractéristique. Comme à New-York, les Américains nés aux Etats-Unis n'y représentent qu'une faible minorité. Les Allemands et les Irlandais y prédominent, mais les Italiens, les Polonais et les Russes s'y trouvent également en grand nombre. Rien de plus écœurant que les quartiers pauvres de cette ville opulente où aboutissent les richesses agricoles des Etats-Unis : nulle part au monde on ne souffre la faim autant que dans ce comptoir mondial de l'alimentation. Les *Slums* de Chicago renferment une population qui s'élève normalement à environ 30.000 individus des deux sexes, appartenant à toutes les nationalités du monde, mais dont les juifs polonais et russes et les italiens constituent la majorité. Les *Slums* occupent une superficie d'environ un demi-kilomètre carré et se composent de plusieurs pâtés de maisons en bois ou en maçonnerie, qui toutes sont dans un état lamentable au point de vue de la solidité, et révoltant au point de vue de l'hygiène. Ils s'étendent depuis Polk et Halsted streets, sur le côté ouest de la rivière Chicago, jusqu'à la douzième avenue, et à State street, longeant Taylor street, Newberry avenue par où l'on remonte à Halsted et Polk streets. D'après les enquêtes officielles [1] le revenu des habitants des quartiers pauvres à Chicago se monterait à 6 dollars 79 cents par semaine et par famille. Les familles, dans les *Slums*, sont ordinairement composées de 4 personnes ; mais, comme on y rencontre également un nombre considérable de familles composées de 7, 8, 10 et même 12 ou 15 personnes, la moyenne arithmétique du nombre des personnes composant une famille est, d'après les statistiques officielles, de 5,00 personnes. Dans les *Slums* de Baltimore, elle est de 4,48, dans ceux de New-York de 4,90, dans ceux de Philadelphia de 5,15. Voici les revenus moyens par famille, relevés à l'occasion des dernieres investigations :

| Proportion des familles | | Revenu moyen par semaine. |
|---|---|---|
| 10,27 0/0 | | 3 dollars |
| 37,90 — | | 6 — |
| 37,69 — | | 11 — |
| 14,14 — | | douteux |
| 100,00 0/0 | moyenne générale | 6,79 dollars. |

[1] *The slums of Baltimore, Chicago, New-York, and Philadelphia*. Washington, gouvernement printing office.

D'après mes constatations personnelles, ces revenus ne sont malheureusement que trop illusoires. Les travaux auxquels se livrent les habitants des *Slums* étant intermittents, leurs salaires le sont aussi. Le revenu effectif moyen d'une famille ne dépasse jamais, sur toute la durée de l'année, 3 dollars et demi par semaine. D'autre part, il ne faut pas oublier que, dans ce genre de calculs, l'établissement d'une moyenne ne peut jamais être l'expression de la réalité. Pour s'en convaincre, il suffit de songer à la proportion énorme des familles dont le revenu est douteux, *whose earning is not specified*, comme disent par euphémisme les statistiques américaines.

Quoiqu'il en soit, tout ce que la famille gagne est le produit du travail de tous ses membres, y compris les enfants au-dessus de cinq ans; car, comme a dit justement Miss Jane Addams, l'éminente directrice de la *Hull house*, l'idée que dans les *Slums* le chef de la famille pourvoie à l'entretien des siens est aussi fallacieuse que l'idée que quiconque cherche du travail a la possibilité d'en trouver. Dans les *Slums*, le chef de la famille n'a, en général, aucune capacité professionnelle déterminée.

Il sort le matin, au hasard, dans l'espoir d'avoir une malle à porter ou un logement à nettoyer; ou, ce qui serait son rêve, de trouver enfin une place quelconque qui lui assure son pain pendant une ou deux semaines. D'aucuns, surtout les Italiens, sont musiciens ou chanteurs ambulants; d'autres sont marchands de menus objets, comme fil, aiguilles, boutons, crayons, papier. Mais leur occupation d'aujourd'hui ne vaut nullement comme indication pour leur occupation de demain. A la maison, les femmes et les enfants travaillent à des métiers très variés suivant les saisons et la demande. Un grand nombre d'entre eux, surtout les juifs, sont occupés dans la couture pour le finissage des costumes et des robes, sous le régime du *sweeting*; ce qui n'empêche pas les garçons de sortir pour cirer des bottes ou vendre des journaux, et les jeunes filles d'aller offrir aux passants les quelques restes d'une jeunesse vite effacée, hélas! par les privations. Souvent, lorsque les commandes abondent, les hommes travaillent aussi à la maison, dans la couture, tous massés dans l'unique mansarde qui sert à la fois de cuisine, de chambre à coucher et d'atelier. Par un labeur acharné et épuisant, la famille réalise ainsi un salaire global de 900 à 1.000 francs par an, dont le loyer absorbe plus d'un tiers.

Les conditions hygiéniques des habitations des *Slums* sont, comme je l'ai dit, déplorables. Le bureau de la santé de Chicago

a constaté la présence d'une variété incalculable de microbes dont il donne quelque spécimen :

*Staphyloccus pyogènes aureus.*
*Staphyloccus pyogènes albus.*
*Staphyloccus pyogènes citreus.*
*Staphyloccus pyogènes salivarius,*
*Streptococcus septicus liquefaciens.*
*Micrococcus cereus albus.*
*Saccharomyces rosaceus.*

et une cinquantaine d'autres. Je suis d'avis que ce n'est pas le cas de s'effrayer outre mesure de ce que disent les microbiologues dont le but paraît être celui de nous rendre la vie beaucoup plus difficile qu'elle ne le doit être; mais il est néanmoins permis de croire que, meurtrières ou non, les espèces d'organismes que je viens d'énumérer ne se rencontrent guère dans les appartements des riches. La mortalité, chez les habitants des *Slums*, atteint, dans certains quartiers, des proportions épouvantables : 35, 37, 42 pour 1.000.

M. Wyckoff, professeur à l'Université de Princeton, raconte [1] qu'il a assisté un jour à la visite d'un inspecteur sanitaire dans un atelier de juifs travaillant dans la couture. L'employé examina attentivement le local, puis, frappé par la présence d'immondices et s'adressant à un des ouvriers : « Nettoyez ici », lui dit-il, « autrement il y aura bientôt des fièvres infectieuses dans la maison. » Les traits du visage contractés, le travailleur ainsi interpellé se retourna vivement vers l'inspecteur et lui cria à la figure :

« Est-ce que nous avons le temps de faire du nettoyage, nous autres? ne nous parlez pas de maladies, parlez-nous de pain; c'est du pain que nous cherchons, du pain ! *it's bread we're after, bread* ! » L'inspecteur se tut et sortit vite de la chambre, comme pour cacher son émotion. Les rires sinistres des pauvres parias l'accompagnèrent, tandis que le héros de cette scène shakespearienne s'affaissait à côté de sa machine.

J'ai vu moi-même de ces théâtres de misère et de pourriture; le spectacle qu'ils offrent est vraiment horrible. Des hommes, des femmes sans amour, des vieillards sans consolation, des jeunes sans désirs, des enfants rêvant de poupées ou cherchant

[1] Walter A. Wyckoff. *The Workers*, New-York, 1901.

vainement une caresse, sont entassés les uns à côté des autres, silencieux, muets. Jamais une note de gaieté ne rompt la tristesse glaciale du milieu et lorsque, comme à la suite d'un oubli involontaire, un cri joyeux s'échappe d'une poitrine, des protestations s'élèvent de toutes parts, qui ramènent le pauvre égaré au souvenir de lui-même. On n'entend que de vagues soupirs, des gémissements étouffés et, au-dessus d'eux, le glas synchronique des machines à coudre. Les accents lugubres du « chant de la chemise » résonnent à mon oreille :

With fingers weary and worn,
With eyelids heavy and red,
A woman sat, in unwomanly rags
Plying her needle and thread.
Stitch ! Stitch ! Stitch !
In poverty, hunger and dirt ;
And still with a voice of dolorous pitch,
Would that its tone could reach the rich
She sang the « song of the shirt ! »

C'est dans ces quartiers que se recrutent les anarchistes insurrectionnels de Chicago.

*
* *

Un ancien capitaine de la police de Chicago, M. Michael J. Schaak, mêlé aux faits de 1886, a écrit un livre où les inepties abondent au milieu de quelques rares documents intéressants [1] et dans lequel il fait le récit plus ou moins fidèle des gestes des anarchistes de Chicago. En admettant que, à son époque, tout ce que l'auteur raconte ait réellement existé, j'ai pu constater que, de nos jours, il en reste bien peu de chose. M. Schaak parle de drapeaux noirs ; d'autres drapeaux portant des écritaux subversifs, de poignards empoisonnés, d'ateliers où l'on confectionnait les bombes, de conspirations souterraines, d'associations révolutionnaires de femmes, *red sisterhood*, d'anarchistes amateurs s'amusant à se faire sauter eux-mêmes et à faire sauter leurs familles pour donner l'exemple aux autres ; en somme, il note une foule de curieux détails qui ont plus de chance, à mon avis, de relever de sa fantaisie de policier que de la vérité historique. Quoiqu'il en soit, les conspirateurs anarchistes d'aujourd'hui n'emploient

[1] Michael J. Schaak. Anarchy and anarchists. Chicago 1889.

pas les procédés ténébreux décrits par M. Schaak. Ils ont leurs endroits préférés de réunion, bien entendu; et ce serait peut-être excessif de la part de la police que de prétendre qu'ils invitent un des siens à leurs conférences. Mais, dans ces conférences, on ne parle jamais de rien qui ne soit écrit dans tous les livres communistes. Elles sont suivies principalement par les Allemands, les Bohémiens et les Polonais; on peut y voir aussi quelques rares Irlandais, quoique la masse des révolutionnaires irlandais soit aujourd'hui en dissidence avec les anarchistes internationalistes, à cause des questions nationales qui l'occupent.

Ce qui différencie les meetings anarchistes de Chicago de ceux de Paterson, ce sont, en premier lieu, la culture des personnes qui y assistent et, en second lieu, leur foi, leur ardeur mystique. Le mysticisme slave et germanique s'y superpose ainsi spontanément à ce mysticisme autochthone, qui semble être comme un produit naturel du sol, aux États-Unis, et à l'influence duquel seuls les latins ont, jusqu'à présent, pu échapper en grande partie.

Lorsque, le matin, le sans-travail sort de chez lui, il va ordinairement se poster à l'entrée des usines voisines, à la recherche d'une occupation momentanée quelconque, *an odd job*. Là, il rencontre des centaines de ses semblables. Le spectacle de la misère commune est toujours de nature à soulever l'âme humaine : ce mouvement de réaction morale peut quelquefois être étouffé; le plus souvent, il est producteur de haine féroce. L'homme poursuivi par le malheur, victime d'une fatalité inéluctable, sent le besoin de médire, de haïr, ne fût-ce que de se haïr soi-même. Aussi, la vue de tant d'autres vaincus comme lui, loin de l'apitoyer, le rebute. Il voit alors, facilement, autant d'ennemis dans ceux-là mêmes qui partagent sa souffrance. Son regard révèle la méfiance qui domine son esprit ; d'un coup d'œil rapide, le dernier arrivé compte ceux qui l'ont précédé et calcule les chances qui lui restent de trouver de l'ouvrage. Puis il s'assied par terre au milieu du groupe.

— *Do you think that we'll feed to-day, partner?* Croyez-vous que nous mangerons aujourd'hui ? » demande-t-il en s'adressant à son voisin.

*I hope so.* « je l'espère », répond l'autre, et leurs regards, en se rencontrant, complètent leur pensée, qui est la suivante : « je n'ai « pas à rechercher si tu mangeras oui ou non ; ce que je veux, « c'est manger moi-même. »

Il trouve, en effet, assez fréquemment de petits travaux à faire

qui lui rapportent quelques sous, tout juste de quoi aller prendre une tasse de café à deux sous et s'acheter un peu de pain.

Le soir, le poids de son isolement devient écrasant. Son impuissance à tirer de la détresse les siens qui s'épuisent à la maison et qu'il revoit aussi affamés que lui, achève de le révolter. Il détourne les yeux de ceux qu'il aime, car la misère tarit les sources pures de l'intimité familiale. La femme qu'il aurait voulu serrer contre sa poitrine lui répugne; les enfants dont il recherchait le sourire l'agacent. Et comme il sait que d'autres camarades, moins misérables que lui, mais s'intéressant à son malheur, lui offrent une chambre où il pourra crier tout haut ses doléances, où il pourra pleurer à son aise, il s'y rend. Ainsi s'organisent les réunions communistes de Chicago.

C'était une soirée du mois d'août 1902. La salle, — un atelier d'artiste — était comble. Au fond, assis devant une table sur laquelle brûlaient deux bougies, un vieux à la longue barbe blanche, à la chevelure tombant sur les épaules, lisait d'une voix monotone, en allemand, des passages du livre de Bakounine, « Dieu et l'Etat ». L'assistance était presque entièrement composée de Polonais; mais, comme il y avait également des Allemands, des Hongrois et des Bohémiens, on avait adopté, ce soir-là, la langue allemande, que tout le monde connaissait.

Au moment de mon entrée dans la salle, le lecteur en était arrivé au passage où Bakounine, après avoir critiqué les bases de la croyance, parlait du rôle métaphysique joué par la Divinité sur la terre.

« Dieu apparait, l'homme s'anéantit; et plus la Divinité devient « grande, plus l'humanité devient misérable. Le nom de Dieu est la « terrible massue avec laquelle les hommes supérieurement inspirés, « les grands génies, ont abattu la liberté, la dignité, la raison et « la prospérité des hommes. Avec le nom de Dieu, les croyants « s'imaginent pouvoir établir la fraternité parmi les hommes; au « contraire, ils créent l'orgueil, le mépris; ils sèment la dis- « corde, la haine, la guerre, ils fondent l'esclavage. Car, avec « Dieu, viennent les différents degrés d'inspiration divine et « l'humanité se partage alors en hommes très inspirés, moins ins- « pirés, non inspirés... »

— « Dieu nous aime tous ! » interrompit une jeune femme, placée non loin de moi, à la tête d'illuminée qui se détachait du fond sombre du milieu.

« Dieu nous aime tous » répéta-t-elle, « et nous sommes tous égaux devant lui ! »

Personne ne répondit. L'interruptrice elle-même s'assit à nouveau et le lecteur put continuer :

— « Tous sont également nuls devant Dieu, il est vrai ; mais, comparés les uns avec les autres, les uns sont plus grands que les autres ; non seulement par le fait, ce qui n'est rien parce que l'inégalité de fait s'élimine d'elle-même dans la collectivité, lorsqu'elle ne peut s'accrocher à aucune fiction ou institution légale : mais de par le droit divin de l'inspiration, ce qui constitue une inégalité fixe, constante, pétrifiée. Les plus inspirés ont le droit d'en imposer aux moins inspirés. Ainsi le principe de l'autorité est établi et, avec lui sont jetées les bases de l'esclavage humain : l'Eglise et l'Etat.

— « La discussion est ouverte » ajouta le vieillard, en quittant sa place pour aller s'asseoir à côté des autres.

Un autre vieillard se lève. Il est en loques, et sa figure étrange de rêveur et d'apôtre n'apparaît que plus lumineuse, au-dessus du cadre des haillons qui couvrent ses membres.

— « Moi » dit-il, « j'ai toujours cru dans le Dieu de mes ancêtres. Mais ma foi s'est évanouie au contact des lâchetés humaines. Pourtant n'avons-nous pas encore, nous tous, un motif pour croire je ne dis pas en ce prétendu Dieu de justice, mais en quelque chose qui peut le remplacer avantageusement ? Ne souffrons-nous pas tous de la même misère, ne sommes-nous pas tous également tourmentés par la faim ? Eh bien ! voilà les forces qui doivent nous pousser vers une nouvelle croyance ; la faim, la misère, la honte, les larmes qui coulent de nos yeux et des yeux des nôtres, voilà des sources puissantes de foi. Mais de quelle foi ? »

Ici l'orateur promena ses yeux sur l'assemblée. Le silence était profond. Tous les regards s'attachaient sur celui de l'apôtre. Les lèvres tremblantes de ce dernier promettaient de prononcer la parole desirée, souhaitée par tous.

— « De quelle foi » reprit-il, « sera-t-elle productrice, la force terrible de la souffrance humaine ?

« De la foi dans la vengeance, dans la révolution, dans la haine indomptable de ceux qui nous empêchent de vivre. »

Un bruit sourd d'exclamations violentes accueillit ces paroles. « La révolution ! oui, la révolution ! Il nous faut sortir de nos peines ». Le vieillard continua :

— « Nous sommes tous effectivement chassés de la société. Mais nous en sommes séparés surtout comme révolutionnaires. Nous ne devons pas avoir de liens, ni de biens, ni d'intérêts quels qu'ils soient, car nous appartenons exclusivement à la révolution.

. . . . . . .

Détruire, tel doit être le but de notre vie. Entre nos maîtres, entre les gouvernements et nous, il ne doit pas y avoir de trêve. Nous devons lutter sans cesse contre tous les gouvernements et nos moyens de défense doivent être aussi meurtriers que leurs moyens d'attaque : le sang, la mort, l'incendie, telles seront nos réponses à l'oppression, à la misère, à la faim. Etouffons en nos âmes nos plus chers sentiments. La famille, l'amour, l'amitié ne sauraient exister pour nous. Qui de nous oserait dire qu'il en a connu les charmes, à travers les épreuves abrutissantes de tous les jours et de toutes les heures ? La révolution doit être le seul but, la seule joie de notre vie. » L'orateur, anéanti, retomba lourdement sur sa chaise. Je me trouvais en plein mysticisme, et, sous un certain aspect, je croyais assister à une de ces réunions de quakers au cours desquelles les fidèles racontent en pleurant les anecdotes les plus saillantes de leur vie, cependant que se font entendre tout autour des gémissements, des sanglots, des cris déchirants.

En réalité, toute l'assistance était, à ce moment, profondément émue. La parole ardente du vieillard l'avait secouée. Tout le monde était debout et applaudissait avec frénésie l'orateur ; à travers la demi obscurité de la salle, perçaient les éclairs de centaines d'yeux enflammés par le tumulte des âmes. Aussitôt que le calme se fut rétabli, un jeune homme se leva à son tour :

— « Avez-vous jamais éprouvé, commença-t-il, de la jouissance en voyant souffrir vos semblables ! Non, certainement. Cependant il y a des hommes qui s'amusent à voir souffrir et qui vivent même de la douleur d'autrui. Ces individus, ce sont les riches dont la fortune s'accroît au fur et à mesure qu'augmente la pauvreté des travailleurs ; ce sont les chefs de la politique placés au service des premiers, et tous ceux qui en dépendent et menacent sans cesse notre liberté et notre existence. Je vous demande, moi, continua-t-il en gesticulant, « je vous demande pourquoi nous ne goûterions pas au même plaisir en semant la terreur au milieu de nos maîtres ? Prendre un couteau, l'enfoncer dans la poitrine d'un de ces tyrans, remuer l'arme, ensuite, de façon à boire la douleur physique de la victime. Puis, couvrir, en même temps, cette dernière d'insultes et la regarder bien dans les yeux, afin qu'elle meure en emportant le souvenir de notre regard féroce et vindicatif..... ne serait-ce pas un bonheur pour nous, les victimes d'aujourd'hui ? »

Il s'arrêta, blême, comme épouvanté de sa vision macabre. De tous les côtés de la salle, on criait : assez ! assez ! — tellement il

est vrai qu'il répugne à l'imagination humaine, même surexcitée par la passion, de concevoir dans ses détails un acte de cruauté qui deviendrait, ainsi, but à lui-même. Les auditeurs, en substance, étaient bien prêts à parler révolution, à demander vengeance, mais non à se venger effectivement ni à faire une révolution véritable.

Ce fut alors que, profitant du trouble de l'assemblée, la jeune femme qui avait auparavant pris la parole, essaya de dissiper les dernières traces de la tempête.

— « Mes amis, dit-elle, ne répondons pas par le mal au mal qu'on nous fait. Je ne vous demande pas d'aimer ceux qui nous haïssent, mais de leur donner l'exemple de cet amour qu'ils ne veulent pas connaître. Aimons-nous les uns les autres, nous, les misérables, les meurt-de-faim, et notre existence sera meilleure. Malheureux celui que tourmente le vide du cœur, malheureux celui qui n'aime plus et dit adieu à l'espérance. Son cœur est semblable à un temple antique dévasté par les orages et par les ans, où la divinité ne veut et les hommes n'osent pas habiter. Aimons-nous les uns les autres, ô camarades, aimons toujours notre patrie infortunée..... »

Après ces mots, la jeune femme s'élança vers la table du fond restée déserte et, se dressant de toute sa hauteur, les yeux fermés, la tête tournée vers le ciel, elle déclama d'une voix solennelle, les premiers vers de *Pan Tadeusz*, de Mickiewicz, le livre de la nation polonaise :

« Lithuanie, ô ma patrie ; tu es comme la santé. Combien il « faut t'apprécier, celui-là seul sait qui t'a perdue. Aujourd'hui, je « vois ta beauté dans tout son charme, car je languis après toi... »

Tous s'étaient levés, en proie à une émotion indicible. J'ai regardé le jeune homme qui avait parlé tout à l'heure et dont le langage avait rebuté l'assistance ; les larmes inondaient son visage. Ce soir-là, on s'en allasans avoir comploté...

*
* *

Les réunions des communistes insurrectionnels de Chicago ressemblent toutes, plus ou moins, à celle que je viens de décrire. Les Polonais y interviennent toujours en grand nombre, car ils sont aussi les plus nombreux dans le monde où l'on souffre la faim.

Je pense que M. Schaak aurait de la peine, aujourd'hui, à retrouver les endroits où, il y a vingt ans, il a vu tant de choses

terribles. Il constaterait, comme je l'ai fait moi-même, qu'à ces réunions, il est plus facile de rencontrer des vaincus des compétitions sociales, des victimes de la concentration capitaliste, que des hommes tournés systématiquement vers la conspiration à main armée contre le pouvoir.

Ainsi les actes insurrectionnels des communistes de Chicago, et qui ont paru l'œuvre d'une préparation ténébreuse — n'ont été, comme ceux des communistes italiens de Paterson, que le résultat d'une initiative individuelle, d'un mouvement de révolte, que le raisonnement n'a pas su dominer. Les causes morales qui poussent les hommes de race slave à la propagande par le fait ont beaucoup d'affinités avec celles que j'ai mentionnées au sujet des anarchistes italiens. L'iufortune personnelle y tient une grande place, à côté de la douleur produite par le spectacle des malheurs des autres. Mais ce qui caractérise les communistes de Chicago, c'est, je le répète, le fond inépuisable de mysticisme dont sont empreints leurs discours et leurs gestes. Si, d'un côté, les Italiens de Paterson croiraient accomplir un acte de justice humaine en tuant un roi, les Polonais de Chicago se sentiraient plutôt devenir, par un acte pareil, les instruments de la vengeance divine. Pour eux, la rébellion revêt un caractère, en quelque sorte, surnaturel, qui relève de l'idée abstraite et purement religieuse du devoir. « J'ai fait mon devoir » ; telles ont été les paroles prononcées par Czogolsz, l'assassin de Mac Kinley, au moment de son arrestation.

Le génie slave est doux, sociable, rêveur, subtil, et comprend mieux que tout autre le sentiment noble de la fraternité humaine; à cause de cette tendance qui lui est particulière, il se différencie très nettement du génie des autres races européennes.

La révolte a, donc, chez les Slaves, une racine bien autrement profonde que chez les Latins ; d'autant plus que cette prédisposition de l'esprit se complique, chez les premiers, de l'amour de la patrie, un amour immense, et pour les Polonais notamment, immensément malheureux. De toutes les races connues sur le globe, dit Mickiewicz, la race slave seule a conservé dans sa tige une pureté absolue. Elle tressaille pour tout ce qui est divin, saint, intellectuel, de même qu'une plante saine accepte les influences du soleil, de la chaleur, de la pluie. Au milieu des péripéties de l'histoire, même à travers les mélanges qu'elle a dû subir, cette race a gardé intacte sa physionomie originelle et s'est toujours refusée à matérialiser ses pensées primitives.

Le Slave polonais, tchèque, ruthénien, cherche, au-dessus de

la terre, dans la vie future, l'idéal qu'il ne peut réaliser autour de lui. Et, lorsqu'il s'arme pour tuer, il n'agit pas dans un but terrestre, mais dans le but seul de se sacrifier sur l'autel de la bonté éternelle.

Il est un martyr de cette fraternité humaine qu'il n'a pu connaître en ce monde. Sa force morale réside entièrement dans son espérance, dans sa foi; ainsi parlent *Les premiers Dziady*, où le poète lithuanien chante le revenant :

Son cœur ne bat plus, déjà sa poitrine est glacée,
Ses lèvres sont serrées et ses yeux sont fermés.
Encore en ce monde, mais non de ce monde.
Qu'est-il, cet homme? Un mort.

Vois, le souffle de l'espérance lui redonne la vie,
L'étoile du souvenir lui envoie ses rayons :
Le mort revient au pays de sa jeunesse,
Y chercher le visage aimé.

Sa poitrine respire de nouveau : mais sa poitrine est glacée.
Il a les lèvres et les yeux tout grands ouverts.
De nouveau en ce monde, mais non de ce monde.
Qu'est-il, cet homme? Un revenant.

Voilà pourquoi les milieux communistes de Chicago, composés en grande partie de Slaves, sont si différents de ceux de Paterson, composés en grande partie d'Italiens. Tandis qu'à Paterson on vocifère ou on bavarde, à Chicago on pleure, on médite et on espère. Le communisme insurrectionnel de Chicago n'est pas le résultat d'une propagande, de menées actives d'agitateurs ; il est le produit direct de l'état d'âme des misérables qui vivent dans les *Slums*. Aussi les communistes de Chicago n'ont-ils pas de journaux proprement dits. La Bible pour les chrétiens, le *Talmud* pour les Juifs suffisent amplement à entretenir leur désir inassouvi de justice et de fraternité, source, comme je l'ai dit, à la fois de résignation passive et de rébellion violente.

Les Américains de race anglaise ne participent que faiblement au mouvement. Lucy E. Parsons, on s'en souvient, fut le seul Américain véritable impliqué dans les faits de 1886.

Cependant, il y a eu, et il y a encore, à Chicago, des journaux, rédigés en anglais, où sont prêchées les théories communistes insurrectionnelles. *The Alarm* n'a duré que deux ans, de 1887 à 1889. *Freedom* a cessé d'exister en 1892. Aujourd'hui, l'organe communiste le plus autorisé est *Free Society*, qui s'intitule lui-

même : *A periodical of anarchist thought work and litterature*, « un journal de pensée, travail et littérature anarchistes ». Quoique franchement communiste et insurrectionnel, on chercherait en vain, dans ce journal, des excitations au crime ou à l'action destructive. Il est très bien écrit et compte, parmi ses collaborateurs, Mlle Voltairine de Cleyre, de Philadelphia, qui est un écrivain de haute valeur.

*Free Society* a commencé à paraître il y a trois ans, à la suite de la cessation des publications de *The Firebrand*, l'organe communiste de l'ouest qui se publiait au début à Portland (Orégon), puis à San Francisco. Le titre de *The Firebrand* vient d'être repris par une revue nouvelle, fondée, en septembre 1902, à Mount Juliet (Tennessee) et rédigée principalement par Ross, un communiste d'origine écossaise.

PAUL GHIO.

# MOUVEMENT SCIENTIFIQUE
## ET INDUSTRIEL

**Le confortable des voyages et l'éclairage des wagons de chemins de fer; les difficultés du problème. Le progrès réalisé grâce à l'emploi du gaz d'huile; les tentatives faites en Allemagne et en France au moyen de l'acétylène. Un curieux essai : l'application de l'éclairage à incandescence par la Compagnie de l'Est; succès complet en dépit de la prétendue fragilité des manchons; économie de gaz, faibles dépenses d'entretien et supériorité même sur la lumière électrique. — L'automobilisme dans l'exploitation des chemins de fer : applications simultanées sur des réseaux français et anglais. Trains sans locomotives; la voiture automobile de la Compagnie d'Orléans. Un procédé logique d'exploitation des voies ferrées : trains légers automobiles intercalés entre les convois express. — Les succès nouveaux de la turbine à vapeur : installations fixes de 10.000 chevaux. Le nouveau moteur à vapeur en navigation maritime : les steamers à turbine pour la traversée du Pas-de-Calais. — Les aliments synthétiques, et la fabrication du sucre au moyen de l'acide carbonique.**

Le confortable des voyages a augmenté d'étrange manière, depuis seulement une dizaine d'années, depuis la mise en circulation sur tous les réseaux, sinon pour tous les trains, de ces voitures à couloir dont on a dit tant de mal en France, et dont nos savants ingénieurs redoutaient le manque de stabilité, alors qu'elles avaient depuis longtemps fait leurs preuves ailleurs. Cette amélioration du confortable s'est traduite un peu sous toutes les formes, depuis l'espace mis à la disposition du voyageur jusqu'au rembourrage des sièges même en troisième classe. Mais il est une chose qui laisse encore à désirer sur presque tous les chemins de fer européens, c'est l'éclairage.

Il y a bien longtemps que nous avions signalé ici cette question et son importance : l'éclairage n'est plus un luxe aujourd'hui, il est la satisfaction d'un de nos premiers besoins, et l'on s'en peut rendre compte par l'éclairage des rues, qui s'est tant perfectionné

depuis un certain nombre d'années, et que nous estimons à peine suffisant même là où sont répandus ce qu'on aurait appelé jadis des flots de lumière. En présence des plaintes constantes et légitimes du public, les compagnies de chemins de fer ont cherché une solution au problème, et nous pouvons dire immédiatement qu'elle n'est point commode à trouver. Il faut en effet que les lampes destinées à remplacer les classiques quinquets à huile soient d'un entretien facile et qu'elles ne consomment point des substances coûteuses, car autrement on majorerait de la façon la plus sensible les dépenses d'exploitation; il faut que le combustible employé ne soit pas susceptible de provoquer des accidents, soit en marche normale, soit surtout au cas d'une catastrophe qui vient à entraîner le renversement d'un wagon, ou même son écrasement plus ou moins partiel. Il faut aussi que le renouvellement des approvisionnements ou la mise en état des lampes ne nécessitent pas des opérations un peu longues, qui entraîneraient le renvoi des wagons aux ateliers et immobiliseraient par conséquent le matériel de la façon la plus préjudiciable à l'exploitation.

Il ne doit pas être oublié qu'un progrès sensible avait été accompli grâce à l'emploi du gaz d'huile, extrait des huiles lourdes que donne la rectification des pétroles ou la distillation des schistes; ce gaz, produit dans des usines spéciales installées dans les grandes gares, est enfermé sous pression dans des réservoirs disposés sur ou sous les wagons, d'où il se rend à des brûleurs fixés au plafond des compartiments. Toutefois, s'il ne semble point que la présence de ce gaz entraîne du danger pour la sécurité des voyageurs, on ne peut point dire qu'il donne encore un éclairage bien brillant et bien supérieur à celui des lampes à huile : c'est qu'en effet les brûleurs ne sont que de dimensions assez réduites. Et cependant ils consomment assez de gaz pour que ce mode d'éclairage soit coûteux, étant donné le prix du gaz d'huile. Il est bien évident qu'il faut tendre par tous les moyens possibles à diminuer le prix de revient de la lumière, si l'on veut pouvoir pratiquement augmenter l'intensité de l'éclairage que l'on désire offrir aux voyageurs. On est arrivé à une certaine amélioration, au moyen des becs dits à récupération, où l'air, avant d'arriver au brûleur proprement dit, se réchauffe en passant au milieu des gaz chauds s'échappant de ce brûleur même : cela lui permet d'assurer la combustion complète des particules de carbone contenues dans le gaz d'huile.

On a voulu chercher mieux, et recourir à un gaz que l'on peut tenir encore comme nouveau, et dont la grande puissance lumi-

neuse est connue : nous entendons parler de l'acétylène. C'est en Allemagne surtout que des tentatives et des applications en ont été faites ; l'on peut même dire sans exagération que l'éclairage à l'acétylène s'est étendu à presque tout le réseau allemand depuis un certain temps, les usines à gaz acétylène créées dans les gares assurant l'éclairage des quais et des bâtiments, en même temps que celui des wagons. En fait ce qu'on emploie, ce n'est point du gaz acétylène pur, mais de l'acétylène mélangé avec du gaz d'huile, dans la proportion de 25 parties du premier pour 75 du second, et le gaz mixte ainsi obtenu donne une lumière triple de celle du gaz d'huile pur, sans coûter plus cher et sans entraîner les dépôts charbonneux qui se produisent souvent dans les brûleurs avec l'acétylène seul, et encrassent ces brûleurs en diminuant l'émission de la lumière. Nous ne donnerons pas de renseignements détaillés sur l'extension de ce mode d'éclairage, si intéressant en soi, aux divers réseaux allemands; mais nous ferons remarquer qu'une Compagnie française, celle de Paris-Lyon-Méditerranée, a suivi la même voie en installant dans diverses gares de petites usines qui lui donnent le gaz acétylène pour son matériel roulant, gaz qui est mélangé au gaz d'huile exactement dans la même proportion qu'en Allemagne. Ce mode d'éclairage est maintenant installé sur quelque 4.000 wagons de la Compagnie, et les ingénieurs s'en montrent fort satisfaits.

Quoi qu'il en soit, comme les réservoirs contenant ce mélange gazeux sous les wagons ont donné lieu à un incendie terrible lors d'un accident de chemin de fer en Allemagne, comme d'autre part l'acétylène employé n'est pas sans corroder les réflecteurs des lampes (et par suite diminuer la luminosité de ces lampes); comme enfin l'éclairage au gaz s'est étrangement perfectionné au point de vue des installations domestiques et des réverbères, grâce à ce qu'on nomme l'incandescence, la Compagnie de l'Est, qui avait dû se contenter jusqu'ici de lampes au gaz d'huile avec récupération, a voulu chercher à tirer parti de l'incandescence et de ses résultats vraiment merveilleux, pour l'éclairage de ses wagons. L'idée était audacieuse, parce que l'éclairage par incandescence suppose forcément l'emploi d'un manchon. Nous rappellerons brièvement que, dans un bec à incandescence, la flamme se trouve coiffée d'une sorte de capuchon fait d'un treillis de matière réfractaire : c'est un tissu, mais un tissu qui ne brûle point, et qui au contraire devient incandescent sous l'influence de la chaleur dégagée par le gaz qui brûle dans le bec.

Ce système, qui utilise la puissance calorifique du gaz, a mis

ce dernier à même de lutter victorieusement contre l'électricité, parce que le chapeau, le manchon rendu incandescent, donne une lumière à peu près aussi intense que le filament de la lampe électrique, et que pourtant la dépense est généralement plus faible. Mais tous ceux qui sont un peu au courant de la question savent la réputation de fragilité dont jouissent les manchons à incandescence; et l'on conviendra que, dans ces conditions, il fallait de l'audace pour songer à y recourir dans les wagons de chemins de fer, qui sont constamment exposés à tant de secousses et aussi à tant de chocs. A la vérité on doit en revenir maintenant de cette réputation de fragilité des manchons : c'est de l'histoire ancienne, qui remonte au début de l'éclairage par incandescence. Maintenant ces capuchons de tissu, où il ne subsiste pourtant, après le grillage préalable à la mise en service, qu'un enchevêtrement de particules de terres rares (cérium, thorium, etc.), sont fabriqués dans des conditions de solidité stupéfiantes. C'est pourquoi la Compagnie de l'Est n'a pas été aussi téméraire qu'on aurait pu le penser en essayant de l'éclairage à incandescence sur ses voitures, et le succès a pleinement couronné ses efforts.

Bien entendu, pour arriver à ce résultat, il a fallu des recherches suivies dont nous ferons grâce au lecteur, car elles ont un caractère beaucoup trop technique; mais nous devons signaler un fait bien caractéristique. Tout d'abord, pour éviter les secousses et les trépidations aux becs, et surtout aux manchons dont ils sont coiffés, on avait eu l'idée, qui semblait excellente, de monter ces becs sur des ressorts ou des suspensions élastiques; mais on arrivait au résultat exactement inverse de celui que l'on poursuivait. Les becs prenaient des oscillations telles, que les manchons venaient se frapper de côté et d'autre, et se trouvaient rapidement mis hors de service. Peu à peu, et par expérience, on est parvenu à constater qu'il fallait au contraire que le bec fût monté de façon fixe sans aucune suspension à ressorts amortisseurs; le manchon devient alors indifférent aux secousses du wagon, et il faut, pour y produire une fracture, un choc tout exceptionnel ou une prolongation considérable de service; en un mot, le manchon est d'un emploi tout à fait pratique en matière d'éclairage des trains. Aujourd'hui les essais ont été poursuivis dans des conditions probantes à tous les points de vue : les manchons durent une cinquantaine de jours sans avoir besoin d'être remplacés, et encore le plus souvent, si on les change, ce n'est point qu'ils présentent des fêlures les

mettant hors de service, c'est tout simplement qu'ils ont perdu de leur luminosité, comme cela se présenterait dans le cas d'un éclairage fixe. On ne voit pas se produire de ces ruptures brusbres qui rendraient le manchon tout d'un coup inserviable, et laisseraient les voyageurs dans l'obscurité jusqu'à l'arrivée dans une gare possédant le matériel nécessaire pour le remplacement du manchon. Avec ce nouveau mode d'éclairage, on atteint vraiment ur résultat surprenant d'intensité lumineuse, et aussi de bon marché au point de vue des frais de consommation du gaz : les anciennes lampes brûlant du gaz d'huile avec récupération consommaient 25 litres de ce gaz à l'heure, et elles ne donnaient même pas un pouvoir éclairant d'un carcel (pour employer la mesure courante en la matière); or les lampes nouvelles à incandescence ne brûlent, dans le même temps, que 15 litres seulement, et pourtant elles assurent une luminosité plus que double! L'éclairage est également bien supérieur à celui que l'on obtient avec un mélange de gaz d'huile et d'acétylène, et l'on arrive encore à un excellent résultat en se servant, non plus de gaz d'huile, qui coûte cher et nécessite une usine de production spéciale, mais en se contentant du gaz de houille, du gaz d'éclairage classique, que l'on peut se procurer dans des gares tout à fait secondaires, en l'empruntant aux conduites ordinaires de ville. Il est certain que la transformation opérée par la Compagnie de l'Est assure un éclairage double sans augmentation de dépenses, et que probablement même on réalisera une économie sur les pratiques antérieurement suivies, le prix des manchons ne compensant point complètement l'économie faite sur la consommation du gaz.

L'éclairage par incandescence peut supporter la comparaison avec l'éclairage électrique, même là où, comme sur la Compagnie de l'Ouest, chaque compartiment est éclairé par deux lampes électriques. Ce nous est une occasion de signaler en quelques mots les expériences qui sont faites actuellement, et depuis déjà un certain temps, pour appliquer la lumière électrique à l'éclairage des wagons de chemins de fer. Et disons tout de suite qu'il ne faudrait pas se figurer, parce qu'il s'agit d'électricité, que, de ce fait, on va avoir une luminosité extraordinaire : il y a des lampes électriques qui éclairent peu, si elles sont d'un calibre, ou, pour employer le mot réellement technique, d'une puissance faible : et c'est en somme ce que l'on peut constater sur le réseau des chemins de fer de l'Etat, qui ont été les premiers, nous devons le reconnaître, à adopter ou à tenter l'éclairage élec-

trique, dans leur vif désir de toujours paraître donner le bon exemple aux Compagnies privées : nous savons du reste que toutes les tentatives leur sont permises, puisque leur budget est aussi élastique que possible. Et cependant les lampes qui ont été montées dans certains wagons de ce réseau ne donnent pas sensiblement plus de lumière que des quinquets à huile, parce qu'on a dû limiter leur puissance, pour limiter également les dépenses qu'elles entraînent. Il semble en effet que, jusqu'à présent, ce mode d'éclairage est fort coûteux.

On peut le réaliser de diverses manières : la plus simple, mais non la moins chère, consiste à disposer, sous la caisse du véhicule à éclairer, des accumulateurs qui fourniront le courant aux lampes ; mais les accumulateurs sont fort pesants, ils se détériorent assez vite, ils coûtent cher de premier achat, et enfin ils nécessitent des rechargements fréquents.

Il est vrai que maintenant on a des dispositifs, là où l'éclairage est pratiqué couramment, pour les recharger dans les gares mêmes et sans avoir à les sortir de la boîte où ils sont enfermés. Il y a, d'autre part, toute une série de systèmes d'éclairage où le courant est fourni aux lampes, au fur et à mesure des besoins, par une machine dynamo-électrique : cette machine peut être commandée par un essieu même du véhicule à éclairer ; mais alors on se heurte à une difficulté, en ce sens que la lumière viendra à manquer du moment où le véhicule s'arrêtera, comme c'est le cas pour les stationnnements dans les gares. Et comme cette extinction est impossible à admettre, on complète l'installation par une batterie d'accumulateurs, qui est là pour continuer d'alimenter les lampes lorsque la génératrice s'arrête de tourner. Parfois aussi on installe dans le fourgon du convoi une petite machine à vapeur spéciale qui engendre le courant, et celui-ci est distribué tout le long du train par des conducteurs convenables ; ici, on s'expose à voir les lampes s'éteindre si le convoi est coupé, si une voiture en est séparée, comme cela se passe constamment dans l'exploitation des chemins de fer Nous n'ignorons point que ces modes d'éclairage sont en service ou en essai sur nombre de lignes ou de compagnies ; mais nous savons aussi que beaucoup de compagnies hésitent à les adopter, parce qu'elles sont effrayées des complications ou des dépenses qu'ils entraînent.

Dans ces conditions, l'éclairage par incandescence demeure tout particulièrement intéressant. Assurément la lumière électrique sera préférable à tout pour les lignes électriques, où il n'y

a rien de plus simple que de distribuer aux lampes des voitures le courant qui circule le long de la voie : c'est la solution adoptée pour les lignes électriques existant déjà, mais nous n'en sommes pas encore à l'époque où tous les chemins de fer seront exploités électriquement.

* * *

C'est à cause même de la rareté de la traction électrique que certaines compagnies commencent de recourir à l'automobilisme pour l'exploitation de leur réseau, ou plus exactement d'une partie plus ou moins restreinte de leur réseau. Expliquons d'abord brièvement ce que l'on entend par l'automobilisme sur les chemins de fer, et montrons quels services il peut rendre, étant donné justement, comme nous le disions, que la traction électrique n'est encore que tout exceptionnellement utilisée.

Qui dit ici automobilisme parle d'un véhicule portant des voyageurs, mais pouvant se déplacer sans être remorqué par une locomotive, véhicule doté par conséquent d'un moteur propre, qui assure son déplacement et, s'il est assez fort (ce qui est toujours normalement prévu ainsi), lui permet aussi de traîner derrière lui un autre véhicule, un wagon ordinaire celui-ci, qui s'attelle comme il le ferait derrière une locomotive, suivant les pratiques courantes. C'est une solution tout à fait analogue à celle qui a été adoptée pour certains tramways mécaniques, comme ceux qu'emploie de plus en plus la Compagnie Générale des Omnibus de Paris : tramways où de petits convois sont formés d'une voiture automobile, mettons d'une automotrice (puisqu'on se sert plutôt de ce mot), tirant un véhicule à voyageurs, et pouvant prendre elle-même à peu près autant de voyageurs qu'une voiture ordinaire : elle est en effet dotée d'un dispositif mécanique à vapeur (nous négligeons volontairement les autres modes de propulsion) comportant tout à la fois chaudière génératrice et moteur pour actionner les roues, ce dispositif ne tient qu'un espace extrêmement réduit, à l'avant du véhicule, il est sous la conduite d'un seul homme, qui suffit à tout. Donc, avec cette combinaison, plus de train comprenant une locomotive et une suite de wagons, sans compter au moins un fourgon pour porter les bagages : le convoi est réduit à sa plus simple expression, puisque souvent il ne se composera que de la seule voiture automobile, qui forme à la fois le wagon à voyageurs, la locomotive, et aussi le fourgon à bagages, un compartiment spécial y

étant aménagé pour enfermer ces bagages. Comme nous allons le voir en examinant la première des automobiles de chemins de fer qui ait été mise en circulation sur les voies françaises, en somme le convoi ainsi constitué a une puissance de transport assez considérable, puisque l'automobile et le wagon remorqué peuvent prendre une centaine de voyageurs; mais il est évident que ce n'est point là une capacité de transport comparable à celle d'un train proprement dit. Et l'on peut se demander s'il est normalement possible de substituer ce convoi de deux voitures à un vrai train traîné par une locomotive.

Effectivement l'automobile peut rendre des services précieux en la matière, parce qu'une bonne part des trains, et surtout des trains omnibus, circulent partiellement à vide. Il faut bien pourtant les mettre en circulation, d'abord pour répondre aux exigences du cahier des charges, qui exige un train-poste à telle heure, alors que souvent les voyageurs manquent complètement à cette heure de la journée. Recourez au petit convoi formé de l'automobile et de sa voiture de remorque, ou même tout uniment à l'automobile, et vous répondez aux exigences de l'administration des postes (un compartiment étant prévu dans l'automobile pour l'agent des postes), en même temps que vous offrez un certain nombre de places aux gens qui auraient par hasard l'intention de voyager. Il y a, en France particulièrement, où les constructions de voies ferrées ont été surtout déterminées par des influences politiques, une série de lignes qui n'ont qu'un trafic extrêmement réduit où il est par conséquent aussi inutile que coûteux de faire rouler des trains complets offrant un nombre énorme de places qui demeurent inutilisées.

L'automobile de chemin de fer vient ici donner une solution économique et excellente à tous les points de vue. Nous pourrions ajouter, mais cela se comprend sans que nous y insistions, que, à certaines heures, même sur des lignes normalement fréquentées, il peut suffire parfaitement d'un train composé de deux voitures. C'est pour répondre à une fréquentation réduite qu'on a imaginé jadis les trains-tramways, où la locomotive est confiée à un seul agent, où le conducteur circule de bout en bout du convoi, faisant tous les métiers ; mais encore le train-tramway exige-t-il toujours la locomotive, ce qui entraîne une grosse dépense de combustible quand le nombre des voyageurs est faible.

Il fallait tirer profit des merveilleux moteurs que l'automobilisme a combinés, et c'est ainsi que la Compagnie Paris Lyon d'une part, de l'autre la Compagnie d'Orléans, ont commandé cha-

cune une voiture automobile de chemin de fer, dans les conditions que nous avons indiquées. Elles sont construites par un constructeur connu de Bordeaux, M. Purrey, qui a déjà doté certains tramways parisiens de moteurs à vapeur très ingénieux, alimentés par une chaudière de puissance relativement élevée, tenant peu de place, et se conduisant de la manière la plus simple. Nous allons donner une description de l'automobile Purrey que vient de mettre en circulation la Compagnie d'Orléans; mais nous devons faire remarquer que nos deux Compagnies françaises envisagent le problème d'une façon un peu différente. La Compagnie P.-L.-M., qui veut tenter son premier essai sur la ligne d'Alais à Port-l'Ardoise, entend strictement limiter les trains automobiles (si l'on peut employer ce mot bizarre, mais qui se comprend ici) aux lignes à faible trafic, et pour les substituer sans doute un jour entièrement aux convois ordinaires, au grand avantage du coefficient d'exploitation. Elle n'a nullement l'intention de les introduire sur les lignes fréquentées par les trains express et jouissant d'une clientèle nombreuse. Au contraire, cette intention serait peut-être celle de la Compagnie d'Orléans, au moins dans un avenir plus ou moins éloigné. Voici, en effet, quelle est la pensée que l'on peut avoir au sujet d'une modification essentielle et logique de l'exploitation des voies ferrées, toujours tant que l'on s'en tient à la traction à vapeur.

Considérez une grande ligne quelconque desservant trois grands centres par exemple, et une foule de petites stations secondaires : normalement on y met en circulation des trains express ou rapides qui marchent à bonne allure et ne s'arrêtent qu'aux trois stations importantes. Si vous voulez vous rendre à une petite station située, par exemple, entre la première station importante et la seconde, entre A et B, dirons-nous pour représenter ces points, ce que vous avez de mieux à faire, c'est d'attendre qu'il parte de la tête de ligne un train omnibus qui vous traînera péniblement jusqu'à la gare qui forme le but de votre voyage, en vous arrêtant aux moindres gares et haltes de la ligne. Vous auriez peut-être songé à voyager dans le train express jusqu'A, pour vous arranger ensuite à prendre dans cette gare un train omnibus desservant les gares entre A et B, mais vous auriez eu toutes sortes de chances pour ne trouver dans ce but que le même train omnibus partant de la tête de ligne dont nous parlions à l'instant. On n'osera guère mettre en circulation un train omnibus entre A et B pour donner la correspondance aux voyageurs arrivant par l'express, parce que ces voyageurs

seraient en faible nombre et que cela ne suffirait point, avec le trafic tout à fait local, à payer les dépenses de composition et de traction d'un train spécial. On comprend que, de la sorte, les stations intermédiaires sont des plus mal desservies, et se trouvent fort loin en pratique d'un grand centre dont elles sont pourtant peu éloignées dans la réalité. Avec l'automobile introduite sur les chemins de fer, et les trains automobiles composés comme nous l'avons dit, les choses changent complètement ; et l'on en arrive au mode d'exploitation qui nous semble le plus logique, le plus économique et le plus susceptible de rendre des services. En effet, les seuls trains qui aillent d'une extrémité à l'autre de la voie considérée ne sont plus que des express, dont les points d'arrêt sont peu nombreux ; puis, entre deux points d'arrêt successifs, on crée des trains automobiles, que l'on peut faire assez nombreux pour correspondre à tous les passages, ou plutôt à toutes les arrivées d'express. Ils ont une capacité suffisante pour répondre aux besoins locaux ou de correspondance, et n'entraînent point de dépenses hors de proportions avec les recettes réalisées. Quand donc un voyageur veut gagner une de ces petites gares situées entre A et B dont nous parlions tout à l'heure, il prend l'express jusqu'à A, puis il trouve là un convoi automobile qui l'emporte vers sa gare de destination, aussitôt que le dit express a repris lui-même sa route sur B. Nous n'avons pas besoin d'insister pour faire comprendre combien cette combinaison activera les transports, sans imposer de sacrifices inutiles aux Compagnies de chemins de fer.

Nous n'affirmons pas que la Compagnie d'Orléans soit déjà sur le point d'exécuter ce programme, mais elle y songe positivement ; et c'est afin de poursuivre des essais complets qu'elle vient de mettre en circulation sa première automobile sur la ligne de La Flèche à Sablé. La voiture dont il est question répond tout à fait au type général que nous indiquions tout à l'heure ; elle comporte notamment un compartiment pour les postes, puis un compartiment à bagages où se tient le conducteur du train, qui peut communiquer librement avec le mécanicien. Le grand compartiment pour les voyageurs est uniquement de première classe, il peut prendre 21 voyageurs, et à l'arrière du véhicule se trouve de plus une plateforme avec banquette destinée à 5 voyageurs (sans compter ceux qui auraient la possibilité de se tenir debout). Qu'on ne s'étonne point de ne rencontrer qu'une seule classe dans cette voiture, car elle est normalement prévue devoir remorquer un wagon ordinaire de troisième classe :

il n'y a pas de deuxième classe, tout simplement parce que le tarif appliqué pour les places de première est le tarif normal de deuxième.

On voit que ce petit train comporte un nombre de places fort raisonnable, ce qui ne l'empêche point, avec une machine et une chaudière qui tiennent aussi peu de place que possible, de se déplacer à une allure fort satisfaisante. Régulièrement on a prévu une marche de 40 kilomètres à l'heure, mais les essais ont montré qu'en terrain plat, on pouvait parfaitement donner une vitesse de 70 à 75 kilomètres. La chaudière et le générateur se trouvent installés sur une petite plateforme, ou plus exactement dans une petite cabine, à l'avant de la voiture ; cet avant est en pointe, ce qui a pour résultat de diminuer considérablement la résistance que l'air oppose au déplacement de l'automobile, et par conséquent de réduire l'effort que doit donner le moteur en même temps que la consommation de combustible dans la chaudière. Celle-ci est d'une disposition fort ingénieuse, sur laquelle nous ne pourrions insister sans nous lancer dans des explications beaucoup trop techniques; elle s'alimente pour ainsi dire toute seule, le coke glissant automatiquement sur la grille du foyer au fur et à mesure des besoins; toute la besogne du mécanicien consiste à conduire le moteur et à régler la marche du véhicule. Aux arrêts il descend seulement pour secouer un peu son feu. Tout est simplifié au maximum dans une automobile de ce genre, et il n'est pas douteux qu'elle ne rende de grands services, et ne contribue à amener dans l'exploitation des voies ferrées le changement que nous annoncions tout à l'heure.

Nous devons ajouter du reste que, à l'étranger également, on s'occupe de cette question de l'automobilisme appliqué aux chemins de fer : en Angleterre par exemple, plusieurs compagnies sont en voie de se faire construire des véhicules de ce genre, et l'une d'entre elles, la « London and South Western Railway Co », vient précisément d'en mettre un en service. Le moteur est ici encore à vapeur, il occupe toutefois beaucoup plus de place à l'avant du véhicule que le moteur Purrey avec son générateur ; de plus l'automobile comporte des places et de première et de troisième classe (la deuxième tend de plus en plus à disparaître en Angleterre), ce qui fait que la voiture suffit à elle seule à former un convoi; elle est d'ailleurs destinée à desservir une toute petite ligne à trafic très réduit, sur la côte sud.

Ce sont là des solutions fort ingénieuses d'un problème difficile à résoudre avec les chemins de fer à vapeur, et pourtant cette

question importe au plus haut degré à une bonne exploitation : proportionner les moyens de circulation mis à la disposition du public à l'affluence de ce public. Empressons-nous d'ajouter que cette solution est autrement plus facile avec des voies équipées électriquement, où la puissance motrice est centralisée dans une usine, et se distribue aux divers véhicules que l'on fait circuler sur la ligne, proportionnellement à l'importance du convoi qu'ils servent à composer. Nous n'insisterons pas, car cela nous entraînerait à étudier un des principaux avantages des chemins de fer électriques.

* * *

Nous avons en son temps signalé la transformation considérable qui se préparait dans les moteurs à vapeur, sous la forme des turbines ; nous avons du reste expliqué ce que sont ces appareils, dont les types principaux sont la turbine de Laval et la turbine Parsons, et dont le fonctionnement général ressemble étrangement au fonctionnement des turbines à eau, la vapeur venant frapper des ailettes et faire tourner l'arbre sur lequel sont montées ces ailettes. Comme bien des ingénieurs avec lesquels nous étions heureux de nous trouver en communauté d'idées, nous avions affirmé que la turbine à vapeur était destinée à supplanter l'ancienne machine à vapeur à mouvements alternatifs, et cela avec des avantages sans nombre, simplicité de marche, économie de combustible, suppression des vibrations et du bruit, diminution de l'espace occupé, etc. Les faits se multiplient maintenant pour nous donner raison. Sans passer en revue toutes les applications faites récemment de la turbine à vapeur pour commander des machines diverses, nous pouvons citer une des plus curieuses et des plus gigantesques ; il est bien évident que, puisque ce moteur à vapeur occupe beaucoup moins de place, à égalité de puissance, que la machine classique, on a un avantage particulier à y recourir là où l'on a besoin d'une installation extrêmement puissante. C'est ainsi qu'on a installé à Berlin, à Milan, à Francfort-sur-le-Maine des groupes électrogènes de 5.000 chevaux, c'est-à-dire une combinaison de turbines à vapeur commandant des machines dynamo-électriques qui donnent une puissance de 5.000 chevaux. Récemment on a été plus loin aux États-Unis, en montant des turbines qui sont chargées de fournir une puissance de 8.000 chevaux, et voici que maintenant l'usine

d'électricité Rhéno-Westphalienne, d'Essen, vient de commander à la Société Brown-Boveri une turbine Parsons relativement monstre, qui commandera tout à la fois un énorme alternateur fournissant du courant alternatif, et une dynamo produisant du courant continu, le tout représentant une puissance de 10.000 chevaux. Nos lecteurs se souviennent certainement des dimensions formidables des machines à vapeur à piston qui se trouvaient dans la galerie des machines à l'Exposition de 1900, et qui ne commandaient pourtant que des alternateurs d'une puissance environ moitié moindre; ils n'ont sans doute pas oublié les gigantesques cylindres de ces machines, les passerelles et les escaliers suspendus à ces cylindres, et permettant seuls aux mécaniciens d'aller surveiller la marche des diverses parties du mécanisme. Or, la turbine monstre d'Essen, en dépit de ses 10.000 chevaux de puissance, ne mesurera que 7 mètres de long et une hauteur très faible, les mécaniciens ayant à portée de leur main, toutes les parties à surveiller ou à graisser.

Mais si ce moteur à vapeur est précieux dans les usines installées à terre, combien ne doit-il pas l'être davantage à bord des navires, où l'espace est strictement compté, où l'on a tant d'intérêt à supprimer les vibrations, les secousses, où l'on doit chercher à réduire autant que possible la consommation du combustible, afin de diminuer d'autant les approvisionnements et d'utiliser les cales de manière plus rémunératrice en y logeant des marchandises au lieu de charbon. Aussi, l'emploi des turbines à vapeur comme machines de bateaux a-t-il commencé de se généraliser assez rapidement : les premières tentatives avaient du reste été encourageantes, puisque la fameuse *Turbinia*, construite, il est vrai, dans un but exclusif de démonstration, avait réussi à marcher à l'allure vertigineuse de 34 nœuds. On avait ensuite vu deux torpilleurs anglais, la *Viper* et le *Cobra*, réaliser une marche de 37 nœuds, et, s'ils avaient fini malheureusement dans un naufrage, la faute n'en était nullement aux turbines dont ils étaient dotés. Ce furent ensuite les deux steamers à passagers *Alexandra* et *King Edward*, construits pour le transport des excursionnistes sur la Clyde : l'examen des résultats qu'ils donnent prouve que, grâce à leurs turbines, ils fournissent un nœud de vitesse de plus que les vapeurs tout à fait analogues construits antérieurement pour le même service, mais avec des machines à mouvements alternatifs et à pistons. Un nœud de plus, cela correspondrait à une dépense de combustible réelle

ment élevée, si on voulait l'obtenir en augmentant la puissance de machines du type classique.

Nous ne passerons pas en revue la série des yachts qui ont été dotés, ces temps derniers, de turbines à vapeur. Mais ce qui est intéressant à signaler, parce que bien des gens sont appelés à juger par eux-mêmes des résultats que donne ici ce moyen de propulsion, c'est l'introduction de la turbine à bord de deux bateaux nouveaux destinés au service de la Manche : l'un fera le service de Newhaven à Dieppe, tandis que l'autre circule déjà entre Douvres et Calais. C'est naturellement de celui-ci que nous nous occuperons plutôt. Ce sont des bateaux neufs, car, dans l'installation générale du navire, il y a à tenir compte de ce que la machinerie occupe beaucoup moins de place que les machines alternatives. Le premier steamer à turbines traversant le Pas-de-Calais, *The Queen* est un beau bateau de 93 mètres de long pour une largeur de 12 mètres ; ses aménagements sont fort bien compris, et plus importants que ceux des autres steamers faisant la même traversée, précisément parce que, comme nous le disions, les trois turbines ne tiennent qu'assez peu de place. Ces turbines sont disposées les unes à côté des autres, celle du centre recevant de la vapeur à haute pression, au moment même où elle sort de la chaudière ; après avoir perdu une partie de cette pression, la vapeur se rend, d'un bord et de l'autre, aux deux turbines latérales. Toutes trois fonctionnent simultanément, au moins pendant la marche normale. La vapeur, en sortant de l'une comme de l'autre des turbines latérales, dites à basse pression, a subi une expansion de 125 fois son volume primitif au moment de sa sortie de la chaudière ; avec une machine alternative, si perfectionnée qu'elle fût, elle ne subirait pas une expansion de plus de 16 fois son volume primitif, ce qui revient à dire qu'on l'expulserait des cylindres alors qu'elle possèderait encore une énorme puissance utilisable.

On avait affirmé que la turbine ne saurait répondre aux besoins de la navigation parce que, au contraire de la machine à vapeur classique, elle ne peut marcher que dans un sens, qu'elle entraîne par conséquent toujours l'hélice dans un sens unique, et qu'elle ne peut assurer un mouvement de recul du navire. Mais on a obvié de la manière la plus simple à cet inconvénient. C'est dans les manœuvres d'entrée ou de sortie des ports qu'on a surtout besoin de faire machine en arrière, et comme d'ailleurs, à ce moment, on ne marche qu'à allure réduite, on ne recourt qu'aux deux turbines latérales : une disposition de canalisations permet de leur amener directement la vapeur de la chau-

dière, sans qu'elle passe par la turbine centrale, qui ne sert alors à rien, pas plus que le propulseur qu'elle commande normalement. Mais, sur l'arbre même des turbines et par conséquent des hélices latérales, sont fixées des turbines disposées pour tourner en sens inverse des autres : si donc, brusquement, on manœuvre un robinet, la vapeur cesse d'arriver aux turbines de marche normale et avant, et parvient dans les turbines marche arrière, qu'elle met en mouvement; les hélices prennent à tourner en sens inverse, et le bateau recule.

Avec cette combinaison, la turbine ou plutôt les turbines donnent exactement les mêmes résultats que les machines anciennes; on peut même dire que le steamer *Queen* sera de manœuvre plus facile que les bateaux ordinaires du Pas-de-Calais, ses deux séries d'hélices latérales lui donnant la plus grande facilité pour obliquer dans sa route ; et il marchera à une allure de 20 à 21 nœuds, sans dépenser plus de combustible que les vapeurs qui ne donnent actuellement que 18 à 19 nœuds. Aussi est-on en droit d'espérer voir avant peu adopter la turbine pour la navigation transatlantique, où elle rendra les services les plus précieux et viendra diminuer sensiblement les énormes dépenses de combustible faites par les *Léviathans* de la mer.

*
* *

Voici déjà longtemps que l'on parle de la synthèse des aliments, c'est-à-dire de la production chimique des matières alimentaires que nous sommes encore obligés de demander à la vie animale ou végétale ; et même un savant chimiste, qui est peut-être plus connu du gros public pour le rôle politique qu'il joue ou a joué, que pour ses recherches scientifiques, M. Berthelot, avait annoncé, il y a plusieurs années, que les aliments allaient être incessamment remplacés par des pastilles contenant sous un volume minuscule les éléments nécessaires à notre vie quotidienne.

Nous croyons bien que la prédiction était quelque peu précipitée; nous n'en sommes pas encore là. Mais la chimie a effectu[illegible] déjà quelques productions synthétiques, comme la préparation d[illegible] l'acétylène extrait du carbure ou la fabrication de l'alcool dit arti[illegible]ficiel; et si ces productions coûtent encore cher, on est du moi[illegible] sur une voie féconde, et ce sera ensuite une tâche relativeme[illegible] facile que de diminuer le coût de ces synthèses. C'est d[illegible] problème de ce genre qu'on s'occupe maintenant, en essay[illegible]

de réaliser la synthèse du sucre au moyen de l'électrolyse. Il paraîtrait (et nous envisageons la chose tout à fait au point de vue général, d'autant qu'on en est encore à des tentatives isolées) qu'on a réussi à obtenir diverses sortes de sucres, susceptibles de fermenter comme le sucre ordinaire, simplement en faisant passer un courant électrique à travers de l'eau saturée au préalable de gaz acide carbonique. Qu'on ne soit pas surpris, car le sucre est en réalité du carbone, mais préparé dans le merveilleux laboratoire de la nature. Les principales expériences auxquelles nous voulons faire allusion ont été exécutées par Julius Walther, de Saint-Pétersbourg, et elles sont d'autant plus intéressantes qu'elles sont plus simples : l'acide carbonique qui donne la matière première de cette fabrication électrolytique du sucre, est obtenu tout uniment par réaction d'acide chlorhydrique sur du marbre. Il y a bien des dispositions toutes spéciales pour la composition des électrodes, des plaques métalliques entre lesquelles s'établit le courant destiné à électrolyser l'eau contenant l'acide carbonique; mais la préparation de ces électrodes, pour demander une minutieuse étude, ne présente pas pourtant une complication réelle. Sans suivre pas à pas les phases diverses du phénomène qui se produit par suite de l'électrolyse, nous dirons qu'il se dégage tout d'abord, par le passage du courant, de l'acide oxalique; il se forme ensuite de l'acide tartrique, et bientôt de l'acide citrique; le courant étant élevé peu à peu, on voit enfin apparaître du sucre de fruit et du sucre de raisin.

Nous ne croyons pas que l'on soit encore parvenu à isoler des produits absolument purs; mais on est certainement entré dans une voie dont le succès industriel nous semble assuré dans l'avenir ; d'autant que, auparavant, quelques chimistes étaient arrivés à produire du sucre en partant de l'acide tartrique. C'est un nouveau pas, et des plus importants, fait dans le domaine de la chimie synthétique, et toujours avec le secours de ce courant électrique que nous avons déjà vu rendre tant de services et transformer les procédés industriels modernes.

Daniel Bellet.

---

# REVUE
DE
# L'ACADÉMIE DES SCIENCES
## MORALES ET POLITIQUES
(*Du 16 mai au 5 août 1903*).

SOMMAIRE : La question des Cartels et des Trusts. — L'émigration. — L'agriculture et le libre-échange dans la Grande Bretagne. — La mortalité infantile.—L'émigration des Basques et la colonisation de l'Afrique française du Nord. — La Conférence internationale de Paris pour la répression de la traite des blanches.

I

M. Raffalowitch, correspondant de l'Académie, a fait une importante communication sur *La question des Cartels et des Truts.*

Les monopoles ou quasi monopoles, ententes entre producteurs, ont reparu de nos jours et, de même qu'ils ont pesé sur les consommateurs du passé, qu'ils ont préoccupé les gouvernements, qu'ils ont mis en éveil l'ingéniosité des législateurs d'autrefois, ils sont une source d'anxiété et pour les hommes d'Etat et pour le gros de la nation. On désigne sous le nom de *trusts*, de *cartels*, de *syndicats*, tout cet ensemble de phénomènes qui constituent l'un des problèmes les plus ardus parmi ceux légués par le XIXe siècle. Ils touchent à la production, à la distribution, aux rapports avec les ouvriers et les consommateurs : ils ont des répercussions internationales très étendues et très profondes. Ces ententes entre producteurs pour régler le prix d'une marchandise ou d'un service, pour déterminer les conditions de vente, de paiement, pour règlementer les quantités à produire, ont pris des formes, des aspects divers avec le développement moderne, avec les transformations survenues dans l'outillage, dans les communications, dans l'accumulation des capitaux, mais elles tendent toujours au même but.

c'est-à-dire à obtenir la haute main sur le marché, à écarter la concurrence, à arriver au monopole ou quasi monopole. Cette ambition suprême n'a d'ailleurs été satisfaite que bien rarement. Il est des fissures par lesquelles reparaît la concurrence qu'on a cru vaincue, il est des ententes contraires, souvent même inconscientes, entre les tributaires, entre les consommateurs pour restreindre leurs achats, pour former des contre-syndicats d'approvisionnement.

On a distingué : 1° l'entente pour réglementer l'offre : A, pour réglementer les conditions de vente ; B, pour réglementer le prix de vente ; C pour restreindre la production dans chacun des établissements syndiqués ; D, pour diviser le débouché (rayon d'écoulement) ; E, pour restreindre la production globale ; F, pour centraliser la vente totale ou la vente à l'intérieur ; G pour réglementer la vente au dehors ; 2° Cartels pour réglementer la demande : A, pour réglementer la demande de main-d'œuvre ; B, pour régler la demande de matière première ou de produits mi-ouvrés (entente entre les usines de transformations). Il arrive que ces différentes catégories se trouvent réunies, qu'elles forment un tout complet, mais ce n'est pas toujours le cas.

Le gouvernement allemand a donné la définition que voici : un *cartel* est l'association d'entrepreneurs indépendants, qui se proposent d'influer sur le prix des articles produits ou vendus par eux et qui agissent sur la base d'un contrat d'ordre privé. Il importe peu que le but soit atteint par des conventions spéciales, concernant les prix, par des ententes sur la production. A côté de la diminution des frais généraux et à côté d'un meilleur emploi de l'outillage, ces ententes auraient pour objet la suppression des crises en assurant l'équilibre entre l'offre et la demande, entre la production et la consommation. Il faut distinguer entre le *cartel*, le syndicat européen qui est un groupement, une fédération d'entreprises conservant chacune leur autonomie, limitant par un acte volontaire et librement consenti leur production, leur vente, et le *trust* américain qui est le résultat d'une fusion, d'une amalgamation d'entreprises similaires ou d'entreprises fonctionnant aux divers étages de la production (matières premières, matières mi-ouvrées, transformation) et dont le propre est de faire perdre aux entreprises leur caractère individuel. Malgré des différences fondamentales, il y a des points de ressemblance entre les deux genres de groupement industriel. Les causes qui ont amené la constitution du *trust* et du *cartel* sont sinon les mêmes, du moins bien voisines. Toutefois, dans les dernières an-

nées, aux Etats-Unis, l'élément « spéculation », l'élément « jeu de bourse » a été un facteur considérable : les actions des *trusts* étant cotées à la bourse, il y a eu une raison de fonder des *trusts*, d'émettre les actions. Mais la constitution des uns et des autres a été facilitée par le régime protectionniste, les uns et les autres sont sortis du désir de mettre fin à la concurrence, les uns et les autres sont nés souvent sous le coup de la nécessité, sous la pression d'une crise ; les uns et les autres ont des procédés analogues tels que la vente aux plus hauts prix possibles à l'intérieur et la vente au rabais au dehors. Il y a des points de contact nombreux avec quelques différences essentielles. L'origine première et le but final sont très rapprochés.

Une différence essentielle, c'est que le plus souvent le *cartel* est une association d'entreprises analogues, un groupement en largeur, tandis qu'il est des *trusts*, qui sont des groupements en profondeur, des superpositions d'entreprises possédant la matière première, charbon et minerai, les usines de transformation, depuis celle du produit mi-ouvré jusqu'à celle du produit achevé.

Si l'Allemagne, avec ses centaines de syndicats, tient le premier rang en Europe, elle est dépassée par les Etats-Unis où le groupement des capitaux et des entreprises a pris une forme différente, un aspect plus menaçant, suscité des haines plus violentes. En 1897 il existait 172 *trusts* ayant un capital de 2.294 millions de dollars en actions ordinaires, de 371 millions en actions privilégiées, de 314 millions en obligations ; en 1898 le capital a augmenté par l'accession de sociétés nouvelles, si bien qu'on compte 4.248 millions en actions ordinaires, 870 en privilégiés, 714 en obligations. En 1901 il est admis à la cote officielle de New-York 1.205 millions de dollars d'actions ordinaires et privilégiées, 190 millions d'obligations ; à la cote en banque, 2?1 millions de dollars d'actions ordinaires et privilégiées. En tenant compte des doubles emplois, c'est-à-dire du remplacement d'actions de sociétés anciennes par des titres nouveaux, il reste néanmoins au chiffre colossal de milliards pour exprimer la valeur nominale des *trusts*. Depuis le 1er janvier 1899 jusqu'en 1902 il a été organisé des *trusts* pour 4.318 millions de dollars dont l'*U. S. Steed Corporation* par 1.389 millions.

Les *trusts* présentent des inconvénients réels : ils donnent lieu à des abus tels que la majoration excessive du capital, l'indifférence des administrateurs pour l'intérêt des actionnaires, l'élévation du prix à l'égard des consommateurs ; ils peuvent soit faire baisser les prix à l'encontre des producteurs de matières premières

puisqu'ils sont de très gros acheteurs, soit amener l'ouvrier à travailler dans de moins bonnes conditions, soit enfin exercer une influence considérable sur le gouvernement ; d'autre part, le *trust* éveillera le sentiment *socialiste* en déterminant l'appel à l'Etat pour étendre son autorité sur ces gigantesques entreprises et il accoutumera le peuple à porter la politique dans le domaine industriel. Quel est le remède ? On le cherche dans l'obligation imposée aux *trusts* de naître au grand jour, de travailler en pleine lumière ; c'est le seul procédé qui existe pour restreindre les inconvénients d'une capitalisation exagérée, d'une gestion dictatoriale : c'est un terrain sur lequel se rencontrent des jurisconsultes américains et européens, des économistes, des gens pratiques de l'ancien et du nouveau monde. Il faut y joindre le retour à une liberté tout au moins relative du commerce. Les ententes sont tolérables dans les pays qui vivent sous le régime de la liberté commerciale : elles y sont même plus faciles à combattre parce que le consommateur a la possibilité de se soustraire au joug qu'on veut lui imposer en s'adressant aux producteurs étrangers.

Un intéressant débat s'est engagé à la suite de cette lecture.

Les observations de M. Henri Germain ont porté sur les *trusts* aux Etats-Unis.

On a pu croire que les *trusts* avaient joué un rôle prépondérant, que tout le monde en était enthousiaste ; les faits prouvent le contraire ; on a bien vite reconnu que les prix de revient n'avaient pas été diminués, qu'ils étaient pour le moins restés stationnaires. A côté des *trusts*, même les plus puissants, on a vu des usines concurrentes subsister et réaliser plus de bénéfice. Il y a 4 ou 5 *trusts* qui ont eu beaucoup de succès, mais ce ne sont pas des trusts créés du jour au lendemain. Ils ont passé par les phases ordinaires de l'industrie, se sont développés progressivement et ne sont arrivés à la prospérité qu'au bout d'un grand nombre d'années. Le *trust* du pétrole a mis trente ou quarante ans à se développer et à confirmer cette loi générale que rien ne se crée sans peine, sans travail, sans intelligence et sans temps. Le but des fondateurs des autres *trusts* n'a pas été atteint. Il consistait à vendre à un prix majoré les usines ou les matières premières. Il s'agissait d'échanger d'anciens titres connus et bien cotés contre de nouveaux qui représentaient la valeur des titres retirés de la circulation plus une importante majoration. Un moment le public parut s'intéresser à cette tentative ; c'est en 1899 et 1900. Tandis que les *trusts* étaient restés jusque-là assez délaissés, en 1899 ils ont attiré l'attention. Tous les *trusts* en 1898 représentaient un capital de 707 millions de dollars ; en 1899 ils représentaient 2 milliards 369 millions de dollars.

Il faut relever que les actions ordinaires ne donnent pas des revenus, d'une manière générale que ces dividendes sont inférieurs à l'intérêt servi aux bonnes obligations : pour 40 *trusts*, 20 donnent des revenus aux actions ordinaires, les autres ne versent rien ; 5 même ne donnent aucun dividende aux actions de préférence. Le public n'a pas tardé à faire disparaître les majorations effectuées par les fondateurs des *trusts*. Pour la Compagnie la plus importante, le *trust* de l'acier, les actions des anciennes sociétés valaient, avant la constitution du *trust*, 719.532.015 dollars. Le *trust* a créé comme capital 1 milliard 326 millions de dollars en titres qui ne valent plus aujourd'hui en bourse que 894.407.487 d. Le public ne s'y est pas trompé ; parfois les actions de préférence trouvent difficilement des acquéreurs. On transforme ces actions en obligations pour les placer. Le public a compris que les faits iraient à l'encontre de ce qu'on avait prévu. C'est une illusion de croire qu'en agglomérant un certain nombre d'affaires, on en change la valeur. Il ne faut ni un trop petit capital, ni un trop gros. Avant tout on doit éviter de faire des majorations et il faut toujours compter avec le temps ; enfin c'est un crime de détourner le public d'un travail sérieux.

La concurrence est indispensable. Il ne faut pas augmenter le nombre des monopoles ; il faut laisser sous le régime de la concurrence les entreprises qui devaient y être soumises dans l'intérêt général.

Le meilleur remède contre les abus des *trusts*, c'est la publicité obligatoire. Le public à le droit de savoir dans quelles conditions on lui fait appel. Il est nécessaire que les bilans annuels soient publiés pour qu'on suive dans des grandes lignes la marche de l'entreprise. Il est nécessaire d'avoir l'inventaire et de connaître les immobilisations, les prix des matières premières et des produits fabriqués.

M. Fréderic Passy a constaté combien il est difficile de se faire une opinion sur les *trusts* : les *trusts* sont-ils un développement légitime de l'esprit d'entreprise ? Sont-ils une forme de l'augmentation des opérations produite par le fait que les moyens de traitement se développaient, que les procédés industriels se perfectionnaient, que les capitaux sont plus considérables ? Les *trusts* ne sont-ils qu'une des formes d'une évolution nécessaire et légitime ? Et à côté des inconvénients ont-ils des avantages de nature à faire passer sur ces inconvénients ? Sont-ils l'exercice de la liberté ou quelque chose d'artificiel ? Voilà les questions qui se posent et que des études documentées peuvent élucider.

Dans tous les cas, il semble qu'il y a lieu de distinguer soigneusement deux choses. Il y a les associations légitimes et justifiées par l'extension de l'industrie, par l'épargne du temps et l'économie des frais, par l'augmentation des capitaux : et il y a ce que l'on proscrit, les monopoles, les bénéfices fictifs que l'on fait miroiter aux yeux du public, bénéfices réels pour les premiers lanceurs, mais qui se transforment en pertes pour les preneurs. C'est le monopole, c'est l'obscurité, ce sont les majorations que l'on n'a pas pu vérifier qui sont de nature à tromper sur la valeur de la chose mise en exploitation. Il y a des entreprises dont les majorations sont artificielles.

Il faut se garder des attaques que l'on dirige contre le capital. Le capital est l'essence de l'activité d'une nation, quand il est le fruit de l'épargne, quand il est le résultat de travaux antérieurs et qu'il est employé comme le grain pour une meilleure récolte. Quand le capital est ce qu'il doit être, c'est l'agent démocratique par excellence. Il devrait être respecté dans une démocratie. Il s'agit ici du capital employé dans un but productif, employé dans l'intérêt du public consommateur. Il faut le distinguer du capital mal acquis et dont on abuse. Les grands problèmes du temps présent ne sont pas nouveaux, si la forme est changée, le fond est toujours le même. Ici, par exemple, c'est la question de la concurrence qui est en jeu. Il s'agit tout simplement de discerner la concurrence naturelle qui n'est autre chose que le droit d'employer les facultés, de mériter le succès par leur bon emploi, du dol, de la fraude et de la violence que l'on se plaît trop souvent à confondre avec elle et qui en sont la négation. Et, à ce sujet, il n'est pas sans propos de rappeler que les *trusts* abusifs et justement condamnés ne se sont soutenus qu'en créant des monopoles, grâce à l'abus de la protection.

M. Juglar a déclaré qu'il fallait aller plus loin que M. Germain : les *trusts* se forment artificiellement sous le nom de syndicats d'abord; on a dit que c'était la destruction des organes de la société; il y a dans la nature des séries de hausse et de baisse que montrent tous les documents statistiques; ces *trusts* se sont formés un peu tard à la fin de la période prospère; le mouvement est arrêté; on arrive à la crise des Etats-Unis. Cette crise va liquider les *trusts*. Pour s'en rendre compte, il faut suivre le grand mouvement des prix aux Etats-Unis. En France les chemins de fer ont baissé de 15 à 20 p. 100; on est arrivé à la fin de la période prospère, on est liquidé. Les Etats-Unis y arrivent et les *trusts*

vont aussi succomber, trouvant comme toujours leur remède naturel dans leurs excès.

A une séance ultérieure M. Levasseur est revenu sur la question des *trusts* à l'occasion d'une intéressante étude de M. Yves Guyot sur le *trust du pétrole aux Etats-Unis*.

Le *trust* du pétrole est la plus importante des associations américaines de ce genre. Constituée peu à peu depuis 1871, organisée en *Standard oil trust* depuis 1882, elle avait obtenu des Compagnies de chemins de fer des avantages qui ont favorisé son développement. L'*Interstate Commerce act*, promulgué en 1887, interdit les tarifs de faveur, mais on ne sait pas s'il a été sincèrement exécuté par toutes les Compagnies. La Cour de New-York ayant jugé en 1890 que l'*act* formant le *trust* était nul, l'Association se transforma en corporation, c'est-à-dire à peu près en Société anonyme, au capital de 102 millions de dollars. Le *Standard oil trust* n'est producteur d'huile brute que dans une mesure relativement faible, il a acheté sa matière aux nombreux propriétaires de puits; dans le principe, il a conquis sa situation par des faveurs de tarifs et par sa tuyauterie (*pipe lines*); depuis l'*Interstate Commerce Act* il doit surtout sa supériorité à sa force acquise, il ne spécule pas sur ses titres et, au contraire, le capital est porté au-dessous de sa valeur; nombreux sont les actionnaires qui jouissent de ses gros dividendes, mais toute l'autorité administrative est concentrée en quelques mains. Les *trusts*, *cartels* et *pools* sont des nouveautés qui résultent de certaines conditions actuelles de l'industrie et du capital et dont il faut étudier sans précipitation les effets avant de juger si le bien ou le mal l'emporte.

A l'occasion d'une communication dont il est ultérieurement parlé ici, des observations intéressantes ont été échangées entre plusieurs membres de l'Académie sur l'*émigration*. M. Levasseur a remarqué que l'émigration basque n'a plus aujourd'hui l'importance qu'elle avait dans les temps passés, jusque vers 1860; à cette époque, sous le second Empire, des statistiques qui classaient les départements français d'après l'importance de l'émigration mettaient le département des Basses-Pyrénées au premier rang; ce département montagneux et pauvre a, en effet, fourni beaucoup d'émigrants; les pays de montagnes ont, en général, une disposition à l'émigration; les Basses-Alpes et les Hautes-Alpes ont fourni aussi de nombreux émigrants. Au XVIᵉ siècle il y eut une émigration considérable de Limousins et d'Auvergnats qui allaient en Espagne. L'émigration italienne a dépassé l'émigration basque; d'après un recensement de 1875, sur 886,000 étrangers il y avait

plus de 492.000 Italiens, 198.000 Espagnols environ et 94.000 Français; ces Espagnols et ces Français sont en grande majorité des Basques; il y avait beaucoup plus de Basques espagnols. En 1857, 1858, 1.200 à 2.000 habitants des Basses-Pyrénées ont émigré. Mais il est difficile de préciser pour la suite. Depuis une dizaine d'années, le ministère de l'Intérieur a cessé de publier les résultats de l'émigration française. Le ministère, d'ailleurs, n'enregistrait que les passagers de 3e classe voyageant dans certaines conditions; c'est par une évaluation fondée sur ces statistiques qu'on attribue à la France la probabilité d'une émigration d'une vingtaine de mille personnes par an; quant à faire une répartition par province, cela est fort difficile et l'on ne sait pas exactement quelle est la proportion pour les Basques.

M. Paul Leroy-Beaulieu s'est attaché à la direction que l'on voudrait donner à l'émigration des Basques; il a été fait état de l'Algérie et de la Tunisie; la première de ces deux contrées contient 650.000 habitants d'origine européenne; sur ces 650.000, les Français d'origine ont encore une petite supériorité; il y a plus de Français que d'étrangers, même en comprenant parmi ceux-ci les naturalisés. En Algérie la France a trois provinces (le mot est plus exact que celui de départements) qui sont dans des situations différentes; la province d'Alger est dans un état excellent; l'excédent de la population française y est notable; dans la province de Constantine, les conditions sont assez bonnes; il y a équilibre avec un petit excédent en faveur de la population française; dans la province d'Oran, les conditions sont moins satisfaisantes, il y a un excédent sensible de la population d'origine étrangère; il s'y trouve trois cinquièmes d'étrangers, la plupart Espagnols, contre deux cinquièmes de Français; la situation de cette province est à ce point de vue, moins satisfaisante. Il y avait donc plus d'avantage à diriger les émigrants basques vers Oran plutôt que vers Constantine. Mais il y aurait encore plus d'avantage à les diriger vers la Tunisie, où là il y a une rupture complète d'équilibre. Il s'y trouve environ 80.000 Italiens contre 25.000 Français et les fonctionnaires comptent dans ce dernier chiffre pour les deux cinquièmes. Les conséquences de cette situation peuvent être graves, mais si l'on associait les efforts, on pourrait arriver à franciser cette colonie tuniso-italienne. La politique intervient malheureusement dans cette affaire. Il faudrait avoir des écoles françaises et des églises françaises. En ce qui concerne les écoles, les Italiens de Tunisie préfèrent de beaucoup les écoles congréganistes françaises aux écoles laïques françaises. Or, l'on est en train

d'entraver l'expansion des premières, sinon de les fermer; c'est travailler contre la francisation des Italiens. D'un autre côté, en Tunisie, on se trouve dans cette situation qu'on ne peut pas pratiquer son culte; si on veut que la population rurale de France émigre, il faut que là où elle ira elle trouve des églises. Le prêtre est un instrument tout aussi efficace que l'instituteur. En Tunisie, sous prétexte que c'est un pays de protectorat, il n'y a pas d'organes du culte; il faut de toute nécessité une église dans toutes les agglomérations. On pourra diriger l'émigration vers la Tunisie lorsqu'elle aura des églises. La Tunisie, au point de vue de la terre, n'est pas évidemment semblable à l'Algérie: c'est un pays beaucoup plus ouvert, plus sec, et qui possède moins de hauts plateaux. Néanmoins, même dans la Tunisie, il y en a; du côté des Kef et des Mogodo c'est une bonne région; dans le Nord et le centre tunisiens il y a des plateaux; il s'étend une région entre Bizerte, Béjà et Tabarka très propice à la colonisation; on y trouvera des terrains de nature à rémunérer les efforts d'agriculteurs sérieux.

M. Levasseur a ajouté qu'en Tunisie il est possible aujourd'hui d'obtenir assez facilement des baux emphytéotiques en enzel qui conduisent à peu près au même résultat que les concessions gratuites usitées en Algérie.

Ultérieurement le *Journal des Economistes* résumera l'important travail lu par M. H. Germain sur la *Comptabilité de l'Etat* ainsi que la discussion qui s'est engagée durant quatre séances entre MM. Frédéric Passy, P. Leroy-Beaulieu, Levasseur, Juglar, Sorel, Boutroux, Cheysson, Rostand, Tarde, Glasson et Stourm sur la *Solidarité sociale.*

A l'occasion d'un volume de M. Dulac, M. Levasseur fait une communication pleine d'intérêt sur l'*agriculture et le libre-échange dans la Grande-Bretagne.*

La situation agronomique du Royaume-Uni est très différente de celle de la France. On ne compte que 300.000 propriétaires de plus d'un acre, dont 38.000 landlords occupant les 4/5 de la surface cultivée; les moyens et petits propriétaires constituaient la *gentry*; ce mot tombe un peu en désuétude depuis que les lois ont beaucoup réduit leurs privilèges. Ils ne cultivent par eux-mêmes qu'une petite partie du sol (4,6 millions d'acres sur un total de 32,5); les 7/8 sont exploités par les fermiers. Le fermier anglais n'est pas un paysan attaché à la terre; c'est un entrepreneur qui emploie son capital à faire valoir un fonds de terre comme un autre fait valoir une usine ; il a son compte en banque et il paie

en chèques. Plusieurs lois, depuis 1885, ont amélioré sa situation longtemps précaire : le propriétaire du sol ne peut surélever la rente fixée par une commission gouvernementale, ni renvoyer le fermier tant qu'il paie cette rente. Les ouvriers agricoles, dont le nombre diminue (1.060.000 en 1871 et 955.000 en 1891) ne sont, en général, attachés ni à la ferme, ni à la campagne. Le salaire des ouvriers ordinaires, qui n'a cessé de s'accroître, varie de 18 à 25 francs par semaine, soit 957 à 1.310 fr. par an ; ils font peu d'epargne, mais ils se logent et se nourrissent bien. Le capital d'exploitation peut être fixé, en moyenne, à 400 fr. par hectare ; en général, il a diminué depuis la crise. La rente du sol a baissé aussi, de 23 0/0. Le prix moyen du fermage est de 47 à 93 l'hectare pour les pâturages et de 31 à 10 0/0 pour les terres arables. La rente a diminué en même temps qu'augmentait le salaire. La diminution de la rente implique la diminution de la valeur vénale du sol. Cette valeur a été portée à 2 milliards de livres sterling en 1875, et à 1 milliard en 1891. L'influence politique de la *gentry* et son droit sur la terre ont été réduits dans le même temps : double changement qui caractérise une partie de l'évolution sociale en Angleterre.

En 1870, les terres arables occupaient 7,4 millions d'hectares dans la Grande-Bretagne et les prairies permanentes 4,8 ; en 1890 les premières occupaient 6,3 millions et les secondes 6,7. La superficie totale a augmenté (13 millions au lieu de 12,2) mais c'est au profit du pâturage qui, aujourd'hui, dépasse en étendue le labourage.

Sur les terres arables c'est le froment qui a le plus reculé : 1.489.000 hectares en 1870 et 745.000 en 1900, parce que le froment est la céréale dont l'importation a été, jusqu'ici du moins, le plus avantageuse et le plus considérable. L'avoine et l'orge ont diminué à peine de 100.000 hectares chacune. Une cause et conséquence de l'augmentation des prairies a été l'augmentation du nombre des chevaux (1.808.000 en 1870 et 2.052.000 en 1900) et les bêtes à cornes (9.235.000 et 11.181.000). Les porcs ont un peu augmenté (de 250.000 environ) et les moutons ont beaucoup moins diminué qu'en France (32.786.000 en 1870 et 31.003.000 en 1900). La quantité de viande produite a augmenté.

L'agriculteur anglais n'est pas couvert contre la concurrence étrangère par des droits de douane, bien que certaines précautions hygiéniques restreignent l'entrée. Aussi la valeur de l'importation a-t-elle presque triplé depuis 1860 : 61 millions de livres sterling en 1861-1865 et 165 en 1896-1900, c'est-à-dire plus de 4 milliards

de francs : la quantité de blé importée a passé de 17 à 48 millions de quintaux ; elle figure pour les trois quarts dans la consommation du pays. C'est cette importation qui a fait baisser les prix, surtout celui du blé (car celui de la viande a beaucoup moins fléchi) et obligé les fermiers anglais à réduire leurs emblavements, mais en concentrant les labours sur les meilleures terres, les Anglais ont obtenu de forts rendements : 27 hectolitres par hectare en moyenne pour le blé et 36 pour l'avoine, tandis qu'en France l'on n'atteint que 16 et 22. L'augmentation du rendement se compense par la diminution des prix. On a pu affirmer que les recettes totales de l'agriculture ont baissé de 260 millions de livres sterling à 193.

Les fermiers ne semblent pas pour cela être en perte. Le fermage a baissé d'environ un cinquième ; si les ouvriers sont payés plus cher, les transformations de la culture ont permis d'en diminuer le nombre (de 1.060.000 en 1871 à 873.000 en 1891), les impôts sur la terre ont été réduits. Assurément, la condition du fermier est plus difficile que jadis ; on gagne donc péniblement. au prix d'efforts plus grands, en augmentant le produit brut par hectare. Le produit moyen des céréales par hectare cultivé dépasse celui de la France de 63 0/0 ; le nombre des animaux entretenus et le poids de la viande qu'ils livrent à la boucherie sont, relativement aux statistiques françaises, supérieurs de près de moitié. Avec ses 27 hectolitres à l'hectare, au prix de 11 fr. 75 l'hectolitre, le fermier anglais encaisse 321 fr. ; avec ses 16 hectolitres à 16 fr. 70, le fermier français n'encaisse que 271 fr. Or, la différence d'environ 5 fr. entre les prix des deux pays est le résultat d'une plus-value créée artificiellement par la loi qui fait payer annuellement environ 300 millions de francs aux cultivateurs vendeurs de céréales, par les consommateurs qui mangent du pain.

M. Emile Boutroux a fait une intéressante communication sur la *mortalité infantile*, à propos de deux travaux de M. le professeur Budin.

La mortalité infantile n'est pas due principalement, comme on pourrait le croire, aux vices de constitution, aux maladies héréditaires ou aux maladies contagieuses. La cause de beaucoup la plus importante est la diarrhée, la gastro-entérite. Viennent ensuite le refroidissement et la débilité congénitale, qui sont à peu près sur la même ligne. Ces causes sont de celles auxquelles on peut remédier. Il est possible d'assurer à l'enfant une alimentation saine, soit par l'allaitement, soit par le lait stérilisé, et l'on

peut maintenir à une température convenable les débiles qui sont surtout des enfants nés avant terme. Pour réussir, il faut de la science, du discernement, mais aussi de l'ingéniosité, de l'énergie, de la persévérance. Mais les résultats sont merveilleux. En 1898, à Paris, pendant les mois d'été, tandis que la diarrhée causait, chaque semaine, de 265 à 285 décès chez les enfants de 0 à 1 an, à une consultation où 53 enfants étaient surveillés, il n'en mourait pas un seul; pareillement la gastro-entérite ne causa là aucun décès en 1899, en 1900, en 1901 et en 1902. Et, tandis que, d'une manière générale, les débiles pesant, au moment de leur naissance, moins de 2.500 grammes mouraient dans la proportion de 80 à 90 0/0, dans un service hospitalier la mortalité des débiles a pu être réduite au taux de 10,8, 7.4 et enfin 4,8 0/0. Il est donc permis de conclure que par la combinaison des remèdes d'ordre médical qui se résument en grande partie dans les consultations pour nourrissons, et des remèdes d'ordre non médical, tels que l'Assistance publique et la Protection, dont la loi Roussel forme la base, on doit arriver à réduire des trois quarts le nombre des décès chez les enfants de 0 à 1 an. Se demandera-t-on maintenant si, abstraction faite de la considération d'humanité, ces enfants, au point de vue de la race, sont intéressants à sauver? Chez la plupart des enfants qui meurent de diarrhée, cette affection est purement accidentelle; quant aux enfants nés avant terme, il a été constaté qu'après avoir été soignés pendant le temps nécessaire, ils s'élèvent, en général, aussi bien que les autres. Quand on les voit parmi leurs camarades, souvent on ne peut faire la différence. Il existe donc au moins un moyen pratique de combattre la dépopulation de la France.

M. Boutmy a fait une lecture sur la *philosophie et le suffrage universel*, et M. Luchaire a présenté une étude sur *Innocent III et les ligues de Toscane et de Lombardie*.

II

M. Henri Lorin a fait une lecture sur l'*Emigration des Basques et la colonisation de l'Afrique française du Nord*.

L'esprit aventureux des Basques est connu. Bien avant Christophe Colomb, ils allaient à travers l'Atlantique du Nord, chasser la baleine sur les côtes américaines de Terre-Neuve et du Labrador. Marins intrépides, ils participèrent à toutes les expéditions d'outre-mer de l'ancien régime. Au XIX^e^ siècle, ils ont fourni hors de France un contingent considérable et régulier. De 1832 à 1891,

79.262 émigrants venant des Basses-Pyrénées ont été enregistrés, mais on semble croire que ce total est très inférieur à la réalité ; bien que le mouvement ait été plus lent dans la dernière décade du siècle, depuis deux ans la moyenne de l'émigration doit osciller entre 7 et 800 individus; la population d'origine basque fixée dans la République argentine dépasse certainement 500.000 individus; par ailleurs, les colonies basques sont nombreuses en Uruguay, en Chili et aussi en Californie. Comment expliquer ce goût des Basques, pour l'émigration? Leur pays d'origine n'est pas surpeuplé, beaucoup de terres cultivables restent en friche et, d'autre part, si le paysan possède rarement un capital en argent, il trouve dans les ressources de l'agriculture de quoi vivre à bon compte, pourvu qu'il travaille régulièrement; en général, le budget familial n'est grévé ni par l'intempérance des hommes, peu habitués à courir les marchés, ni par le luxe des femmes, dont le goût pour la toilette ne se donne carrière que dans les villes; on a, dans les campagnes basques, peu de fortune et peu de besoins. Pas d'hostilité non plus, comme en Irlande, du paysan contre le « seigneur »; la moyenne propriété (6 à 50 hectares) est très répandue dans le département; les rares *landlords* du pays habitent souvent sur leurs terres et entretiennent avec leurs métayers des rapports presque amicaux. Sans omettre certaines raisons psychologiques telles que l'esprit indépendant du Basque, il faut tenir compte, pour expliquer la force et la constance de l'émigration basque, d'autres causes plus puissantes, d'ordre social tenant la constitution de la famille et de la propriété ainsi que la difficulté croissante de l'existence pour beaucoup de ruraux. Plusieurs industries, jadis disséminées dans les campagnes, ont aujourd'hui disparu du pays ou se sont concentrées dans les villes; en même temps que la contrebande tend à devenir un souvenir, les ouvriers du pays ne font plus que de la mise en œuvre ou des réparations d'entretien, le travail manque à nombre d'entre eux et l'émigration est la ressource de beaucoup de jeunes gens, voire de ménages dont l'existence dépend des circonstances économiques et qui ne tiennent pas à la terre. En beaucoup de districts de France, où sévit la même crise, l'émigration s'arrête aux villes les plus proches; le Basque, plus aventureux, pousse souvent plus loin, outre-mer.

Les propriétaires cultivateurs ont mieux résisté que ces demi-paysans et ceci tient à des conditions particulières : très attaché à la terre, profondément respectueux de l'autorité paternelle, le Basque veille à la conservation du bien patrimonial ; il est de tra-

dition que l'aîné touche au moins, en sus de sa part, toute la quotité disponible; souvent même les cadets, filles ou garçons, laissent à leur aîné, contre de faibles compensations en argent, la totalité de la propriété familiale ; ils essaient alors soit d'épouser un aîné pour devenir, eux aussi, propriétaires, soit de chercher fortune au dehors. Il arrive aujourd'hui que des héritiers se prévalent du Code civil; ils exigent le partage intégral, une vente a lieu, et si les frais n'ont pas tout absorbé, il reste à chacun une somme minime, insuffisante pour acheter même un petit domaine. Pour ces paysans ainsi déclassés, le changement d'existence est complet : la vie urbaine leur est très pénible et, d'autre part, ils n'aiment pas la condition de métayers ; réduit à cette situation, le Basque aspire à en sortir; seuls les plus laborieux et les plus intelligents achètent un domaine, la plupart demeurent mal résignés dans le salariat, à moins qu'ils n'abandonnent la campagne pour la ville ou ne se décident à l'émigration en famille.

Ce qu'il faut retenir c'est que, dans tous les villages du littoral, le nombre des émigrants diminue chaque année. Aussi le champ de recrutement, pour des cultivateurs destinés à nos colonies, se restreint à quelques cantons des Basses-Pyrénées et, d'autre part, à une certaine catégorie de familles. Comment faire profiter de ces réserves nos possesseurs d'outre-mer? Parmi celles-ci lesquelles devra-t-on choisir? Il faut concentrer les efforts sur l'Algérie et la Tunisie, d'où précisément on demande en ce moment, des paysans français. L'époque de la grande émigration basque dans l'Argentine coïncide remarquablement avec celle de l'essor maximum du commerce français en ce pays ; on peut prévoir que la déviation du courant vers l'Afrique mineure déterminerait en notre faveur une plus-value analogue. Jamais une famille basque disposant de certaines ressources ne consentira à se rendre soit en Tunisie où il n'est pas délivré de concessions gratuites,soit en Algérie où la concession n'est admise que pour les colons justifiant d'un apport minimum de 5.000 francs. Il faut exclusivement compter sur les familles de cultivateurs presque prolétaires. Le service de la colonisation de l'Algérie a commencé une campagne de propagande : c'est énorme, mais il faut persévérer. Mais il convient aussi d'amorcer le mouvement par l'établissement de huit ou dix familles basques dans les villages en formation dans la région de Batna, au sud de Constantine. Il ne faut pas songer pour l'instant à autre chose qu'à cette colonisation artificielle, le succès des premiers émigrants devant suffire à déterminer plus tard l'auto-recrutement ; c'est à ce succès que les pouvoirs publics,

gouvernements, administrateurs, professeurs d'agriculture, devront s'attacher immédiatement. Reste la question financière qui est, au surplus, la plus grave. L'absence de ressources est actuellement le seul obstacle à l'institution d'une expérience qui sera certainement heureuse : les futurs colons devront emprunter et pour une dizaine de familles l'avance à consentir serait d'environ 50.000 fr Il faut donc chercher cette somme, sans se dissimuler que le ou les prêteurs feront un acte de philanthropie, beaucoup plus qu'un placement.

M. Ferdinand Dreyfus a été autorisé à présenter un travail sur *La Conférence internationale de Paris pour la répression de la traite des blanches.*

Le mouvement pour la répression de la traite des blanches est dû à l'initiative privée. En juin 1899, la *National Vigilance Association*, une des nombreuses sociétés charitables qui propagent en Angleterre les idées et les œuvres de moralité sociale, a réuni dans un premier Congrès les jurisconsultes et les philanthropes que préoccupait à juste titre le développement de ce trafic criminel. Il s'agissait d'organiser entre les Gouvernements et les Sociétés une entente à l'effet de le réprimer. On cherchait à compléter les législations en vigueur au moyen d'une disposition pénale, uniforme, réprimant et punissant l'embauchage en vue de la débauche. On demandait en même temps un inventaire des institutions publiques ou privées, patronages, œuvres de préservation, destinées à venir en aide aux jeunes filles et à les défendre principalement en voyage, contre les honteuses sollicitations. Les révélations des différents groupes nationaux étonnèrent et effrayèrent les congressistes. On ne put entendre sans frémir les détails lugubres donnés sur l'extension de ce commerce d'exportation, avec ses marchés, ses correspondants, ses comptoirs et jusqu'à son vocabulaire. De cette enquête à laquelle chaque pays avait apporté sa contribution, naquit l'idée d'un organisme international permanent, composé de deux représentants de chaque comité. Cette union devait servir de lien et d'intermédiaire entre les bureaux nationaux et surtout agir sur les gouvernements pour obtenir des armes législatives suffisantes, et comme il s'agit d'une sorte de délit international, c'est-à-dire dont le concept et l'exécution se poursuivent par dessus les frontières, arriver à faire compléter l'action des lois pénales par l'action officielle des gouvernements concluant une convention internationale et partielle de la police. Une conférence officielle a été réunie à Paris, en juillet 1902. Tous les Etats européens, au nombre de 16, y étaient représentés, sauf

les pays balkaniques. Des nations américaines, le Brésil seul avait délégué son ministre ; malheureusement ni la République Argentine, ni les Etats-Unis ne s'étaient rendus à l'invitation du Gouvernement français. Des projets ont été élaborés. Ce qui en résulte c'est que l'infraction nouvelle est une infraction continue. (Doit être puni, dit le texte, quiconque, pour satisfaire les passions d'autrui, a embauché, entraîné ou détourné une femme ou fille en vue de la débauche), c'est que le trafic de la personne humaine étant international, la main de la police doit s'abattre sur le trafiquant partout où il a été commis, un fait d'embauchage, d'entraînement ou de détournement, les infracteurs étant punissables alors même que les divers actes qui en sont les éléments constitutifs ont été accomplis dans des pays différents. A l'égard de la mineure l'infraction existe même avec son consentement; s'il s'agit d'une majeure, l'infraction n'existe pas si cette majeure a été violentée, menacée ou trompée, chaque pays ayant sa pénalité distincte, la convention n'en fixe pas une ; il est seulement recommandé de recourir à des peines privatives de liberté sans préjudice des peines principales ou accessoires. A côté de la convention diplomatique, il a été rédigé un arrangement administratif dont les dispositions tendent à constater le trafic, à le paralyser et à protéger les victimes.

Depuis la réunion de la Conférence de Paris, la question a été de nouveau discutée au Congrès de l'Union de droit pénal de Saint-Pétersbourg et au Congrès de Francfort. Tous deux ont approuvé les décisions prises et invité les gouvernements à les appliquer. Ceux-ci paraissent moins empressés à répondre à la communication officielle que leur a adressée, le 2 septembre, le Gouvernement français. Un nouvel appel aura bientôt raison de cette inertie. La France a, du moins, donné l'exemple Dès le 7 novembre, le Sénat a été saisi d'un projet qui modifie les articles 334 et 335 du Code pénal : lorsqu'il sera voté, le législateur aura assuré à la répression son maximum d'efficacité. L'initiative privée ne reste pas inactive. Partout les comités fonctionnent et les polices agissent. D'autre part, il convient de développer et de multiplier les patronages, les Amicales, écoles professionnelles, asiles, restaurants baptisés *midinettes*. Quant aux moyens de relèvement, la Conférence de Paris recommande aux gouvernements de confier ces malheureuses, quand elles sont sans ressources, à des institutions d'assistance publique et privée ou même à des particuliers offrant les garanties nécessaires. C'est l'application en matière internationale de l'article 5 de la loi des 19-

21 avril 1898, sur la garde des enfants auteurs ou victimes de crimes ou de délits. Après la Conférence de Berlin sur la condition des ouvriers, après celle de Bruxelles contre l'esclavage la Conférence de Paris marque une étape nouvelle dans la voie des accords internationaux sur les questions d'assistance sociale.

J. Lefort.

---

# TRAVAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE



*Chambre de Commerce de Lyon.* — Le compte rendu annuel des travaux de cette Chambre nous apprend que le mouvement des affaires a été plus actif pour l'année 1902 que pendant l'année précédente, qui avait elle-même été en progrès sur l'exercice 1900. L'accroissement des affaires a porté principalement sur les soies grèges. Le mouvement général des affaires en Europe nous montre que plusieurs pays, notamment l'Italie, rivalisent de plus en plus avec Lyon pour l'industrie soyeuse.

Il y a quelques années encore, le marché de Lyon occupait le premier rang ; aujourd'hui, le marché de Milan a pris l'avance, et celui de Lyon se trouve relégué au second rang. « Les deux établissements de Condition de la capitale de la Lombardie ont enre-

gistré, en 1902. 2.684.735 kilogrammes de plus que l'établissement lyonnais. »

A quoi attribuer ce revirement ? Un des principaux facteurs de ce progrès, nous dit le compte rendu, réside dans la création, à Milan, de comptoirs de maisons lyonnaises, à qui revient ainsi une part considérable des affaires en soies asiatiques, aujourd'hui traitées à Milan. De très importantes transactions faites aujourd'hui à Milan pourraient être légitimement portées à l'actif du commerce lyonnais, qui a été conduit à tourner l'obstacle des droits protecteurs sur les soies ouvrées, en créant des succursales de l'autre côté de la frontière.

Les capitaux échappent donc facilement aux inconvénients du protectionnisme quand ils en sont gênés. Les travailleurs, qui ne sont pas si facilement mobilisables, en supportent tout le poids, et c'est justice : ce sont eux qui forment la majorité des électeurs, et ce sont leurs élus qui établissent les droits « protecteurs du travail national ».

La fabrique des soieries est aussi en progrès. La production globale de l'année 1902 s'est élevée à 444.700.000 francs, marquant un excédent de 5 350.000 francs sur le chiffre de l'année 1901, qui avait été de 439.350.000 francs. Mais cette prospérité d'ensemble cause bien des déceptions et des mécontentements individuels ; car elle est due à une seule catégorie de tissus ayant accaparé les faveurs de la cousommation au détriment de toutes les autres qui ont eu, plus ou moins, à pâtir, soit d'une diminution des affaires, soit plus encore d'une insuffisance des prix de vente, qui deviennent de moins en moins en harmonie avec les prix de la matière première.

Les seuls favoris de la demande ont été les tissus légers, les crêpes et surtout la mousseline de soie ; leur production s'est accrue de 93 1/2 p. 100, passant de 72 millions en 1901 à 110 millions en 1902.

En quantités et en valeurs, les exportations de soieries françaises de toutes natures ont présenté les chiffres les plus élevés qu'ils aient atteints depuis dix ans : 3.542.000 kilogrammes pour 224.422.000 franes en 1893, et 4.967.000 kilogrammes pour 308.574.000 francs en 1902.

Les colis postaux exportés qui, évalués au taux beaucoup trop faible de 15 francs le kilogramme, représentaient 72.605.000 francs en 1893, se sont élevés graduellement pour atteindre 252.112.000 francs en 1902.

En résumé, les relations de la fabrique de soieries se sont

étendues pendant l'année 1902, et nos industriels n'auraient qu'à s'en féliciter, si les prix de leurs produits avaient été plus en harmonie avec les prix des matières premières. La consommation des tissus de soie augmente en tous pays ; mais la puissance productive de l'outillage est devenue tellement intensive, qu'elle progresse plus rapidement encore.

La situation des industries métallurgiques de la région lyonnaire est restée précaire pendant l'année 1902, mais avec tendance, vers la fin de l'année, à une amélioration à peu près générale.

Les travaux publics et privés sont aussi dans le marasme. Les travaux publics présentent en 1902 une moins-value de 1.266.520 francs ou 18,12 p. 100 sur ceux de 1901. Pour les constructions industrielles, l'année 1902 a été plus lamentable encore que 1901. Quant aux travaux privés, « l'industrie du bâtiment s'est péniblement traînée, c'est le seul mot que l'on puisse employer, d'un bout de l'année à l'autre ».

Le compte rendu expose la situation des autres industries de la région ; il traite les questions industrielles commerciales et économiques, qui font l'objet des travaux des Chambres de commerce et dont nous avons l'occasion de parler tous les trois mois. Nous ne reviendrons pas sur ces questions, mais nous ne pouvons omettre de dire quelques mots du bi-centenaire de la fondation (20 juillet 1702) de la Chambre de commerce de Lyon, célébré les 21 et 22 septembre 1902. De nombreux discours ont été prononcés dans cette solennité. Faute de place, nous ne pourrons parler que du plus important de ces *speeches*, celui de M. Isaac, président de la Chambre de commerce.

M. Isaac fait l'historique de la Chambre de commerce de Lyon ; il montre que le système des *clearing houses* y était en usage au XVIII[e] siècle : le 6 mars 1764, la Loge du change régla pour 10 millions de dettes par 400.000 livres d'espèces. « Il semble que, sous ce rapport, l'organisation actuelle de nos banques soit restée en retard sur celle du XVIII[e] siècle : le *clearing house* lyonnais du XX[e] siècle n'est pas même ébauché ».

Les Lyonnais ont été des premiers à se convertir au libre-échange. La conversion de leur Chambre date de 1833. Depuis lors elle y est restée fidèle. « Chaque fois, elle a affirmé sa foi dans la nécessité d'un régime libéral... elle affirme que la politique protectionniste est une politique décevante et négative pour des industries qui ont, comme les nôtres, des siècles d'expérience, des collaborateurs intelligents et laborieux, des capitaux en abondance et le monde entier pour se mouvoir ».

Il ne faut pas conclure de ces paroles que, pour les industries jeunes et dépourvues de capitaux, la politique protectionniste soit moins « décevante et négative », ce serait tout juste le contraire de la vérité : plus une industrie est jeune et pauvre, plus elle a besoin de liberté pour croître et s'enrichir. Cela se comprend, c'est même élémentaire, puisque l'échange-libre est profitable aux deux parties et que l'échange non libre ne peut profiter qu'au plus fort.

— *Société pour la défense du commerce de Marseille. Compte rendu des travaux de la Chambre syndicale pendant l'année* 1903. La Société pour la défense du commerce de Marseille a été fondée en 1869 pour qu'il existât, à côté de la Chambre de commerce et des corps constitués s'occupant des intérêts industriels et commerciaux, une Société libre de tous liens administratifs, douée de la plus grande initiative, servant de stimulant aux autres corps et assurant leur recrutement parmi un groupe de négociants rompus par une étude ancienne et approfondie à la gestion de tous les intérêts économiques.

Cette Société a créé des cours commerciaux gratuits du soir pour commis et employés, alimentés par un budget spécial, dirigés par un Comité formé d'anciens membres de la Chambre syndicale. Ces cours sont très fréquentés : les inscriptions ont passé de 596 en 1901 à 786 en 1902, et l'assiduité des élèves est égale à leur affluence. Voici les idées de la Société sur l'enseignement :

« La science, mise indistinctement et obligatoirement à la portée de tous, fait autant de malheureux et de déclassés que d'heureux ; mais la science offerte à ceux qui la désirent, qui en sentent la valeur, qui sont disposés à prendre sur leurs loisirs le temps nécessaire aux études, et par des hommes de bien ajoutant un labeur supplémentaire à celui dont ils sont déjà chargés, n'a jamais produit et ne peut produire que de favorables résultats ».

En deux mots, l'obligation de l'enseignement est mauvaise. mais la gratuité est bonne. Nous sommes heureux de constater que le premier point est enfin acquis. Quant au second, la science est femme ; or, une femme qui s'offre... il faut qu'elle soit bien adroite pour trouver preneur sincère et fidèle.

Les questions étudiées par la Société pour la défense du commerce sont nombreuses et variées ; mais nous nous bornerons à dire que cette société combat le municipalisme et le protectionnisme. Le socialisme municipal a été expérimenté à Marseille et il

en est ressorti « la condamnation sans appel de la Régie et du Credo administratif qui la mettait au premier rang de ses articles ».

Le protectionnisme ne vaut pas mieux. Il a pour conséquence voulue et obtenue que les articles français se vendent plus cher. « Nous croyons néfaste ce régime de famine, et tant que la libre discussion ne sera pas interdite en France, nous exprimerons cette pensée avec l'espoir de ramener l'opinion publique à une conception que nous croyons plus équitable et plus heureuse des règles devant présider aux échanges ». Le compte rendu, présenté par M. Artaud, président, observe que la constatation de la décadence de nos affaires à l'extérieur, révélée par les statistiques et conséquence du protectionnisme, est très au-dessous de la vérité.

La Société pour la défense du commerce de Marseille paraît mettre beaucoup de zèle et de discernement dans l'accomplissement du rôle qu'elle s'est imposé. Aussi en recueille-t-elle la récompense en ce sens que son effectif s'est augmenté dans le courant de l'année et est passé de 635 à 649 membres, bien qu'il ait fallu combler les vides créés par la mort, la retraite des affaires et toutes causes pouvant affecter un groupement aussi nombreux.

*Chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer.* — A l'occasion de la pose, par M. Loubet, président de la République, de la première pierre d'un bassin de marée, cette Chambre de commerce publie une brochure sur le port de Boulogne, dans laquelle on trouve d'intéressants renseignements sur les avantages que présente ce port et sur le mouvement commercial dont il est le siège.

Situé à l'entrée du détroit du Pas-de-Calais, sur la ligne la plus courte entre Paris et Londres, et, en même temps voisin des centres industriels de la région du Nord, le port de Boulogne est une station maritime de premier ordre, en possession d'un trafic important de marchandises et de voyageurs. De 111.776, en 1893, le nombre des voyageurs s'est élevé à 218.637 en 1903.

Boulogne tient en même temps le premier rang parmi les ports de pêche de France et même du continent. La pêche du hareng, salaison à bord, rapporte 4.538.170 francs ; celle du hareng frais, 7.249.870 fr. ; la pêche mixte de la morue, 21.250 ; la pêche au chalut 6.570.320 ; la pêche du maquereau, salaison à bord, 952.474 ; celle du maquereau frais, 676.342 ; la pêche aux crevettes, moules, etc., 75.325 ; ce qui donne un total de 20.083.751 fr.

L'argent employé à l'amélioration de ce port est donc bien placé, d'après la Chambre de commerce, qui indique plusieurs travaux dont l'exécution serait urgente.

*La Chambre de commerce de Bourges* trouve que la loi sur les accidents du travail a été loyalement appliquée par les patrons et qu'elle a apporté au sort des ouvriers une amélioration considérable. « Il se peut qu'il y ait encore des progrès à réaliser en rendant les textes plus clairs, afin d'éviter les contestations, mais les charges imposées à l'industrie sont déjà très lourdes, et le moment n'est pas venu de les augmenter encore, surtout si l'on veut laisser aux industriels une certaine réserve de forces vives pour aborder la question des retraites ouvrières ».

En conséquence, la Chambre fait ses réserves sur plusieurs « améliorations » qu'il est question d'introduire dans cette loi.

*Chambre de commerce du Mans.* Il est question de remplacer la taxe d'enregistrement sur le montant des primes d'assurances contre l'incendie par une taxe sur les capitaux assurés. La Chambre de commerce du Mans, d'accord avec l'Association nationale de la meunerie française, proteste contre ce projet. Son acceptation par la Chambre des députés serait un acheminement vers l'impôt sur le capital. L'Etat ne consentirait pas à diminuer le revenu que lui donne actuellement cet impôt sur les primes d'assurances et, si les Chambres approuvaient le projet de loi qui leur est soumis, on verrait un petit propriétaire, dont l'immeuble court un risque très minime, payer pour l'industriel qui, par son genre d'affaires, court un risque beaucoup plus grand. D'ailleurs ces questions d'impôt et d'enregistrement sont très complexes et il est difficile de donner satisfaction aux uns sans nuire aux autres. Telles sont les principales raisons présentées par la *Chambre de commerce du Mans* contre ce projet de loi.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Limoges et confirmé par la Cour d'appel de cette ville, il résulte qu'un entrepreneur de travaux, bien que régulièrement assuré contre les accidents du travail à une Compagnie d'assurances qui avait constitué à la Caisse des dépôts et Consignations le cautionnement réglementaire, a été condamné à servir à deux veuves de ses ouvriers une rente annuelle, que la Compagnie d'assurances, déclarée en faillite, ne pouvait plus continuer à faire aux ayants droit.

La Chambre de commerce du Mans considère qu'il est de la plus extrême urgence de réagir contre une jurisprudence aussi dangereuse et funeste pour les chefs d'industrie et émet le vœu que le ministère y mette ordre.

*La Chambre de commerce d'Alger* se plaint du tort qu'a fait à l'Algérie la grève des Dockers de Marseille. Les primeurs n'arrivaient plus en temps voulu aux halles de Paris; les produits tardivement arrivés subissaient une dépréciation énorme. Sur une expédition d'artichauts, par exemple, la perte relevée fut de 4 fr. par 100 têtes, et sur les haricots de 10 à 40 fr. par 100 kilos. La solution, dit le président, se trouve uniquement dans l'application de ce principe que la liberté du travail doit exister pour tous ; si ce principe n'est pas rigoureusement respecté, les abus qui ont sévi à Marseille surgiront dans tout autre port.

Plusieurs membres sont d'avis de solliciter l'intervention du gouverneur général auprès du gouvernement auquel ce haut fonctionnaire soumettrait les doléances du commerce algérien. C'est ce qui a été fait et le gouvernement a donné à ces doléances... la satisfaction qu'il pouvait donner.

La Chambre de commerce d'Alger se joint à celle de Versailles pour demander la réduction de la taxe télégraphique. « Cette amélioration, en rendant plus économique l'usage du télégraphe, faciliterait considérablement les relations commerciales. Il n'est pas douteux, d'autre part, que l'Etat trouverait dans la quantité plus considérable de télégrammes échangés, grâce à cette réduction, une large compensation au sacrifice consenti ».

Qu'est-ce que cela peut faire à l'Etat que la taxe télégraphique rapporte plus ou moins? Ce qu'il n'obtient pas de ce côté, il le prend d'un autre, et voilà. Il n'y a qu'un vrai remède à cela, c'est de faire de la télégraphie une industrie privée.

*Chambre de commerce de Bougie.* On a dépensé 1.600.000 francs en travaux d'amélioration du port de Bougie ; les travaux ont été suspendus et une partie de cette somme, affectée à des dragages qui sont à recommencer, a été positivement jetée à l'eau. Ce port devient difficilement praticable ; les opérations des navires ne peuvent s'effectuer avec sécurité dans un port insuffisamment abrité; tout récemment un navire mouillé à une encablure des quais a eu son hélice engagée dans les vases et il est sorti difficilement d'une situation des plus périlleuses.

« Cet état de choses nuit aux intérêts du port de Bougie pour les travaux duquel il a été dépensé une somme de plus d'un million et demi sans qu'on en ait retiré un profit quelconque. L'agriculture, le commerce et l'industrie des régions de Bougie et de Sétif pâtissent d'une situation si déplorable. » La Chambre insiste pour que les travaux soient continués, et d'abord recom-

mencés, puisque l'ensablement a détruit les résultats du dragage.

*Chambre de commerce belge de Paris.* — La question du libre échange était tombée dans le marasme. Chacun se disait libre-échangiste en théorie, mais dans la pratique on était protectionniste ou libre-échangiste — non pas suivant son intérêt, jamais de la vie ! mais suivant... je ne sais pas quoi... La remise à l'ordre du jour de cette question par l'Angleterre est donc une bonne chose ; la discussion va être rouverte et nous avons confiance que le libre-échange en sortira victorieux.

La Chambre de commerce belge de Paris résume la discussion qui a eu lieu sur cette question à la Chambre des communes. Cette discussion nous paraît de bon augure en ce que les arguments présentés contre le libre-échange sont faciles à réfuter. Ce n'est pas dans les quelques lignes qui nous sont assignées ici que nous pourrions présenter une contre discussion ; nous allons cependant en quelques mots tâcher d'indiquer l'état de la question.

Tout le monde, sans en excepter M. Chamberlain, se proclame libre-échangiste. M. Balfour veut seulement que la question soit traitée scientifiquement et non d'une manière doctrinale.

Alors?... Il s'agit, non pas de revenir au protectionnisme, mais de protéger les colonies d'une façon efficace au point de vue politique autant ou plus qu'au point de vue économique.

En second lieu, il est urgent de se défendre contre les trusts et cartels, contre le protectionnisme agressif des autres pays. « En ce qui concerne les répressions contre la protection offensive, je ne puis m'empêcher de croire que, puisque nous sommes arrivés à nous entendre pour le sucre, et que nous avons pu prendre des mesures pour nous défendre contre l'invasion de ce produit primé, nous ne puissions agir d'une façon analogue dans d'autres cas semblables. » Et plus loin : « Je me représente notre situation comme celle d'un homme qui, dans un pays sans loi, est entré dans une demeure où tout le monde est armé ; il n'est pas probable que l'homme désarmé y sera bien traité. Mais si nous nous décidons à nous munir aussi d'un revolver, si nous faisons voir à tout le monde que nous en avons un, et que le nôtre est plus grand encore que celui du voisin, il me semble qu'alors on nous traitera avec considération... Et nous pourrons être satisfaits en songeant que *nous avons procuré une victoire au libre-échange en nous servant des armes dérobées à l'arsenal de la protection.* »

Je n'examinerai pas ici si l'invasion du sucre était plus nuisible qu'utile à l'Angleterre et si elle n'a pas rendu un plus grand service aux nations primeuses qu'à elle-même. Je ne demanderai pas non plus si les coups du revolver protectionniste n'atteignent pas plus souvent son porteur que ses voisins et si c'est là un moyen économique de résoudre la question. Je dirai seulement qu'au fond de cette affaire ce sont les deux morales qui sont en présence : 1° œil pour œil, dent pour dent ; 2° ne résistez point au mal par le mal. Mon avis est que le libre-échange n'a pas besoin des armes de la protection pour triompher ; il triomphe toujours, puisque la protection se retourne contre les protégés.

— La *Chambre de commerce française de Milan* contient une étude de M. Félix Courtial sur l'exportation et la question sociale. La question sociale, dit l'auteur, se pose avec d'autant plus d'empressement que la région est plus industrielle, — ou peut-être qu'elle *devient* plus industrielle. — L'Allemagne en est un exemple frappant.

M. Courtial considère l'exportation comme un des meilleurs moyens de la résoudre. Après avoir exposé les efforts qu'ont faits les Allemands dans ce sens, l'auteur divise l'industrie en trois catégories principales : 1° ceux qui fabriquent un article, l'emballent et exposent les ballots sous la porte de leur magasin ; 2° ceux qui, après l'avoir fabriqué, le confient à un revendeur sans se soucier d'autre chose que d'en empocher le montant ; 3° ceux qui se donnent la peine, après avoir fabriqué, d'aller vérifier par eux-mêmes où et comment leurs produits se vendent.

« L'avenir appartient, selon les genres d'industrie, à ceux qui sauront le mieux se servir des deux derniers moyens et surtout du troisième qui envahit chaque jour quelques sillons des champs de travail que le second se croit réservés. » M. Courtial engage les industriels français à se servir de ce troisième moyen de peur de se voir couper l'herbe sous le pied par les imitations de leurs produits ; mais il ne s'exagère pas les dangers de ces imitations. « Au fond, dit-il, on ne trompe que des gens qui s'y connaissent peu et, peut-être, on ouvre ainsi la voie au produit original. »

Il est fortement question en Italie de créer un trust du sucre. *Lo zucchero Italiano*, cité par la *Chambre de commerce*, ne croit pas qu'il s'agisse ici d'une de ces spéculations financières qui sont typiques au-delà de l'Atlantique et qui ont rendu célèbre leur hardi promoteur. « Des entreprises semblables ne trouve-

raient pas dans notre pays un milieu favorable ; elle le trouveront moins encore, maintenant qu'elles vont disparaître de leur pays d'origine. »

Les bœufs italiens sont devenus, paraît-il, indemnes des maladies contagieuses et leur accès sur le territoire français est permis. Cette mesure a été accueillie en Italie avec une très vive satisfaction. Les commentaires ont été particulièrement favorables en Piémont où l'on espère établir un actif commerce avec les zones frontières.

A la suite des facilités accordées au bétail italien pour sa rentrée en France, le ministre des Travaux publics italien a autorisé l'exécution d'urgence des travaux nécessaires à la gare de Vintimille pour la création d'un local destiné au contrôle sanitaire. En vue de ces travaux, une entente s'est établie avec la Compagnie P.-L.-M. Ces travaux seront terminés prochainement, et il est question, ajoute le *Bulletin*, d'étendre aux moutons les facilités accordées pour les bœufs.

La loi italienne sur l'alcool industriel n'a pas produit les effets qu'on se promettait. « On a cru, par elle, favoriser le Midi et le soulager en partie de la crise agricole pour ce qui regarde les vins : en pratique, au contraire, l'alcool dénaturé sera produit de préférence avec les céréales et avec les mélasses. » Mais rassurons-nous, « la loi italienne sera certainement modifiée avec le temps. » Les législateurs ne seront jamais à court d'ingéniosité pour embrouiller les affaires très simples.

A signaler aussi dans ce *Bulletin* un article résumé de la *Nuova Antologia*, sur l'Etat et la Marine marchande, par M. Bettolo. « Il faut abandonner, dit l'auteur, ces formes de subventions qui ne portent aucun bénéfice direct à l'économie générale du pays ou à quelque grand intérêt national. De plus, on doit exclure ces autres formes pouvant créer un monopole là où ne le demandent pas des exigences de caractère public qui ne pourraient être satisfaites autrement. Du reste, la marine aime à se développer dans la liberté, indépendamment du fisc et de toute charge inopportune, et toute limite de ces facultés, qui n'est pas voulue strictement par les buts que l'on veut obtenir par son moyen, est nuisible à son utilité et à son développement. »

C'est un amiral qui s'exprime en ces termes; il s'y connaît peut-être aussi bien que les avocats législateurs distributeurs de primes.

— *Chambre de commerce française de New-York.* « On mande

de San-José, Californie, qu'un négociant en vin de cette ville a expédié 500 barils de vin de Bourgogne (???) en Europe, 400 à Anvers et 100 à Londres. Une autre expédition, celle-là de 100 barils, sera faite sous peu à New-York. Les Américains ne doutent de rien ! » J'ai toujours entendu dire (je m'en suis même assuré), que le vin gagnait à faire des voyages au long cours. Le Bourgogne de Californie doit donc être fameux.

En quatre mois le nombre des émigrants arrivés au Canada a triplé, comparativement à l'année dernière et quintuplé relativement à 1901. Pour les quatre premiers mois de l'année les arrivées ont été les suivantes depuis trois ans.

| | 1901 | 1902 | 1903 |
|---|---|---|---|
| | — | — | — |
| Grande-Bretagne....... | 3.347 | 5.186 | 16.467 |
| Etats-Unis............ | 5.031 | 9.820 | 13.770 |
| Continent d'Europe.... | 5.015 | 7.476 | 10.445 |
| Totaux........ | 13.393 | 22.482 | 40.682 |

Le *Bulletin* donne d'intéressants renseignements sur l'industrie américaine et son développement de 1850 à 1902. En voici quelques-uns :

En 1850 les Etats-Unis exportaient 17 millions de dollars de produits fabriqués ; en 1860, 40 millions de dollars ; en 1870, 68 millions de dollars ; en 1880, 102 millions de dollars ; en 1890, 151 millions de dollars ; en 1900, 434 millions de dollars, et en 1902, 404 millions de dollars, dont environ la moitié en Europe, un quart dans l'Amérique du Nord, un sixième en Asie et en Océanie ; le solde en Afrique et dans l'Amérique du Sud. Au point de vue de la distribution par contrées, on peut dire que 100 millions sont allés en Grande-Bretagne, 50 aux possessions anglaises de l'Amérique du Nord, 30 millions en Allemagne, 26 millions au Mexique, 23 millions à l'Australie, autant à la Chine, 22 millions en Hollande, et 15 millions en France.

Si l'on considère les exportations par groupes d'articles, on voit que les produits du fer et de l'acier sont les plus importants ; ils ont augmenté de 52.000 dollars en 1800 à 322.000 en 1830, 1 million en 1850, 6 en 1860, 13 en 1870, 25 en 1890, et 191 en 1900. Les huiles minérales occupent la seconde place. Leur exportation a passé de 30 millions en 1870 à 66 millions en 1902. Nous ne pouvons en dire dire plus long sur l'industrie en général ; un mot seulement de la France.

En 1892, ce pays importait des Etats-Unis pour 6.049.976 dol-

lars de produits fabriqués, alors qu'en 1902 cette importation s'est élevée à 15.127.456 dollars. Les objets fabriqués en cuivre sont les plus importants, leur valeur étant en 1902 de 6.719.586 dollars contre 2.560.549 dollars en 1892. Viennent ensuite les instruments aratoires, 2.101.697 dollars en 1902 contre 430.369 dollars en 1892 ; ouvrages en fer et en acier, 1.849.301 en 1902 contre 775.345 en 1892 ; et huiles minérales épurées, 1.833.205 dollars en 1902 contre 739.280 dollars en 1892.

— *La Chambre de commerce française de Montréal* a souvent entretenu ses lecteurs de l'utilité d'un service de vapeurs entre La Rochelle — La Pallice et Montréal. Son vœu est accompli. La Compagnie finlandaise « Finska Lloyd » a mis sur cette ligne deux de ses vapeurs récemment construits, tous deux de 3.000 tonneaux de jauge, dont la vitesse en service est de 10 à 12 nœuds. Ces deux vapeurs devront donner un départ par mois, de chaque port. Les taux de fret seront raisonnables et déjà des contrats avantageux ont été faits avec des importateurs de Montréal et des exportateurs de France. Si le besoin s'en fait sentir, on assure que les vapeurs de cette ligne pourraient aller jusqu'au Havre, après avoir touché La Pallice et y charger les marchandises à destination du Canada.

Cette entreprise va peut-être profiter de la surtaxe sur les produits allemands. On sait, et beaucoup de Chambres de commerce françaises s'en réjouissent, qu'une surtaxe d'un tiers du droit fixé par le tarif a été imposée par le gouvernement canadien sur tous les produits allemands, naturels ou industriels, sujets aux droits à l'entrée au Canada. Cette surtaxe donne un avantage aux produits français qui ont à supporter au Canada la concurrence de produits similaires allemands. Au dire de spécialistes, la surtaxe ferme la porte du Canada aux sucres allemands. Cette surtaxe a déjà fait hausser le prix du *sherry* sur le marché canadien. « Le *sherry*, ce vin de la côte sud-est de l'Espagne, cousin du Malaga qu'affectionnent nos Françaises, ce *sherry* qui est le vin favori de la société anglaise, serait donc fabriqué à Hambourg ou quelque part en Allemagne ? On s'en doutait bien déjà ; mais on en a maintenant la preuve. »

La Chambre de commerce de Montréal publie une circulaire aux exportateurs, qui est distribuée par les percepteurs des douanes aux négociants importateurs pour être communiquée à leurs correspondants et dont le but est d'indiquer les formalités à remplir pour ne pas être soumis à la surtaxe.

Les Canadiens-Français obéissent à M. Piot et à ses amis. En 1867,

lors de la Confédération des provinces qui formèrent le Dominion, sur les 65 comtés de la province de Québec, il y en avait 13 où la population anglaise était en majorité. Mais au dernier recensement il a été constaté qu'un seul de ces comtés avait conservé une majorité de langue anglaise ; tous les autres, par la seule force de l'extraordinaire natalité de la race française, sont devenus de fait des comtés canadiens-français. Non contente d'essaimer autour d'elle et de déplacer les gens d'autre race, la race française s'est répandue dans les autres provinces à l'est et à l'ouest, surtout à l'ouest, dans la province d'Ontario, elle forme un élément considérable de l'électorat dans 12 ou 13 comtés, et elle possède une majorité des votes dans 4 ou 5.

— *Association commerciale et industrielle génevoise. 38e rapport présenté par la Chambre de commerce à l'Assemblée générale du 23 avril 1903.* L'année économique qui vient de prendre fin, est-il dit dans ce rapport, peut être caractérisée en trois mots, en ce qui concerne notre Canton : lendemain de crise ! Jamais nos hôtels n'avaient hébergé autant d'étrangers que pendant la première quinzaine d'octobre ; leur nombre dépassait de 1.600 celui de la période correspondante de 1901. C'est à ce moment que se produisirent dans notre ville les tristes événements qui mirent en fuite du jour au lendemain les étrangers de passage à Genève. Le Rapport espère que les employés et ouvriers qui se sont associés à cette tentative de grève générale auront puisé dans les événements du mois d'octobre une expérience salutaire.

Le rapport contient de nombreuses considérations sur les affaires cantonales génevoises et sur les affaires fédérales. Nous y apprenons que les budgets grossissent comme ailleurs, un peu plus, un peu moins. Les dépenses de la Confédération se sont élevées en 1900 à 102,7 ; en 1901 105.5 ; en 1902 à 107,2 millions de francs. Le budget de 1903 prévoit une dépense 110,5 millions. De plus en plus fort.

Heureusement que le mouvement commercial suit ou précède le mouvement fiscal. Le commerce extérieur de la Suisse avait atteint en 1901 le chiffre de 1.886 millions, dont 1.050 millions à l'importation, et 836 à l'exportation. En 1902 l'importation a passé à 1.128 millions et l'exportation à 874, ce qui donne un total de plus de 2 milliards, chiffre qui n'avait jamais été atteint.

Le projet de Code civil suisse y est également discuté. L'hypothèque mobilière notamment a été fortement et unanimement combattue, parce qu'elle jetterait une inconnue nouvelle et dan-

gereuse dans les relations d'affaires quotidiennes et pour plusieurs autres raisons que nous ne pouvons énumérer.

— *Bolletino della Camera di Commercio di Torino e del R. Muse Commerciale.* (*Bulletin de la Chambre de Commerce de Turin et du R. Musée Commercial*). Plusieurs travaux importants dans ce Bulletin, spécialement sur les voies ferrées, et surtout une motion du conseiller Giretti pour la stipulation d'une Convention entre l'Italie, la France et l'Angleterre pour un arbitrage permanent dans les futurs différends internationaux. Le Président déclare qu'il a eu quelque hésitation à accepter cette motion, craignant de dépasser les limites d'action imposées aux Chambres de commerce ; mais une convention du genre proposé serait d'une si grande utilité pour le commerce et l'industrie, qu'il s'est vite décidé à l'appuyer de toutes ses forces. Le Président a été suivi par les conseillers et la motion a été approuvée à l'unanimité.

— *Relazione del Consiglio di vigilanza della stanza di Compensazione di Milano sull'esercizio* 1902. (*Rapport du Conseil de surveillance de la Chambre de compensations de Milan sur l'exercice* 1902). La Chambre de commerce de Lyon se plaint de ce que la ville de Lyon, si importante par son commerce. n'ait pas encore, ou plutôt n'ait plus de *clearing house*. La ville de Milan, sa concurrente dans l'industrie de la sérifacture est mieux partagée : la Chambre de compensation en est à sa vingtième annéе d'existence et les opérations de cet établissement ont progressé presque sans interruption.

D'un total d'opérations de 995 mille lire dans le premier exercice 1882-83 elle est arrivée graduellement jusqu'à 9 milliards en 1889. De cette dernière année à 1896. pour des raisons que l'on connaît, (politique commerciale et coloniale), le progrès a été moins rapide, mais il a repris son cours pour arriver à 13 milliards en 1899. Les années 1900 et 1901 ont été des années de calme; mais le total des opérations exécutées en 1902 a été de 12.041.714.765 lire, dont 8.659.979.610 lire en compensations quotidiennes et 3.381.735.155 en liquidations mensuelles.

Le Rapport indique quelques améliorations à introduire dans le service de la Chambre de compensation, notamment que la Direction soit autorisée à mettre de l'argent à la disposition des associés dans les jours de liquidation, c'est-à-dire à accorder une anticipation sur leur solde, garanti déjà par des titres consignés à la Chambre.

ROUXEL.

# LES BANQUES D'EMISSION SUISSES

Bien que des critiques soient formulées chaque année contre les banques d'émission suisses, que le projet d'une Banque d'Etat ait de chauds partisans et d'ardents défenseurs, les émissions de billets se font toujours en Suisse par les soins des 36 banques qui actuellement possèdent le droit d'émission. Les défauts du système actuel ne sont certainement pas niés par les banques, qui, dans le but d'y remédier au moins en partie, ont par un concordat du 23 novembre 1901, accepté en 1902 par la seule banque ayant tout d'abord refusé son adhésion, pris des dispositions pour fixer un taux officiel d'escompte, pour établir les mesures utiles pour empêcher l'exportation du numéraire, et pour réduire la circulation quand la situation l'exige. Mais il faut reconnaître aussi que le change défavorable dont on fait le grand grief est la résultante de faits économiques que les banques ne peuvent modifier, et dans la circonstance actuelle, elles jouent un peu le rôle du bouc émissaire chargé de tous les péchés d'Israël.

Au 31 décembre 1902, la situation des banques d'émission se présentait de la façon suivante :

Actif

| | |
|---|---|
| Caisse [1] y compris pour chaque banque ses propres billets et ceux des autres banques. | 131.213.692 02 |
| Créances à courte échéance, disponibles au plus tard dans les 8 jours. | 83.751.482 50 |
| Créances sur effets de change. | 291.898.009 84 |
| Autres créances à terme, disponibles après 8 jours. | 1.123.679.195 38 |
| Placements à terme indéfini | 147.321.294 50 |
| Valeurs en nantissement | 15.675.274 20 |
| Placements fixes. | 16.328.570 24 |
| Comptes d'ordre. | 24.080.040 79 |
| Capital non versé. | 6.500.000 » |
| | 1.840.447.559.47 |

[1] L'encaisse légale figure dans ce montant pour 117.043.051 27.

PASSIF

| | |
|---|---|
| Emission de billets, y compris les billets en caisse. | 241.473.000 » |
| Engagements à courte échéance, payables au plus tard dans les 8 jours. . . . . . . . . . . . . . . . | 340.677.124 17 |
| Engagements sur effets de change. . . . . . . . . . | 20.687.259 40 |
| Autres engagements à terme, remboursables au-delà de 8 jours. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 967.707.186 57 |
| Comptes d'ordre. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 23.960.412 97 |
| Fonds propres. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 239.442.576 36 |
| Capital non versé. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 6.500.000 » |
| | 1.840.447.559 47 |

Les billets émis ne représentent ici qu'une faible partie du passif, 13.1 0/0, et la situation des banques d'émission suisses, sous ce rapport, se rapproche de celle des banques écossaises ou irlandaises, et aussi des banques nationales des Etats-Unis. Mais les autres chapitres du bilan présentent des différences sensibles, tant au point de vue des engagements qu'à celui des ressources. Une partie notable des engagements (Bons et dépôts à terme, obligations, etc.), représentant un peu plus de 657 millions, peut être pour un tiers environ exigible, en 1903, les bilans étant arrêtés fin de 1902; le surplus, supérieur à 413 millions, ne devant être remboursé qu'après 1903. Par contre, les ressources comprennent 707 millions de créances hypothécaires, et 130 millions d'obligations, dont le remboursement aux banques pourrait demander un certain délai.

Des tableaux, publiés par l'Inspectorat des banques d'émission [1],

*En milliers de francs.*

| | 1883 | 1888 | 1893 | 1898 | 1902 |
|---|---|---|---|---|---|
| Totaux des bilans | 729.849 | 876.061 | 1.059.747 | 1.384.372 | 1.786.439 |
| Emission de billets | 108.630 | 150.547 | 176.825 | 220.313 | 230.323 |
| Engagements à courte échéance | 83.776 | 108.020 | 107.922 | 146.933 | 202.738 |
| — par effets de change | 7.150 | 11.107 | 14.247 | 24.216 | 22.827 |
| Autres engagements à terme | 385.432 | 446.752 | 566.858 | 778.001 | 1.084.837 |
| Comptes d'ordre et fonds propres | 127.307 | 145.790 | 182.344 | 202.270 | 239.213 |
| Capital non versé | 17.552 | 13.845 | 11.550 | 11.637 | 6.500 |
| Caisse | 75.671 | 98.174 | 111.089 | 129.050 | 135.016 |
| Créances à courte échéance | 26.662 | 25.337 | 30.251 | 33.650 | 87.197 |
| — sur lettres de change | 212.339 | 212.176 | 216.288 | 224.513 | 282 738 |
| Autres créances à terme | 388.701 | 515.538 | 678.241 | 975.322 | 1.252.530 |
| Placements fixes et comptes d'ordre | 8.921 | 10.990 | 12.328 | 10.199 | 22.455 |

montrent dans quelles proportions se sont augmentés les divers chapitres. Le nombre des banques est variable : 32 banques en 1883,33 dans

[1] Moyennes annuelles des bilans généraux mensuels de 1883 à 1902.

les trois années suivantes, 34 également pendant trois années, 35 en 1890, 36 en 1891, 34 en 1892, 35 en 1893, 35 de 1894 à 1897, 35 en 1898, 34 en 1899, 35 en 1900 et 36 en 1901 et 1902. Mais les différences d'année en année sont trop peu importantes pour en faire état relativement aux modifications relevées dans l'ensemble des bilans.

Sauf pour le capital non versé, dont la diminution s'explique tout naturellement, tous les chapitres sont en augmentation sensible. Pour l'émission, l'accroissement suit approximativement la marche des affaires, telle que l'indiquent les totaux des bilans. Dans les engagements à courte échéance, les comptes courants créanciers ont passé de 46,7 millions à 143 millions ; les correspondants créanciers, d'un peu moins de 10 millions à 32,5 millions; l'accroissement s'est surtout produit depuis 1898, date à laquelle le chiffre différait à peine de celui de 1883. Les dépôts en caisse d'épargne ont plus que triplé : 107 millions en 1883, 319 millions en 1902; les obligations et autres bons de dépôt ont eu proportionnellement une augmentation moindre, mais arrivent pourtant à un chiffre fort élevé ; on en comptait pour 248,6 millions en 1883, et on en trouve 661 millions en 1902; les emprunts fixes passent de 8,3 millions à un peu moins de 40 millions. Enfin, pour terminer le passif, les réserves donnent à peu près 17 millions en 1883, et 40 millions en 1902.

La couverture légale des billets a naturellement suivi la progression de la circulation, et passe de 39,5 millions à 89,7 millions ; mais les espèces disponibles n'ont augmenté que de 6 millions (18,4 millions en 1883, 24,3 millions en 1902) ; les correspondants débiteurs ont plus que triplé, le solde étant de 24,3 millions en 1883 et 77,9 millions en 1902 ; là aussi le mouvement ascendant s'est produit à partir de 1898, le solde à cette époque n'étant que de 26 millions, et le maximum de la période ayant été atteint en 1894 avec 29,5 millions ; dans les créances sur lettres de change, les effets sur la Suisse ont augmenté d'environ un quart : 155,6 millions en 1883 et 194 millions 7 en 1902; les avances sur warrants accusent une proportion un peu plus forte : 36 millions 46 millions, mais les effets sur l'étranger ont plus que doublé : 20,7 et 42 millions. Mais c'est dans les « autres créances à terme » que se présentent les augmentations les plus importantes ; de 67 millions les comptes courants débiteurs passent à 239 millions ; les obligations sans engagements par lettres de change, de 48,8 millions à 147,2 millions ; les créances hypothécaires, de 219 millions à 691,7 millions et les effets publics de 51,6 millions à 172,7 millions. La différence de 4 millions sur les meubles et les immeubles se justifie d'elle-même, mais il faut relever que les commandites et participations, qui n'atteignaient même pas 3/4 de million en 1883 (686.200 fr.), donnent 9,7 millions en 1902.

Les opérations que les bilans constatent sont fructueuses pour les banques, dont les bénéfices totaux suivent une progression constante; les bénéfices nets, qui étaient de 8,5 millions en 1893, donnent 14,2 millions en 1902 ; pendant ces 10 années, le montant des intérêts et commissions perçus sur les comptes débiteurs a presque doublé, de 30 millions à peu près arrivant à 57,1 millions; la moitié est fournie par les créances hypothécaires, qui donnent pour les années considérées 14,3 millions et 28,9 millions ; par contre les intérêts à payer aux comptes créanciers augmentent dans une proportion semblable, 23 millions environ et 45 millions; mais comme on l'a vu, le résultat final est favorable.

Le rendement des banques n'a cependant rien d'exagéré : 6,11 0/0 en 1901, 5,97 0/0 en 1902, ces chiffres étant les moyennes des dividendes des 36 banques d'émission. En 1902, 14 banques ont donné de 4 à 6 0/0, 5 ont donné exactement 6 0/0, 12 de 6 à 9 0/0; on en a ensuite 1 avec 9,88 0/0, puis 10,31 et 10,58, enfin 12,79 et 17,50, ce dernier dividende par la Graubündner Kantonalbank, au capital de 2 millions.

Il peut être intéressant de relever, pour chaque banque, la moyenne de la circulation pour une assez longue période. Les chiffres ci-après représentent, en *milliers de francs*, la moyenne annuelle de l'émission pour 1901 et 1902, et d'après les mêmes données, la moyenne pour les trois périodes 1871-1880, 1881-1890, 1891-1900, les diverses banques étant placées suivant leurs numéros d'ordre, avec indication de l'année de leur fondation.

| | 1871-80 | 1881-90 | 1891-1900 | 1901 | 1902 |
|---|---|---|---|---|---|
| | — | — | — | — | — |
| 1867 St-Gallische Kantonalbank........... | 3.786 | 7.621 | 11.799 | 12.864 | 12.976 |
| 1868 Basellandschaftliche Kantonalbank... | 395 | 1.239 | 1.644 | 1.816 | 1.827 |
| 1834 Kantonalbank von Bern............. | 5.177 | 8.711 | 15.986 | 17.009 | 17.541 |
| 1860 Banca cantonale ticinese............ | 831 | 1.900 | 1.976 | 1.848 | 1.889 |
| 1837 Bank in St-Gallen.................. | 4.031 | 6.719 | 14.019 | 16.437 | 16.630 |
| 1866 Crédit agricole et industriel de la Broye | 148 | 501 | 814 | 908 | 939 |
| 1870 Thurgauische Kantonalbank.......... | 973 | 1.389 | 2.274 | 4.569 | 4.661 |
| 1854 Aargauische Bank.................. | 1.523 | 3.384 | 4 163 | 5.493 | 5.596 |
| 1863 Toggenburger Bank................ | 716 | 971 | 971 | 899 | 920 |
| 1873 Banca della Svizzera italiana......... | 332 | 1.859 | 1.978 | 1.865 | 1.915 |
| 1851 Turgauische hypothekenbank......... | 596 | 907 | 958 | 923 | 936 |
| 1870 Graubündner Kantonalbank.......... | 1.321 | 2.681 | 3.934 | 3.721 | 3.799 |
| 1850 Luzerner Kantonalbank............. | 303 | 1.587 | 4.149 | 5.405 | 5.581 |
| 1845 Banque du commerce............... | 9.334 | 16.338 | 20.595 | 21.846 | 22.546 |
| 1876 Appenzell af Rh. Kantonalbank...... | 513 | 2.672 | 2.975 | 2.813 | 2.757 |
| 1836 Bank in Zurich................... | 3.702 | 7.147 | 2.803 | » | » |
| 1844 Bank in Basel.................... | 3.657 | 11.329 | 20.433 | 21.651 | 22.444 |
| 1856 Bank in Luzern................... | 1.338 | 2.991 | 4.247 | 4.606 | 4.703 |
| 1848 Banque de Genève................. | 2.668 | 4.460 | 3.725 | » | » |
| 1873 Crédit Gruyérien.................. | 110 | 264 | 10 | » | » |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1870 Zurcher Kantonalbank | 6.882 | 177.437 | 22.342 | 24.470 | 27.174 |
| 1862 Bank in Schaffhausen | 533 | 1.177 | 2.575 | 3.156 | 3.237 |
| 1830 Banque cantonale fribourgeoise | 945 | 1.088 | 1.029 | 1.147 | 1.134 |
| 1845 Banque cantonale vaudoise | 4.629 | 8.203 | 10.197 | 10.356 | 10.613 |
| 1837 Erparnisskasse der Kantons Uri | 61 | 430 | 1.289 | 1.406 | 1.396 |
| 1879 Kantonal Spar-und Leihkasse von Nidwalden | 12 | 431 | 943 | 923 | 938 |
| 1853 Banque populaire de la Gruyère | 133 | 259 | 10 | » | » |
| 1883 Banque cantonale neufchâteloise | » | 2.047 | 6.081 | 7.255 | 7.554 |
| 1883 Banque commerciale neufchâteloise | » | 2.649 | 5.316 | 7.408 | 7.592 |
| 1883 Schaffhauser Kantonalbank | » | 914 | 1.727 | 2.283 | 2.285 |
| 1884 Glarner Kantonalbank | » | 1.025 | 1.816 | 2.326 | 2.289 |
| 1886 Solothurner Kantonalbank | 1.442 | 2.871 | 4 278 | 4.644 | 4.747 |
| 1887 Obwaldner Kantonalbank | » | 192 | 970 | 952 | 908 |
| 1889 Kantonalbank Schwyz | » | 34 | 2.298 | 2.782 | 2.807 |
| 1890 Credito Ticinese | » | » | 1.673 | 2.081 | 2.150 |
| 1892 Banque de l'Etat de Fribourg | 343 | 1.237 | 3.170 | 4.585 | 4.715 |
| 1892 Zuger Kantonalbank | » | » | 1.063 | 2.775 | 2.824 |
| 1889 Banca popolare di Lugano | » | » | 500 | 1.872 | 2.657 |
| 1899 Basler Kantonalbank | » | » | 480 | 9.157 | 9.296 |
| 1900 Appenzell I. Rh. Kantonalbank | » | » | » | 205 | 947 |

| | 1901 | | 1902 | |
|---|---|---|---|---|
| | Or | Argent | Or | Argent |
| Moyenne | 105.020.820 | 11.947.750 | 104.912.223 | 9.479.352 |
| Maxima | 116.336.145 | 13.500.115 | 108.769.985 | 12.314.400 |
| Minima | 100.178.615 | 10.238.700 | 103.345.915 | 7.328.145 |

La circulation par habitant, pendant la période considérée, a passé de 24,30 en 1871-1881, à 65,95 en 1902, l'augmentation ayant été pour ainsi dire constante.

La proportion pour cent entre l'encaisse métallique et la circulation accusée a plutôt une tendance à diminuer. Pour 1881-1900, la moyenne est de 53,3, et celle de 1890-1900 en diffère à peine (53,2), mais 1896-1900 ne donne plus que 50,1. La proportion se relève à 54,5 pour 1901, mais revient à 51,3 pour 1902. Seulement les mouvements de cette dernière année ont eu moins d'amplitude que ceux de l'année précédente. Voici en effet les chiffres relatifs à ces deux années :

Une chose digne de remarque, et mentionnée déjà du reste dans les articles antérieurement consacrés aux banques d'émission suisses, c'est la régularité des périodes d'accroissement et de diminution de la circulation et de l'encaisse. Les niveaux diffèrent, mais les lignes qui indiquent ces mouvements sur les graphiques établis par l'Inspectorat des banques ont sensiblement la même forme. Les banques peuvent donc établir leurs prévisions, au moins en ce qui concerne la circulation et l'encaisse, avec une quasi certitude.

Il serait assez difficile de dire si, à bref délai, l'état de chose actuel sera modifié ; le projet d'une Banque unique est loin d'être sans présenter des difficultés d'application. Et même, avec la tendance étatiste qui paraît s'établir en Suisse, peut-être serait-il préférable de perfectionner ce qui existe, afin d'amener les banques à donner, dans la mesure du possible, satisfaction aux desiderata présentés.

G. FRANÇOIS.

---

# ESQUISSES DE LA VIE AMERICAINE [1]

LYNCHEURS ET LYNCHÉS.

Par devant le jury des consciences fortes et éclairées, composé des lecteurs du *Journal des Economistes*, nous faisons comparaître :

La foule hurlante, conduite par des citoyens notables, qui a accusé, appliqué à la torture, condamné et supplicié deux heures durant, un criminel ;

Le pouvoir exécutif du Delaware, dans la personne de son gouverneur ;

La magistrature du Delaware qui avait à connaître des faits de la cause ;

Le Municipe de Wilmington, ville de 80.000 âmes, dans la personne de son Commissaire en chef.

Enfin le Pouvoir Fédéral.

Le supplicié est un nègre. Depuis quatre ans, 80.000 d'entre eux, venant du Sud, sont passés au Nord. Dans une pareille foule, blanche ou noire, il y a de tout : Des travailleurs. Ceux-ci amassent un pécule, retournent au pays, y achètent du bien, le cultivent et achèvent paisiblement leur carrière. En petit nombre des natures errantes, tourmentées par le besoin de se déplacer. Enfin le vice trouvant son pain quotidien dans les professions inavouables ou acceptant le travail comme un pis aller, après un séjour dans les prisons. Le nègre lynché dans la nuit du 22 au 23 juin est de ceux-ci. C'était un homme de 200 livres. Impulsif, esclave d'une force qu'il ne pouvait contrôler, probablement une sorte d'hystérie ; doué, comme tous ceux de sa race, de beaucoup d'imagination, et d'un certain sens esthétique. Dédaigneux des beautés ébènes, il se laissait subjuguer par les profils caucasiens. Condamné à quatre ans d'emprisonnement pour tentative de meurtre, à l'expiration de sa peine il trouve du travail dans une ferme voisine de Wilmington. Non loin de là, dans un endroit un peu écarté, vivait, avec ses parents, une jeune fille distinguée dont la grâce et la

[1] (Voir le n° du 15 août).

beauté charmaient tous les regards. Etudiant pour prendre ses degrés, elle se rendait à la ville, et rentrait au logis pour prendre ses repas.

Le 15 juin, le matin à 9 heures moins le quart, elle quitte l'école, prend le trolley pour rentrer chez elle, et en descend à environ 800 mètres de l'école, dans un endroit solitaire. A 5 heures de relevée un huissier et un fermier la trouvent mourante près de la route. Elle s'était traînée pendant huit heures à travers un champ, pour arriver à la route. Le sang coulait de ses blessures. Ses vêtements étaient en lambeaux. Elle tenait à la main droite un petit canif. Mais elle n'avait pu l'ouvrir pour se défendre. On l'emporta chez elle. Elle perdit connaissance et mourut le lendemain sans avoir parlé.

On sut bientôt qu'un nègre la suivit comme elle quittait l'école. Un homme témoigna que ce nègre était précisément l'accusé. Ce témoignage fut confirmé par deux femmes qui donnèrent son signalement. Il fut arrêté et conduit à la prison de New-Castle, à 8 kilomètres de Wilmington.

Le jeudi 17 juin, jour des funérailles de l'infortunée jeune fille, les juges de la Cour Supérieure refusèrent de juger l'accusé en session extraordinaire, alléguant qu'il serait fâcheux d'établir un pareil précédent. Du Brid'oison tout pur.

Aussitôt l'opinion publique jeta feu et flammes. Le père de la victime supplia en vain ses concitoyens de s'incliner devant la décision des magistrats, et de laisser la justice suivre son cours régulier. L'agitation, de jour en jour, allait croissant. Un rien suffisait pour mettre le feu aux poudres. Un prêtre, appartenant à la confession presbytérienne, l'y mit. Montant en chaire, le dimanche 20 juin, il discuta la question fort controversée du *lynchage* ou administration de la justice par la foule hurlante. A tort ou à raison ses ouailles comprirent qu'il approuvait cette méthode. Dès lors, la dernière barrière, le sentiment religieux, se trouvait brisée. Munie de cette absolution anticipée, prononcée par le ministre d'une religion qui est toute de charité et de pardon, l'opinion publique passe immédiatement à la question, au jugement et à l'exécution.

L'opération est conduite savamment, selon les règles stratégiques de l'art. La conscience tranquillisée par le viatique presbytérien, les meneurs, le matin même ou le sermon est prêché, vont reconnaître leur champ de bataille, la prison de New-Castle, où l'accusé est enfermé. Ils étudient le terrain avec soin, prennent des dispositions méthodiques, ne laissent rien à l'imprévu, puis se retirent, après un semblant de démonstration. Lundi, à la tombée de la nuit, 500 individus partent de Wilmington pour la prison : les uns à pied, les autres à cheval, d'autres en voiture ou en trolley. Cinquante arrivent à cheval

d'un village, quelques-uns affublés de vêtements de femme. Les gens de la banlieue se réunissent près de la prison. A 9 heures du soir, 3.000 personnes se trouvaient au rendez-vous. Cependant, à l'endroit même où le crime avait été commis, des groupes étaient assemblés. Un homme d'apparence insignifiante se met à leur tête et leur dit : Je ne suis qu'un pauvre ouvrier, mais je veux risquer ma vie, pour enlever le coupable et le lyncher. On l'acclame. L'on s'avance sur la prison autour de laquelle 5.000 assaillants ou curieux se trouvent réunis, armés de carabines, de fusils, de haches, de faux, de couperets, de gourdins.

La foule s'avance jusqu'aux portes de la prison. Le Directeur, le chef de police de Wilmington vont à sa rencontre, et l'informent qu'il y aura du tirage si chacun ne se retire. Cet ordre est accueilli par des huées. La porte principale de la prison est enfoncée à l'aide de morceaux de rails. La garde de la prison fait feu apparemment par-dessus la foule. La fusillade dure vingt minutes entre les deux groupes. Tandis que le Directeur et les autres s'efforcent de téléphoner pour demander des secours, la deuxième, la troisième et la quatrième porte sont enfoncées. Une grêle de balles arrête un instant les assaillants. Vingt individus dans la foule tombent, et sont emportés par leurs compagnons. A ce moment le Directeur de la prison donne ordre d'inonder la foule avec une pompe à incendie. Cela ne l'arrête qu'un moment. Elle se précipite, refoule les quarante-sept agents armés de carabines Winchester. Ceux-ci disparaissent. On découvre la cellule du nègre accusé. La porte est brisée. On l'emmène. Quelques-uns essaient de le fusiller sur place. Les meneurs s'y opposent. On le lie. On lui met la corde au cou. On le bouscule, on l'achemine au supplice. Tandis qu'il y marche, il est lardé de coups de canif, lapidé, battu sans relâche, puis jeté au pilori, une chaîne au cou. Le froid du fer lui arrache un cri et il balbutie :

— Je confesserai. Je confesserai.

— Dépêchez-vous, hurle la foule.

— Je l'ai fait. J'ai assailli la jeune fille. Le diable m'a poussé.

Aussitôt des monceaux de bois sont empilés autour de lui, on le charge de nouvelles chaînes, une grêle de pierres et de projectiles partent de la foule vers la potence. Une douzaine de femmes se penchent, le bûcher est allumé et le supplicié se trouve enveloppé de flammes. Comme elles montaient, des grêles de pierres sont lancées à ce tison de chair et d'os, accompagnées des cris : « Laissez-le rôtir. Permettez-moi d'approcher que j'examine. J'ai contribué à l'exécution. Un coup d'œil seulement ». D'une manière ou d'une autre le supplicié, débarrassé de ses liens, se jette hors du brasier. Un coup de marteau l'étend sur la

braise, où les lyncheurs le maintiennent avec les perches, les fusils, qu'ils ont à la main, tandis que les acclamations de la foule couvrent ses hurlements. Plusieurs fois il s'évanouit et recouvre ses sens avant d'expirer.

Un témoin oculaire nous donne la composition de cette cohue tortionnaire : « Il ne faut pas croire que c'était la lie du peuple. La majorité était formée d'ouvriers et parmi eux se trouvaient quelques-uns des plus huppés du Comté. J'ai vu beaucoup d'industriels et de commerçants notables. Si l'on veut procéder à des arrestations, il faudra arrêter tout le Comté ». La moitié des familles de Wilmington est impliquée dans cette tragédie caraïbe. Le matin, quelques heures après l'exécution, des hommes et des jeunes gens, le fusil sur l'épaule, paradaient dans les rues de la ville, montrant à tout venant d'horribles restes apportés du théâtre de la torture.

Le jury du Coroner, chargé de constater le décès du supplicié, l'a fait en ces termes :

Résolvons qu'il est décédé entre 10 heures le soir du 22 juin 1903 et 4 heures le matin du 23 juin 1903, ayant été brûlé par des individus inconnus du jury.

Comme suite inévitable de ce verdict, le meneur de la foule fut immédiatement relâché et la cause enterrée.

Durant cette semaine plusieurs nègres ont été exécutés, dans différents Etats, de la même façon. Le lynchage est dans les mœurs. C'est une institution nationale.

Pourquoi ?

Parce que la justice est essentiellement boîteuse. Depuis que nous parcourons la région la plus civilisée de l'Union, interrogeant les hommes, les faits et les choses, nous avons vu acquitter des assassins, des empoisonneurs, des meurtriers, toute espèce de criminels que le jury parisien le moins éclairé aurait infailliblement condamné aux peines les plus sévères. Ici les jurys sont fort mal composés. Tous les hommes exerçant une profession exigeant de l'intelligence, du jugement s'efforcent d'esquiver la corvée et y réussissent, grâce à l'indulgence du tribunal, qui accepte les prétextes les plus futiles, argent comptant. On l'impose à d'autres beaucoup moins aptes à peser le pour et le contre, parmi lesquels on en a trouvé qui ne lisent jamais les journaux. Ensuite, dans un pays de suffrage universel, tout accusé appartient à un parti politique, lequel, par esprit de corps, s'efforce d'arracher son coreligionnaire au gibet. Souvent toutes les ressources du parti, toutes ses influences sont mises en œuvre à cet effet. Si l'accusé est déclaré coupable, l'on s'arrange pour le renvoyer devant une deuxième cours d'assises. En attendant le nouveau jugement

l'inculpé languit dans sa cellule. Cela fait pencher le second jury à l'indulgence. Il a une tendance à juger l'expiation suffisante et acquitte. Toute cette gangrène est la conséquence naturelle de la corruption électorale d'où émanent tous les pouvoirs.

Ceci se trouve corroboré par un homme jouissant d'une grande autorité. Directeur général des charbonnages des Chemins de fer pensylvaniens, vétéran de la guerre de sécession, philanthrope, homme de loi et homme de lettres, criminaliste et réformateur du régime pénitencier, M. Wisar fait la déclaration suivante :

« Le Delaware est parcouru par des nègres prédicateurs venus du Sud. Ils vivent de peu ou point de travail, mais principalement de ce qu'ils peuvent tirer de la politique. Depuis quelques années le prix courant d'un vote nègre a monté de 1 fr. 50 à 50 francs. La plupart de ces nègres méridionaux vont d'Etat en Etat, de Comté en Comté, viciant les scrutins, trichant les fonctionnaires chargés de l'élection. Voilà le fonds principal d'où ils tirent leur subsistance.

« Quant la politique chôme, ils vivent d'industrie et de déprédations, tandis que les nègres nés dans le Delaware sont établis et vivent de leur travail. Parmi les premiers il en est qui n'ont jamais été arrêtés. Ceux qui l'ont été, et qui ont été jugés et condamnés ont échappé au châtiment, grâce à l'incompétence des magistrats et autres gens de justice.

« Quand la sécurité ne peut pas être obtenue des gens qui s'imposent au public comme hommes d'Etat, législateurs, juristes, le public lui-même se charge de ce soin par d'autres méthodes. »

Rapprochons ceci des faits suivants : Toutes les autorités de Wilmington savent qui a enfoncé les portes de la prison, qui a harangué la foule, qui a traîné le nègre par la corde au supplice, qui l'a attaché au pilori, qui a allumé le bûcher où il fut brûlé vif. Les vrais meneurs sont connus personnellement et politiquement. Personne n'est arrêté, sauf Corwell, un inconnu qui n'a pas un seul ami dans la ville. Et il est immédiatement relâché. Aussitôt qu'il fut parlé d'arrestations, un homme opulent, dont la famille habite la ville depuis deux siècles, se présenta pour se porter fort en faveur de tout acteur de la tragédie, et obtenir sa relaxation jusqu'à la comparution devant le tribunal. Il déclare être l'adversaire des séditions et regretter ce qui est arrivé, ajoutant : Vu l'atrocité du crime commis par le nègre, mieux vaut en rester là. Qu'est-ce qu'a fait la justice? La Justice !

La magistrature sacerdotale, après l'autre, ne pouvait se dispenser de commenter l'événement. L'Américain du Nord, ostensiblement le peuple le plus religieux de la terre, fait chaque dimanche, avec le plus grand soin, sa provision de morale pour la semaine. Il assiste au ser-

vice, étudie avec attention un chapitre de Moïse ou de Jésus-Christ, l'accommode à sa manière, écoute respectueusement le prédicateur. En veine de vengeance il lit le Deutéronome et applique sa loi : œil pour œil, dent pour dent. Inclinant à l'indulgence, il récite l'oraison dominicale, ou lit un chapitre de Saint Paul, sur l'âme des vertus, la charité. Tout cela, c'est la théorie. Quant il en vient à l'application, se méfiant de ses propres lumières, il a recours à celles du prêtre. Il était impatient de connaître l'avis de ce dernier, après les formidables émotions de cette semaine. Son attente n'a pas été déçue. Au prêche il n'a été question que de l'auto-da-fé. On a posé la question de savoir s'il est légitime d'imiter Torquemada. La question est nette. Il faut y répondre sans ambages ni circonlocutions. C'est ce que le sacerdoce n'a pas fait. Il a biaisé, louvoyé, craignant la désertion du troupeau. Les brebis égarées se retrouvent difficilement; il ne faut pas les effrayer par une juste sévérité.

Ainsi, après avoir déclaré que ses auditeurs avaient la grâce suffisante pour être honteux d'eux-mêmes, un prédicateur presbytérien ajoute : N'y a-t-il pas des cas exceptionnels ? Et le casuiste poursuit : S'il en est, il faut mettre à la tête de la liste le crime du nègre brûlé. A la Cathédrale catholique le prédicateur engage ses ouailles à ne prendre part à aucun désordre. Le sermon de l'Eglise protestante épiscopale et celui de l'Eglise presbytérienne centrale condamnent de la façon la plus absolue l'auto-da-fé et l'intervention de la foule hurlante dans les affaires judiciaires. Ce qui précède se passe à Wilmington.

A Narristown, villette voisine de Philadelphie, le pasteur de la première Eglise méthodiste charge à fond les cendres du nègre rôti et ses bourreaux. Après, entre quatre yeux, il fait la déclaration suivante : La cause réelle du lynchage doit être assignée au sentiment moral qui sanctionne le châtiment du criminel au pilori. Celui d'une Eglise méthodiste épiscopale de Philadelphie conclut : L'incertitude du châtiment, la crainte de voir échapper le coupable, pousse la foule à se charger de l'exécution. Il cite différents criminels, récemment reconnus coupables, soit de leur propre aveu, soit par l'accumulation de charges accablantes. Par ceci il engage la jeunesse à entrer dans la carrière des auto-da-fé, quand leurs aînés n'y seront plus.

Le prédicateur de l'Eglise Baptiste à Comden pose la question. Le lynchage est-il jamais justifiable ? Avez-vous le droit de faire le mal ? Deux torts ne font pas un droit. L'homme qui vole du bien volé est un voleur. Le meurtrier qui tue un meurtrier est un meurtrier. Le lynchage est un legs de la barbarie, alors que tout homme était son propre justicier. Les scènes de Wilmington et des Etats du Sud ne diffèrent en rien de l'assassinat du Roi de Serbie. L'on oublie les grands prin-

cipes du gouvernement civil : Un homme est innocent aussi longtemps qu'il n'est pas déclaré coupable, et il a le droit inaliénable d'être jugé par ses pairs. La passion est toujours un juge détestable.

L'Union Sacerdotale de Philadelphie, composée de diverses églises protestantes, traitant ce lugubre sujet, a eu beaucoup de peine à se mettre à l'unisson. Une résolution condamnant le lynchage ne fut pas mise aux voix à la demande de la plupart des ministres présents, et des discours passionnés contre la race noire furent prononcés en présence des pasteurs nègres présents. L'un de ceux-ci exposa la situation au point de vue de ses ouailles, et recommanda de cesser d'agiter la question afin d'éviter de plus grands désaccords. Ceci se passe de commentaires.

Le meeting de l'Eglise Méthodiste Africaine évite la discussion, condamne le lynchage, et fait un appel à la concorde. De plus il dénonce et flétrit le prêtre instigateur du lynchage qui, en agitant des rameaux ensanglantés, apportés du théâtre de l'assassinat, du haut de sa chaire, poussa la foule aux derniers excès.

Nos lecteurs le connaissent. C'est le même qui condamnait la corruption électorale du Delaware. Etrange mélange de lumière et de ténèbres dans ce même cerveau. La nature est fertile en anomalies.

Après avoir glané leur pacotille de préceptes moraux dans les petites et les grandes chapelles, certains Américains la jettent aux quatre vents du ciel, à pleines mains, comme la Semeuse d'or. Ceux-là ont tous une origine commune. Ils viennent de Carcassonne, si ce n'est de Carpentras. Un savant, après de laborieuses recherches, a établi leur arbre généalogique. Le premier de leurs ancêtres, mentionné par la tradition, est Tartarin, le célèbre tueur de lions qui chassait des lièvres. Du côté des femmes ils descendent du panégyriste Boileau. On ne s'étonnera pas si le style dithyrambique est leur point faible. Imitant leur ancêtre maternel, ils s'écrient : Foule hurlante, cesse de vaincre ou nous cessons d'écrire. Ce serait fâcheux. Leur prose vaut son poids d'or. Nos lecteurs la savoureront dans ces quelques exemples :

Le premier signe de trois initiales. Ce n'est guère héroïque pour un Tartarin. Puis il dit : « Je demande trois hourrahs ! pour les vengeurs de Wilmington. Le supplice du nègre a été trop doux. On aurait dû lui passer des fers rougis à travers le corps. Cela apprendrait aux nègres à avoir de la tenue. Je sais ce que je dis. J'ai vu l'Europe trois fois ». Il n'y paraît guère. A cet autre maintenant, un docteur : « Honneur à la noble bande et à son coryphée virginien, qui ont lynché ce maudit nègre. Cela apprendra à vivre aux autres individus de cette race servile. Sans compter que cette exécution permettra au Comté d'écono-

miser les frais du procès. La victime est vengée! Gloire à Dieu! » Des honneurs pour Dieu, des économies pour le Comté. Voilà qui va bien.

Tous les Américains ne sont pas de cet avis. Entre les deux morceaux précédents, nous en trouvons un autre qui tient ce langage : « Cinq mille animaux, des plus intelligents, porteurs d'armes plus meurtrières les unes que les autres, démolissent un édifice public et, au mépris de la loi, enlèvent un prisonnier.

« Des hommes ayant fait serment de maintenir la loi tirent quelques coups en l'air, au lieu de diriger leur plomb sur ceux qui allaient commettre un acte aussi horrible que criminel. Notre civilisation si vantée est un léger vernis. Il siéra bien désormais de critiquer les lyncheurs du Sud, les massacres de Kishineff, et les assassinats dans d'autres États européens, à ces barbares, ces lâches, ces tortionnaires, ces violateurs des lois. » Voici une autre appréciation de même genre. « L'assassin a éte enlevé à un piquet qui pouvait facilement repousser les assaillants. Combien est mal placée la confiance qu'on a en ces hommes. Le refus de juger promptement le coupable ayant provoqué la colère du public, il fallait évidemment prendre des précautions supplémentaires, afin de résister à la foule. Je crois que ceux qui nous ont débarrassés de l'assassin auraient dû prélever quelques buches supplémentaires pour les magistrats qui ont refusé de juger la cause à bref délai. C'est choquant. J'espère que quelques partisans de la légalité en toutes choses nous feront connaître leur avis par votre journal. » Un bûcher pour les magistrats aussi? Mais alors ça n'en finirait plus.

Un universitaire vient également d'exécuter le fanatique qui a lâché les inquisiteurs. On le disait sorti d'une université célèbre. Celle-ci a retourné la liste de ses anciens élèves. Il appert de ces recherches que le pasteur(?) incriminé, le Révérend Robert A. Edwood, n'est pas du nombre. L'Université de Princeton n'approuve pas le langage qu'il a eu la présomption de tenir. » Il a de quoi se consoler : Ses ouailles lui ont délivré un certificat solennel approuvant son sermon. De plus il déclare avoir reçu des lettres de félicitations venant de tous les points de l'horizon.

Le gouverneur de l'Etat est *accouru* à Wilmington *après* l'auto-da-fé. Sans commentaire. C'est ce même gouverneur qui a remis en vigueur la loi autorisant la corruption électorale, abolie par la législature du Delaware.

La presse seule a fait son devoir. Nous résumons son opinion par ces mots : Ce retour aux temps les plus sombres de l'histoire a eu pour théâtre une ville pavée de journaux, de missionnaires, d'églises, d'institutions de bienfaisance, qui se trouve à 40 kilomètres de Phila-

delphie. Les barbares sont à nos portes. Veillons. Malheureurement les journaux seuls veillent. Les églises sont divisées contre elles-mêmes, impuissantes conséquemment. Tandis qu'un pasteur sème le bon grain, 10 répandent l'ivraie avec une sorte d'ivresse biblique : Deux yeux pour un œil. Une mâchoire pour une dent. Les glaives de la loi aux mains des Dahoméens.

On avait cru, pendant un certain temps que, si les Etats continuaient de faire banqueroute à la justice, le pouvoir fédéral prendait fait et cause pour cette malheureuse. Mais on ne voit rien venir. Lui aussi a le sang appauvri. Sous les apparences décevantes d'une santé florissante, il dissimule mal une chlorose incurable. Un praticien célèbre prétend qu'il faut mettre du fer, beaucoup de fer dans ses veines. Par le temps de philanthropie qui court, se trouvera-t-il un philanthrope généreux pour envoyer une caisse de fer Bravais au gouvernement de Washington?

Quoi qu'il en soit, le Dalaware jouit d'une réputation électorale déplorable. Sa renommée judiciaire est moins enviable encore. Il ne lui reste qu'une chose à faire : Elever des colonnes aux braves qui ont brûlé un accusé à petit feu, jusqu'à ce que mort s'en suive.

LABORER.

---

# L'ÉTAT, C'EST NOUS !

« L'Etat, c'est moi », disait Louis XIV ; et on le lui a assez reproché. « L'Etat, c'est nous », disent nos modernes gouvernants ; et, au nom de la liberté, comme le grand roi au nom de son droit, ils sont en train de supprimer toute liberté. Louis XIV, prince chrétien, fils aîné de l'Eglise, convertissait de force les protestants, enlevait les enfants à leur famille pour les arracher à l'hérésie, dispersait Port-Royal, détruisait jusqu'aux bâtiment infectés du poison janséniste, et condamnait les malades qui ne se mettaient pas en règle avec leur curé à mourir sans l'assistance du médecin. Nous trouvons cela odieux, et nous avons raison. Mais nous en faisons tout juste autant, pour ne pas dire pire.

Sous prétexte de liberté de conscience, nous interdisons aux gens d'avoir une autre conscience que la nôtre; nous dispersons, parce qu'ils adorent Dieu autrement que nous, ou tout simplement parce qu'ils croient à l'existence de Dieu et à une autre vie, des hommes et des femmes inoffensifs ; nous privons les parents du droit de faire donner à leurs enfants l'éducation qui leur convient, et nous les forçons à les envoyer entendre, dans des écoles qu'ils considèrent comme des lieux de damnation, des doctrines qu'ils réprouvent. Nous faisons de la liberté de penser l'interdiction de penser librement; et, tandis que nous nous moquons de l'infaillibilité du Pape et de l'Eglise, nous proclamons l'infaillibilité de M. X ou de M. Y.

Nous allons plus loin ; et voici que, ressuscitant les théories de Lycurgue et les pratiques de la vieille Egypte, nous allons faire de chacun de nous, par la grâce de l'administration, des automates auxquels on dira, sans qu'ils aient voix au chapitre, ce qu'ils devront être, faire, dire ou penser. Les enfants, nous déclare-t-on, n'appartiennent pas à leurs familles, ils appartiennent à la société, pour le plus grand bien de laquelle ils doivent être élevés et formés. Et M. Brisson lui-même, qui est un homme intelligent et un libéral, recommande un projet de M. Carnaud, d'après lequel tous les enfants élevés, cela va sans dire, dans des établissements de l'Etat, seront, d'après leurs notes et les inductions qu'en tireront les examinateurs, inspecteurs et

administrateurs préposés à ce classement, dirigés vers telle profession ou telle carrière. L'Etat, plus habile que les parents et plus sûr juge des vocations que les intéressés eux-mêmes, dira à chacun, en vertu de ses notes : « Toi, tu seras un peintre, et un grand peintre. La société te le commande. Toi, tu seras chimiste ; toi, mathématicien ; toi, menuisier ; toi, maçon ; et toi poète ; tel autre, médecin, ou soldat, ou cultivateur, ou boulanger, ou mécanicien, ou vidangeur. Et chacun étant à sa place et classé selon son mérite, le maximum de travail, de production et de talent sera obtenu, et la société sera parfaite ; comme dans la Salente de Fénelon, où Télémaque ne pouvait se lasser d'admirer un si bel ordre.

Mais c'est l'ordre d'une étable, malheureux ; et ce ne sont plus des hommes ; ce sont des animaux sans droits, sans devoirs, sans ressort et sans initiative ! A supposer (ce que je n'admets pas) que vos notes et vos inspections vous fournissent des éléments suffisants d'appréciation, croyez-vous que la faveur ou la défaveur n'influenceront pas sur les déterminations de vos classeurs, et que les jeunes citoyens seront toujours dirigés vers la situation à laquelle ils sont le plus propres ? Ne savez-vous pas qu'il y a des intelligences tardives qui n'en sont que plus vigoureuses et plus puissantes ; que les aptitudes et les vocations ne se révèlent parfois à ceux mêmes qui les possèdent que par des circonstances inattendues ; que c'est le hasard qui fait dire à tel grand artiste qui s'ignore : « Et moi aussi, je suis peintre ! » ou un obstacle imprévu qui fait d'un ignorant un mécanicien ou un ingénieur ? Avec vos classements autoritaires et arbitraires qui, la plupart du temps, seront artificiels, vous ferez des médiocrités, vous arrêterez les initiatives, et vos chauffoirs intellectuels ne seront, comme tout ce qui méconnaît la liberté, que des étouffoirs. L'Etat bonne d'enfant, l'Etat nourricier, l'Etat père de famille et directeur de conscience et de conduite, c'est l'Etat éteignoir. Son rôle, ce n'est pas de diriger, mais d'assurer la liberté des directions naturelles ; de penser et d'agir pour nous, mais de nous garantir la liberté de penser et d'agir par nous-mêmes, à nos risques et périls et sous notre responsabilité.

FRÉDÉRIC PASSY.

---

# L'AMENDEMENT BERNARD-LAVERGNE

C'est dit : l'Etat peut tout, l'Etat est infaillible.
Lavergne en est garant, Lavergne en est certain
Et Lavergne, on le sait, ne parle pas en vain;
Son oracle est plus sûr que tous ceux de la Bible.

Donc l'Etat désormais va prendre tout en main,
De tous les intérêts être la Providence,
Tenir entre les cours une juste balance
Faire hausser le blé, faire baisser le pain,
A la pluie, au soleil, dont l'excès nous offense,
Donner au bon moment son ordre souverain,
Des champs nationaux assurer l'abondance,
Des vils grains étrangers réfréner l'influence,
Dire au cultivateur ce que sera son gain. »
Faire au propriétaire une honnête opulence,
Et voir quand il convient au peuple d'avoir faim.
Que prétend-on de mieux ? Ayons donc confiance;
L'Etat pourvoit à tout, tout ira bien... demain,
Lavergne en est garant, Lavergne en est certain.

---

Et dire qu'il existe une secte, une clique,
Que l'on appelle économique,
Qui devant cet Eden reste mélancolique;
Ou comme Petit Jean, le Picard sardonique,
Dit : « Bon, sur tout cela, bien fou qui se fiera !
Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera ! »

FRÉDÉRIC PASSY.

# BULLETIN

## PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Août* 1903).

2. — **Décret** ouvrant le port de la Nouvelle (Aude) aux importations en franchise des produits de la Corse (page 4971).

— **Note** relative à la clôture de la session 1902-1903 de la commission permanente des valeurs de douane (page 4974).

4. — autorisant l'organisation du service télégraphique dans un certain nombre de communes (page 5050).

5. — **Rapport** suivi d'un décret relatif au régime disciplinaire des établissements de travaux forcés aux colonies (page 5072).

6. — **Notification** au Gouvernement de la République de l'adhésion du Montenegro à l'arrangement international conclu à Washington, le 15 juin 1897, concernant l'échange des lettres et des boîtes avec valeur déclarée (page 5081).

— **Rapport** approuvé par le Président de la République, relatif à la réorganisation du service médical dans les services coloniaux des ports de commerce de France (page 5083).

7. — **Loi** réglementant le commerce des produits cupriques anticryptogamiques (page 5097).

— **Rapport** suivi d'un décret fixant la quantité de vanilles originaires des établissements français de l'Océanie à admettre en France sous un régime de faveur pendant la campagne 1903-1904 (page 5101).

8. — **Décret** modifiant le chapitre 28 du tableau annexé au décret du 29 décembre 1898 portant modification du tarif douanier de l'Indo-Chine (page 5115).

10. — **Loi** modifiant le tarif général des douanes. — Tableau A. — Droits d'entrée sur les bestiaux et viandes abattues (page 5145).

(Voir plus bas le texte de cette loi).

13. — **Rapport** au Président de la République présentant le compte général de l'administration de la justice criminelle en France, en Algérie et en Tunisie pendant l'année 1901 (page 5214).

— au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur les opérations de l'établissement de la réunion des musées nationaux pendant l'exercice 1902 (page 5219).

15. — **Arrêté** relatif aux demandes, descriptions et dessins, à la délivrance et à l'impression des brevets d'invention (page 5250).

16. — **Décret** relatif à l'admission temporaire des brisures de riz destinées à être converties en amidon et en farine pour l'exportation (page 5268).

18. — relatif aux cautionnements déposés en garantie des bons créés par l'article 8 de la loi du 7 avril 1897 pour les sucres placés en entrepôt et destinés, antérieurement au 1er septembre 1903, à l'exportation (page 5314).

19. — portant promulgation de la convention télégraphique signée à Bruxelles, le 23 juin 1903, entre la France et l'Etat indépendant du Congo (page 5337),

20. — **Rapport** suivi d'un décret concernant le tarif des frais et dépens devant les tribunaux de première instance et les cours d'appel (page 5353).

— suivi d'un décret portant application aux colonies de l'article 58 de la loi de finances du 30 mars 1902 (privilège du Trésor en matière de contributions directes) (page 5362).

21. — suivi d'un décret relatif à l'organisation des tribunaux répressifs indigènes en Algérie (page 5369).

22. — **Circulaire** relative à l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce au bureau international de Berne (page 5386).

24. — **Décret** portant règlement d'administration publique sur l'application des articles 18 à 22 de la loi de finances du 31 mars 1903 relatifs au régime applicable aux bouilleurs de cru (page 5417).

— portant règlement d'administration publique sur l'application des articles 12 à 17 et 26 de la loi de finances du 31 mars 1903 relatifs au contrôle des alambics chez les fabricants (page 5420).

26. — portant règlement d'administration publique, en exécution de l'article 7 de la loi du 28 janvier 1903 et relatif au sucrage des vendanges (page 5449).

27. — constituant les locaux de l'exposition internationale de l'automobile, du cycle et des sports en entrepôt réel des douanes (page 5465).

28. — portant promulgation de la convention de commerce et de navigation, signée le 19 février 1902, entre la France et les Etats-Unis du Vénézuéla (page 5481).

— **Rapport** suivi d'un décret, appliquant aux colonies les disposi-

tions de la convention de Bruxelles relative au régime des sucres (page 5484).

— au Président de la République, suivi de décrets modifiant, en ce qui concerne les sucres, le tarif spécial des douanes à la Martinique, en Indo-Chine et dans les établissements français de l'Océanie (page 5484).

— Arrêté relatif à l'intervention de l'Etat en matière d'études, de travaux, d'honoraires et de frais de déplacement en matière de travaux d'améliorations agricoles effectués pour le compte des particuliers, des associations, des communes, des départements ou de l'Etat (page 5482).

---

*Loi modifiant le tarif général des douanes. — Tableau A. — Droits d'entrée sur les bestiaux et viandes abattues.*

*Article unique.* — A partir de la promulgation de la présente loi, le tarif général des douanes sera modifié ainsi qu'il suit :

TABLEAU A. — *Tarifs d'entrée.*

| Numéros | Désignation | Tarif général. | Tarif minimum. |
|---|---|---|---|
| 4 | Bœufs, par 100 kilogr. (poids vif) | 30 » | 20 » |
| 5 | Vaches, par 100 kilogr. (poids vif) | 30 » | 20 » |
| 6 | Taureaux, par 100 kilog. (poids vif) | 30 » | 20 » |
| 7 | Bouvillons, taurillons, génisses, par 100 kilogr. (poids vif) | 30 » | 20 » |
| 8 | Veaux, par 100 kilogr. (poids vif) | 40 » | 25 » |
| 9 | Béliers, brebis, moutons, par 100 kilogr. (poids vif) | 40 » | 25 » |
| 10 | Agneaux du poids de 10 kilogr. et au-dessous, par tête | 4 » | 2 25 |
| 11 | Boucs et chèvres, par tête | 4 50 | 3 » |
| 11 *bis* | Cheveaux, par tête | 2 » | 1 50 |
| 12 | Porcs, par 100 kilogr. (poids vif) | 25 » | 15 » |
| 13 | Cochons de lait de 15 kilogr. et au-dessous, par tête | 4 » | 2 25 |
| 16 | Viandes fraiches : | | |
| | de mouton, par 100 kilog | 50 » | 35 » |
| | de porc, par 100 kilogr. | 40 » | 25 » |
| | de bœuf et autres, par 100 kilogr. | 50 » | 35 » |
| 17 | Viandes salées : | | |
| | de porc, jambon, lard, etc., par 100 kilogr. | 50 » | 30 » |
| | de bœuf et autres, par 100 kilog. | 50 » | 30 » |

Fait à Paris, le 31 juillet 1903,

EMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

*Le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes*
GEORGES TROUILLOT.

*Le ministre des Finances,*
ROUVIER.

*Le ministre de l'Agriculture,*
LÉON MOUGEOT.

---

# SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 SEPTEMBRE 1903

La séance est présidée par M. **Daniel Bellet**, questeur de la Société, en l'absence des présidents et par délégation du secrétaire perpétuel, M. Jules Fleury, qui, empêché par de sérieuses raisons de famille, adresse ses excuses à l'assemblée.

Il est donné lecture des excuses présentées à la Société par son président, M. Frédéric Passy, qui s'est vu dans l'obligation de se rendre à Vienne; il exprime ses regrets bien vifs de ce que, par suite de son absence, il ne puisse prendre part à la discussion de la question mise à l'ordre du jour. D'autres membres de la Société ont de même transmis leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance. Il n'est pas procédé à la présentation habituelle des ouvrages offerts, eu égard à l'absence du secrétaire perpétuel.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Bellet signale un fait d'actualité, la nouvelle loi sur les sucres, en vigueur depuis le 1er septembre, sa mise à exécution et ses effets sur la vie à bon marché. De la part de M. Fleury ainsi qu'en son nom propre, il est heureux de rendre hommage à M. Yves Guyot en cette circonstance, qui a longtemps combattu avant de voir le succès de cette campagne sucrière, ainsi qu'à M. Caillaux, un ministre qui n'a pas craint d'affirmer qu'il est un économiste. Il ne faut pas oublier et M. de Smet de Naeyer, le ministre de Belgique, qui, pour qualifier les primes d'exportation, a trouvé ce joli mot : « C'est le protectionnisme agressif ». La Société peut se montrer fière de constater, en ce point au moins, combien les vraies doctrines économiques finissent par triompher.

Après avoir signalé la présence de deux invités, Mme Durand, directrice de la *Fronde*, et M. Deglatigny, de Rouen, et avant de faire voter sur le sujet de discussion à adopter ce soir, le Président fait remarquer qu'un nombre considérable de membres, et

non des moins importants, ont exprimé le regret de ne pouvoir assister à la communication, si intéressante par son objet, annoncée par la convocation, et de ne pouvoir également prendre part à cette discussion. En présence de tant de désirs exprimés, et aussi de cette circonstance que la saison a empêché de venir certains des invités ou invitées, dont la présence aurait ajouté à l'importance et aux résultats de la séance, il propose de demander à Mme Méliot de bien vouloir remettre au 5 octobre sa communication. Il soumet sa proposition à l'assemblée, et, avec le consentement de Mme Méliot, il est décidé que la communication intitulée : « Le féminisme a-t-il quelque chose à redouter ou à espérer de l'économie politique ? » sera reportée à la séance du 5 octobre, à la grande satisfaction, évidemment, de tant de gens qui n'avaient pu venir à la séance de septembre.

En conséquence, M. Bellet estime qu'on occuperait fort utilement la séance, en recherchant, comme on l'a fait en août, quelles seraient les questions qui mériteraient d'être traitées ici, et qui ne sont pas encore portées à l'ordre du jour permanent. L'Assemblée ayant accepté le principe, il lit d'abord l'ordre du jour permanent pour éviter les doubles emplois, et il demande la permission de signaler deux ou trois questions qui lui semblent intéressantes.

Tout d'abord, et comme thème qui compléterait une question inscrite depuis longtemps sous le nom de M. Neymarck, il y aurait lieu de se préoccuper de la situation toute d'exception qui est faite en France aux inscrits maritimes et qui est une magnifique application *avant la lettre* du socialisme d'Etat. L'attention de M. Bellet a été particulièrement attirée sur ce point par les grèves récentes et ruineuses qui se sont produites dans nos grands ports, comme à Marseille, non seulement chez les portefaix, mais chez les marins du commerce. Ceux-ci sont soumis à une réglementation paternaliste qui en fait légalement des mineurs en tutelle.

Sans vouloir rappeler toute l'organisation de l'inscription maritime (ce qui serait hors de propos ici, puisque nous envisageons les questions en ce moment au point de vue le plus général, d'une manière préparatoire, peut-on dire), il est bon de se souvenir que le marin du commerce, dans ses engagements avec les armateurs, ne traite que par l'intermédiaire de son tuteur, le commissaire de l'Inscription — mettons maintenant l'Administrateur. Ce contrat il ne peut le rompre comme l'ouvrier son contrat de travail ; s'il le viole, il s'expose non pas à des poursuites civiles, mais aux rigueurs

du Code maritime. Nous savons bien du reste que le marin, en échange de cette aliénation de sa liberté, jouit de faveurs spéciales, dont la plus grosse est cette retraite qu'on lui accorde sous le nom d'invalides : là encore nous sommes en plein socialisme d'Etat.

Mais ce qu'il y a de bizarre, c'est que, dans les récentes grèves de marins, on n'a pas appliqué la législation maritime aux inscrits abandonnant leur bord, désertant bel et bien, c'est-à-dire que les inscrits jouissent des avantages de la position sans en avoir les inconvénients. Si la loi existe, il faut l'appliquer, mais il semblerait bien meilleur de la modifier, de faire disparaître cette organisation étatiste (que nos gouvernants et nos représentants cherchent, il est vrai, à étendre à tous les travailleurs). Ce qu'il y a de curieux, c'est que certaines Revues spéciales, comme la *Revue générale de la marine marchande*, n'hésitent pas non seulement à réclamer l'application de la loi tant qu'elle n'est pas abrogée, mais encore pensent qu'on devrait renoncer à cette organisation antédiluvienne, et rendre leur liberté aux « travailleurs de la mer ». Certains groupes des inscrits insistent dans le même sens. Il y a là un mouvement intéressant à signaler, puisqu'il est contre cette tutelle d'Etat qui menace de nous ruiner, de nous annihiler. Du reste, les inscrits ont déjà appris ces temps derniers à se défier de l'intromission de l'Etat, à propos de la fameuse loi sur la Caisse de secours des marins, qu'ils estiment leur coûter fort cher, les obliger à de lourds versements sans avantages tangibles.

M. Bellet estime donc qu'il y aurait tout un ensemble de points à discuter devant la Société, et il demande l'avis des membres de la Société.

M. **Boulant** présente quelques observations à l'appui des remarques de M. Bellet et se rallie à ses conclusions.

En conséquence, l'Assemblée émet le vœu que cet ensemble de points soit traité devant la Société.

M. **Bellet**, s'excusant de prendre si souvent la parole, signale une question qui lui semble menaçante, un danger multiple qui semble se lever à l'horizon économique. Il rappelle, d'une part, la communication lue assez récemment devant l'Académie des sciences morales et politiques par M. le commandant Toutée. Elle part sans doute de très bonnes intentions, mais les tendances qu'on y trouve nettement exprimées lui paraissent tout à fait périlleuses. Sans analyser cette communication, que tout le monde

a certainement présente à l'esprit, il fait remarquer qu'elle émet le désir de voir recourir à des mesures tout artificielles pour augmenter ou essayer d'augmenter la population, lutter ou tenter de lutter contre la diminution de la natalité. Ce sont là des mesures étatistes s'il en fût jamais, dans un domaine où il est particulièrement dangereux de pénétrer : il n'y a pas à se rappeler les efforts en somme analogues tentés, dans la civilisation romaine finissante. Et d'ailleurs ces mesures déprimantes ont encore le tort d'être tout à fait inefficaces.

Il est bon de rappeler aussi qu'un mouvement se produit qui tend à ce qu'on pourrait appeler la réglementation *médicale* du mariage.

Les futurs devraient passer la visite et l'hygiéniste officiel (dont la science est si chancelante — le passé le montre) pourrait interdire le mariage à ceux qu'il ne jugerait point sains. Ce sont là des monstruosités qui sont appliquées dans un Etat américain. Des journaux scientifiques sérieux semblent assez disposés à bien accueillir de semblables propositions. Et nous avons vu avec stupéfaction (on pourrait presque dire avec indignatipn) un ministre de la Justice espagnole présenter de semblables dispositions législatives et réglementaires comme un idéal à espérer prochainement.

Ce serait un monstrueux envahissement de l'Administration dans le domaine le plus sacré de la liberté individuelle, on transformerait les maisons en des *haras* d'Etat.

Il faut réagir, cela devient urgent, le danger menace, et l'hygiéniste, que nous avons eu occasion d'entendre à notre Société, menace de nous enchaîner, de nous domestiquer, pour notre plus grand bien. M. Bellet demande, en conséquence, que cette question soit portée à l'ordre du jour de la Société.

En terminant, M. Daniel Bellet déclare qu'il ne saurait trop insister sur l'urgence qu'il y a de faire cesser les violations de la liberté individuelle qui se commettent constamment comme mesures de police, et en vertu du seul bon plaisir, contre une catégorie de malheureuses. Les « mesures administratives » de la Préfecture de police, où nous trouvons pourtant un des membres les plus sympathiques de la Société, sont des monstruosités constamment renouvelées.

Sans doute, le ministère de la Justice s'est ému à la suite d'un incident plus retentissant ; il a envoyé une circulaire très caractéristique, nommé une commission etc., mais cela ne suffit pas. Il semble qu'il faudrait activer la solution, aider au mouvement si

généreux de la Fédération abolitionniste. La Société ne pourrait-elle se préoccuper de cette question ?

M. Bellet donne d'office la parole à M. Emmanuel Vidal.

**M. Vidal** estime que, puisqu'il s'agit de liberté individuelle, il considère comme un attentat à la sienne qu'on lui donne la parole quand il ne l'a pas demandée. Le procédé est périlleux. Heureusement, le sujet soulevé est tel que nul ne saurait être pris *sans vert* à la Société. Donc, il s'exécute, non pas pour traiter le sujet mais pour traiter de l'opportunité de l'adopter.

La commission faite à l'Académie des sciences morales et politiquees par M. le commandant Toutée a suscité en son temps les critiques qu'elle devait inspirer, mais certainement la thèse reste, non pas qu'elle n'ait pas été réfutée, mais parce que l'erreur a la vie dure. La Société d'Economie politique pourrait donc s'en occuper ; voici qu'à ce propos, M. Bellet a glissé vers la police des mœurs et la grave question qui naît de ce sujet. M. Vidal estime que la Société d'Economie politique peut, quant à présent, renoncer à s'occuper de cette dernière question.

En effet, une commission extraparlementaire a été récemment nommée par le ministre de l'Intéreur, en vue d'examiner tout ce qui a trait à la question de la police des mœurs et, dans le rapport qui précédait le décret, il était quelque peu question, si l'orateur a bonne mémoire, de faire relever dorénavant les peines en la matière d'une juridiction régulière. En tous cas, il était au moins vaguement question de la régularité des procédés à employer. Eh bien, dit M. Emmanuel Vidal, la question de l'illégalité de l'emprisonnement que subissent par mesure administrative, les malheureuses prostituées n'existe pas. L'illégalité a été démontrée maintes fois par M. de Molinari et par M. Yves Guyot notamment Nous n'avons donc pas à discuter une question qui n'existe pas. Il n'y a qu'à protester contre l'arbitraire, ici et ailleurs.

M. Emmanuel Vidal rappelle à ce sujet qu'en 1876, M. Yves Guyot — qu'il faut se féliciter de voir parmi les membres de la Commission extraparlementaire dont s'agit — interpella au Conseil municipal M. Voisin, préfet de police, et lui demanda d'où il tenait les pouvoirs qu'il exerçait. M. Voisin répondit en donnant un coup de poing sur la table, qu'il tenait ses pouvoirs des *Capitulaires* de Charlemagne. (*Hilarité générale*). Je ne sache pas, dit M. Vidal, que jamais un arrêt quelconque ait pu faire état des capitulaires, mais, soyons accommodants, admettons les Capitulaires.

Ce sont alors les cours et tribunaux qui les devraient appliquer et non pas les fonctionnaires de la Préfecture.

On peut me faire une objection, dit M. Vidal. L'illégalité étant certaine, faut-il renoncer à la démontrer parce que la légalité de tel acte est indémontrable? Une erreur persistante, mais subsistant en tant qu'erreur, doit être toujours dénoncée. Cela l'orateur ne le conteste pas, mais il est évident qu'une commission extra-parlementaire est nommée. Certes, on a beau jeu à railler les commissions extra-parlementaires et les gens qui siègent autour d'un tapis vert. On peut tout railler en ce bas monde, mais on ne peut pourtant résoudre les questions qu'en les étudiant et les travaux des commissions extra-parlementaires aboutissent, nous en avons des exemples récents et marquants. Dès lors attendons quelque peu; car lorsque les travaux de la Commission auront pris corps, on les connaîtra et, vraisemblablement, un membre des plus autorisés en entretiendra la Société. Alors, et seulement alors, une discussion sera utile et intéressante. Et puis si la Commission concluait à l'existence des pouvoirs de la Préfecture d'après les Capitulaires de Charlemagne et au maintien de fameux Capitulaires, on pourrait tâcher de s'en occuper..... sans rire.

Assurément, il ne saurait être question ici d'attaquer les honorables fonctionnaires de la Préfecture en général et, en particulier, le préfet de police, un homme de grand savoir, un très galant homme.....

*Une voix* : Notre collègue! M. Lépine est membre de la *Société d'économie politique*.

**M. Emmanuel Vidal.** Mon hommage était dégagé de toute préoccupation à cet égard. Qu'il me soit maintenant permis de le doubler d'un sentiment confraternel. Cela dit, il est évident qu'il s'agit, en l'espèce, d'une question de principe à faire passer dans le domaine des réalités. Et je remercie mon interrupteur, car après avoir dégagé les personnes, il est bon de signaler que lorsque nous aurons momentanément écarté la question de la police des mœurs, nous pourrons utilement nous occuper dans une séance ultérieure de la question de la liberté individuelle et des moyens que doit avoir, dans une république, chaque citoyen de se faire respecter. Ces moyens, chacun doit les avoir à sa portée, et pouvoir en user, à ses risques et périls s'entend, c'est-à-dire sauf à être sévèrement puni s'il en a mésusé.

Je ne partage point, dit l'orateur, la plupart des idées que je

vois propagées par la *Revue des Deux Mondes*, mais enfin j'ai été très frappé par un article magistral publié par M. Anatole Leroy-Beaulieu sur la liberté individuelle...

*Une voix*. L'article est de M. Georges Picot.

M. **Vidal**. En effet, je rectifie — voilà ce que c'est que de donner la parole *d'office* à quelqu'un, mais je veux que mon erreur figure dans le compte rendu parce que c'est faire honneur à un éminent écrivain que de lui attribuer, même à tort, des travaux qui cadrent avec ses précédents écrits. Et bien, le travail de l'éminent M. Georges Picot, qui, d'ailleurs, cadre aussi avec ses précédents travaux, a eu dans le monde où l'on se préoccupe de sociologie et d'économie politique un retentissement considérable, et ma faible attestation dira très insuffisamment à quel point il fut mérité.

Pour ne rien envenimer, je fais abstraction de considérations éparses dans l'article de M. Picot reflétant une opinion politique que, pour ma part, je ne partage point, mais, cela dit, comment n'être pas d'accord avec lui quand il nous montre le *néant*, l'absence du droit de l'individu en face de l'Etat. Le respect du droit de l'individu est proclamé, exalté, magnifié.,. et confisqué. On peut se pourvoir contre une ordonnance de juge d'instruction. Soit! Mais avant qu'une ordonnance soit rendue, le juge a pu se livrer à un nombre d'actes véritablement effrayant. Dira-t-on qu'après tout le juge d'instruction est un magistrat? Voici qui est plus grave : les droits des juges, les 86 préfets les possèdent personnellement, mandats d'arrestations, visites domiciliaires, saisies de lettres (art. 10 du Code d'instruction criminelle). Ces droits ont été donnés pour faire état du principe de la séparation des pouvoirs, pour protéger le préfet contre le juge et *vice versà*, mais contre qui s'exerce cette protection? Contre l'individu, contre le citoyen. Ceci n'est indiqué qu'à titre d'exemple. En développant le sujet, on en pourrait citer d'autres.

M. **Vidal** termine ainsi :

Je sais que le sujet est brûlant, qu'il ressort surtout de la politique et que pour bien des esprits superficiels l'économie politique peut n'en avoir cure. Eh bien je demande comment, lorsqu'on a commencé par accepter l'idée de l'omnipotence de l'Etat, on peut protester contre le monopole, comment après avoir accepté l'omnipotence de l'Etat, on peut songer à réfuter certains théoriciens de l'Etat-Providence dispensateur du travail, du salaire ; je demande comment, après avoir accepté l'omnipotence de l'Etat, on

peut réclamer pour l'individu le droit de travailler, d'acheter la marchandise au plus bas prix, quelle que soit l'origine de cette marchandise ; je demande comment, lorsqu'on a commencé à transiger avec le droit de l'individu, le *droit à la personne même* de l'individu, on peut réclamer, en économiste, le droit pour cet individu de développer ses facultés et de pourvoir à ses besoins de la manière la plus économique. Et l'on voudrait séparer ceci de cela et dire : Prenez garde ! Ici commence la politique ; là commence l'économie politique ! Cette dernière s'occupera du moyen d'améliorer le sort de l'homme, de son droit à développer ses moyens intellectuels ou sa force physique pour devenir plus heureux, plus riche et élever son être... mais l'économie politique commence par concéder que l'individu peut être molesté par un instrument de la force publique qui agit parce que quelqu'un lui a dit d'agir, lequel est responsable sur le papier (et encore pas toujours), qu'on ne peut saisir à son tour et faire régulièrement condamner ! En vérité, il ne peut être d'économie politique saine quand le principe de la liberté individuelle n'est pas un dogme sacré et intangible.

En présence de ces observations, M. **Bellet** ne peut que se rallier à l'opinion émise, qui est aussi celle de la plupart des membres de l'Assemblée. Il y aurait donc lieu de discuter les moyens par lesquels un citoyen peut faire respecter la liberté individuelle. Et cette formule très vaste semble heureuse au Président comme à tous les membres.

Avant de se séparer l'Assemblée exprime le vœu que, normalement et sauf des circonstances exceptionnelles, les réunions d'août et de septembre n'aient pas lieu, pour que tous les membres qui le désirent puissent suivre les discussions qui souvent ont lieu alors que la plupart sont absents de Paris.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Charles Letort.

---

# COMPTES RENDUS

La houille blanche, Étude juridique et économique sur les conditions d'utilisation de la force motrice provenant des cours d'eau non navigables ni flottables, par M. H. Pascaud, conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry, membre correspondant de la Société d'Économie politique de Paris, etc. Paris, Alb. Fontemoing, in-8°.

L'importance des forces motrices que produisent les chutes d'eau n'est plus aujourd'hui à démontrer. Sous l'influence des progrès scientifiques qui se sont accomplis depuis vingt ans, elles se développent de jour en jour, et l'énergie à laquelle elles peuvent donner lieu doit s'évaluer, sinon, d'après M. Berger, le créateur de cette inappréciable agent industriel qu'on appelle la *houille blanche*, à 10 millions de chevaux-vapeur, au moins à 5 ou 6 millions. Aussi, les conditions dans lesquelles s'utilise la force motrice provenant des cours d'eau non navigables ni flottables ont-elles fait, durant ces dernières années, l'objet de travaux importants, de communications soit à des Sociétés savantes, soit à des Congrès, et même elles ont fourni matière à des projets de loi. Le volume de M. Pascaud a le grand mérite d'exposer à merveille et dans un petit nombre de pages, les différentes phases du problème, d'analyser les dispositions en vigueur en France comme à l'étranger, de résumer ce qui a été dit et écrit à ce propos, et aussi de fournir une conclusion.

Amené à choisir entre les divers systèmes proposés pour une solution, M. Pascaud écarte en termes excellents le régime de la concession administrative, « socialisation des biens et des droits privés au profit d'une collectivité ambitieuse, avide de monopoles, qu'elle est impuissante à gérer commercialement et fructueusement, comme l'expérience de chaque jour le démontre ». Il choisit le système de la licitation comme étant plus en harmonie avec les principes de notre droit et le plus respectueux des droits de la propriété. Entre les riverains des cours d'eau non navigables ni flottables, il existe une co-pro-

priété de droits d'usage sur l'eau courante, sur la pente qu'elle produit en tant qu'elle se rattache au lit et sur la chute qui en est la résultante. Ces divers droits limités par les droits concurrents d'autrui sont indivisibles, et parce que l'eau courante, par sa nature même, échappe à une appropriation complète, et parce que lit, pente, eau courante, forment un ensemble dont les éléments ne peuvent se séparer les uns des autres. Pour qu'ils puissent produire tous leurs effets économiques et avoir une valeur réelle, il faut même que, dans une certaine étendue, ils soient réunis en les mêmes mains. Quelques mètres de pente, une jouissance de l'eau courante cantonnée sur un petit espace ne sauraient, en effet, donner naissance à une force motrice puissante, et la concentration de ces droits, si l'on veut aboutir à des résultats utiles, s'impose comme une nécessité. Donc il faut, pour y parvenir, qu'ils soient licités.

La législation actuelle est insuffisante. Il faut en établir une, en laissant aux parties la plus grande latitude. Seulement, la loi doit prévoir le non emploi, dans un délai moral suffisant, des droits licités à l'usage en vue duquel la cessation de l'indivision a été provoquée ; il y a là une cause de préjudice général, et alors une revente sur folle enchère dans le délai de six mois serait à édicter. D'un autre côté, il convient de prévenir l'accaparement des forces motrices et éviter les sectionnements exagérés sur les petits cours d'eau. Afin d'empêcher la surlicitation de se produire abusivement, car avec le système de l'indivision des droits de riveraineté elle peut être fréquente, il faudrait accorder à tout acquéreur un délai de deux ans pour l'installation de son usine, pendant lequel il ne pourrait être surlicité. Enfin une disposition générale devrait étendre à l'établissement des industries à créer les servitudes prévues par les lois de 1845 et de 1847 en matière d'irrigations, moyennant une indemnité. L'auteur reconnaît les avantages à certains points de vue de la constitution d'associations syndicales autorisées, ayant le pouvoir de vendre ou d'affermer les droits de riveraineté ; elles pourraient mettre les propriétaires syndiqués en mesure de tirer profit de leurs droits ; on admettrait, par exemple, dans la loi à intervenir, que dans l'année qui suivrait sa promulgation, l'administration autoriserait la constitution d'associations pour vendre ou affermer les droits des riverains sur les petits cours d'eau, et que, faute d'avoir accompli cette mission dans l'espace d'une année à dater de l'autorisation donnée, elles seraient de plein droit dissoutes ; on reviendrait alors au système pur et simple de la licitation.

Comme tous les précédents travaux de M. Pascaud, cette étude se distingue par la clarté des analyses, la netteté des démonstrations et

la rare sagacité des propositions. Ce petit livre est un excellentdocument qui prendra une place importante dans le débat ouvert sur cette question de la houille blanche.

J. Lefort.

---

Avocats et magistrats, par Edmond Rousse, 1 vol. in-8°, Hachette, 1903.

Abandonnons, pour un moment, l'économie politique. Il n'y en a pas dans le livre de M. Rousse, et nous faisons aujourd'hui une petite excursion en des paysages plus fleuris que ceux où nous conduit ordinairement le sujet de nos études. Elle n'est pas sans charme : l'auteur a semé sous nos pas les agréments de la plus belle rhétorique. Les parties de l'ouvrage sont diverses. Mais, soit dans les biographies que donne M. Rousse de Chaix d'Est-Ange, de Charles Sapey, de Boinvilliers, d'Alfred Levesque, de Benoist Da, d'Edmond Thureau et de Prosper Péronne; soit dans son discours prononcé en 1871 à l'ouverture des conférences du stage; soit enfin dans les trois études, qui terminent le volume, sur les *Manieurs d'argent* d'O. de Vallée, le *Parlement de Toulouse* du vicomte de Bastard d'Estang, et le *Droit nobiliaire français* d'Alfred Levesque; partout l'on trouve, avec la perfection de la forme, une grande élévation d'idées et une noblesse rare de sentiments.

M. Rousse ne nous donne pas, sans doute, des choses de grande actualité, puisque l'étude sur les *Manieurs d'argent*, par exemple, est de 1857, que la biographie de Chaix d'Est-Ange remonte à 1862, etc.; mais il montre qu'il peut y avoir de l'intérêt à se reporter vers un passé qui nous donne de profitables leçons. Disons aussi que si le livre, matériellement, n'est pas formé d'un seul tout, un lien cependant en rattache les diverses parties, l'apologie du barreau de Paris. M. Rousse fait revivre à nos yeux ce monde du Palais si original, si spirituellement bourgeois et si vraiment français dont les mœurs vont chaque jour s'effaçant davantage; il exhume, pour ainsi dire, l'histoire des hommes les plus éminents de la corporation et, par de nombreux exemples, non moins beaux pour être moins illustres, les talents qui se sont développés et les vertus qui se sont parfois épanouies sous la robe noire de l'avocat.

M. Rousse n'est pas sans donner des conseils, sans faire des critiques, et au besoin sans distribuer le blâme. Il connaît les écueils de la profession.

Autant il loue l'avocat se dévouant à la cause de la justice, autant il s'élève contre celui qui ne recherche, dans certaines causes, que sa

propre popularité. « Je parle, dit-il, de ces défenses intéressées que l'on recherche pour brusquer la fortune, et pour assurer à son nom la célébrité rapide que tiennent dans leurs mains les partis. A ces coups d'éclat on devient aisément un personnage; et ce que n'ont pas donné à d'autres dix années de travail, de patience et de talent, on l'emporte d'assaut en quelques minutes, pour avoir parlé fort, plus que pour avoir parlé juste. On devient dans un instant un grand orateur, non parce qu'on a bien plaidé sa cause, mais parce qu'on l'a plaidée; non parce qu'on est éloquent, savant ou honnête, mais parce qu'on est républicain, royaliste ou libre-penseur. La défense est alors le moindre souci du défenseur, et sert parfois de prétexte aux familiarités les plus fâcheuses; mais le client absous ou condamné, l'avocat a gagné sa cause. L'accusé lui fournit la moitié du succès, et l'esprit de parti se charge du reste. »

Mais l'exception n'est pas la règle. Pour quelques *arrivistes*, comme l'on dit aujourd'hui, combien d'avocats se dévouent humblement, sans idées d'ambition, de gloire ou de fortune, à creuser le sillon de leur champ! « Quoi qu'il en soit, dit M. Rousse, et si présomptueux que puisse paraître ce jugement, j'ose dire qu'on chercherait vainement une réunion d'esprits plus éclairés, plus libres, plus ouverts à toutes les idées, mieux préparés à tous les hasards, moins étonnés des faveurs ou des revers de la fortune; enfin, au milieu des mœurs très affairées de notre temps, une société qui soit restée plus originale encore, et au fond plus vraiment française ».

Il y a parfois de l'émotion dans ces pages, et l'on admirera les accents avec lesquels M. Rousse, dans son discours de 1871, à l'ouverture des conférences du stage, parle de nos désastres de 1870. J'en veux citer un autre exemple, puisé dans la biographie de Chaix d'Est-Ange, le célèbre avocat d'assises. Prenant la défense de l'éloquence spéciale aux causes criminelles :

« Quel étonnement! s'écrie M. Rousse, quel effroi! quelle pitié! lorsque soudain, au milieu du mouvement policé qui nous environne, à deux pas de ces splendeurs qui nous éclairent et de cette civilisation raffinée qui nous éblouit, on se trouve face à face avec ces passions inconnues, ces misères sans nom, ces appétits indomptés, avec ce monde rebelle et furieux qui s'agite si près de nous; quand on voit les instincts de l'homme, ramenés par quelque hasard funeste à leur brutalité native, briser en ce moment toutes les barrières que la naissance, la religion, le devoir, l'honneur, les lois, avaient élevées vainement devant eux! Là, tout en gardant une sévérité nécessaire, la conscience est contrainte souvent à d'étranges retours. Et quant aux orgueilleux qui arrivent le front haut et le cœur sec à ces redoutables

spectacles, souvent ils apprennent là, pour la première fois, la compassion et l'humilité. Pourquoi ne pas le dire? Il y a des fautes que beaucoup d'hommes sont sûrs de ne jamais commettre. Il y en a d'autres pour lesquelles il ne leur a manqué peut-être qu'une passion plus vive, un obstacle plus incommode, une tentation plus violente, en un mot l'occasion ! »

Ce sont là de nobles paroles. M. Rousse se souvient qu'il es homme :

*Homo sum et nil humani a me alienum puto.*

Il manque pourtant un trait à cette apostrophe. Pourquoi avoir oublié l'homme injustement poursuivi? — Quand Chaix d'Est-Ange préparait la défense d'un accusé, parfois, dit M. Rousse, ses nerfs tendus par le travail, s'affaissaient tout à coup, et il éclatait en sanglots. Après avoir été défenseur, M. Chaix d'Est-Ange fut accusateur. Eprouva-t-il alors, devant les poursuites, les mêmes angoisses? Voilà ce que je voudrais savoir.

Et ceci me servirait de transition pour critiquer un peu, oh! bien peu, si je l'osais, le livre dont je parle. Pourquoi avoir mêlé magistrats et avocats? N'est-ce pas faire tort à ceux-ci. Et puis, M. Rousse qui a choisi ses sujets, choisit aussi dans ses sujets. Il aime mieux, dans ses biographies, dire ce qui est flatteur que ce qui est blâmable. Même en faisant œuvre de panégyriste plutôt que d'historien, n'a-t-il pas trop oublié le précepte de Boileau :

*Toutefois aux grands cœurs donnez quelques faiblesses.*

Mais enfin peut-être est-il meilleur et plus sain de ne présenter aux lecteurs, qui peuvent être tout le monde, que les exemples portant au bien. Et l'indulgence aussi est une vertu, et une vertu qui ne nuit pas au talent, M. Rousse en est la preuve.

MAURICE ZABLET.

---

TABLES DE MORTALITÉ 1900 *des rentiers et assurés en cas de vie établies par le Comité des Trois Compagnies*, Paris, 1902.

Le *Jourrnal des Economistes* a reçu du Comité des compagnies d'assurances sur la vie (*Générale, Union, Nationale*) un hommage qui lui a été particulièrement agréable. Il lui a été adressé sous la forme d'un volume élégamment relié portant pour titre *Tables de mortalité* 1900 *des rentiers et assurés en cas de vie établies par le Comité des Trois Compagnies* d'après leur propre expérience. Une lettre d'envoi accompagnait le volume; elle était signée du président du Comité,

l'honorable M de Kertanguy, directeur de la *Générale*, notre ancien et distingué collègue au Comité d'admission de l'Exposition Universelle de 1900. M. de Kertanguy a dû prendre une part très appréciable à l'établissement de ces tables, car il est non seulement un directeur actif et intelligent, mais encore un actuaire émérite.

C'est en mars 1899 que les Compagnies du Comité prirent la décision d'inviter leurs actuaires[1] à apporter sans retard tous les soins à la construction d'une *Table de mortalité par âge à l'entrée*, des trois compagnies. Elles avaient pensé que cette décision s'imposait, étant donné, d'une part, « le développement considérable des rentes viagères et des assurances en cas de vie pendant ces dernières années », lequel avait accumulé des éléments statistiques nouveaux permettant de compléter avantageusement les observations déjà recueillies lors de l'établissement de la Table R F, et, d'autre part, l'intérêt de premier ordre qu'il y avait à rechercher dans quelle mesure la mortalité dépend, aux divers âges, du sexe et de l'âge à l'entrée.

Voici comment les actuaires procédèrent : ils fixèrent d'abord les différents éléments de statistique qui devaient être utilisés dans la construction de la nouvelle table et ils délibérèrent ensuite sur les moyens à mettre en œuvre pour le classement et le dépouillement des observations. Celles-ci furent fournies par des polices réalisées dans les trois compagnies durant une période de 79 années (du 1er juillet 1819, époque où fut formée la plus ancienne de ces compagnies, au 30 juin 1898) et appartenant aux diverses catégories d'assurances suivantes : *rentes viagères immédiates, rentes temporaires, rentes viagères différées, assurances de capitaux différés avec et sans contre-assurance.*

En outre, ils choisirent la méthode que M. de Kertanguy avait employée lui-même, dès 1874, pour établir sa *Table de mortalité parmi les assurés en cas de décès de la Compagnie d'assurances générales sur la vie.* Cette méthode était ingénieuse ; elle facilitait dans une large mesure le travail de groupement et permettait en même temps, au cours des calculs, quelques vérifications qui n'étaient pas sans utilité ; de plus, ces derniers paraissaient plus simples et présentaient beaucoup moins de chances d'erreur. Finalement, le champ restait ouvert à de nouvelles observations, car il ne faut pas perdre de vue que des tables, fussent-elles construites avec toute la science et la conscience désirables, ne demeurent jamais qu'approximatives en leurs relevés, puisque d'incessantes observations doivent corriger plus

---

[1] MM. Duplaix de la *Générale*, Oltramare de l'*Union* et Quiquet de la *Nationale*.

tard les défectuosités premières. C'est ce qui est arrivé avec les tables de Carlisle et de Halley en Angleterre, avec les tables de Deparcieux et de Duvillard en France, celles de Wright en Amérique, de Quételet en Belgique, de Sussmilch et de Baumann en Allemagne, etc. Ajoutons, cependant, qu'une table de mortalité bien dressée — et c'est le cas pour la *Table de* 1900 — présente toute une suite de données rationnelles et inattaquables offrant la plus grande sécurité aux assurés.

Le travail entrepris fait donc honneur à tous ceux qui y ont participé d'une façon quelconque, et nous félicitons les trois compagnies de nous avoir exposé ainsi le résultat commun de leur précieuse expérience, au cours de tant d'années consacrées à la pratique de l'assurance en France.

EUGÈNE ROCHETIN.

---

CHEZ LES CANNIBALES. *Huit ans de croisière dans l'Océan Pacifique à bord du yacht « Le Tolna »*, par le Comte RODOLPHE FESTETICS DE TOLNA. 1 vol. orné de 200 gravures et de cartes d'après les photographies et les documents de l'auteur. Plon, Nourrit et Cie éditeurs. Paris, 1903.

Comme il faut se méfier des préjugés courants ! Lorsqu'on parle des cannibales, ce sont immédiatement des scènes d'abominable sauvagerie qui se présentent à l'esprit. On s'imagine que l'arrivée d'un blanc dans leurs parages ne peut qu'être l'occasion d'un festin orgiaque dont sa chair forme le mets le plus délicat. Et l'on se trompe. Le blanc revient de ces îles sauvages, en rapporte des notes amusantes, parfois intéressantes malgré leur apparente invraisemblance, les publie et fait passer d'agréables moments à ses lecteurs. Est-ce à dire que le mot cannibale soit vide de sens ? Ce serait évidemment exagéré, puisque souvent le noir de certaines îles du Pacifique considère son congénère des îles voisines comme éminemment comestible et le traite en conséquence. Alors pourquoi épargne-t-il le blanc ? « C'est que, avouait ingénument au Comte Festetics un chef d'anthropophages, il a mauvais goût, il est trop salé. » Et les blancs qui avaient la prétention d'être pour le cannibale un morceau de fin gourmet ! Pas même bons à frire, dirait notre auteur. Car il n'a pas une haute opinion de ses frères en civilisation et ne le leur cache pas. A deux reprises dans son ouvrage il compare leurs vertus et leurs vices à ceux des sauvages anthropophages qu'il a visités — lesquels ne manquent pourtant pas de défauts, il ne le dissimule pas — et tout compte fait, il trouve que la balance

ne penche pas en faveur du blanc. N'en a-t-il donc connu que de si vils échantillons ? Assurément, examinée de près, l'humanité civilisée n'est pas brillante dans son ensemble, sa moralité n'est point de haute ni large envergure. Mais il y a des exceptions. Non pas des perfections, sans doute, mais de bons, braves, honnêtes et loyales gens, qui veulent bien faire et s'y efforcent de tout leur faible pouvoir. Que le Comte Festetics les recherche et il ne fera plus au détriment des blancs de si méprisants parallèles. Nous admettons fort volontiers, du reste, que les cannibales ont des qualités qui n'avaient pas été suffisamment mises en lumière jusqu'ici. Les civilisés sont si prompts à trouver inférieur tout ce qui est en dehors de leur civilisation qu'ils ont dû porter pas mal de jugements téméraires. Il n'est donc pas mauvais que des auteurs impartiaux viennent de temps à autre rectifier leurs appréciations. Seulement il faut se garder de pessimisme, soit dans un sens, soit dans l'autre, car blancs et noirs, primitifs et civilisés, ont également besoin d'indulgence et d'améliorations, cela ne fait nul doute.

En tout cas on peut affirmer que certains de ces sauvages ne manquent pas de logique : des missionnaires étaient allés leur porter les bonnes doctrines, avaient été bien reçus et écoutés attentivement. Ils se félicitaient donc de ce parfait accueil et se croyaient déjà entourés de convertis lorsque le roi dit : « J'accepte tes dieux, prends les miens... » Et les natifs voulaient obliger le prêtre catholique à placer leurs idoles à côté de son crucifix, car à leurs yeux Jésus-Christ n'était qu'un Dieu de plus à joindre à ceux qu'ils connaissaient auparavant ; et, s'ils consentaient à l'honorer, c'était à la condition que les blancs en useraient de même avec leurs divinités. Ailleurs, se faire écouter est moins simple pour les missionnaires. J'en suis réduit, disait un prêtre, à imiter les protestants ; j'achète des convertis pour trois ans, c'est-à-dire que je leur fais prendre l'engagement d'être catholiques pendant ce laps de temps moyennant quoi je leur donne, le terme expiré, un fusil Schneider. Même en s'y prenant ainsi il n'est pas aisé de leur faire pratiquer la religion, car il est fort difficile de les décider d'abord à ne plus se livrer au cannibalisme, puis à n'avoir qu'une femme. Quand on en trouve un par hasard qui consente, parce qu'on lui permet de choisir et garder celle qui lui plaît le plus — c'est toujours, naturellement, la plus jeune et jolie — il y a de tels cris dans le clan féminin de la case, de telles protestations justifiées en somme, car que peuvent devenir les répudiées ? que le problème des conversions paraît insoluble jusqu'à ce qu'on ait organisé des maisons de retraite pour épouses congédiées. Un autre missionnaire disait : « Il faut trois générations pour faire un chrétien : la première est souvent trop étrangère à toute préoccupation d'ordre mystique pour pouvoir être attirée

autrement que par des avantages matériels ». Ils sont pratiques ces Polynésiens ; au reste, l'auteur remarque que, quoique généralement fort généreux, surtout les chefs, ils sont très entendus en affaires.

Cela ne les empêche pas, du reste, d'être exploités par les blancs toutes les fois que ceux-ci en trouvent l'occasion ; les Polynésiens s'en rendent bien compte, il faut croire, témoin la mauvaise réputation, parmi eux, des *labour-ships*. Le trafic auquel se livrent les *labour-ships* est grandement pratiqué en Polynésie ; c'est, constate notre auteur, l'ancienne traite régularisée, organisée administrativement, entourée de formalités bureaucratiques et de garanties officielles. Les navires (à bord desquels se trouve toujours un agent de l'Etat chargé de veiller à ce que les choses se passent légalement) vont d'île en île recruter des travailleurs. Les natifs ne doivent pas être contraints ni forcés, et on doit bien leur faire comprendre ce qu'ils font. On leur explique donc qu'ils s'engagent pour trois ans, qu'à l'expiration de ce terme ils seront ramenés dans leur île, et qu'ils recevront 5 dollars par mois. Ne sachant pas écrire, ils signent de trois croix au bas du contrat. On les revêt alors d'une chemise de flanelle afin qu'ils ne puissent s'évader du bord. Autrefois, le capitaine attirait les naturels sur son navire par la promesse d'une abondante distribution de gin ou de tafia ; sous le prétexte de leur en offrir de meilleur que celui qu'il leur faisait déguster, il les faisait descendre dans l'entrepont ; lorsqu'il y en avait 2 ou 300 de réunis, on fermait les écoutilles, on levait l'ancre et on voguait vers l'Australie ou l'Amérique. Une telle manière d'agir avait pour résultat de rendre la situation difficile aux navires qui venaient ensuite dans ces parages; on les recevait par des volées de flèches empoisonnées. Pour racoler des travailleurs il fallait aller chez des peuplades envers lesquelles on ne se fût pas conduit de la sorte ; et, si nombreux que soient les archipels océaniens, le commerce ne pouvait plus s'alimenter. Force fut donc aux gouvernements, déterminés aussi, probablement, par des considérations humanitaires, de réglementer et de surveiller les agissements des *labour-ships*. Mais le souvenir des méfaits d'antan est resté vivace et les bateaux ne sont guère mieux vus, actuellement, des indigènes des îles sauvages du sud ; aussi se gardent-ils de s'approcher du rivage. Ils restent au large et détachent des embarcations qui vont se placer en vue des côtes à une distance que peuvent franchir en nageant les naturels désireux de s'engager. Lorsqu'ils ramènent les travailleurs au bout de trois ans, ils ne les conduisent en canot que juste assez près de l'île pour qu'ils puissent faire à la nage le reste du trajet. On lance leurs coffres et leurs paquets sur un autre point de la plage d'où les matelots s'éloignent à force de rames, car le danger est grand, et ils n'échappent pas toujours aux flèches lancées

par les naturels embusqués sur la rive. Les engagés sont toujours payés en marchandises représentant les 180 dollars gagnés : verroteries, couteaux, haches, cotonnades, etc. Parfois même on leur donne un fusil de munition. (Les blancs ne voient pas d'inconvénient à répandre les armes à feu chez ces naturels ; elles leur semblent beaucoup moins redoutables que les flèches empoisonnées, dont on s'efforce de leur faire perdre l'usage ; d'autant mieux qu'on a toujours soin de fausser le point de mire). Tous ces objets sont renfermés dans de petites caisses qu'on jette sur la plage et, pendant que le canot s'éloigne, un travailleur qu'on a retenu après les autres gagne la côte à la nage. C'est lui qui porte les clefs des coffres, précaution destinée à retarder l'ouverture des boîtes jusqu'à ce que les matelots aient pu se mettre hors de portée car, aussitôt en possession des fusils et de la poudre, le premier geste des rapatriés est de tirer sur les canots qui les ont amenés. — Tout cela ne tend-il pas à prouver que le système de l'engagement ne laisse pas de bon souvenir à ceux qui s'y sont soumis ? ce dont on se doutait quelque peu... — Lorsqu'on ne ramène pas l'effectif au complet, et en trois ans bien des causes de décès surviennent, l'île où le fait s'est produit reste longtemps dangereuse pour les navires. « Les blancs ont mangé mon fils », dit le père de celui qui n'est pas revenu : les autres sauvages le croient et mettent un tabou sur l'île, c'est-à-dire que le premier blanc qui y atterrira sera tué pour servir de rançon au père. D'autre fois on construit une pirogue de guerre, et l'on décide que tant qu'on n'aura pas une tête de blanc à y accrocher, elle ne sera pas mise à l'eau. Dans les îles où la population est relativement plus civilisée et a acquis des besoins de gain et d'épargne, le recrutement pour l'Australie est assez facile et rapide.

Nous ne saurions suivre davantage le comte Festetics dans la partie de sa croisière exposée en ce volume et qui comprend les îles Hawaï, Taïti, Samoa, Jidji, Tanna l'île cannibale, les îles de l'Epi, de la Pentecôte, de La Pérouse et de Choiseul. Il nous montre des populations fort curieuses sans doute, mais pour la plupart très arriérées sous le rapport économique. Quelques-unes sont attachantes, telle cette race si affinée dans sa sauvagerie des îles Samoa, qui a laissé à notre auteur une impression de charme si vive qu'on est tout près de la partager et de craindre avec lui que le contact de la civilisation que leur apportent les Allemands ne leur soit néfaste. D'autres, par contre, sont encore si primitives qu'elles en semblent presque repoussantes : celles, par exemple, qui gardent indéfiniment les cadavres des leurs dans les cases. En sorte que si l'on regrette parfois de n'être pas dans certaines de ces îles fortunées où la simple vie végétative se pare de tant d'attraits, on n'en est pas moins fort content de se trouver parmi les conforts de

notre méprisable civilisation pour lire les descriptions de quelques autres îles, ainsi que le récit des péripéties agréables ou déplaisantes par lesquelles a passé l'auteur avant de les atteindre et en les traversant.

M. LR.

---

Les Grèves, par Léon de Seilhac. 1 vol. in-18. Paris, Victor Lecoffre 1903.

« Les ouvriers qui se coalisent, disait Vatimesnil en 1849, se nuisent à eux-mêmes, la misère est le seul fruit qu'ils recueillent. Ils nuisent encore à ceux d'entre eux dont l'ouvrage est lié au leur et qui voudraient continuer de travailler. Les coalitions diminuent le revenu général du pays en interrompant la production ; elles font souvent passer à l'étranger les commandes faites à l'industrie nationale ; enfin elles menacent gravement la paix publique, étant sujettes à dégénérer en émeute. »

Vers la même époque, Jules Simon écrivait dans son livre : *Le Travail* : « Qu'est-ce que le droit de faire grève ? C'est une arme. On l'a rendue aux ouvriers et on a bien fait. Maintenant qu'ils l'ont reçue, ce qui peut arriver de mieux pour l'industrie, pour la société et pour eux-mêmes, c'est qu'ils ne s'en servent pas. »

Depuis que ces sentences, et bien d'autres analogues, ont été prononcées, il a, comme on dit, passé beaucoup d'eau sous le pont ; l'expérience a parlé, qu'a-t-elle dit au sujet des grèves ? C'est ce que recherche M. de Seilhac dans ce volume, en interrogeant l'histoire et la statistique, afin de se rendre compte de l'étendue du mal, si c'en est un, des causes qui le produisent, des effets qui en résultent.

Quoique bien préparé, par des travaux antérieurs, à traiter cette question, l'auteur ne prétend pas en donner une solution définitive. Les statistiques, dit-il, sont le plus souvent faussées par l'ignorance où l'on se trouve des véritables causes de la grève et par l'impossibilité où l'on est d'en déterminer les résultats. Souvent, le gain obtenu par les ouvriers sera annihilé dans la suite, et le patron trouvera le moyen ou tombera dans la nécessité d'en atténuer la valeur. Souvent une grève inconsidérée fera disparaître les avantages obtenus par une première grève victorieuse.

Souvent aussi, ajouterons-nous, une grève victorieuse a pour résultat de faire hausser les prix des produits de l'industrie engagée. Ces produits étant matières premières pour d'autres industries, les patrons de celles-ci, payant plus cher leurs matières premières, cherchent à se rattraper en abaissant les salaires ou en prolongeant la durée du

travail. Nouvelle occasion de grève. Supposons-la victorieuse. Le second patron imitera le premier, haussera ses prix. La grève se propagera ainsi d'une industrie à l'autre, tous les produits hausseront et les ouvriers, qui sont les plus nombreux consommateurs, ne seront pas plus avancés qu'au début.

La grève est donc une arme, mais d'une efficacité si douteuse que Jules Simon pourrait bien avoir raison de dire que ce qui peut arriver de mieux, même pour les ouvriers, c'est qu'ils ne s'en servent pas.

En effet, dans quelles circonstances peuvent-ils en espérer de bons résultats ? Je ne parle que pour eux-mêmes, charité bien ordonnée.

Dans les périodes de crise, où le travail est peu demandé, il est évident que les ouvriers n'ont aucun avantage à espérer de la grève ; ils ne peuvent même pas rendre de plus grand service aux patrons que de se mettre en grève, car il n'aurait pas voulu ou osé les y mettre lui-même. Qui sait si ce ne sont pas les patrons qui, dans ces circonstances, soudoient les courtiers en grèves pour y pousser les ouvriers et se débarrasser ainsi d'une besogne pénible : congédier une partie de leurs ouvriers, réduire les salaires ou réduire la journée ?

Dans les périodes prospères, la grève n'a pas de raison d'être. On sait la formule : « Quand deux maîtres courent après un ouvrier, les salaires montent. » Puisqu'ils montent d'eux-mêmes, il est donc inutile de se mettre en grève pour les faire monter. Souvent l'envie de trop gagner fait perdre.

Théoriquement, la grève ne paraît donc pas avoir de bonne raison d'être. En pratique, il en est à peu près de même.

Après avoir examiné la question sous toutes ses faces, M. de Seilhac reconnaît que les patrons d'aujourd'hui sont bien plus vivement atteints par la grève que les petits patrons d'autrefois et que les ouvriers. « Chaque jour de chômage est un jour de ruine pour le patron moderne, tandis que pour l'ouvrier c'est un jour de repos. »

Repos sans gain, mais repos quand même. Les ouvriers n'ont donc pas besoin d'être protégés contre l'omnipotence des patrons.

M. de Seilhac incline à croire, malgré les pertes nombreuses que subissent les ouvriers et les souffrances qu'ils supportent du fait des grèves, qu'ils retirent le plus souvent un gain des grèves déclarées « à bon escient », qu'ils n'ont pas toujours à se plaindre des grèves déclarées à la légère.

Les grèves déclarées « à bon escient », j'incline fort à croire que les gains qu'elles procurent auraient pu être obtenus par des moyens plus simples et moins nuisibles au public. M. de Seilhac est d'ailleurs de cet avis lui-même, puisqu'il préconise chaleureusemant les conseils de conciliation et d'arbitrage pour résoudre les grèves et pour les prévenir,

et puisqu'il conclut finalement que la grève est souvent pour les ouvriers « une victoire à la Pyrrhus, dont ils ont à supporter les dures conséquences. »

Nous inclinons donc très fortement à croire, avec Jules Simon, que la grève est une arme, que les ouvriers doivent la conserver précieusement, mais qu'ils n'ont peut-être jamais intérêt à s'en servir.

H. BOUET.

---

LES ESPRITS DIRECTEURS DE LA PENSÉE FRANÇAISE DU MOYEN-AGE A LA RÉVOLUTION, par THÉODORE SURAN. 1 vol. in-18. Paris, Schleicher frères et Cie, 1903.

L'objet de cet ouvrage est d'étudier quel a été, du moyen-âge à la Révolution, l'action des individus parmi les multiples causes qui ont influé sur la pensée française. Cette action a été très inégale dans le temps. Au moyen-âge elle était presque nulle; à partir de la Renaissance, avec un temps d'arrêt, pour ne pas dire de recul, sous le règne de Louis XIV, les esprits directeurs ont été nombreux et ont exercé une grande influence sur l'évolution sociale qui a abouti à la Révolution.

Avant le XVIe siècle, dit M. Suran, les forces collectives dominaient toutes les autres; les individualités, si elles existaient, ne pouvaient pas se manifester, ni surtout avoir d'action ; elles étaient prises de toutes parts dans des contraintes qui les annihilaient.

Quels étaient ces obstacles qui empêchaient l'esprit français de prendre son essor? M. Suran indique plusieurs causes naturelles dont les principales sont la dispersion des populations, la difficulté des communications, l'absence de l'imprimerie.

Il nous semble que ces causes n'étaient pas les principaux obstacles à l'expansion des idées. La difficulté des communications n'empêchait pas la langue et la littérature française populaire de se répandre dans les trois parties du monde alors connues. Les jongleurs et les trouvères distribuaient la nourriture intellectuelle, non seulement à l'étranger et dans les châteaux, mais jusque dans les plus petits hameaux. L'absence de l'imprimerie n'était pas un grand obstacle à la propagation des idées, qui se répandent aussi par la parole.

J'irais volontiers plus loin, je dirais que, malgré nos grandes villes, nos chemins de fer, notre presse, les campagnes sont beaucoup plus mal partagées qu'au moyen âge sous le rapport des satisfactions morales et intellectuelles. L'inégalité des sentiments, des connais-

sances, etc., est plus grande, proportion gardée; c'est même là ce qui explique l'antagonisme si violent de nos jours entre les villes et les campagnes.

Au moyen âge, comme aujourd'hui, les obstacles à la distribution régulière et équitable des lumières étaient bien moins naturels qu'artificiels. Au bon vieux temps, le grand obstacle était la théologie et la scolastique, l'Eglise, qui avait horreur du sang, mais non du feu, soutenue par l'Etat qui n'avait horreur ni de l'un ni de l'autre.

Au XVIe siècle, les esprits directeurs paraissent, ou du moins M. Suran les fait paraître. Ce sont: Rabelais, Calvin, Ronsard, Montaigne, Descartes, Voltaire, Montesquieu, Diderot et J.-J. Rousseau. M. Suran donne le résumé de l'œuvre de chacun de ces esprits; c'est la partie principale et la plus intéressante du volume. Il montre ensuite quelle a été la part des idées émises par ces auteurs dans le mouvement révolutionnaire.

Les partisans et les adversaires de la Révolution se sont longtemps accordés à voir en elle le résultat de la propagande philosophique du XVIIIe siècle. Cette idée est inexacte, ainsi que l'ont démontré les travaux de la critique historique contemporaine. Elle exagère le rôle de quelques individus et néglige les causes les plus importantes. Une perturbation aussi générale et aussi profonde n'est pas simplement l'œuvre de quelques esprits directeurs, le progrès des connaissances ne suffit pas à l'expliquer.

M. Suran indique ensuite les causes qui ont contribué à empêcher le mouvement révolutionnaire de conserver longtemps son harmonie et sa puissance première et de produire tout son effet. Les restrictions que l'Empire et la Monarchie restaurée ont apportées au XIXe siècle à nos diverses libertés sont les principales raisons pour lesquelles la Révolution a partiellement échoué, et d'autres mouvements révolutionnaires sont devenus indispensables pour reconquérir les positions perdues.

L'auteur trouve que ces positions sont reconquises ou en bonne voie de l'être. Pendant le XIXe siècle, dit-il, le sentimentalisme vaporeux de l'Allemagne a voilé la netteté de notre intelligence. L'illusoire rêverie, imaginative et passive, a remplacé la pensée méthodique et alerte. Le pessimisme, le scepticisme, le dilettantisme, ont égaré l'esprit public sans en excepter les esprits directeurs. Mais on revient à de meilleurs sentiments et à de plus saines idées. « A la suite du coup de fouet de 1870 et après une période d'efforts désordonnés et de vaines agitations, il s'est produit une reprise à vive allure de notre progrès [illegible]que. Une active rénovation simultanée de la politique et des [illegible] tardé à montrer à tous l'obligation stricte de rétablir la [illegible] l'action et de la pensée ».

Cela est-il bien sûr ? La troisième République ne nous a-t-elle pas fait rétrograder dans le chemin de la liberté économique et intellectuelle plus encore que l'Empire et la Restauration, avec la circonstance aggravante que les modernes pouvaient profiter de l'expérience acquise par les anciens.

M. Suran est peut-être plus près de le croire qu'il ne s'en doute lui-même. On a proclamé la faillite de la science. Ce n'est pas la science qui a failli, dit-il, c'est la bourgeoisie qui n'a rien compris au mouvement de notre société, c'est ce qu'on peut appeler « la faillite des classes dirigeantes ».

Qu'est-ce que les classes dirigeantes, sinon les esprits directeurs ? Ceux-ci ne dirigent donc pas grand'chose, pas plus aujourd'hui que du moyen âge à la révolution. Si la société marche, c'est ordinairement sans eux et souvent malgré eux. Espérons que cela changera ; mais si nous voulons que nos espérances se réalisent, ne les prenons pas pour des réalités.

H. Bouet.

---

Thomas Hodgskin (1787-1869), par Elie Halévy, 1 vol. in-18, Paris, Société Nouvelle de librairie et d'édition, 1903.

« Le disciple illustre de Thomas Hodgskin, Karl Marx... » : ainsi s'expriment M. et Mrs Webb dans leur *Histoire du Trade-Unionisme*. « Si les idées de Hogdskin, dit à son tour M. Halévy, ont leur point de départ dans la philosophie de Bentham, c'est dans la philosophie de Karl Marx, on le sait, qu'elles vont se perdre; et c'est sous leur forme marxiste qu'elles acquerront une universelle popularité. »

Pour voir combien ces deux appréciations sont dénuées de fondement, il suffit de lire le livre de M. Halévy lui-même et de comparer les opinions de Hogdskin à celles, bien connues, de Marx et de ses disciples.

Hodgskin est spiritualiste en philosophie. « Nous nous fondons, dit-il, sur des signes seulement pour conclure à l'existence de l'esprit de nos semblables. C'est sur des signes que je me fonde pour conclure, pareillement, à l'existence d'un *esprit* ou d'une *conscience* constamment associés à la matière. Un autre mot, pour désigner cet esprit, c'est *Dieu.* »

Hodgskin est un des plus résolus partisans des lois naturelles et, par une conséquence logique, adversaire irréductible du légisme et du gouvernementalisme. Si la société, dit-il, est soumise à l'opération de lois naturelles, ou bien les prescriptions de la loi positive seront con-

traires, ou bien elles seront conformes aux commandements de la nature. Dans le premier cas, elles sont nuisibles, dans le second, elles paraissent seulement inutiles, en réalité elles sont encore nuisibles, ne fût-ce que parce qu'il faut rétribuer les fonctionnaires chargés de veiller à l'exécution des lois.

« Les sociétés prospèrent dans la mesure où elles obéissent aux lois de la nature... La plupart de nos droits domestiques et civils, les plus chers et les meilleurs, ne sont garantis par aucune loi et n'ont d'autre sûreté que le respect mutuel de l'homme pour l'homme et les sentiments moraux des individus... Les lois sont toujours coûteuses dans leur application ; elles produisent de la pauvreté et la pauvreté est la cause du crime. Elles sont immobiles dans une société qui se transforme à chaque instant. Elles sont rigides et elles s'appliquent à une matière infiniment variée... Le droit positif est la négation du droit naturel, du droit de propriété en particulier· La loi, voilà le premier crime. »

En économie politique, Hogdskin est adversaire de la fausse conception qui fait de cette science la connaissance des moyens de développer la prospérité du peuple, au moyen du gouvernement. La science qui prétend ajouter à la richesse du peuple par l'organe du gouvernement « n'a et ne peut avoir d'existence ».

On devine que Hogdskin doit être libre-échangiste. Effectivement, il se félicite, dit M. Halévy, du progrès que fait, en Angleterre, l'idée du libre-échange. « L'abolition de toutes les restrictions, quelles qu'elles soient, est le grand but à atteindre. » Ailleurs, Hodgskin prouve aux tisserands que leur condition économique, dans cette industrie protégée, est plus mauvaise que dans les industries non protégées; et il prémunit les ouvriers qui demandent à la loi de les protéger, contre « l'illusion législative ». Hodgskin est partisan de la propriété, non pas commune ou collective, mais individuelle, non pas *légale* mais *naturelle*. S'il critique le droit de propriété tel qu'il est aujourd'hui constitué, ce n'est que pour mieux défendre la propriété naturelle. « L'emploi des choses, comme leur fabrication, doit être individuel et non collectif, égoïste et non général... C'est le droit de chaque individu de posséder pour son utilité séparée et égoïste tout ce qu'il peut fabriquer. »

L'instruction officielle n'a pas d'adversaire plus implacable que Hodgskin. En principe, dit-il, tout enseignement d'Etat est conservateur et routinier. Il coûte cher et contredit les leçons de l'économie politique. Dans la mesure où les sciences et les arts sont utiles, ils sont l'objet d'une demande et trouvent, sur le marché, la rémunération qui leur est due. « Il en est de l'éducation d'un peuple libre

comme de sa propriété : elle ne sera jamais bien adaptée à sa fin que si on la remet entre ses mains. Lorsque le gouvernement intervient, il vise à rendre le peuple obéissant et docile, plutôt que sage et heureux... Mieux vaudrait pour les hommes être privés d'éducation... que de recevoir leur éducation de leurs maîtres ; l'éducation, ainsi entendue, n'est plus que l'entraînement du bétail que l'on rompt au joug, du chien de chasse que l'on dresse à apporter sa proie aux pieds du maître. »

Qui le croirait? Ce prétendu précurseur du socialisme dit scientifique est un admirateur enthousiaste des bienfaits de la concurrence. On dénonce le commerce, mais « nous sommes tous des commerçants et... le commerce ne consiste qu'en services mutuels par marché réciproque ». On dénonce la concurrence, mais « elle est le principe d'excellence et donne à chaque homme sa juste récompense... La concurrence illimitée, que la nature établit, doit être la règle de toutes nos transactions ; et c'est par les oscillations du marché, qui est action réciproque et libre, que doivent être réglés les traitements des fonctionnaires et le paiement du clergé, au même titre que le profit du boutiquier et le salaire du travailleur... La nature donne à chacun le produit de son travail ou bien, dans le monde de l'échange, une valeur équivalente à la valeur de ce produit. »

Et pourtant, dira-t-on, la misère existe; donc la répartition des biens n'est pas équitable.

Cette objection n'est pas pour embarrasser Hodgskin. Pour lui, la misère a pour cause la violation des lois naturelles par la législation humaine. « Tous les besoins du peuple, physiques et spirituels, ne peuvent être satisfaits que par plus de liberté et moins d'impôts. »

Arrêtons-nous sur ce point et laissons au lecteur le soin de juger par cet aperçu, et mieux encore par le livre de M. Halévy, s'il y a quelque chose de commun entre Thomas Hodgskin et Karl Marx et ses disciples de toutes nuances. A notre avis, il y aurait plutôt lieu de voir en lui un aîné ou un émule de Bastiat, de M. de Molinari ou même de Bakounine, révolutionnarisme mis à part, car Hodgskin est même antirévolutionnaire.

Nous n'en devons pas moins de sincères remerciments à M. Halévy pour nous avoir fait connaître... un économiste? Un anarchiste? — En tout cas pas un socialiste, — qui est mort le 21 août 1869 à l'âge de 82 ans, et qui est déjà oublié, non seulement en France, mais dans son propre pays.

« Il semble, dit M. Halévy, que ses compatriotes, ses confrères, aient oublié son existence : pas un journal ne publie, à Londres, une notice sur sa vie et ses œuvres. »

H. Bouet

La Démocratie et l'organisation des partis politiques, par M. Ostrogorski, 2 vol. in-8°. Paris. Calmann-Lévy 1903.

La démocratie, telle qu'elle est organisée, si toutefois elle est organisée, ne satisfait les aspirations politiques que d'un bien petit nombre de citoyens. On y voit, dit M. Ostrogorski, l'Etat aux mains d'une classe dirigeante dominer l'individu, en l'accablant de tout le poids de la convention sociale, religieuse et politique.

Le système électif très développé n'est qu'un hommage purement formel à la démocratie, et il en amoindrit, en réalité, la force. En mettant pour ainsi dire en coupe réglée, par le mode électif, les fonctions publiques de tout ordre, le peuple émiette son autorité au lieu de l'agrandir : la responsabilité directe envers lui qu'il cherche à établir sur toute la ligne se disperse, et, censée être partout, elle n'est nulle part. Bref, le système actuel croule, les vieux partis se désagrègent avec une rapidité de jour en jour croissante ; les majorités compactes et stables ne sont plus qu'un souvenir historique.

Certains de ces partis conduisent leur raison sociale, en faisant appel aux instincts grossiers des foules, en exploitant leur ignorance et leur crédulité, en flattant leurs passions et leurs préjugés ; d'autres vivent au jour le jour, grâce à des expédients, à des marchandages, à des coalitions sans foi ni loi qui se forment pour le partage du pouvoir, comme les malandrins s'unissent pour faire un mauvais coup.

Cependant M. Ostrogorski, dont nous résumons les critiques, est loin de désespérer de l'avenir. « Les désordres dont le gouvernement démocratique a donné ou continue de donner le spectacle dans certains pays ont leur analogue ou leur équivalent, pour ne pas dire plus, dans les régimes déchus ; mais ceux-ci n'avaient pas pour les compenser et pour guérir leurs maux, la liberté politique, et ils ont péri. La démocratie a apporté avec elle la liberté, et elle a renouvelé la vie des sociétés. »

Pour régénérer la démocratie, que faut-il faire ? La première chose, c'est d'écarter les faux remèdes.

Beaucoup de censeurs des mœurs parlementaires soutiennent qu'il faut reconstituer les grands partis afin de donner au gouvernement une majorité solide et durable. M. Ostrogorski trouve que ces grands partis sont contre nature, qu'ils n'ont aucune raison d'être et que, d'ailleurs, comme la proverbiale jument de Roland, ils ont toutes les vertus, sauf celle d'être vivants.

D'autres voient le salut démocratique dans l'organisation du suffrage universel et la représentation des intérêts. Pour ma part, dit notre auteur, j'estime que ce mode de représentation serait aussi malfaisant

dans ses conséquences qu'il est erroné dans sa conception. Si l'on organise la représentation politique sur la base de ces groupements, on ne fera qu'organiser les égoïsmes dans l'Etat; si l'on adopte ce mode de classement pour le suffrage universel, on ne fera qu'en augmenter la confusion et qu'aggraver le mal du régime représentatif actuel. Les « intérêts » ne sont déjà que trop représentés dans les assemblées politiques.

« Ce serait une lourde faute et un grand malheur si, après les siècles de luttes pour l'émancipation, on investissait les antagonismes des intérêts et les égoïsmes des classes d'une forme légale qui leur communiquât la personnalité politique. »

La représentation proportionnelle trouve un meilleur accueil auprès de M. Ostrogorski, mais cette réforme est insuffisante et ne peut être que complémentaire de celle qu'il propose lui-même et que nous verrons tout à l'heure.

Pour découvrir les vrais principes de la politique démocratique, il faut étudier les *forces* et non plus les *formes* politiques, de la même manière qu'on étudie les forces naturelles, c'est-à-dire dans leur fonctionnement, sur le vif autant que possible.

« La division classique des formes de gouvernement, qui est en vogue depuis Aristote, avec des variations plus ou moins importantes, a eu son utilité scolastique, et même pratique, mais elle ne correspond plus, si elle a jamais correspondu, à la réalité des choses. »

M. Ostrogorski a donc étudié les forces politiques dans les pays où elles ont le plus de jeu; d'abord en Angleterre, puis aux Etats-Unis, ensuite en France, quoiqu'il ne s'en vante pas, car on voit bien qu'il connaît à fond le mécanisme démocratique de notre beau pays.

Les conclusions auxquelles il arrive, — nous ne pouvons indiquer que les principales — sont que les grands partis politiques permanents du temps passé sont purement artificiels, n'ont aucune raison d'être et sont la source de la plupart des maux qu'engendre le régime parlementaire. Il faut donc y renoncer et les remplacer par des ligues, des partis temporaires, créés dans un but déterminé et limité.

Si, par exemple, dans un pays qui vit sous le régime économique du libre-échange, les protectionnistes désirent le supprimer, ils n'ont qu'à faire une propagande active dans le pays pour y former un parti protectionniste, et dès qu'ils auront obtenu la majorité à la Chambre, celle-ci édictera un tarif des douanes aussi élevé qu'il lui plaira. Ce tarif obtenu, la ligue se dissout et ses membres peuvent, unis ou divisés, porter leur action sur un autre objet; mais sur un seul, car il est prouvé que le corps électoral et monoïdéique ne peut concevoir et soutenir qu'une idée à la fois.

Cette réforme est dans l'ordre naturel des choses ; ce qui le prouve c'est qu'elle s'introduit d'elle-même, notamment en Angleterre et aux Etats-Unis.

Une idée étant ainsi préparée et mûrie, les électeurs savent ce qu'ils font lorsqu'ils élisent leurs députés pour la faire introduire dans la législation. Il faut voir dans le livre, comment fonctionnera le suffrage universel dans cette phase préliminaire, qui correspond à l'analyse et dans l'élection finale qui en sera la synthèse.

Dans un appendice, M. Ostrogorski expose un plan d'organisation des pouvoirs publics. Nous y remarquons que les députés sont élus pour six ans et renouvelables par tiers. Nous ne voyons pas comment se concilie un mandat de six ans pour un député nommé par un parti temporaire, dans le but de soutenir une seule question déterminée. Nous voyons bien que, si le député sexenaire ne donne pas satisfaction aux électeurs, ceux-ci auront le droit de le révoquer, à la condition que les mécontents réunissent au moins la moitié des voix qui ont contribué à son élection; mais il nous semble qu'il sera difficile et long de recruter ce chiffre de suffrages.

Le ministère ne sera pas nécessairement pris dans la majorité parlementaire; les miuistres ne seront pas responsables collectivement, mais individuellement ; de sorte que le *spoil system* sera aboli et la stabilité ministérielle assurée.

M. Ostrogorski réprouve le mode des élections à deux degrés que certains hommes politiques envisagent comme un moyen très approprié à l'organisation du suffrage universel. Il trouve que sa méthode possède toutes les qualités qu'on attribue à l'élection à deux degrés et est exempte de ses vices très réels.

Nous venons de voir que le mode d'élection que propose l'auteur : élection d'un député sur une question spéciale et pour une durée de six ans, n'assure pas plus l'électeur de la fidélité de son élu. Nous pouvons ajouter que tout mode d'élection dans lequel le citoyen abdique ses droits en faveur de son représentant est mauvais.

C'est le cas de l'élection à deux dégrés, telle qu'elle est généralement entendue ; mais on peut la concevoir autrement : il suffit, croyons-nous, du mandat impératif bien déterminé et du *referendum* pour prévenir tous ses défauts et, au besoin, y remédier.

Si l'on considère que les deux volumes de M. Ostrogorski forment un total de près de 1400 pages, on comprendra que nous ne donnons et ne pouvons donner qu'un faible aperçu des idées et surtout des faits qui y sont contenus. Nous invitons donc les électeurs à faire seuls le reste du chemin et, pour terminer cette analyse, nous dirons avec M. Ostrogorski que, pour bien organiser la démocratie, il faut travailler à changer la mentalité des gouvernés et d'abord des gouvernants.

« Le problème de la culture de la conscience civique présente une acuité beaucoup plus grande encore dans le cas de cette classe sociale. Celle-ci montre partout une parfaite indifférence pour la chose publique; partout et dès le premier moment, sitôt arrivée au pouvoir, elle a pour ainsi dire tiré son épingle du jeu, soit en s'absorbant à faire fortune et à en jouir. soit par paresse et par apathie. »

Et malgré cela le monde fait son petit bonhomme de chemin!

ROUXEL.

---

LA FINANZA LOCALE E I SUOI PROBLEMI. (*La Finance locale et ses problèmes*), par IVANOE BONOMI, 1 vol. in-8°, Milano. Remo Sandron, 1903.

Lorsque le royaume d'Italie fut constitué, les finances locales furent relativement bien organisées ; mais bientôt le pouvoir central tendit à accaparer les ressources produites par les impôts directs, ce qui obligea les communes à recourir aux impôts indirects. « Pour empêcher que les principales sources de la finance centrale fussent desséchées au profit des finances locales, l'Etat engage une lutte contre les communes pour en limiter les ressources et pour en restreindre les droits, là où une espèce de condominium les contraignait à être voisins ».

Dès lors les impôts et les taxes de toutes sortes et sous toutes les formes se multiplièrent et à la simplicité primitive succéda une complication dans laquelle les taxes de consommation tiennent le haut du pavé. De 71 millions en 1871 elles sont montées à 158.7 en 1899. Toutes les lois qui, depuis 1865, ont visé à réformer le système tributaire des communes, ont abouti à ce déplorable résultat : déplacer la base des finances locales des impôts directs aux impôts indirects. « La finance locale, par l'action législative de l'Etat, cesse de tirer ses principales ressources des classes les plus riches, pour les tirer des classes les plus nombreuses, c'est-à-dire les plus pauvres ».

Après l'examen critique des finances locales, M. Bonomi recherche les principes fondamentaux d'une réforme ; à cet effet, il passe en revue les finances locales des principaux pays d'Europe, il étudie notamment la réforme à la mode : la municipalisation des services publics, vers laquelle il incline plus que de raison à notre avis. L'auteur indique ensuite les réformes qui lui paraissent désirables. Il reproche aux classes dirigeantes d'avoir rejeté sur les classes sujettes le poids excessif des impôts et de s'être livrées à des dépenses communales de luxe pendant que le peuple était dans la misère. Ainsi, tandis qu'une crise dévastatrice passait sur Palerme, la commune élevait un des plus splendides et aristocratiques théâtres de l'Europe.

Le remède? Imposer fortement les classes riches. Quand la taxation personnelle et progressive de l'Etat frappera les classes riches, c'est-à-dire celles auxquelles est commis le pouvoir, ces classes seront moins empressées à augmenter les dépenses, à gaspiller les deniers publics en œuvres d'utilité douteuse.

Cette mesure nous paraît peu efficace pour deux raisons : 1° les pauvres ont leur large part de responsabilité dans l'augmentation des charges publiques ; 2° les riches surtaxés trouveront toujours moyen de rejeter le fardeau sur leurs frères inférieurs. Nous préférons une autre réforme proposée par M. Bonomi : puisque c'est l'Etat qui pousse à la dépense, donner aux communes une large autonomie, surtout en matière tributaire.

ROUXEL.

---

SAGGI DI CRITICA DEL MARXISMO (*Essais de critique du marxisme*), par G. SOREL, publié avec préface par Vittorio Racca, 1 vol. in-18, Milano, Remo Sandron 1903.

M. Racca est un admirateur enthousiaste de M. Sorel, qu'il considère comme un des plus grands sociologues contemporains, un des esprits les plus clairs, les plus analytiques et en même temps synthétiques. Mais l'admiration de M. Racca ne va pas jusqu'à l'aveuglement. Après avoir résumé dans sa préface les idées de M. Sorel, il soumet à la critique celles qui lui paraissent erronées.

M. Sorel est un socialiste qui combat le socialisme sur un si grand nombre de points qu'il y a lieu de se demander ce qu'il en conserve et quelles sont ses idées sur le socialisme. A cette question que lui pose M. Racca, M. Sorel répond qu'il serait bien embarrassé de le dire ; que, travaillant, comme il le fait, à démontrer la fausseté des théories et des tactiques à mesure que l'occasion s'en présente, il ne s'est jamais demandé ce qu'il laisserait derrière lui. M. Racca trouve cela naturel : « bien qu'une telle franchise nous paraisse étrange, habitués comme nous sommes aux scientistes qui savent tout et ne sont jamais embarrassés à trouver une réponse ; l'utopiste n'est pas celui qui a l'esprit scientifique, mais celui qui a le prurit de la *reconstruction*. »

Si la critique a son principe et sa fin en elle-même, je me demande à quoi elle sert autre chose qu'à faire ressortir la subtilité d'esprit de son auteur; je me demande même si elle est possible, car, enfin, il faut avoir soi-même une idée quelconque qui serve d'étalon, bon ou mauvais, auquel on rapporte les idées des autres.

Le fait est, qu'en y regardant de près, on découvre que M. Sorel conserve quelque chose du socialisme ; c'est la foi dans les syndicats

ouvriers. Je dis bien « la foi », car elle ne repose sur aucune donnée positive, expérimentale ni rationnelle et que, d'ailleurs, le croyant se met souvent en contradiction avec lui-même.

« Tout l'avenir du socialisme, dit M. Sorel, réside dans le développement autonome des syndicats. » Dans un autre endroit l'autonomie disparaît pour faire place au privilège : « Vis-à-vis de l'Etat, l'action du prolétariat est double : il doit entrer en lutte dans les rapports actuels de l'organisation politique, pour obtenir une législation sociale favorable à son développement... » Une législation tendant à favoriser le développement d'un individu ou d'un corps quelconque est bien certainement ce que tout le monde appelle du privilège et non de l'autonomie.

Les syndicats ont un autre rôle à jouer, d'après M. Sorel : substituer la forme coopérative de production et d'échange des richesses à la forme capitaliste.

M. Racca soutient que la forme coopérative n'est pas supérieure à la forme capitaliste.

Dans la vente au détail, la coopération peut réussir, parce que cette fonction économique est simple et facile à remplir ; parce que la coopérative emploie les méthodes des grands magasins, forme essentiellement capitaliste ; mais dans la production, où la concurrence réduit les gains au minimum et augmente les probabilités de pertes, les défauts de la coopération apparaissent dans toute leur gravité, si bien que M. Sorel lui-même est obligé de convenir que la coopérative de production fonctionne généralement mal.

Une autre idée socialiste que M. Sorel fait sienne, c'est l'abolition de l'Etat. On sait que les socialistes orthodoxes promettent cette abolition pour plus tard, comme le perruquier qui rasera gratis demain, et que les anarchistes la veulent immédiatement. M. Racca discute cette question et finit par reconnaître que « il Sorel ammette implicitamente la ricostruzione dello Stato. »

C'est inévitable : tous ceux qui voudront renverser l'Etat seront obligés d'en élever un autre sous peine de voir l'ancien se relever de lui-même. L'Etat pourra tomber, si jamais les hommes s'aperçoivent qu'il ne leur sert à rien, mais il ne sera jamais abattu.

Pour conclure, M. Racca trouve que M. Sorel a fait une critique splendide des idées et de la tactique des socialistes ; mais le socialisme syndical, que M. Sorel considère comme beaucoup plus parfait que l'autre, M. Racca « estime qu'on peut lui appliquer toutes les admirables critiques faites par Sorel du socialisme ordinaire. »

Ces considérations n'ont pas détourné M. Racca de traduire et publier les *critiques du marxisme* de M. Sorel et de nous promettre un

second volume du même auteur : *Les enseignements de l'économie moderne*.

ROUXEL.

---

SULL'ALCOOL COMESTIBLE E INDUSTRIALE (*Sur l'alcool comestible et industriel*), par GIACINTO FRASCARA, br. in-8° Roma, typogr. della Camera dei deputati, 1903.

Sous ce titre M. Frascara a réuni : un discours prononcé par lui à la Chambre des députés dans la séance du 16 décembre 1902 ; la réponse du ministre et du rapporteur à ce discours; une lettre ouverte au marquis Raffaele Cappelli, député et président de la Société des agriculteurs italiens ; le tout relatif à la question de l'alcool. M. Frascara trouve que l'article 1 du projet de loi en discussion, qui frappe d'une taxe de 0 fr. 15 par degré et par hectolitre la fabrication de l'alcool industriel tiré de matières non vineuses, serait nuisible à l'agriculture. Suivant lui, il faut réserver à l'alcool extrait du vin et des vinasses le champ de l'alcool comestible et supprimer la taxe de fabrication de l'alcool industriel, afin qu'il puisse être employé à l'éclairage, au chauffage et comme force motrice et que, ayant ainsi un grand débouché on puisse l'extraire en abondance des matières non vineuses et spécialement du topinambour, dont la culture est propre à féconder et assainir les terres arides et *malariques* des marais italiens. « Tout l'alcool tiré des matières non vineuses devrait être adultéré, libéré de tout impôt et destiné à des applications industrielles. » M. Frascara assure que l'usage de l'alcool industriel ne nuirait pas au fisc, qui tire de bonnes sommes de la taxe sur le pétrole, parce qu'il ne serait pas employé aux mêmes usages que celui-ci.

ROUXEL.

---

IL PROBLEMA DEL MEZZOGIORNO E D'ITALIA. (*Le problème du Sud et de l'Italie*) par GIACINTO FRASCARA, br. in-8°, Roma, 1903.

La situation du royaume des Deux-Siciles n'était pas très brillante sous la domination des Bourbons. L'unification de l'Italie l'a rédimé moralement, mais elle est loin d'avoir amélioré son état économique. On peut en juger par la description qu'en fait M. Frascara. Pour relever le Sud de l'Italie de la décadence dans laquelle il se trouve, M. Frascara indique les mesures nécessaires. Les travaux publics et les dégrèvements d'impôts peuvent y contribuer, mais cela ne suffit pas. Il n'y a pas de richesse sans production, dit l'auteur, ni de produc-

tion sans travail utile et fécond, c'est-à-dire sans industrie et sans agriculture.

L'Italie méridionale, quoiqu'on en dise, est très propre au développement industriel. Sa population est laborieuse ; ses richesses naturelles sont abondantes. Elle n'a pas la houille, mais elle dispose de puissantes sources de forces hydrauliques. Les industries auxquelles elle peut se livrer avec succès sont la fabrication des conserves de fruits et celle de l'alcool. « Les Etats-Unis et l'Argentine exportent de grandes quantités de fruits artificiellement conservés vers les marchés européens, qui pourraient certainement être approvisionnés par le Sud-Italie. » Le second facteur de la prospérité, l'agriculture, fera l'objet d'une autre étude que nous promet l'auteur.

ROUXEL.

---

PER L'IMPOSTA PROGRESSIVA (*Pour l'impôt progressif*), par MARIO MARSILI LIBELLI, br. in-8°, Firenze, 1903.

M. Libelli se propose ici de démontrer, avec grand renfort de formules algébriques et de graphiques que l'impôt progressit est le plus conforme à la nature de l'impôt. A cet effet, l'auteur étudie l'essence intime de l'impôt. L'homme, dit-il, incliné naturellement à la société, parce que sans elle il ne peut se maintenir en vie, doit nécessairement se soumettre à l'Etat. De ce principe fondamental naissent tous les pouvoirs et devoirs de l'Etat. L'homme est satisfait quand il sait que l'Etat veille à lui procurer et à lui conserver la sécurité de sa personne et de ses biens. »

Voilà un homme qui n'est vraiment pas difficile à satisfaire, car chacun sait que, juqqu'à ce jour, bien loin de remplir le rôle que M. Libelli lui attribue si bénévolement, l'Etat a toujours fait et continue de faire tout le contraire : traire la vache jusqu'à la dernière goutte.

Chacun sait également que ce n'est pas, en principe, pour assurer leur vie matérielle que les hommes s'associent, à plus forte raison créent des Etats, puisqu'on voit des groupes humains vivre sans gouvernements, on voit même des individus à l'état sauvage. L'état social n'a pour but que de favoriser le développement intellectuel et moral des associés ; le reste peut venir en surcroît, mais n'arrive pas toujours ni pour tous.

Partant de faux principes, M. Libelli doit tomber d'autant plus sûrement dans l'erreur qu'il est meilleur mathématicien, autant dire métaphysicien. En matière d'impôts, voici les axiomes qu'il pose :

1° L'impôt doit être progressif; 2° la progression doit être continue; 3° la progression doit être décroissante; 4° on doit admettre un minimum de revenu exempt de tout impôt.

M. Libelli ne dit pas si les citoyens dispensés de payer l'impôt seront aussi exempts de le voter ou faire voter. L'expérience prouve déjà que la Princesse démocratique est très libérale..., du bien des autres. Que sera-ce quand le minimum sera exempt?

Les réponses que fait M. Libelli aux objections des adversaires de son système ne nous y convertissent pas. La perception de l'impôt progressif, dit-il, sera moins gênante et moins dispendieuse que celle des impôts indirects sur les consommations de la classe la plus pauvre des travailleurs.

Nous voulons bien lui accorder cette concession; il s'ensuivra que l'impôt progressif est moins mauvais que l'impôt indirect, mais non qu'il soit bon.

Beaucoup d'objections qu'on soulève contre l'impôt progressif, dit M. Libelli, se retournent aussi bien contre l'impôt proportionnel.

Rien n'est plus vrai, et c'est une raison de plus pour réduire les impôts autant que possible, au lieu de les augmenter, comme c'est la pensée de derrière la tête des « progressistes ».

M. Libelli est rempli de bons sentiments. Il veut, par le moyen de l'impôt progressif, diminuer l'inégalité dans la distribution de la richesse. Nous ne croyons pas que ce moyen soit efficace. Pour trouver le remède à ce mal, en tant qu'il y a mal, c'est à sa cause qu'il faut remonter. Or, la source du mal, à notre avis, est précisément ce que notre auteur considère comme la source du bien : l'Etat protecteur.

ROUXEL.

---

I. — LA RIFORMA TRIBUTARIA E L'ESENZIONE DELLE QUOTE MINIME. (*La réforme des impôts et l'exonération des cotes minimes*), par LUIGI NINA, 1 vol. in-8°. Torino, Fratelli Bocca, 1903.

II. — L'IMPOSTA DI SUCCESSIONE NELLA SCIENZA, NELLA STORIA E NEL DIRITTO ITALIANO (*L'impôt successoral dans la science, dans l'histoire et dans le droit italien*), par LUIGI NINA, 1 vol. in-8°. Torino, 1902.

I. La petite propriété terrienne est — ou était — très répandue en Italie. Les petits propriétaires sont lourdement pressés par l'impôt; beaucoup succombent sous le faix. Les exécutions mobilières et immobilières qui s'en suivent ne remédient pas au mal, au contraire; les paysans expropriés émigrent; ceux qui restent ne peuvent ni ne veulent acquérir et exploiter les domaines abandonnés; de sorte que l'Etat se trouve finalement fort embarrassé de sa conquête sur son peuple.

Depuis longtemps le mal existe; depuis longtemps aussi on cherche à y remédier; divers projets de loi, que M. Nina expose et discute, ont été pris, rejetés, repris, sans qu'on pût aboutir à une solution. Tout le monde est d'accord sur le principe : il est urgent de venir en aide aux petits propriétaires; le difficile est de s'entendre sur les moyens les plus convenables pour atteindre ce but.

On a proposé de renoncer à « l'exécution » des petits propriétaires qui se trouvent dans l'impossibilité d'acquitter leurs contributions. M. Nina voit de graves inconvénients à ce système et trouve qu'il serait plus nuisible aux finances de l'Etat que profitable à celles des exonérés. Pas de remise, qui donnerait lieu chaque année à de grandes complications et pourrait servir de prétexte à de nombreux abus, mais exemption pure et simple pour les cotes inférieures à un minimum à déterminer.

M. Nina examine l'exemption proposée à tous les points de vue, et il montre ses effets sur les finances de l'Etat, des provinces, des communes et des particuliers. Nous ne voyons qu'une lacune dans sa thèse, toujours la même : les citoyens exemptés de payer l'impôt seront-ils aussi exemptés de leurs droits électoraux? Qui ne paie pas doit-il commander la dépense?

En regardant de plus près nous voyons une autre lacune : qui paiera en remplacement des exempts? M. Nina traite cette question, mais il n'a pas l'air de se douter qu'une partie des surimposés tomberait ainsi dans la classe des exempts et qu'en continuant ainsi on pourrait aller loin.

Nous devons ajouter que M. Nina conseille de diminuer autant que possible les dépenses publiques et de proportionner les recettes de l'Etat aux ressources des contribuables. C'est toujours là qu'il faut aboutir quand on veut parler des finances publiques d'une façon raisonnable.

II. L'impôt sur les successions, quelle bonne aubaine — dans toute l'acception du terme — pour l'Etat, qui a toujours treize moyens de dépenser de l'argent et n'en a que douze pour s'en procurer! M. Nina expose avec complaisance les avantages de cet impôt : et, d'abord, il examine si c'est un impôt ou une taxe et de quel droit l'Etat participe aux successions. Est-ce parce qu'il s'appelle l'Etat? Est-ce parce qu'il a un droit naturel de cohérédité sur les biens des mortels? Non, ce n'est pas par droit d'hérédité, mais par droit d'égalisation que l'Etat prélève une part sur les successions. C'est comme représentant de la collectivité et non par l'effet d'un droit de cohérédité qui lui appartienne, que l'Etat participe aux héritages.

C'est donc la collectivité qui est cohéritière? Quoi qu'il en soit, l'impôt sur les successions est commode à prélever, du moins en ce qui concerne les biens immobiliers, c'est déjà un avantage. Il ne fait aucun tort à l'héritier auquel l'héritage était destiné. Ce que le fisc laissera à celui-ci sera un moindre gain, mais non une perte.

Cet impôt tombe directement sur l'héritier, qui ne peut le rejeter sur d'autres. Si l'impôt successoral diminue le patrimoine particulier de l'héritier, il augmente celui de l'Etat et il y a compensation pour le public. Il n'attaque donc pas le capital, comme certaines mauvaises langues le disent, car l'Etat peut en employer le montant en œuvres productives.

Enfin, un impôt qui présente tant d'avantages et aucun inconvénient, peut être augmenté dans de grandes proportions et servir à remplacer d'autres impôts, plus difficiles à établir ou plus dispendieux à percevoir.

Il serait dommage de jeter des dissonnances dans un concert si doux et si harmonieux. Nous ne dirons donc pas que, si l'impôt successoral n'enlève rien à l'héritier, il peut décourager le *de cujus* d'accumuler; nous ne demanderons pas si l'Etat emploiera réellement le produit de cet impôt productivement, quoique ce ne soit guère sa coutume; encore moins pousserons-nous l'indiscrétion jusqu'à demander si, véritablement, l'augmentation de cet impôt serait suivie de la diminution des autres. Nous dirons seulement que tant qu'il y aura sur la terre des envieux, qui ne voient pas que leur tour peut venir, l'Etat ne rencontrera guère de difficulté à accroître ses droits successoraux.

M. Nina examine s'il convient d'exempter de l'impôt successoral un minimum d'héritage, et il aborde, à ce propos et incidemment, la question du droit de vote et du devoir de l'impôt, mais il ne la résout pas.

Après avoir traité de la « doctrine » dans la première partie de son livre, l'auteur consacre une seconde partie à l'histoire de l'impôt successoral dans les principaux Etats, et une troisième au droit italien en matière de successions et aux réformes qu'il y aurait lieu, selon lui, d'y introduire. Sans partager toujours les opinions de M. Nina, on doit convenir que son étude sur l'impôt successoral est sérieuse et bien documentée.

ROUXEL.

# CHRONIQUE

SOMMAIRE. — L'Angleterre reviendra-t-elle au protectionnisme? — Protestation des professeurs d'économie politique contre le programme de M. Chamberlain. — La Ligue agraire libre-échangiste du Danemark. — L'Alliance des libéraux et des socialistes allemands contre la réaction agrarienne. — Déclaration de l'Association des manufacturiers américains en faveur des traités de commerce. — Le Congrès de Podensac et le cauchemar de M. Méline. — Les effets du protectionnisme aux iles Philippines. — Ce que le socialisme ferait de la société d'après le *Nouveau précurseur*. — Mesures restrictives de l'émigration proposées par une Commission officielle en Angleterre. — Un débat sur la question des ouvriers étrangers au Bureau socialiste international.

Nous sommes sans inquiétude sur le résultat de la campagne que M. Chamberlain a entreprise pour ramener l'Angleterre au protectionnisme. Nous sommes convaincu même que la cause du libre-échange sortira plus forte de l'assaut que va lui livrer le *fair trade* allié à l'impérialisme. Les protectionnistes n'avaient pu se consoler de leur défaite et, il faut bien le dire, le relèvement général des tarifs dans l'Europe continentale et aux Etats-Unis, en démentant les espérances des apôtres du *free trade*, avait singulièrement favorisé leurs tentatives de réaction. Tandis que l'Angleterre ouvre ses portes aux produits du monde entier, disaient-ils, les autres nations industrielles, ses concurrentes, ne se bornent plus à laisser les leurs entrebaillées, elles les ferment! Et à l'abri du mur infranchissable qu'elles ont élevé contre ses industries, elles ont développé les leurs; et elles envahissent tous les marchés dont elle avait naguère le monopole, y compris le sien. La lutte n'est donc pas égale, et puisque les autres nations se sont refusées à adopter notre politique, il nous faut suivre la leur et défendre, nous aussi, notre marché. Ce marché nous pouvons d'ailleurs l'étendre, de manière à y englober de 3 à 400 millions de consommateurs en établissant une union douanière, un *Zollverein* avec nos colonies. A la vérité, le relèvement de notre tarif aura

*
* *

Parmi les protestations qui se sont élevées contre le programme protectionniste de M. Chamberlain, nous signalerons celle des professeurs d'économie politique. En voici le texte dont nous empruntons la traduction à la Chronique économique que publie notre collaborateur M. Yves Guyot, dans le *Siècle* :

1° Il n'est pas vrai qu'une augmentation des importations entraîne une diminution de travail pour les ouvriers dans la nation importatrice. Ce préjugé est universellement rejeté par ceux qui ont étudié le sujet et est complètement réfuté par l'expérience.

2° Il est très improbable qu'une taxe sur les objets d'alimentation importés dans le Royaume-Uni aboutirait à une élévation égale ou supérieure des salaires. Le résultat qu'on en peut prévoir, comme une conséquence directe, serait un abaissement du salaire réel.

3° Le préjudice que le consommateur anglais pourrait éprouver d'une taxe sur le blé pourrait être légèrement réduit dans l'éventualité possible, mais dans les conditions actuelles très improbables, où le producteur étranger en supporterait une petite partie.

4° A l'assertion qu'une taxe sur le blé élèverait le prix du pain, ce n'est pas faire une réponse valable que de dire qu'il n'en serait peut-être pas de même. Qnand nous disons qu'une taxe sur un objet importé en élève le prix, cela signifie évidemment que d'autres causes n'interviendront pas, opérant dans une autre condition. En d'autres termes, nous disons que le total du droit d'importation vient s'ajouter au prix, si les choses restent dans le même état.

5° Il nous paraît impossible qu'un droit qui développerait l'agriculture dans les colonies, encouragerait l'agriculture dans le Royaume-Uni, ne porterait pas en même temps préjudice au consommateur anglais.

6° La suggestion que le public, quoique directement frappé par un impôt peut obtenir un équivalent égal, est incorrecte, parce qu'elle ne tient pas compte de l'obstacle apporté à la libre circulation des marchandises, du préjudice qui résulte du détournement de l'industrie du cours qu'elle aurait suivi, et de ce fait que, dans le cas d'une taxe sur le blé étranger, à l'exclusion de celui des colonies et du blé indigène, le consommateur aurait à payer le droit tout entier ou presque tout entier sur la totalité du blé, tandis que le gouvernement ne percevrait que la taxe mise sur le blé étranger.

7° En général, ceux qui entreprennent légèrement de réorganiser l'offre des objets d'alimentation et de changer le cours de l'industrie ne

comprennent pas exactement que le fardeau de la preuve incombe à l'homme politique qui, abandonnant la règle de l'impôt perçu uniquement pour la recette, essaie d'atteindre d'autres objets en manipulant les tarifs.

Cette déclaration est revêtue des signatures suivantes :

C. F. Bastable, Professor of Political Economy at the University of Dublin ;

A L. Bowley, Appointed Teacher of Statistics in the University of London at the London School of Economics.

Edwin Cannan, Appointed Teacher of Economic Theory in the University of London at the London School of Economics.

Leonard Courtney, formerly Professor of Political Economy at University College, London.

F. Y. Edgeworth, Professor of Political Economy at the University of Oxford.

E. C. K. Gonner, Professor of Economic Science at the University of Liverpool.

Alfred Marshall, Professor of Political Economy at the University of Cambridge.

J. S. Nicholson, Professor of Political Economy at the University of Edinburgh.

L. R. Phelps, Editor of the « Economic Review ».

A. Pigou, Jevons Memorial Lecturer at University College, London.

C. P. Sanger, Lecturer in Political Economy at University College.

W. R. Scott, Lecturer in Political Economy at the University of St. Andrews.

W. Smart, Professor of Political Economy at the University of Glasgow.

. Armitage Smith, Lecturer in Political Economy at the Birkbeck College, Recognised Teacher of the University of London in Economics.

*
* *

Nous remarquions dans notre dernière chronique, que la campagne entreprise par M. Chamberlain pour ramener l'Angleterre au protectionnisme avait eu le mérite de réveiller les libre-échangistes endormis. De toute part, en effet, nous voyons apparaître les signes avant-coureurs d'une réaction contre l'impudent système d'exploitation et de rapine qui a pris le masque de la protection. En Danemark une Ligue agraire, qui n'a rien de commun avec l'agrarianisme allemand vient de choisir pour président un

libre-échangiste avéré, M. Westenholz. A cette occasion, il a reçu du Cobden club une lettre de félicitations dont voici un extrait :

« Le comité du Cobden Club a appris avec la plus grande satisfaction que vous aviez été élu à l'unanimité président de la Ligue agraire danoise. Nous avons depuis longtemps remarqué votre propagande en faveur du libre-échange et c'est par reconnaissance pour cette propagande que vous avez été élu, il y a quelques années, membre honoraire du Cobden Club.

Nous apprenons avec satisfaction que vous comptez profiter des hautes fonctions auxquelles vous venez d'être appelé pour faire une active campagne libre-échangiste au Danemark. Nous vous aiderions volontiers, dans cette campagne, le cas échéant. Nous prenons note de votre déclaration dans votre circulaire présidentielle que « les paysans et tous les patriotes danois, sans distinction de parti politique ou de position personnelle devraient se réunir pour demander le libre échange des produits agricoles danois contre les charbons, les fers et les articles en laine et en toile ainsi que tous les articles anglais dont les Danois pourraient avoir l'emploi. »

C'est là le but du Cobden Club, non seulement entre l'Angleterre et le Danemark, mais entre tous les pays du monde, et nous espérons que partout dans votre campagne, vous insisterez sur ce point que les libres-échangistes anglais ne demandent au Danemark que ce que le Danemark veut aussi donner aux autres pays.

Nous pensons que les droits protecteurs que vous imposez à nos produits textiles, quoique nuisibles à nos fabricants par le fait qu'ils limitent leurs marchés, sont encore plus nuisibles aux consommateurs danois qu'ils obligent à payer très cher des objets dont ils ont besoin. »

*
* *

En Belgique, nous avons signalé l'énergique protestation de la Chambre de Commerce d'Anvers et le manifeste de la « Ligue nationale pour la liberté commerciale » contre les tentatives sournoises de résurrection du protectionnisme; en Italie, la campagne entreprise par notre ami Giretti contre les droits sur les blés et la mise à l'ordre du jour de la question de l'aggravation des droits de consommation au Congrès du Forli. En Allemagne où les socialistes ont dû, pour une bonne part leurs succès électoraux à leur opposition virulente aux droits sur les blés, cette opposition va acquérir une nouvelle force par l'alliance du libéralisme avec le socialisme sur le terrain de la liberté commerciale. Le leader de

l'Union libérale, le Dr Barth, vient de publier, en faveur de cette alliance, dans son journal *Die Nation* un article-manifeste qui a causé une profonde sensation en Allemagne.

« La lutte contre la réaction, dit le Dr Barth, doit être au premier plan du programme libéral, et toute lutte entre socialistes et libéraux est un gaspillage de forces qui ne sert qu'à raffermir et renforcer les réactionnaires. Dans les ballottages entre réactionnaires et socialistes, j'ai toujours recommandé de soutenir ces derniers, comme étant un mal moindre. Ce n'est pas par penchant vers les idées socialistes ou communistes que je juge aujourd'hui exactement comme il y a vingt ans, mais dans la conviction que les revendications du programme socialiste ne peuvent pas constituer un sérieux danger pour le libre développement du peuple allemand, tandis que la réaction nous oppresse et nous menace tous les jours.

La lutte contre la réaction, celle-ci plus économique encore que politique, car elle est fomentée par les agrariens, offre, en effet, un solide terrain d'entente entre les libéraux et les socialistes. Sans doute, les doctrines du socialisme, si doctrines il y a, ont leur danger, mais c'est un danger futur, tandis que le protectionnisme est un mal actuel. Voilà ce que comprennent les libéraux allemands et ce que ne comprennent pas, malheureusement, les socialistes français.

*
* *

Aux Etats-Unis, l'*American free league*, dont notre ami M. Emile Macquart nous a fait connaître l'Almanach (voir le numéro de mai) recrute des adhérents de plus en plus nombreux : « Le changement d'opinion qui s'est opéré dans le pays au sujet du protectionnisme, disait dernièrement le *Journal of commerce* de New-York, est plus important, à certains égards, que n'importe quelle action des chefs de parti. On ne considère plus comme un crime, même dans les rangs du parti dominant, de demander la diminution des droits sur les importations. Des membres éminents du parti gouvernemental se sont exprimés en termes énergiques en faveur de cette réforme. » « L'association nationale des manufacturiers » elle-même y est arrivée par la voie détournée de la réciprocité. A la réunion de son comité à Cincinnati, un de ses délégués, M. Thomas Egan, n'hésitait pas à déclarer que les droits exorbitants du tarif plaçaient l'industrie américaine dans une situation inégale et intenable sur les marchés étrangers. En France, disait-il, nos machines et beaucoup d'autres produits payent 15 0/0 de plus que

les produits anglais et allemands, en Autriche, en Hongrie, en Italie, en Roumanie 20 0/0. En Russie, une de nos fabriques agricoles qui faisait au début pour 100.000 dollars d'affaires n'en fait plus que pour 5.000. D'où la nécessité urgente de conclure des traités de commerce.

Bref, les manufacturiers américains commencent à comprendre que le seul moyen de vendre c'est d'acheter.

*
* *

En France, il semblerait que le bloc protectionniste du Parlement dût déjouer tous les efforts des libre-échangistes. Ne vient-il pas de boucher la frontière au bétail étranger, et ne va-t-il pas l'obstruer, sinon la fermer, aux graines oléagineuses et aux houblons, sans parler d'autres menus articles? Cependant M. Méline n'est pas rassuré, son sommeil est troublé par le cauchemar du libre-échange. Ce n'est qu'un songe et

Devrait-on s'inquiéter d'un songe?

Mais M. Méline a vu, parfaitement vu, le fantôme s'incarner dans un « jeune parti » plein de vie et d'ardeur. « Le jeune parti libre-échangiste, écrit-il à la *République française*, se bat les flancs pour donner au public l'impression de sa force; il multiplie les réunions, les discours, les articles de journaux afin de créer une agitation qui gagne de proche en proche et qui finira par remuer les couches profondes du monde où l'on travaille. » Ce jeune parti remuant a convoqué à Podensac un congrès où l'on a, nous en convenons, tenu les propos les plus subversifs du protectionnisme.

Tandis que, de 1860 à 1880, a dit notamment M. Yves Guyot, l'augmentation des exportations de la Gironde en Angleterre avait été de 1.314 0/0 pour les vins en futailles, de 694 0/0 pour les vins en bouteilles, au bout de vingt nouvelles années, elle a baissé de 22 0/0 pour les vins en futailles et de 52 0/0 pour les vins en bouteilles.

Est-ce le pouvoir de consommer des Anglais qui a diminué? La population du Royaume-Uni était de 34.622.000 habitants en 1880. Elle est de 41.546.000 habitants en 1901, soit une augmentation de près de 20 0/0.

La richesse du pays a augmenté aussi et le goût du luxe ne s'est point atténué chez nos voisins. Pourquoi donc, dès lors, cette diminution dans les exportations des vins de la Gironde en Angleterre?

De 1864 au 14 avril 1901, les Anglais n'ont point élevé le droit de douane sur les vins, il est resté de 27 fr. 50 par hectolitre; ce n'est qu'en 1901 qu'on a porté le droit à 34 fr. 66 quand on a établi des impôts de guerre. La diminution est donc due à d'autres influences qu'aux droits de douane. Le vin de Bordeaux étant resté un objet de luxe, on pratique plus facilement à son égard la loi de substitution, et il est vraisemblable que les relèvements de tarifs dirigés en 1881 contre l'Angleterre, les rapports tendus de notre diplomatie ont poussé à l'application de cette loi à l'égard des vins de Bordeaux.

Ce n'est pas tout. « La nouvelle association, ajoute M. Méline, s'est tout de suite mise en marche; les journaux de ces derniers jours nous apprennent que les comités bordelais, mâconnais, charentais et parisiens sont déjà constitués et que leurs délégués sont partis pour Londres en même temps que les députés, membres du groupe de l'arbitrage international pour prendre contact avec les groupements anglais qui poursuivent la réalisation d'une entente commerciale entre les deux pays. »

Mais M. Méline veille, et il a soin de nous en avertir. « Il est bon, dit-il, que les organisateurs de la fameuse Ligue, dite de l'*Union commerciale*, sachent bien que nous ne dormons que d'un œil. »

Tout en nous réjouissant des succès du « jeune partisan libre-échangiste », nous plaignons M. Méline. Ça doit bien le gêner de ne dormir que d'un œil.

***

On était généralement convaincu que les îles Philippines allaient trouver sous le gouvernement éclairé et libéral des Etats-Unis une prospérité qu'elles n'avaient jamais connue sous la domination rétrograde de l'Espagne. On avait compté sans les politiciens protectionnistes du Congrès. Le seul instrument perfectionné dont ils aient doté jusqu'à présent leur nouvelle conquête, c'est un tarif modelé sur celui de la Métropole. Et voici quels ont été, d'après M. de Bérard, consul de France, les résultats de l'importation de ce véhicule de progrès :

Les revenus que l'administration américaine tire des douanes des Iles Philippines sont certainement bien plus importants que ceux qui étaient obtenus par l'administration espagnole, non pas parce que l'entrée et la sortie des produits de l'étranger ou de cet archipel présentent un ensemble de quantités de marchandises plus considérable,

aujourd'hui, mais bién à cause de l'augmentation des droits du tarif douanier et de la sévérité inflexible avec laquelle ceux-ci sont appliqués. Le trésor public y trouve avantage, mais les commerçants et avec eux, toute la population, souffrent de l'accroissement des frais qui résultent de cette aggravation fiscale.

... Tout s'est combiné pour accabler le commerce de ces îles, puisque la crise monétaire, le manque de bras, la diminution de la production locale, sont venus compliquer les conditions déjà défavorables dans lesquelles se trouvaient les négociants. Le nouveau tarif des droits de douane des îles Philippines, appliqué depuis le mois de novembre 1901 avec une sévérité exemplaire, frappe les marchandises importées de l'étranger, comme jamais elles ne l'ont été. D'autre part, les impôts et contributions, augmentés dans des proportions notables rendant l'existence plus dispendieuse, à Manille, par suite de la hausse des prix de location des immeubles, des appointements des employés, des salaires des ouvriers, les commerçants ont été entraînés dans une voie fatale. La surelévation inouïe des prix de tous les articles mis en vente dans les magasins de cette ville, loin d'amener des bénéfices, restreint les chiffres de vente, dans une population dont les dépenses montent et les revenus, les ressources diminuent ou restent stationnaires. Aussi n'entend-on que des plaintes de tous côtés, sans distinction de races.

On ne peut considérer les premières années de l'occupation des Etats-Unis aux Philippines que comme une période d'étude qui n'a pas été couronnée par le succès.

*
* *

Notons, en passant, ce coup droit que porte au socialisme étatiste le *Nouveau Précurseur* d'Anvers.

Actuellement, la libre concurrence, ressort de la vie moderne que les socialistes veulent briser, amène un abaissement du coût de la vie. Substituez à la libre concurrence la régie d'une administration de fonctionnaires et plus personne ne songera au bon marché, but réel à atteindre parce que plus personne n'aura un intérêt individuel à ce qu'on arrive à ce résultat.

Un de nos amis nous disait un jour : « Le premier soin d'un fonctionnaire est d'ouvrir son parapluie. » Il entendait par là qu'avant de décider quoi que ce soit, avant de prendre n'importe quelle mesure, avant même que de répondre à une simple lettre de service, tout fonctionnaire, connaissant le mécanisme de l'administration, cherche le moyen de mettre sa responsabilité à couvert quoiqu'il puisse arriver.

Il ouvre son parapluie pour s'abriter contre les conséquences possibles de ses décisions.

Dans l'administration socialiste, les fonctionnaires et les employés ouvriront aussi leur parapluie. Adieu alors la hardiesse de certaines entreprises, adieu l'initiative aléatoire des ingénieurs, initiative qui crée des merveilles ; adieu l'habileté toujours plus parfaite des travailleurs ; adieu la marche en avant et la course vers le progrès ! La sainte routine dominera le monde et la Belgique sera bientôt déchue du rang élevé qu'elle occupe grâce à l'habileté de ses travailleurs, à la science de ses techniciens, à l'initiative de ses commerçants et à la hardiesse de ses industriels.

***

Une commission royale a été nommée par M. Balfour avec la mission d'examiner les mesures à prendre pour empêcher l'immigration des étrangers non désirables. Le programme qui lui était tracé, lisons-nous dans l'*Européen*, consistait à :

1° Rechercher le caractère et le degré des maux attribués à l'immigration sans limite des étrangers, en particulier dans la métropole.

2° Faire connaître les mesures adoptées dans les colonies et à l'étranger pour la limitation et le contrôle de l'immigration étrangère.

3° Indiquer quelles mesures la commisssion jugerait nécessaires d'adopter en Angleterre pour remédier à la situation, étant donnée l'absence de toute législation permettant d'exclure ou d'expulser d'Angleterre tels ou tels individus, voire telle ou telle classe d'individus.

La commission a commencé ses travaux le 24 avril 1902. Aprés avoir tenu 49 séances publiques, elle a proposé une série de mesures restrictives, parmi lesquelles nous signalerons l'inscription des immigrants sur des registres spéciaux, et l'obligation d'informer la police de leurs changements de résidence pendant les deux premières années de leur séjour, sous peine de poursuites judiciaires.

Disons à l'honneur des ouvriers qu'un de leurs principaux organes, le *Reynods Newpaper* s'est énergiquement élevé contre ces mesures, inspirées par le protectionnisme de M. Chamberlain.

***

En Belgique, la question des ouvriers étrangers a été soumise à

la réunion du bureau socialiste international. Après une vive discussion entre les partisans de la libre entrée du travail étranger et ceux de la protection du travail national, M. Vandervelde a proposé l'ordre du jour suivant :

Considérant que, dans divers pays et notamment en France, des députés nationalistes ont fait adopter ou proposent au Parlement d'adopter des mesures législatives ayant pour objet de proscrire des ouvriers étrangers, soit en les écartant des entreprises publiques, soit en leur opposant des taxes personnelles, soit en imposant des taxes à ceux qui les emploient ;

Considérant que pareilles mesures sont de nature à causer le plus grave préjudice aux travailleurs que la misère contraint à émigrer vers d'autres pays ; qu'elles constituent la pire forme du protectionnisme et tendent à développer entre les ouvriers appartenant à des nations différentes des haines et des antagonismes qui ont déjà provoqué de sanglants conflits et augmentent considérablement les difficultés de l'action internationale du prolétariat ;

Le bureau invite les mandataires socialistes à combattre de toute leur énergie ces mesures de proscription, et, partout où elles existent déjà, d'en poursuivre l'abrogation ; charge son secrétaire de faire parvenir cet ordre du jour aux diverses fractions parlementaires intéressées.

Mais cet ordre du jour libéral n'a pas rencontré l'approbation générale et la question a été renvoyée à l'examen du prochain Congrès, qui doit se réunir à Amsterdam.

Comme il fallait s'y attendre, le protectionnisme des patrons a déteint sur les ouvriers.

Paris, le 14 septembre 1903.

G. DE M.

---

**Nécrologie.** — Nous avons appris avec un profond regret la mort de M. SCHOENHOF à New-York. M. Schœnhof avait été consul des Etats-Unis en Angleterre. Il avait fait une enquête très intéressante sur l'instruction technique en Europe.

M. Schœnhof était un libre-échangiste convaincu. Il sacrifia sa carrière à sa conviction.

Il a publié des ouvrages de premier ordre, entre autres un livre sur la *Politique des hauts salaires* dans lequel il démontrait que les tarifs, loin d'y contribuer, devaient avoir pour résultat de les abaisser.

L'*Industrial Commission* lui demanda sa collaboration pour diverses études. Il a bien voulu donner un certain nombre d'articles au *Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la Banque*.

M. Schœnhof, dans les dernières années, était expert de la douane à New-York.

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

*Année économique et financière* 1902-1903, *Le Marché financier*, par RAFFALOVICH. 1 fort vol. grand-8° de 1014 pages. 1903. 12 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

*Trusts, cartels et syndicats*, par A. RAFFALOVICH. 2e édit. revue et augmentée. 1 vol. in-18, 1903. 5 fr. Paris. Guillaumin et Cie.

*Evaluation de la fortune privée en France d'après les éléments fiscaux.* Rapport de M. YVES GUYOT, broch. in-8°, 47 p. 1903, 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

*L'Incidence des Droits de douane*, par M. NICOLAI, E. LEVASSEUR, YVES GUYOT, D. ZOLLA, F. HENDRICKS et P. DES ESSARS, broch. in-8°, 51 p., 1903, 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

*Répercussion des Droits de douane*, par ATKINSON, broch. in-8°, 64 p., 1903, 2 fr. 50. Paris. Guillaumin et Cie.

*Les subventions et les primes à la marine marchande*, par A. RAFFALOVICH, broch. in-8°, 36 p., 1903, 1 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

*Les Bûcherons du Cher et de la Nièvre. Leurs syndicats*, par L.-H. ROBLIN. 1 vol. gr. in-8°, 352 p., 1903, 5 fr. Paris. Mouvement socialiste.

*Le mariage chez tous les peuples*, par H. d'ALMÉRAS, 1 vol. in-18, 200 p, 1903. 3 fr. 50. Paris, Schleicher frères.

*Représentation proportionnelle, Examen critique du projet de loi.* Déposé le 8 juin 1903, broch. in-18, 31 p., 1903. Paris, F. Pichon.

*Les Régies municipales en Angleterre*, par R. VERMANT, 1 vol. in-8°, 318 p., 1903. Courtrai. J. Vermant.

*L'industrie de la cordonnerie dans l'agglomération bruxelloise*, par L. BANNEUX, broch. in-4°, 55 p. 1903. Gand. Impr. Plantijn.

*Rapport du Conseil fédéral à l'assemblée fedérale sur la gestion et le compte de la régie des alcools pour l'année* 1902, broch. in-8°, 41 p., 1903. Berne, impr. Wyss.

*Der argentinische Weizen im Weltmarkte. Eine volks-und weltwirtschaftliche studie*, von Dr. MAX BECKER, 1 vol. in-8°, 276 p. 1903. Iéna. G. Fischer.

*Offener Brief an Seine Majestat Zar Nicolaus von Russland. Die neue Kultur und die warenzölle*, von J. H. Vest, broch. in-18°, 24 pages, 1903, 40 pf. Berlin, Franz Siemenroth.

*La Rovina economica della Grecia antica*, par G. BARBAGALLO, broch. in-8°, 15 fr., 1903. Roma. Nuova antologia.

# TABLE DES MATIÈRES DU TOME LV

## N° 1. — *Juillet* 1903

N° 2. — *Août* 1903.

N° 3. — *Septembre* 1903.

*La Gérante :* PAULINE GUILLAUMIN

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame.

LA PLUS IMPORTANTE COMPAGNIE DU MONDE

# LA MUTUAL LIFE

## Compagnie d'Assurances sur la Vie

**Fondée à New-York en 1843**

SOUMISE A LA JURIDICTION FRANÇAISE

**Etablie à Paris, 20, Boulevard Montmartre, 20**

PAUL BAUDRY, Directeur-Général

## GARANTIES : 1 MILLIARD 981 MILLIONS

**Distribue les plus forts Dividendes aux Assurés**

A déjà payé aux Assurés ou accumulé pour les paiements futurs plus de **Cinq milliards 81 millions**, soit **1 milliard 100 millions** de plus que toute autre compagnie au mond

*Compte 543.194 Polices en cours, assurant* **6 milliards 946 millions**

**POLICES INCONTESTABLES**

**Assurances en cas de Décès, mixtes et à terme fixe — Dotations d'Enfants**

## RENTES VIAGÈRES

*IMMÉDIATES OU DIFFÉRÉES*

## Tableau comparatif

### ASSURANCE VIE ENTIÈRE

**avec participation aux bénéfices**

Prime annuelle pour assurer 10,000 fr. payables au décès

| AGES | A la Mutual Life FR. C. | Aux principales Cies françaises FR. | Economie annuelle à la Mutual Life FR. C. |
|---|---|---|---|
| 25 | 213 40 | 235 | 21 60 |
| 30 | 241 80 | 267 | 25 20 |
| 35 | 278 80 | 307 | 28 20 |
| 40 | 327 60 | 359 | 31 40 |
| 45 | 393 60 | 426 | 32 40 |
| 50 | 483 90 | 516 | 32 10 |

Par conséquent, en traitant avec la *Mutual Life*, un assuré, âgé de 35 ans, réalisera sûrement sur ses primes, en tenant compte des intérêts composés à 3,50 0/0, une économie totale de 1,588 fr. par 10,000 fr. assurés, s'il vit seulement le temps qu'indique la table de mortalité, sans parler des bénéfices qui sont beaucoup plus élevés à la *Mutual Life* que dans toutes les autres compagnies.

### RENTE ANNUELLE

**payable par semestre**

pour une somme de 1,000 francs placée en viager.

| AGES | Rente ann. pour 1.000 fr. versés (Hommes) — A la Mutual Life FR. C. | Rente ann. pour 1.000 fr. versés (Hommes) — Aux principales Cies françaises FR. C. | Rente obtenue en plus à la Mutual Life FR. C. |
|---|---|---|---|
| 45 | 63 26 | 58 50 | 4 76 |
| 55 | 79 06 | 73 20 | 5 86 |
| 65 | 109 52 | 101 40 | 8 12 |
| 75 | 152 68 | 135 40 | 17 28 |
| 85 | 202 84 | 152 40 | 50 44 |

Pour donner aux rentiers une idée de la confiance dont jouit la *Mutual Life* auprès des capitalistes qui placent en viager, il suffira de leur signaler quelques gros contrats de rente viagère parmi ceux souscrits à Paris :

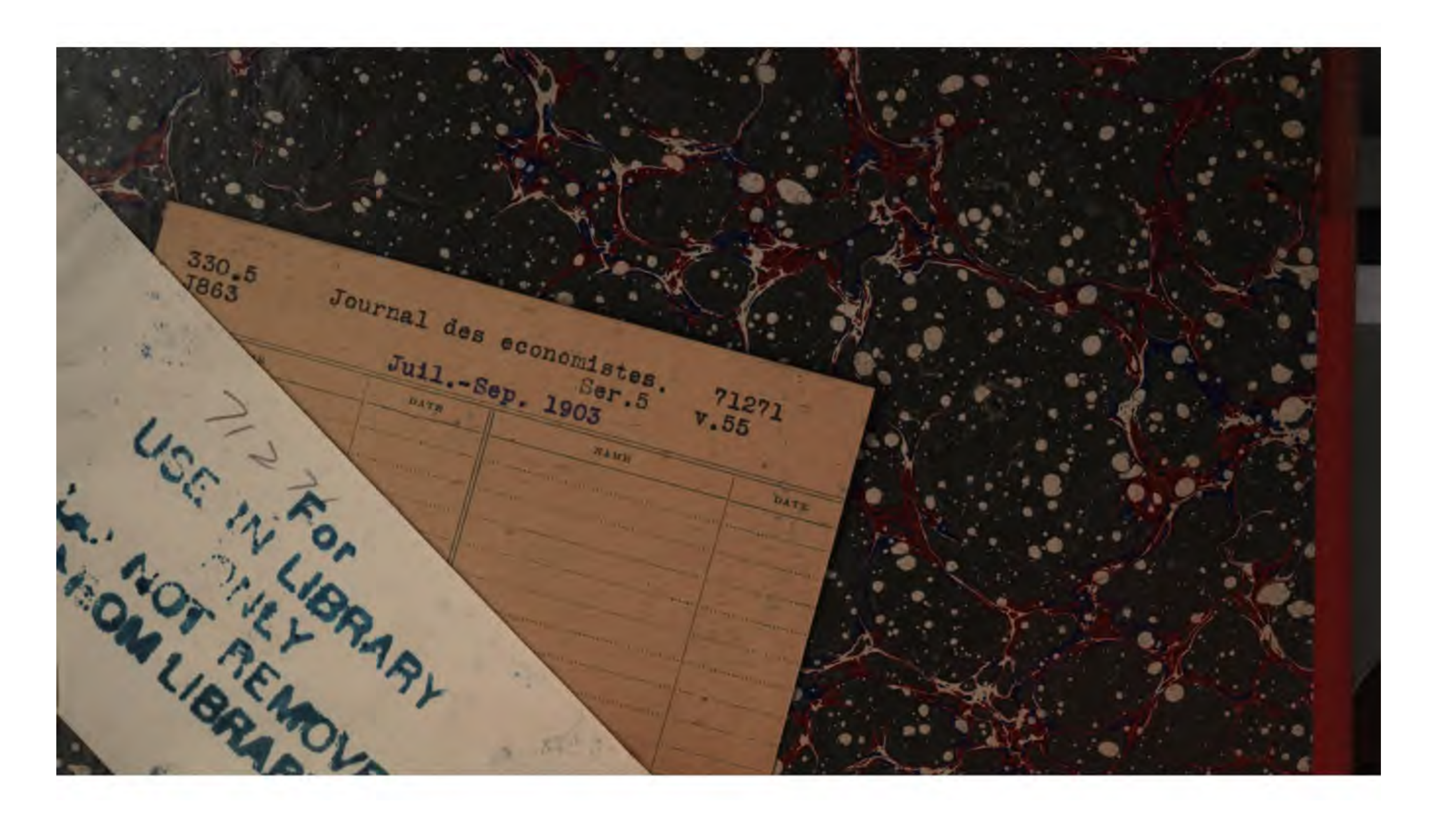
Contrat Nº 4.394...... **Fr. 600.000**
— Nº 5.361...... **330.000**
— Nº 4.882...... **281.880**
— Nº 5.186...... **240.000**

En Angleterre, une personne vient de se constituer une rente viagère de **250.000 francs** à la *Mutual Life* en lui versant **2 millions 170.990 francs.**

*Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction Générale*

**20, boulevard Montmartre PARIS**

Typographie A. DAVY, 52, rue Madame, Paris. — *Téléphone.*



330.5
J863
Journal des economistes.
Ser.5
Juil.-Sep. 1903
71271
v.55
DATE
NAME
DATE
71271
For
USE IN LIBRARY
ONLY
NOT REMOVE
FROM LIBRARY

